Mémoires & documents publiés par l'Académie salésienne

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

{BnF Gallica

Académie salésienne (Annecy). Mémoires & documents publiés par l'Académie salésienne. 1930.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1930

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. Brasier, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. Lombard. Le Doctorat de St François de Sales. — Epitre en vers. — V. Brasier. Etude sur S. Ruph. — J. Mercier, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. Pettex. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. Brand. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. Mercier, Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. Gonthier. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — Brachet. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — Brand. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. Brasier. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. Falconnet. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-É. Piccard. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. Poncet. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. Mercier. Le B. Pierre Favre. — A. Ducis, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — Ducrettet. Monogr. de Marlens. — J.-M. Petiex. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de Genève en 1443

Tome VII. — M. Sauthier-Thyrion. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. Lavanchy. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. Plantaz. Monogr. d'Arâches. — A. Montagnoux. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. Mercier. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. Lavanchy. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — Fleury. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. Falconnet. Une ascension au Mont-Blanc. — H Tavernier. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. Mercier. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. Brasier. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. Gonthier. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. Gonthier. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. Domenge. La Mission de Vazagapatam.

Tome XIV. — J. Mercier. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. Brasier. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. Lavanchy. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1930

Nihil obstat
Annecii, die 11ª Aprilis 1930
A. FAVRAT, *sup.*
M. S. F. S.

Imprimi potest
Annecii, die 15ª Maii 1930
J. F. MOGENET, *vic. gén.*

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 10 décembre 1929

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Flamary, Gavard, Mugnier, Ernest Pernoud, L. Pfister et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part d'un vœu que l'Académie Florimontane vient d'émettre pour demander le classement comme « Monument Historique » de l'église St-Maurice d'Annecy. Malgré sa façade restée toujours inachevée, la vieille église demeure un très beau spécimen de l'architec-

ture ogivale du XVe siècle. L'Académie Salésienne, approuvant hautement l'initiative de la Florimontane, s'associe pleinement à ce vœu qui ne peut qu'être l'interprète du désir du grand nombre des Annéciens.

M. l'abbé Chiariglione, le si dévoué trésorier-adjoint qui depuis plusieurs années administre les finances de l'Académie, est nommé trésorier à la place du regretté chanoine Morand.

Le Président annonce la toute prochaine publication du tome 47 de nos Mémoires.

Poursuivant le dépouillement des archives conservées au château de Montpon (propriété de Mlle de Thiollaz), à Alby, M. l'abbé Coutin continue à faire des découvertes précieuses. Il donne connaissance des deux documents suivants :

Lettre écrite de la prison de Chambéry par le prêtre Noël Gruffat de Rumilly, « à Monsieur le Sénateur de la Faverge de Cormand, dans son château sur Alby ».

Monsieur, J'ai l'honneur de vous marquer que j'ai reçu le 13 du courant, des mains de Madame Sanctus, la lettre dont vous m'avez honorée, avec son contenu. J'offrirai pour vous et votre maison le St Sacrifice, conformément à votre intention. Je vous fais bien des actions de grâces des bontés que vous avez pour moi. En vous exposant mes besoins dans ma dernière lettre, je fus pressé par l'exprès qui voulait partir. Je ne réfléchis pas assez sur les embarras que je vous donnai dans mes demandes onéreuses, dans les temps critiques, et dans le lieu où je suis. Je vous en fais bien mes excuses ; j'ai trouvé dans la ville des secours à ce besoin.

Le livre que vous aviez eu la bonté de me prêter est à Héry, dans la maison que j'habitais, qui appartient à Joseph Lansard de la Vuitraz. Je donnerai au plus tôt la commission de le chercher, pour vous le faire parvenir. J'aurais bien souhaité de l'avoir apporté ici avec moi, dans la réclusion, pour en tirer avantage ; il contient des réflexions et des paraphrases bien consolantes et des idées sublimes de notre Sainte Religion que nous devons soutenir.

M. Michaud, curé de Cusy, a été bien sensible à l'honneur de votre souvenir ; nous désirons bien l'un et l'autre notre élargissement, pour répondre à votre honnête invitation, et vous offrir notre respect de même qu'à Madame de Thiolaz et à M. l'Avocat de Thiolaz à qui nous les présentons ; mais le temps n'est pas encore arrivé. Les desseins de la Providence à qui nous devons nous conformer, ne sont pas encore remplis. On nous fait bien espérer que l'arrivée de M. le Préfet, qui doit

être de ces jours, nous sera favorable. Nous sommes portés à le croire, parce que l'on a écrit au Supérieur de ce Diocèse, que le culte catholique était public à Paris, que l'on réconciliait les églises et que les ministres légitimes faisaient leurs fonctions, mais on n'a encore point élargis les prêtres qui sont dans les maisons de réclusion, ni à l'Isle de Rhée. Notre sort n'est donc point encore décidé.

Les souffrances sont le partage du chrétien et la voie sûre du Ciel ; nous les méritons tous par tant de violations et de manquements à nos devoirs, nous surtout qui devons être le modèle des fidèles. Nous serions donc bien coupables de nous plaindre ; notre Divin Chef a sanctifié le monde par sa Croix ; il est allé au Calvaire pour nous, nous devons l'y suivre et tous souffrir pour Lui ; heureux, si nous pouvons par nos prières obtenir cette grâce de son infinie bonté, l'éternité sera assez longue pour nous dédommager. C'est le seul bien que nous avons à désirer et que je demanderai pour vous et pour moi, car j'ai offert le St Sacrifice pour vous ce matin et continuerai. C'est aussi la seule réponse qui me reste pour vous témoigner ma plus vive reconnaissance, accompagné du respect très distingué, avec lequel j'ai l'honneur de me dire, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Gruffat, curé.

Chambéry, dans la maison commune, 16 mars 1801.

P.-S. — Oserai-je vous prier de saluer Portier et la Claudine, vos fidèles domestiques, et les inviter à continuer leurs soins pour vous conserver, afin que nous ayions le bonheur de vous voir, quand nous sortirons d'ici.

Nota. — Le Dictionnaire du Clergé nous apprend que l'abbé Gruffat fut un bon ouvrier apostolique pendant la Révolution. On sait qu'il naquit à Rumilly, mais on ignore la date et le lieu de sa mort. Il devait avoir 75 ans environ en 1800, et devait avoir rencontré souvent à Montpon, Monsieur de Cormand, sa nièce de Thiolaz, religieuse de Bonlieu, tous deux incarcérés en 1793-94 à Chambéry puis à Annecy. Le Sénateur de Cormand mourut à Alby, 2 mois après la réception de cette lettre, le 17 mai, âgé de 86 ans.

« Liste des frais et dépenses avancés par M. Tiolier, ci-devant procureur à Chambéry, pour le compte de M. de Thiollaz, ci-devant Prévôt de la Cathédrale de Genève, à l'occasion de son arrestation à Chambéry, et divers voyages que la Nation Française lui a fait faire en février et mars 1793. » (Notes de M. de la Faverge d'Alby, sénateur, qui a remboursé le montant de la facture à son ami le Procureur Tiollier).

District de Chambéry. — Le Prêtre de Thiolla doit au citoyen Pierre-François Tiollier, qui a payé pour lui en suite de

sa soumission passée par devant les Officiers Municipaux de la Commune de Chambéry, chargés par le Directoire et le Département de procurer le payement, en argent de France.

I° Remboursé au Trésorier National pour la voiture pour Lyon.	125 fr.
II° Payé au Maître de Postes Rivaud pour la voiture pour Grenoble	65 fr.
III° Payé dépenses pour le retour de Belley.....	16 fr.
IV° Payé au concierge des Prisons, pour fournitures, en deux parcelles argent de Piédmont, savoir 47+12 liv. soit 59 liv. faisant de France.....	71 fr.
Total.....	277 fr.

Lavanchy, I, 122 et suiv. nous apprend que le Prévôt de Thiollaz fut incarcéré le 19 fév. pendant 18 jours, puis dirigé sur Lyon, d'où il s'évada. Repris à Belley, il fut ramené à Chambéry, condamné de nouveau à la Guyanne le 23 mars, puis dirigé sur Grenoble et Marseille.

M. l'abbé Terrier présente le compte-rendu analytique d'un ouvrage de MM. de Céreuville et Gilliard, intitulé « Moudon sous le régime savoyard » et publié par la Société d'Histoire de la Suisse Romande. C'est un fort in-8 de XXX-732 pages, avec 15 planches-photographies. Moudon est une petite ville du Pays de Vaud, située à 38 kilomètres au Nord de Lausanne, et qui a joué, au Moyen-Age, un rôle politique et militaire considérable. Durant la période de la domination savoyarde — de 1207 à 1536 — Moudon fut la résidence du bailli de Vaud et par suite une sorte de capitale. L'ouvrage analysé raconte l'histoire très mouvementée de Moudon, durant ces trois siècles, montre les progrès de la vie municipale dans la population, met en lumière les convoitises des Suisses de Berne et de Fribourg sur le Pays de Vaud, décrit enfin l'invasion des Bernois, en 1536, et, avec eux, de la Réforme protestante.

Des compliments et des remerciements sont adressés à M. Terrier pour cette analyse pleine de charme et d'intérêt.

Séance du 4 février 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Cuttaz, Excoffier, Flamary, Gavard, Moccand, Mugnier, Périllat, Ernest Pernoud, J. Pernoud, L. Pfister, Ritz et Rd P. Tissot.

M. le Président propose la candidature de deux nouveaux membres : M. l'abbé Eugène Rochon, Supérieur, et M. l'abbé Emile Duperrier, économe du Collège de La Roche ; tous deux sont nommés membres agrégés.

M. l'abbé Benoît et M. Flamary sont nommés membres du Conseil d'Administration (3e série), en remplacement de MM. Bunaz et Morand, décédés.

M. l'abbé Chiariglione, trésorier, donne lecture des comptes financiers de l'exercice 1929, ci-après :

Comptes de l'Exercice 1929

RECETTES

Excédent de l'exercice précédent.....	2.520 20	
263 cotisations à 20 fr.....	5.260	
1 cotisation à 27 fr.....	27	
1 cotisation à 30 fr.....	30	
2 cotisations exercice précédent.....	40	
Don de M. l'Archiprêtre d'Alby.....	500	
Obligation de Mgr Jay.....	67 50	
Vente de volumes.....	1.336	
Intérêts en banque.....	132 30	
Total.....	9.913	9.913

DÉPENSES

Impression du Tome 47.....	5.475	
Correspondance et envoi de volumes..	254 20	
Escompte du Trésorier.....	369.65	
Total.....	6.098 85	6.098 85
Excédent des recettes.....		3.814 15

Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont exprimés au dévoué trésorier.

M. le Chanoine Gavard lit une lettre qu'il a reçue du président de l'Académie de Savoie, l'informant du projet de constituer une Fédération des seules sociétés savantes et littéraires de Savoie au lieu d'une Fédération proposée par Grenoble et qui nous eut réuni aux Dauphinois. L'Académie de Savoie sollicite à ce sujet l'adhésion de l'Académie Salésienne. Nous réjouissant de cette solution qui répond au désir de toutes les Sociétés savoyardes, l'adhésion de l'Académie Salésienne est décidée sans réserve.

Pour la bibliothèque, M. le Chanoine Gavard dépose, de la part de notre collègue M. Lucien Guy, sa brochure sur les Châteaux du Faucigny (extraite de nos derniers Mémoires). Il remercie M. Guy et lui adresse de chaleureux compliments pour son intéressant travail.

M. l'abbé Coutin se propose de publier un ouvrage sur la Seigneurie de Montpon, à Alby-sur-Chéran, ayant appartenu successivement aux familles de Richard, de la Faverge et de Thiollaz. Il donne connaissance de divers manuscrits d'un précieux intérêt, conservés au château de Montpon, et de notes et correspondances d'Hugues de Richard, éminent diplomate du XVI[e] siècle, dont il nous a souvent entretenu déjà.

M. le chanoine Mugnier, au sujet de sa récente biographie des Bally, de Vieugy, a reçu une tettre de M. Vuarnet, de Messery, lui signalant l'existence, à Saint-Didier, d'armoiries d'une famille Bally semblables à celles connues à Alby. Certains renseignements lui sont donnés sur les familles de ce nom.

M. l'abbé Moccand fait la communication suivante :

La géographie de la Savoie, d'après un étudiant du XVII[e] *siècle*

Dans un vieux manuscrit, qui est un cahier de cours patiemment calligraphié par un étudiant du XVII[e] siècle, nous avons trouvé une leçon de géographie qui n'est pas sans intérêt. Elle concerne notre pays. Ecrite en latin, elle n'en a que plus de saveur.

« Ad meridiem, respectu Galliæ, est Sabaudiæ ducatus,

quem breviter lustrabimus, ut postea usque in Italiam penetremus.

In Sabaudiæ ducatu, est Camberium (Chambéry) ubi est Sabaudiæ parlamentum, Mommelianum, Carbonariæ (Charbonnière), arx ad fluvium Confluentiæ (Conflans), Annesium (Annecy) ad ripam fluminis Tioux, spatioso lacu ex latere.

In comitatu Gebennensi, est Geneva ad lacum de Losane ; urbs est valde munita, duæ partes Rodano abluuntur Arva-Reipublica caput est, deficitque (?) a Sabaudiæ comitatu, est que refugium omnium hœreticorum. Erat antea urbs episcopalis, sed propter hœreticos translata fuit Sedes Annecium, juxta quam est oppidum Sancti Juliani, ubi est prœfectura.

In baronatu Faucinianensi, est Agatopolis (la bonne ville). ubi est parvum parlamentum ; Cluses ubi est percelebris observantiæ fratrum minorum conventus. In superiori Faucunatu, est Sallanchia, juxta fluvium Arvam procedentem ex glacialibus rapidis de Chamony indefesso solis ardore inconsumptis. Versus septentrionem est abbatia Sancti Guarini, ejusdem Sancti Clovis quœdam indefessa devotione servatur.

In inferiori valle, media interdistans abbatiam et urbem Sallanchiæ, versus orientem, est abbatia Sizensis, abbatia antiquissima cujus abbas primus fuit quidem beatus Pontius de Faucigny, cujus reliquiœ quamplurima operantur miracula, intellige in meliori sensu, ubi sunt sanationes febricitantium, liberationes obsessorum et aliœ hujusmodi...

...Tum demum, procedendo septentrionem, versus ad genevensem lacum, sedet Thononium (Thonon), quod arce satis fortis (sic) erat paucis abhinc elapsis temporibus munitum ; quœ postea hœreticorum debacante furore, bellicis tormentis litaribus cavernis, quarum in gremio violenter detentus aër spatium suis angustiis quœrens medium ad aërem sublevarat spatium suis angustiis quœrens medium ad aerem sublevarat armorum locum, ubi terræ pondus suis in ruinis gubernatorem et omnes milites sepelierat, sicque hæc eversa arx destituta prœsidio, nullis tecta menibus, hostium incursibus imperium jacet ».

Cette curieuse page de géographie a été écrite sous l'épiscopat de Mgr Albert Bally, évêque d'Aoste ; le nom de ce dernier figure dans la rédaction, avec le qualificatif de *prœsens episcopus*, à l'endroit où il est parlé du duché d'Aoste.

Nous n'avons pas à apprécier le latin de ce document. Il nous suffit de noter quelques particularités intéressantes pour l'histoire de notre pays.

1° Pour toute la Haute-Savoie, notre apprenti géographe ne trouve que neuf localités dignes d'être citées : Annecy, baigné par le Thiou et adossé à son lac, Saint-Julien, siège d'une « préfecture », Bonneville (Agathopolis), siège d'un petit « parlement », Cluses célèbre par son couvent de Frères mineurs, Sallanches, Chamonix orné de ses glaciers rapides, St-Jean-d'Aulps qui possède l'abbaye de Saint Guérin et la clef de ce dernier, Sixt où fleurit la dévotion au Bx Pouce, et Tho-

non à la citadelle détruite par les protestants. De nos jours la nomenclature serait bien plus longue, car des localités sans renom au XVII^e^ siècle, ont conquis une place très importante dans notre département.

2° On fait aux Anglais l'honneur d'avoir découvert Chamonix. C'est exagéré. Au XVII^e^ siècle, dans nos collèges savoisiens, le professeur de géographie parlait déjà à ses élèves du Mont-Blanc, de ses glaciers rebelles à la chaleur du soleil, et de l'Arve né de leur suintement. Il est intéressant de noter l'orthographe du mot Chamonix sous la plume de notre étudiant ; il écrit *Chamony*, et c'est très rationnel, puisque le nom de la célèbre localité était au Moyen-Age *Campus munitus* (Champ clos ou fortifié). Cette observation est à verser au dossier de la querelle récemment engagée dans certains journaux au sujet de la prononciation du mot Chamonix, que les étrangers défigurent en faisant sonner l'x final ! Cet x n'a aucune raison d'être. Il faudrait écrire, comme au XVII^e^ siècle, Chamony, tout simplement, ou mieux encore Chamouny !

3° Dans le procès de béatification du Bx Ponce, fondateur et premier abbé de l'abbaye de Sixt, un témoignage en faveur de son culte a été oublié par le postulateur de la cause, et c'est celui de notre étudiant et de son professeur de géographie. Notre document insiste sur les nombreux miracles (*quamplurima miracula*) qui s'opéraient au XVII^e^ siècle sur le tombeau du bienheureux : guérisons de fébricitants, délivrances de possédés, etc.....

4° La notice consacrée à Thonon donne de curieux détails sur la destruction du château de cette ville par les protestants. On sait que le fait eut lieu en 1594, peu après l'arrivée du premier curé envoyé à Thonon par Mgr de Granier. Les hérétiques de l'endroit appelèrent les soldats de Genève et de Berne, et avec leur aide, démolirent la forteresse qui les avait tenus jusque-là en respect. Notre étudiant a soin de décrire comment les choses se passèrent : il l'a appris en classe, et cela paraît l'avoir vivement intéressé. Les assiégeants pratiquèrent des fourneaux de mines dans les murs ou sous les murs de la citadelle, en même temps qu'ils la bombardaient à gros boulets (*bellicis tormentis*). C'est ainsi qu'ils firent sauter l'arsenal (*armorum locum*) ; le gouverneur et ses soldats restèrent ensevelis sous les décombres. Le curé, effrayé, se hâta de quitter Thonon, et le duc de Savoie, impuissant, se contenta de renforcer la garnison des Allinges. C'est peu de temps après que commença la mission de St François de Sales dans le Chablais. Notre Saint valait plus qu'une armée ; il fit mieux que rebâtir la forteresse démolie, il restaura la foi et convertit les révoltés !

Cette page de géographie, écrite en mauvais latin par un étudiant du XVII^e^ siècle, apporte ainsi une modeste contribution à l'histoire de la Savoie. A ce titre, elle mérite d'être signalée.

Séance du 1er avril 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Brand, Chavanne, Coutin, Cuttaz, Gavard, Duval, Levitte, Mugnier, Périllat, E. Pernoud, Pfister et Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Brand, de Neydens, et donne lecture d'une lettre de M. Léandre Vaillat remerciant les membres de notre Académie de l'avoir nommé membre d'honneur.

M. l'abbé Gaillard, curé de Cornier, et M. Joseph Trouillet, sous-directeur honoraire de l'Administration générale de l'Assistance Publique, résidant à Thonon, sont nommés membres agrégés.

Le président annonce la publication, dans le volume de nos Mémoires de 1930, de l'histoire d'Ugine, par le P. Buffet. Cet important travail constituera une œuvre des plus intéressantes.

M. l'abbé Mugnier communique l'intéressante pièce ci-après :

Procès engagé le 22 avril 1602, entre Rd Michel Gaillard, curé de Montagny qui cite devant l'Officialité les RRds Chanoines de N. D. d'Annecy, « parce que, chargé de faire le divin service dimanches et fêtes solennelles, ministrer les sacrements, il n'a encore perçu que dix pari de bled au lieu de six quarts pour la prémice et réclame le surplus aux RRds Chanoines. »

Rd Gaillard a été nommé curé de Montagny par l'autorité de son Prélat ordinaire, dès environ 15 mois en çà, y ayant fait les fonctions d'honorable pasteur ; les dismes qui se perçoivent à Montagny à grande peine peuvent excéder 20 paires de bled moitié avoine, moitié froment ; peu plus ou moins, de laquelle n'a perçu que la moitié ; la paroisse se compose de 18 feux ; pour le regard de la prémice, il est en possession de prendre une gerbe de chaque feu, ce qui ne produirait que 6 quarts froment, attendu qu'il y en a plusieurs qui sont pauvres et qui ne paient rien ; pour les novales, soutient qu'il ne per-

çoit que 3 gerbes, tellement que la quantité annuelle ne saurait excéder 12 paires de bled, d'où résulte oculairement qu'il n'a de quoi s'entretenir.

Et partant, les dits sieurs défendeurs ont à répondre catégoriquement par affirmative ou négative aux faits susdits et régulariser la situation par tous les meilleurs moyens.

L'esglise ou chapelle de Montagny est filieule de Chappeiry, d'où s'ensuit qu'au dit Montagny, n'y a autre recteur que celui de Chapeiry, église matrice, mais Rd Gaillard soutient qu'il a été insititué canoniquement vicaire perpétuel, soit curé d'icelle, le 24 avril 1601, et Montagny fut détaché de Chapéry, le pénultième de juillet 1596.

Les Chanoines de N. D. prouvent qu'ils sont paisibles possesseurs de la dîme de Chapéry, depuis plus de 80 ans, et demandent que portion congrue lui soit assignée sur cette moitié de dîme.

Témoins appelés : Rd Messire François de la Pierre, prêtre dudit lieu de Chapéry, âgé de 25 ans.

Honnête Martin de Laydevant, laboureur, 60 ans.

Loys de Laydevant, laoureur, 41 ans, de Chapéry.

Me Aymé Ramus, notaire, habitant à Quintal, 52 ans.

Me Claude Vougy, notayre dudit Chapéry, 47 ans.

Tous témoignent : 1° que les Chanoines d'Annecy ont toujours perçu la moitié de la dîme de tout grain de Montagny, laquelle église n'était qu'une filiale de Chapéry jusqu'à environ 8 années ; 2° il ne se disait à Montagny qu'une petite messe, les fêtes de commandement ; 3° le curé de Chapéry entretenait un prêtre, n'y ayant aucune maison presbytérale à Montagny ; 4° les revenus de Chapéry valent 12 coppes de froment et ceux de Sondaz 8 coppes ; la prémice peut valoir une coppe et il y a une coppe de rente. Les revenus de Montagny valent environ 8 coppes, moitié froment moitié avoine, et la prémice vaut une coppe ; 5° Martin, sergent dit que la dîme de Chapéry s'admodie pour 31 coupes de froment, celle de Vesine 7 coppes, celle de Siondaz peut bien valoir celle de Vesines. Il y a une coppe de froment de rente que doit payer le molin Lapierre Genier et la prémice peut valoir 6 quarts.

La dîme de Montagny s'est admodiée 20 payres de bled, moitié froment et moitié avoine, et le Chapitre en perçoit la moitié. L'autre moitié est payée au curé de Chapéry qui entretient un prêtre pour administrer Montagny. La prémice peut rendre 2 coppes de froment.

Le notayre de Quintal dit que l'an passé, la dîme de Chapery a été admodiée à Mre Loys Rochex et F. de Lapierre prêtres et M. Claude Songy à 33 coppes froment ; celle de Siondaz audit Rochex à 5 coppes et la dîme de Vésines qu'est indivise avec le curé de Balmont fut expédiée par Mre Nicolas Garnier, curé de Chapéry et Mre George Vincent, curé de Balmont, à 17 coppes froment.

M. l'abbé Coutin, continuant la lecture de son travail

sur la Seigneurie de Montpon à Alby, parle de la famille de la Faverge. Des documents inédits lui permettent de faire remonter ses origines et sa généalogie beaucoup plus haut que ne l'a fait l'Armorial de Foras, Louis de la Faverge, juge mage de Genevois, personnage distingué, épousa Jaquemine de Richard, laquelle lui apporta Montpon. M. Coutin fait connaître leurs testaments et diverses correspondances, dont une lettre que le 7 mai 1589 ce gentilhomme écrivait à Monsieur de Boisy, père de saint François de Sales. — Nicoline de la Faverge, fille de Louis, née à Annecy, avait épousé en 1587, Gaspard de Sales, cousin germain du saint.

M. le président félicite M. Coutin de son intéressante étude.

Séance du 3 juin 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Cuttaz, Duret, Flamary, Gavard, Greffioz, Mugnier, E. Pernoud, Pfister, Ritz et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président fait part du décès d'un de nos collègues, M. Gaillard, huissier à Reignier. Le défunt, qui s'occupait beaucoup d'histoire, avait recueilli des notes nombreuses sur la région. Sincères condoléances à la famille.

Il adresse de chaleureuses félicitations à M. le chanoine Pochat-Baron, auquel vient d'être attribué le prix Caffe pour son histoire de Thônes.

Le président dit quelques mots de la réunion à laquelle il a assisté, à Chambéry, avec les délégués de toutes les

Sociétés savantes et littéraires de la Savoie, pour la création d'une Fédération de ces Sociétés. Les statuts ont été arrêtés et, pour s'y conformer, les diverses Sociétés sont invitées à se mettre en règle avec la loi de 1901, sur les Associations. Notre Académie a effectué les formalités nécessaires.

Parmi les ouvrages reçus, M. Gavard signale *Les Huguenots*, roman historique de Mgr Piccard qui, en des pages d'une lecture agréable, apporte bien des éclaircies dans la question de l'entrée de la Réforme à Genève.

M' l'abbé Louis Pernoud, curé de Bossey, a envoyé, pour nos archives, deux caisses de lettres, des prisonniers de la dernière guerre, qu'il recevait lorsqu'il s'occupait de l'œuvre du pain des prisonniers. Remerciements aux donateurs.

M. l'abbé Coutin analyse le chapitre que, dans son histoire de la seigneurie de Montpon, il consacre à François-Philibert de la Faverge. Ce brillant personnage, né en 1677, entra à l'âge de 13 ans au service du roi de Sardaigne et le demeura jusqu'en 1746. D'écuyer du Marquis de Suze, commandeur des Saints Maurice et Lazare en 1729, aide de camp général auprès de Victor-Amédée en 1734, il devint dix ans plus tard lieutenant général d'infanterie. Il a laissé un récit du siège de Turin, en septembre 1706, et une lettre sur la défaite des Espagnols en 1718. M. Coutin signale la correspondance de M. de la Faverge avec le roi et Madame la princesse de Carignan, au sujet du jeune Marquis de Suze dont il était le précepteur. Une lettre à un Sr Floccard, relative à son neveu, laisse saisir la haute opinion qu'il se faisait de l'importante question de l'éducation de la jeunesse. Familier de l'ordre des Bénédictins, il entretenait aussi d'excellentes relations avec Mgr Rossillon de Bernex, évêque de Genève, à Annecy.

A nouveau, le président exprime des compliments à M. Coutin dont l'intéressante étude renferme de nombreux détails historiques.

Séance du 7 octobre 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Cuttaz, Duval, Gavard, L. Pfister et Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le président rappelle le décès récent d'un membre très sympathique de notre Académie, M. Eugène Barre. Mais il a d'autre part, le plaisir de féliciter chaudement M. Léandre Vaillat, membre d'honneur, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Suivant l'ordre du jour et d'après les statuts, il est procédé à l'élection des membres du Bureau. Après des félicitations et des remerciements exprimés à M. Gavard, pour son grand dévouement, par M. le chanoine Cuttaz, au nom de ses collègues, les membres sortants sont tous réélus, soit : Président, M. le chanoine Gavard ; vice-président, M. le chanoine Joseph Pernoud ; secrétaire, M. Louis Pfister ; trésorier, M. l'abbé Chiariglione ; bibliothécaire, M. l'abbé Benoît.

M. le chanoine Coutin donne connaissance d'une curieuse ordonnance pour le service de table de Monseigneur le duc de Savoie. Ce document, datant du milieu du XVI^e^ siècle, avait été écrit par Hugues de Richard, conseiller du duc Emmanuel-Philibert, qui en conserva le brouillon dans ses archives de Montpon, à Alby. En voici le texte :

« En la table de Monseigneur et Madame et Mesdamoyselles, l'ordinaire, s'il n'y a étranger, ne sera que d'un plat bien fourni, pour lequel sera livré en cuisine, ce qui s'ensuit :

Une pièce de bœuf au dîner et une au souper pesant environ 11 à 12 livres ;

Deux pièces de veau au dîner, l'une bollie et l'autre pour

rotir, et autant au souper, raisonnablement, selon la grosseur du veau, du poids, environ pour le tout, 22 livres ;

On comptera pour les orchepots et autres potageries, 2 livres de veau ;

Au dîner, une polle (poule) ; pour diner et souper, deux quartiers de chevreau et du lard pour larder.

Les fricassées, entrées de table se feront de fressures de chevreau et veau, trippes de bœuf ; et pour les entremets : atteveaux, fricandeaux, carbonades sèches, potages liés, grenades, ravioles, andouilles, rissoles, chair hachée, rognons, patisière, oranges, citron au sucre ;

Et au souper, salades, esparges, chair salée hâchée, pieds de veau au vinaigre, laitues bollies, radis, navets en salade, desquels le Maître d'hôtel aura cure de faire servir à chacun d'une sorte des entremets, selon le jour ;

Plus, servira à ladite table toujours quelques volailles ou venaison de gibier, selon qu'on en pourra faire, comme des pollets, pigeons, levreaux, lapereaux, faisans, torterelles, ramiers, cailles, perdreaux, oisons, canards, selon leur saison et que l'on aura commodité de les recouvrer.

A l'issue de table, servira du fromage et fruitages, comme artichauts, pois verts, abricots, greffions, pêches, poires, pommes, palmites, d'une sorte ou d'autre, selon la saison.

S'il y a des étrangers de qualité, aura le Me d'hôtel chair prête à brocher qui se brochira soudain pendant que l'on servira l'entrée.

L'ordinaire de la table des filles sera comme celui de Mgr (même quantité). Pour les jours maigres, on cherchera poisson.

Prendra garde le Me d'hôtel qui servira le vin, en échansonneur, d'écrire le nombre de fiascones que tiendra le tonneau, le nombre de pots qui se dépenseront journellement. Pour les étrangers, on servira des bouteilles à cachets.

Plus, le sommelier livrant le pain et le vin soit tenu d'écrire et reconnaitre tout ce qu'il livrera journellement.

M. l'abbé Chavanne communique une lettre que son arrière-grand-père, soldat de Napoléon, écrivit à sa famille, après avoir participé à la retraite des armées napoléoniennes, de la Saxe au Rhin. Voici résumé cet intéressant document qui décrit les étapes, les difficultés, l'héroïsme de nos troupes, dans la deuxième partie de la campagne de 1813 :

« Ce soldat faisait partie de l'armée du maréchal Mac-Donald, duc de Tarente, de la division du général Charpentier. Décrivant la bataille de Dresde, il marque que la poursuite victorieuse de l'ennemi fut arrêtée par les pluies diluviennes ; l'ennemi. voyant les difficultés de l'avance,

reprit des forces et l'obligea à la retraite ; l'inondation de la Katzbach occasionne de grandes pertes à nos troupes. Les trois journées de Leipzig sont caractérisées ; le premier jour son corps d'armée bien que surpris se défendit victorieusement, sa brigade prit à l'ennemi 4 canons et 900 prisonniers ; le deuxième jour « on était tout pêle-mêle, on ne bougea plus » ; le troisième jour, 18 octobre, les trois armées ennemies supérieures en nombre « les prenaient de tous côtés ». L'ennemi, les Autrichiens surtout, les devançaient parfois dans leur retraite, barrant les routes, faisant sauter les ponts ; beaucoup de soldats furent noyés en voulant passer les rivières à la nage ; il fallut abandonner l'artillerie, les blessés. La défection des Saxons retournant leurs armes contre les Français, leur fit un grand mal. Souvent, il fallait se battre de tous côtés, à l'avant comme à l'arrière de l'armée ; parfois c'était la débandade ; jetant sac et fusil, « chacun marchait à sa tête ». Attendue près de Hanau par l'ennemi embusqué dans les bois, l'armée dispersée se reforma et livra bataille ; la cavalerie devait jouer le principal rôle, acculant les ennemis à une rivière où un grand nombre furent tués ou noyés. A son arrivée en France, ce régiment, le 10e de ligne, ne comptait plus que 240 hommes. »

L'Académie Salésienne étant priée par la Préfecture de désigner avec les autres Sociétés savantes du département un délégué pour faire partie de la nouvelle Commission des Sites et Monuments Naturels, il est décidé d'accorder notre voix au candidat que choisira l'Académie Florimontane.

Séance du 9 décembre 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Birraux, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Gavard, Mugnier, Périllat, Ernest Pernoud et L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président annonce que notre regretté collègue, M. Eugène Barre, a laissé à l'Académie Salésienne son importante bibliothèque, composée de nombreux et beaux volumes. Adressant un hommage ému et reconnaissant au généreux défunt dont la Société conservera pieusement le souvenir, il redit quelques mots de sa vie chrétienne et bienfaisante.

Il rappelle que notre Académie a été invitée à la Manifestation officielle franco-italienne qui eut lieu à Annecy le 2 novembre, ainsi qu'aux fêtes du quatrième centenaire de Marguerite d'Autriche duchesse de Savoie, célébrées à Brou et à Bourg, le 30 novembre. Le secrétaire, M. Pfister, assista à ces deux cérémonies.

Le président propose la candidature, comme membre agrégé, de M. Pierre-Henri Violland, de Strasourg, d'une famille originaire du Faucigny. Il parle de l'étude que prépare le Père Buffet sur le collège d'Evian, et présente, parmi les derniers ouvrages reçus, l'*Histoire de Chevron*, par l'abbé Joseph Garin.

M. le chanoine Mugnier fait part du don que M. l'abbé Chevrier, curé de Veigy, vient de faire à notre bibliothèque, de trois volumes de notes manuscrites sur l'histoire de Savoie, rédigées par M. Auguste Milliand, décédé récemment à Veigy. Natif de La Rochette, l'auteur avait passé de nombreuses années de sa vie en Angleterre et à l'étranger ; fervent tertiaire de saint François, il était un érudit doublé d'un artiste, comme en témoigne la belle préface de l'ouvrage dont donne lecture M. Mugnier.

M. le chanoine Coutin communique des extraits de l'étude biographique qu'il consacre au dernier Seigneur de Montpon, à Alby, Jean-Marie de La Faverge de Cormand (1715-1801). Né à St-Jeoire-en-Faucigny, il était frère de la mère de Mgr de Thiollaz. Docteur en droit à Turin, en 1739, il devint plus tard sénateur de Savoie. Dès 1746, il écrivait régulièrement un journal dans lequel sont consignés des détails curieux sur la plupart des événements. Ses archives conservent une intéressante lettre que lui avait envoyé, en 1773, l'intendant Béné, de Turin, sur la

sépulture du Roi Charles-Emmanuel. Sous la Terreur, lors de l'arrestation du Sénateur de La Faverge, la Municipalité d'Alby tint à rédiger en sa faveur une motion citant sa grande charité.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Eugène Courtois d'Arcollières, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
Barre Eugène, Annecy.
Gaillard Fr., huissier à Reignier.
Grange Léon, curé de Menthon-St-Bernard.
Gurgo Joseph, entrepreneur, Annecy.
Rey Ulric, curé de Fessy-Lully.
Roupioz Alfred, négociant, Annecy.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série, renouvelable en 1931	*2e série, renouvelable en 1934*
MM. D. Duret.	MM. F. Chiariglione.
A. Gavard.	V. Corbet.
J.-B. Lévitte.	L. Fuzier.
P. Péguet.	F. Mugnier.
L. Pfister.	E. Pernoud.

3e série, renouvelable en 1937.

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.
E. Benoît.
A. Flammary.

Membres d'honneur.

S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. G. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. G. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, prof. au Grand-Séminaire d'Annecy.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Chaperon Alexis, curé retraité, à Thonon.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.

MM. Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., chan. hon., curé-archiprêtre d'Alby.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Joseph, chan. titul. Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, Prévôt du Ch., Vicaire Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.

MM. Terrier Léon, Secrétaire du Bureau diocés., Annecy.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direct. de la Sté des Forces du Fier.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boyer Alfred, curé de Scionzier.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.

MM. Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Carton Emile, chan. hon. archipr.-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire à Annemasse.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Thonon.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Druz Gustave-Ph., professeur, La Roche.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.

MM. Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.
Duval Léon, profess. au Grand-Séminaire.
Eminet César, curé de Duingt.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Folliet M.-Amédée, vicaire à St-Maurice.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, étudiant, Lyon.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.

MM. Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morel F.-L., supérieur de *Concise,* à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé-archiprêtre de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pâtuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pissard Jacques, curé de Morzine.

MM. Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. hon., curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, curé de Chessenaz.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Anncey.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, directeur de l'*Union Républicaine et Sociale*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.

MM. Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Violland P.-Henry, Strasbourg.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuichard Ignace, vicaire a N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

UGINE

NOTES D'HISTOIRE

IN MEMORIAM

MATRIS AMANTISSIMÆ

ET PATRIS

OMNIVMQVE MEORVM

QVIBVS VGINA

SEMPER CARA FVIT

Nihil obstat

Annecii, die 11a Aprilis 1930

A. FAVRAT, *sup.*

M. S. F. S.

Imprimi potest

Annecii, die 15a Maii 1930

J. F. MOGENET, *vic. gén.*

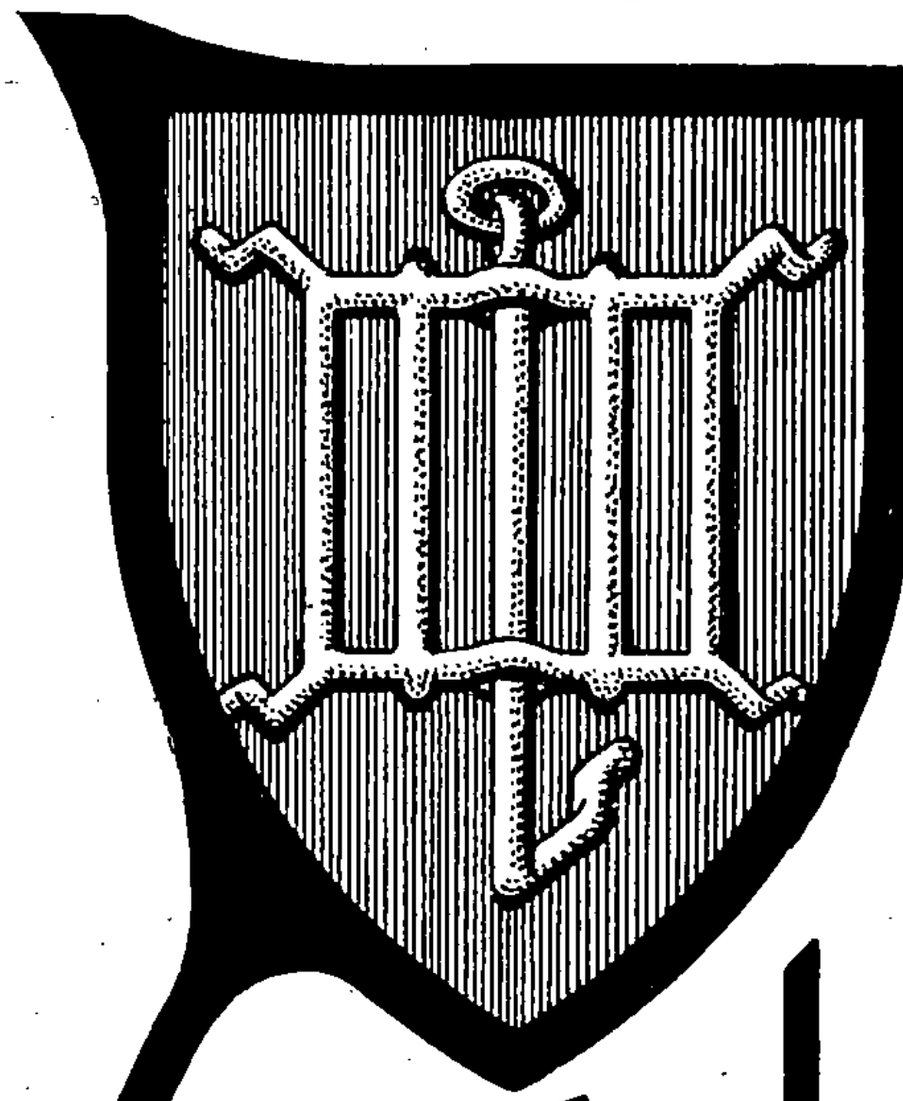

P. Léon BUFFET

lauréat de l'académie française

UGINE

Notes d'Histoire

CHAPITRE I

Généralités

Le centre de la Savoie. — Trois velléités de Monographie : F. Delachenal, J. Berthet, A. Proust. — Descriptions littéraires : Chronique de Savoie, J. Frisat, R. Töpffer, V. Verboux, le soldat d'Afrique. — Etymologies et opinion probable. — Le canton et ses communes. — Panorama observé du fort de Lestal. — Productions du pays. — La vigne, le vin claret, *les* fourcheaux. — *L'avenir agricole. — Etude géologique par M. Marc Le Roux.*

Si l'on trace une ligne droite de Thonon à St-Michel de Maurienne, et une seconde ligne d'Albens à la cité d'Aoste, les deux lignes se coupent à angle droit à Ugine, qui est le centre géographique de la Savoie ; cette particularité permet qu'on lui applique ce vers de Virgile (1), où nous ne changerons qu'un seul mot :

Est locus, *Sabaudiæ* medio, sub montibus altis !

(1) *Enéide,* VII, 563. « Il y a un endroit situé sous les grands monts, au milieu de la *Savoie.* » Le texte porte *Italiæ.*

Ugine est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Albertville, une paroisse du diocèse d'Annecy. La visite pastorale du 26 juillet 1411 y accuse 200 feux, environ 900 habitants. Ce chiffre augmente lentement : il est de 1.690 en 1717 (2), et de 2.466 au commencement du XIX^e^ siècle. Dans ces évaluations n'est pas toujours comprise Outrechaise, qui forme commune à part et ne fait cependant qu'un avec Ugine comme paroisse.

Enfin l'usine, commencée en 1904, a porté le nombre des habitants, d'après le dernier recensement, à 4.754, et surtout a changé, avec les conditions économiques, tout l'aspect du pays (3).

Ce n'est pas l'Ugine actuelle que nous étudierons dans le présent travail, mais l'Ugine d'autrefois. Chose à peine vraisemblable, rien n'a encore paru sur ce sujet, et la région d'Ugine, comme nous l'écrivit M. l'archiviste Letonnelier, est complètement déshéritée au point de vue historique. Il y a eu quelques velléités de monographies, mais aucune n'a pu aboutir. Celui qui a poussé le plus loin son travail fut un Uginois, M. Francisque Delachenal, conseiller à la Cour de Casale (Italie). Léon Ménabréa, érudit savoisien, lui ayant demandé des renseignements, M. Delachenal lui écrit (4), à la date du 30 octobre 1839 :

> J'avais trop envie de venger Ugine de l'oubli des chroniqueurs et de l'incurie des historiens qui vous précèdent pour ne pas lui obtenir une page dans un de vos ouvrages. L'importance de l'endroit, les familles nobles qui tour à tour l'habitèrent, et leur influence sur les événements politiques de chaque époque en font un sujet d'étude très intéressant.

Il parle ensuite « de notre pauvreté en archives, de notre dénuement presque complet » en fait de documents, et spécialement de « la fin déplorable d'un manuscrit qui existait encore en 1837 sur les comtes d'Ugine ». Il avait lui-même classé des notes que tout nous fait croire abon-

(2) Etat dressé par R. de Bellegarde, S. S. H. A. Tome 35, page LXXVII.

(3) Mouvement de la population en 1928 : Naissances, 127 ; mariages, 21 ; décès, 61.

(4) Archives dép. de la Savoie ; Manuscrits Ménabréa, XI.

dantes, mais que sa famille ne possède plus (5) et que nous n'avons pas pu retrouver.

Après lui, Isidore Berthet, notaire et maire d'Ugine, avait formé le même dessein, et nous a laissé deux ou trois pages : elles prouvent qu'il avait commencé, vers 1877, une recension des vieux actes. Son gendre, le député A. Proust, caressant le même projet, envoya quelques documents à notre Académie de Savoie, qui en rendit compte avec plaisir (6) .... et c'est tout ! Le Conseil municipal constate, dans sa délibération du 30 novembre 1851, qu' « à la Révolution française on a à peu près brûlé tout ce qui lui était antérieur ». Ce n'est que trop vrai, et l'on connaît le mot (7) de l'historien Michelet : « Les parchemins eurent aussi leur tribunal révolutionnaire, tribunal expéditif, terrible dans ses jugements ! » Cependant, même pour Ugine, que de mines encore à exploiter, et que de choses à dire !

D'abord, quelques descriptions littéraires ouvriront la voie aux indications plus précises.

La première est donnée ici comme un souvenir d'un passé vénérable. Nous la tirons de la *Chronique de Savoie*, de Paradin (8), ouvrage historique dont nos aïeux faisaient grand cas, et dont la première édition remontait à 1552. Il y est dit de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry et seigneur temporel d'Ugine :

> Auquel pays de Savoie ayant séjourné quelques jours, advint qu'il se trouva en quelques lieux délectables esquelz (dans lesquels) il prit plaisir ; et lui agréa d'y laisser quelques monu-

(5) Son petit-fils Alessandro de Lachenal, à Campiglia Cervo (Biella), nous a communiqué avec la plus grande obligeance plusieurs documents que nous indiquerons.

(6) Ainsi S. S. H. A., 35, p. LXXVII. Ayant beaucoup profité des documents réunis par la famille Berthet-Proust, nous l'en remercions de tout cœur en la personne de M. René Proust.

(7) *Histoire de la Révolution*, II, 700.

(8) Très belle édition conservée à Florimont (Genève). Le texte porte chaque fois *aucun* (aliquem unum) où nous mettons *quelque*. Faut-il nous excuser d'avoir ainsi modifié les vieux textes pour la commodité de la lecture ? Pour éviter aussi les points de suspension, nous citons constamment *à la suite*, mais jamais avec un dessein quelconque de falsification du texte.

ments de soi, par quoi y fit construire quelques somptueuses structures, comme un fort château à Ugine, et certains autres édifices.

Nous retrouverons avec plaisir le Bienheureux Boniface, mais observons ici le mot employé par le vieux Chroniqueur : il compte Ugine parmi ces « quelques lieux délectables » dignes d'attirer l'admiration et de la retenir.

Près d'un siècle après, Jean Frisat, doyen du chapitre de Tarentaise en 1617, laissa des Elégies latines imprimées à Lyon chez l'éditeur Scipion Josserme : *Ex typis Scipionis Josserme, aucthore Joanne Frisatto.* On y trouve un distique sur Ugine (9), avec une allusion « aux somptueuses structures » de l'archevêque Boniface :

Excelsæ decorant Uginam præsulis ædes
Quodque minax castrum Rossilione vides.

Dans son livre célèbre *Nouveaux voyages en zigzag* (10), l'écrivain genevois Rodolphe Töpffer rend pittoresquement compte de son passage dans notre pays vers 1850 :

En quittant Faverges, on s'engage dans le beau vallon d'Ugine. Partout d'éclatants herbages, puis, autour des fermes, de gras potagers, un désordre d'arbres fruitiers, des ceps qui, d'un rameau à des solives, ou s'étendent en treilles ou serpentent en festons. Au-dessus, des tabernacles de verdure, où l'on s'étonnerait de ne pas voir, sous chacun, quelque philosophe achevant sa carrière loin du monde et du bruit (11).

(9) En nous référant à la *Chronique de Savoie,* qui unit de même Rossillon à Ugine, nous croyons que *Præsul* est ici le Bienh. Boniface et qu'il faut traduire : « De grandes constructions de ce prélat font la beauté d'Ugine, et ce château menaçant que l'on voit à Rossillon (au pied du Jura, non loin de Genève) est aussi son œuvre. » Sur Frisat, V. Grillet, III, 148. Nous avons trouvé le distique dans une lettre de Francisque Delachenal.

(10) Edition Garnier, Paris, 1858. Töpffer écrit *Uzine.* Faute d'impression? Prononciation défectueuse entendue par lui dans son voyage?

(11) Il serait bien dommage de ne pas continuer en note cette charmante citation. Töpffer et ses élèves aperçoivent, assis à l'ombre d'un grand arbre, un homme du pays en train de raccommoder sa culotte. Un joli dialogue s'engage : « Quel est votre métier ? — Mon métier ? J'attends du charbon qu'ils font par là-haut, et puis, quand il vient, je le mesure, voilà tout. — Vous avez l'air heureux ! — Oh ! là, voyez-vous, ce n'est pas de se plaindre qui enrichit ! — Eh bien ! conservez-vous gai et content ! » Là-dessus, le voyageur fait une réflexion plai-

Mais laissons le spirituel écrivain pour passer au texte d'un enfant du pays à qui qui on ne peut refuser un vrai talent, Victor Verboux. Il a décrit de cette sorte, en 1897, le tardif retour du printemps (12) :

Ugine est dans le cœur de la Savoie comme une cuvette immense creusée dans le granit des montagnes. On aperçoit de toutes parts l'encorbellement magique des grands monts qui l'entourent. Leurs cimes,là-haut, portent la frange éblouissante des neiges tardives, et le couvercle d'azur semble reposer sur les dentelures d'une corbeille d'argent. Leurs assises descendent à la plaine en croupes tourmentées, striées de gorges et de ravines profondes, où les restes d'avalanches coulent jusqu'à la plaine comme des échancrures d'une draperie blanche tendue sur les sommets par l'hiver.

Pour couper la monotonie de cette « cuvette immense creusée dans le granit », une colline est adossée au pied du Mont Charvin, et, sur cette colline formant terrasse, la ville d'Ugine est construite depuis de longs siècles. Un autre enfant du pays (13), condisciple de Victor Verboux et militaire en Algérie, consigne dans son carnet de route ce quatrain, qui dit au moins avec quelle admiration il pensait à la patrie absente :

J'aime le petit bourg assis sur un coteau !
Avec ses murs blanchis et ses maisons si belles,
On dirait un condor ou quelque grand oiseau
Déployant dans les airs ses magnifiques ailes !

Ugine est appelée dans les documents anciens : *Ulgina* en l'an 1038, *Ugina* dans un acte de 1265, *Eugine* dans l'historien Guichenon, et même *Uigines* en 1695, et aussi *Hugine* (14). L'orthographe d'autrefois, surtout celle des noms propres, n'avait rien d'absolu ; on ne peut faire

sante : « A vrai dire, les philosophes de profession sont dans les villes. Ils y font des livres, ils y donnent des cours, ils y prouvent la morale et ils y enseignent le souverain bien. Mais les philosophes pratiques sont dans les vallées, dans les montagnes. Ils y taillent des ceps, ils y relient des gerbes, ils y mesurent du charbon, et ils y retapent leurs culottes ! »

(12) Article de l'*Indicateur de Savoie*, 6 mars 1897.

(13) Gilbert Buffet, à Constantine ; 1880.

(14) Dans Vernier, *Dict. topogr.* Cet auteur donne ses références pour chaque orthographe.

état d'une lettre ajoutée ou supprimée. Une chose cependant est certaine, c'est qu'on doit écrire Ugine sans s. L'exemple de 1695, si même le document a été bien lu, nous semble presque unique, puisque les registres de paroisse, très bien tenus à cette même époque par le curé Durier, ne mettent jamais l's. C'est surtout après 1800 (15) qu'on s'est mis à orthographier Ugines, mais nos anciens ne le faisaient pas, et l'un des plus beaux actes que nous ayons dans nos trésors, le testament du notaire Noël Mollier et de son épouse, testament écrit « l'an mil cinq centz nonante deux et le sizième jour du moys d'aoust », s'achève par ces mots : « Faict et prononcé en la ville d'*Ugine*, dans la maison des dicts mariés testateurs. » Ugine est écrit déjà comme l'écrivent maintenant le calendrier des Postes et les horaires des Chemins de fer (16).

D'où vient le mot Ugine et que signifie-t-il ? Si l'on consulte ceux qui ont essayé d'élucider cette question, on donnera la préférence à l'opinion du savant étymologiste H. Jaccard (17), dont le procédé tient à la fois de l'observation et du raisonnement. Il a découvert plusieurs autres endroits qui portent ce même nom ou des noms similaires : Ugine, Eugine, Augine. En cherchant dans chaque pays la particularité géographique qui a pu donner lieu à cette ressemblance, il a toujours rencontré un cours d'eau, des fontaines, un bief de moulin. Il existe d'autre part dans le bas latin *augia* et son diminutif *augina*, au sens de « bassin pour les eaux », tout ce qui est nécessaire pour expliquer parfaitement le mot Ugine dans chacune de ses syllabes. V. Verboux ne croyait donc pas si bien

(15) Le Dictionnaire géographique de Paul Joanne va jusqu'à mettre l's à Uginettes ! Des imprimés de la Révolution ont Ugines avec s, alors que sur ces mêmes imprimés les surcharges n'ont pas l's. Le sceau de la commune n'a pas l's en 1793.

(16) F. Gex, *Autour des clochers de Savoie*, p. 265 : « On ne devrait jamais écrire Ugines, mais Ugine, du singulier *Ugina*. »

(17) *Essai de Toponymie*, par H. Jaccard, Lausanne, 1906, p. 482. M. le chanoine A. Gros, à Saint-Jean-de-Maurienne, un spécialiste en matière d'étymologie, est tout à fait pour « Augine » ou bien « Ougine », au sens de bief de moulin (Sa lettre du 27 janvier 1928).

dire quand il s'écriait : « Ugine est dans le cœur de la Savoie comme une cuvette immense creusée dans le granit des montagnes. » Il donnait à la fois, dans ces deux lignes, la description d'Ugine et son étymologie.

Il existe d'autres Ugines (Ugina) en Amérique, dans la partie septentrionale du Chili. Un savant de Santiago, M. Diégo de Castro, a bien voulu nous transmettre le résultat de ses recherches à ce sujet (18). Chaque fois qu'il a trouvé le mot dans la géographie du Chili, Ugina désigne ou une *aguada,* c'est-à-dire une masse d'eau et le pays qui est autour, ou une *quebrada,* c'est-à-dire un terrain raviné par les eaux, ce qui est le cas d'une montagne avec carrières de cuivre appelée le *cerro de Ugina.*

Notre opinion est donc fortement appuyée par cet argument « d'outre-mer ». Enfin, observons, beaucoup plus près de nous, que l'Ugine du Chablais, près de Bernex (Hte-Savoie), et l'Ugine de Passy ne désignent pas des villages, mais des rivières, et peut-être des chalets placés au-dessus.

Nous pourrions poursuivre cette énumération, mais nous nous contenterons de ces remarques, en avouant que d'autres solutions ont été proposées, entre autres celle des savants auteurs de *Boutæ* (19), qui font venir Ugine du latin *Uliginem.* Uligo signifie brouillard, et l'on aurait appelé ainsi Ugine à cause de la brume qui s'élève au confluent de l'Arly et de la Chaise. Mais cette brume était-elle assez permanente, assez visible pour donner son nom à tout un pays, et d'autre part le déplacement de l'accent dans un mot de ce genre n'est-il point difficile à expliquer ? d'autant plus que la prononciation patoise n'est ici d'aucun secours. Ugine se prononce quelquefois *Uzenna,* mais le plus souvent *Uzna* avec accent sur la dernière syllabe, comme on dit *Morzna* pour Morzine et *cozna* pour cuisine et cousine (20).

(18) Sa lettre du 5 mars 1928.

(19) Ville gallo-romaine des Fins d'Annecy. MM. Marteau et Le Roux l'ont décrite et étudiée. V. *Boutæ,* p. 322.

(20) M. Muret, professeur à l'Université de Genève (sa lettre du

Le bourg d'Ugine est à 460 m. d'altitude, à 1 km. de la gare du P. L. M., à 8 km. d'Albertville, à 617 km. de Paris. Dans la commune, l'altitude varie de 390 à 2.414 m., qui est le point le plus élevé du Grand Carre (Charvin). Il tombe en moyenne, à Ugine, 1 m. 300 de pluie et 1 m. 380 de neige. Nous empruntons ce dernier chiffre au travail de M. F. Gex sur les *Avalanches en Savoie*. Ce même auteur nous fournit la moyenne de la pluie (21); mais il la calcule ingénieusement d'après les localités voisines, Ugine, jusqu'à l'année dernière, n'ayant pas eu de station pluviométrique. « Les pluies augmentent rapidement, écrit-il, dès qu'on remonte le val d'Arly jusqu'à Flumet, la station la mieux arrosée de toute la Savoie. De quoi il faut conclure qu'Ugine, site de carrefour entre le bas val d'Arly et la cluse de Faverges, en un point où commencent les gorges et l'étranglement du val, qui reçoit le choc et entonne l'apport convergent des vents humides du sud-ouest par Albertville, et du nord-ouest par Faverges, ne doit pas recevoir moins de 1 m. 300 de pluies moyennes par an. »

Du monticule où il est placé, le bourg domine la vallée de la Chaise, torrent appelé autrefois le Chièse ou Monthoux, et qui rejoint l'Arly à 1 km. 500 de là. Cette dernière rivière descend des hauteurs du Mont Joly, suit les gorges profondes de Flumet, y reçoit l'Arondine et Flon (22), arrive au pied du mamelon d'Ugine, grossit encore ses eaux de la Chaise et du Doron avant d'atteindre l'Isère en aval d'Albertville.

Le canton, dans son ensemble, comprend 17.083 hectares et 9 communes, à savoir, outre Ugine : Le Cohennoz, Crest-Voland, La Giettaz, Flumet, Héry, Notre-Dame de Bellecombe, St-Nicolas-la-Chapelle, Outrechaise. Sauf cette

19 mai 1927) tout en signalant l'hypothèse « Augine, nom de bief » ajoute qu' « Ugine pourrait bien être un de ces noms dérivés, par le suffixe *ana*, de gentilices romains ou gallo-romains. *Ulvius* conviendrait assez bien (*Ulviana*). »

(21) Sa lettre du 12 novembre 1929. Il juge d'après les altitudes et les moyennes de la pluie à Faverges, Albertville, Beaufort et Flumet.

(22) Nous omettons l'article à dessein. Ainsi nous l'enseignait à l'école M. l'instituteur Grillet, d'après le langage du pays.

dernière, elles sont toutes plus élevées qu'Ugine : la moins haute est Le Cohennoz, à 905 m. et la plus haute est Crest-Voland, à 1.229 m.; Chaucisse, à 1.286 m., est paroisse et non commune. Enfin, la population totale du canton, avant l'augmentation amenée par les usines d'Ugine, les ardoisières de Saint-Nicolas, l'exploitation touristique de La Giettaz, était de 6.630 habitants ; elle est aujourd'hui de 8.543 (23).

Face au bourg se trouve la colline boisée sur laquelle s'élève le fort de Marthod ou fort Lestal. C'est peut-être de là que nous pouvons le mieux nous rendre compte de la position occupée par la petite ville et les villages environnants (24).

Le Charvin domine toute la scène de sa masse puissante. Il faudrait inventer pour lui, si elle n'était déjà banale, l'expression de « sommet sourcilleux ». Il est d'ailleurs inaccessible de ce côté ; pour en avoir raison, il faut le contourner par Manigod. Essayons de nous abstraire un instant de sa présence ; essayons d'oublier aussi les belles montagnes qui continuent le cercle imposant que lui-même a commencé.

A nos pieds, dominées par le château du Crécherel (25), les Fontaines d'Ugine : c'est le village de la gare, où se croisent les routes de Flumet, de Faverges et d'Albertville ; non loin de là, les importantes scieries. A droite, dans le val d'Arly, les bâtiments innombrables des usines, du phalanstère et des villas, avec tout auprès les villages du Crécherel, du Cugnet, des Mollières. Plus à droite en-

(23) *La population et l'état économique de la Savoie, de 1921 à 1926,* par F. Gex, Grenoble, 1926.

(24) Nous avons rencontré dans une lettre de Pline le Jeune (V, 6) une description d'un paysage d'Etrurie dont plusieurs traits se rapportent fort bien à Ugine : « Regionis forma pulcherrima. Imaginare amphitheatrum aliquod immensum et quale sola rerum natura possit effingere. Lata et diffusa planities montibus cingitur. Magnam capies voluptatem, si hunc regionis situm ex monte prospexeris. »

(25) Nous reviendrons sur cette orthographe. Pour ce mot et pour tant d'autres, noms de familles et noms de lieux, jamais vous n'aurions supposé dans les vieux documents une telle divergence.

core, le Montgombert, avec ses maisons échelonnées sur ses pentes : l'Arly l'encercle à sa base, formant une espèce *d'île* qui donne son nom à un second village, occupant le même mont dans sa partie méridionale. Au-dessus des Mollières et plus à gauche, étagés sur les côtés de ce fer à cheval, les villages de Planfey, de Bange et du Clos. On aperçoit, sur une colline de 677 m. et qui se dégage de tout l'ensemble, la vieille tour carrée du comte de Savoie, « où il sollait (26) demourer » quand ses chevauchées guerrières l'amenaient à Ugine ; la tour abrite encore à l'ombre de ses ruines un petit village : le Châtel d'autrefois, le Château d'aujourd'hui. Au-dessus, Montabri, le Suit et l'Aire, dont le nom fait penser au repaire de l'aigle, ou mieux au sol préparé où les fléaux battaient le grain. Plus proche du bourg, voici, parmi la verdure des prés et des arbres, la Montagnette avec le Villard, la Plagne avec le Verney ; Pierre-Martine, à qui une grosse pierre mystérieuse a donné son nom ; et le Trembley, dont plusieurs maisons paraissent encore neuves : on les a rebâties après l'incendie de 1921. Par le Brevent, en suivant le pied du Charvin, nous atteignons Mont-Dessous et Mont-Dessus, et nous devinons l'emplacement du petit lac, le Leuté, aux bords peuplés de joncs. De là nous descendons aux villages de Pussiez et du Bon, des Rippes et de Soney : Soney, le *Solonacum* gallo-romain, et le fief du vieux saint Claude. Nous traversons la rivière et nous arrivons à Outrechaise, qui semble encore pleurer Sébastienne de Chevron-Villette, la jeune épouse du comte de Michaille, la cousine de saint François de Sales (27). Nous n'avons laissé de côté que les Courrois, écrits Corrües dans la carte d'Etat-major, et dont on aperçoit les maisons en bordure de la route qui va d'Ugine à Outrechaise. Nous aurions pu signaler, en passant, « ces gorges et ces ravines » dont parle V. Verboux : ce sont celles du Nant Pugin, du Nant Trouble et du Nant de Croëx, tous trois descendant du Charvin pour se jeter dans la Chaise.

(26) *Soller* est le vieux mot qui signifie *avoir coutume de.*
(27) Chapitre XXIV.

Ce paysage tout entier est remarquable par la beauté de l'ensemble et la variété des aspects ; mais, comme nous l'exposerons tout le long de cet ouvrage, « la magie des souvenirs double ici les enchantements de la nature, car, quelque riante qu'elle soit, une terre où l'homme ne retrouve aucun témoignage de son passé sera toujours pour lui inhospitalière et muette. » (28).

Selon le mot d'un paysan, « il y a de tout à Ugine ». Les céréales y mûrissent facilement ; la production des arbres fruitiers y est abondante et de premier choix ; les forêts couvrent les hauteurs, et, sous les rocs du Charvin, les pâturages étendent leurs vastes étendues, ponctuées de nombreux chalets.

La vigne, autrefois surtout, était la ressource, l'agrément du pays. On profitait de tous les coteaux, de tous les terrains bien exposés, pour en planter. Les Charmettes demeurent cependant l'endroit privilégié où le raisin mûrit plus facilement et produit le vin le plus apprécié. On nous a communiqué (29) un cottet, une liste établie vers 1750 des principaux propriétaires de vignes ; les fossorées (30) y sont indiquées avec soin car il s'agit de la dîme levée par la Commanderie à raison d'un pot et demi (31) par fossorée. La liste est donc consciencieusement rédigée et l'on s'étonne que dans les moindres villages les habitants possèdent des vignobles de tous côtés.

Le vin *claret* était produit par le cépage appelé *hibou*, dont les grappes, aux grains roses très développés, pourraient figurer dans n'importe quel dessert. Ce vin est légèrement teinté, agréable et très capiteux. Un document de 1601 orthographie le mot *claret* comme nous le faisons ici. Me Jehan Magdelain, notaire à Megève, achète « au Clos des Rippes, au mandement d'Ugine, 12 charges de mulets,

(28) Lanfrey, dans *Lettres d'Everand* (*Revue Sav.* 1895, p. 143).

(29) Rd Orsier, curé de Neydens, originaire d'Ugine par sa mère, Louise Suarez.

(30) Une fossorée : ce qu'un homme peut « piocher au *fossèu* » en un jour, environ 3 ares.

(31) Le pot équivalait à un peu plus d'un litre et demi.

moitié claret moitié rouge, bon et franc, pour le prix juste et raisonnable de neuf-vingt florins. »

Ce qui donne aux vignes d'Ugine leur aspect particulier, ce sont « les fourcheaux », en patois *forstés*, arbres secs dépouillés de leur écorce et le long desquels on fait grimper les ceps, qui atteignent ainsi des développements inespérés. Ils représentent ce que l'on appelle *crosses* en Chablais. Les *hutlins* sont tout autre chose. Bien différents aussi de ces arbres que le voyageur regarde curieusement dans les plaines de la Lombardie et qui servent de support à la vigne, les fourcheaux ne se conçoivent pas autrement que desséchés. Leur nombre a d'ailleurs beaucoup diminué, par le fait sans doute des maladies de la vigne ; ils sont devenus rares et peut-être regardera-t-on bientôt comme des curiosités les quelques-uns qui resteront.

Comme on le voit par ces divers renseignements, tout ce pays, avant de devenir un centre industriel, était essentiellement agricole. « Ugine coulait des jours sans histoire. Seules les importantes foires, rendez-vous de nombreux troupeaux aux cloches argentines, secouaient de temps à autre sa torpeur et animaient pendant quelques heures ses rues étroites et archaïques. » (32). Les conditions de l'agriculture ayant rapidement évolué, depuis cinquante ans surtout, les Uginois ont suivi le mouvement sans hâte, mais avec ensemble et docilité. Le résultat des premiers concours agricoles est remarquable à ce point de vue, et les comptes rendus soulignent déjà cette marche en avant: « De tout le concours, écrit-on en 1868 (33), la collection des instruments a été ce que nous avons trouvé de mieux : 2 espèces de pressoirs, 5 formes de charrues, cuves, tonneaux, entonnoirs perfectionnés, 3 systèmes de concasseurs de fruits pour cidre, batteuses, tarares, barattes, brindes à purin et mécanisme à transporter les terres. » Un autre journal (34) ajoute : « En 1860, on comptait un ou deux fabricants d'instruments aratoires, aujourd'hui

(32) *L'Echo de Savoie,* 8 juillet 1928.
(33) Journal *Le Propagateur,* 28 sept. 1868.
(34) *Le Courrier des Alpes,* 1er oct. 1868.

ils se classent par douzaines dans l'arrondissement. » La liste des lauréats donne quelques noms du pays : Lhôpital-Cussiat pour les charrues, Joseph Ract pour pressoir, François Poëncin pour batteuse, tarare et tour ; Pierre Emery-Dufoug pour mécanisme à transporter les terres.

Il y a de cela 60 ans, et l'on sent déjà sous ces renseignements tout un avenir qui se prépare : transformations rapides de l'outillage et des méthodes, fruitières, engrais chimiques ; bientôt l'on n'entendra plus le bruit cadencé des fléaux dans les granges, mais le bourdonnement des batteuses. Une interview de M. le maire Pringolliet, en juillet 1926 (35), rend bien compte de la situation actuelle:

> Hier, j'avais le plaisir de rencontrer à Chambéry le conseiller général d'Ugine. Il m'expliquait que dans son canton les agriculteurs avaient placé une grande partie de leur argent dans leur exploitation. C'est ainsi que pour *une* faucheuse en 1910 on en compte actuellement une trentaine (36). C'est le meilleur des placements, et la baisse du franc, qui a incité les agriculteurs à vaincre la routine, a été pour eux d'un effet très salutaire. Ils se trompent souvent et prennent pour un bénéfice l'argent liquide qu'ils réalisent. Comme cet argent, par la force des choses, devient de plus en plus abondant à mesure qu'il s'avilit, ils ont entre les mains une richesse, mais une richesse factice. Le paysan achète des titres, mais la vie augmente et le capital souvent diminue. Comme il serait préférable de placer cet argent disponible dans la ferme, dans l'amélioration du cheptel, dans les travaux de drainage, dans la réfection des bâtiments ou simplement en fonds de roulement pour acheter des engrais, des machines ! Il n'y a pas de doute qu'un capital ainsi utilisé serait convenablement rémunéré. Il se fait dans ce sens un travail d'opinion qui aboutira nécessairement.

Nous reviendrons sur quelques-uns des détails ici rapportés, et avant d'aborder, par les temps les plus anciens, la partie historique de notre tâche, donnons sur la géologie du pays d'Ugine la remarquable étude qu'a bien voulu nous adresser le très compétent M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy (37).

(35) *Le Petit Dauphinois* du 26 juillet 1926.

(36) L'unique de 1919 appartenant à Louis Bisilliat-Vincendaz.

(37) L'étude est accompagnée d'une carte en couleurs que nous regrettons de ne pouvoir publier, mais que nous tenons à la disposition des amateurs de géologie.

Dans la description de la structure géologique du canton d'Ugine (38), on est obligé de déborder les limites administratives afin de donner un coup d'œil d'ensemble sur la région.

Cette région est au nord, au contact de la *zone subalpine*, limitée par le VI[e] anticlinal des plis des hautes chaînes calcaires du Genevois : l'arc des Aravis dont le Mont Charvin culmine à l'altitude 2.126 et dont l'axe du pli s'abaisse au passage de la Chaize pour se relever sur la rive droite de ce torrent dans la Dent de Cons et dans la Belle-Etoile.

La limite sud est jalonnée par le cours de l'Arly dont l'action torrentielle érosive a profondément entaillé les massifs de la *zone cristalline* qui commence en ce point.

Si, descendant du Mont Charvin, on se dirige vers le sud, on se rend compte, comme en un schéma géologique, de tous les épisodes successifs de la formation du sol, car ici la superposition des terrains est en série presque complète.

D'abord, au Nord, en contact avec la nappe de *charriage* de Sulens, les formations *nummulitiques :* nappe helvétique Morcles-les Aravis, qui se sont déposées pendant les plissements alpins.

Puis viennent le *Crétacé* supérieur, moyen et inférieur, reposant sur tous les niveaux *jurassiques* qui plongent en s'enfonçant sous le Charvin.

Apparaît ensuite le *Lias* à facies dauphinois, formant toute la dépression qui sépara la Chaîne des Aravis des massifs anciens, que nous allons rencontrer bientôt.

Ce Lias se traduit dans la topographie par des zones de pâturages, en raison de l'imperméabilité de ses schistes.

Ce terrain s'appuie sur le *Trias* représenté par des dolomies vacuolaires ou cargneules, des quartzites roses ou Arkose et la roche spéciale de Bange dite poudingue d'Ugine (visible aux Mollières).

Tous ces terrains forment la couverture sédimentaire des *massifs hercyniens,* importante phase de plissement du globe, qui débute à la fin du Carbonifère pour se continuer au Permien.

Nous voici maintenant en présence de la *zone cristalline* représentée par les schistes rouges lie de vin, schistes à séricite supérieure que M. Ritter considère comme appartenant à la période la plus ancienne : l'*archéen.* Ils supportent en *discordance* les terrains houillers dont les couches redressées sont elles-mêmes recouvertes par les niveaux du Trias.

(38) Les contours géologiques des terrains de la région d'Ugine sont figurés sur la feuille n° 169 bis Albertville, de la carte détaillée de la France au 1/80.000[e] et surtout sur la *Carte géologique de la Savoie* au 1/200.000[e] par le D[r] Moret, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble, faisant connaître les recherches personnelles de l'auteur, et mise au courant des travaux les plus récents et parfois inédits.

Ce terrain houiller appartient au *géosynclinal extérieur* des Alpes occidentales. Il fait partie des alignements carbonifères extérieurs : La Mure, Grésivaudan, Ugine, dont les poudingues houillers étaient autrefois exploités comme pierres meulières (d'où les noms de Mollières).

On a trouvé dans ce houiller (après le passage du Flon entre Flumet et Héry) des schistes noirâtres contenant des empreintes fossiles de plantes (Calamites). Près d'Héry on a relevé un indice de combustibles minéraux (anthracite).

L'histoire géologique de la région, c'est-à-dire la succession des phénomènes, se résume d'abord par l'apparition du ridement *hercynien*, massifs cristallins, qui sont surmontés par une couverture sédimentaire (série triasique jurassique et crétacée) et qui au cours des âges ont été plus ou moins déblayés par l'érosion.

A l'époque tertiaire moyenne se produit la surrection définitive des Alpes (*le plissement alpin*) et les vallées commencent à être esquissées.

Pendant tout le Pliocène, un régime hydrographique s'établit, *différent de l'actuel*. En effet, l'Isère, qui recevait comme aujourd'hui le Doron et l'Arly, *ne se dirigeait pas* par *un coude brusque* vers le Sud au niveau d'Albertville. Au contraire, en ce point, cette rivière se dirigeait vers Ugine, empruntant les cours de l'Arly et de la Chaize pour se déverser directement par l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy, qui lui-même empruntait les Usses pour rejoindre le Rhône.

Ce n'est que plus tard, par le phénomène connu en géographie physique sous le nom de captures ou décapitation de torrents, qu'un *seuil* s'éleva à la hauteur de Faverges, isolant le bassin du lac d'Annecy de celui de l'Isère, et définitivement la Chaize se déversa dans l'Arly et l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy.

Viennent enfin les temps *quaternaires*, dont les premières phases sont terminées. Les glaciations *Rissienne*, *Wurmienne* et *post-Wurmienne* prennent leur développement avec *alternance* d'avance et de recul de l'appareil glaciaire rabotant les surfaces (témoin les faces moutonnées des surfaces du poudingue de Bange). C'est alors que le formidable glacier de Tarentaise, qui poussait ses moraines frontales jusqu'à la plaine de Rumilly, recouvrait la cuvette du lac d'Annecy d'un culot de glace de 800 mètres d'épaisseur.

Puis, avec le *retrait définitif* des glaces, un régime doux et humide s'établit. Avec le développement de la végétation sylvatique, le climat actuel est fixé, le relief du sol définitivement acquis, les temps géologiques sont terminés, et l'Homme apparaît.

CHAPITRE II

Allobroges et Romains

Les Allobroges. — Ugine et le passage d'Annibal : le lieu fortifié. — *Les Romains. — La Pierre Martine : hypothèse d'une pierre druidique. — Emplacement de Casuaria. — Tracé de la voie romaine. — Monnaies d'Aurélien et de Constance. — Domaines ruraux et souvenirs romains.*

Les Allobroges étaient des Celtes-Gaulois. Ce sont les premiers peuples dont l'histoire fasse mention pour la région savoisienne. Plus ou moins rapidement, entre le 6e et le 4e siècle avant J. C., ils s'étaient étendus du Rhône aux Alpes et de Genève au confluent de l'Isère et du Rhône; ils avaient établi des villages et même quelques villes : Vienne, Genève, Cularo, qui est l'ancienne Grenoble. Cicéron les loue pour leur fidélité à la foi jurée, et l'historien Tite-Live dit qu'ils surpassaient en richesse les autres peuples de la Gaule. Leur nom ne s'est pas perdu, quoiqu'on ait substitué à la longue le mot de Sapaudia (Savoie) à celui d'Allobrogie. A la Révolution française, les représentants de la Savoie à Chambéry décrétèrent qu'ils s'appelleraient Assemblée des Allobroges, en haine, comme ils disaient, des anciens tyrans de la Savoie ; et, depuis, ce nom d'Allobroge est devenu franchement populaire, grâce surtout à la cantate de Joseph Dessaix (1) en 1856 : *Allobroges vaillants !*

(1) Ce Dessaix, neveu du général, fut un poète heureux, puisque ses vers vivent et vivront. Une de ses tantes était mariée à Ugine, comme

Au 3e siècle avant J. C., les Allobroges étaient déjà vaillants, mais fort divisés entre eux (2), et quand l'illustre ennemi de Rome, le Carthaginois Annibal, traversera notre pays pour passer ensuite les Alpes et se rendre en Italie, il prêta main-forte à l'un des partis allobroges et fit de l'autre un épouvantable massacre en s'emparant du lieu fortifié qui lui servait de refuge. Puis il réalisa ce prodige, de conduire une armée de 50.000 hommes, avec la cavalerie numide et les éléphants, à travers des défilés qui paraissaient pratiquement infranchissables. Ce passage d'Annibal offre des problèmes peut-être insolubles, à cause des contradictions des historiens, même les plus célèbres, qui le racontent.

En s'appuyant sur celui d'entre eux qui paraît le plus sérieusement documenté, l'historien grec Polybe, on peut fixer d'une façon au moins très vraisemblable l'itinéraire suivi par Annibal : il dut aborder aux bouches du Rhône, remonter la rive droite de ce fleuve, le traverser, le suivre encore, vaincre les Allobroges au lieu fortifié de Chaumont, passer à Annemasse pour éviter Genève, longer le Léman, pénétrer dans le Valais actuel, passer le Grand-Saint-Bernard, puis lancer ses troupes « à la bataille qui leur livra l'Italie ». Vers 1869, l'abbé Ducis, d'Hauteluce, le savant archiviste, soutint non sans talent l'itinéraire dont nous parlons : « Le public sait assez, disait-il (3), que depuis le Simplon jusqu'à la Turbie sur Monaco j'ai exploré dès longtemps tous les passages dont j'ai parlé. »

Il se montre cependant assez embarrassé d'une objection qu'on peut lui faire à propos de cet historien Polybe, lequel, jalonnant de noms géographiques le passage d'An-

nous le dirons au chapitre XX, et ses parents auraient pu savoir de lui d'où vient l'air si martial qui a fait des Allobroges le chant national de la Savoie, et dont personne ne connaît bien la provenance (*Echo de Savoie*, 13 septembre 1925. Article Dépollier).

(2) Tite-Live, *Hist.* XX, 31 : « Gens (Allobrogum) nulla gallica gente opibus aut fama inferior. Tum discors erat. »

(3) *Le passage d'Annibal*, par l'abbé Ducis, 1869, p. 7. Pour plusieurs raisons, nous sommes loin de prendre ici parti pour l'itinéraire défendu par Ducis, et si nous l'indiquons volontiers c'est qu'il y nomme Ugine, ainsi qu'on va le voir.

nibal, ne parle pas du Léman. Il faudrait donc trouver, pour aller en Valais, un autre itinéraire que la rive méridionale du lac et supposer qu'après le passage du Rhône Annibal aurait suivi, non pas ce fleuve, mais l'Isère. « Les 100 milles (4) dont parle Polybe, explique Ducis, peuvent arriver à Albertville. Le passage n'a pu présenter quelques difficultés contre les débordements de l'Arly que sous les côtes abruptes des anciens châteaux de Pallud et de Lavoex, et le lieu fortifié au bout du défilé aurait été le plateau d'Ugine. Mais de là il faut quitter toute trace de voie romaine par Megève et jusqu'à Saint-Gervais, compter sur la montée rapide d'Héry, sur la descente de Combloux, la montée des Houches, la descente sur Salvan. » On est ainsi acculé à plusieurs impossibilités, mais on voit que jusqu'à Ugine tout paraît sourire au bon Ducis, et qu'il ne lui répugne pas trop de sacrifier Chaumont et de voir dans Ugine « le lieu fortifié, au bout du défilé », où Annibal aurait massacré la grande armée des opposants Allobroges.

Bientôt, ces mêmes Allobroges eurent affaire aux Romains, qui, étant intervenus dans le midi de la Gaule, s'y installèrent et agrandirent rapidement leurs premières positions. En 121 avant J. C., leur général Quintus prit même le surnom, glorieux pour lui, d'Allobrogique, et traîna au Capitole quelques Allobroges enchaînés derrière son char de triomphe. Après lui non seulement Jules César, le vainqueur de Vercingétorix, mais l'empereur Auguste intervint contre les Allobroges, qui subirent la domination romaine pendant 543 ans, de 121 avant J. C. à 422 de notre ère.

Par leur contact de plusieurs siècles avec les Romains, par le mélange des deux races, nos ancêtres durent nécessairement et profondément changer leurs habitudes, leur langage. Les mots de « paix romaine », de « civilisation gallo-romaine », marquent pour eux un grand progrès, agricole, intellectuel, commercial.

Quant à leur religion, elle avait été jusque-là une va-

(4) Le mille romain valait environ 1 kil. 481 m.

riété du druidisme. Si, dans cet ordre d'idées, Ugine ne peut montrer à ses visiteurs un véritable dolmen comme celui de Reignier, un cromlech comme celui du Petit-Saint-Bernard, elle a cependant quelque chose d'ancien et de vénérable : la pierre qui a donné son nom à Pierre-Martine, et qu'on voit encore au couchant de ce village. Bloc énorme de poudingue résistant, elle ne paraît pas offrir à sa surface ces cavités encore imparfaitement expliquées et qu'on appelle *cupules* : elle est cependant une de ces pierres comme la Savoie et tant d'autres contrées en conservent, et qu'entoure une sorte de mystère. Ce qui est surtout bizarre, c'est son nom de Pierre Martine. Il serait vraiment trop simple de l'expliquer en disant que Martin était le propriétaire du vallon, car ce nom est inconnu des anciens documents (5). Que si l'on insiste en prétendant que le nom est beaucoup plus ancien que les documents, il nous est facile d'apporter d'autres précisions propres à faire réfléchir.

Des pierres portent des noms indifférents ou qui le paraissent ; en revanche la Pierre du Niton, à Genève, serait « la pierre de Neptune ou de Neith, le dieu gaulois des flots (6) », et celles dont le nom ressemble à Martin auraient aussi une origine sacrée. Sur la montagne de Ballaison s'élève une pierre de forme très particulière appelée « la Pierre Martin ou le tombeau des druides (7) » ; celle de la Muraz s'appelle « la Pierre Saint-Martin », mais ne sait-on pas qu'un nom chrétien se substitue souvent au nom païen ? « Le cas est fréquent, » dit un érudit neuchâtelois, précisément pour expliquer le nom d'une « vigne de Saint-Martin » plantée aux environs d'un ancien temple de Mars (8). A Messery se trouve la pierre « de Champ-Marta (9) ». Enfin, dans la vieille province du Quercy sont plusieurs pierres appelées précisément « pier-

(5) L'endroit est dit Pré Cordier.
(6) Cf. Jaccard, *loc. cit.*, p. 307.
(7) La Revue *Genava*, de 1926, p. 96, en donne une gravure
(8) Cité par Jaccard, au mot Mortruz.
(9) *Monographie de Messery*, E. Vuarnet, p. 18.

res martines » comme la nôtre (10). Ce sont là des exemples qu'il serait facile de multiplier ; et si l'on ajoute qu'autour de ces pierres on a fréquemment trouvé divers objets : couteaux, poinçons, qui ont certainement été utilisés comme objets cultuels (11), et que même à Ugine un endroit tout voisin était dit *Sanctua, Sautuey,* et un autre Lebon, *de Libone* (12), on penchera vers cette solution non seulement commode, mais très plausible, que la Pierre Martine était une sorte d'autel destiné aux réunions religieuses des druides, et qu'elle a servi plus tard à des usages du même genre. Serait-ce pour des sacrifices à Mars, le dieu romain de la guerre ? Pierre Martine, Pierre de Mars (13), quel dommage qu'on ne puisse se laisser entraîner à ce trop facile rapprochement ! Il nous semble voir les légionnaires entourant la pierre sacrée, et sur cette pierre la victime toute pantelante offerte à Mars pour la victoire des armées romaines. L'endroit était poétique, le vallon propice aux réunions nombreuses, le grand chemin peu éloigné de là : un simple sentier y conduisait.

Les Romains jalonnaient de routes remarquables les pays qu'ils soumettaient. « La Gaule indépendante avait en effet des chemins qu'ils améliorèrent, parce que leur empire avait assis sur son système routier son unité et sa sécurité (14) ». Ces routes, ils les pavèrent de dalles et les

(10) Van Gennep, *Le Cycle préhivernal,* p. 40.

(11) *Genava,* 1923, I, p. 110.

(12) Nous parlerons plus loin, au chapitre XXIII, du voisinage de « vers le Bon », *de Libone,* et du supplément de probabilité que ce nom apporte à notre hypothèse.

(13) Rapprochement en effet trop facile ! Voici quelques-unes des plus grosses objections qu'on peut faire à une hypothèse de ce genre : l'absence ordinaire des pierres ou des monuments mégalithiques dans le culte de Mars ; les fées du centre de la France, du Berry, du Bourbonnais, dites Martes ou Martines à cause de leur malfaisance ; enfin et surtout le surnom du diable, appelé au moyen âge Martin par euphémisme. Une pierre pourrait donc être Martine parce qu'elle était pierre sacrée avant le christianisme, ou ensuite centre d'un culte défendu par l'Eglise, d'un sabbat quelconque de sorcières, vraies ou supposées (Van Gennep, sa lettre du 28 novembre 1929).

(14) G. Pérouse. *Une ville morte de Savoie,* p. 3.

rendirent spacieuses : elles devaient servir autant au passage des troupes qu'aux relations économiques. C'est ainsi qu'une grande voie conduisait de Milan à Vienne, en passant par *Augusta Prætoria* (Aoste) et le Petit-Saint-Bernard. A partir de là, les stations étaient nombreuses : *Axima* (Aime), *Darentasia* (Moûtiers), *Ad Publicanos* (15) (Conflans). La voie tendait ensuite vers *Lemencum* (Chambéry) et Vienne, mais de la station *Ad Publicanos* partait une autre voie, impériale elle aussi, qui passait par Ugine et menait, par Annecy, à Genève et au Rhin.

L'Itinéraire d'Antonin, document précieux du 4e siècle, nomme sur cette voie *Casuaria, Boutæ, Genava.* Cette dernière, Genève, était célèbre dès le temps de Jules César, qui en parle dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules. Boutæ était un bourg très important, un *vicus* gallo-romain, qui s'étendait dans les Fins d'Annecy, proche de la ville actuelle. Des fouilles y ont été pratiquées ; on en a retiré les objets les plus divers, et deux savants ont attaché leur nom à la reconstitution de ces édifices et de ces temps disparus (16). Leur ouvrage contient même une carte de la Savoie sous la domination romaine, mais un point y demeure bien obscur, et c'est précisément celui qui, à ce passage de notre livre, nous intéresserait le plus. Il s'agit de *Casuaria,* dont l'emplacement fait l'objet de multiples controverses. On indique Viuz-Faverges, Césarches, Seythenex ; mais la Commission de la carte des Gaules, non sans hésitation cependant, a identifié Casuaria avec Ugine (17), à cause sans doute de l'élargissement de la vallée à cet endroit, élargissement qui semble appeler l'existence d'une station ou *mansio.*

Ce qui rend la question difficile à trancher, c'est la divergence qui existe entre les anciens manuscrits dans leur manière de fixer les distances en milles romains. Aussi bien les auteurs de *Boutæ,* qui sont pour Viuz, que

(15) Bureau des Publicains ou de la douane, situé vers l'actuelle Albertville, à l'extrémité d'un pont sur l'Arly.

(16) MM. Ch. Marteaux et M. Le Roux, dans *Boutæ.*

(17) *L'Atlas historique de la France,* par Longnon, en 1885, plaçait aussi Casuaria à Ugine.

Ducis, qui tenait plutôt pour Outrechaise et Ugine, sont obligés de modifier l'Itinéraire d'Antonin, d'augmenter la distance entre Darentasia et Casuaria ou de la diminuer. La ressemblance des noms d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui n'est ici d'aucun secours, bien qu'on puisse voir une parenté entre la Chaise et Casuaria ; mais le cours de la Chaise est long, à supposer qu'on doive situer Casuaria sur ses bords !

Que d'incertitudes ! Une chose reste cependant admise par tous, c'est le passage d'une voie romaine par Ugine. Ducis a même essayé d'en fixer pas à pas le tracé. « Depuis Soney, dit-il (18), on rencontre entre l'ancienne route qui monte à Ugine (par Pussiez et Uginette) et la grand'route (de Faverges) deux lignes dont l'une me semble représenter le tracé romain, au bas des coteaux d'Ugine ; elle tendait vers les Fontaines, où elle traversait la Chaise, pour continuer, par une taille de la roche schisteuse, sous Marthod et Thénésol, où l'on voit encore une inscription sépulcrale.»

A toutes ces conjectures, nous préférerions le moindre tronçon retrouvé avec des dalles romaines, mais dans les plaines ces trouvailles sont plus rares qu'en terrain montueux. Les travaux du chemin de fer d'Albertville, construit surtout sur remblai, n'ont d'ailleurs donné qu'un résultat archéologique assez maigre, et c'est en creusant des puits, en faisant des tranchées profondes, que les propriétaires révèleront, au cours des âges, les emplacements exacts de la voie (19).

Nous ne savons pas non plus si Ugine a offert des inscriptions ou fragments d'inscriptions remontant à cette époque et comparables à cette inscription tombale dont Ducis vient de parler ; mais nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un collectionneur émérite de pièces gauloises et romaines (20), qui nous a donné les renseignements suivants : « Je m'occupe depuis fort longtemps

(18) *Revue Savoisienne* de 1863, p. 57).
(19) *Revue Savoisienne,* 1903, p. 23. Article Marteaux et Le Roux.
(20) M. le lieutenant-colonel de Kessling ; sa lettre du 10 mars 1927.

de numismatique et j'ai deux petits bronzes trouvés en 1878 sur le territoire d'Ugine : l'un de Séverine, femme de l'empereur Aurelien, 270-275, l'autre de Constance, troisième fils de Constantin, 333-350. Ce sont des pièces de bonne conservation, que j'avais acquises d'un habitant de l'endroit. Toute cette région a été fort occupée à l'époque romaine. »

Le latin populaire y était parlé par les soldats, les commerçants. Les gens du pays se mirent à le parler aussi, en mêlant à ce latin des mots de leur propre langue, et ce mélange, en même temps que la transformation des mots latins eux-mêmes, a fini par donner les différents patois (21).

Parmi les mots allobroges qui ont subsisté, on cite *Nant, Charvin,* grand *Carre, auciège* (droit d'alpage). D'autre part, les vieux hameaux savoyards ont souvent commencé par des domaines ruraux, propriétés de riches Romains, qui les exploitaient d'ordinaire par un intendant ou *villicus,* par un fermier ou *conductor.* Le grand domaine agricole, appelé du nom du propriétaire ou gentilice, s'est transformé en village. C'est ainsi que Soney était la propriété de *Solonacus,* Pussiez, celle de *Pussiacus ;* le Crécherel ou Crest-Cherel était le *Crestus Carelli.* Arly suppose *Areliacus ;* le Nant Pugin, *Puginus.* Quant à Lisle (*illa insula*), le Châtel (castellum), Monmin (Mons medianus), ce sont des mots bien faciles à expliquer (22). Ces exemples suffiront ; ils sont tous, sinon certains, du moins intéressants ; nous en citerons encore au cours de notre travail, en nous souvenant cependant qu'en ces matières comme en tant d'autres « le pire malheur qui puisse arriver à la science c'est de donner une chose comme certaine simplement parce qu'on voudrait qu'elle le fût ».

(21) V. plus loin le chapitre XXVII.

(22). Faut-il faire une exception pour Monmin ? *Mons medianus,* même *mons magnus,* que donne Jaccard, dans un cas tout pareil, iraient très bien comme mots, mais le clos de Monmin est une plaine parfaite, désespérante pour les étymologistes.

CHAPITRE III

Le Christianisme

Invasion des Alamans. — Le Christianisme en Savoie. — Les Burgondes. — Catastrophe de Malgovère. — Le Montgombert. — Les tombeaux de Soney. — Origines du diocèse de Genève. — Saint Laurent patron d'Ugine. Sa gloire, son martyre. — Les armes parlantes ; leurs transformations. — Premiers documents. — Les Sarrasins. — La tour, Légende de Ruppert et Gidda.

Il y eut vers l'an 260 de terribles invasions. Des barbares dont le nom signifie « réunion de peuples divers », les Alamans, envahirent tout le bassin du Rhône et jusqu'aux défilés des Alpes maritimes. La petite ville gallo-romaine de Boutæ fut alors saccagée et brûlée. Ces invasions, ces épouvantes se renouvelèrent plusieurs fois, comme le prouvent les nombreux enfouissements de pièces de monnaie retrouvées de nos jours un peu partout, à Sillingy, à Saint-Jorioz, à Marlens. Sur le passage de ces bandes cruelles, les habitants fuyaient vers les hauteurs puis redescendaient avec crainte et prudence et se remettaient au travail.

C'est alors que le christianisme apparut en Savoie. L'édit de Milan par lequel l'empereur Constantin mettait fin aux persécutions, est de 313. C'est un édit de liberté, qui reconnaît au christianisme « le droit d'exister et de se montrer au grand jour ». Dès le milieu du 4ᵉ siècle, saint Martin, évêque de Tours, traverse les Alpes pour se rendre en Italie, et déjà apparaissent sur les bijoux, les

poteries, les formules chrétiennes : « *Vivas in Deo ! Vivas in pace !* Vivez en Dieu, vivez dans la paix ! »

Mais après l'an 400 les invasions recommencent, et l'empire romain ne peut tenir sous la poussée de ces peuples innombrables, dont les uns ne cessent d'errer et de détruire, tandis que les autres s'installent dans les pays conquis. Parmi ces derniérs se trouvent les Burgondes, venus des bords de la Vistule. Ils passent pour les moins barbares de tous et sont bientôt convertis au christianisme. Leur roi Gondicaire obtient les terres de la Sapaudia (Suisse occidentale et partie de la Savoie actuelle) et les partage avec les habitants. Le premier royaume de Bourgogne est alors établi, qui s'étend des Vosges à la Durance et comprend donc toute la région savoisienne. Plusieurs de ces rois sont connus, Chilpéric, Gondebaud, saint Sigismond. La sainte reine Clotilde, celle qui épousa le roi franc Clovis et le convertit, était de leur famille. Puis les rois francs, Mérovingiens et Capétiens, ayant anéanti le premier royaume de Bourgogne, régnèrent sur la Savoie du 6e siècle au 9e, avec Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, et après eux se constitua le second royaume de Bourgogne, sous le roi Boson et sous la dynastie des Rodolphes, royaume qui subsista jusqu'en 1032. Tous ces renseignements appartiennent à l'histoire générale ; nous ne pouvons que les indiquer, en poursuivant le récit de certains faits qui nous semblent remonter à cette époque.

Il y avait « au détroit de l'eau », à la limite d'Ugine et de Marlens, au lieu appelé aux Perrus, un village ou même une ville que la tradition nomme Malgovère. Un très ancien et formidable éboulement le recouvrit (1). On ne sait rien de plus. Le nom même, si mystérieux, de Malgovère (2), ne dit plus rien aux Uginois. La Monographie

(1) *Revue Savoisienne,* 1902, p. 96,

(2) Il existe ailleurs, entre autres dans la Haute-Tarentaise. Un missionnaire, à la Révolution, avait sa retraite dans « la forêt de Malgovert ». Lettre de Mgr Termier, préface de l'*Histoire des Missions en Tarentaise,* par l'abbé J. Garin.

de Marlens (3) ne le cite même pas ,mais parle d'une montagne éboulée qu'on nomme « le Mont éboulé ou la Mule » ou encore « la Combaz carrée ». « On reconnaît facilement, à son seul aspect, qu'elle a dû subir un terrible déchirement. Quant aux débris, la route départementale qui la traverse en a fait disparaître un grand nombre. » Le même ouvrage avoue d'ailleurs que la disposition des lieux était peu propre à l'assise d'une véritable ville. L'éboulement, le cataclysme est certain ; on ne saura peut-être jamais rien de plus.

Y a-t-il à Ugine un souvenir des temps burgondes ? Peut-être ce nom particulier de Montgombert, proche parent des Montgobert du Valais et de cet autre Montgobert qui est une commune de France, aux environs de Soissons. Gombert est un nom d'homme, et si on le rapproche des noms burgondes les plus connus : Gondicaire, Gondebaud, loi Gombette, on ne peut s'empêcher de voir là aussi une ressemblance, d'autant plus que ce village, dans les siècles passés, fut très distinct des autres (4) : Gombert était-il un chef burgonde, un riche propriétaire qui exploitait la montagne à laquelle son nom resta, et qui exerçait là un pouvoir presque indépendant ? Ce pouvoir, tel que nous le verrons subsister, n'avait cependant rien de tyrannique, et se ressentait des dispositions très humaines des lois Gombette.

On retrouve peu à peu, en Savoie, des tombes fermées avec des dalles de pierre et qu'on appelle burgondes. Celles qui furent découvertes à Soney en 1902, et auxquelles s'intéressèrent nos autorités scientifiques, sont-elles de la même époque ? M. Marteaux, l'un des auteurs du livre sur Boutæ, vint les visiter et en fit dans la Revue Savoisienne (5) une description technique :

M. César Bisilliat-Donnet, dit-il, possède à Soney une maison à laquelle est contigu un terrain qu'il avait toujours vu recouvert de murgers embroussaillés et de gros blocs que les torrents semblaient y avoir apportés. Ce terrain est situé en

(3) Par Rd Ducrettet, curé, 1883, p. 35.
(4) V. le chapitre VI.
(5) *Rev. Sav.*, 1902, p. 47.

Le Bienheureux Boniface de Savoie
Seigneur temporel d'Ugine
de 1233 à 1270

contre-bas de la vieille chapelle dédiée à saint Claude : il en est distant d'une centaine de mètres. L'ayant défriché à la fin de l'année dernière, il rencontra d'abord, une fois les grosses pierres enlevées, une couche d'alluvions torrentielles épaisse de plus d'un mètre, et, à 0 m. 50 plus bas, sept tombes en dalles schisteuses soigneusement cimentées, disposées en forme de cercueils et longues de 2 mètres. L'une d'elles renfermait 2 grands squelettes ; une seconde, 3 autres. Les têtes, appuyées sur une dalle intérieure inclinée, regardaient le soleil, soit : le midi. A l'est, par conséquent plus près du village, on avait déjà exhumé de ce terrain des pierres taillées et moulées, débris d'une maison assez importante des siècles précédents. Ajoutons que les tombes n'ont fourni aucun objet ; elles paraissent pour cela postérieures au 8e siècle.

Leur âge étant ainsi vaguement indiqué, il est presque sûr que ces sépultures sont chrétiennes. En 522, le dernier temple païen de Genève fut transformé en église (6). Déjà alors, et depuis peut-être deux siècles, existait le vaste diocèse de ce nom (7), auquel Ugine appartenait. Celui d'Annecy n'a commencé que 13 siècles plus tard, en 1822, avec Mgr de Thiollaz comme évêque. Jusque-là, l'évêque s'est toujours appelé évêque de Genève, même quand il eut quitté cette ville, chassé par la réforme protestante. Annecy était pour lui un abri, un lieu de séjour et de passage, mais il n'en portait point le titre. C'est ainsi que saint François de Sales, résidant à Annecy, était évêque de Genève.

Au temps des premiers prédicateurs et de la première église d'Ugine, quel était le patron ou titulaire de la paroisse ? C'était déjà saint Laurent, autrement les Bénédictins, quand ils arrivèrent dans le pays au XIe siècle, auraient introduit un patron plus récent, ou peut-être, selon leur coutume, la Sainte Vierge ou un saint de leur Ordre. Le fait que saint Laurent est le patron prouve, à lui seul, l'antiquité de la paroisse.

Ce saint diacre de l'église de Rome, mis à mort en haine de la foi, pendant la persécution de Valérien, à la fin du IIIe siècle, fut tellement célèbre en-deçà des monts que

(6) Blavignac, *Etudes sur Genève*, I, 160, 246.
(7) Mgr Besson. *Recherches sur les origines du diocèse de Genève*, 1906.

seize paroisses du diocèse de Genève l'avaient comme patron (8). Dans l'homélie où le pape saint Léon célèbre sa mémoire, il assure qu'autant saint Etienne, le premier des diacres, honore Jérusalem, autant saint Laurent honore la ville de Rome (9). L'empereur Constantin lui a élevé une église qui existe encore et qu'on appelle Saint-Laurent hors les murs : c'est une des cinq églises principales de Rome, où plusieurs autres, moins importantes, lui sont aussi dédiées. A Ugine, on a toujours vénéré des reliques de lui ; l'inventaire dressé en 1785, sous le curé Delachenal, porte encore ces mots : « L'un des reliquaires est une belle châsse d'argent, contenant entre autres la relique de saint Laurent ». Innombrables sont aussi les Uginois qui se sont appelés Laurent: c'était un des prénoms les plus répandus et les plus aimés : en 1699, par exemple, sur quatre syndics, trois s'appelaient Laurent. Dans leurs testaments, les anciens du pays se recommandaient « à Monseigneur saint Laurent », et quand il s'est agi de choisir des armoiries pour la ville et la paroisse, on a pris le gril de saint Laurent, ce gril qui fut l'instrument de son martyre : on sait qu'il fut étendu sur un gril et brûlé à petit feu.

Toutefois, ces armoiries ont subi quelques changements le long des âges. Aux funérailles de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, décédé en 1659 et enterré en grande pompe à Annecy sept ans plus tard, un flambeau portait l'écusson du mandement d'Ugine, et cet écusson est ainsi décrit : « *une grille* d'argent en sinople (10) », c'est-à-dire sur fond vert. Aujourd'hui, le gril est représenté *d'or* sur fond *de gueules*, c'est-à-dire sur fond rouge, le rouge étant la couleur du sang et du martyre. Quant au gril lui-même, il a fini par être rapetissé aux dimensions d'un ustensile commun (11), au lieu que dans des armes d'évêques nous avons vu ce même gril agréablement sty-

(8) *Revue Savoisienne*, 1889, article Ritter sur les saints.
(9) Fête de saint Laurent, bréviaire, 2e Nocturne.
(10) *Revue Savoisienne*, 1895, p. 249.
(11) Ainsi le reproduit l'ouvrage de M. de Foras sur l'Armorial de Savoie.

lisé (12), un peu comme il est brodé sur l'ancienne bannière des pompiers (1825). Mais quelles qu'en soient la couleur et la forme, il doit cependant être cher aux Uginois, qui en savent l'antique et éloquente signification. Sculpté dans la pierre sur la façade de l'église, il resplendit sur la bannière de la fanfare, et nous l'avons remarqué avec émotion en tête de la plaquette (13) où se lisent les noms des 91 soldats d'Ugine et d'Outrechaise morts à la guerre ; il nous est permis de faire comme un rapprochement entre celui qui avait leur âge et qui est mort martyr de la foi, et eux qui dans la fleur de leur jeunesse sont morts martyrs pour la patrie (14).

Le premier document où il soit fait mention d'Ugine est, à notre connaissance, celui du 17 janvier 867, signé de Lothaire II, arrière petit-fils de Charlemagne (15). Ce roi s'était tristement signalé par la répudiation de son épouse Thietberge, à qui il voulut cependant donner « pour calmer Rome et l'opinion publique » divers biens du domaine royal. Il lui livra, dans le Genevois, Annecy, dont c'est ici la première mention, puis Balmont, Talloires, Marlens, Ugine. Ces biens furent donnés dans leur entier, églises et maisons.

Cette première mention d'Ugine fut suivie de très près de ce que l'on appelle le second royaume de Bourgogne, en 879. Sous le règne de ces rois burgondes (dynastie des Rodolphes), les Sarrasins, sectateurs de Mahomet, ceux que Charles Martel avait défaits à Poitiers en 732, vinrent se confiner dans les Alpes. Ils envahirent successivement la Tarentaise, la Maurienne, le Valais, et les couvrirent de

(12) *Heraldry of the Church,* par Dearmer, chez Mowbray, à Londres, p. 142.

(13) Imprimée à Moûtiers en 1920.

(14) Nous publierons le présent ouvrage, si possible, avec une couverture artistique dessinée par M. Paul Mondet, et dont *le motif* principal est précisément le gril de Saint Laurent, mais stylisé comme nous l'aimons. Nous devons au même artiste le frontispice du chapitre 1er, qui a toutes les allures d'un *bois* très réussi, ainsi que le dessin final, où l'écusson d'Ugine s'apparie avec la croix de Savoie.

(15) Nous suivons ici l'*Histoire des Savoyens,* par Plaisance, I, 69.

ruines. Les populations, à leur approche, s'enfuyaient vers les bourgs et élevaient à la hâte des murs, derrière lesquels elles se cachaient (16). Pour ne citer qu'un exemple, le mamelon des Allinges, en Chablais, vit s'élever sous la dynastie des Rodolphes ces châteaux forts, couronnement fameux d'une colline que plus tard le zèle de saint François de Sales devait rendre plus fameuse encore (17).

On peut soutenir que l'agglomération d'Ugine et sinon la tour du Château, du moins un bastion quelconque à cet endroit, datent de cette époque. La hauteur abrupte domine la vallée de l'Arly et celle de la Chaise. De là-haut on voit venir à une grande distance ; on peut facilement s'y réfugier et s'y défendre. Il y a un ensemble de traditions visant le passage des Sarrasins et la tour. Même la légende s'en mêle, et nous devons citer ici un passage, intéressant pour des Uginois, tiré de l'ouvrage de Jacques Replat intitulé *Bois et Vallons* (18). Il s'agit de Gidda et de Ruppert. Qui était Gidda ? La fiancée de Ruppert, « légère chasseresse, habituée à poursuivre le cerf dans les plaines et le chamois sur les champs de glace ». Qui était Ruppert ? Un vaillant chevalier de la cour d'Arthur, le roi légendaire. Il errait par le monde, en quête d'aventures guerrières, et apprenant la détresse des chrétiens assiégés par les Sarrasins dans le château d'Ugine, il s'y rendit en grande hâte avec Gidda, et « fondit comme l'aigle sur le camp des païens. Mais un géant sarrasin, hideux et mécréant, armé d'une massue énorme, se met à défier Ruppert. Placée sur un tertre voisin, Gidda assiste à la lutte. Déjà le géant lève sa massue et va frapper un coup terrible lorsque Gidda s'est élancée d'un bond, et, par derrière, a bouché les yeux du géant avec son écharpe. La hache de Ruppert frappe le colosse, et Goliath tombe aux pieds de David. »

Bravo pour Gidda, et aussi pour Ruppert, mais l'histoire est malheureusement plus difficile à écrire que la légende. Elle nous permet cependant de voir clairement ceci (19) :

(16) *Montmélian et les Alpes*, par L. Ménabréa, p. 375.
(17) V. notre *Guide des Allinges*, Annecy, 1926, p. 7.
(18) *Bois et Vallons*, par J. Replat, Annecy, 1864, p. 253.
(19) *Histoire de Savoie*, par Ch. Dufayard, p. 43.

Au milieu de l'épouvante que causèrent ces invasions dévastatrices, les populations atterrées cherchèrent partout autour d'elles une puissance capable de les protéger. Ne la trouvant pas dans la royauté burgonde, elles se livrent aux seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, qui savent lutter contre les envahisseurs ; et c'est ainsi que la place reste libre à une féodalité toujours plus forte, et toujours plus nécessaire (20).

(20) Comme il sera plusieurs fois question des visites pastorales le long de cet ouvrage, nous donnons en note, à la fin de ce chapitre où nous avons signalé l'apparition du christianisme dans nos pays, les visites pastorales d'Ugine telles qu'elles ont été énumérées par Mgr Rebord dans l'ouvrage spécial qu'il a consacré à cet objet. M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie (ainsi que ses adjoints) nous en a communiqué plusieurs avec la plus grande bienveillance ; nous lui devons aussi d'autres renseignements.

1365.....

26 juillet 1411, par l'évêque Jean de Bertrandis.

10 septembre 1414, par le même.

24 septembre 1443, durant l'épiscopat de François de Mez, par Barthélemi Vitteleschi, évêque de Montefiascone et de Corneto.

27 octobre 1470, par l'évêque titulaire d'Hébron, Mamert Fichet, pour Jean-Louis de Savoie.

20 août 1481, par Claude, évêque de Claudiopolis, pour Jean-Louis de Savoie.

2 août 1516, par Pierre Farféni, « évêque de Baïrout », pour Jean de Savoie.

1er août 1580, par Mgr de Granier.

19 juillet 1606, par Saint François de Sales.

16 août 1626, par l'évêque Jean-François de Sales, frère du saint.

5 août 1649, par l'évêque Charles-Auguste de Sales, neveu du saint.

11 mars 1667, 20 avril 1674, 16 septembre 1685 et 23 juin 1694 : ces quatre visites par l'évêque d'Arenthon d'Alex.

16 septembre 1698, par Mgr de Rossillon de Bernex.

9 Juillet 1751, par Mgr Deschamps de Chaumont.

3 juillet 1766, par Mgr Biord.

14 mai 1829, par Mgr de Thiollaz.

26 août 1846 et 25 mai 1858, par Mgr Rendu.

16 juin 1868, par Mgr Magnin.

15 juin 1880, 5 octobre 1884, 8 juin 1893 et 24 juin 1900, par Mgr Isoard, remplacé à la visite de 1884 par Mgr Pagis, évêque de Moûtiers.

30 avril 1906, 26 mai 1910 et 4 juin 1919, par Mgr Campistron, remplacé en 1919 par Mgr Rossillon, coadjuteur de Vizagapatam (Hindoustan).

26 avril 1927, par Mgr du Bois de la Villerabel.

CHAPITRE IV

La Féodalité

Autorité de Conrad et des empereurs sur la Savoie. — Humbert aux Blanches-Mains et ses successeurs. — Situation d'Ugine. — Le comte Thomas la remet en apanage à son fils Boniface. — Le primat de Cantorbéry comme seigneur d'Ugine. — Le château princier et sa tour. — Lutte entre Humbert Ier et Amédée V. — Destruction du château. — Ugine chef-lieu de mandement. — Les rouleaux des châtelains aux Archives de Turin. — Les franchises de 1293 et leurs renouvellements. — Acte latin de 1428. — Procès avec le sire de Briançon. — Autres documents.

Le dernier des Rodolphes fut aussi le dernier roi du 2e royaume de Bourgogne. Avant de mourir, il céda ses Etats à l'empereur Conrad, celui que l'histoire appelle Conrad le Salique, lequel se fit couronner à Genève comme roi de Bourgogne en 1032 ; dès lors la Savoie appartint au « saint Empire romain ». Mais l'autorité des empereurs, en s'exerçant de si loin, devint bientôt plus nominale que réelle : les comtes, les barons, les évêques prirent peu à peu tous les droits et les prérogatives du pouvoir souverain et les transmirent à leurs successeurs. C'est ainsi qu'il se créa dans l'antique Allobrogie une féodalité, c'est-à-dire plusieurs petits Etats qui se sont fondus plus tard en un seul, l'Etat de Savoie.

Mais au moment où nous en sommes, quelle bigarrure, et que de luttes en perspective ! Les ancêtres lointains de

ces comtes de Savoie qui deviendront ducs, puis rois — ils le sont encore — s'appelaient alors comtes de Maurienne. Le premier dont l'existence soit certaine, Humbert aux Blanches-Mains, mourut en 1056 : il gouvernait la Maurienne, la vallée de l'Isère, le Chablais. Pendant ce temps, Genève eut aussi ses comtes, le Faucigny ses seigneurs, appelés d'abord sires, puis barons ; en Tarentaise et en Maurienne, l'archevêque et l'évêque étaient seigneurs temporels. Nos ancêtres d'Ugine dépendaient des comtes de Maurienne devenus comtes de Savoie, mais le Genevois s'étendait jusqu'à Marlens, le Faucigny jusqu'à Flumet, la Tarentaise jusqu'à Tamié ; Ugine était comme enserrée entre ces différents Etats ; son territoire était tout divisé entre les petits seigneurs dépendants des plus grands, et tous, nominalement, de l'empereur. Il y avait déjà à Ugine les Pontverre, les de Beaufort, les seigneurs des Clets, et cette situation se compliquera encore du jour où Janus de Savoie, troisième fils du duc Louis et d'Anne de Chypre, recevra en apanage le Genevois, le Faucigny, Beaufort et Ugine (1460). Il viendra fixer sa résidence au château d'Annecy, et dès lors il semblera qu'Ugine est de la province du Genevois, alors qu'elle ne l'était qu'en vertu de cet apanage, et cette bizarrerie donnera même lien en 1729 à l'un des nombreux procès de la Commanderie, où l'une des parties soutenait qu'Ugine était de la province du Genevois, comme Annecy et Rumilly, tandis que l'autre affirmait avec non moins d'entêtement qu'elle était de la Savoie propre, comme Aiguebelle et Montmélian.

Mais nous n'en sommes pas encore à ces précisions, car deux siècles avant l'apanage dont nous parlons il y en eut un autre qui pour l'histoire et le développement d'Ugine fut encore plus important, c'est celui par lequel le comte Thomas, en 1233, donna Ugine à son fils Boniface de Savoie (1). Ce Thomas I^er^, comte de Maurienne ou

(1) Un bel acte est cité au Regeste genevois p. 595. C'est un échange entre le comte Thomas et Aymon de Pontverre, par lequel le comte, le 9 janvier 1222, cède une partie de son domaine d'Ugine contre des possessions et des droits en Valais. Il cède même « castrum suum de

de Savoie, vicaire impérial de Frédéric Barberousse et descendant d'Humbert aux Blanches-Mains, eut une nombreuse et belle famille de neuf fils et six filles, qui accrurent la gloire de sa Maison. De plus, l'une de ses petites-filles, Marguerite, épousa saint Louis roi de France ; une autre, Eléonore, Henri III Plantagenet, roi d'Angleterre ; une troisième, Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile. Mais, de toute celle famille, la gloire la plus pure est Boniface, seigneur d'Ugine. Il devint religieux, puis évêque, et primat d'Angleterre comme archevêque de Cantorbéry.

C'était un prince accompli en toutes sortes de vertus : l'Eglise l'a mis sur les autels ; on l'appelle le Bienheureux Boniface de Savoie (2). Pieux comme un moine, sage comme un juriste consommé, il était encore, dit la *Chronique de Savoie,* « grand et fourni de corps, de gente et moult belle face, l'Absalon de son siècle ». S'il fut appelé au premier siège d'Angleterre, et cela, dit Guichenon, « nonobstant que les Anglais eussent grande répugnance à la promotion d'un étranger », ce choix se justifiait non seulement par la proche parenté de l'archevêque avec le roi et la reine, dont il était l'oncle, mais encore et surtout par la science éminente et les qualités brillantes de l'élu.

Il fut le vrai fondateur, et pour ainsi dire le second patron d'Ugine. N'oublions pas, comme nous l'avons lu déjà dans la même *Chronique,* qu'il avait trouvé ce lieu « délectable » à souhait parmi tous les autres. Pendant plusieurs années, nous le voyons intervenir comme seigneur du pays et y faire valoir ses droits. C'est ainsi qu'en 1246 des habitants déclarent « à l'instance du vénérable

Ulgina, a cœlo usque ad abyssus. » En 1259, les frères Pontverre reconnaissent au comte de Savoie leurs domaines à Ugine (V. Foras). Il nous vient aussi de Bex (Suisse), par M. le curé Tamini, le renseignement suivant, tiré du *Vieux-Bex* : « Guillaume de Pontverre, seigneur de St-Tryphon, institue par testament du 25 février 1311, héritier de tout ce qu'il a, à n'importe quel titre, dans le mandement d'Ugine (Hugina) son neveu Aymon, fils de sa sœur Julyane, celle-ci gardant l'usufruit. »

(2) La gravure que nous donnons au début de cet ouvrage est prise sur le tableau du Palais Royal, à Turin (Salle des Bienheureux de la Maison de Savoie).

Père, Révérend Boniface, archevêque de Cantorbéry, que la garde du château d'Ugine doit se faire par ceux à qui il appartient (3) ». En 1254, « défense est faite par le dit archevêque à Guillaumet Grasset de Villette de vendre les biens qu'il possède dans le mandement d'Ugine sinon au nom de l'archevêque, lequel s'offre à les lui payer au même prix ». En 1255, fidélité est prêtée par Aymon des Clets au même archevêque « seigneur d'Ugine » pour les biens et fiefs possédés par Aymon dans le Mandement. Un autre document est signalé dans le Dictionnaire topographique de Vernier, par lequel Geoffroy de Tournon reconnaît des biens « Venerabili Patri Bonifacio, Cantuariensi episcopo, Dno Turnonis et Uginæ ». L'acte est signé à Ugine, le 28 septembre 1265 : « Actum Uginæ, in domo Magistri Petri ». Les témoins sont cités et aussi le notaire : « Ego Joannes de Ugina, imperiali auctoritate publicus notarius, his omnibus interfui et sic scripsi ». Il y a même une vente faite par Boniface aux bénédictins du prieuré : nous en dirons un mot ci-après. N'est-ce point là un ensemble impressionnant, et qui donne raison à ce que nous avons vu ailleurs (4) :

> En 1248, le Bienheureux quitta l'Angleterre pour visiter sa famille. Pendant son séjour en Savoie, il entoura de murailles, dont une partie subsiste encore, la ville d'Ugine, la fortifia par la construction de quatre châteaux (5), et lui accorda plusieurs privilèges. De ces quatre châteaux, l'un dit château princier, destiné à être l'habitation du seigneur haut justicier, était au couchant de la ville. Il n'existe plus. (Il s'agit sans doute du château qui se dressait à la cour du Ty, pharmacie actuelle. On disait aussi la *tour* du Ty). Les trois autres châteaux garantissaient la ville au nord, à l'orient et au midi (6).

Voilà donc la ville d'Ugine entourée de ses murs, garantie par ses châteaux. Celui qui lui avait ainsi donné

(3) C. à d. la famille de Pontverre ; note ci-dessus.

(4) Cahier conservé au presbytère d'Héry, non signé, sans références, mais trouvé juste dans beaucoup de détails. Lettre aussi de F. Delachenal à L. Ménabréa (1839).

(5) V. au chapitre 1er le texte de la *Chronique de Savoie,* où l'archevêque est dit avoir fait élever à Ugine de « somptueuses structures ».

(6) Peut-être : maison Berthet-Proust, grand'maison et maison Delachenal, au bas de la ville, écoles actuelles.

une existence nouvelle mourut à Sainte-Hélène le 14 juillet 1270, un mois avant son neveu le roi saint Louis ; il fut enseveli à Hautecombe. Des miracles illustrèrent son tombeau (7), mais Ugine ne paraît pas s'être souvenue de lui. Seules deux familles ont gardé dans leurs traditions que leurs ancêtres avaient été amenés d'Angleterre par Boniface de Savoie ; nous parlerons de l'honneur ainsi revendiqué par la famille de Crécherel, ainsi que des espoirs semblables de la famille Delachenal.

Le Bienheureux a-t-il lui-même racheté (8), puis réparé le château principal, celui dont la tour domine tout le pays ? Le même ouvrage que nous citions plus haut, plus littéraire, il est vrai, que scientifique, lui en attribue même la construction (9). Ce qui est certain c'est que les plus vieux documents donnent la tour comme appartenant à la famille de Savoie. Dans une charte de 1428 (10), les *burgenses* ou bourgeois d'Ugine reconnaissent à celui qu'ils appellent leur seigneur le duc de Savoie « Dominus noster dux Sabaudiæ » (c'était alors Amédée VIII, le premier des ducs) la possession d'un château, soit d'une tour carrée : « Habet castrum suum, sive unam turrim quadratam », ainsi que d'un mamelon « unam mottam » *dans et sur lequel* la tour est édifiée, « in et supra quam est dicta turris ædificata ». Les murailles qui sont autour lui appartiennent aussi, « una cum quibusdam muraliis juxta et prope turrim », et la preuve qu'il s'agit bien de la vieille tour actuelle et pas d'une autre, c'est qu'il est question d'habitants qui certainement étaient propriétaires au village du Château, les Croisonnier et les Pécherand, et aussi d'un chemin conduisant à la chapelle de Saint-Georges, « tendens versus sanctum Georgium » ; or c'est le seul endroit d'Ugine où saint Georges fût honoré. Deux

(7) Le culte officiel du Bienh. Boniface ne fut définitivement reconnu qu'en 1838.

(8) A Aymon de Pontverre ou à sa famille.

(9) *Bois et Vallons,* p. 59. Le mot *reconstruction* serait plus exact, puisque le comte Thomas possédait déjà le château : castrum suum de Ulgina, en 1222.

(10) Archives Berthet-Proust.

siècles plus tard, à la visite de saint François de Sales à Ugine en 1606, il est dit encore : « A visité la chapelle de Notre-Dame, près le château de Mgr le duc de Genevois, et au même autel est une fondation de saint Georges. »

Aucune difficulté dans ces divers textes, puisque nous avons vu Ugine passer en apanage aux comtes puis ducs de Genevois, mais ce qui est évident d'après la reconnaissance de 1428, c'est que déjà alors la tour seule subsistait, « unam turrim quadratam ». Le reste n'était que murailles éparses. Entre les jours de Boniface de Savoie en 1248 et ceux du duc Amédée en 1428, la fameuse motte a donc connu bien des combats, assisté à bien des ruines.

C'était le moment des grandes luttes des guerres homicides entre seigneurs, surtout entre les deux maisons rivales, la maison de Savoie et la maison du Dauphiné. Quand Humbert Ier, représentant belliqueux de cette dernière, arriva au pouvoir en 1282, il annexait au Dauphiné une grande partie du Viennois, de la Bresse et du Bugey, ainsi que le Faucigny. « Les deux dynasties rivales, dont les territoires étaient singulièrement enchevêtrés, avaient les mêmes ambitions. Elles se heurtèrent fatalement, le jour où elles furent représentées par deux souverains dignes d'elles, Humbert Ier à Grenoble et Amédée V à Chambéry (11) ». Dès le mois de septembre 1285 la guerre fut portée partout, avec des alternatives de succès et de revers, d'où cette affirmation de F. Delachenal : « La tour lassa la fureur d'Humbert Ier, qui se vengea sur le château fort qu'elle protégeait, en n'y laissant qu'un monceau de décombres (12) ».

Cette époque obscure est déjà pénétrée des rayons de l'histoire puisque déjà au temps du comte Thomas Ier père du Bienheureux Boniface, Ugine était l'une des 17 châtellenies ou mandements du baillage de Savoie. Elle avait

(11) Dufayard, *op. cit.*, p. 75.

(12) Lettre à L. Ménabréa, 1839. Le Dictionnaire de Grillet, III, donne une autre version : Château détruit en 1335 par le dauphin Hugues de Faucigny. Il avait pu être reconstruit entre 1285 et 1335.

donc un curial, un métral, mais surtout un châtelain, magistrat qui remplaçait le comte, affermait les impôts, jugeait en première instance les affaires qui exigeaient une prompte exécution. Ces anciens châtelains et vice-châtelains étaient choisis parmi les grandes familles du pays : un Antoine de Crécherel en 1382, un Jacques de Pontverre en 1491, un Claude de Buttet en 1514. Nous donnons dans une note les noms que nous avons recueillis aux Archives de Turin, de ces châtelains d'Ugine (13), car nous avons eu le plaisir de parcourir les immenses « rouleaux » qu'ils ont écrits : ce sont en effet des rouleaux de parchemin ajoutés bout à bout, un peu plus larges que la présente page, mais formant une longue bande qui peut atteindre 12 mètres et plus. Là figurent, à partir de 1289, et écrits en un latin tout rempli d'abréviations, les comptes officiels d'autrefois.

La première partie du rouleau contient les dépenses et la seconde partie les recettes, ces dernières plus intéressantes à cause surtout des multiples amendes ou *banna* imposées aux habitants pour les rixes, les injures et les torts mutuels. Il y a dans ces feuilles un grand nombre d'anciens noms : Nicolaus Glayrons de Clauso (du Clos), Joannes Thomasset de Banjiis, Jacquemetus Buctet de Motta (de la Motte), Durandus de Moleriis, Garinus de Castro (du Château), Joannes de Pussiaco, Jacquemetus de Charreria, Jacobus de Rippis, Perretus Regis (Rey) de Petra Martina. C'est ainsi que pour beaucoup d'habitants le nom de famille, au XIV^e^ siècle, paraît ne pas encore exister ; seul le nom de baptême est donné dans les actes, avec celui de l'endroit ou du village. Ajoutons pour rendre cette remarque plus évidente : Peronetus de Insula (Lisle),

(13) Châtelains ou vice-châtelains : 1289, Barthélemy de Châtillon, Humbert Bertrand ; 1308, Pierre de Clermont ; 1331, Berthollet Tavelli ; 1348, Pierre coseigneur d'Hauteville ; 1348, Pierre de Montgelaz ; 1351, Pierre Bonivard ; 1352, Pierre de Montgelaz ; 1370, 1380, Jacquemet de Gilly ; 1382, Ant. de Crécherel ; 1423, Claude Gémilly ; 1485, Ant. Burdin ; 1486, Pierre de Passieu ; 1488, Jean Magnin ; 1491, Jacques de Pontverre ; 1495, Cl. de Mareste ; 1505, le même, et Cl. de Marcossey ; 1512, F. de Mareste ; 1513, Jean Odinet ; 1514, Cl. de Buttet.

Bruno de Nanto Turbido (du Nant Trouble), Christinus de Recepto (du Rechet), Hugo de Libone (du Bon), Joannes de Sonney. Quant aux mille renseignements fournis par les rouleaux, nous ne sommes jamais tombé, dans nos nombreuses lectures, sur des passages importants : il s'agit de moulins à réparer, d'un portail du château à refaire (14), d'une contestation à dirimer, de 12 meules faites dans la carrière qui appartient au seigneur et qu'on exploite en son nom au-dessous de Banges, « pro duodecim molis factis in moleria domini subtus Banges », des petits radeaux qui arrivent par l'eau d'Arly, « de sandulis quæ consueverunt venire per aquam Arlie », de la cavalerie confiée au chevalier Guillaume de Châtillon, en 1333, pour aller aux portes de Genève secourir le château de Ville-la-Grand et celui de Monthoux (15).

Mais laissons ces exemples pour parler maintenant des Franchises. On appelle ainsi, comme chacun sait, des recueils solennels d'exemptions ou d'exceptions aux lois générales, accordées à certaines villes importantes. Les franchises d'Ugine furent obtenués du comte Amédée V, dit le Grand, le 18 des calendes de mai, 14 avril 1293. Ugine eut ainsi ses franchises 3 ans après Bonneville (1290), mais 17 ans avant Chaumont (1310), 57 ans avant Thônes (1350), 95 ans avant Genève (1388). Elles furent renouvelées à plusieurs reprises, selon l'usage (16), entre autres

(14) En 1332. «In reparatione portalis porte dominioni castri Ugine, qui destructus fuerat, et ipsum reparare fecit. »

(15) Les rouleaux des châtelains nous ont été confiés, avec la plus parfaite complaisance, par les archivistes de Turin : M. Edoardo Malvano et le comte Ernesto Bianco di San Secondo, aux Archives de la rue Sta Chiara, comme aussi, pour d'autres pièces et documents, le comte Ponsiglione, aux Archives Royales de la piazza Castello.

(16) Les minutes du notaire Yver, à la date du 18 août 1573, montrent avec quel soin les renouvellements étaient conservés : à cette date Me Pierre Gleyrod, syndic, confesse avoir reçu de Me Thomas Rouph, alias Marthod, représenté par son fils Me Amed Marthod, les franchises des bourgeois, manants et habitants en la ville d'Ugine en trois pièces écrites en parchemin dont la première ainsi commence : Consilium Illustrissimi Principis.... Joannis Amedei ducis Sabaudiæ... » etc. Ce sont les trois renouvellements dont nous parlons.

par dame Blanche de Montferrat, comme tutrice de son jeune fils le duc Charles-Jean-Amédée, en 1482 ; par le duc Philibert le Beau en 1503 ; par « très redouté seigneur le duc Charles, le 21e de mars 1513 » et enfin, si l'on peut appeler cet acte un renouvellement de franchises, par « François de Luxembourg, vicomte de Martigues, seigneur de Duin, Faverges, Conflans et autres lieux », le 28 juin 1549 (17). C'était en pleine occupation française, sous le roi Henri II. Nous avons ce dernier renouvellement, évidemment incomplet. L'acte est rédigé en français, selon les prescriptions récentes de François Ier. Il débute par la formule : « A tous qui ces présentes verront, salut ! » puis il rappelle les précédents renouvellements et indique sur un point les libertés commerciales concédées par ces Franchises.

Il s'agit des marchés de Faverges et de Conflans. Quand les Uginois y vont vendre leurs produits, l'employé du seigneur veut exiger d'eux, sur leurs marchandises, l'impôt appelé la leyde, qui correspondrait à notre octroi, ou au droit que payent les détaillants pour occuper une place sur le marché. Mais cette leyde, les Uginois la refusent au leydier Jean Folliet.

Plusieurs du mandement d'Ugine se faisaient difficulté de payer icelle leyde, prétendant exception par vertu de certaines franchises et privilèges baillés par nos ancêtres et octroyés. Pour quoi mieux savoir avons mandé par devers iceux d'Ugine qu'ils eussent à nous communiquer icelles et apporter, ce qu'ils ont volontiers fait, ayant mandé par devers nous un Thomas Roux, dit Marthod, syndic du dit lieu, et Cl. Bouvier et Aimé Bisilliat, conseillers.

Ces députés ont expliqué leurs droits en présence de Me (18) François Joly, juge général, qui a contrôlé « au long et par le menu les dites franchises d'Ugine », en a reconnu l'ancienneté, et a constaté l'exemption de la leyde en faveur de plusieurs des habitants d'Ugine et de leur posté-

(17) Le duc de Mercœur, loué par saint François de Sales, était un descendant de ce François de Luxembourg.

(18) Inutile de faire remarquer que Me est l'abréviation de Maître, et qu'il faut lire ainsi tout le long de l'ouvrage.

rité (19). Les leydiers ne devront donc plus rien leur réclamer, et cela « sous la peine de cent livres genevoises, pour chaque fois applicables » ; et le document se termine par la formule ordinaire : « Tel est notre vouloir, plaisir et contentement. »

L'acte latin de 1428, auquel nous avons déjà fait une allusion à propos de la tour, nous paraît compléter ce court extrait de nos franchises (20), car il est aussi bien une garantie des droits des sujets qu'une affirmation des droits du seigneur.

Les bourgeois, ayant juré sur les saints Evangiles, ont reconnu ce qu'ils doivent à leur duc Amédée VIII, représenté par noble et puissant Urbain de Chevron (21).

Il est entendu que le duc a son château à Ugine, c'est-à dire une tour carrée, « habet castrum suum, sive unam turrim quadratam » ; il possède la motte où elle s'élève, les murailles qui sont autour, « juxta et prope turrim » ;

Il a droit à la leyde, « habet leydam », qui commence à la Noël, et le leydier réclame de sa part un denier fort sur chaque grosse bête vendue le jour du marché en la ville d'Ugine, « infra villam dicti loci Uginæ », et deux deniers forts si c'est le jour de la foire ; pour les chèvres, les brebis, les moutons « et quælibet alia minuta bestia », un denier viennois ou un denier fort suivant le jour. Si c'est en dehors de la ville, « infra parochiam », ou si l'on ne fait que passer, les droits sont différents ; de même si

(19) Bisilliat, Rey, Mollier, Glairon, Ducrest, etc.

(20) En l'année 1612, le 30 novembre, nouvelle confirmation des franchises et privilèges d'Ugine par le duc Henri de Savoie, avec leur entérinement à la Royale Chambre des Comptes le 30 janvier 1613.

(21) Il prête hommage le 20 octobre 1440 à Philippe de Savoie « pour raison du château et mandement d'Ugine ». (Répertoire des fiefs, aux Archives dép. de la Savoie). Aux solennités de Ripaille, novembre 1434, sont présents autour d'Amédée VIII plusieurs Uginois, ou du moins plusieurs personnages ayant leur parenté à Ugine, entre autres le chancelier de Savoie Jean de Beaufort, et Urbain de Cerisier (*Ripaille,* par Max Bruchet, p. 93). Dans le même ouvrage : Bonne de Bourbon quitte Ripaille en compagnie de Bonne de Berry le 4 mai 1381 ; elle est à Ugine le 11.

l'on transporte du vin à dos de mulet ou si un marchand étale sa marchandise. Le duc a aussi le droit des langues, c'est-à-dire qu'on lui doit la langue de tous les bœufs et de toutes les vaches qu'on tue, « percipit linguas omnium boum seu vaccarum » ;

Il a le gros poids public, « habet pondus magnum » pour le fromage à vendre et les autres marchandises ; il faut donner tant par quintal pesé, et, pour chaque quarte de blé pesé une pochée du même blé, « unam pochiam bledi talis quod venditur » ;

Il a le four « habet furnum », situé dans le bourg (c'était à la Charrière, constamment appelée la Charrière du four), où chacun est tenu de faire cuire son pain avec un droit fixe ; autrement il devra payer une amende, « aliter est in banno domini » ;

On reconnaît, mais non pas unanimement, qu'au mois d'août les habitants bourgeois peuvent vendre le vin dans les maisons, mais il est sûr que pendant le reste de l'année on ne peut pas en vendre sans payer des droits, et cela sur tout le territoire compris entre la Chaise et le Nant de Bange, « ab aqua Uchisiæ ad Nantum de Bangina » et de l'Arly au Nant Trouble, « ex aqua Arliæ usque ad Nantum Turbidum » ;

Enfin, le duc prélève sur tout bourgeois ou non bourgeois qui fait paître ses troupeaux à « l'Alpe sur Ugine » l'auciège, « alpagium », soit le lait et le fromage d'un jour, et il a aussi un droit sur ces produits quand on les porte au marché (22).

Tel que nous venons de le présenter et comme nous l'avons remarqué déjà, le texte de 1428 est un texte de liberté, dans ce sens qu'un droit fixe et reconnu est une sauvegarde contre des exigences plus dures de la part du pouvoir, comme serait de nos jours une acceptation d'impôts fixes qui en rendrait impossible l'augmentation.

On voit aussi, au temps même des franchises, les bour-

(22) Nous avons ce texte, écriture P. F. Berthet, recopié en 1773 sur une copie signée Delachenal curial.

Le Charvin neigeux. **La Tour du Château.**
Ugine, vue d'Uginette. **La Pierre Cordier,** sous Pierre-Martine.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

geois d'Ugine soutenir vigoureusement ce qu'ils croyaient leurs droits contre le seigneur de Briançon (23).

C'était le propriétaire redouté d'un château qui s'élevait sur la rive droite de l'Isère, en amont d'Albertville. Il a laissé, à tort ou à raison, une fâcheuse mémoire. Les Uginois l'accusaient d'avoir arrêté leurs marchands se rendant à Moûtiers et confisqué leurs marchandises. La sentence fut rendue à Conflans le 2e jeudi du carême 1291, et les gens d'Ugine n'eurent pas gain de cause. Mais nouveau procès en 1294, cette fois pour le péage, soit le tribut que ce même seigneur imposait à ceux qui passaient sur un pont de l'Isère où il exerçait un contrôle. Les Uginois se prétendaient exempts de ce péage et ils protestaient de nouveau. Les deux parties convinrent alors d'un arbitrage auprès du juge Humbert de Tréfort et du procureur Nicolas Ducis. La sentence des arbitres donna encore raison au Sire de Briançon mais on accorda « aux habitants avec feu et chaîne dans les murs d'Ugine », c. à d. y possédant une maison, la dispense de la moitié du péage à la condition de verser 10 livres viennoises.

Cette affaire des commerçants d'Ugine amène tout naturellement de notre part une allusion aux lettres patentes du 26 février 1460, par lesquelles Janus de Savoie, fils du duc Louis, fonde une foire à Ugine « forum Uginæ », mais de telle sorte que cette foire, pendant dix ans, sera privilégiée. On ne pourra y saisir aucune marchandise pour dettes, et cela sur toute l'étendue du territoire. Le document débute ainsi : « Janus de Sabaudia, comes Gebennarum (comte de Genève), baro Faucignaci et Bellofortis (Beaufort), Uginæ, Fabricarum (de Faverges) » (24).

Veut-on savoir dans quels termes on pouvait avoir recours, au sujet de ces foires, à la clémence du prince ? C'était en 1525. La communauté avait exposé au comte Philippe sa détresse. Ce comte Philippe, qui avait reçu, comme autrefois Janus, le Genevois en apanage, fut le

(23) Communication d'A. de Foras à l'Académie de Savoie, 17 mai 1866.

premier des comtes de Genevois qui devint duc de Nemours (1528), par son mariage avec Charlotte d'Orléans. Se trouvant seigneur d'Ugine, il fit bon accueil aux réclamations si justifiées des habitants : ils se plaignaient de leur pauvreté, de la stérilité de leurs terres, d'autant plus que leur ville venait d'être à demi ravagée par un incendie. Afin de n'être pas réduits « à mendier » et à abandonner leur pays, ils demandaient 1°) chaque mercredi un marché franc, c. à d. exempt de toute leyde ; 2°) une foire de Saint-Laurent et une de Saint-Martin, toutes deux franches et durant chacune deux jours ; 3°) l'obligation pour tous les habitants du mandement de vendre là et non ailleurs, sous peine d'amende ; 4°) le droit à une boucherie sous la redevance de 6 sols annuels et des langues de bœufs « ainsi qu'il s'en pratique jusqu'à présent ». Les patentes faisant droit à cette demande furent données à Turin et enregistrées à Annecy, au Conseil du Genevois, le 10 septembre 1525 (25).

Enfin le duc Philibert le Beau, que nous avons nommé parmi ceux qui ont renouvelé les Franchises d'Ugine, albergea (26) aux bourgeois la grande montagne (27) par un acte du 17 août 1499. Mais nous n'y insisterons pas à cet endroit, car nous aurons plus loin à y revenir, cet acte n'ayant cessé d'être invoqué par les Uginois en leur faveur jusqu'en 1850. Voyons-les maintenant, en ces temps reculés, réunis autour de leur prieuré et de leur église.

(24) Ménabréa donne ici de longues références dans ses Manuscrits XI, Archives départementales, Chambéry.

(25) S. S. H. A. Tome 35, p. XXXVI.

(26) C. à d. loua à bas prix.

(27) Surtout Merdacier.

CHAPITRE V

Le Prieuré

L'abbaye de St-Michel de La Cluse. — Ses fondations en Savoie. — Le prieuré rural d'Ugine. — Bulle d'Innocent IV en 1245. — Construction de l'église. Le chœur et ses particularités. — L'ordre bénédictin. — Liste des prieurs religieux et des prieurs commendataires. — Charges des prieurs et des curés. — Quelques documents. — La transaction amicale de 1592.

L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse s'élève en Piémont, à la droite du voyageur qui du Mont-Cenis se dirige vers Turin. Elle offre encore, avant même les réparations que le gouvernement italien se propose d'y faire exécuter, un aspect à la fois grandiose et pittoresque. Autrefois, elle portait un deuxième nom, très gracieux : on l'appelait l'abbaye de l'Etoile, à cause peut-être de la disposition de ses allées, comme on dit l'Arc de Triomphe de l'Etoile à cause des rues et des boulevards en rayons d'étoile dont l'arc monumental occupe le centre. On peut voir dans l'histoire de St-Michel de la Cluse (1) combien cette abbaye est ancienne et célèbre : le comte Thomas de Savoie y fut enterré, et son fils le Bienh. Boniface, archevêque de Cantorbéry, y avait fixé sa sépulture pour le cas où il serait mort de l'autre côté des Alpes. C'était une abbaye de moines bénédictins ; les princes leur avaient donné plusieurs

(1) Par le baron Claretta. Cet ouvrage italien a été lu pour nous par M. le chan. A. Gros, de St-Jean-de-Maurienne.

territoires, entre autres Chamonix, Megève, Héry et Ugine. D'ailleurs, l'usage était assez général au moyen âge, que les paroisses fussent desservies par des moines plutôt que par des séculiers, ou mieux : par des moines *et* par des séculiers. Ordinairement, l'abbé de l'Ordre ou du monastère principal nommait, d'accord avec les religieux qui l'assistaient, les prieurs ruraux ; ceux-ci se rendaient à destination et y jouissaient d'une indépendance toujours très relative, malgré la distance et les nécessités du ministère ; des séculiers pouvaient leur servir d'assistants.

En quelle année fut fondé le prieuré rural d'Ugine ? Le plus vieux document qui soit connu de nous sur cette question est une bulle du pape Innocent IV, donnée le 26 février 1245 (2), mais elle ne fait que confirmer les Bénédictins dans leurs possessions à Ugine : elle reconnaît donc un état de choses déjà ancien.

A notre avis, il était ancien de deux siècles, et nous référant aux études de M. Perrin et à ses savantes conjectures sur le prieuré de Chamonix (3), nous en déduisons la fondation du prieuré d'Ugine à la fin du XI^e^ siècle, vers 1091.

D'après nos suppositions, et nous dirons bientôt sur quoi elles s'appuient (4), il y avait alors une petite église, à droite de la route actuelle qui monte au Clos, au lieu dit les Quarts. Mais les Bénédictins s'installèrent plus bas, au centre du plateau, à l'endroit où s'élevaient déjà des chaumières, et que le Bienheureux Boniface, deux siècles plus tard, devait entourer de solides murailles. Ils y construisirent une grande église avec un prieuré, comprenant une maison d'habitation et des cloîtres. Cette maison et ces cloîtres occupaient en partie la Place actuelle des Platanes. Tout cela a disparu ; l'existence même des cloîtres est sortie de la tradition, et nous-même n'en aurions pas eu l'idée sans plusieurs documents qui ne peuvent laisser aucun doute.

(2) Résumée dans le *Regeste genevois*, p. 765.
(3) *Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix*, par Ad. Perrin, 1887.
(4) V. le chapitre VII.

C'est ainsi que Reymondine Berthody, épouse de Noble Thomas de Launay, cède à la communauté d'Ugine en 1683, pour en faire un cimetière, « ses jardins, aboutissant à l'église du dit lieu, où autrefois étaient des cloîtres et bâtiments (5) ». A la fin du XVII[e] siècle régnait donc encore une tradition tenace, qui mettait des cloîtres à cet endroit. La maison d'habitation, elle aussi, a complètement disparu (6). Mgr de Granier, en 1580, avait ordonné au prieur de la réparer, et cela dans les trois mois suivants. Il est à croire que le prieur n'en fit pas grand'chose, car à la visite de saint François de Sales, en 1606, le procès-verbal porte ces mots laconiques : « Le revenu du *prioré* consiste en une maison ruinée. » Si cette maison subsistait encore au XVIII[e] siècle, le curé Delachenal constate en 1785 qu' « elle est tombée en masure ».

Mais les Bénédictins ont laissé un monument qui a traversé les âges, c'est le chœur de l'église. Une grande nef était aussi leur œuvre, mais au bout de cinq siècles, en 1680 (7), il a fallu la remplacer, tandis que le chœur est toujours debout, et les diverses particularités qu'on y remarque, surtout « ces trois fenêtres, simples, ogivales, très étroites, celle du centre plus élevée que les deux autres (8) », ne laissent aucun doute aux connaisseurs ; ils déclarent voir là tous les caractères de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e]. Si donc on place l'arrivée des Bénédictins vers 1090, on peut fixer l'achèvement de l'église, du prieuré, des cloîtres, à 1200.

Est-il maintenant nécessaire de rappeler en quelques lignes ce qu'est cet Ordre célèbre ? Il porte le nom de Saint Benoît, le patriarche des moines d'occident. Ces religieux ont une soutane noire avec un long scapulaire, bande d'étoffe assez étroite et de même couleur, qui descend par devant jusqu'aux pieds et par derrière jusqu'aux

(5) Archives du Presbytère.

(6) Ce qu'on appelle le Prieuré, *Prérierâ*, à droite de la route des Charmettes, n'est pas du tout le Prieuré d'Ugine ; le Prieuré d'Héry avait là une maison et des champs.

(7) V. le chapitre VII.

(8) *Etudes sur les anciennes églises*, par l'abbé Poncet, p. 30.

talons. Leur vie est très occupée, puisqu'il est passé en proverbe de dire « un travail de Bénédictin » ; ils se lèvent la nuit pour l'office divin ; les uns s'occupent de travaux intellectuels, les autres se livrent au travail des mains. Partout où il y avait prieuré, il y avait culture intensive des terres. Le pays était loin d'être, en l'an 1000, ce qu'il est aujourd'hui. Les forêts y étaient plus étendues et plus épaisses. Seules les métairies que nous avons signalées à l'époque gallo-romaine formaient comme des clairières, des taches de verdure. Là comme partout, les Bénédictins donnèrent sans doute à l'agriculture un essor efficace. On les loue ailleurs d'avoir très bien compris la culture de la vigne. Dans le Canton de Vaud, ils ont défriché la côte du lac et planté les vignobles fameux appelés Dézaley. A Talloires, ils ont heureusement mélangé les cépages de Bourgogne avec ceux de la Savoie (9). A Ugine, ils ont peut-être commencé les vignobles des Charmettes et ceux, autrefois considérables, du Montgombert.

Le prieuré n'allait pas sans une école : les enfants du pays venaient au monastère pour y apprendre les éléments de la religion et des sciences ; quelques-uns y entraient très jeunes et se formaient au latin, aux cérémonies, au chant. C'est ainsi peut-être, qu'on peut expliquer la présence de 40 ecclésiastiques aux funérailles de Florimonde de Beaufort (10) : ce sont les clercs, les novices Bénédictins, les jeunes moines du Prieuré.

L'historien de St-Michel de la Cluse ne peut pas entrer dans beaucoup de détails concernant les prieurés ruraux. Il donne cependant en entier un bel acte latin passé à Conflans, *apud Confletum*, le 11e des calendes de mars 1256, entre le Bienh. Boniface de Cantorbéry et les Bénédictins. Sont nommés dans cet acte l'abbé de la Cluse, Guillaume de la Chambre, et deux jeunes moines : Jacques d'Allondaz et Jean de Viuz (11). Ils traitent d'un échange

(9) *Acad. Sav.*, 3e S., T. I, p. 465.

(10) V. le chapitre XIX.

(11) Jacobus de Alunda, Johannes de Viz. M. le chanoine A. Gros nous envoie l'acte entier. Les témoins sont d'Allondaz, de Marthod, de Conflans, mais celui qui nous intéresse est Jacobus de Alunda, peut-

de terres entre l'archevêque et le Prieuré, mais le prieur d'Ugine n'est pas nommé.

Nous connaissons plusieurs de ces prieurs, surtout Pierre de Villette, en 1300, et Jacques de Crécherel, en 1391. Ce dernier est représenté dans un document par noble Antoine, son frère, qui est appelé *miles*, c. à d. chevalier. C'était le temps où Amédée VI de Savoie était surnommé le Comte Vert à cause de la couleur de son armure dans un tournoi de chevalerie. Le chevalier de Crécherel est l'homme d'affaires, *negociorum gestor*, du prieur, lequel est dit *vir religiosus*. Dans un acte de 1398, il reçoit même tous ses titres : Religiosus et honestus vir, dominus Jacobus de Crecherello, prior prioratus Uginæ, Ordinis Sancti Benedicti, Gebennensis diœcesis (12).

Nous insistons sur cette qualité de prieur bénédictin parce que dès cette époque (1379) le Comte Vert avait obtenu droit de patronat et de nomination sur les abbés de la Cluse. De là à cette malheureuse institution qu'on appelle la commende il n'y a qu'un pas. Dans le début, la commende était légitime, puisqu'après la mort du titulaire elle confiait les bénéfices ecclésiastiques, seulement pour quelques jours, à un remplaçant nommé par le pouvoir séculier. Mais peu à peu le provisoire devint le définitif, et le prieur commendataire, même non engagé dans les ordres, touchait par ses fermiers le plus clair des dîmes et des bénéfices, tandis que son remplaçant au prieuré, le pauvre prieur claustral, conduisait, souvent avec mille peines, la barque montée par ses moines.

Nous avons pour Ugine les noms de plusieurs prieurs commendataires. Ce sont même de grands noms, ce qui prouverait que ce prieuré rural était loin d'être méprisable : en 1490, c'est l'évêque Philippe de Luxembourg, déjà commendataire de l'Abbaye d'Entremont en Faucigny (13),

être Jacques Becket d'Hollande, frère de ce Jean qui fut le premier des Crécherel. Nous reviendrons sur ce problème.

(12) Très beaux actes des archives Berthet-Proust. Nous en parlons au début du chapitre XXIV.

(13) Il fut même le premier prieur commendataire d'Entremont, d'après l'historien Gonthier (*Acad. Sal.* XXIII), et peut-être aussi le

et qui mourut cardinal ; en 1532, c'est dom François de Beaufort, protonotaire apostolique. Celui-là porte du moins un nom uginois. Il figurera comme prieur et curé à la fondation de la chapelle des Quarts (14) en 1540.

Mais voici le plus illustre de tous, François de Lambert, évêque de Nice. Il était de la grande famille des Lambert, dont le nom est gravé sur le frontispice de la cathédrale (15) d'Annecy : *Propago Lambertorum.* Deux de ses frères étaient évêques, l'un à Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre à Caserte en Italie. Mgr de Granier, en 1580, visita le prieuré d'Ugine, « visitavit prioratum Stellæ, cujus est prior Illustrissimus et Reverendissimus Franciscus de Lambert, episcopus Nicensis ».

En 1588, on trouve un prieur « Venerabilis Dominus Anthonius Pollearii (Dépollier ?) » en procès avec le curé Delacoste. Dans la visite de 1606, il y a encore un prieur commendataire et deux moines, ces derniers résidant au prieuré. Le nom de ce prieur donne même lieu à un petit problème. Il est appelé au procès-verbal « Rd seigneur Baston Pollastre ». Or il semble parfois que ce sont là deux personnages différents qui se sont succédé à Ugine. Si un cahier de reconnaissances des habitants du Montgombert porte à la page 7 cette affirmation : « En faveur de Rd Messire Pierre Pollastre, dit Baston », on lit d'autre part dans un registre du curé Comparet, vers 1730, ces termes non équivoques : « Messire Delacosté, curé, avait de son temps Messire Guillaume Baston, qui était commendataire d'Ugine, auquel seigneur Baston succéda Rd seigneur Pierre Pollastre ». Mais une vente de dîmes à

premier d'Ugine. A la visite de 1443 nous trouvons cependant un prieur Antoine de Provannis ; était-il moine ou commandataire ? La famille Provanna était piémontaise, et plusieurs de ses membres furent ensuite commendataires d'Abondance.

(14) V. le chapitre IX.

(15) Les Lambert avaient construit le couvent des Cordeliers, dont l'église est devenue la cathédrale. Le prieur de Lambert entra à Nice comme évêque en 1551. Il est témoin en 1559 de l'hommage rendu par Nice au duc Emmanuel-Philibert et meurt en 1583. Son tombeau est à Nice (Renseignements fournis par M. Charles Sundt. Sa lettre d'août 1927).

Me Jean Magdelain, en 1604, Ducret notaire, ne laisse aucun doute sur l'identité des deux personnages. Il y est dit que le vendeur est « Messire Pierre Baston, dit Pollastre, prieur ». Ces noms semblent du reste tout à fait étrangers à Ugine, et même à la Savoie.

On ne peut en dire autant du successeur, qui fut le Sérénissime Prince Maurice de Savoie, 4e fils du duc Charles-Emmanuel Ier et de Marguerite d'Autriche, cardinal à 14 ans, évidemment non prêtre, et qui ne devait jamais le devenir. Il fut prieur commendataire du prieuré d'Ugine; il le fut aussi des célèbres abbayes d'Abondance et de Saint-Jean-d'Aulps (16) en Chablais. Sa promotion au cardinalat avait donné de bons espoirs à saint François de Sales, qui lui écrivait en décembre 1607, faisant une gracieuse allusion au chapeau rouge du nouveau cardinal : « La couleur de pourpre n'y tient nulle place que pour représenter le sang du Sauveur, dans lequel les grands de l'Eglise doivent tous tremper leur zèle (17) ». Quelques actes sont passés à Ugine au nom de ce prélat, un entre autres du notaire Delachenal, où Me Barbichon, « procureur au Sénat et de l'Altesse Monseigneur et prince cardinal de Savoie », acense les revenus du prieuré à Messire Urbain Rosaz, curé d'Ugine, à Messire Urbain Ducrest d'Ugine, curé d'Aiton, official du décanat d'Aiguebelle, et à Rd Laurent Berthet prêtre d'Ugine. C'était en 1623. Ce Sérénissime fut donc un des derniers prieurs, car le prieuré, le long du XVIIe siècle, devint une Commanderie des Saints Maurice et Lazare. D'après les prescriptions du Concile de Trente les religieux bénédictins durent céder la place et Ugine les oublia complètement.

On a peine à se représenter ce que pouvait être, et pendant plus de 500 ans, de 1090 à 1630 (18), ce système mixte d'un curé séculier partageant avec un prieur religieux et ses moines le service de la paroisse. L'église leur

(16) On nous permet de transcrire avec cette orthographe *Sanctus Joannes de Alpibus.*

(17) Tome XIII des *Œuvres complètes,* p. 346.

(18) Ce sont des chiffres approximatifs.

était commune, et dans leurs visites, les évêques, surtout Mgr de Granier et saint François de Sales, indiquent les droits et revenus de l'un et de l'autre. Nous donnerons quelques lignes de la seconde visite, celle de 1606, où tout nous semble plus clair :

Charges du prieur. Le prieur est tenu d'avoir deux moines ou deux prêtres séculiers résidant continuellement au *prioré,* et de faire une aumône générale le jeudi saint, et de fournir un prédicateur en temps de Carême, comme ont dit les plus anciens et notables d'Ugine. Il est tenu de fournir l'huile aux 3 lampes, de faire l'aumône aux pauvres, et d'entretenir un *maniglier* (un sacristain) à ses dépens.

Charges du prieur et du curé. Lesquels prieur et curé ou faisant pour eux (leurs remplaçants) sont tenus de célébrer tous les jours *une grande messe ;* sont tenus de dire *vespres* les jours de fêtes et dimanches et samedis ; les jours solennels matines et vespres.

Revenu du prieuré. Consiste en une maison ruinée, plus en dîmes de blé de mille quartes (19) de blé moitié froment et seigle ; en censes foncières (locations de biens) de 20 florins (20) annuels, plus en un pré et vigne de 14 fossorées (21) jointes ensemble au lieu dit de Montgombert, de valeur de 30 florins.

Revenu du curé. Il consiste en prémice (offrande des fidèles), car il y a 400 feux, de chacun desquels il retire 4 pots de froment ; (il consiste aussi) en 80 quartes moitié froment et moitié seigle, plus en 6 sommées (de vin) (22), 6 florins d'argent de portion congrue (de pension convenable) à prendre (à recevoir) des mains du seigneur prieur ; plus en une vigne de la contenance de 14 fossorées, avec toutes oblations qui sont faites en l'église et hors de l'église.

Suivent des prescriptions par lesquelles on peut voir quelles étaient les autres obligations de chacun :

Il a été enjoint *au dit seigneur prieur,* parlant en la personne de messire Loys Bertrand prêtre (remplaçant le prieur), de *racoutrer* (raccommoder) les vitres du chœur et d'entretenir deux prêtres continuellement ; de maintenir *le couvert* du

(19) Une quarte : 1 décal. 957.

(20) La valeur du florin a été variable suivant les époques. Celui du XVII^e^ siècle représentait un peu moins de 4 francs de notre monnaie d'avant-guerre. L'édit du 17 février 1717 substitua la livre au florin comme unité monétaire.

(21) La fossorée : environ 3 ares.

(22) La sommée : environ 120 litres, ce qu'une bête de *somme* peut porter.

chœur, de fournir l'huile aux 3 lampes, de réparer la maison du prieuré dans un an ; *au curé,* d'avoir 4 livres (registres de catholicité), 4 purificatoires, 4 corporaux avec leurs volets (ce sont les pales à placer sur le calice) ; *aux parochains* (paroissiens) d'avoir un confaron (bannière), racoutrer le vieux, une petite croix, faire racoutrer un calice d'argent, réparer la custode d'argent (l'ostensoir), planchonner la nef, et notamment à ceux qui se *souterrent* dans l'église (qui y possèdent un droit de sépulture) ; faire inventaire des meubles d'icelle église, réparer l'avant-toit de l'église dans un an.

Les charges matérielles étaient donc réparties entre le prieur, le curé, les paroissiens : au prieur d'entretenir le chœur de l'église, au curé de fournir le linge de la sacristie ; aux paroissiens de réparer le reste de l'église, les ornements et les vases sacrés. Il est aussi très évident que les revenus des curés étaient peu de chose comparés à ceux des prieurs. Ceux-ci étaient, selon le terme reçu, « les grands décimateurs, les hauts décimateurs » (profitant de la dîme), et les curés en avaient été réduits, comme tant d'autres (23), à crier leur misère auprès de l'évêque et à réclamer du prieur ce qu'on appelait « la portion congrue », c'est-à-dire un prélèvement modeste, mais suffisant, opéré par le prieur sur son revenu annuel pour la subsistance du curé.

Le cas d'Ugine était tellement spécial et les demandes du prêtre si raisonnables que Mgr de Granier avait obtenu du souverain Pontife Clément VIII les pouvoirs nécessaires pour fixer, même en dehors des visites pastorales, ce prélèvement nécessaire. L'autorité de l'évêque, mettant fin d'ailleurs à un procès qui demeurait sans solution juridique, « démembra du prieuré, comme explique le curé Comparet, les choses suivantes, savoir : huitante quartes de blé, 6 sommées de vin rouge, une vigne, qui est la vigne blanche des Charmettes, un pré de la contenance de 2 seytorées (24) ». C'est presque ce que nous avons lu plus haut

(23) *Visites pastorales,* par Mgr Rebord, I, 56. Les ouvrages de cet historien, qui fut le promoteur de notre travail sur Ugine, et aussi son *Dictionnaire du Clergé,* publié en collaboration avec M. Gavard, nous ont été d'un grand secours.

(24) Archives du presbytère. Une seytorée représentait ce que l'on peut *séyer,* faucher en un jour.

dans la visite de 1606 ; cette portion congrue subit du reste, de gré ou de force, de fréquents changements.

Il existe des documents très anciens (25) dont l'analyse sommaire complètera utilement ce chapitre.

1° Document latin de 1391, inclus en entier dans celui de 1444. Echange entre le prieur bénédictin Jacques de Crécherel représenté par son frère Antoine, et Jacquemet Dufour, *Jacquemetum de Furno ;* ce sont des accords et location de dîmes. Jacquemet cède ce qu'il touche dans plusieurs terres d'Ugine, depuis le Nant Pugin à l'est jusqu'au Nant Trouble à l'ouest, *a Nanto Pugini ab oriente parte usque ad Nantum Turbidum ab occidentali parte,* et depuis le chemin qui passe sous le clos de Monmin, *subter clausum vocatum de Mummino,* jusqu'au chemin public qui passe derrière la grange d'Aymon Glairon, *retro grangiam Aymonis Glaironis,* étant englobé le territoire appelé Vers Lebon, *incluso territorio de Libone.* De cet acte et du suivant proviennent les droits des seigneurs d'Outrechaise sur les dîmes du prieuré.

2° Document latin de 1444, où Jean Jacquemon d'Outrechaise, qui avait épousé Jeannette, fille de ce Jacquemet Dufour bourgeois d'Ugine, vend à Guigonnet Tondut de Soney 16 quartes de blé prises sur la petite dîme des blés, *super parva decima prioris et prioratus Uginæ,* plus 2 quartes de blé sur le territoire de Banges, *in territorio de Bangiis,* au lieu dit au mas des vignes, *in masso de vineis,* lequel mas appartenait au vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Moûtiers, et appartient en 1444 au spectable chevalier Urbain de Villette, seigneur de Chevron.

3° Document français et latin de 1550. Procès entre Claude-Louis et Catharin de Michaille, écuyers, et M^e^ Amed Marthod, admodiateur ou fermier des revenus du prieuré dont le Révérendissime de Lambert était alors commendataire perpétuel. Ces Michaille étaient fils d'un personnage considérable que nous retrouverons, Noble François,

(25) Les quatre premiers, aux archives Berthet-Proust ; le dernier, au presbytère.

seigneur d'Outrechaise. Ils se disaient « en possession et jouissance » de prendre chaque année 38 quartes de froment, mesure d'Ugine, et 9 quartes d'avoine sur la dîme du prieuré, et cela à cause des arrangements de 1444 entre les Dufour et les Tondut. L'Evêque de Nice assuma personnellement la responsabilité du procès et se substitua à son fermier. Une double enquête suivit, au cours de laquelle l'évêque de Genève, Ange Justinien, prédécesseur de Mgr de Granier, voulut bien intervenir et donner à son jeune confrère de Nice, qui venait d'être préconisé à 30 ans par le pape Paul III, la permission de déférer les prêtres et les clercs au serment sans encourir l'irrégularité. Le curial d'Ugine, Me Yver (26), présida à la 2e enquête ; les feuilles s'entassent au dossier, et cependant le Conseil du Genevois, le 21 novembre 1572, maintient les Michaille dans leur droit, et cela après 22 ans de discussions et de démarches. Ce droit leur demeure acquis sans conteste puisque en 1623, dans l'acte cité plus haut et passé au nom du cardinal Maurice de Savoie, prieur d'Ugine, les prêtres acensataires promettent de « payer le blé accoutumé payé aux hoirs de feu Noble François-Nicolas de Michaille, seigneur d'Outrechaise », ainsi qu' « à Noble Jehan-Urbain de Crécherel ». Voyons dans ces derniers mots un souvenir des accords de 1300 et 1391, tant les conventions des siècles passés étaient durables.

4° Sentence arbitrale du 3 août 1591, qui mit fin au procès interminable entre Rd Pierre Delacoste curé d'Ugine et le prieur.

Nous n'insistons pas sur cette sentence pour la raison que Mgr de Granier, par son heureuse intervention en 1599, à propos de la portion congrue, confirma cette sentence arbitrale et transaction amiable de 1591.

5° Document du 15 janvier 1592. Il porte le beau paraphe de François-Nicolas Bisillat, «notaire ducal, et curial d'Ugine ». C'est un acte passé à Annecy, dans la maison de l'ambassadeur de Lambert et en présence de Rd mes-

(26) Nous avons tout un cahier d'actes passés « en la ville d'Ugine dans la maison de moi notaire (Yver) ».

sire Estienne de Lacombe, chanoine de St-Pierre de Genève. Ce dernier fut propriétaire à Pierre-Martine et à Bellecombe ; c'est le même qui assista Saint François de Sales à sa première messe, après lui avoir appris les cérémonies liturgiques, le même aussi qui représenta le chapitre à Thorens, au sacre de l'évêque, 8 décembre 1602.

Interviennent pour Ugine Me Claude Ducrest consyndic, assisté de Noble Antoine de Cirisier, seigneur de Marthod, « faisant tant à son nom que des autres syndics et conseillers et communauté d'Ugine, pour lesquels il se fait fort, et promet faire ratifier si besoin est ».

Comme ainsi soit que controverse et division commencent à entrer entre Rme Guillaume Baston, prieur ou bien commendataire perpétuel du *prioré* d'Ugine ou bien ses agents, procurateurs, fermiers, d'une part, et les honorables *scindiqs*, conseillers et communauté d'Ugine d'autre part ; en raison de ce que les dits sieurs syndics disent que le dit sieur prieur était tenu entretenir un *prescheur* à ses dépens *toutes les caresmes*, comme de faire ou faire faire une *aulmosne* générale toutes les semaines, à quoi le dit seigneur prieur ou ses fermiers se seraient rendus fort tardifs et difficiles pour y avoir manqué alors qu'ils y étaient tenus....

Le prieur fait répondre par son procureur

que son intention n'était pas de vouloir diminuer, moins encore éteindre les œuvres pies établies pour la louange de Dieu et sustentation des pauvres, mais icelles plutôt augmenter, du moins entretenir comme elles ont été instituées, sans rien innover.

On transige

comme s'ensuit, que la paix sera toujours entre le dit seigneur prieur et les dits syndics et paroissiens du dit Ugine. Il délivrera 13 coupes de blé, le tout mesure d'Ugine, le tiers de seigle, l'autre tiers d'orge et l'autre tiers d'avoine, lequel blé sera pétri, accomodé et cuit par et à la diligence des agents ou fermiers du dit seigneur prieur, qui seront tenus distribuer la dite aumône toutes les dimanches de l'année, à la distribution de laquelle aumône les dites parties prient le sieur curé qui est à présent au dit Ugine et qui y sera pour l'avenir vouloir assister, de façon à ce qu'il y arrive ou intervienne aucun abus ou tromperie.

Le prochain chapitre éclairera et développera encore ce chapitre du Prieuré, puisque le Commandeur, qui d'ail-

leurs sera toujours un laïque et le plus souvent un officier des armées du prince, va succéder au Prieur dans ses obligations et dans ses droits.

Nous ne laisserons point les Bénédictins s'éloigner d'Ugine sans faire au moins une allusion à une conjecture de l'archiviste Ducis. Sur quoi l'appuyait-il ? Déjà sur l'hypothèse, d'après lui solidement établie, que ce livre merveilleux, lu et loué sous toutes les latitudes et dont six siècles proclament la profondeur et la beauté, nous voulons dire l'*Imitation de Jésus-Christ*, eut pour auteur le Bienheureux Jehan Gersen, bénédictin de Verceil en Italie, qui vivait vers la fin du 13e siècle. Il donnait de cette hypothèse des preuves qu'il jugeait décisives, et dont la plus intéressante pour nous vise un ouvrage des Bénédictins de Talloires en 1756. Mais tout cela étant supposé exact, sur quoi s'appuyait Ducis pour dire aux prêtres d'Ugine, un jour qu'il passait avec eux, vers 1888, sous la colline du Crécherel : « C'est peut-être ici qu'a été achevée l'*Imitation de Jésus-Christ* ? » Gersen a-t-il résidé à Saint-Michel de la Cluse, et peut-être au prieuré d'Ugine ? En tout cas, Ducis n'étant pas quelqu'un dont les suppositions peuvent être méprisées, il nous est très agréable de voir un lien possible entre Ugine et ce livre dont l'autre Ducis, le poète Jean-François (27), disait : « C'est mon livre de tous les jours. »

(27) Il était notre demi-compatriote. Voir famille Glairon-Rappaz, au chapitre XX. Nous renvoyons pour ce qui concerne « la candidature Gersen » à un article de Paul Ballaguy dans la *Revue Universelle* du 1er avril 1926, où il est montré que l'auteur de l'Imitation : 1° était Bénédictin ; 2° était Italien, 3° s'appelait Jean Gersen .Cette opinion a de très savants contradicteurs.

CHAPITRE VI

La Commanderie

L'Ordre des Saints Maurice et Lazare. — Le prieuré devient Commanderie, le demeure pendant 150 ans. — Charges et revenus. — Acensement des dîmes par Rd Brassoud. — Comment on recueillait la dîme. — Les Commandeurs successifs. — De Mareste en 1673; Brassicarde en 1715. — Affaire du Montgombert et du droit d'échute. — Apparition des Dutour. — Prétentions de Victor Hyacinthe. — Le « ci-devant commandeur ».

S'il est un point d'histoire totalement oublié à Ugine, c'est l'existence, pendant 150 ans, d'une Commanderie (1) des Saints Maurice et Lazare, à qui les souverains transmirent les droits du Prieuré. Dès le premier tiers du XVII[e] siècle jusqu'à la Révolution, toutes les familles, selon l'étendue et la nature de leurs propriétés, eurent à payer à cette Commanderie des dîmes compliquées, qui trouvaient leur contre-partie dans des charges ecclésiastiques et civiles dont la communauté entière profitait.

On appelait Ordre ou Religion des Saints Maurice et Lazare une sorte d'Ordre religieux et militaire obtenu par la fusion de deux autres sous le pape Grégoire XIII, en 1572. Le duc Emmanuel-Philibert et ses successeurs en furent les grands Maîtres (2), et se servirent de leur privilège pour récompenser tous les genres de mérite, civil

(1) Ce mot n'a rien de commun avec celui de *commendataire*, employé au chapitre précédent.

(2) Le roi d'Italie l'est encore.

et militaire, en nommant chevaliers des Saints Maurice et Lazare les personnages qu'ils voulaient honorer. Plusieurs Uginois reçurent cette distinction, spécialement le colonel de Magdelain, Francisque Delachenal, le magistrat, et son cousin Ambroise-Ernest, juge à Faverges, décédé en 1866.

Certains de ces chevaliers, que leur noblesse ou les services rendus à l'Etat signalaient à l'attention du souverain, étaient placés par eux à la tête des commanderies avec le titre de commandeurs, avec aussi des honneurs spéciaux, des bénéfices parfois considérables, des fermes rémunératrices. C'est ainsi qu'à Ugine une commanderie prit la place du prieuré. Le présent chapitre donnera une idée des commandeurs successifs dans l'exercice de leur charge et dans leurs rapports avec le pays.

Aussi étrangers à Ugine que l'étaient les prieurs commendataires, et représentés comme ces derniers par des fermiers et des procureurs, les commandeurs étaient cependant des personnages nouveaux, et la splendeur de leur magnifique costume rouge, leur titre ordinaire d'officiers dans les armées de Savoie, la cérémonie solennelle de leur installation, leur présence impressionnante au chœur de l'église dans un banc spécial rapproché de l'autel, parfois aussi les procès qu'ils engageaient devant le Sénat contre les prêtres et la communauté, tout cela en faisait, au moins de quelques-uns d'entre eux, des personnages très honorés, et aussi très redoutés.

Voici d'abord un aperçu de leurs charges ; les mots typiques sont tirés d'un rapport du curé Delachenal, au procès de 1785 : Entretenir un prêtre « qui faisait le troisième avec le curé et son vicaire, et qu'on appelait le prêtre du commandeur (3). On lui donnait un faible traitement (160 livres en 1748), moyennant quoi il fournissait le luminaire des fêtes et des troisièmes dimanches, sans oublier les cierges nécessaires pour les jours de Ténèbres « tant pour l'autel et le triangulaire aux offices que pour la messe du Vendredi Saint (4) ». Il devait aussi

(3) Au moins depuis les arrangements de 1673, dont nous allons parler.

(4) Le triangulaire est un cierge spécial pour la Semaine Sainte.

l'huile de la lampe « qui doit être continuellement ardente. Il s'en consume environ 30 pots, et l'huile, depuis 10 ans s'est vendue toujours passé 25 sols ». A lui aussi la charge de « deux repas honnêtes au clergé d'Ugine, aux procureurs d'église et aux fermiers de la commanderie » repas servi à ces messieurs, l'un au Jeudi Saint et l'autre aux Rogations ; ces repas honnêtes revenaient à 3 écus le repas, soit 30 livres. Enfin le prêtre du Commandeur devait distribuer aux pauvres, également au Jeudi Saint, 8 cartes de fèves. Mais les fermiers étaient aussi tenus de donner au curé, pour sa portion congrue, 40 quartes de froment et autant de seigle, six sommées de vin et une autre sommée pour les burettes, cette dernière « du meilleur vin de la dîme», et 4 quartes de froment « pour les hosties aux capucins » ; ils devaient aussi, tous les ans, l'aumône qu'on distribuait chaque dimanche du mois de mai et qui consistait en 20 quartes de seigle et 40 d'avoine, le tout réduit en pains et distribué aux nécessiteux (5). Il fallait aussi donner ses honoraires au Père Prédicateur du carême, n'oublier ni les 12 pains de 2 à 6 sols à distribuer aux 12 pauvres le Jeudi Saint, après le lavement des pieds, ni les 6 sols à chacun de ceux qui portent « les instruments de procession », bannières et sonnettes, aux Rogations, ni les 4 cierges de la Chandeleur, et le flambeau dont se sert le prêtre qui fait la rénovation des vœux du baptême le dimanche de Quasimodo.

Il y a encore d'autres détails et surtout celui-ci, que la Commanderie possède et doit faire réparer, non pas le beffroi et les cloches, mais le clocher, toit et murailles. C'est au clocher que montent les nouveaux commandeurs pour prendre possession de leur charge, c'est là que le notaire signe le procès-verbal et enregistre les observations et protestations des autres autorités de la paroisse.

Le grand revenu de la Commanderie consistait en

(5) Vers 1772, les fermiers de la Commanderie se mirent à distribuer cette aumône en argent. Le Conseil proteste, le 16 décembre 1787, à cause des abus flagrants auxquels un pareil changement donnait lieu, « cette circonstance étant même une occasion de dérangement par l'excès de vin ».

dîmes. Nous en avons une idée suffisante par le bail des locations et les reçus qui nous restent. Il existe spécialement (6) un relevé des acensements faits par le prêtre Antoine Brassoud (7) qui fut fermier de la Commanderie. Ce sont des actes passés par le notaire Buchard, datés de 1670 et des années suivantes. Nous laissons le mot dîme (8) au masculin comme il était alors, et comme il est encore dans l'expression bien connue à Ugine: la grange du dîme.

1° *Le petit dîme.* Rd Brassoud acense et admodie à honorable Cl. Mollier-Billet et Cl. Ailloud cordonnier « la collecte et perception du petit dîme selon son ordinaire étendue, sous le revenu de 70 quartes de froment et 44 d'avoine, bon blé et recevable, provenant du dit dîme, mesure d'Ugine. Laquelle quantité ont promis et promettent payer par foi et serment ès mains (aux mains) de moi notaire, respectivement prêté. Fait et prononcé au devant de l'église d'Ugine, 28e juin 1670. »

2° *Le dîme du Châtel* (village du Château, en patois *Stâté*), loué à Thomas Delhôpital et à Laurent Demontvignier-Chavonière, tous deux cordonniers du Châtel, pour 105 cartes de froment. « Fait et prononcé à Ugine, dans la maison de l'hôpital du dit lieu. »

3° *Le grand dîme,* loué à Jean Pécherand-Laviuz, Antoine Poëncin, Me Urbain, fils de Me Antoine Ducrest ;142 quartes de froment, 142 d'avoine.

4° *Le dîme de Lisle,* 52 quartes de seigle, 65 d'avoine.

5° *Le dîme de Montgombert,* 252 quartes, tiers de seigle, tiers d'orge, tiers d'avoine.

6° *Le dîme de Bange,* à Laurent Mollier-Planfey, 30 quartes de mornal (mélange blé et seigle).

7° *Le dîme d'Outrechaise,* à Ant. Durand et Cl. Dubettier-Breven, 74 quartes de froment et 101 d'avoine.

Il y avait du reste d'autres dîmes, celle du vin pour la Commanderie, et plusieurs autres moins importantes dues

(6) Archives Orsier-Suarez.

(7) On prononçait ainsi, mais on écrivait souvent Brassod. Le fait est commun : le *od* final prononcé *oud* : Brassoud, Ailloud.

(8) On écrivait *dixme ;* le patois disait *dième.*

à des seigneurs ou à des fondations pieuses : le comte de la Valdisère et le comte de la Tour de Tournon en 1740, la chapelle de Saint-Michel (9), celle de Saint-Sébastien. Les dîmes intéressaient donc tout le pays : la Commanderie et ses fermiers, les nombreux locataires et « admodiateurs », les familles.

Il serait intéressant de savoir par quels moyens la dîme était prélevée. « La grange du dîme » en patois *du dième,* était un des endroits où on l'entassait, mais nous allons dire comment on la recueillait, du moins avant 1673 (10). Ces détails curieux sont tirés du procès-verbal dressé en 1748 par le seigneur Ignace Rosset de Tours, auditeur des Saints Maurice et Lazare, à la mort d'un des Commandeurs.

Nous étant informé s'il y avait dans la paroisse des gens vieux qui pourraient être instruits de quelle façon on percevait la dîme, il nous a été dit qu'il n'y avait que le seul François Mollier qui pût se ressouvenir de ce fait, attendu qu'il recueillait ordinairement la dîme pour le compte des fermiers, et qu'il pouvait parler en son propre fait (par sa propre expérience), lequel nous avons fait appeler. Le dit Mollier, laboureur natif et habitant d'Ugine, âgé d'environ 90 ans, sans aucun bien pour les avoir cédés pour une pension viagère et pour son entretien, dit et dépose : « Je me ressouviens du temps qu'on ramassait la dîme sur les champs, dans les caves et celliers. Je me rappelle fort bien que de gros en gros l'on répartissait les journaux de terre à en être pris la dîme de façon que dans le moment je me courbais. Quelquefois deux hommes quelquefois un seul homme mettait sur mes épaules ce que j'en pouvais porter. J'étais fort et robuste et j'en portais beaucoup et au-delà de mes forces à l'égard de ceux qui ne payaient pas de bonne grâce, et à l'égard des autres j'étais plus modéré. Et quant au vin, j'ai vu que Rd Brassoud, qui était fermier de la Commanderie, le prenait par fantaisie et à discrétion, d'autres fois avec modération. On le regardait dans la paroisse comme un homme qui excédait beaucoup dans sa récolte de la dîme, ce qui donna lieu à beaucoup de plaintes contre lui. J'ai aussi recueilli les dîmes pour le compte des autres fermiers, que j'ai vu agir avec plus de modération, et même depuis qu'on s'est accommodé pour le payement des dites dîmes j'ai aussi recueilli la dîme pour eux, et autre je ne sais ! ».

(9) D'où sans doute un lieu-dit « Dom Michel ». Nous en parlons au chapitre XXIII.

(10) L'arbitrage de 1673 est expliqué plus loin.

Une fois ces préliminaires posés, nous pouvons aborder l'énumération des Commandeurs d'Ugine.

Le premier dont le nom nous soit parvenu est Jean-Louis de Romagnan (11) mais le premier sur lequel nous ayons des données précises est son successeur, « l'illustre seigneur Anthelme Melchior de Mareste, baron de Champrovent, capitaine dans l'escadron de Savoie, seigneur de Vens, de Verdon, de Fora (12) ». Il appartenait à cette famille de Mareste qui avait pour devise : *A Dieu seul je m'areste !* et il prit possession de la Commanderie le 2 septembre 1649 (13), sous le curé Urbain Ducrest. Un peu plus tard, sous le curé Evesque, le prêtre Antoine Brassoud prétendit, comme fermier du Commandeur, présider les offices solennels et passer au chœur avant le curé du lieu. Il fallut toute l'autorité de Mgr d'Arenthon d'Alex et toute la condescendance du Commandeur (1674) pour que Brassoud se contentât du simple surplis quand il aurait voulu l'étole (14).

Mais voici qui est d'un intérêt général. Le seigneur de Mareste s'est plaint que la dîme du vin ne lui est pas payée consciencieusement ; il a parlé vaguement d'un procès, et l'affaire est si importante qu'on réunit toute la communauté. C'est peut-être la plus ancienne Assemblée générale dont nous ayons le compte rendu (15) :

> Du 28e mai 1673. A la requête des syndics, conseillers et communiers de la ville et paroisse d'Ugine, Me François Delhôpital, sergent ducal (huissier), a baillé assignation aux dits communiers, à l'issue de la messe matinière, de s'assembler au-devant du banc de droit (c'était devant l'Hôtel de Ville actuel), pour déterminer à l'amiable du dîme du vin avec illustre seigneur Commandeur de St-Laurent d'Ugine.

(11) Cité dans le *Dict. du Clergé,* III. Il était de Vigone (Piémont) et s'appelait Romagnano.

(12) Ces trois noms aux environs de Seyssel. Foraz est à Menthonnex, c'est le berceau de la famille de Foras.

(13) Nous devons cette date précise, ainsi que plusieurs autres renseignements à la Grande Maitrise actuelle dell'Ordine dei S. S. Maurizio et Lazzaro (le comte Vittorio Bosco di Ruffino : sa lettre du 17 octobre 1929, aussi aimable que bien documentée).

(14) Note ajoutée au registre des baptêmes de 1672.

(15) Archives Presbytère.

Le baron Commandeur fait à l'assemblée des reproches au sujet de la dîme du vin, qui est trop laissée à la fantaisie de chacun. A quoi les Uginois répondent que « les dîmes ont été payés jusques à présent en telle façon que personne ne s'est plaint, et c'est de temps immémorial ». Ils ajoutent que s'ils le voulaient bien, eux aussi pourraient formuler des griefs contre la Commanderie, et surtout lui demander qu'elle établisse deux prêtres pour faire les offices.

La dispute menace de s'envenimer. On veut cependant, avant tout, « éviter les procès et fâcheuses conséquences et dépenses qui pourraient ensuivre », et l'on se fie à l'arbitrage du Conseiller d'Etat Carron et du procureur Ducrest, seigneur de la Tour et de Thénesol, plus tard comte d'Ugine.

Dore en avant (dorénavant), les paroissiens payeront, ainsi qu'ils promettent, les dîmes du blé et des agneaux (un sur onze) à l'accoutumée, et un pot et demi de vin pour chaque fossorée de vigne, à l'échandal (la mesure officielle) commun du dit lieu. Et afin que chacun paye la dîme dûment, ils sont obligés, chacun en tant que le concerne, d'indiquer la quantité de vignes qu'ils possèdent et acquerront ci-après, au vrai, et au cas que quelqu'un n'accuse pas véritablement la dite quantité, il payera les dépens de la mensuration, les journées et vacations tant des officiers locaux que de l'homme qui assistera, s'il se trouve en avoir accusé moins que celle qu'il possède.

En revanche, le Commandeur s'engageait à fournir un troisième prêtre, appelé prêtre du prieur ou de la commanderie, qui devait faire fonction de deuxième vicaire. C'était, sans qu'on l'ait voulu, ouvrir la porte à une situation fausse, dans laquelle le curé aura mille peines à maintenir ses droits contre le prêtre du commandeur. A la clôture de l'Assemblée, « tous promirent par foi et serment, le Commandeur mettant la main sur la croix (qu'il portait sur la poitrine) et les communiers par l'élévation de la main ».

Le même seigneur de Mareste présenta, le 23 avril 1675, une requête au Sénat au sujet des aumônes auxquelles il était tenu. Le curé Evesque avait trouvé que les fermiers donnaient trop peu ; le Sénat précise, fixe la quantité

de blé mêlé de seigle pur, le tout réduit en bon pain et bien conditionné. Et c'est en l'assistance des officiers locaux et syndics d'Ugine, auxquels est enjoint d'y tenir main, tant pour la *mensuration, moudure, cuite* et distribution du dit pain, sans prétendre aucun salaire (16).

C'est en 1714 que mourut le commandeur de Mareste (17).

Noble Prosper Possavin de Brassicarde (18), colonel au Régiment de Montferrat, lui succéda et prit possession de sa charge le 21 juillet 1715, « au sortir de la grand'messe paroissiale, vers l'heure de midi, le peuple dûment assemblé ». Son frère Jacques Salomon d'Authurin le représentait. Il se transporta avec le notaire et les témoins « au-dessus de la voûte du chœur » et là il fut mis « en possession du prieuré et dépendances par l'embrassement de la muraille du clocher ». Les témoins défilent et prennent leurs précautions contre les empiètements possibles du nouveau commandeur, dans un temps où se produisait un enchevêtrement extraordinaire de droits et de devoirs. Leurs protestations sont très claires : le curé Comparet réserve tous ses droits, pour lui et ses successeurs, quant à « la portion congrue » ; Me Hy. Bertrand, les droits du seigneur de Valdisère ; Noble François de Launay, ceux de l'abbé de la Valbonne (19) ; Me Ant. Buchard, ceux du seigneur Ducrest comte d'Ugine, relatifs à diverses dîmes autres que celles de la Commanderie. Me François Curton, en qualité de syndic, intervient pour les paroissiens et rappelle que les cloches leur appartiennent, ces cloches qui habitent un clocher possédé par le commandeur ; le cimetière aussi, tout voisin de l'église, appartient à la communauté. Le notaire Geny dresse le procès verbal. Me Buchard le signe comme « châtelain, notaire, témoin, et *protes-*

(16) Extrait des Registres du Souverain Sénat. Archives Berthet-Proust.

(17) Il eut déjà des démêlés avec le Montgombert.

(18) Il était né à Villanova (Piémont) le 7 janvier 1665, et s'appelait en réalité Possavino de Brassicarda.

(19) Son parent par sa femme Jacqueline Favre de Péroges (V. le chapitre XIX). Cet abbé était peut-être Messire Sigismond Favre de la Valbonne, chanoine de S. P. de Genève, prieur d'Allondaz et de Grésy (1667-1732).

tant », c'est-à-dire qu'il proteste de ses droits. Ainsi font les autres.

Ils avaient affaire à forte partie, car ce Brassicarde, par lui-même ou par ses fermiers, parut vite, lui aussi, très soucieux de ses pouvoirs. Déjà le 30 octobre 1716, le prêtre Michel Dubettier d'Ugine, qui signe « prêtre de la ville d'Ugine et vice-prieur », c'est-à-dire prêtre du commandeur, se met à caresser les anciens rêves de Brassoud. C'était la veille de la Toussaint ; il entraîne à la cure le notaire Buchard, le fermier Cl. Delhôpital, le notaire Antoine Pitton, et là, devant le curé Comparet, il expose que « pour maintenir les droits du seigneur prieur commandeur » il officiera « en la fête de tous les Saints, et même dès le soir du 30, aux premières vêpres. » Ce n'est d'ailleurs qu'un commencement ; il fera ainsi à toutes les fêtes solennelles. Il veut qu'on remarque la courtoisie avec laquelle il a tenu à faire cette démarche préalable « pour éviter toute conteste dans l'église et pour ne causer aucun scandale aux assistants ». Le curé Comparet refuse « d'exhiber et de communiquer tant les clefs de la sacristie que des ornements propres et nécessaires pour les fonctions des offices », et demande, en attendant, vingt-quatre heures pour réfléchir, ce qui était plus que suffisant pour empêcher Rd Dubettier d'arriver à ses fins, au moins pour la fête. Le lendemain, le curé proteste à son tour que « lui et ses prédécesseurs de temps immémorial ont toujours officié eux-mêmes ou député à leur place qui bon leur semblait (20) ».

Nous aimons à croire que Rd Dubettier se tint tranquille. Mais une affaire d'une bien autre envergure appelle maintenant notre attention.

Le village de Montgombert avait toujours eu une situation spéciale. « Nul, disait-on, ne peut posséder biens dans le territoire du Montgombert ni habiter dans iceluy sans la permission du prieur », et cela « à forme des 3 livres

(20) Archives Presbytère.

terriers (registres) dont la Sacrée Religion (21) est saisie ». Mais « parce que les commendataires n'ont pas résidé sur les lieux, plusieurs particuliers se sont introduits dans le territoire du Montgombert et ont presque acquis tous les biens les plus spécieux (beaux) et dépendants (accessibles ?), le reste du dit territoire n'étant que bois, pacages et montagnes déjà reconnus par indivis par les habitants ».

Ainsi parle le sergent Palluel chargé par la Commanderie de faire une démarche auprès des Gombérins, le 6 mai 1720. Depuis le 28 avril un décret les avait convoqués « sans qu'ils aient daigné l'exécuter ». Mais cette fois, ils arrivent tous. On leur lit les limites des terrains qui sont « du fief et juridiction du Prieuré », à savoir « depuis l'eau d'Arly jusqu'au sommet de Corcheval, et depuis le Malnant jusqu'à la propriété des Demontvignier ; *ab aqua Arly usque ad summitatem Descorcheval, et a malo Nanto usque ad tenementum illorum Demontvignier* ». Les habitants tergiversent, soutiennent qu'ils ne sont plus tenus, et surtout que des forains (des étrangers) se sont introduits partout et possèdent la plupart des champs. Ces raisons n'étaient guère du goût de Brassicarde, qui poursuivit les habitants en justice. Il fallut céder. Dans un cahier des plus intéressants (22) nous les voyons défiler les uns après les autres, et reconnaître que tout appartient au commandeur. Ils spécifient ce qu'ils lui doivent, tantôt l'hommage simple, tantôt *un faix de foin*, tantôt *4 corvées de leur personne* (4 jours de travail), et aussi l'*eauchèze* (auciège, fromage confectionné avec tout le lait d'un seul jour) (23). De loin en loin, ces rétributions sont exprimées en latin ; c'est quand elles reproduisent des reconnaissances déjà anciennes, remontant par exemple à 1539. Voici comme on y parle du foin, de l'auciège et de 4 corvées dues par Henri Banget :

Confitetur debere unum fassum fœni onerati prout cœteri homines de Montegomberto, quolibet anno, necnon auchiagium

(21) Ce mot désigne l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
(22) Archives Berthet-Proust.
(23) « Un jour et non deux ». Rapport Ignace Rosset, 1748.

consuetum et solitum ut moris est, et quatuor corvatas quolibet anno, videlicet : tres in vinea dicti prioratus (le prieuré, remplacé par la Commanderie), et unam in recolligendo pratum ejusdem prioratus.

Cet Henri se reconnaît dans la même situation que son défunt père et tous ses ancêtres. Ils sont hommes liges mais « taillables arrêtés » (c'est-à-dire dont la taille est fixe et non susceptible d'être augmentée).

Les habitants appartenaient à des familles Berthet, Banget, Glairon, Chappuis... L'un s'appelle « Etienne de la Mollière de Planfey de Cheynod », un autre : « Pierre Mondet de la Croix de Montgombert ». Il y a aussi des femmes : « Laurence Muraz a reconnu d'être prude femme, taillable et lige arrêtée du dit Prieuré. »

La longue pièce qui contient toutes ces observations et reconnaissances est importante à plus d'un titre, puisque en 1830, le 9 décembre, le syndic Delachenal prie un agent de Turin de copier aux Archives des Saints Maurice et Lazare « la reconnaissance passée au sergent Palluel par les habitants du mas de Mongombert », ajoutant que « cette pièce est bien nécessaire dans un procès que la commune d'Ugine soutient contre celle de Queige (24) ».

Sur cette affaire, en 1729, s'en greffe une autre au sujet de laquelle nous sommes très bien documenté, et qui vise « le droit d'échute ». Un Joseph Banget, dit Lingrat, vint à mourir laissant deux filles, l'une mariée à Cl. Chêne ou Bonchêne, de Chevron, et l'autre à Jacques Joly de Lisle. Il avait eu un fils qui s'appelait Joseph comme lui ; choisi comme volontaire, ce fils avait été finalement versé dans la Compagnie Rivara, au régiment des Gardes, sous le nom de guerre la Jeunesse (il nome di guerra), et il était mort à Palerme le 15 juin 1714. Me Jean Cusin d'Héry, résidant à Ugine et fermier de la Commanderie, intenta un procès devant le Sénat aux deux gendres du père Banget, prétendant que Banget n'ayant pas laissé de fils ses

(24) Archives de la commune d'Ugine. Lors du procès de 1720; Me Antoine Pithon était fermier de la Commanderie.

biens revenaient à la Commanderie d'après le fameux droit d'échute. Mais les gendres se sentirent de taille à soutenir le procès et ils trouvèrent, si l'on en juge par la grosse liasse de papier timbré qui nous reste (25), des procureurs très retors, entre autres un certain Me Portier avec qui la Commanderie devrait compter.

Me Cusin, par son procureur Me Maillard, soutenait la thèse suivante : « Les biens de Banget doivent faire échute parce qu'Ugine est de la province de Savoie, où a lieu l'échute, et non pas de la province de Genevois, où la présence des filles empêcherait l'échute. » Mais voici les roueries de la défense. D'abord, une rouerie préalable. Qui nous dit que le soldat soit vraiment mort ? On nous exhibe un papier en langue italienne portant la mort du « soldato Guiseppe L'ingrat, di Guiseppe (fils de Joseph) d'Ugine in Savoia », mais qui nous garantit que ce papier sans timbre officiel ait quelque valeur ? Quand même il en aurait une, où a-t-on pris qu'Ugine soit de la province de Savoie ? N'allons-nous pas à Annecy, pour nos procès devant le juge mage, et non à Chambéry ? Qui ne connaît l' « acensement des revenus et offices de châtelain d'Ugine passé par l'illustre princesse Anne d'Est, duchesse douairière, et le prince Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, à Me Cl. Lallier et Amé Marthod, 11 janvier 1580, scellé au grand sceau des armes de Savoie » et prouvant qu'Ugine était dès lors possédé par les princes de Nemours ?

Vous vous trompez, répond la Commanderie, vous confondez province avec apanage ! « Le titre d'apanage ne confère pas le domaine ! » Prenez « la carte des Etats, où toutes les provinces sont séparées par des traits en couleur jaune : la paroisse d'Ugine, marquée par un gros point, est du département d'icelle (Savoie). » Voyez aussi « dans Monsieur Guichenon et autres historiens les départements (partages) que Sa Majesté et ses royaux prédécesseurs ont faits : ce mandement a toujours été comme il

(25) Archives Berthet-Proust.

est à présent de la province de Savoie (26) ». Si on laisse aller à Annecy les gens d'Ugine devant le juge mage, c'est pour leur commodité, et aussi parce que « selon toutes les apparences, les revenus des greffes font portion de l'apanage des Sérénissimes ducs de Nemours, mais les habitants du dit Mandement ont toujours payé la taille dans la trésorerie générale de Savoie (Chambéry), ce qui est la première et la plus importante marque d'une juridiction suprême ! »

Mais les Banget ne se laissent pas désarçonner. Ils attaquent en face Guichenon et la carte des Etats, disant du moins que ce n'est pas une preuve suffisante, « étant notoire que les meilleurs ont écrit des choses contraires à la vérité ». Ils ont aussi réponse à tout le reste, et nous les laisserons continuer leur discussion. Nous sommes loin d'avoir indiqué tous leurs arguments (27), et nous ne savons pas non plus comment se termina le procès. Sans cesse il recommence, chaque partie soutenant qu'il faut aller vite et éviter des frais trop onéreux !

Le même curé Comparet, qui avait vu l'installation de Brassicarde, raconte ainsi l'installation de son successeur:

Ce fut le 26 d'août 1736 que Noble César Dutour, seigneur de Pontverre, chevalier des Saints Maurice et Lazare, prit possession de la Commanderie d'Ugine, par un dimanche, sur les 10 heures, au commencement de la grande messe de paroisse. Pendant la messe il fut à son banc, qui est (au chœur) du côté de l'Evangile. Ce fut je soussigné, archiprêtre et curé d'Ugine, qui officiai. Je le communiai après que j'eus pris le Corps et le Sang adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il vint se mettre à genoux sur le premier degré du marchepied du maître-autel pour communier, un gros flambeau à la main, revêtu de son grand manteau rouge de la Religion, et, la messe finie,

(26) L'étude de Mgr Rebord, *Divisions administratives,* donne les différentes provinces dont Ugine et Outrechaise ont ensuite fait partie.

(27) Les Banget voulaient aussi montrer que Banget le père étant « taillable arrêté », un taillable arrêté ne fait pas échute, parce que « sa taillabilité est arrêtée à certaines redevances » et qu'« il n'est nullement astreint à cette misérable condition des taillables qui font échute ». V. sur ces points la discussion humoristique et quand même solide d'A. de Foras dans *Congrès des S. S. Thonon,* 1886, p. 215

on chanta le Te Deum. Tous les principaux de la ville étaient présents, comme Messieurs Magdelain oncle et neveu, Buchard, Delachinal et plusieurs autres. Les chapiers étaient (deux Uginois) : Rd Buchard, chanoine de la Collégiale d'Annecy, et Rd Pitton, prêtre altarien ; le diacre : Rd Crédoz, prêtre altarien, et le sous-diacre : Rd Favre, vicaire. Le nouveau commandeur fit l'offrande du flambeau et d'un écu de 4 livres, une parpayole, fiché au flambeau, qui fut pour moi. Il faut noter qu'il fit ôter le banc de M. le Comte d'Ugine, qui est du côté de l'Evangile, et le fit mettre du côté de l'Epître jusqu'à nouvel ordre.

Le nouveau commandeur signait : Seigneur de Pontverre, capitaine au régiment de Montferrat, gouverneur en second au Château d'Annecy. Il habitait la maison aux allures de château qui se trouve sur la place de l'Hôtel de Ville et sert actuellement de presbytère (1929), tandis que son frère Joseph, qu'on appelait le chevalier, habitait à Uginette le château Bisilliat. Le commandeur eut bientôt dans sa main, les unes par sa charge, les autres par des acensements successifs, toutes les dîmes du pays, outre que l'héritier de la famille éteinte du Crécherel, l'abbé Delescheraine, lui céda le 6 août 1742, comme nous l'expliquerons, le droit de nomination à la Rectorie de l'hôpital, ce qui centralisait toujours plus les pouvoirs entre les mains d'un seul.

Un vieil Uginois d'alors, Jean Delachenal, l'aîné des fils de Me Thomas, et celui qui plus tard obtint la noblesse et le titre d'Outrechaise, nous a rendu le service insigne d'écrire, sur les choses de son temps, un cahier des plus curieux ; nous le citerons plusieurs fois sans l'appeler, d'un titre un peu trop solennel, les Mémoires de Jean Delachenal. L'auteur n'a rien d'un Saint-Simon, mais il dit très bien ce qu'il veut dire, avec la précision d'un homme d'affaires qui serait en même temps un terrien (28). Ce journal n'a pas un seul mot contre Dutour vivant, mais parle avec un dépit non dissimulé de Dutour mort :

Le 17 février 1748 est mort Noble César Dutour, lequel per-

(28) Le cahier nous arrive au commencement de notre travail sur Ugine.

cevait tous les dîmes, n'ayant rien donné à l'église ni à la paroisse, sauf une partie du blé qu'il avait recueilli, qu'il a donné aux pauvres. Est enterré au chœur, tout à fait au fond. Me Buchard a reçu son testament.

N'avoir rien donné à l'église ni à la paroisse, voilà le grand grief. Nous reviendrons d'ailleurs, au chapitre des nobles, sur ce testament, qui renferme plusieurs détails pittoresques.

Pendant la vacance, le seigneur Ignace Rosset vient à Ugine et loue la ferme de la Commanderie au notaire François Buchard et à Georges Mollier-Carroz de Pierre-Martine, pour le prix annuel de 889 livres. Il écrit l' « acte de réduction », c'est-à-dire une expertise du clocher, du chœur, des droits et avoirs de la commanderie, tandis qu'à Turin on négocie pour le choix d'un Commandeur. Furent nommés successivement à cause de la prompte mort de leur prédécesseur : Ignace de Regard de Morgenex ; puis, au bout d'une année, dom Etienne Le Blanc, gouverneur du Fort de Miolans, dont le procureur « a touché les murs du chœur, s'y est assis dans le banc, a reçu de la poussière, soit terre d'iceluy » ; Noble de Blonay (29) ; le baron Ainard Favier, major général des armées du roi ; Noble Louis-César Dutour, fils de Joseph le chevalier, et enfin son frère Victor-Hyacinthe, le dernier des commandeurs, celui qui émigra à la Révolution et dont les agissements empêchèrent les Uginois de regretter les Dutour comme peut-être ils l'avaient mérité jusque-là.

Fils de Florence Demareste Duverdon, jeune femme d'une grande vertu et piété, native d'Yenne (Savoie), décédée à 32 ans, laissant trois filles et trois garçons vivants (30), dernier descendant à Ugine de cette famille qui était la plus influente du pays, dom Dutour, baron d'Héry,

(29) Peut-être Louis de Blonay, « d'une famille de noblesse légendaire, qui peut marcher hardiment à l'égal de la plus haute aristocratie d'Europe. » (Foras). Ce Louis avait le titre d'Excellence, il fut vice-roi de Sardaigne en 1742, chevalier de l'Annonciade ; † 1755. Il était grand-croix des Saints Maurice et Lazare. Il est possible, cependant, vu l'incertitude des dates, que ce Louis ne soit point le commandeur d'Ugine.

(30) Notes du curé Comparet, 21 juin 1724.

porta aussi la peine de cette situation fausse, mi-civile et mi-religieuse, qui durait depuis le départ des Bénédictins. Déjà comme héritier de l'abbé Delescheraine et avant d'être commandeur, il attaqua devant le Sénat les Conventions de 1766 relatives à l'hôpital et dont nous verrons, au chapitre X, tout Ugine se réjouir ; puis il eut mille disputes avec le curé Delachenal, le syndic, le conseil, toute la paroisse (31). Il voulait qu'on sonnât les cloches à son installation, qu'on l'encensât à l'église ; il disait tout haut qu'il avait le droit de porter l'étole, au moins par son prêtre, puisqu'il succédait aux prieurs d'autrefois ; il voulait accaparer pour lui-même le prêtre du commandeur, l'obliger à quitter le presbytère, en faire à la fois son fermier et son chapelain, le forcer à dire la messe à une autre heure qu'à celle qui convenait à la population. On le vit entrer à la salle du conseil ou « salle consulaire » le 1er janvier 1787, s'y asseoir avec les deux mains appuyées sur sa canne à pommeau d'ivoire et scander de nouvelles exigences en frappant de sa canne sur le plancher. Il avait apporté avec lui un papier timbré auquel il ne manquait que les signatures, et il osa proposer d'acquitter par lui-même les 3.600 livres nécessaires pour l'affranchissement du Montgombert, à la condition de n'être plus tenu à rien relativement au prêtre du commandeur. Les conseillers ne voulurent pas de son marché, disant que le commandeur, sous l'apparence d'un acte généreux (32), ferait surtout une bonne affaire, et que d'ailleurs on les appellerait dans toute la contrée « des vendeurs de prêtre ».

(31) On lui jouait des tours. A la fête de saint Laurent, le marguillier Dulaurier mit à l'autel des cierges d'une petitesse ridicule pour faire entendre à tous que le commandeur donnait trop peu au prêtre chargé de ces dépenses. Dutour était à son banc avec son manteau rouge. Il entra en fureur, appela le marguillier, fit changer les cierges.

(32) Abondantes écritures du curé Delachenal sur le personnage, ses exigences, ses procès, sa prétendue générosité dans l'affaire du Montgombert, où il se libérait en une fois et à bon marché des promesses de la commanderie et de ses obligations dans l'avenir. Le Conseil intervient vigoureusement auprès de l'évêque dans le même sens. Une protestation du syndic Laurent Pringolliet et de ses conseillers, le 27 décembre 1788, V. Suarez secrétaire, montre à l'évidence l'union des deux pouvoirs contre Dutour.

Nous ne mettons pas à cet endroit de notre livre les développements que le sujet comporterait, mais nous transcrivons ces lignes enthousiastes par lesquelles le curé Delachenal annonce, en 1790, la fin du procès contre la Commanderie ; elles résument suffisamment l'état de la question et l'essentiel des difficultés :

Enfin, après 400 ans de débats divers en divers temps, soit pour la prééminence, soit pour la destination, l'habitation, et la portion congrue due au 3e prêtre, dit de la Commanderie ;

Vu les mémoires et l'équité des démarches des paroissiens d'Ugine ;

Le Roi, par billet à Monsieur Foncet et lettres particulières, a fermé la bouche à Monsieur Dutour sur ses différentes prétentions, sans réplique de sa part.

Présents trois députés du lieu (d'Ugine) le 26 mai 1790, il a été arrêté, traité, arbitré, que le prêtre dit « du commandeur » ne sera que vicaire proprement dit, sans autre prétention ; qu'il sera nommé par Sa Grandeur et remplira toutes les fonctions du saint ministère conjointement avec le curé et l'autre vicaire ; qu'il habitera à la cure et recevra, ou le curé (pour lui), en portion congrue, 266 livres 15 sols 4 deniers, payables d'avance de six en six mois...

Ainsi retors et « processif », Dutour devait être singulièrement craint et détesté ! Mais ce dernier des commandeurs n'avait plus longtemps à demeurer à Ugine. La Révolution était là, et dans sa séance de nivôse, an II de la République, le Conseil déclarera non sans acrimonie : Il n'y a encore qu'un émigré, « le cy-devant Victor-Hyacinthe Dutour, cy-devant baron d'Héry, commandeur d'Ugine cy-devant ».

CHAPITRE VII

L'église

L'église primitive. — L'église actuelle et ses trois parties. — Description technique du chœur. — Construction de la nef et sa consécration en 1685. — L'agrandissement de 1868. — Les chapelles intérieures et leur histoire. — Un monument historique : la chaire. — Les stalles de F. de Michaille. — Dons des Parisiens : le dais, les lustres, l'orgue ; le tableau du Denier de la Veuve.

Il peut s'élever un doute sur l'emplacement de la toute première chapelle ou église primitive d'Ugine. On sait que rien n'est tenace comme les noms. Certains ont traversé les siècles, alors que la circonstance qui les expliquait est depuis longtemps mise en oubli. C'est ainsi que *la grange du dîme* n'éveille plus du tout le souvenir des dîmes d'autrefois. De même, les anciens actes de vente et d'achat signalent un endroit appelé *au Plan de l'église,* c'est-à-dire sur le même plan, au même niveau que l'église. Or cet endroit est situé à droite de la route actuelle du Clos (1), au-dessus de la ville, non loin de l'ancienne chapelle des Quarts. Il y a là une indication. Elle est corroborée par un fait qui paraîtra curieux, et que nous relevons dans une protestation rédigée par le vicaire Delisle (2) et présentée à Mgr d'Arenthon d'Alex vers 1680. D'accord avec ses collègues, Rd Delisle demande à l'évêque de faire en-

(1) Au n° 432 du cadastre, tandis que les Quarts étaient le n° 298.
(2) Archives paroissiales.

trer Ugine dans le droit commun en ce qui regarde la bénédiction des Rameaux, laquelle avait lieu non pas dans l'église mais dans un champ précisément situé aux Quarts, près de l'endroit appelé au Plan de l'église.

Dans beaucoup d'autres villes (3), spécialement les villes « murées », la cérémonie « de la porte » avait lieu à l'une des portes de la cité, mais nous n'avons pas vu qu'ailleurs la bénédiction elle-même se fît en dehors de l'église (4). C'était cependant le cas d'Ugine. D'où pouvait venir une coutume aussi originale, sinon des temps lointains où l'église occupait l'emplacement des Quarts ? On en aura gardé cet usage, qui paraissait plus tard un abus à réformer.

Au chapitre du Prieuré, nous avons attribué aux Bénédictins l'honneur d'avoir construit l'église à sa place actuelle, vers l'an 1200. Ils l'ont orientée presque parfaitement : les rayons du soleil levant pénètrent par les fenêtres qui surmontent le maître-autel (5), et ceux du soleil couchant éclairent directement l'entrée.

Telle que nous la voyons, cette église comprend trois parties bien distinctes, et bâties à plusieurs siècles d'intervalle : 1° le chœur, en 1200 ; 2° la grande nef, en 1685 ; 3° la façade et la dernière travée, en 1868.

Le chœur est classé comme monument historique depuis 1911. C'est la partie la plus ancienne. Elle remonte au temps des Bénédictins et de leur prieuré rural. En voici la description technique (6), donnée par un spécialiste :

L'église a conservé son chœur à deux travées, partagé par un arc doubleau faiblement ogival. Cet arc repose de chaque

(3) *La liturgie expliquée*, par Moisset, p. 319.

(4) M. Van Gennep nous écrit qu'il ne connaît pas d'autre cas pareil dans les quatre cents communes de Savoie où il a fait ses enquêtes, pas plus que dans les cinq cents étudiées de la même manière en France. Il ratifie absolument la conclusion que nous avons tirée sur l'emplacement de l'église primitive. (Sa lettre du 28 novembre 1929).

(5) La raison symbolique en est belle et pieuse, le Christ étant annoncé par les Ecritures comme « le soleil levant » des âmes et du monde.

(6) *Anciennes églises*, par l'abbé Poncet, p. 30.

côté sur une grosse demi-colonne engagée dans le mur. Ces colonnes sont surmontées par des chapiteaux carrés, à double étage, en forme de pyramide tronquée renversée, ornée de fleurs diverses de la flore indigène grossièrement sculptées. Au chef du chœur se trouvent trois fenêtres simples, ogivales, très étroites et très élancées, celle du centre plus élevée que les deux autres. Il y a là tous les caractères de la fin du 12e et du commencement du 13e siècle.

Ces trois fenêtres surtout ne laissent donc aucun doute sur l'âge de l'édifice, dont les murailles étaient déjà anciennes de quatre siècles quand elles ont vu saint François de Sales en visite pastorale, le mercredi 19 juillet 1606.

A cette dernière date, la nef construite par les Bénédictins existait encore, car ce chœur si ancien et si vénérable suppose évidemment une église de même style ; mais déjà cette nef menaçait ruine, et sous Mgr d'Arenthon d'Alex, un des successeurs les plus remarquables de saint François de Sales, alors que de Mareste était commandeur, et Rd Durier curé d'Ugine, elle fut reconstruite. Quelques papiers font allusion à cette reconstruction. Ainsi, en 1681, le 16 novembre (7), « Me Ant. Chappuis, procureur général de la ville et paroisse d'Ugine », demande à Me Claude Pomat, praticien, une somme de 10 pistoles parce que sa femme, honorable Françoise Degenève, est l'héritière de sa sœur Marguerite, « laquelle a fait un légat (un legs) à l'église du présent lieu d'Ugine » ; et si Pomat ne s'exécute point, on le rendra responsable « de la retardation de la besogne de la structure de la dite église, laquelle se fabrique présentement ». En 1689, le 25 avril, Claude Charlon-Rivollat, dit plus tard Charlon Lafontaine, de la paroisse de Notre-Dame du Champ, en Dauphiné, maçon et tailleur de pierre, figure dans un prix-fait pour un travail complétant la sacristie et l'église (8). Enfin, on lit au

(7) Archives Périllat-Charlon. Elles nous ont plusieurs fois servi. Marie Périllat, qui vient de mourir en décembre 1929, laissant un excellent renom de piété et de charité, nous les avait confiées au début de notre travail. Ce sont des acensements, des testaments, des prix-faits d'anciens travaux. Marie et Maurice Périllat étaient les enfants de François, carabinier sarde puis gendarme français, retraité à Ugine.

(8) *Ibid.* C'est la première apparition des Charlon à Ugine. Nous donnons ce prix-fait à la fin du chapitre.

registre paroissial à la date du 20 février 1690 : « Nous avons enseveli Me Bernard Brun (9), maçon, de Cix (Sixt) en Faucigny. Il avait travaillé à bâtir l'église, l'arc du chœur, la sacristie et le degré (l'escalier) du clocher. Durier, curé. »

Ces exemples suffiront. Le 16 septembre 1685, l'évêque entre dans la nouvelle église, dont la construction est achevée ; mais elle se trouve encore dans un état de lamentable pauvreté :

> Est enjoint aux paroissiens et habitants de placer dans la nef une chaire élevée pour les prédications et une basse pour les prônes, 4 confessionnaux qui aient les guichets garnis de jalousies, dans les endroits les plus commodes de la nef, et autant que faire se pourra à l'entrée d'icelle ; de faire faire le sous-pied (plancher) et les portes de la dite nef (il n'y en avait donc pas encore !) ; de mettre la pierre des fonts baptismaux dans la muraille, à main gauche en entrant, de faire le couvert en daume (dôme). Ils feront un chapiteau (un auvent) au-devant de la grande porte de la dite église.

Au moment où nous écrivons, vivent encore d'anciens paroissiens qui ont vu cet auvent et cette façade, du reste fort simple (10). C'était un grand mur grossièrement crépit, percé de 4 ouvertures, 3 portes et une fenêtre sans décoration (11).

L'inconvénient de cette grande nef, c'est qu'elle n'était pas du tout dans le style du chœur. Les fenêtres arrondies, la voûte, les piliers énormes, les corniches droites, ce n'était plus le style gothique de l'année 1200, mais une variété du style « renaissance ». Qu'importait aux Uginois ? Ils avaient une église ! L'évêque la consacra ce jour-là même, 16 septembre 1685 : « Lors de la présente visite, mon dit seigneur a sacré ce jourd'hui la dite église (12), la nef de laquelle a été bâtie nouvellement par les parois-

(9) On appelait aussi *Maîtres* les patrons-artisans.

(10) Mme Alix Proust, née Berthet, nous en parlait encore la veille de sa mort, en août 1926.

(11) En 1851, délibération du 28 janvier, chaque porte était encore surmontée d'un auvent.

(12) Le curé Carret en 1766, puis ses successeurs ont toujours écrit qu'ils ignoraient la date et même l'existence de cette consécration. On se fiait à la tradition.

siens. » Sur la porte fut placée une inscription latine heureusement conservée et qu'on peut lire sur la petite porte, côté nord :

CVI VETVSTAS RVINAM MINABATVR NVNC UGINENSIVM
PIETATE ET LABORE RESVRGIT 1683

C'est-à-dire : « Cette église, si vieille qu'elle menaçait ruine, maintenant la piété et le travail des Uginois l'ont fait revivre. 1683. »

L'église ainsi rebâtie n'était pas aussi grande, ni aussi longue qu'elle l'est aujourd'hui. Elle arrivait à peine aux tribunes actuelles, et les paroissiens, et les curés, ne cessaient de gémir. A mesure que la population augmentait, dans un temps où l'indifférence religieuse n'existait pas, on étouffait aux offices du dimanche. Même la Révolution, qui vida les églises pendant plusieurs années, fut suivie d'une époque singulièrement religieuse et pratiquante.

Divers projets d'agrandissement furent alors proposés. Aux Archives départementales de la Savoie, on peut même lire une demande assez étrange adressée d'Ugine à l'Intendant général en 1854 ; c'était la première année du curé Morand. Il s'agissait de continuer les tribunes et de les faire avancer à droite et à gauche, dans les deux petites nefs et jusqu'au chœur. On aurait eu une église bien obscure et des tribunes bien incommodes, mais on s'appuyait sur l'exemple de Beaufort, où c'était ainsi. L'entrepreneur Canova, natif d'Ugine, se serait contenté de 1800 frs offerts par le curé Morand sur ses deniers personnels (13), à la condition que les deux communes, Ugine et Outrechaise, s'engageassent à fournir tous les bois nécessaires. Les communes acceptèrent, mais l'Intendant, et ce fut bien providentiel, ne voulut pas signer le projet.

C'est alors que les autorités civiles et religieuses firent un bel effort. Il s'agissait d'allonger l'église d'une travée, et de décorer la nouvelle façade. On prévoyait un bel escalier central, une large porte à plein-cintre, des corniches, une rosace élégante avec rayons en pierre de taille, et

(13) Délibération du 2 mars 1855.

aussi, sculpté dans la pierre blanche, le gril de saint Laurent. On referait en même temps toute la toiture, on exhausserait le clocher, on y élèverait une flèche ; on abaisserait les fenêtres de l'église pour donner plus de lumière ; on remplacerait les verres blancs par des vitraux, et l'on supprimerait les fenêtres de bois qui existaient auparavant ; enfin, à l'extérieur, on mettrait des contre-forts en pierre de taille et en maçonnerie.

Tout n'alla pas sans quelques discussions. Un premier plan fut proposé, où en présence de la bigarrure des styles, celui de la nef étant tout différent de celui du chœur, l'architecte demandait une façade gothique, c'est-à-dire dans le style du chœur. M. Revel, architecte diocésain, critiqua heureusement ce projet : « Il eût été préférable, écrit-il (14), de conserver à la façade le style des nefs ; l'harmonie de tout l'édifice y eût gagné. » C'est ce que l'on fit, ou plus exactement on imagina une façade romane dont le plein-cintre s'alliait très bien avec la voûte de la nef, et avec l'arc énorme qui forme l'entrée du chœur.

Les travaux furent commencés le 15 avril 1868, et conduits avec un tel entrain que le 24 décembre 1869 ils étaient terminés (15). La dépense totale s'élevait à 67.000 fr. sur lesquels le gouvernement impérial donna 6.300 francs. Tout le reste fut fourni par Ugine et Outrechaise, cette dernière intervenant, comme elle l'avait toujours fait, pour un neuvième. En même temps furent placés les fonts baptismaux : la pierre, aux frais de la commune, et le dessus, en bois sculpté, aux frais du curé Morand (juin 1870). L'inscription (16) qu'on peut lire sur la petite porte de droite rappelle qu'en cette année 1868 l'église a dilaté

(14) Archives départementales de la Savoie, où le regretté M. Pérouse et son adjoint ont beaucoup facilité nos recherches.

(15) Entrepreneur Laurent Bozzaza, de Biella ; M. Claude Buffet, pharmacien, était alors président du Conseil de Fabrique.

(16) Le curé Morand écrit qu'il n'est pour rien dans l'inscription adoptée ; il la trouvait peut-être peu claire parce qu'il faut sous-entendre le sujet d'*aperuit* (templum), ou même parce que *populo* servirait de sujet, chose bien choquante ! Lui-même proposait : *Angustiorem auxerunt paræci, turrimque extulerunt anno 1868. Berthet ædile, paro-cho Morand.*

ses murailles, au temps du maire Berthet et du curé Morand :

AUGENTE POPULO AMPLIORA
APERUIT LATERA. ANNO 1868.
ÆDILE BERTHET RECT. MORAND.

Ce prêtre intervint plusieurs fois, de son autorité, pour faire changer les premiers plans. C'est ainsi que l'escalier de la tribune avait été prévu (17) complètement caché dans l'intérieur de deux grosses tourelles, qui manquaient d'élégance et de commodité. M. Morand fit démolir à ses frais le travail déjà bien avancé et, grâce à lui, on eut cet escalier en colimaçon, escalier si svelte et qui fait l'admiration des connaisseurs (18).

Depuis cet agrandissement de l'église en 1868, plusieurs travaux y furent exécutés, mais la réparation extérieure la plus importante fut acceptée par le Conseil le 7 août 1920, sur la proposition du maire A. Pringolliet : on entreprit alors de recrépir non seulement la façade, mais tous les murs de l'église, ainsi que ceux du clocher. Il fallut placer des échafaudages énormes et fort coûteux. Le total des dépenses s'éleva à 63.000 fr., mais le travail fut bien fait, et tout l'ensemble des bâtiments offre maintenant encore un agréable aspect. Et que dire de la décoration intérieure qui s'achève ? Rd Perret n'a rien négligé pour la rendre vraiment belle, et pratique aussi, puisque des appareils de chauffage viennent d'être installés à droite et à gauche de l'édifice.

C'est ainsi que les trois parties de l'église mériteraient chacune un chapitre spécial ; les chapelles intérieures demanderaient aussi de longues études. Fondées à des époques différentes et patronnées par des familles en vue qui en nommaient les recteurs, elles étaient constituées de la

(17) Plan Dénarié, architecte de l'arrondissement. « M. Dénarié voulut bien modifier son plan », dit M. Morand.

(18) Les hommes de métier apprécient également beaucoup la grille de grande dimension, beau travail de ferronnerie, qui surmonte l'entrée principale.

façon la plus bizarre, avec des charges diverses et un revenu ordinairement minime. Les recteurs et chapelains n'habitaient pas tous le pays, mais faisaient célébrer par les vicaires et altariens les messes auxquelles ils étaient tenus. En prenant comme base et comme texte la visite pastorale de 1685, et en omettant l'énumération fastidieuse des fondations successives, nous ajouterons simplement, à propos de chaque chapelle, ce que nous trouvons d'intéressant dans les documents d'autrefois et dans ceux d'aujourd'hui.

Pour disposer les autels dans la nef nouvellement bâtie, Mgr d'Arenthon d'Alex dut procéder par voie d'autorité :

> Afin, lit-on dans le procès-verbal (19), que la multitude des chapelles ne rendit pas la nef irrégulière, mon dit seigneur a ordonné qu'elles seraient transférées et placées dans icelle église comme s'ensuit, le tout de la participation (avec le consentement) du curé, des patrons et recteurs.

1° « **Chapelle de Notre-Dame de Grâce, de saint Antoine abbé et de saint Antoine de Padoue,** laquelle est placée en entrant (à gauche), dans la première arcade du côté de l'évangile (20), fondée par feu Rd Messire Antoine Chappuis, prêtre, de laquelle est patron Me Antoine Chappuis, notaire et héritier du dit fondateur. » L'acte de fondation (21), du 20 octobre 1675, porte que la chapelle est construite par Rd Chappuis « dans le Rosaire de l'église Saint-Laurent ». Il fallut « l'agrément des prieur, sous-prieur et confrères du Rosaire et du Saint Sacrement », sans compter celui de « Rd Messire Pierre Evesque, archiprêtre-curé ». Le fondateur promettait « de maintenir le couvert (le toit) de la chapelle à l'endroit de l'autel, de l'étendre de 10 pieds de toute carrure, de maintenir vitrée la fenestre qui éclaire le dit autel de la part du couchant (22) ». L'acte, extrêmement circonstancié, fut « fait

(19) Archives départementales de la Haute-Savoie.
(20) En face de l'autel actuel dédié à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.
(21) Archives du Presbytère.
(22) Cette chapelle avançait donc à l'extérieur.

et prononcé sur la tribune où les dits confrères psalmodient leurs offices, après les vêpres et complies par eux psalmodiés, et signé au pied de la minute par Chappuis prêtre promettant » et par tous les notables de la confrérie.

2° « **Autre chapelle** à la deuxième arcade du même côté, **sous le vocable de sainte Madeleine**, à laquelle il y a 3 vocables de la même sainte, 3 recteurs et 3 revenus différents, de la nomination du seigneur comte d'Ugine, droit ayant tant du seigneur de Monthoux du Barrioz que des seigneurs de Cirisier, de l'une desquelles est recteur le seigneur de Monthoux, prévôt de la cathédrale, sous la charge d'une messe par semaine ; de l'autre est recteur Messire Boys, sous la charge de 2 messes, et de la dernière est recteur le sieur Delisle (23), prêtre et vicaire d'Ugine. » Cette chapelle de sainte Madeleine, au moins la première, est déjà signalée dans la visite pastorale de 1411 ; on la dit fondée par Antoine Bertholet et sa sœur Catherine d'Arâches. Elle avait des biens à Marthod. Son recteur de 1532 était Cl. de Cirisier d'Ugine, appelé dans les actes « Révérend Messire Cl. de Cirisier, du Saint-Siège apostolique protonotaire ». Nous venons de dire qu'à la présente visite le premier dignitaire du diocèse, le prévôt du chapitre de Genève, était recteur de cette petite chapelle. Un autre fils de noble famille, Jean-François Constantin de Mouxy, lui succéda le 4 avril 1686. C'était un tout jeune homme, non encore sous-diacre, mais déjà chanoine de Saint-Pierre. Le vicaire Delisle dut le représenter, à la prise de possession, pour « la génuflexion devant la dite chapelle, déosculation et embrassement d'icelle, et autres cérémonies accoutumées ». De Mouxy demeura chapelain de Sainte-Madeleine environ soixante ans, et alors Thérèse Ducrest, comtesse d'Ugine, nomma Jean-B. Charveys, qui était chanoine de Sallanches. Elle agissait « tant comme héritière du seigneur comte d'Ugine, son père, que comme

(23) Fut ensuite aumônier de Mgr, qui peut-être l'avait remarqué à Ugine. Devint archiprêtre de Cluses.

droit ayant des dames d'Ugine, ses sœurs ». On était en 1745, 19 septembre, et l'an d'après ce même chanoine Charveys faisait honneur à sa nomination en réparant la chapelle de Sainte-Madeleine. Il signe un prix-fait (24) avec un sculpteur qui s'engage « à dorer les moulures, à donner une couleur naturelle aux raisins, à donner une couleur de chair aux chérubins, avec la chevelure à couleur naturelle, à faire deux vases tournoyés, à donner aux armoiries qui sont au couronnement les couleurs du blason qu'on lui indiquera (peut-être le blason du comte d'Ugine, d'azur au lion d'or lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même) ». Les signataires sont, avec Rd Charveys, Laurent Berthet, Thérèse Ducrest comtesse d'Ugine. En 1768, à la nomination de Rd Georges Léger, aumônier au régiment de Tarentaise, comme recteur de Sainte-Madeleine, nomination faite par le gendre de dame Thérèse Ducrest, noble Morand de Saint-Sulpice, la chapelle était munie « de 2 chandeliers, un crucifix, 2 vases pour les bouquets, et un devant d'autel ». Le reste, comme le calice et les ornements, s'emprunte à la sacristie.

Quand Rd Léger fut nommé recteur de Sainte-Madeleine, il succédait non pas à Rd Charveys mais à un ecclésiastique du diocèse de Grenoble, Victor Ducrest de la Tour, maître-ès-arts, bachelier en sainte théologie de Valence, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, grand archiprêtre du Décanat de Savoie (25), ce qui est beaucoup pour un humble recteur de Sainte-Madeleine : il y avait sans doute une proche parenté entre ces Ducrest de la Tour et les Ducrest d'Ugine (26).

3° « **Autre chapelle**, à la 3e arcade, **sous le vocable de Saint-Nicolas**, de la nomination du seigneur comte d'Ugine, de laquelle est recteur Rd Messire Ant. Brassoud, prêtre

(24) Archives du presbytère.

(25) Longue étude sur le Décanat de Savoie par Trépier dans *Acad. Sav.*, 2e série, 7.

(26) Nous verrons au chapitre XIX que le Président Ducrest était seigneur *de la Tour* et de Thénésol.

(27) En 1443, de la présentation de Th. de Feugerie,

altarien, à laquelle chapelle a été transférée celle de Saint-Michel, du même patronage (27) et de la même rectorie ». Il y avait donc à cet autel deux titulaires, saint Michel et saint Nicolas. Cette dernière rectorie était, en 1642, de la présentation de noble seigneur Pierre de Monthoux du Barrioz, « droit ayant des damoiselles de Cirisier (28) ». C'est ce même seigneur qui nomma Rd Brassoud, et nous assistons, le 28 avril 1642, à sa prise de possession « par la rémission à lui faicte d'ung missel, présentation des *beurettes*, amplection (embrassement) de l'autel de la dite chapelle comme en tel càs requis. Ce faict, en signe de plus vraye mise de possession, le dict Messire Brassoud a célébré une messe dans icelle (29) ».

Avant de continuer notre pèlerinage, observons que tous ces autels, et aussi les autres dont nous allons parler, ont été détruits à la Révolution française, les colonnes, les statues, les tableaux transportés sur des chars au centre du district, c'est-à-dire à Annecy, pour y être brûlés. Qu'en resta-t-il ? Peut-être quelques débris échappés à la destruction par le courage de certaines familles, et surtout quelques colonnes torses, de celles qui figurent encore aujourd'hui aux petits autels. L'inventaire dressé en février 1793 par le Conseil porte plusieurs fois « colonnes tordues, sculptées en feuillage de vigne et raisin », ce qui répondrait parfaitement aux colonnes existantes. A gauche de l'église, un peu plus bas que l'endroit où était l'autel de Saint-Michel et Saint-Nicolas, s'élève maintenant l'autel de Saint-Jean-Baptiste avec une grande statue de ce saint (30) et plusieurs autres de moindre dimension où l'on reconnaît saint Nicolas, souvenir de l'autel d'autrefois. Sur cet autel nouveau est appliquée l'inscription très lisible :

A J.-M. Delachenal, Adelaidœ
Blanc conjuge erectum 1820

(28) En 1443, de la présentation déjà de N. Jacques Cirisier.

(29) Archives Orsier-Suarez, à Neydens.

(30) La grande statue, en bois, de saint François de Sales, était au maître-autel, avec celle de saint Louis de Gonzague, avant l'ouverture des fenêtres de l'abside.

c'est-à-dire : « Erigé en 1820 par le mari d'Adélaïde Blanc, Joseph-Marie Delachenal ». C'était un Delachenal de la branche cadette ; il était maire d'Ugine en 1820.

4° « **Autre chapelle** construite et placée au fond de l'aile du côté de l'évangile (autel actuel de la Sainte Vierge), **sous le vocable de Notre-Dame de Pitié**, de la nomination du seigneur d'Hollande de Crécherel, de laquelle est recteur Rd François-Raymond Brassoud, à laquelle a été transférée celle de **Saint-Jacques**, du même patronage (31), de laquelle est recteur Rd Messire Pierre Evesque, curé de Loex (ancien curé d'Ugine). Au-devant de laquelle chapelle et du pilier qui est à l'opposite on a réservé une place pour le banc du dit seigneur patron, lequel a aussi droit de sépulture, au-devant de la dite chapelle ». Il est déjà question en 1606, à la visite de saint François de Sales, de cette chapelle de N.-D. de Pitié et Saint-Jacques. Le recteur d'alors était un chanoine de Saint-Pierre : Rd Messire François de Chissé de Polinge, neveu de Mgr de Granier, le même qui avait accompagné saint François de Sales à Rome et qui fut vicaire capitulaire de Genève, chargé du diocèse à la mort du saint.

En 1746, Rd Charveys avait fait repeindre son autel de la Madeleine. Encouragé par son exemple, Rd Comparet curé et Rd Credoz son vicaire font aussi réparer la chapelle de Saint-Jacques. Le prix-fait prévoit que « les figures seront tournées du côté du chœur. Le chapeau de saint Jacques et son camail seront de couleur brune, chargés de coquillages qui seront dorés, de même que le bout du bourdon et la bouteille qui y seront attachés (32). La mître de saint Claude sera dorée, ainsi que le pallium. Je promets, dit encore l'artiste, de réparer le tableau de saint Jean-Baptiste, à l'endroit où il est déchiré, au moyen d'une

(31) A la visite de 1443, cette chapelle était du patronage de Jean de Gémilly (Joannes de Gemilliaco).

(32) Archives du presbytère. On représente saint Jacques en costume de pèlerin à cause du grand pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.

pièce que j'y mettrai le plus proprement qu'il me sera possible (33) ».

L'autel de la Sainte Vierge est maintenant placé à cet endroit, avec une statue dorée, fort gracieuse, représentant selon l'ancien modèle N. D. d'Issoudun ou du Sacré-Cœur (1855). Le tableau du rétable est celui du Rosaire ; il est remarquable en ce qu'il porte aussi une sainte Agathe rendant grâces à Dieu au moment de son martyre. Nous reviendrons sur ce tableau à notre chapitre de l'Année chrétienne.

Il existait au XVI[e] siècle une chapelle de la Conception, construite en dehors de l'église et attenant au Prieuré (sur la place des Platanes). Elle était dite, en 1580, « extra et prope ecclesiam ». En 1606, son recteur, Rd Laurent Berthet, la servait à une autre chapelle, en attendant qu'elle fût réparée. Enfin, à la visite de 1626, elle n'est plus qu'une masure. « Il est enjoint au patron, famille Roux dit Marthod, de la rebâtir et meubler dans le délai d'un an, sous peine de la voir cesser ». C'est sans doute ce qui arriva.

5° Nous traversons l'église pour rencontrer la chapelle actuelle de Saint-Joseph et de Saint-Antoine l'ermite. « Au fond de l'aile qui est du côté de l'épître, est-il dit dans le procès-verbal qui nous sert de guide, est une autre chapelle, de la nomination du seigneur de Blancheville à cause de la maison de Beaufort, laquelle est sous le vocable de saint **Jean-Baptiste**, de laquelle est recteur Rd Valentin Buchard, prêtre altarien d'Ugine. »

Une Marie de Beaufort avait en effet épousé un seigneur de Blancheville, à qui elle avait transmis les charges, les dettes, et aussi les privilèges des Beaufort. En 1606, cette même chapelle était de la nomination des seigneurs

(33) Un inventaire « des titres littérés concernant la chapelle de Saint-Jacques » a été dressé le 16 mai 1742 en présence de Rd Carret curé, du sieur François Raymond Delachenal, conseiller et procureur d'église. Il y a 31 articles ; en voici un : « Plus une liasse contenant neuf contrats d'acquis sur vélin, desquels une partie ne peut être défrichée... »

d'Héry (on écrivait Heyrier), qui étaient précisément les de Beaufort ; et en 1649 le Blancheville patron de la chapelle est dit « baron de Montailleur, seigneur d'Héry, coseigneur de Cornillon et Marthod (34) ».

Pourquoi n'a-t-on pas remis au même endroit cette chapelle de Saint-Jean-Baptiste, après le Concordat ? On y transporta l'autel de Saint-Antoine l'ermite. Le tableau représente ce patriarche des moines, avec la baguette de bois et la sonnette qui le caractérisent ; à ses pieds l'on reconnaît saint Joseph, et sainte Thérèse dans son costume de carmélite. Ce tableau est ancien, et date du temps où l'on commençait à invoquer cette sainte de l'Espagne, que saint François de Sales appelle déjà « la Bienheureuse Mère Thérèse », et qui a tant popularisé elle-même le culte de saint Joseph. Nous voudrions bien savoir qui a sauvé ce tableau à la Révolution et par quel moyen. La statue de saint Joseph n'a été placée là que bien plus tard, en 1867, le 7 août, selon les notes du curé Morand.

6° « **Autre chapelle** fondée dans la première arcade en sortant du chœur après la précédente, **sous le vocable de saint Sébastien**, de la nomination du seigneur comte de Menthon, à cause d'Outrechaise (les de Menthon étaient alors seigneurs d'Outrechaise), de laquelle est recteur le sieur Jacob, prêtre (35), et afin que depuis le banc du dit seigneur patron on puisse ouïr la messe, tant au maître-autel qu'à la dite chapelle (de Saint-Sébastien), a été ordonné qu'il serait placé devant le second pilier en sortant, à main gauche (devant l'autel actuel de Sainte-Anne) ». On sait qui était saint Sébastien, l'officier percé de flèches. Son culte était surtout populaire à Lanslevillard (Maurienne), où l'on visite sa vieille chapelle. Burlet parle non seulement d'une chapelle fondée à Ugine en son honneur, mais encore d'une confrérie existant en 1570, et de Foras,

(34) *Inventaire sommaire des Archives départementales,* Ugine, p. 273.

(35) Peut-être Jacob Melchior, archiprêtre de Menthon. En 1443, la chapelle de St-Sébastien avait comme patrons « prior, et triginta parochiani ».

dans son Armorial, dit même qu'une Louise d'Orlié, veuve Ouvrier d'Ugine, présente déjà un recteur pour cette chapelle en 1451. En 1606, elle était « de la présentation des parrochains et syndiques » et le recteur était Messire Laurent Berthet, avec un revenu de 25 florins de cense volante.

Chaque année, l'exacteur de l'impôt faisait figurer à son registre 15 livres 8 sols, à cause d' « une dévotion vouée à saint Sébastien et à saint Roch dans le temps de la contagion (36) ».

7° « **Autre chapelle** fondée sous la 2e arcade, en laquelle s'exerce la **confrérie du Rosaire**, l'autel de laquelle, avec le maître-autel de la dite église, a été sacré aujourd'hui par mon dit seigneur, de laquelle est recteur Rd Pierre Guy Bally, altarien (37) ».

Mgr d'Arenthon d'Alex consacre donc deux autels à Ugine, le maître-autel et celui du Rosaire. Ce dernier était le second comme importance. Déjà la visite de 1606 spécifie qu'à l'autel du Rosaire « est exercée la confrérie tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes de Notre-Dame ». Notons ici un legs du 22 janvier 1636 par lequel Jeanne Piffet-Favre, de Chevron, épouse de Laurent Durand bourgeois d'Ugine, « lègue à la dévote chapelle du Saint-Rosaire 200 florins pour être employés à l'autel de la sacrée Vierge Mère de Dieu ». Cette dame lègue aussi à la chapelle de N.-D. de Pitié « un couvre-berceau de toile de lin fin à pointes » pour servir de voile à la statue ou de nappe à l'autel (38).

A cet endroit si apparent s'élève maintenant un autel en l'honneur de sainte Anne, avec des statues et statuettes dont plusieurs, une surtout de saint Sébastien, rappellent les dévotions d'autrefois. L'autel porte la même inscription latine que celui d'en face, attestant qu'il a été édifié

(36) *Monographie de Marlens*, par Rd Ducrettet, p. 36. A Ugine, on unissait, pour ce service, saint Sébastien avec saint Roch ou avec saint Fabien.

(37) *Le Dictionnaire du Clergé* le fait mourir en 1631. Il y a sans doute confusion de prénoms.

(38) Pérouse, *loc. cit.*, I, p. 273.

par J. M. Delachenal, en 1820 ; on y employa aussi d'anciennes boiseries de l'église, sauvées au temps de la Révolution (39).

En 1685 était annexée à l'autel du Rosaire une autre chapelle ancienne « sous le vocable des saints **Blaise et Roland**, de la nomination de M. de Lespigny et du sieur Delhôpital comme héritiers du seigneur Ducrest, de laquelle était recteur discret Delhôpital, clerc ». Saint Blaise est très connu, mais non saint Roland, moine cistercien de Chèzery (40). On s'explique difficilement son culte à Ugine. Il en est déjà question à la visite de 1580.

Ici s'arrête la nomenclature des chapelles en cette visite mémorable de 1685. Un des nobles qui étaient présents à cette visite, François de Launay, veut construire plus tard, en 1715, un nouvel autel avec double titulaire : d'abord Saint-Roch, jusque-là annexé à Saint-Sébastien, puis surtout Saint-Joseph.

En présence des paroissiens assemblés, il précise l'endroit qu'il a choisi : ce sera « à côté du degré de la galerie des pénitents », c'est-à-dire à côté de l'escalier qui monte à la tribune où les confrères psalmodient leur office, et « face à la chapelle de Saint-Antoine ». Alors, « ayant été réfléchi et considéré par iceux (paroissiens) que la dite construction ne faisait qu'orner la dite église, ils ont consenti et consentent par le présent acte et permettent au dit Noble de Launay avec serment par eux prêté par l'élévation de la main à la manière accoutumée la construction du dit autel dans l'endroit par lui demandé, moyennant fondation et pour toujours ».

De son côté l'autorité épiscopale donne les permissions les plus larges. Le Saint-Sacrement pourra être « exposé le jour de la Saint-Joseph dans la dite chapelle pendant trois heures, le tout avec la décence et en conformité des Constitutions Synodales ».

(39) Ces autels de sainte Anne et de saint Jean avaient une balustrade, qui fut enlevée en 1855 par le curé Morand.

(40) *Monographie de Chèzery* (Ain), par Hannezo, p. 52.

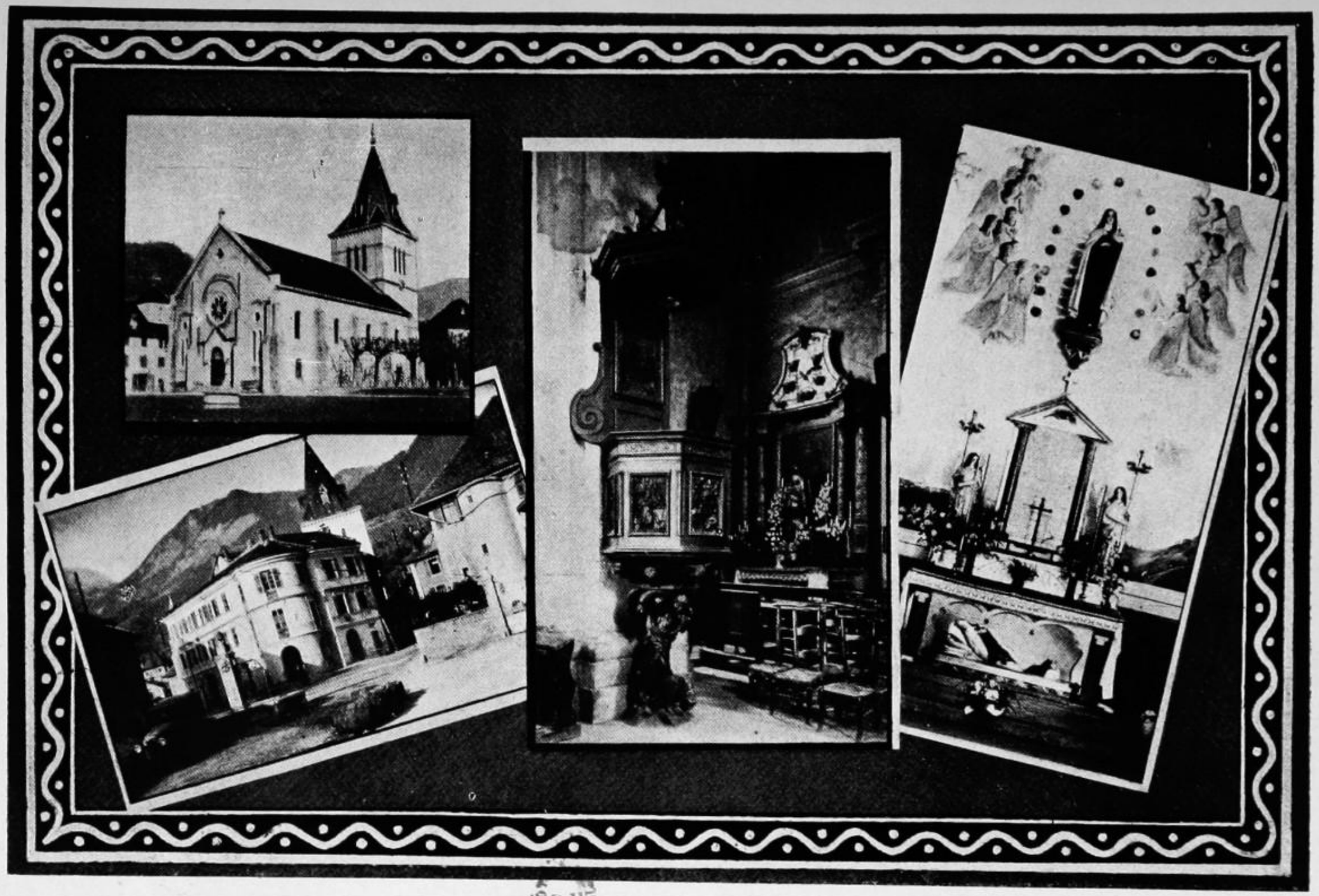

L'église en 1890.
L'Hôtel de Ville en 1930

La chaire en 1890.
L'autel de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus en 1928.

Là où s'exposait le Saint-Sacrement sur l'autel construit par Noble François de Launay, se dresse maintenant un autel de marbre dédié à Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus (41). Rd Perret l'a fait élever en 1925 pour encadrer la plaque également de marbre où sont gravés les noms des soldats morts à la guerre (42).

Revenons à la visite épiscopale. On voit d'après les avis donnés par l'évêque combien les autels sont encore dans un état précaire : « Mon dit seigneur a enjoint à tous les susnommés patrons de meubler et orner décemment les dites chapelles, de faire mettre une table de pierre sur l'autel d'icelles, avec des gradins, des chandeliers, un crucifix en relief, et une carte du canon (cadres sur l'autel). » Suivent les protestations respectueuses de tous ceux dont les droits pourraient être lésés par la distribution des bancs et des autels dans cette nef toute neuve. Ainsi :

« A comparu damoiselle Antoine d'Hollande de Crécherel ; proteste ne vouloir (pas) se départir du droit qu'elle pouvait avoir sur l'endroit où a été placé l'autel de Saint-Jacques, lequel a été transféré ». Dans un instant, cette peu commode paroissienne signera « Antoine d'Hollande de Crécherel, opposante ».

De même a comparu Noble Louis Dutour, lieutenant en la cavalerie de Savoie, lequel a protesté que la présente visite ne puisse préjudicier au droit et à la possession en laquelle il est d'avoir un banc au pied du pilier où est celui du seigneur de Blancheville et en dedans de la nef, à quoi les paroissiens ont consenti ; lesquels ont aussi consenti que Noble Thomas de Launay (c'est le père de François dont nous parlions plus haut) placerait pour lui et les siens un banc auprès du chœur, du côté de l'épitre, à la charge qu'il n'en mettra jamais un plus grand que celui qu'il y a placé présentement. Fait et passé au-devant de la grande porte de la dite église.

Suivent les signatures de tout ce monde : de l'évêque

(41) Marbrier Peterlongo, peintre Mantilleri. L'autel a été payé 2.500 fr. par des souscriptions volontaires, et surtout par les familles des soldats.

(42) La plaque fut inaugurée et bénite le 22 novembre 1925 par Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy. Mme Louis Maillard a offert une chape en drap d'or pour la circonstance.

d'abord, puis des notables, sans omettre « Jean Geny, syndic moderne » et 2 témoins étrangers : Jean Avrillier de Marthod et Noble Jean-Jacques de Champrond qui habitait Marlens et venait d'épouser la fille d'un de ceux qui étaient présents : damoiselle de Veigier de Lespigny.

Nous n'avons rien dit du maître-autel. Le détail qui nous a le plus frappé à ce sujet dans les anciennes visites est celui-ci, qu'on peut lire à la visite de 1443, Archives de la Haute-Savoie. L'évêque demande que soit faite une fenêtre (une niche) pour le Saint Sacrement (ad tenendum Corpus Christi), et cela dans le mur du chœur, au côté gauche de l'autel (in pariete chori, a sinistro cornu altaris). C'était donc là un *ciborium* des plus modestes.

Les 3 fenêtres élancées de l'abside furent bouchées après la Révolution. En 1793, elles étaient encore ouvertes, puisque l'inventaire d'alors note 6 fenêtres au chœur (43).

L'autel avait, selon l'usage, un tableau du patron saint Laurent, tableau représentant son martyre. Il datait d'un temps où l'on était peu scrupuleux au sujet des peintures, puisque Mgr d'Arenthon d'Alex enjoint aux paroissiens « de faire réparer le tableau, à cause des nudités qu'il y a ».

L'inventaire de 1793 décrit le maître-autel :

> Il est orné, au-dessus, d'un dais en bois de sapin, avec quelques dorures. Dans le milieu, un tableau représentant le martyre de saint Laurent, et au-dessous existent 2 statues soutenant une couronne, le tout doré ; et le tabernacle en bois de sapin avec très peu de dorure. Le rétable est garni de 6 colonnes cannelées, avec quelques feuillages en sculptures qui sont dorées. Le maître-autel contient 24 pieds environ *d'autheur* et autant de largeur, tout compris, avec ses rideaux.

Après la Révolution, le curé Delachenal fit refaire le maître-autel. Il dit plusieurs fois que « c'était nécessaire pour la reconciliation de l'église ». Un de ses successeurs, Rd Burnoud, reprit cette œuvre et en donna l'entreprise à un sculpteur Garzia, de Lugano, sous le syndic Cl. Bisilliat-Donnet, le 16 juillet 1828 (44).

(43) La 6e est celle qui fut bouchée pour construire « la sacristie d'en-haut ». La 4e et la 5e donnaient sur l'actuelle Place des Platanes.

(44) La fabrique donna 978 fr. et le curé Burnoud 972 fr.

Le curé Morand s'occupa aussi beaucoup de cet autel. En 1878, il y paya encore des réparations d'un bel effet, qui faisaient dire du haut de la chaire au curé Charles Croisonnier, prêtre uginois du diocèse de Versailles: « Mes frères, votre église, on dirait une cathédrale ! » Après M. Morand, Rd Mugnier, en 1887, plaça aux deux fenêtres du chœur, côté du midi, des vitraux à personnages. Ils représentaient saint François et saint Laurent. Mais le chœur en devint si obscur qu'il fallut ouvrir une première fenêtre derrière le maître-autel, en déplaçant le tableau du saint patron. Rd Perret fit ouvrir les deux autres, et l'on trouva dans les démolitions des sortes de fresques (45) qui dessinaient des rosaces ou des roses stylisées. L'avantage de ces transformations fut de rouvrir les vieilles fenêtres du XIII^e^ siècle, dont l'emplacement n'était plus visible que de l'extérieur ; et l'inconvénient fut d'introduire par ces fenêtres, et malgré les vitraux dont elles furent ornées, une lumière crue qui empêche, surtout le matin, de regarder vers l'autel avec piété et plaisir.

Au moment où nous écrivons (1930), Rd Perret complète son œuvre en faisant enlever tout à fait ce grand autel, qui allait jusqu'à la voûte; il le remplace, au-dessous des trois fenêtres ainsi dégagées, par un autel gothique, c'est-à-dire de même style que le chœur. Quelle n'a pas été sa surprise et son émotion en découvrant, sous la pioche des ouvriers de M. Mantilléri (46), non seulement la pierre d'autel scellée aux armes de Mgr d'Arenthon d'Alex, mais encore une pierre beaucoup plus ancienne ! N'est-ce point celle sur laquelle les Bénédictins de Saint-Michel de la Cluse offraient autrefois le saint sacrifice ?

L'évêque avait demandé, en 1685, une chaire basse pour le prône. Rd Morand la fit enlever en 1856 parce qu'elle masquait le chœur et gênait pour la communion. Il y avait aussi au-dessus du grand arc, tout au milieu,

(45) Non appliquées sur maçonnerie fraîche.

(46) Peintre Mantilleri, à qui l'on devait déjà l'autel de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

un christ énorme ; on l'ôta en cette même année 1856, sous prétexte qu'il jurait avec la décoration générale de l'église, et Rd Morand en fit mettre un autre en face de la chaire, le 19 mars 1872 (47). Deux pupitres furent aussi retirés au galetas de la cure avec les gros antiphonaires qui avaient servi jusqu'alors. Nous n'en finirions pas si nous voulions insérer tous les autres changements par lesquels l'église tendait à se « moderniser ».

La grande chaire, remarquable œuvre d'art, a été classée comme monument historique le 30 septembre 1911. Elle est toute en bois dur, formant « une cuve hexagonale décorée de panneaux à sujets sculptés. Le dossier comporte également un panneau » du même genre. Telle est la description trop sommaire officiellement insérée, à Paris, dans la liste des monuments historiques (48). Ces sujets sculptés sont les quatre Pères de l'Eglise latine, les saints Grégoire, Augustin, Jérôme et Ambroise, tous facilement reconnaissables à leurs attributs traditionnels, à savoir : la colombe qui vole près de l'oreille de saint Grégoire-le-Grand ; le cœur ardent que saint Augustin porte en sa main ; la tête de mort auprès de saint Jérôme qui médite, décharné et solitaire, dans sa grotte ; le fouet enfin dont saint Ambroise fustigeait les hérétiques et les scandaleux. Derrière le prédicateur apparaît, sur une sorte de trône, le saint Enfant Jésus, à l'âge de douze ans, enseignant au milieu des docteurs. Au-dessous de la chaire et formant cariatide, un beau saint Michel Archange tient le monstre infernal à ses pieds. Sur sa tête, détail naïf, il a un sac de paille comme ceux dont se servaient les paysans d'Ugine pour porter leurs fardeaux. L'abat-voix est simple ; tout l'ensemble est simple aussi, mais svelte et bien proportionné. On peut, en comparant cette chaire avec celles de Beaufort ou de Conflans, qui sont beaucoup plus massives et plus ornées, donner sans hésitation la préférence à celle

(47) C'est le christ actuel.

(48) Lettre de M. Albert Chauvel, architecte en chef des monuments historiques ; 27 février 1927.

d'Ugine. Celle de Conflans porte la date 1718, gravée à la pointe du couteau ; elle a été sculptée à Moûtiers par Cléron (49), qui, quatre ans après, sculpta celle de Beaufort, avec, comme à Ugine, les Pères de l'Eglise latine, mais cette ressemblance fortuite est loin d'être une raison suffisante pour qu'on attribue la chaire d'Ugine au même artiste.

Nous sommes beaucoup mieux renseigné sur sa provenance : c'était la chaire du grand réfectoire de l'illustre Abbaye de Tamié (50). Elle était demeurée à sa place malgré la dévastation du couvent pendant et après la Révolution française. Le curé Delachenal, l'ayant appris, en fit l'acquisition pour son église. Les détenteurs des biens de Tamié la lui cédèrent pour 6 louis d'or et elle fut transportée à Ugine. Le moine anonyme qui la sculpta ne se doutait guère qu'elle viendrait un jour, du réfectoire de sa vieille Abbaye, orner notre église, dont elle serait un des plus purs joyaux.

—

Les stalles actuelles, en bois dur sculpté avec quelques feuilles d'acanthe mais sans sujets intéressants, ne correspondent pas à celles qui furent décrites à la Révolution. Elles portaient « des feuillages en dessus, avec des glands », et surtout elles avaient une histoire. Le testament de Noble François-Nicolas de Michaille, seigneur d'Outrechaise (5 janvier 1615, François-Nicolas Bisilliat, notaire) contenait un legs de 700 florins, « qui devait être employé à la facture et construction de 12 *formes* au chœur de l'église d'Ugine, pour le siège des prêtres qui font le service divin (51) ». Or on appelait *formes* ce que nous appelons *stalles*. C'est ainsi que dans le Théotime (52), saint François de Sales raconte un trait où les Chartreux, « dans

(49) Lettre de M. Rochet, curé de Conflans, 10 mai 1927.

(50) *Histoire de l'Abbaye de Tamié,* par J. Garin, p. 335. L'ouvrage a été publié en 1926 par l'Académie de la Val d'Isère. M. l'abbé Garin nous écrit, à la date du 23 mars 1929, qu'il a tiré ces détails des Notes recueillies par le P. Jérôme en 1865-66 (Archives de Tamié). En 1807, le curé Delachenal écrit que les menuisiers Poensin et Tornafol « ont fait la chaire ». Que veut-il signifier ?

(51) Registre des fondations, Rd Carret, p. 57.

(52) *Théotime,* VIII, 10.

leurs *formes*, étaient rangés comme des statues de marbre en une suite de niches ».

Les stalles furent l'occasion, le 8 septembre 1828, d'un différend regrettable. On célébrait la Nativité de la Sainte Vierge, fête officielle des Etats Sardes (53) : les prêtres, les chantres étaient aux stalles, quand survinrent, précédés des pompiers, les autorités communales. Il y eut un moment d'embarras, et dès le 10 le syndic Bisilliat-Donnet écrivait à l'Intendant (54) :

> Les stalles de notre église, destinées jusqu'ici à recevoir l'administration tant communale que judiciaire, ayant donné lieu à quelques contestations avec notre Rd curé (M. Burnoud), et voulant éviter à l'avenir tout motif de plaintes réciproques, le Conseil de la commune a décidé de faire construire deux bancs pour le placement des autorités locales les jours de fêtes publiques (55).

En 1849, un autre conflit éclata, mais au sujet des bancs de familles. Le Conseil voulait les supprimer parce que, disait-il, « ils tiennent trop de place et ne rapportent pas assez ». Il y en avait 18 sans compter les deux des conseillers. Mais une forte opposition empêcha cette innovation, que les uns jugeaient d'autant plus impossible que les autres la regardaient comme facile et désirable.

Rien n'était cher aux nombreux Uginois émigrés comme le souvenir de leur église. Ils y faisaient des fondations, y envoyaient, les Parisiens surtout, des cadeaux, des objets précieux. Quelques exemples seront ici agréables à lire. En voici un qui date de deux siècles. Le curé Comparet en parle avec une joie évidente. Il s'agit d'un dais de procession, le même qu'on retrouvera dans l'inventaire de 1793 : « Un dais de damas rouge, dont il y a aux quatre coins 4 plumets et quatre urnes dorées ». Ce dais, explique le curé, m'a été envoyé de Paris par Joseph Cusin-Burat, et Claude Glairon-Rappaz,

(53) Depuis 1715, le roi Victor-Amédée ayant attribué à la Sainte Vierge la levée du siège de Turin.
(54) Archives de la mairie.
(55) On les appelait « les bancs des conseillers ».

l'onzième du mois de mai 1738. Tous les enfants (jeunes gens) soit les filles de la paroisse d'Ugine qui sont à Paris ont donné chacun selon leur pouvoir. La liste d'un chacun est ici dedans, avec les lettres des dits Cusin et Rappaz. Ce furent eux deux qui firent la quête et qui sont les premiers mobiles.

La liste est à la fois drôle et touchante. Les Parisiens se sont adressés à un calligraphe qui a défiguré les noms propres, mais on les reconnaît quand même ; ils sont rangés par villages d'Ugine, ce qui suppose entre les Parisiens d'alors une sorte d'intimité patriotique. Presque tous donnent 3 livres, mais comme fond de bourse Cusin en met 5 et Rappaz 15. Les souscripteurs sont 8 de Bange, 3 des Mollières, 26 du Gombert, 10 de Lisle ; Soney tient le premier rang avec les Monts et le Trembley : ces 3 villages donnent 44 souscripteurs ; il y en a 6 pour Outrechaise (Hautechaise, écrit le secrétaire).

Les deux petits lustres venaient aussi des Parisiens. Dans l'église, alors moins grande qu'aujourd'hui, ils faisaient très bon effet. Quand les pénitents négligeaient de les éclairer, on les accusait de mépriser leurs compatriotes de Paris (56). Il n'y en avait pas d'autres à la Révolution. Ceux-là furent retenus par la Société populaire « pour éclairer ses réunions, qui avaient lieu dans la ci-devant église ». Grâce à cette exigence ou à ce subterfuge, ils furent conservés ; mais « ils ne disaient plus rien » dans l'église agrandie, et le curé Morand en acheta deux autres « migothiques » en 1871, puis un très beau que l'on plaça tout au milieu, en 1875 (57).

Une riche bannière du Rosaire fut offerte « par un anonyme de Paris », et le 10 mars 1879 un grand tableau arrive, « don de Jos. Pétel des Fontaines, rentier, domicilié 49, Boulevard St-Michel » (58). Les personnages y sont de grandeur naturelle, au nombre de huit ou dix. C'est la mise en scène d'un passage très touchant de l'Evangile selon saint Marc, au chapitre 12, où Jésus loue devant

(56) Plaintes de Rd Delachenal contre la confrérie.

(57) Notes de Rd Morand. Il paya les premiers 200 fr. chacun, et le dernier 480 fr.

(58) *Ibid.*

ses apôtres la générosité d'une veuve qui dans le trésor du temple a mis les deux oboles de sa pauvreté. La veuve est représentée en robe blanche — c'était la couleur du deuil chez les Juifs — ; elle porte son petit enfant dans les bras, tandis qu'auprès d'elle un pharisien ouvre sa bourse et paraît calculer l'aumône qu'il donnera à un pauvre lépreux qui se traîne à ses pieds. Le tableau mérite une visite (59).

En 1824 arrivèrent une très belle croix de cuivre et six grands chandeliers offerts par Jean Croisonnier « demeurant depuis longtemps à Paris ». Le Conseil municipal, avec Jean-François Mollier vice-syndic, se présenta au presbytère pour accueillir officiellement le cadeau des mains de Jean Croisonnier, neveu du donateur. Le registre du Conseil donne une description pompeuse des chandeliers et avertit qu'ils portent le millésime 1824 et le nom de Jean Croisonnier.

En 1845, au mois d'août, on reçoit encore de Paris, un orgue, ou mieux un harmonium-orgue. Il fait aux paroissiens un si grand plaisir que le Conseil municipal ne sait comment exprimer sa reconnaissance aux compatriotes qui habitent la capitale. Il vote des remerciements publics à tous les donateurs, surtout à Jos. Lallier et à Jos. Montjovet-Basset, qui eurent sans doute l'initiative de la souscription ; on fera tirer à cent exemplaires la liste des souscripteurs pour les distribuer à leurs familles, et on la conservera aux registres communaux (60).

Ce sont là quelques exemples. En 1880, entre enfants de chœur, on parlait encore de ces cadeaux, et parfois l'on disait : « Aujourd'hui, on prend le calice des Ducrest du Clos (61), l'ornement d'Emilie Poëncin du Bon (un orne-

(59) Il porte en bas et à gauche la signature Ed. Hauser, Roma.

(60) Nous avons bien connu, dans sa vieillesse, le jeune organiste de 1845, François Charlon-Lafontaine. Déjà octogénaire, il était encore capitaine des pompiers, et chantre très réputé à l'église. C'était le temps où l'on aimait, aux grandes fêtes, la Messe de Bordeaux et le Magnificat de Lafeuillée. Charlon y faisait les solos.

(61) V. chapitre XX. Les notes du curé Morand abondent en détails. Il y avait deux curieuses lampes en verre bleu et cristal devant les autels latéraux, « don fait au lit de mort par Silvie Martin de Saint-Gervais, femme de Jos. Pontenier de la Charrière (1870) ».

ment drap d'argent avec image de la Sainte Vierge sur la chasuble), le missel de Mme Pontenier de la Charrière, l'encensoir du curé Dubettier (Rd Jean-Fçois Dubettier, curé du Reposoir). »

Donnons enfin, pour nous reporter très loin dans le passé, un curieux *prix-fait* passé chez le notaire Buchard le 25 avril 1689, quand la nef venait d'être construite et l'église consacrée. Cette pièce soulèverait plusieurs petits problèmes. En voici quelques lignes :

En présence du curé Durier et des notables : le syndic Jean Dubettier, aussi notaire, les 2 autres notaires Th. Bertrand et Ant. Piton, ont comparu les 2 maîtres maçons : Brun, de Sixt en Faucigny, et Claude Charlon de N.-D. du Champ en Dauphiné, lesquels ont accepté « de refaire et agrandir la sacristie d'Ugine, où elle se trouve de présent bâtie, de 15 pieds de vide de carrure, un bonnet au-dessus, se commançant, le bonnet, 6 pieds d'auteur devant la naissance de la voûte, dans laquelle il y aura 2 fenêtres de pierre de roc taillée, dont celle qui y est de présent servira pour une, en la repassant, et l'autre de 3 pieds et demi d'hauteur et deux de largeur, propres pour être ferrées ; comme encore de faire un escalier à pierres et à repos à côté de la dite sacristie, joignant la fenêtre du chœur, laquelle on n'altèrera aucunement, et c'est pour aller au clocher, et de la hauteur de la voûte du chœur, sur laquelle on fera une porte pour aller au dit clocher ; et d'ailleurs (ils ont accepté) d'abattre l'arcade qui fait face au dit chœur, et faire un degré au-dessous, de toute la longueur du chœur, au niveau du plancher ; de raccommoder et soutenir comme il appartient l'arcade de tuf qui est au-dessous de la dite voûte du chœur, faire les bases des dits piliers, et les chapiteaux, à la forme de ceux qui y sont ; et finalement de polir, et reblanchir tout le dit chœur, et le tout rendu, fait et parachevé d'ici à la fête de Sainte-Madeleine prochaine » (c'est-à-dire en 3 mois exactement).

Les deux *prixfactaires* se sont engagés à ce travail pour 380 florins, monnaie de Savoie, et les *prixfacteurs* fourniront les pierres, la chaux, le sable, le gypse, les ais et poutres pour les ponts et feront creuser les fondations des murailles à leurs dépens (62).

(62) L'acte, d'une écriture parfaite, est très bien conservé. Il fut dressé à la suite d'une assemblée populaire tenue la veille, et sera ratifié par une autre assemblée. Particularités d'orthographe : Syndiqe, conselliers, tallieurs, aggrandir le cœur, les muraillies plastries, l'arcade de toeuf, le git, l'araine (le sable). Ces anomalies ne constituaient pas de vraies fautes ; l'orthographe était flottante.

CHAPITRE VIII

Clocher et cimetière

Enchevêtrements de droits et de devoirs. — Forme primitive du clocher. — Les cordes dans le chœur. — Les cinq cloches de 1748. — Histoire dc la grosse cloche ; sa refonte en 1884. — Les autres cloches. — Détail sur les sonneries. — Le cimetière et la donation de Reymondine de Launay en 1683. — Profanations de 1794. — Transfert de 1818. — Les horloges successives.

Nous l'avons vu, le clocher (1) appartenait à la Commanderie ; elle devait l'entretenir et le réparer ; mais le beffroi, les cloches appartenaient à la paroisse. C'était un enchevêtrement de droits et de devoirs, auquel nous devons une foule de renseignements, car si un acte de réduction c'est-à-dire un inventaire était dressé avec soin à la mort de chaque Commandeur, les autorités communales procédaient de leur côté à des expertises fréquentes dont les registres de délibérations conservent de multiples souvenirs.

C'est ainsi que le 27 décembre 1748, sous le syndic Joseph Lallier dit *d'Heyry*, les six conseillers reçurent « l'avis donné par les marguilliers que des sommiers (pou-tres importantes) sous les cloches étaient pourris dans les murs par caducité, et menaçaient ruine, et d'entraîner par leur chute celle des cloches ». On nomma alors un des

(1) La précieuse visite de 1443 soulève un problème dont la solution serait très intéressante. Elle parle d'une chapelle située à l'endroit où il y avait autrefois un clocher (in loco ubi erat antiquum campanile).

conseillers présents, Jos. Dubettier, pour prendre le devis que le charpentier fournirait.

Une autre fois, au temps du syndic Pierre Moutonnet, la communauté se plaint « des dommages qui peuvent avoir été causés au beffroi, eu égard que les marguilliers laissent la porte du clocher ouverte et y laissent introduire plusieurs personnes, surtout des enfants, qui causent plusieurs dégats tant aux cloisons qu'au couvert, enlevant des clous, des ardoises et des ancelles (2) ». Alors « on inhibe (défend) aux marguilliers modernes, Jean-Cl. Rat et Henri Biguet, de n'y introduire personne et de tenir la porte du clocher fermée ».

A la mort du Commandeur Le Blanc, 1757, le seigneur auditeur Rosset procède à une expertise :

> Nous avons fait la visite du chœur et du clocher, dont la manutention et l'entretien sont à la charge de la Commanderie, où ayant remarqué que le couvert du clocher ne déborde pas assez sur les murs pour empêcher les pluies et injure du temps qui gâtent les dits murs, dont celui du côté du levant est fendu presque *d'haut* en bas, et que la plupart des ardoises sont usées et forment des gouttières qui pourrissent la charpente, nous avons fait appeler les maîtres maçon et charpentier, honnêtes Pierre Charlon-Lafontaine et Jean Favrin, tous deux d'Ugine. Ils ont prêté serment sur les Saintes Ecritures de Dieu de faire leur rapport en gens d'honneur.

Suivent les deux rapports. Le maître maçon comblera pour 21 livres la grande fissure « qui va d'haut en bas » ; il n'emploiera que « de la bonne chaux maigre, du bon sable bien lavé ». Si l'on trouve que c'est trop de 21 livres — 21 francs d'autrefois ! — on voudra bien considérer qu'il faut faire « des ponts », ce qui est toujours plus coûteux. Le maître charpentier s'offre, pour 16 livres, à « faire déborder le couvert au moins de 2 pieds », mais il faudra lui fournir « 5000 ardoises à 16 livres le mille, et 6000 clous, tant clous d'ardoises que clous de parefeuilles à 4 livres 10 sols le mille ». C'étaient sans doute des clous forgés ; ils paraissent chers comparés aux 21 livres demandées pour combler la fissure et faire les ponts.

(2) Planchettes pour remplacer les ardoises.

L'expertise faite à la mort du Commandeur Dutour, en 1748, nous renseigne heureusement sur la forme caractéristique du clocher d'alors. C'était évidemment la même tour qu'aujourd'hui (3), mais il faut nous représenter tout autrement l'ensemble de l'édifice.

Le clocher, explique le procès-verbal, est *une quarrée* (une tour carrée) d'environ 70 pieds *d'hauteur*, le chœur de l'église faisant partie du dessous du clocher, où il y a 5 cloches, un toit à ardoises, et un autre petit toit au-dessus du premier, qui se forme en bonnet, sous lequel petit toit sont placées les cloches.

Cette description nous fait regretter un peu cette silhouette d'un clocher sans flèche, et partant beaucoup moins banal ; mais il y a deux inconvénients dont la Commanderie et la paroisse ne cessent de gémir.

D'abord, le beffroi étant ainsi exposé à la pluie, on craignait la chute des cloches sur la voûte et dans le chœur. Aussi, continue le même document,

> les paroissiens nous ont rapporté que si on leur pouvait faire obtenir quelque argent sur les bénéfices qui sont présentement vacants en Savoie, tant en Tarentaise, Genevois qu'ailleurs, la communauté contribuerait de son côté pour faire construire un clocher à côté du chœur, ce qui ferait que l'on ne serait pas dans le risque de voir écrasée la voûte du chœur dans le cas qu'une des cloches, dont il y en a 2 fort grosses, viendrait à tomber par quelque cas imprévu, ce qui ne pourrait que trop arriver, même dans le temps de l'assemblée du peuple lors des offices divins.

Le second inconvénient provenait des cinq cordes qui descendaient directement par la voûte du chœur et venaient pendre devant le grand autel. C'était alors l'usage qu'on sonnait beaucoup, même pendant la messe, pour signaler aux fidèles qui avaient déjà assisté « aux messes matinières » les différentes parties de l'office. Le brave notaire François Buchard, châtelain d'Ugine, se plaint vivement en 1761 (4) :

> Il se trouve une irrégularité des plus grandes, en ce que les

(3) La flèche ne date que de 1868, comme nous l'expliquons au chapitre VII.

(4) Délibération du 7 Juin.

cordes pendent devant le maître-autel où se célèbrent les grandes messes, pendant lesquelles et autre temps on est obligé de sonner, et les jeunes gens, naturellement portés à la dissipation, s'enlèvent les cordes avec contrariétés et disputes, ce que les prêtres n'ont pu corriger, quelquefois en abandonnant la corde ou qu'elle se casse, heurte contre la lampe ardente et en fait jeter l'huile sur les ornements des prêtres et de l'autel, ce qui détourne ces jeunes gens et même les assistants, du respect et de la vénération due dans ce saint lieu, surtout quand le Saint Sacrement est exposé, outre que ce mouvement élève une poussière qui gâte les autels de cette église, au nombre de 9, tous dorés.

Les conseillers sont tout à fait de l'avis du notaire Buchard et l'on voit encore, à la visite pastorale de Mgr Biord en 1766, le curé Carret déplorer cet état de choses.

Le 30 janvier 1787, le notaire P. Berthet écrit à son frère prêtre : « Ma belle-sœur fut hier chez les Delachenal-Cadet, pour les consoler de ce qu'un de leurs enfants, qui tenait au chœur la corde d'un cloche, ayant été élevé fort haut avec cette corde et s'étant à la fin laissé tomber de fatigue, on crut qu'il avait plus de mal qu'il n'en a... » Sait-on à quelle époque cessa cet abus ? Un siècle plus tard !, En 1855, sous le curé Morand, « on fit passer en sacristie les cordes des cloches qui pendaient si désagréablement dans le sanctuaire ». L'abus avait duré 600 ans (5).

La plus grosse des cinq cloches de 1761 avait été fondue en 1717, le 18 mai, peut-être sur les lieux, selon l'usage d'alors. Le curé Comparet l'avait bénite le 19 : « A été parrain Germain Glairon-Rappaz, et marraine Michelle Marion, sa femme, tous deux du Montgombert. »

Or en l'octave de la Fête-Dieu, 6 juin 1771, cette cloche se fendit. Le Conseil, réuni le 28 juillet, accepta l'offre de Maurice Berthet, qui prétendait pouvoir la limer, l'arranger, pour 55 livres, mais qui ne réussit qu'à la fendre davantage. Alors fut sollicitée de l'Intendant la permission de faire refondre la cloche sur les impôts de la der-

(5) En 1748, les marguilliers se faisaient encore donner par chaque famille « une massette de chanvre » pour les cordes du clocher ; mais « il y en avait beaucoup plus de ceux qui n'en donnaient point que de ceux qui en donnaient » (Acte de réduction).

nière année, « eu égard que dans la paroisse d'Ugine, qui est des plus vastes, on ne peut entendre le son des autres cloches tant pour les offices divins que pour convoquer le Conseil ». Le travail de refonte fut confié à un fondeur Richard « de Manigod, habitant en France », et la légende s'établit que pendant l'opération une femme d'Ugine, peut-être la future marraine, versa dans le métal en fusion « son plein tablier d'écus, mêlés de pièces d'or ». On attribua plus tard à ces métaux précieux mélangés à l'airain le velouté du son, comme on attribua à la cloche elle-même une efficacité extraordinaire contre la grêle et les orages : double qualité qui expliquera les précautions minutieuses prises plus tard par le Conseil quand il fallut refondre la cloche. Elle pesait 28 quintaux et portait l'inscription suivante :

« *Noble Victor-Hyacinthe Dutour, baron d'Héry, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, capitaine-major dans le Régiment de Tarentaise, parrain ;*

Dame Marie-Christine Deride, épouse de Noble François Madelain, marraine ;

Si nomen quæris, Victoriam scito. Utinam semper victoriam cantem. Incaute pulsata perieram. Nunc restaurata et aucta latiorem dabo sonitum. In honorem Beati Laurentii, Patroni ecclesiæ Uginensis, quam nunc regit cum laude Rus. Dnus Josephus Franciscus Carret parochus, utinam diu ! Anno salutis reparatæ MDCCLXXVI: Sr Josephus Delachenal Nre syndic. Ste Laurenti, ora pro nobis. Fecit Richard 1776 (1) ». (Dessin du gril de saint Laurent).

Cette cloche, descendue et emmenée à Annecy à la Révolution, puis réclamée par les municipaux, délaissée au pied de son clocher muet, faute de fonds suffisants pour la hisser de nouveau (délibération du 11 frimaire an IV), enfin remise à sa place d'honneur, sonna la réconciliation

(6) « Si tu demandes mon nom, sache que je m'appelle Victoire. Puissé-je ne chanter que la victoire ! On m'avait imprudemment brisée en me sonnant, mais maintenant réparée et augmentée je donne un son plus fort. En l'honneur de saint Laurent, patron de l'église d'Ugine, que maintenant dirige avec distinction Rd curé Carret. Que ce soit pour longtemps ! »

de l'église, la conclusion du Concordat aux fêtes de Pâques 1802, elle sonna l'Annexion en 1860 (7) et la guerre de 1870, puis les joies et les douleurs des Uginois, jusqu'au jour où nous l'entendîmes tout à coup changer de son, le 21 janvier 1884, tandis qu'on sonnait un baptême (8). Les sonneurs abandonnèrent, surpris, la corde, et la cloche donna encore quelques coups, espacés et lugubres. Le vieux curé Morand devait mourir cette année-là ; on prétendit que cet accident avait avancé sa mort.

On emporta la cloche à Annecy-le-Vieux pour la refondre aux ateliers Paccard ; elle avait vécu 108 ans. Elle fut l'objet (9) d'une coulée spéciale, le 16 septembre 1884, sous les regards d'une commission municipale envoyée d'Ugine, et qui devait vérifier si c'était bien le même métal. Dès 4 heures du matin cette commission se trouva aux ateliers ; le feu fut mis au four à 5 h. 1/2 ; la coulée se fit à midi ; l'ancienne cloche pesait 1272 kilos, la nouvelle 1525, dont 1272 empruntés à l'ancienne cloche, selon la demande absolue du Conseil ; le supplément fut obtenu par 18 beaux lingots de cuivre du Chili, marque E. S., et le reste en barres lisses d'étain Banka. La coulée réussit parfaitement, et la cloche revint à Ugine, où elle fut bénite le dimanche 5 octobre 1884, non pas par Mgr Isoard, évê-

(7) Incident plaisant après l'Annexion, mai 1861, à l'arrivée du préfet français pour le recrutement. Le maire Berthet ordonne aux sonneurs de sonner le lendemain : les sonneurs préviennent le curé Morand, qui refuse. D'où 1re lettre du maire : « M. le Curé, je vous avertis qu'on sonnera demain pour l'arrivée de M. le Préfet, » et 1re réponse du curé : « M. le Maire, je vous avertis qu'on ne sonnera pas demain pour l'arrivée de M. le Préfet. » Mais 2e lettre du maire : « M. le curé,je vous prie de vouloir bien faire sonner demain pour l'arrivée de M le Préfet, » et 2e réponse du curé : « M. le Maire, je vous informe que je ferai sonner demain, pour l'arrivée de M. le Préfet. »

(8) Baptême de Louise-Françoise, fille de Pierre Mondet et de Joséphine Bochod. Parrain : J.-François Viguet-Carrin, marraine : Louise Mugnier-Richard. Registre de la mairie. (Ecriture F. Billion, secrétaire).

(9) Ces renseignements ont été donnés pour nous au R. P. Polycarpe Vivot par M. M. Paccard (Sa lettre du 20 décembre 1927). Remarquons la coïncidence : ce cuivre du Chili employé pour la cloche d'Ugine, alors qu'à l'Ugine du Chili (Ugina) on exploite le cuivre. V. le chapitre I.

que d'Annecy, alors malade, mais par son sympathique collègue de Moûtiers, Mgr Pagis (10). Ce fut une belle fête, et aussitôt après son baptême la cloche fut hissée au clocher. Il y avait une très longue corde qui traversait la rue, et tous nous fîmes effort pour élever la cloche nouvelle qui sonna à toutes volées quelques minutes plus tard. Le son était plus grave que l'ancien : c'était, au lieu du *mi*, le *ré*, qui s'accommodait mieux avec les cloches existantes. La poétique inscription latine était remplacée par ces lignes françaises : « *Cette cloche, dont l'origine est très ancienne, fut fondue et augmentée en 1776: Fêlée de nouveau en 1884, elle fut refondue et augmentée la même année. Elle sert à l'usage de la paroisse de Saint-Laurent, commune d'Ugine, qu'administre avec distinction Rd Morand J.-M., curé-archiprêtre. Par décision du Conseil municipal, M. Berthet Isidore-François, Chevalier de la Légion d'Honneur, notaire, maire d'Ugine, conseiller général, en fut le parrain, et Mme Berthet Alix-Marie-Cécile, sa fille, épouse de M. Proust A., la marraine. Son nom est Cécile. L'an 1884. G. et Fr. Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.* »

Nous serons plus bref sur les trois autres cloches. Celle qu'on appelle « la seconde » date de 1826. Le curé Burnoud a laissé ce mot dans ses notes : « L'an du jubilé 1826 et le 9 du mois de novembre, a été bénite par le soussigné la 2e cloche, pesant 17 quintaux et 9 livres. » L'inscription est très laconique (11). Des noms, et c'est tout : « *Marraine, Josephte Lallier, épouse du Sr Claude Dubettier-Barut. Parrain, Joseph Dubettier-Barut. M. le Juge Georges-Reymond Suarez. M. le Syndic J.-M. Pontenier.* » Il y a cependant, tout au bas de la cloche : « *Saint Laurent, priez pour nous. Gauthier m'a faite à la ville de Lhôpital, l'an 1826* », et, entre deux, sept personnages ou sujets, entre autres saint Laurent et saint François de Sales.

(10) Il donna la confirmation le matin de ce même jour. Plus tard évêque de Verdun, et décédé en 1908. V. *Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise*, par l'abbé Emprin, p. 45.

(11) Copiée pour nous, ainsi que les suivantes, par M. l'abbé M.-J. Duchêne, vicaire d'Ugine, 1927.

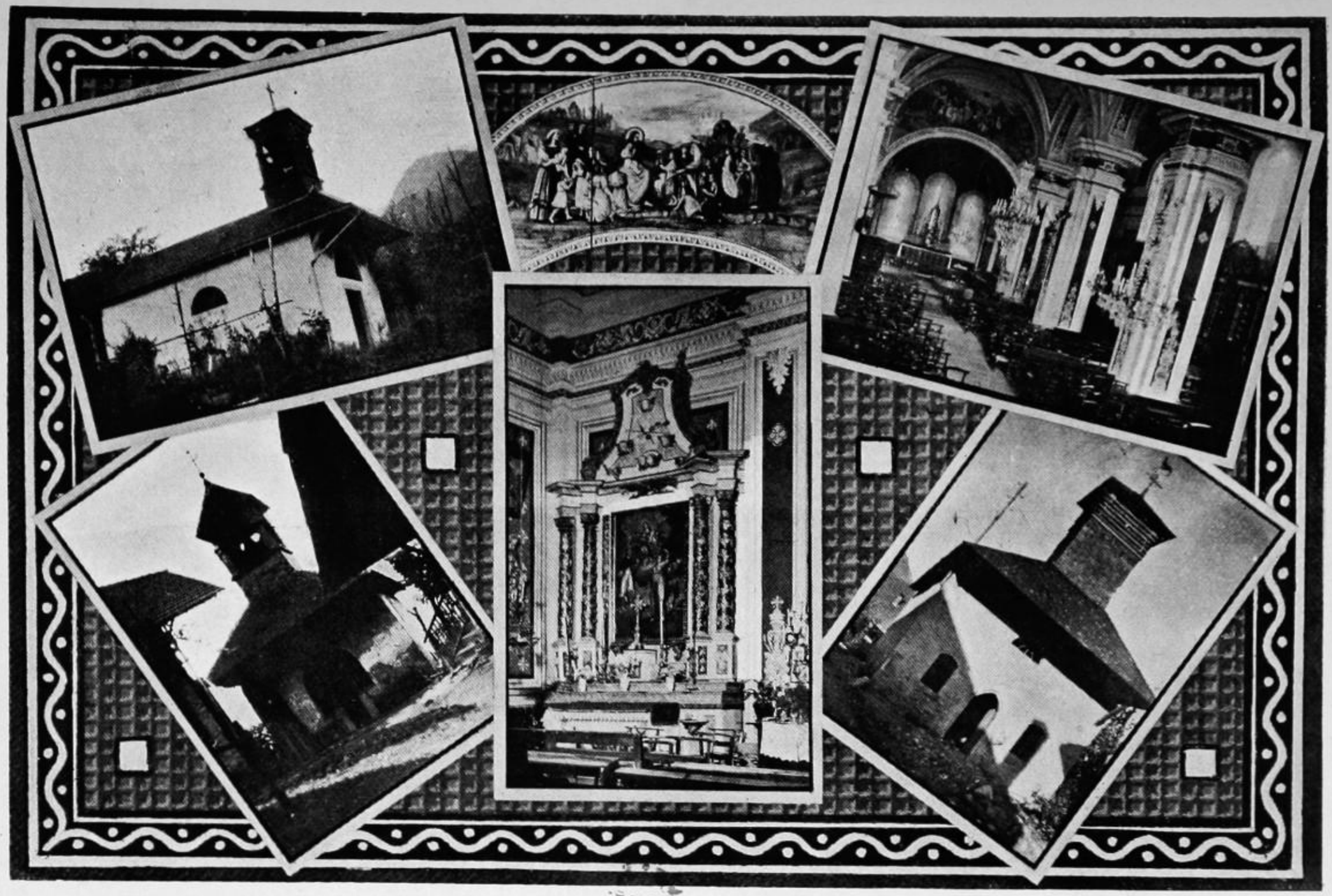

Détails de l'église et chapelles rurales (Outrechaise, Montgombert et Soney)

La troisième cloche, qui sert à sonner l'angélus, date de 1827 ; elle fut faite par ce même Gauthier et porte, celle-là du moins, une longue et belle inscription : « *Sit nomen Domini benedictum. Dedicata B. M. V. Deiparæ. Æs sonat, subiti sacra altaria supplices advolent Uginenses. Soli Deo honor et gloria* (12) ; *Patrinus : Nobilis Jos. Ant. Delachenal, comes Outrechaise. Matrina : Nobilis Maria Amata Jos. Soph. Perrier de la Bathie conjux. Rdus F. Burnoud, parochus. R. R. J. L. Ravasse et Briffod vic. C. Donnet syndicus.* » Il y a aussi cinq personnages ou sujets, et, tout au bas : « *Gauthier fecit 1827. Je dois mon existence aux dons des religieux fidèles d'Ugine et d'Outrechaise.* »

Quant à la quatrième cloche, elle fut cédée par l'avocat Joseph Delachenal, « mais elle ne peut, écrit le secrétaire Berthet (13), être entendue que de fort près et servira pour l'ouverture des écoles ». Elle porte l'invitation : « *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos* », avec un crucifix et la prière : « *Christe, tua potestas nos et res nostras servet !* (14) ».

Les trois cloches importantes forment, depuis 1884, un accord agréable : ré, fa, la (15), auquel la tierce mineure, ré fa, donne un cachet spécial. Elle convient aux deuils et aux sépultures, mais les airs de fête en sont nuancés de tristesse, comme les chants des Hébreux exilés sur les fleuves de Babylone. Nous noterons deux de ces airs ; ils

(12) « Que le nom du Seigneur soit béni ! Cloche dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. L'airain retentit : que les Uginois accourent aussitôt vers les saints autels pour prier ! A Dieu seul honneur et gloire ! » Suivent les noms du parrain, de la marraine, des prêtres, du syndic.

(13) Correspondance classée ; Archives de la Mairie.

(14) « Venez, mes enfants, je vous enseignerai la crainte de Dieu. O Christ, que ta puissance nous conserve, nous et tout ce que nous avons. »

(15) Ce *la* n'est pas très juste ; il est un peu haut. Si l'on joue ces airs sur le piano, il est possible que le si bémol paraisse mieux répondre à la réalité que le *la*. Ne pas presser le mouvement, pas plus celui des carillons que celui des glas.

donneront une idée des autres. Nous y ajouterons les sonneries particulières aux cérémonies des funérailles.

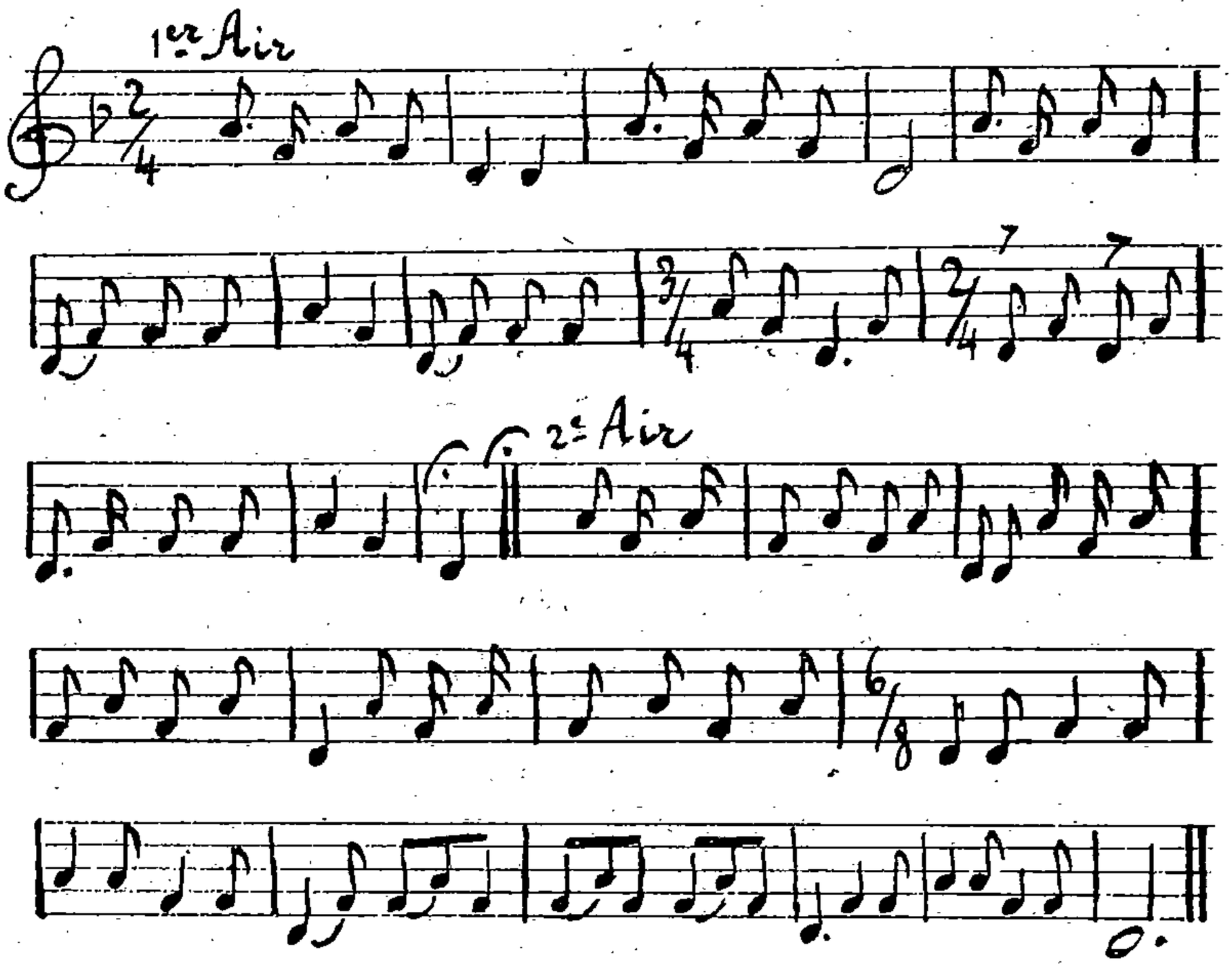

Puis la grosse cloche est mise en branle, et l'on tinte joyeusement avec les deux autres.

Aux sépultures ordinaires :

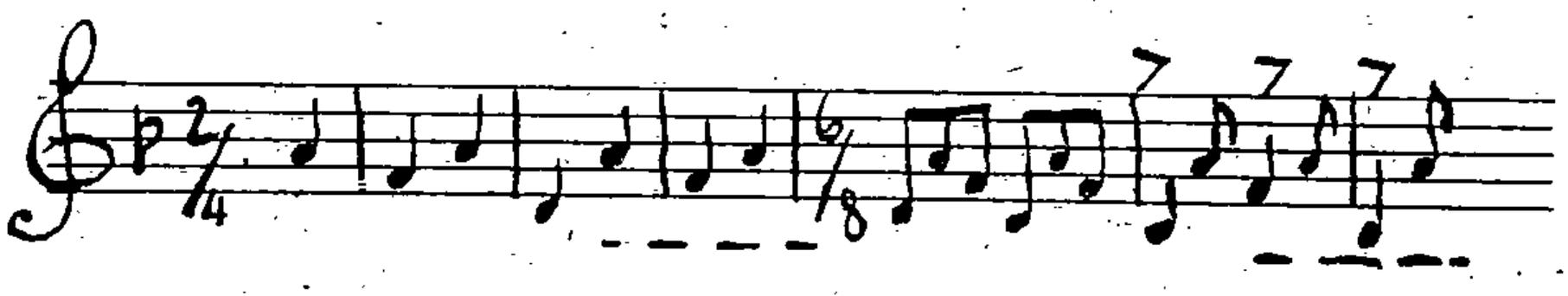

Aux sépultures solennelles, les cloches *pleurent* longtemps en se rapprochant :

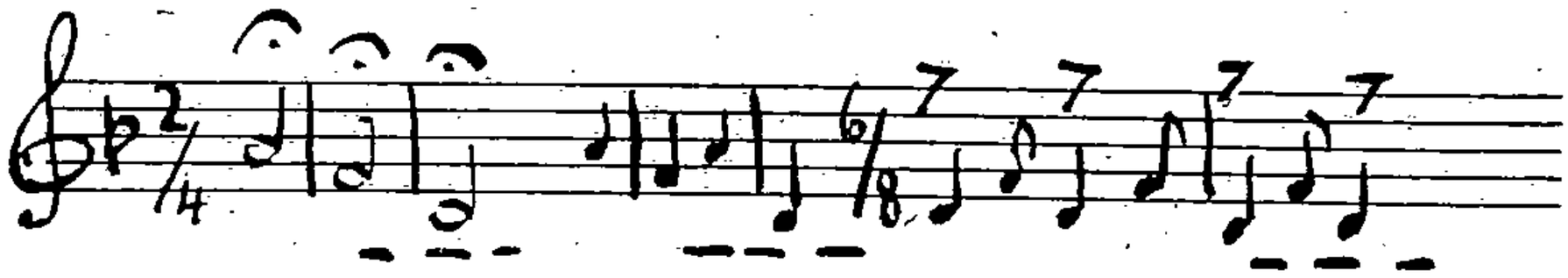

C'est ainsi que furent conduits à leur dernière demeure ceux dont nous racontons l'histoire dans cet ouvrage, et la foule anonyme des autres, qui maintenant forment la paroisse d'Ugine dans l'éternité.

Comme tous ceux de nos pays, le cimetière était autrefois attenant à l'église, et à peine plus grand qu'elle (16). Il semblait cependant suffire, pour la raison que l'église elle-même servait de cimetière. Rd Carret va jusqu'à dire, dans son rapport de 1766 à Mgr Biord, que « la plupart des habitants y ont leur droit de sépulture ». Quoique la formule soit un peu trop générale, nous voyons, par les registres des décès, combien furent nombreux les Uginois enterrés dans l'église. Prenons au hasard l'année 1706 :

15 février, mort de Me François Delallier, huissier et notaire. « Je l'ai enseveli dans l'église d'Ugine, âgé d'environ 50 ans. Durier curé ». « Antoine, fils de Jacques Poëncin, âgé d'environ 40 ans, très vertueux, mort à la maison du Bon, chez Humbert son frère, après une longue maladie. Nous l'avons enseveli le 26 juillet, auprès de la chapelle de Saint-Antoine ». 24 mars, « Marguerite Montvignier. C'était la femme de Jean-Cl. Lallier, fermier du baron d'Héry (de Blancheville). On l'a ensevelie dans la chapelle de Saint-Jean ».

Le testament de Me Ant. Chappuis, notaire, daté du 25 mai 1721, porte aussi cette clause :

J'ordonne que mon corps soit enseveli dans l'église d'Ugine, au-devant de la chapelle de Notre-Dame de Grâce, de Saint-Antoine ermite et de Saint-Antoine de Padoue, au tombeau ordinaire des Chappuis.

A plus forte raison les familles nobles jouissaient de ce privilège, et « damoiselle Antoine Decluses », veuve de Noble Louis Dutour, a été ensevelie dans l'église d'Ugine, le 11 décembre 1720, « au tombeau de ses prédécesseurs », comme Noble Pierre de Magdelain l'a été le 5 février 1737 « au-devant de l'autel du Saint Rosaire ».

Ce droit à un tombeau dans l'église pouvait s'acheter, mais il fallait au préalable l'obtenir de l'assemblée générale. Claude fils de Claude Charlon Lafontaine l'obtient le 19 mai 1715 « pour lui et ses successeurs », à la condition de tenir ce tombeau « dûment couvert d'ais (de planches) à perpétuité ».

Les tombes creusées en dehors de l'église n'étaient donc pas très nombreuses. Cependant la population, de-

(16) 6 ares pour l'église, 6 a. 27 ca, pour le cimetière.

venue toujours plus dense, avait accueilli avec une évidente satisfaction, le 22 mars 1683, la cession faite (17) par Reymondine Berthody, épouse de Noble Thomas de Launay « brigadier des gens d'armes de Madame Royale », d'un terrain qu'elle possédait du fait de Charles Berthody, son père, ou qu'elle avait acheté, comme l'écrit Rd Delachenal, « de l'un des Commandeurs ». Ce terrain avoisinait aussi l'église, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Place des Platanes, et « où autrefois étaient des cloîtres ». Reymondine cède en même temps plusieurs pièces de terre « aux deux communautés d'Ugine et d'Outrechaise », à condition que l'on donne les 20 florins annuels que sa famille et elle devaient « au seigneur prieur et à ses successeurs ». Les communes acceptent, et promettent alors « d'édifier le cimetière au lieu dont il est question, et iceluy faire enceindre de murailles, à peine de nullité ». Le Commandeur de Mareste envoie, de Chambéry, son consentement ; « le magnifique Conseil du Genevois » homologue l'acte à Annecy, le 25 juin 1683 ; l'évêque l'approuve, et la paroisse a ainsi un cimetière convenable, où les fidèles venaient chaque dimanche, en sortant des offices, prier pour leurs défunts. Cette proximité du cimetière maintenait un lien très étroit entre les familles et leurs ancêtres.

De temps à autre, le registre des délibérations porte des réparations faites au champ des morts. Ainsi « ordre est donné à l'exacteur (des impôts), le 2 juin 1767, de payer 5 livres pour 17 quartes de chaux maigre, à raison de 6 sols la quarte, compris le port, et c'est pour *remboucher* les murailles au cimetière du présent lieu, attendu que d'autre chaux grasse ne résiste pas à l'injure des temps (18) ».

En 1793, l'inventaire municipal note que le cimetière est « attigu à l'église, de la contenance de 99 toises 2 pieds, clos de murs, avec 2 portes à grillage de fer » ; mais par arrêté du 8 frimaire an II, « les grillages furent portés à Annecy », et le registre des décès contient même ces mots,

(17) Archives du presbytère.
(18) Pérouse, *loc. cit.*, p. 270.

de l'écriture de Rd Neyre, vicaire à la Révolution : « Le 19 mai 1794 est mort François Pécherand-Molliex, âgé d'environ 3 ans, et le lendemain á été enseveli dans le cimetière, dont les murs avaient été démolis par la fureur jacobinière dans le courant du précédent mois. » Les tombes furent même l'objet d'une violence plus écœurante encore, puisqu'on lit sous la même signature : « Les impies de ce malheureux siècle ont pris et fouillé (mars 1794) jusque dans le tombeau des morts dont on sortit la cendre pour la faire cuire et en tirer du salpêtre. » Hélas ! la suite est tout aussi triste, puisque les animaux entraient dans ce cimetière sans clôture, en profanaient les tombes, ce qui provoqua la délibération du 3 brumaire an V, par laquelle le Conseil décida de relever enfin des murs si nécessaires.

Il venait d'interdire (19) toute sépulture dans l'intérieur de l'église, « attendu que l'Etre suprême nous a tous créés égaux, et que l'orgueil ne doit point régner, qui est un des 7 péchés capitaux ! »

Laissons raisonner ce révolutionnaire-théologien et passons vite au transfert du cimetière. Dans sa séance du 22 floréal an XIII (mai 1805), le Conseil avoue que d'après les règlements « le cimetière ne peut plus demeurer en plein bourg, et qu'il est d'ailleurs insuffisant pour Ugine et Outrechaise ». Il propose le n° 940 de la mappe (partie du cimetière actuel), qui après bien des hésitations et propositions d'échanges fut enfin accepté (20). Le cimetière vers l'église fut fermé le 28 avril 1818, avec ordre de laisser pendant dix ans toutes les tombes dans le même état, et le lendemain 29, au retour de la procession des Rogations, le nouveau cimetière fut bénit par le curé Delachenal, « d'après la délégation de Mgr l'archevêque de Chambéry évêque de Genève, Mgr de Solles ». A la mission de 1827, on y dressa une croix de bois qui portait en relief

(19) Délibération du 21 nivôse an IV.

(20) Nous croyons que le terrain, possédé par les de Magdelain, fut échangé contre des communaux. Il comprenait 29 ares 48 ca.

les instruments de la Passion (21), et l'an d'après, 1828, fut opéré le transfert des ossements. Nous donnons sur cette lugubre cérémonie le rapport du curé Burnoud, malgré la crudité des détails :

In rei memoriam. Dans le courant de 1828, dans le mois de juin, en vertu de la permission accordée par S. G. Mgr de Thiollaz évêque d'Annecy, Conseiller du roi, l'ancien cimetière a été réduit en place publique, après en avoir extrait tous les ossements, qui ont été transportés dans le nouveau cimetière, accompagnés par les prêtres, de la manière voulue par Mgr. La susdite fouille n'a été faite que dix ans après la bénédiction du nouveau cimetière. J'ai remarqué avec admiration quantité de têtes avoir encore tous leurs cheveux, une entre autres dont les cervelles étaient encore toutes fraîches et sans odeur, les cheveux intacts et beaux comme ceux d'une personne en bonne santé. J'ai aussi reconnu la dépouille de M. l'abbé Lallier (22), et son étole avait encore de la soie comme neuve et une partie des galons intacte. Il n'est pas facile de dire la quantité d'ossements que nous avons accompagnés. *Lux perpetua luceat eis. Amen. Amen !* Burnoud archip. recteur.

L'agrandissement de ce nouveau cimetière fut à l'ordre du jour dès 1914, mais la guerre empêcha le projet d'être conduit à son terme. Le 14 juillet 1920, le Conseil, sur la proposition de M. le maire A. Pringolliet, adopta enfin les plans et devis nécessaires. « L'entente n'ayant pu se faire avec les propriétaires, il fallut procéder aux formalités d'expropriation. Le total des frais s'éleva à environ 88.000 fr. (23) », dépense en partie couverte par une subvention, et peu à peu amortissable par le prix des concessions au cimetière.

Enfin, plaçons ici quelques notes sur l'horloge publique. Nous en trouvons plusieurs mentions dans les registres. Me Jacques Buchard, procureur d'église, certifie avoir reçu en 1718, de Claude Charlon, les florins promis, « lequel argent, dit-il, j'ai employé au paiement de la re-

(21) A la mission de 1897 fut inaugurée la croix actuelle. V. le chapitre XIII.

(22) Décédé le 24 novembre 1804. C'était Louis-Philippe, chanoine de Notre-Dame d'Annecy, ancien aumônier de la Visitation.

(23) Brochure sur l'*Œuvre municipale 1919-1925*, p. 6.

facture de l'horloge de l'église, ensuite d'un prix-fait donné à honorable Jean Baptendier, *orlogieur Annecy* ». A la visite épiscopale de Mgr Deschamps de Chaumont, 8 juillet 1751, on spécifie que les deux manguilliers ont le devoir de « gouverner l'horloge ». En 1776, 28 octobre, « eu égard aux fréquentes sollicitations faites par les gens du pays d'avoir une horloge ou de faire les réparations nécessaires à celle qui existe à la tour du clocher, laquelle n'est d'aucun usage depuis quelques années », on décide d'en avoir une convenable, et qui sonne les heures (24).

Depuis 1902, une belle horloge est installée au clocher, avec quatre cadrans émaillés. Par testament, Henri Lhôpital-Cussiat donna 2.000 fr. à cet effet. L'horloge fut commandée à Morez, chez P. Adobey fils, et garantie dix ans, avec la sonnerie des quarts. La veuve du donateur ajouta même 540 fr. pour que la commune n'eût rien à verser. Il y a 28 ans que cette horloge marche, et que « l'heure, en cercle promenée », pose « sur l'émail brillant, son pied sonore et vigilant (25) ». Elle mesure le temps qui passe, et rappelle l'inscription (26) tracée en 1716 sur le cadran solaire de la maison Mollier-Carroz : « Utere præsenti, memor ultimæ ! », c'est-à-dire : « Profite de l'heure présente, mais sans oublier celle qui pour toi sera la dernière ! »

(24) Pérouse, *loc. cit.*, p. 266.

(25) Iambes d'A. Chénier, XI. Ses derniers vers avant de monter à l'échafaud, 1794.

(26) Voir le chapitre XXII. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'on installe des sonneries à l'électricité, même pour les carillons et pour l'horloge.

CHAPITRE IX

Les Chapelles des Villages

Saint-Clair et Sainte-Catherine. — Chapelle de Lisle : son fondateur, Louis Demontvignier. — Chapelle de Montgombert ; les Geny. — Chapelle des Mollières ; les Viguet-Carrin. — Chapelle du Château : versus Sanctum Georgium. — *Chapelle d'Uginette ; les trois frères de Magdelain. — Chapelle de Mont-Dessous : une procession à Saint-Guérin en 1701. — Chapelle de Soney :* les chaudrons. — *Chapelle des Quarts en 1540. — Un oratoire à Banges en 1731.*

Les chapelles des villages étaient fondées par des familles généreuses, entretenues par leurs dons et par ceux des fidèles. De nos jours, les prêtres y vont célébrer quelques messes ; autrefois, elles avaient comme les chapelles de l'église des recteurs attitrés, dont la nomination était l'objet d'une demande à l'évêque de la part des patrons, c'est-à-dire de la famille fondatrice ou de celle qui avait hérité de ses droits.

Les chapelles rurales d'Ugine étaient au nombre d'une dizaine, toutes dédiées à des saints très anciens, dont le plus récent était saint Bernard de Menthon, qui vivait vers l'an 1000. Nous allons les passer en revue d'après l'Inventaire de 1793, en réservant celle d'Outrechaise pour le chapitre spécial qui concerne cette commune. Il nous semble, encore ici, qu'il est peu important de donner une liste

complète des recteurs, de leurs charges, des revenus qu'ils pouvaient percevoir. Il vaut mieux retracer en quelques traits l'histoire de ces chapelles, en prévenant que la visite pastorale de 1443, telle qu'elle est résumée par l'historien Besson, en donne seulement deux : celle de la maladière de l'hôpital et celle du Château (1).

1° Nous avons une bonne raison de commencer notre énumération par la **Chapelle de Saint-Clair et de Sainte-Catherine** : elle porte le numéro 1 dans le cadastre de 1729. Elle était située aux Fontaines, non loin du lavoir, un peu en retrait de la grand'route actuelle. Dans la visite de 1606, elle est appelée « la chapelle des Lépreux sous le château de Crécherel » ; on la dit « de la présentation de l'Illustrissime et Sérénissime prince, le duc de Genevois ». Son revenu consiste en deux prés de 2 seytorées 1/2. Elle est « ruinée » et « tombe par terre ». Son recteur, Rd Jacques Ducrest, en a même vendu la cloche. On lui enjoint d'en mettre une autre « de la pesanteur de 12 livres », de faire aussi réparer le petit édifice, de « l'orner et servir selon les fondations ».

Il est à croire que le recteur s'exécuta et que le bénéfice n'était point du tout méprisable, puisqu'un noble personnage ne dédaigne pas, en 1665, de voir son fils en devenir recteur. Il s'agit de Noble seigneur Cl.-Fçois Ducrest, premier noble de ce nom, « Conseiller d'Etat de Son Altesse et son procureur deça les monts ». Son fils est encore clerc ; il s'appelle Noble Pierre Ducrest. Le père admodie, loue « les censes, revenus, aumônes de la chapelle » à un ecclésiastique du lieu (2), qui promet d'y « faire le service », de « maintenir le couvert de la dite chapelle, sans y souffrir gouttière ». L'acte est du 22 septembre 1665. Il est « fait et prononcé dans la courtine (petite cour) de la maison de Rd messire Urbain Ducrest, curé d'Ugine.

(1) Nous parlons de cette dernière au 5°. L'autre était sans doute une chapelle dédiée à saint Alexis, et située « prope et extra muros ». Elle est ainsi désignée le 8 août 1591. V. Burlet : *le Culte des saints avant la Révolution.*

(2) Toujours cet Antoine Brassoud, qui loua tant de choses.

Présents Me Jacob Ducrest praticien, et honorable Ant. Revil, chirurgien du dit Ugine. »

Un siècle après, en 1742, le recteur Philibert Pithon vient de mourir. Les dames comtesses d'Ugine, petites-filles de Noble Ducrest, ont nommé recteur leur parent, Noble seigneur Victor Ducrest de la Tour. Nous l'avons déjà rencontré à propos d'une chapelle de Sainte-Madeleine, mais ici il n'est encore que clerc, acolythe, étudiant à l'université de Valence ; il a fallu qu'un prêtre d'Ugine, Rd Philibert Buchard, prît possession de Saint-Clair et Sainte-Catherine en son nom. On se décide à faire une enquête officielle sur l'état déplorable où languit la petite chapelle avec son mobilier. Le notaire arrive ; il doit se rencontrer avec Noble de la Forêt, procureur des dames comtesses ; Rd Buchard est présent, avec deux témoins, Georges Mollier-Carroz et Jean-Cl. Poëncin.

Etant entrés dans la chapelle, il a été remarqué qu'il n'y a aucune lampe dans icelle, et ayant voulu tirer la corde qui servait ordinairement pour sonner la messe, on a remarqué du dehors qu'il n'y avait point de cloche ; et s'est trouvé dans la chapelle un autel garni d'un tableau à simple cadre de bois représentant l'image de saint Clair et de deux saintes, un crucifix de bois, 2 chandeliers de bois, 2 coussinets à mettre le missel ; et ayant regardé s'il n'y avait pas à côté de l'autel un petit coffre de sapin dans lequel on tenait ordinairement les ornements nécessaires à dire la messe, honorable Jean Monceny, proche voisin, nous a dit que feu Rd Sr Pithon l'avait fait porter chez lui, où étant allés il nous a ouvert le dit coffre, de peu de valeur, fermant néanmoins à la clef. (Le coffre contenait quelques linges et ornements), le tout quoi on a laissé chez le dit Monceny (sans doute au Cugnet).

« Ensuite de quoi », revenus devant la chapelle, ils firent la visite du bâtiment, encore couvert en chaume, et réduit en piteux état.

L'an 1769, Rd Georges Léger, aumônier du régiment de Tarentaise, puis curé de Grésy, succéda à ce Noble de la Tour. « Il ne reste autre chose, écrit-il, que des débris de murailles. » Ce Rd Léger fut le dernier recteur. A la Révolution, la chapelle fut dépouillée du peu qu'elle possédait encore. Il n'en reste pas la moindre trace. Même ce nom de maladière ou de léproserie semble avoir com-

plètement disparu, mais on dit encore « le chemin de Saint-Clair ».

2° **Chapelle de Lisle**, sous le vocable de Saint-Joseph. L'acte de sa fondation (3) est des plus beaux dans sa teneur, et nous allons le citer presque en entier :

L'an 1652 et le 3e mars, par devant moy notaire et tesmoins basnommés, s'est personnellement establi honneste Loys à feu Anthoine Demontvignier-Michel de Lisle, paroisse d'Ugine, lequel, de son gré, pour lui et les siens, touché et esmu de piété et dévotion (a résolu) d'ériger et construire une chapelle rière (4) le dit lieu et village de Lisle, à l'honneur de la Très Sacrée Vierge Marie, Mère de Dieu et de Monseigneur saint Joseph, et en icelle fonder une messe chasque moys de l'an pour au mérite d'icelle participer, lui et les siens, ascendants et descendants, vivants et trépassés, et tous ceux qui y pourront assister, vu la longitude du chemin direct à l'église du présent lieu d'Ugine, et les empêchements de la rivière d'Arly qui les sépare que trop souvent de la dite église, tant à cause de sa rapidité et débordements quasi ordinaires aux moindres pluies qui tombent que par les neiges qui tombent dans le Faucigny dont elle descend et prend naissance, dès que les chaleurs commencent tant peu soit-il à bailler, jusque bien souvent environ la mi-juillet ; si bien que la plus grande part (des gens qui habitent) la dite versure (le dit versant) sont privés des fruits de la messe, que bien souvent ils auraient volonté d'ouyr.

Le fondateur fait aussi remarquer que le pont de pierre des Mollières vient d'être renversé par les inondations du mois de novembre, ce qui rend toutes communications bien difficiles. En conséquence il promet de faire construire une chapelle de moyenne grandeur, « proche de la croix plantée sur les maisons du village, auprès du Nant de Lisle ». Il veut la pourvoir d'un autel, d'un tableau, des ornements nécessaires, et nomme recteur Rd Antoine Brassoud, son cousin ; après lui sera nommé « le plus proche prêtre des parents et alliés de la maison des Demontvignier », et, à défaut de prêtres parents, d'autres prêtres désignés par sa famille, car il entend que « ses héritiers

(3) Archives Orsier-Suarez.

(4) Rière signifie simplement à, dans. Rière Ugine = A Ugine. Icelle signifie elle ; Fonder une messe en icelle chapelle = dans cette chapelle.

et successeurs pendant que le monde continuera » conservent le droit de nomination. Il donnera 2 florins pour l'entretien de la chapelle, 12 florins pour le recteur. Il les payera à chaque fête de saint André, et « ainsi tous les ans pendant la durée du monde ». Il hypothèque à cet effet son bien de Battaliouz, et signe, avec le notaire Buchard et les témoins. Le nom de saint Joseph, cité avec tant de respect dans cet acte de 1652, venait d'être mis en honneur dans l'Eglise, par sainte Thérèse et par saint François de Sales, et la ville d'Annecy, le 9 juillet 1645, s'était consacrée « à Notre-Dame et à Monseigneur saint Joseph », le Conseil de Ville ayant salué ce projet « avec toute sorte d'affection » (5).

Au moment de la Révolution, on célébrait 12 messes par an à la chapelle autrefois fondée par Louis Demontvignier. Son dernier recteur s'appelait Callies, de Marlens (6). Aujourd'hui elle n'existe plus, mais les gens du village et des environs savent où est le lieu dit « vers la chapelle ».

3° **Chapelle du Montgombert**, érigée en 1689 par la famille Geny, en l'honneur de Notre-Dame du Puy, de saint Jean-Baptiste et de sainte Apollonie, martyre. Les Geny, entre autres Jean Geny, « maître des fabriques de Carlet en Bauges en 1690 et bourgeois d'Ugine » (7), fondèrent des messes au Gombert, et en 1766 le droit de nomination appartenait encore « aux hoirs de Me Jean Geny, aujourd'hui Me Michel Geny notaire » (8). A la Révolution, son revenu consistait « en une cense annuelle de 25 livres, sous la charge de 19 messes par an, à la fin desquelles on doit dire un *De profundis*, et le verset et oraison pour les défunts. Mgr les réduisit à 12 messes, en tant qu'elles seront célébrées dans la chapelle et non autrement ». Le dernier recteur fut un Uginois, Rd Cl. Delachenal, curé

(5) Revue *Notre-Dame*, mars-avril 1928. Archives départementales de la Haute-Savoie, B.B., n° 45, f. 188.
(6) *Monographie de Marlens*, p. 81.
(7) Voir au chapitre XX ce qui concerne la famille Geny.
(8) Rapport du curé Carret.

de Thônes. « La balustrade au-devant de la chapelle fut *portée Annecy* par arrêté de la municipalité du 8 frimaire l'an II » (9).

En 1865, le 8 novembre, Rd Morand y bénit une cloche fondue par Beauquis à Annecy. Elle coûta 500 fr. « dont 400 légués par Pierre Glairon-Rappaz, fondateur des écoles du hameau ». Le parrain fut Germain Glairon-Rappaz du Gombert, et la marraine Laurence Pétel, née Riondet. En 1878, « Mlle Joséphine Montvignier-Monnet, habitant Chambéry, y donna un ornement et une aube » (10).

Nous avons trouvé pour cette chapelle du Gombert au XVII^e^ siècle un renseignement qui certainement peut s'appliquer aux chapelles des autres villages : non seulement on y célébrait des messes, mais on y bénissait des mariages, et c'était peut-être un honneur recherché, une satisfaction pour les familles.

4° **Chapelle des Mollières**, sous le vocable de Notre-Dame. Dans une nomination latine du recteur, en 1765, elle est dite « *prope pontem des Mollières sita et fundata* », et dans le testament d'un autre recteur, en 1711, « érigée à côté du pont de la rivière d'Arly ». Il n'en est point question dans la visite de saint François de Sales parce qu'elle ne fut fondée qu'en 1630, par la famille Viguet-Carrin. Rd Brassoud en fut sans doute le premier recteur, puis successivement Valentin Buchard, le curé Comparet, le vicaire-altarien Crédoz, le chanoine Viguet, et enfin deux autres Uginois : Rd Pierre Suarez et Rd Cl. Berthet, qui se trouvaient en compétition : « *Tibi,* dit l'acte épiscopal en s'adressant à Rd Suarez, alors vicaire à Rumilly, *in competitorem assignans Rdum Berthet, provisum de dicta capella* » (11). Un des recteurs, Rd Buchard, ajoute en faveur de cette chapelle, le 21 mars 1715, un codicille à son testament. Il donne 60 florins aux recteurs, « à condition

(9) Même inventaire de 1793.

(10) Notes du curé Morand.

(11) Archives Orsier-Suarez. Acte du 16 mars 1793. La compétition provenait de ce que Jos. Viguet-Carrin, l'un des patrons, n'avait pas été consulté à la nomination de Rd Berthet.

qu'ils célébreront tous les ans, dans la chapelle, 40 messes basses, savoir, une immédiatement après le décès du codicillant, et les autres 39 à chaque semaine de suite » (12). Quant à Rd Viguet, il était chanoine des Machabées de Genève, et prébendé « de Sevrier ». Mgr Biord l'institua, le 31 octobre 1765, recteur de la chapelle des Mollières « sur la présentation des frères Viguet-Carrin » (13).

En présence des témoins, honorable Joseph Viguet-Carrin lui a remis la clef de la chapelle, consentant à la prise de possession. Rd Viguet a ouvert la dite chapelle, et s'étant mis à genoux devant l'autel d'icelle, après une brièvе prière, a pris possession en baisant et embrassant l'autel et en fermant la porte.

Ont signé ou fait leur marque les témoins Charles Glairon et Jos. Poëncin d'Ugine.

Rd Suarez et Rd Berthet furent les derniers recteurs à la Révolution.

5° **Chapelle du Château.** « Autre chapelle au pied de la Tour, sous le vocable de saint Georges, dont le couvert est en paille avec une petite cloche, de la nomination des communiers du hameau, sans recteur ni revenu ». (14). Ainsi présentée, cette chapelle a l'air misérable. Elle était cependant l'une des plus anciennes, puisque dans une reconnaissance datée de 1428, les habitants du Château, Durand, Pécherand, Besson et d'autres, rendent hommage à Amédée VIII, et parlent d'un chemin public conduisant à Saint-Georges, « iter publicum tendens versus Sanctum Georgium ». Deux chapelles y étaient, en 1685, unies au même autel ; l'une de la présentation de Son Altesse Royale, c'était celle de Notre-Dame, et l'autre de la présentation des communiers, c'était celle de Saint-Georges. Nous trouvons un Rd Fçois Bertrand recteur de Saint Georges en 1606 ; un Philibert Bisilliat en 1621 ; messire de la Combe, chanoine de la Collégiale d'Annecy en 1685.

(12) Copie du testament, écriture Berthet.

(13) ...Per dilectos nobis in Christo Franciscum et Petrum Viguet-Carrin, dictæ capellaniæ nominatores et patronos... Rd Credoz venait de donner sa démission ; il mourut moins d'un an après.

(14) Inventaire de 1793.

Au second jour des Rogations on fait la procession à cet endroit, sous la Tour ; les habitants y dressent un petit oratoire sur lequel ils placent un tableau de Saint Georges.

6° **Chapelle d'Uginette**, sous le vocable des trois Rois. Cette chapelle fut construite et fondée vers 1645, alors que les trois frères de Magdelain portaient le nom des trois rois Mages : Urbain-*Gaspard* était prêtre et fut le premier recteur de la chapelle, comme on le voit par la visite de Mgr Charles-Auguste de Sales en 1649 ; *Balthazard* avait épousé Claudine de Veigy de Lespigny; l'autre frère, Thomas-*Melchior*, est décédé chanoine de Tarentaise en 1656.

Un prix-fait très détaillé nous renseigne sur la place qu'occupait l'oratoire par rapport à la maison de Magdelain. C'est précisément Balthazard qui, le 2 juillet 1696, « convient avec maître Fontaine (Charlon) tailleur de pierres, de refaire par fondement les 16 pieds de muraille que les racines du pin ont renversés ; plus de faire trois crénaux de la muraille entre la chapelle et le toit de la grande porte ; et remailler et rembouchér les murailles, dehors et dedans, depuis la chapelle jusque deça la guérite » (15).

Rd Jean Chappuis était récteur lorsque Noble Joseph-Benoît, fils de Bàlthazard, augmenta la fondation, à la date du 11 mars 1707 (16). L'acte fut « fait et prononcé au lieu d'Uginette, dans la maison du seigneur Magdelain. Présents Rd Chappuis et Pierre Delhospital-Cussiat, du dit Uginette ». De plus, Rd curé Carret assure qu'en 1766 cette chapelle, « située dans l'enceinte du pourpris de Noble Louis-Victor Magdelain, distante de la mère église d'environ un demi quart d'heure », avait ses bâtiments encore en bon état, « mais son tableau en demande un autre, à quoi le seigneur patron a promis de pourvoir ».

Enfin, l'Inventaire de 1793 signale en ces termes la chapelle d'Uginette : « Autre chapelle, sous le vocable des

(15) Archives Périllat-Charlon.
(16) Archives du presbytère.

trois Rois, presque détruite ; sans cloche, sans ornements. Son revenu consiste en 20 florins anciens, hypothéqués sur deux pièces de pré du domaine de feu Noble Louis-Victor Magdelain, patron d'icelle, sous la charge de vingt messes annuelles ; dont est recteur Rd César Magdelain; habitant Montmélian » (17).

7° **Chapelle de Mont-Dessous,** fondée par honnête Pierre Desrippe-Michollet, en l'honneur de son patron saint Pierre et aussi de saint Guérin. Nous avons lu aux Archives départementales d'Annecy l'acte même de cette fondation, homologué le 17 juin 1683. Il porte en souscription : « A Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince de Genève, soit au seigneur de la Salle son vicaire général ». Pierre, le fondateur, fait une rente de 10 florins monnaie de Savoie, et hypothèque dans ce but une pièce de pré (Buchard notaire). Rd Pierre Evesque était alors curé ; on le nomme recteur de Mont-Dessous. Il dira une messe par mois, explique le fondateur, qui espère y participer « lui et les siens, parents et alliés, ascendants et descendants, vivants et trépassés, et tous ceux qui y pourront assister, attendu son vieil âge et la longueur du chemin de chez lui à la ville d'Ugine, distante d'un bon quart de lieue ». Il y a ainsi plusieurs actes successifs ; l'un est signé par « Révérend Messire Ducrest, prêtre et chanoine de l'abbaye de Sixt en Faucigny ».

Le droit de nomination passa ensuite aux Poëncin-Michollet. En 1766, le curé Carret se plaint qu'il faille « une forte demi-heure à cheval » pour se rendre à la chapelle de Mont-Dessous, et « plus de trois quarts d'heure à pied à cause de la montée et des mauvais chemins ». (18). Les messes furent alors réduites à huit, puis à quatre (19).

Un registre du curé Durier porte cette indication : « Ce même jour, 18 d'octobre 1701, on est allé en procession

(17) Sa nomination est signée, Mgr Biord étant décédé : *Abbas Paget, sede vacante* (Il était abbé de Saint-Christophe), vicaire général. (Archives Orsier-Suarez).

(18) Notes de Rd Carret pour la visite de 1766, celle de Mgr Biord.

(19) Inventaire de 1793.

à Saint-Guérin, à Mont-Dessous, pour arrêter la mortalité des animaux, à savoir des bœufs et des vaches, ce qui étonne la paroisse ». Etait-ce cette mortalité qui étonnait la paroisse, ou cette procession ? Ugine est loin du haut Chablais, où la dévotion à saint Guérin était fort populaire. Elle dure encore à Saint-Jean-d'Aulps, quoiqu'on ait pour préserver et soigner les animaux beaucoup de moyens inconnus autrefois.

Nous avons vu cette chapelle, vers 1884, encore couverte en chaume, puis Rd chanoine Mugnier, curé d'Ugine, la fit réparer (20) avec difficulté vers 1890. Nous ne savons pas si la messe y a été célébrée depuis lors.

8° **Chapelle de Soney**, sous le vocable de saint Claude et de saint Bernard de Menthon. Les nominateurs ont plusieurs fois changé. En 1606, c'étaient les Tondut, famille importante de Conflans et aussi d'Ugine, où un lieudit porte encore leur nom. En 1618, c'était Me Bernardin Ducrest, notaire ; en 1649, son fils Rd Urbain Ducrest ; en 1687, les héritiers de cette grande famille Ducrest, spécialement « Jeanne-Anthoine de Veigy de Lespigny, petite-fille de Bernardin Ducrest, et épouse de Noble Jean-Jacques de Champrond ». Elle signe cette année-là une nomination de recteur, celle de « Rd Messire Claude Blanc, archiprêtre de Marlens, ancien aumônier de Mgr d'Arenthon d'Alex » (21). Depuis lors, les patrons se soucièrent peu de la petite chapelle. Le rapport du curé Carret note les détails intéressants que nous allons rapporter. « Les hoirs de la dame de Champrond » ont depuis longtemps abandonné la chapelle, qui se trouve sans recteur ; mais les habitants de Soney et des villages environnants l'entretiennent au moyen de quêtes faites entre eux. On y célèbre deux messes par an, à la Saint-Claude et à la Saint-Bernard de Menthon ; « ils en payent la rétribution de ce

(20) Il nous montra, quand nous étions collégien, une jolie statue de saint Pierre qu'il voulait y installer sur l'autel.

(21) Archives du presbytère. Ce messire Blanc est nommé avec éloges : *Monogr. de Marlens*, p. 89.

qu'ils retirent de deux grands *chauderons* (22) à eux appartenant, destinés à cuire les légumes qui se distribuent en aumône le jour de leurs anniversaires ». « Cette chapelle, continue le rapport, est la troisième station des Rogations. Ses murs sont très caducs, tant pour leur ancienneté que par les fréquentes secousses d'un torrent voisin qui la remplit souvent, par des inondations, de limon et de gravier. »

Le dernier recteur de Soney fut Rd Louis Lallier, chanoine de Notre-Dame.

Le tableau actuel porte la date de 1840 et la signature du peintre Baud, de Morzine (23). Il représente l'évêque saint Claude accueillant trois pèlerins. On sait que l'abbaye de Saint-Claude (Jura) était un pèlerinage très ancien et très fréquenté, où saint François de Sales alla faire ses dévotions.

En décembre 1853, le curé Morand bénit « la jolie petite cloche » achetée avec les dons des gens du quartier habitant Paris ». Furent parrain et marraine M. Hyacinthe Delachenal et sa femme Mme Elisa. La marraine fit don « d'une jolie aube brodée ».

Nommons enfin la chapelle privée de M. l'abbé J.-F. Dubettier-Plat, des Rippes, bénite le 2 août 1864 par le curé Morand, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires.

Notre visite aux chapelles des villages est à peu près achevée ; mais la **Chapelle des Quarts**, au-dessus et en dehors de la ville, tient une grande place dans nos documents (24). Elle était située à droite de la route qui con-

(22) Nous reviendrons sur cette particularité au chapitre des Confréries.

(23) Ami du curé Burnoud. Le notaire Baud, de Saint-Jean-d'Aulps, fils du peintre Laurent Baud et de Thérèse Burnoud, nous a donné plusieurs détails utiles. D'après les dates l'auteur du tableau de Soney pourrait être Antoine Baud, qui avait été l'élève de l'illustre Paul Delaroche. Nous avons cru remarquer une ressemblance entre son œuvre et le tableau de saint Claude qui figure au Musée de Dijon (Nicolas Quentin, XVII^{e} siècle. Evêque bénissant un enfant).

(24) Cahier Berthet ; Archives presbytère ; Archives Orsier-Suarez, etc....

duit au Clos, là où nous avons supposé l'église primitive. Sa fondation fut l'objet de plusieurs actes notariés, que signe surtout le fondateur, « spectable seigneur Fçois de Michaille, président en la Chambre des Comptes du Genevois », le même qui prendra bientôt le titre de seigneur d'Outrechaise. Nous sommes au 18 octobre 1540. Fçois de Michaille est l'héritier de Noble André Ouvrier. « Pour satisfaire à la volonté du testateur », il fonde cette chapelle en l'honneur de N. D. de Pitié et de saint Roch, « avec consentement du Révérend Père en Jésus-Christ Messire seigneur Fçois de Beaufort, d'Ugine, protonotaire apostolique, prieur, curé, et Commendataire perpétuel du Prioré de Saint-Laurent d'Ugine » ; on devra y célébrer trois messes par semaine, sur les dîmes que noble Ouvrier avait indivises avec le Prieur, à Pussiez, Soney, les Rippes, Outrechaise. Le fondateur nomme même trois recteurs à la fois, avec liberté pour ses successeurs d'en élire un seul. Les trois recteurs qu'il propose à l'évêque sont : « vénérable messire Antoine Marthod, discret Cl. Ruffy ou Roux, *alias* Marthod, et Messire Fçois Porret ». Le notaire « public et apostolique » est « égrège Thomas Ruffy, autrefois Marthod » ; il appelle de Michaille « généreux et magnifique seigneur ». On spécifie que « les dits premiers recteurs seront tenus et obligés de faire faire et planter un *plot* soit *tromp* (25) en bas de cette chapelle, avec une serrure à deux clefs, dont l'une appartiendra au sieur prieur et l'autre au recteur de cette chapelle ; et tout ce qui sera dans le dit *tromp* sera partageable par moitié ». Témoins : « Egrège Jacques Ruffier, Cl. Ducret, Jean Durand notaire d'Ugine, Laurent Ducret tailleur de pierres ».

La chapelle fondée avec tant de soin et de précautions dura 200 ans. La visite pastorale de 1751 dit clairement :

Il y avait autrefois une chapelle sous le vocable de Notre-

(25) On voit ici, à la date de 1540, la langue hésiter entre ces deux termes, dont le second a prévalu. On dit *le tronc de Saint-Antoine* sans penser que c'était autrefois un plot, un tronc creusé, avec un couvercle, pour les aumônes.

Dame, située près de la ville d'Ugine au lieu dit aux Quarts, de la nomination du seigneur comte de la Valdisère, de laquelle est recteur Rd S. de Benevix, primicier de La Roche, laquelle chapelle est à présent et depuis quelques années complètement détruite.

Sur les petits oratoires existant, et en grand nombre, dans la paroisse, nous avons peu de renseignements précis (26). Mais Jean Delachenal, dans son Journal, écrit la page suivante, qu'il serait dommage de laisser perdre :

Le 12 septembre 1731, je Jean Delachenal d'Ugine, bourgeois d'Annecy, ai fait construire un oratoire fermant à la clef, dont la porte est à grille de fer, situé à la croix de Banges, sur le roc, sous le vocable de la Très Sainte Vierge, le petit Jésus, saint Joseph et saint Jean, tous sur un tableau, lequel oratoire a été bénit par Rd sieur Joseph Fçois Carret, curé de la paroisse d'Ugine, sur le grand chemin du Faucigny. Que le bon Dieu me fasse la grâce d'avoir part aux prières de ceux qui en feront en passant ! Delachenal *leyné*.

(26) Dans Gonthier, III, p. 117 : « On vénérait le Bienh. Amédée à Ugine, sur la façade de la maison des seigneurs de Marthod » (peut-être de Cerisier, coseigneur de Marthod).

CHAPITRE X

L'Hôpital

La maladière primitive. — Fondation de l'hôpital au XIII^e^ *siècle. — Anciennes nominations de recteurs. — La rectorie du bourg ; son fonctionnement. — Comment elle devint presbytère. — Les conventions de 1766. — Procès engagé par Dutour en 1785. — Intervention royale. — Epilogue.*

Il y avait à Ugine, sous le château du Crécherel et proche de la chapelle des lépreux, une maladière ou léproserie, bâtie, dit l'historien Grillet, par les comtes de Genève, « in loco appellato in Orly, subtus castrum de Crecherello » (1). Qu'étaient ces maladières ? « Des hôpitaux locaux situés à la limite des territoires paroissiaux, où l'on recueillait et retenait de force les gens atteints de maladies contagieuses » (2). Or on sait si les maladies contagieuses étaient fréquentes autrefois (3) ; des maladières existaient à Duingt, à Talloires, à Viuz ; Ugine, étant lieu de passage, avait aussi la sienne (4).

Il ne faut pas confondre cette maladière avec l'hôpital fondé à Ugine par la famille d'Hollande de Crécherel. Il est

(1) *Académie Salésienne,* XXII, p. 144. In Orly = En Arly.

(2) *Revue Savoisienne,* 1903, p. 49.

(3) Plus près de nous, le curé Comparet, en 1739, enregistre 37 enfants morts de la petite vérole, et une grande personne.

(4) Vénérable Messire Antoine de Rida (de Riddes), acensataire de la maladière, donne, le 15 avril 1495, quittance d'une cense due par un habitant d'Ugine « pro pauperibus ». (Foras, famille de Riddes).

difficile d'ailleurs de préciser l'année de cette fondation, dont la tradition fait honneur à Hugonnet de Crécherel, fils de Jean Becket de Crécherel (5) et de Marguerite de Beaufort. Ce qui est certain, c'est que le plus ancien titre connu se référant à l'hôpital remonte à 1293, année où Noble Egline, veuve du chevalier Vuillerme de Beaufort, « relicta Dni Vuillermi de Belleforti militis » et par conséquent grand'mère d'Hugonnet, nomme Aymon le cadet recteur de l'hôpital. Elle agit ainsi, dit-elle, parce qu'elle est tutrice d'Hugonnet, et que c'est l'intention de ce dernier, *ipso volente*. Cet acte, « datum apud castrum Crecherel, in capella », est donc bien loin d'exclure Hugonnet comme fondateur ; les deux mots « ipso volente » ont peut-être ici un plus grand poids qu'il ne paraît.

Quant à l'acte même de la fondation, on accusait les intéressés de l'avoir fait disparaître avant 1785, au moment du procès que nous allons bientôt raconter, et auquel nous devons, sinon cet acte lui-même, au moins, par les écritures du curé Delachenal, un grand nombre d'autres : une procuration de Guillaume de Crécherel en 1339, un albergement par Antoine de Crécherel en 1392, un texte du 24 septembre 1443, où la paroisse, sous l'épiscopat du cardinal de Metz, fut visitée par son procureur (6). Ce dernier déclare précaire la situation de l'hôpital ; il demande qu'on y remédie ; mais les mêmes plaintes se renouvellent le 22 mars 1622, sous l'épiscopat de saint François de Sales :

> Nobis expositum fuit curam et administrationem hospitalis oppidi d'Ugine a longo tempore ita neglectas fuisse et adhuc negligi ut pauperes, qui secundum piam fundatorum institutionem in eo sustentari debent, eleemosynis quas ibi percipere solebant frustrentur, neque in eo vix propter illius ruinam et diructionem habitare possint.

Ce n'était pas du reste un hôpital au sens où nous l'en-

(5) Nous reviendrons aux problèmes de cette parenté, spécialement au chapitre XIX.

(6) Mgr Barthélemy, évêque de Cornetano. Acte relevé par le chancelier Domenjoud, en 1785, à l'occasion du procès. Archives Orsier-Suarez.

tendons, c'est-à-dire une maison où les malades sont reçus, gardés, avec les soins éclairés d'un médecin et d'un personnel de choix : c'était plutôt un hospice. La maison était au chevet de l'église, à l'endroit où fut ensuite le presbytère et de nos jours la gendarmerie ; elle était basse, enfoncée de deux ou trois pieds au-dessous du sol de la rue, et couverte en chaume. Sûr la porte principale était une niche contenant une statue de la Sainte Vierge, devant laquelle pendait une grosse vieille lanterne qui indiquait la maison aux pauvres étrangers ou aux pèlerins de passage. On les y acceptait, pourvu qu'ils eussent de bons certificats ; on les hébergeait un jour ou deux, puis on les congédiait avec une légère aumône appelée *la passade* (7).

Le rez-de-chaussée était sans plancher, et agencé tant bien que mal pour recevoir quelques méchants lits destinés à quatre ou cinq pauvres femmes, sous la garde d'une *hospitalière* qui avait là sa chambre, et à qui l'on donnait quelques sols de traitement. Cette chétive demeure des pauvres avait

de vide, 4 toises 1/2 de longueur, une toise 5 pieds en largeur, 7 pieds en hauteur. Elle était si humide par les eaux qui y croupissaient et dont on ne pouvait la garantir que les lits, linges et meubles y pourrissaient en peu de temps. A la fonte des neiges les eaux se filtraient au travers des murs, inondaient le rez-de-chaussée et remplissaient l'écurie qui la confine.

Au-dessus, dans une ou deux chambres moins insalubres, habitait le recteur (8).

Quel était l'avantage d'une telle institution ? Comme le dit très bien Rd Delachenal, « à Ugine, les pauvres ne manquent jamais d'habitation, mais seulement de ressources pour vivre ». Ceux qui se faisaient recevoir à l'hôpital

(7) S. S. H. A., T. 35, p. LXXVII et seq. Nous n'avons jamais entendu à Ugine ce mot de *passade,* mais seulement aux environs de Tarare, où il signifie l'aumône faite au curé quand il *passe* pour sa visite.

(8) Tous ces détails sont tirés du procès ; écritures Delachenal.

y étaient attirés par les aumônes qu'on y apportait et aussi par la proximité de l'église. Dans la grande agglomération paroissiale, sur 1690 habitants, il y avait, en 1717, 58 mendiants dont 36 invalides (9). Mais ces 58 étaient chez des parents, chez des amis charitables, logés dans des écuries ou des granges, peu désireux de venir habiter un sous-sol humide et de s'astreindre à une vie plus réglée. Ils comptaient du reste sur les aumônes générales que distribuait la Commanderie, sur celles que chaque fête des villages leur promettait, sur les secours reçus des particuliers aux sépultures ou au seuil des maisons.

Ce délaissement de l'hôpital par les pauvres eux-mêmes explique la rareté des décès survenus dans la maison. De temps à autre figure cependant aux registres la note « décédé à l'hôpital ».

Du 8 janvier 1685 fut inhumée la Germaine Joly, qui loge à l'hôpital d'Ugine. Durier, curé. — Le 9 février 1732 est décédée Aimée Charmet, de l'Aire, âgée ds 50 ans. Elle est morte dans l'hôpital, où elle avait été mise dès environ une douzaine d'années. C'était une fille très sage et très vertueuse. Comparet, curé.

On trouve aussi, mais encore plus rarement, des insertions comme la suivante :

Le 28 décembre 1691, un ermite mort à l'hôpital d'Ugine, après quinze jours de maladie, venant de Rome, nommé Jean Genreau, muni des saints sacrements, âgé d'environ 40 ans. Durier, curé.

Le recteur, avons-nous dit, logeait au-dessus de l'appartement des pauvres. Il y était même obligé d'après l'acte de sa nomination ; on lui laissait aussi la jouissance du jardin qui se trouve derrière la maison. Il devait célébrer quelques messes de fondation, et la tradition était qu'il touchait pour cela des revenus qui étaient dits considérables (10) mais que personne n'a jamais pu préciser.

(9) Chiffres officiels recueillis par l'avocat de Bellegarde, après l'édit de 1717 sur les établissements de charité.

(10) La visite de 1443 et celle de 1662 sont très loin de laisser supposer des revenus considérables.

La nomination d'un ancien recteur (11) contient l'obligation pour lui de

faire rénover les (registres) reconnaissances et terrier de l'hôpital, le plus brief (vite) que possible lui sera, et les faire rédiger en livre bien réglé, et pour ce faire les seigneurs (fondateurs) lui communiqueront les droits, titres et documents à ce nécessaires, lesquels néanmoins le dit recteur sera tenu de remettre (rendre) aux dits seigneurs pour les mettre en leur grotte (12) (chambre voûtée des archives du Crécherel) pour la préservation et manutention d'iceux.

Le nouveau terrier fut-il jamais tenu bien à jour ? Il s'agissait de terres louées, de revenus en nature. Avec le temps, selon le mot du curé Delachenal, ces revenus finirent par se payer « gracieusement », c'est-à-dire sans titres, sans papiers ; on ne les exigeait pas. En 1760, la famille Sonnerat en donnait la plus grosse part, mais M. d'Héry acheta leur bien et refusa net les revenus, sous prétexte que le terrier (le registre) n'était pas en règle. D'autres le surent et firent de même, de sorte qu'en 1787 il ne restait presque plus rien.

Nous pouvons suivre à la trace certaines nominations de recteurs. Ainsi, le 20 avril 1558, « Noble et puissant seigneur Laurent de Crécherel présente Messire Jean Benoît, prêtre du lieu d'Ugine ». La veuve de ce Laurent, « généreuse dame Claudaz de Gémilly », au nom de ses fils François et Jean de Crécherel, présente, au décès de Jean Benoît, un autre prêtre d'Ugine, Messire Jean Cusin. L'acte est du 6 janvier 1579. Il nous a été transmis par le curé Delachenal, qui l'avait relevé avec soin, y trouvant plusieurs renseignements utiles, entre autres que les recteurs de l'hôpital « allaient prendre leur institution au greffe de l'Evêché de Genève ». Dame Claudaz de Gémilly y répète que elle et ses enfants sont « les patrons de l'hôpital des pauvres de la ville d'Ugine, par leurs ancêtres fondé » ; qu'elle ne veut pas laisser se prolonger la vacance du rectorat, « pour aux pauvres de Dieu du dit

(11) Celui de 1579. Voir ci-après.

(12) Le texte porte « à leur crotte ». On écrivait et on prononçait ainsi.

hôpital mieux secourir et subvenir » ; que d'autre part lui sont bien connues « la souffisance, diligence et preudhommie de Messire Jean Cusin, prêtre ». Elle le nomme donc à cette charge, pour jouir des revenus et s'acquitter des devoirs qui vont devenir les siens : entretien de la rectorie, soin des pauvres. En outre, « il sera tenu et astreint, ce qu'il promet, célébrer ou faire célébrer toutes les semaines, durant sa vie, trois messes en la chapelle de saint Thomas (13), en la maison forte du Crécherel fondée ».

Un autre recteur, Rd Philibert Ducrest, meurt en 1648, ayant occupé 26 ans cette place, et son successeur fut Messire Ant. Brassoud. Sa nomination, dont nous avons une belle copie officielle (14), est du 8 juillet 1648. Elle nous paraît, à nous, revêtir toutes les conditions désirables. L'évêque nomme Brassoud parce qu'il est présenté par « Noble Thomas Decluses, agissant au nom de sa mère née damoiselle Claudine de Crécherel, qui a droit de patronage avec les héritiers de Noble Sébastien de Crécherel ». Ce n'était cependant pas encore suffisant. Peut-être que les autres héritiers auraient dû personnellement intervenir puisqu'en 1658, après dix ans de paisible possession, on dispute à Rd Brassoud son titre de recteur. Il en est réduit à faire dresser par le notaire curial, Me Vallaz, un acte très solennel, devant « les principaux du lieu » ; leur présence prouve quelle importance on attachait à ce rectorat de l'hôpital. Le document est donc précieux. On y voit figurer l'un des premiers Buchard, Me Thomas, notaire, avec un de ses fils également notaire ; puis Cl. Dubettier, syndic, « soit faisant la charge rière la dite paroisse », Messire Pierre Bisilliat, prêtre, Me François, son frère, Me Pierre Delhôpital, Me Cl. Bertrand, Me Ant. Ducrest, Me Melchior Delachinal (l'un des premiers Delachenal), « tous praticiens, les apparents d'Ugine, lesquels, par foi et serment par eux respectivement prêtés sur les Saintes Ecritures manuellement touchées, ont attesté et attestent être véritable qu'iceluy (ce) Brassoud a dès 10 ans *déchus*,

(13) Nous reviendrons sur ce détail très important. Chapitre XIX.
(14) Ecriture du chancelier Domenjoud en 1785. Archives Orsier-Suarez.

régi et gouverné la maison des pauvres, et joui de la maison résidiale, place et jardin y adjacent, et pour qualité de recteur ».

Cet acte est très long. D'après sa teneur, le recteur administrait le revenu des pauvres ; il jouissait de la maison ; la famille de Crécherel ne la possédait pas ; elle se contentait de nommer le recteur. Tout cela a besoin d'être bien stipulé, car voici venir des difficultés sans nombre.

La paroisse fixe depuis longtemps les yeux sur cette maison. Déjà la visite de 1443 constate qu'il n'y a pas de presbytère : « In parrochia nulla erat nec unquam fuit domus curæ ». Les prêtres doivent se chercher un logement où ils peuvent : ils s'en plaignent encore à l'évêque en 1685. La maison jadis achetée par le curé Urbain Rosaz au pied de l'escalier du clocher, et que l'on s'obstinait à appeler « la vieille cure » alors que les curés ne l'ont jamais habitée, n'est pas une vraie cure : c'est trop petit et en trop mauvais état; mais dans l'esprit du Conseil germe cette idée : Pourquoi le curé ne serait-il pas recteur de l'hôpital ? Pourquoi n'habiterait-il pas la maison du rectorat, et pourquoi la paroisse n'installerait-elle pas les pauvres « à la vieille cure » ? C'était une solution qui paraissait simple et équitable.

Sur ces entrefaites, la famille fondatrice va s'éteindre à Ugine. Elle n'y est plus représentée en 1680 que par damoiselle Jeanne-Antoine de Crécherel, celle que nous avons entendue protester de ses droits auprès de l'évêque visiteur. Par acte du 30 mai 1680 elle fait don de ses titres et de ses avoirs à Noble François de Lescheraine, second président de la Cour des Comptes, lequel les cède bientôt à son fils Jean-Baptiste-Alexis ; ce Jean-Baptiste va recevoir la tonsure à huit ans, être prieur de Lovagny et de St-Paul à dix ans, et prieur de Peillonnex à vingt ans : il devait jouir pendant 56 ans de ce dernier bénéfice (15).

(15) *Peillonnex,* par le chanoine A. Gavard, p. 121. Cet auteur, Président de l'Académie Salésienne, nous a été d'un grand secours pour le présent ouvrage et pour les précédents. Il nous a encouragé à les diviser en chapitres courts mais complets, tendant à épuiser le sujet indiqué par le titre.

Disons à sa louange qu'il fit dans son testament deux parts charitables de ses biens, l'une aux hôpitaux de Chambéry et l'autre aux Incurables. Se croyait-il vraiment propriétaire de l'hôpital d'Ugine ? Il appelle la rectorie « sa maison » ; il croit qu'il peut jouir personnellement des revenus ; lui qui n'était pas même recteur et ne résidait pas à Ugine, il loue la maison par son agent Flandrin au curé Comparet le 16 octobre 1714, et enfin la met en vente, en 1742, essayant de la faire acheter par les Conseils d'Ugine et d'Outrechaise, oubliant que la maison n'appartenait pas aux Crécherel, encore moins aux Lescheraine, et se rendant le complice inconscient d'une injustice inconsciente.

Il y eut une consultation à Chambéry, et c'est alors que Lescheraine, mieux informé, convint qu'il n'était pas propriétaire de la rectorie mais seulement patron, et fit cession de ce patronage, le 6 août de cette même année 1742, au commandeur Dutour, comme au plus proche parent des Crécherel.

Les choses en étaient là, sous le commandeur baron Favier, quand Dutour le neveu, agissant comme patron de l'hôpital, signa avec la paroisse les conventions de 1766. On profita du passage de Mgr Biord, venu pour la confirmation et la visite. L'acte est fameux dans l'histoire d'Ugine, car les quarante dernières années de la Commanderie furent toutes remplies de ces conventions et aussi des luttes dont elles furent l'occasion et la source.

L'an 1766, le 2 juillet, à 4 heures de l'après-midi, en la maison de l'hôpital d'Ugine, habitation du curé et des altariens depuis plus de 50 ans, ont comparu « Noble Louis-César Dutour, seigneur de Pontverre et Verdun (16), natif d'Ugine et habitant la ville d'Annecy » ; Rd Carret, « curé moderne » ; Cl. Charlon-Lafontaine, syndic, et ses six conseillers, avec de nombreux paroissiens ; lesquels ont prié Mgr de consentir à ce que Noble Dutour, agissant comme patron de l'hôpital d'Ugine, cède la maison du rec-

(16) Château de Verdun près de Cruet (Savoie). Mgr Billet en parle dans ses Mémoires, p. 155.

teur, maison qu'habite Rd Carret, pour servir de presbytère, ainsi que le jardin y attenant. Les curés jouiront aussi de l'appartement qu'occupent les pauvres, au rez-de-chaussée, à la condition que la paroisse, ainsi exempte de construire un presbytère, s'engage à établir dans la vieille cure (17) cédée en 1632 par le curé Rosay, un logement pour les pauvres. Le Syndic et le Conseil sont ravis de cette combinaison. Ils cèderont à Dutour, comme une compensation honorable, le droit de nommer une fois sur deux le prédicateur du carême. Quant à Rd Carret, qui déjà a fait réparer de ses deniers la maison de l'hôpital, il y veillera plus encore, et il s'engage 1° à dire la messe des Crécherel dont la fondation est perdue ; 2° à céder à la commune tous les droits des curés sur la vieille cure, droits datant non seulement du testament Rosaz en 1632, mais encore de la prise de possession par le curé Comparet en 1727 ; 3° à leur laisser bâtir « dès la maison de la veuve Grange jusqu'à la tour » une chambre pour les réunions du Conseil ; on pourra même installer les archives au sommet de cette tour, mais le Conseil fera construire des escaliers pour l'une et l'autre salle. Mgr Biord, de son côté, visite la vieille cure, la trouve inapte à servir jamais de logement aux curés. Tout paraît donc bien prévu (18) :

A cette cause, l'an, jour, lieu, et heure que dessus, de l'autorité et consentement de mon dit seigneur Illustrissime et Révérendissime, notre évêque, le seigneur Dutour pour lui et les siens, et le Conseil au nom de la communauté, et le Rd sieur curé pour lui et ses successeurs ont convenu, savoir : que le rectorat de l'hôpital restera uni à la cure pour servir de logement au curé ; que la vieille cure n°s 96 et 97 de la mappe appartiendra à la communauté pour le collège et les pauvres ;

(17) Pour la clarté de ce chapitre, rappelons, à l'usage de nos lecteurs d'Ugine : 1) que la rectorie de l'hôpital et l'hôpital lui-même étaient situés dans l'ancienne cure, gendarmerie actuelle, entre la grande maison et le café Pringolliet ; 2) que la maison constamment appelée autrefois « la vieille cure » du curé Rosaz, était au bas des escaliers de la sacristie ; nous l'avons toujours vue en ruine ; 3) que la Cour du Ty est la maison qui a servi d'école des Sœurs, puis de pharmacie ; elle est construite sur les anciens remparts ; on y accède de la fontaine en passant sous la voûte.

(18) On négligea trop ce que Rd Delachenal appelle l'approbation du ministère public ; on ne fit pas ce qu'il fallait « pour unir bénéfice à bénéfice ».

que le prédicateur sera nommé alternativement mais payé comme autrefois.

Tel est dans sa substance l'acte de 1766, qui fut regardé par tous comme un événement heureux. Il laissa le curé Carret en possession de la rectorie, mais ne diminua pas ses soucis, au contraire, car il se trouva pris entre son titre de recteur de l'hôpital et la difficulté, en « renouvelant les terriers (registres) », d'entrer en possession des revénus. Son testament, du 5 septembre 1781, laisse entrevoir ses ennüis :

> Je lègue aux pauvres de l'hôpital, en augmentation des revenus, sans préjudice des servis et arrérages qui pourront être exigés, la somme de 2.500 livres, à condition qu'on ne molestera aucunement mes héritiers pour les revenus du dit hôpital, lesquels revenus je déclare avoir demandés ou fait demander plusieurs fois aux débiteurs, qui me les ont refusés.

Le beau legs de 2.500 livres lui paraît une compensation à tout ce qu'il n'aurait pu retirer sans de graves inconvénients ou sans des procès intentés aux familles. Son successeur, Rd Delachenal, l'admire et l'excuse : « Ce qu'il a négligé aurait causé beaucoup plus de dépenses que de profits certains ». Il poursuivit d'ailleurs les réparations qu'il avait commencées.

Quant aux pauvres, « on s'empressa de les retirer de leur cachot boueux et malsain et on les plaça d'abord dans le premier étage de la vieille cure ». C'étaient trois filles misérables, sourdes et infirmes, qui moururent dans la maison ; « l'hospitalière » leur survécut jusqu'en 1774. Pour donner un gage de sa bonne volonté, la commune fait refaire le toit, et cette réparation lui coûta 1001 livres, somme relativement élevée, et due en partie à un accident qui causa même la mort d'un des ouvriers. Il s'appelait « Andrieux, dit La Roche, natif de la paroisse de Saint-Côme en Rouergue, diocèse de Rodez ». Il tentait de couper un chevron en s'appuyant contre une vieille cheminée, mais « au premier coup *d'hache* » la cheminée céda et entraîna la chute du charpentier, qui mourut sur le coup (19).

(19) Procès-verbal de cette mort, par le notaire Berthet, 22 septembre 1774.

Bientôt, la commune dut surseoir aux dépenses parce qu'une question nouvelle s'interposa, celle des affranchissements. Il fallait trouver de l'argent pour « s'affranchir », ainsi que nous l'expliquerons plus loin, et éviter, par conséquent, toute dépense non strictement nécessaire. La maison au toit neuf semble pour cela n'avoir guère servi ni au collège, qu'on devait sans cesse y installer, ni aux pauvres eux-mêmes. Ces derniers touchèrent, à domicile, les revenus auxquels les fondations leur donnaient droit : « Les revenus, dit Rd Delachenal, ont été transmis aux pauvres jusqu'au procès ».

Ce procès, aussi fameux dans l'histoire d'Ugine que les conventions qu'il prétendait détruire, fut intenté à la communauté et à celle d'Outrechaise par Victor-Hyacinthe Dutour. En 1785, et avant même que ce dernier des commandeurs eût pris possession de la Commanderie, il ouvrait ce procès par une lettre officielle au Sénat, laquelle est suivie de l'adjuration usitée en pareille circonstance : « Le Sénat de Savoie, au premier huissier ou sergent royal de ce requis : Te mande et commande par les présentes que tu citte et adjourne Rd Maurice Delachenal, curé moderne d'Ugine, et les syndic et Conseil de la dite paroisse et ceux d'Outrechaise son annexe, pour comparaître à Chambéry, au greffe civil du Sénat, dans 10 jours. Données à Chambéry, le 17 mai 1785 » (20).

Ecoutons « les deux moyens », c'est-à-dire les deux raisons invoquées par Dutour pour faire casser les conventions : 1° Le rectorat de l'hôpital, n'étant qu'un économat d'hôpital laïque, ne peut être uni à un bénéfice ecclésiastique comme est la cure d'Ugine ; 2° Une aliénation pareille va directement contre l'intérêt des pauvres, « qui n'ont rien eu en correspectif (en échange) ; depuis lors il n'y a plus d'hôpital et le nom même en est oublié ».

Nous avons de gros cahiers relatifs à ce procès. Les Uginois prouvaient, et c'était très simple, que cet économat avait toujours été exercé par des prêtres, les Ducrest,

(20) Le décret est signé du Comte Maistre (père de Joseph et de Xavier de Maistre), et du sénateur Millioz.

les Brassoud, les Carret, prêtres nommés par les Crécherel et par l'évêque, ce qui était quand même un peu fort pour une prétendue charge laïque. Quant aux pauvres, ils sont très satisfaits de ce qu'on leur donne ; et ils savent bien que les réparations de la vieille cure seront continuées en leur faveur quand ce sera possible. Que Dutour se tienne tranquille à leur sujet !

Cette affaire des conventions fit surgir peu à peu une affaire connexe et depuis longtemps sous-entendue : Est-ce la paroisse ou Dutour comme successeur des Prieurs qui doit loger le curé ? Nous reviendrons bientôt sur cette question à propos du presbytère. Qu'il suffise d'indiquer ici comment s'acheva le procès. Il reprenait sans cesse et menaçait de s'éterniser, quoique la paroisse se fût adressée à Mgr Paget, successeur de Mgr Biord, pour qu'il daignât approuver de nouveau les conventions de 1766. On alla enfin jusqu'au roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, à qui l'on représenta que lui seul pouvait mettre fin à ces contestations en couvrant de son autorité ce qui pouvait manquer aux Conventions au point de vue légal. Le roi accorda ce qu'Ugine demandait, et son arrêt fut salué d'un véritable cri de joie. Rd Delachenal exulte :

> Le 11 mai 1790 !
> Les Conventions de 1766 approuvées !
> Les lettres patentes de Sa Majesté entérinées (enregistrées) !
> Dom Dutour débouté !
> Le Rd Curé d'Ugine logé !
> La paroisse tranquillisée !
> Le procès gagné !

Le Conseil ne fut pas moins heureux de cette solution, et le secrétaire Suarez rédigea même une adresse pour demander à Turin l'autorisation de chanter dans l'église un *Te Deum* « pour la fin des différends ». Le roi craignant sans doute que la cérémonie d'action de grâces ne se tournât en une manifestation bruyante contre Dutour, fit répondre à M. Suarez par son chancelier Poncet de Montailleur :

> Sa Majesté est très sensible à l'affection que vous lui témoignez, mais il lui suffit que vous adressiez en particulier des prières au Très-Haut pour qu'il lui plaise de répandre sa béné-

diction sur sa royale personne, sur sa famille et sur ses chers sujets, surtout de ce duché (21).

On était en 1790. Le *Te Deum* allait bientôt se taire dans les églises, en attendant le *Te Deum* du Concordat. Le curé Delachenal insista encore plusieurs fois auprès de l'Intendant dans l'intérêt des pauvres. C'est ainsi que le 6 juillet de cette même année, il écrit une supplique à l'Intendant Balada (à Annecy) pour « ses ouailles souffrantes ». Il s'agit de vingt chefs de pauvres familles qui désirent avoir part aux 150 livres (22) « quotient des 3 censes du prix capital de l'affranchissement de l'hôpital ». Le curé obtient gain de cause.

La Révolution française remit tout en question. Le 30 juillet 1832, à une enquête officielle, le secrétaire Berthet répond, au sujet de l'hôpital : « Ses revenus sont réduits à 800 fr. environ, qui se distribuent annuellement en secours à domicile » ; et déjà le 27 octobre 1821 le syndic Montgellaz écrit à l'Intendant :

> Le bâtiment destiné en partie au logement des pauvres est devenu absolument inhabitable par suite des malheurs de la Révolution, ce qui fait que les pauvres reçoivent les revenus à domicile par les soins de M. le Recteur (curé). Les différents capitaux annuels y attribués arrivent au montant de 42.000 livres neuves.

On trouve depuis lors des dons particuliers pour les pauvres d'Ugine. Quant à l'histoire du Bureau de bienfaisance et de la part prise par le Conseil municipal aux diverses œuvres d'assistance générale : vieillards, infirmes, familles nombreuses, natalité, nous ne voulons pas l'entreprendre ici (23), où nous réservons notre attention aux choses du passé plutôt qu'aux initiatives, même très recommandables, du présent.

(21) Archives Orsier-Suarez.

(22) C'était le temps où l'on pouvait assister efficacement vingt familles avec 150 livres !

(23) V. Brochures sur l'*Œuvre municipale*, 1925, p. 5 ; 1929, p. 6. Voici une intéressante initiative d'autrefois. En 1741, Me Pancier, chirurgien juré de l'Université de Turin, offre au Conseil, moyennant 10 sols que chaque maison lui payerait par année, de faire deux visites gratuites « dans toutes les maladies qui pourraient arriver dans chaque maison de la paroisse ».

CHAPITRE XI

Les Prêtres

Qui devait loger les prêtres ? — Leurs habitations successives. — A la rectorie de l'hôpital ; sa reconstruction en 1843. — Départ du curé en 1907. — Liste des curés et des vicaires. — Quelques notices. — Prêtres originaires d'Ugine. — Rd Lallier et Rd Poëncin à la Révolution. — Religieuses d'Ugine : l'Abbaye de Sainte-Catherine. — Sœur Bajat ; Sœur Jenny Ducrest.

Le chapitre précédent a donné une idée déjà suffisante du procès de 1785 et des efforts du commandeur Dutour pour briser les conventions de 1766. Il s'attira dans la circonstance une réponse à laquelle peut-être il était loin de s'attendre et que nous résumons familièrement en ces termes : Si le commandeur s'oppose à ce que les prêtres logent au bâtiment de l'hôpital, que lui-même leur fournisse un logement convenable puisque, percevant les dîmes et héritant des charges du prieuré, un de ses principaux devoirs est précisément de loger le curé, lequel n'est à Ugine que « le vicaire perpétuel du prieuré ».

C'est ainsi que les paroissiens appellent leur curé dans les écritures du procès. Rd Delachenal est tout stupéfait de la tournure que prennent les débats. Lui qui croyait bonnement sa cause parfaitement unie à celle des paroissiens va se trouver en lutte avec eux aussi bien qu'avec Dutour. Ce dernier a beau se défendre et protester que « cette question, si elle était proposable, est étrangère au fait dont s'agit », le curé est obligé de consulter pour son

propre compte et de demander nettement si, en droit, la paroisse est tenue de loger ses prêtres. La réponse, signée de deux avocats au Sénat, Me Piccolet et le baron Pillet, est nettement affirmative ; elle écarte pour Ugine les deux ou trois cas où une communauté serait débarrassée de ce devoir (1). En réalité, depuis la destruction du prieuré, les prêtres avaient plusieurs fois réclamé un logement fixe, qui les aurait exemptés d'en chercher un dans diverses maisons. A la visite de 1685, Mgr d'Arenthon d'Alex avait encore pressé les paroissiens de mettre fin à ces embarras ; ils avaient répondu, comme toujours : « C'est l'affaire de la Commanderie, et puisqu'un procès est depuis longtemps pendant au Sénat, nous en attendons l'issue. » « Bâtissez vous-mêmes, avait répondu l'évêque, quitte à vous pourvoir ensuite contre la Commanderie ». Mais on n'avait rien bâti ; le curé et ses vicaires, depuis la mort de Rd Durier, et aussi le vicaire régent, depuis la mort de Rd Crédoz, habitèrent la maison de l'hôpital, et cet état de choses, approuvé par la sentence royale de 1790, persista jusqu'à la loi de Séparation.

Le beau moment pour les prêtres fut la reconstruction de l'édifice en 1843. Il était réduit en très pauvre état ; la commune en voulut faire une belle maison régulière avec un rez-de-chaussée et deux étages. L'entreprise n'alla pas sans ennuis si l'on s'en réfère aux plaintes confidentielles du juge Suarez dans une lettre à l'Intendant général :

> L'entrepreneur (Verneret) a mal assis les fondations ; elles n'ont point la profondeur voulue par le devis, et le mortier est de mauvaise qualité. L'administration encourt dans cette affaire un grave reproche de négligence.

Bientôt, l'entrepreneur dut « s'éloigner, étant au-dessous de ses affaires », et le travail fut repris plus sérieusement. La bâtisse achevée eut fort bon air ; elle était convenable, commode, à deux pas de l'église (2). Le curé

(1) Surtout le cas où la communauté serait en possession immémoriale d'avoir son curé logé par les prieurs.

(2) On dit que les armes des Crécherel étaient gravées sur la pierre de l'entrée (S. S. H. A., Tome 35, p. LXXVII, rapport de M. Perpéchon) mais nous n'avons pas su les voir.

Burnoud vint l'habiter avec ses vicaires, puis les curés successifs y résidèrent jusqu'à Rd Perret, qui la quitta en 1907. Cette année-là, à la date du 16 février, au premier rescrit préfectoral demandant de fixer un prix de location pour le prêtre occupant, le Conseil municipal, « après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de maintenir l'état de choses actuel tant que le culte public sera assuré dans la commune d'Ugine ». Mais cette délibération, qui fait le plus grand honneur à M. le maire Proust et au Conseil de 1907, un arrêté préfectoral l'annula bientôt comme « contraire aux lois », et, après diverses propositions municipales, le Rd curé, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, abandonna l'ancienne rectorie de l'hôpital, l'ancien presbytère de ses prédécesseurs, et vint habiter la maison Dutour et de Lachenal d'Outrechaise, maison que Rd Mugnier avait achetée pour l'installation d'une école libre.

Ce coup d'œil étant jeté sur l'habitation des curés à Ugine, livrons-nous à une étude un peu plus détaillée au sujet des prêtres, curés, vicaires et altariens (3) qui exercèrent le saint ministère dans la paroisse, nous contentant d'inscrire leurs noms dans une note (4) et insérant

(3) Ce mot désigne, comme il est expliqué dans la Visite de 1639, la communauté formée par le prieur, le curé, les vicaires, les recteurs des chapelles. En pratique il est synonyme de vicaire.

(4) Les noms sont pris, pour la plupart, dans le *Dictionnaire du Clergé*, III. Là nous puiserons aussi, pour l'insérer dans ce même chapitre, la liste des prêtres originaires d'Ugine. Nous avons ajouté ou modifié une douzaine de noms. La date est souvent celle de l'ordination, mais souvent aussi une date quelconque se référant au prêtre nommé.

Curés : 1361, J. Thabuid ; 1411, H. Bolliet ; 1443, François Abi ; 1470, Titulaire : Pierre Tavel ; 1481, Guill. Meyert ; 1527, François de Beaufort ; 1580, François de Lambert ; 1601, Pierre Delacoste ; 1601, J. Nachon ; 1605, Urbain Rosaz ; 1632, Urbain Ducrest ; 1667, J. Monfort ; 1671, J. B. de Pelard de Ternier ; 1672, Pierre Evesque ; 1684, P. François Durier ; 1713, François Comparet ; 1742, J. F. Carret ; 1784, Maurice Delachenal.

1818, Jacques Revel ; 1820, F. X. Belliard ; 1822, Fr. Burnoud ; 1855, J. M. Morand ; 1884, J. M. Mugnier ; 1893, Pierre Perret.

Vicaires et altariens : 1411, Fr. Ruphi, de Sallanches ; 1443, J.

dans le texte les renseignements qui nous paraîtront plus utiles ; puis nous procèderons de même pour les prêtres et les religieuses originaires d'Ugine.

Nous ne reviendrons pas sur les prieurs bénédictins ni sur les prieurs commendataires. Le curé **Pierre Delacoste** était-il de Morillon, près Samoëns, où ce nom existe encore ? Il régla avec le prieur Baston Pollastre la portion congrue qui revenait au curé sur les biens du prieur ; lui-même donna tous ses avoirs aux altariens ; un avocat d'Annecy, spectable Pierre-Fçois Guillet, devait procéder à cette distribution (5).

Rd Jean Nachon était de Scionzier. Il alla d'Ugine à Viuz-en-Sallaz où il fut nommé archiprêtre par saint François de Sales. Il avait remplacé à Viuz **Rd Urbain Rosaz**, de Conflans, qui le remplaça lui-même à Ugine, chacun se

---

Bonvin et J. Berthet ; 1470, J. Tulliet et Ant. Paccoli ; 1591, Laurent Berthet ; 1622, L. Missillier ; 1624, Et. Pignard ; 1631, Maurice Corcollet ; 1641, Ph. Collomb ; 1645, Cl. F. Poëncin ; 1650, Guill. Vautier ; 1670, Val. Buchard ; 1671, Maurice Charveys ; 1671, A. Chappuis ; 1683, J. Adam ; 1685, J. P. Delile ; 1686, J. Bally ; 1688, A. Calamin ; 1696, J. Morand ; 1698, F. R. Brassoud ; 1700, M. Soquet ; 1716, F.Pasquier ; 1718, Cl. Crédoz ; 1727, M. Prévot ; 1738, Cl. F. Favre ; 1742, J. F. Canet ; 1767, J. Colloud ; 1770, P. Lambersens ; 1770, J. de Cérise ; 1784, J. Dumont ; 1776, J. Cl. Duchêne et C. F. Perret ; 1787, J. Angelloz-Nicoud ; 1792, J. A. Suscillon et J. Neyre.

1803, M. Gremeaud ; 1805, J. F. Delétraz ; 1809, ; J. L. Bouvier ; 1814, J. Dupont ; 1815, Et. Brachet ; 1818, J. C. Chabert ; 1821, A. Orset et J. L. Ravasse ; 1824, F. Briffod ; 1825, G. Rivollet ; 1827, A. H. Decroux ; 1828, J. F. Guillot, J. M. Jacquemard ; 1831, H. Neyret ; 1832, J. A. Maistre ; 1833, A. Barrucand ; 1834, F. M. Guilland ; 1839, J. M. Julliard ; 1841, M. C. Gazel ; 1845, J. F. Lansard ; 1848, F. M. Péchet ; 1850, F. Bernex et J. B. Genand-Pinaz ; 1851, F. M. Bernex ; 1852, L. Duret ; 1860, J. Vittet ; 1861, C. Barrucand et J. L. Richard ; 1864, F. Gros ; 1866, F. E. Bosonnet ; 1867, F. M. Philippe ; 1868, J. A. Replumaz ; 1872, J. M. Lavorel ; 1875, F. Raupioz et F. Cartier ; 1877, H. A. Dubouloz ; 1878, J. L. Desturches ; 1880, J. H. Delacroix ; 1881, F. M. Bergoënd ; 1883, A. Sordat ; 1884, J. M. Sermet ; 1888, H. Magnin ; 1891, L. Chenevier ; 1893, F. M. Lafrasse ; 1894, F. M. Maistre ; 1895, J. M. Sache ; 1900, J. Veuillet ; 1906, C. Brison ; 1907, J. M. Dupont ; 1908, L. F. Convers ; 1910, P. M. Bibollet ; 1919, A. Trolliet ; 1921, C. M. Delassiat ; 1926, M. J. Duchêne ; 1929, A. P. Mercier-Gallay ; 1929, F. Barnoud.

(5) Registre des fondations ; écriture Carret.

rapprochant ainsi de son pays d'origine. Rd Rosaz donna à la paroisse, par son testament de 1632, « la vieille cure » que lui-même avait achetée et habitée. Il demeura 27 ans curé à Ugine, puis il échangea sa cure avec la chapelle de Soney, où **Rd Urbain Ducrest** était recteur ; mais il mourut bientôt et fut enseveli dans le chœur de l'église le 2 juin 1632 (6).

Deux prêtres d'Ugine ont porté le nom d'Urbain Ducrest. Ils appartenaient à cette nombreuse famille Ducrest que nous croyons apparentée avec les nobles Ducrest, comtes d'Ugine. Le curé Urbain, à notre connaissance, est le premier Uginois qui fut curé d'Ugine, comme plus tard devaient l'être les curés Carret et Delachenal. Il était le fils d'égrège Bernardin Ducrest et de damoiselle Anne Le Blanc ; plusieurs de ses ancêtres sont qualifiés d'égrèges ; son frère Gaspard-Aimé fut religieux, « chanoine à l'abbaye de Cix (Sixt) en Faucigny » et mourut à Ugine en 1701 (7). Nous pensons qu'ils avaient un oncle, François, carme dans un monastère de Provence sous le nom de Père Ange. Leur famille comptait des prêtres, des notaires, des syndics ; plusieurs Ducrest figurent comme parrains et marraines dans les familles nobles.

Dans son testament du 27 septembre 1663, Rd Urbain désigne comme ses héritiers principaux son neveu Me Jacques Delhopital, « commis au sel de la ville d'Ugine », et sa sœur Marguerite, épouse de Noble Bernardin de Veigy de Lespigny. Il donne aux curés d'Ugine tout ce qu'il a acquis au Gombert, c'est-à-dire au Planet, plus « 3 tonneaux de bois dur d'environ 3 sommées la pièce, non toutefois liés de fer », et lègue à son neveu sa maison « assise en la ville d'Ugine », à la condition, dit-il, de payer aux Révérends sieurs curés et altariens 500 florins que je leur

(6) Archives presbytère. Ecriture Comparet. En 1621, dans les actes du notaire Delachenal, Mre Urbain Ducrest est dit « curé d'Aiton, official du décanat d'Aiguebelle, fermier de l'Altesse Monseigneur et Prince cardinal de Savoie prieur du prieuré de St-Laurent d'Ugine ».

(7) Nous l'avons signalé à la fondation de la chapelle de Mont-Dessous.

dois pour l'acquit de la dite maison ». Cette maison est parfaitement délimitée dans le testament,

avec son pressoir, son escurie, jardin et autres appartenances jouxte les murailles de la ville, du levant ; le chemin public, du couchant ; la maison et jardin des hoirs de feu Me Fçois Degenève, dessus ; et une issue de Noble Cl.-Henri de Ruffier, dessous (8).

Rd Pierre Evesque, nous l'avons vu, fut menacé, en 1675, par le commandeur de Mareste de subir « la réduction de son temporel », c'est-à-dire une retenue sur ses biens, parce qu'il intervenait en faveur des pauvres dans la distribution des aumônes. Nous retrouverons son nom dans une affaire où on ne l'attendrait pas ; il passe chez le notaire Chappuis (9), à la date du 2 juin 1682, un acte d'association avec Laurent Buchard pour l'exploitation d'une carrière de pierres meulières à Ugine.

Le curé **Cl.-Fçois Durier** était « du clergé de Flumet » ; une enveloppe à son adresse, écrite par M. de Champrond, l'appelle « docteur en théologie ». Son paraphe distingué, sa grande écriture constamment soignée dans les registres et demeurée très lisible après plusieurs siècles, montrent quel soin pieux il devait apporter à son ministère. Une autre caractéristique de ce personnage était la bienveillance : fréquentes sont les annotations qu'il ajoute aux actes officiels, et nous y avons vainement cherché un mot méprisant ou malicieux ; tout y est charitable :

Le 7 mai 1690, j'ai enseveli Jeanne Durand, fille très vertueuse maîtresse des jeunes filles de la paroisse, munie des Saints Sacrements (10), âgée d'environ 40 ans... Le 6 juin 1691, j'ai enseveli Fçoise Bouvier femme Cussiat, âgée d'environ 60 ans. Sa vie et sa mort ont été exemplaires, et je souhaite de mourir comme elle... Est décédé Jos. Poëncin du Villard, âgé d'environ 45 ans, homme très vertueux et mon bon ami, nous l'avons enseveli le 29 du mois de décembre 1705... Me Philibert, fils de Me Bernard Buchard, notaire et châtelain d'Ugine, mort

(8) Les maisons Suarez-Délémontex et Vallet, alors réunies, semblent répondre à ces limites (n° 233).

(9) Rd Evesque était du diocèse de Grenoble. Françon Evesque épousa Me Ant. Chappuis notaire à Ugine.

(10) Tout le long de ce livre nous supprimons cette mention qui existe *à chaque décès,* sauf en cas de mort subite.

ce 13 juin 1706, *par entre* 8 et 9 heures du matin. Trésorier de la bourse du purgatoire depuis de longues années, l'ami des prêtres, soigneux de la maison de Dieu, très vertueux et très sage, de l'âge de 42 ans. Nous l'avons enseveli dans le tombeau de ses prédécesseurs, après avoir versé beaucoup de larmes. *Il confessa* le soir, dimanche du Saint-Sacrement. Durier, curé.

Ne pouvant continuer cette énumération, voyons du moins comment ce prêtre inscrit la mort de sa mère ; on remarquera surtout le dernier mot, simple et touchant :

Le 20 septembre 1695 fut ensevelie dans l'église d'Ugine ma très chère et très honorée mère Anne-Anthoine Marin (de Flumet), la plus aimable des mêres, âgée de 84 ans, munie des Saints Sacrements. Elle mourut à minuit, le 19 du mois, de la plus douce mort qu'on puisse souhaiter. Son tombeau est à côté et au-dessous de la chaire du prône. Messire Calamin, curé de Marin en Chablais, lui donna le viatique le dimanche matin du 19, et le soir elle mourut, un moment devant minuit. Durier, curé pleurant.

Rd Durier avait un frère qui avait cherché fortune au loin et qui était devenu, vers 1680, écuyer de Son Altesse Electorale de Bavière. On l'appelait Noble Pierre Durier. Epoux de Marie Denis, fille d'un sénateur de Chambéry, il acheta la maison, plus tard maison Dutour devant l'Hôtel de Ville actuel, et y mourut le 28 décembre 1715, âgé de 70 ans (11). Son frère prêtre lui survécut trois ans, mais depuis 1713, il était seulement chapelain. Rd Comparet dresse ainsi son acte de décès :

Le 30 novembre 1717, jour de saint André, Rd Cl.-Fçois Durier, ancien curé d'Ugine, est mort, et le 1er décembre a été enseveli dans le chœur de l'église d'Ugine, au tombeau destiné aux Rds sieurs curés, âgé de 87 ans, lequel a été curé du dit Ugine l'espace de 29 ans ; et 4 années et 5 mois pensionné par le soussigné (12).

(11) Sa veuve Marie Denis épousa Son Excellence Pierre de Mellarède, ministre et premier secrétaire d'Etat (*Monographie de Marlens*, p. 60).

(12) L'Obituaire du diocèse (*Acad. Sal.*, XXII, p. 227) fait de lui un superbe éloge : « *R. D. Durier, doctor theologus, olim parochus d'Ugine, commissum sibi gregem qui præbuit seipsum exemplum bonorum operum pluribus annis pavit, donec demandatam sibi paræciam, cui præfuit et profuit, sponte abdicavit, ut saluti suæ unice consuleret ; plenus dierum obiit, sacramentis munitus, die 30a nov., annum agens 87.* »

Rd Fçois Comparet, le successeur de Rd Durier, était natif des Clefs dans la vallée de Thônes. Auparavant vicaire à Faverges, c'est-à-dire vicaire du prieuré de Viuz mais résidant à Faverges, il vint à Ugine un peu contre son gré :

Je suis devenu curé d'Ugine dès le 30e jour du mois de juillet 1713, dit-il, après avoir demeuré à Faverges, avec bien d'agrément, 14 ans régent et 2 ans vicaire. Dieu veuille toujours avoir sous sa protection le dit lieu de Faverges ! Je l'ai toujours regretté !

Mais à mesure qu'il avance il aime aussi beaucoup les Uginois ; on le voit à la manière dont il rédige ses notes et continue sur ce point la tradition du curé Durier. Deux ou trois exemples suffiront :

Le 8 octobre 1725 est décédé Bernard *Munier*, dit Richard, âgé de 47 ans et onze mois. C'était un honnête homme ; il est mort d'une pleurésie qu'il prit en portant du vin à La Giettaz, ayant passé par la montagne de Merdacier, où il y avait beaucoup de neige... Le 4 mai 1728 est décédé Joseph Montvignier-Monnet de Lisle ; c'était un homme d'une grande vertu... Le 24 septembre 1730, Fçois Chappaz, *munier* au Mottey, est mort d'une chute qu'il fit à l'entrée des moulins. C'était un très honnête homme. Il a été mon *munier* pendant 18 ans... Noble Pierre Madelain, 1737 : c'était un gentilhomme de grand mérite.

Rappelons que Rd Comparet défendit vivement ses droits de curé contre Rd Michel Dubettier, prêtre du commandeur, et disons surtout que son commensal et compatriote, Rd Crédoz, vicaire-altarien, fut le fondateur et le bienfaiteur des écoles d'Ugine, comme nous l'expliquerons en son lieu. Nous raconterons aussi comment Rd Comparet fut mêlé par son ministère, vers Noël 1736, à l'affaire de Launay, une des plus tragiques qui aient ensanglanté la paroisse. Enfin, nous lisons au registre des décès :

Le 6 mars 1742 est décédé Rd sieur Fçois Comparet, des *Clés*, septuagénaire (13), et le 8 mars a été enseveli dans le chœur de l'église d'Ugine, dont il a été curé très vigilant depuis environ 29 ans, et archiprêtre très zélé pour le bien spi-

(13) Françoise Comparet, sa nièce, épousa Pierre Charlon-Lafontaine, fils du premier Charlon-Rivolat.

rituel de ses confrères (14). Mathieu, curé de Marlens, adjoint (vice-archiprêtre).

Rd Jos.-Fçois Carret fut le second curé natif de la paroisse (15) ; il fut nommé par Bulles du Pape Benoit XIV, sous l'épiscopat de Mgr Deschamps de Chaumont, et son acte d'installation, daté du 2 septembre 1742, est signé de ce même curé Mathieu, devenu archiprêtre. On y voit aussi le paraphe du vicaire Crédoz. Les conventions de 1766 furent l'acte le plus important de son séjour à Ugine, mais que d'autres renseignements on pourrait ajouter, dont plusieurs trouveront du reste place dans cet ouvrage ! don de 800 livres à la bourse des pauvres prêtres, fonds nouveaux pour la mission, grosse cloche refondue en 1776 et portant ce compliment délicat : « *Carret parochus, utinam diu !* Carret est notre curé, que ce soit encore pour longtemps ! » Son testament est vraiment beau : il donne pour les 40 Heures, pour la paroisse, pour les pauvres, pour sa famille, pour son ami Masset, curé de Seythenex, lequel écrit de sa main ce testament, appelé « testament solennel ».

Vers la fin de sa vie, Rd Carret se retira comme l'avaient fait Rd Rosaz et Rd Durier ; il permuta, le 8 septembre 1784, avec Rd Maurice Delachenal, recteur de la chapelle de Saint-Grat à Outrechaise, mais ne profita que 17 mois de sa retraite. Il mourut le 18 février 1785, à l'âge de 76 ans, après avoir demandé lui-même « par un choix humble et exemplaire » (16), à être enterré non pas dans l'église, mais au milieu du cimetière.

Rd Maurice Delachenal était aussi d'Ugine. Il faisait partie de cette famille qui joua un grand rôle dans l'histoire du pays. Son père, Fçois Raymond, demeurait au

(14) L'archiprêtré d'Ugine comprenait, d'après Besson : « Ugine, Marlens, Cons, Viuz, Faverges, Seitenex, Gy, Montmin, Saint-Ferréol. » Héry était de l'archiprêtré de Megève et la paroisse de Cohennoz ne date que de 1789.

(15) Les Carret d'Ugine étaient parents avec la famille du même historien Besson ; nous tirons ce renseignement d'une *Notice biographique* sur cet homme de science et de travail, par l'abbé J. M. Pettex, 1883.

(16) Son acte de décès, écriture Delachenal.

fond de la ville, à l'endroit où furent construites les écoles ; sa mère, sœur d'un magistrat d'Annecy, était née Delaplace. Lui-même avait hérité, de tous les Delaplace et de tous les Delachenal, notaires et hommes de loi, un goût extraordinaire pour les paperasses, les relevés de comptes, les explications juridiques. Le nombre de cahiers, au brouillon et au net, écrits de sa main, est incroyable (17). Heureusement qu'il sort parfois des affaires et des chiffres pour noter quelques menus faits. Ainsi il remarque en passant :

> Le dimanche de la Passion 1785, il est tombé depuis la Tarentaise jusqu'aux environs d'Annecy, et aussi dans le haut Faucigny et la Vallée de Savoie, une couche de 2 ou 3 pouces de neige rousse (18), événement singulier, qui a surpris tellement que chacun se demandait s'il n'avait pas cette couleur dans l'œil.

Plus loin, il signale l'arrivée, en mars 1789, du premier curé du Cohennoz, Rd Entremond, « natif de Saint-Jean d'Essi » ; la nouvelle paroisse était démembrée d'Héry ; le secrétaire Suarez y monte pour rédiger l'acte officiel. Mais au sujet surtout de l'hôpital, des conventions de 1766, du procès de 1785 intenté par Dutour à la commune, ce sont des pages et des pages, écrites avec le plus grand soin sur un papier rugueux. Des consultations portent ce titre : « Pour ne pas faire de bévues, du moins illégales ». Les autres bévues, il sait qu'on en fait souvent, mais il voulait se tenir en garde au moins contre celles-là. Il demande, interroge, insiste.

Que s'est-il passé aux Charmettes ? Tout auprès de « la vigne blanche » de la cure, le nommé Ract vient de planter de jeunes ceps, « dans le dessein, a-t-il dit, d'y mettre de gros arbres secs (des fourcheaux), et d'élever au-dessus une treille plus haute que des arbres fruitiers, et plus pernicieuse à la vieille vigne de la cure ». Peut-on l'en empêcher ?

(17) Trouvés dans plusieurs archives ; nous en avons beaucoup profité.

(18) Le phénomène est connu en météorologie. M. Falconnet en parle dans son étude sur le Mont-Blanc (*Acad. Sal.*, IX, 96).

Cela n'est qu'un exemple, mais la Révolution est là, qui va fermer les églises et traquer les prêtres ; il ne s'agit plus de la vieille vigne ni des fourcheaux du nommé Ract. Le 8 février 1793, Rd Delachenal appose pour la dernière fois sa grosse signature sur le registre des baptêmes (19), et, le 22 du même mois, la municipalité lui délivre un passe-port : « Rd Maurice Delachenal, natif de ce lieu où il est curé, déclare ne pouvoir prêter le serment personnel... » Nous entrerons dans quelques détails plus circonstanciés sur ce sujet, au chapitre de la Révolution. Nous entendrons les municipaux changer bientôt de ton et appeler leur compatriote « Maurice *Lachenal*, ci-devant curé d'Ugine ». On vendit ses biens pendant qu'il errait, cherchant son chemin par les montagnes, jusqu'au jour où il put enfin revenir tout vieilli à Ugine pour y mourir le 12 juin 1818.

Désormais les curés sont régulièrement nommés. Le successeur de Rd Delachenal, **Rd Jacques Revel**, était de Cluses ; il avait fait ses études secondaires à Belley, au collège de cette ville. Nous avons vu autrefois (20), affichée aux murs de cet établissement, une ancienne soutenance de thèse où le nom de Jacques Revel voisinait avec celui d'Alphonse de Lamartine, son condisciple. Nous savons d'autre part qu'ils restèrent en relations pendant une vingtaine d'années (21). Des lettres de Lamartine arrivèrent donc à Ugine; il est possible que le poète lui-même ait reçu parfois l'hospitalité au presbytère de son ami, et qu'il ait pensé à lui en écrivant son bel éloge du curé de campagne :

> Il est un homme, dans chaque paroisse, qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, un homme qui est le consolateur de toutes les misères de l'âme et du corps, un homme dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les cœurs avec l'autorité d'une mission divine...

Rd Fçois Belliard ne fit que passer. Il eut la grande édification de recevoir de Paris, en février 1821, le récit d'une sainte mort, celle du jeune Joseph Gaillard, d'Ugine,

(19) Baptême d'André Dubettier-Carroz, de Mont-Dessous.
(20) Juillet 1914. Le collège s'appelle aujourd'hui Collège Lamartine.
(21) *Lamartine à Belley*, par Déjy, p. 152.

dont la mère était Jeanne Bibert. L'enfant mourut à 15 ans. Il habitait près des Missions étrangères et un prêtre de cette Société, M. Bovier, envoya à M. Belliard des détails sur la conduite religieuse, la première communion, la dernière maladie de ce petit prédestiné, qu'il appelle « un angélique enfant, un petit saint ». Le même curé eut le mérite de reconnaître la vocation du jeune Tissot, de Mont-Dessous, qui devint célèbre sous le nom de Père Ambroise, capucin. Nous n'omettrons pas d'en parler.

Si Rd Belliard ne séjourna que quelques mois à Ugine, son successeur, **Rd François Burnoud**, de Montriond (Chablais) y resta curé 31 ans. Son petit-neveu, M. Baud, notaire honoraire à St-Jean-d'Aulps, conserve dans son salon un tableau signé de son père Laurent Baud, et reproduisant les traits vigoureux de ce prêtre, qui laissa un profond souvenir. Sous lui, nous l'avons dit plus haut, fut reconstruit le presbytère, qui absorba le sol de la maison commune. Sous lui également fut sept ans vicaire, de 1832 à 1839, un prêtre d'une énergie, d'une sainteté peu commune, l'abbé *Jos. Ambroise Maistre,* d'Entremont, qui bientôt partit pour les missions d'Orient. Il nous vient de St-Jean-de-Sixt (22) un recueil relié de ses lettres : « J'ai mûri ma vocation pendant plus de douze ans, y est-il dit ; je ne suis resté à Ugine que pour essayer mes forces. » Son départ fut pour tout le pays un événement douloureux. Il fallut prendre le curé Burnoud par surprise, le saluer en pleine nuit, puis partir en hâte. Les jeunes gens écrivirent une lettre collective à leur cher maître de chant (23) pour lui exprimer leurs regrets et leurs vœux. Destiné aux dangereuses missions de la Corée, il erra pendant dix ans pour tenter d'aller jusque-là, et enfin mourut de fatigue et de privations, le 20 décembre 1857, en laissant la réputation d'un saint. Un jour que son Vicaire apostolique lui offrait un poste qui semblait devoir répugner à ses goûts il avait répondu simplement : « Je fais

(22) De M. Cl. Maistre, petit-neveu du P. Ambroise.

(23) En 1879, les vieux *clercs* d'Ugine, Ambroise Mollier, Victor Joly, nous parlaient encore avec émotion, après 40 ans, de leur cher abbé Maistre.

tout avec plaisir et rien par plaisir ». Nous saluons respectueusement sa mémoire, et nous citons encore ce qu'il écrivait au sujet d'Ugine quelques mois avant sa mort :

> Le souvenir des années que j'ai passées dans cette belle vallée se présente souvent à moi dans mes excursions sur ces immenses terres, sans voies et sans eau, des pays infidèles, et, quoique sans regrets, j'y pense avec plaisir.

Coïncidence curieuse, si Rd Burnoud resta 31 ans curé d'Ugine, son successeur y demeura aussi 31 ans, de 1853 à 1884 : c'était **Rd Joseph Morand**, de Groisy. Ancien vicaire de Notre-Dame d'Annecy et ancien curé d'Abondance, il passait pour être riche, et de fait il dépensa beaucoup pour l'église et la sacristie (24), beaucoup aussi en aumônes. Malheureusement, son ministère fut grandement contrarié par ses luttes avec le syndic, puis maire, Isidore Berthet. Les difficultés (25) relatives à la sonnerie des cloches, en 1861, ne furent qu'un curieux épisode de ces contrariétés sans cesse renaissantes, et qui nous paraissent avoir eu leur origine dans l'affaire du second vicaire, en février 1857. Il y eut plusieurs délibérations du Conseil pour savoir si ce vicaire était nécessaire, et si la fabrique était vraiment incapable de le payer. Nous avons une proclamation imprimée en 1857, où le syndic parle de « suggestions malveillantes », de « mensonges habilement lancés ». On voit le ton de ces polémiques. Le curé en référa à l'évêque, Mgr Rendu, qui précisément devait venir en visite pastorale le 26 mai 1858. La municipalité ne le reçut pas, malgré l'exemple de l'immense majorité des paroisses, et la lutte continua, plus ou moins apparente, entre les deux pouvoirs.

C'est cependant sous cette double administration qu'eut lieu l'agrandissement de l'église en 1868, et que fut refondue la grosse cloche en 1884 ; le maire y fit même inscrire ce mot aimable pour le curé : « Cloche de la paroisse de St-Laurent d'Ugine, qu'administre avec dis-

(24) Trois ans après son arrivée, le Conseil de Fabrique lui vote déjà des remerciements chaleureux.

(25) Citées en note au chapitre VIII.

tinction Rd J.-M. Morand, curé-archiprêtre. » Mais quand la cloche arriva M. Morand venait de mourir, le 18 juin 1884, à 5 h. 1/2 du soir, à l'âge de 79 ans (26).

Son successeur fut bientôt nommé en la personne de **Rd Jean-Marie Mugnier**, des Gets. C'est peut-être le premier curé d'Ugine qui ait eu le titre de chanoine. Il avait été professeur au Grand Séminaire d'Annecy pendant onze ans, et précisément son séjour dans cette maison avait donné à son caractère, ou du moins à ses allures, quelque chose d'autoritaire qui souvent déplaisait. Au fond il était bon, dévoué ; il aurait voulu la prospérité d'Ugine, l'union et le bonheur de tous. Il avait à cœur tout ce qui pouvait contribuer à la décence et à la beauté du culte. En attendant, disait-il, des orgues « à la voix puissante comme la voix de Dieu », il fit placer au tabernacle le premier conopée, et au temps de Noël, sur l'autel de Saint-Jean, la première crêche. Il acheta, sur le modèle de celui de Fourvière à Lyon, un superbe costume de suisse, dont se revêtit pour la première fois, un beau jour de Páques, M. Garin-Hôte, ancien gendarme, originaire de la Vernaz en Chablais, lequel portait majestueusement la hallebarde. Sous lui fut « baptisée » la cloche nouvelle, et surtout c'est lui qui acheta la maison Avrillier-Benzon, ancienne maison Dutour, pour servir à l'école libre de filles. Il mourut le 15 octobre 1893, après neuf ans de ministère à Ugine, et fut remplacé par **Rd Pierre Perret**, de Chilly, curé-archiprêtre actuel. Ce dernier a vu la loi de séparation, la fermeture de l'école libre, le transfert du presbytère, l'établissement de la maison Mollier-Carroz comme maison des œuvres, les douleurs et les triomphes de la grande guerre ; il a fait élever à l'église, avec les dons des fidèles, l'autel de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui abrite la plaque de marbre où il a fait inscrire les noms des soldats d'Ugine et d'Outrechaise morts pour la France, enfin il a réparé le chœur en 1930 et en a modifié consi-

(26) Un de ses vicaires, l'abbé J. M. Lavorel, de Cuvat-Ferrière, est décédé le 20 novembre 1926, à l'âge de 81 ans. Il était chanoine titulaire d'Annecy, directeur du journal la *Croix de la Haute-Savoie*, et Président de l'Académie Salésienne.

dérablement l'aspect pour l'adapter, comme nous l'avons dit déjà, aux exigences du style gothique ; au moment où nous écrivons, il a fait remettre à neuf tout l'intérieur de l'église.

Quant aux prêtres, aux religieuses originaires d'Ugine, on devine notre embarras en présence de cette centaine de noms (27). Nous devrons nécessairement n'en souligner que quelques-uns.

Notre surprise a été d'y découvrir non seulement un grand nombre de prêtres séculiers, vicaires et curés, mais des dignitaires ecclésiastiques et aussi des religieux de toute robe : un Abbé du monastère d'Abondance, un Carme, des Bénédictins, un Chanoine de Sixt, un Cordelier, plusieurs Capucins, un Barnabite, un Lazariste, un prêtre des Missions étrangères; il s'y rencontre aussi un Mission-

(27) **Prêtres originaires d'Ugine :** Hugues d'Ugine, cordelier, 1374 ; Abbé F. Ducrest, 1425 ; J. de Beaufort, bénédictin, 1454 ; Jacques Glairon, bénédictin, 1594 ; F. de Beaufort, prot. ap., 1540 ; J. Marthod, bénédictin (?), 1591 ; A. Beisson, 1529 ; J. Mollier, 1578 ; Cl. de Cerisier, prot. ap., 1533 ; J. Benoît, 1565 ; J. Ducrest, 1588 ; L. Berthet, 1591 ; Cl. Bisilliat, 1597 ; J. Riondet, 1601 ; Cl. Ducrest, 1603 ; J. Ruffier, franciscain, 1607 ; U. Ducrest, 1608 ; Ph. Bisilliat, 1610 ; J. F. Bertrand, 1617 ; Ph. Ducrest, 1628 ; J. L. Roux, dit Marthod, chanoine, 1629 ; Ant. Viguet-Carrin, 1629 ; P. Ange Ducrest, carme, 1639 ; A. Ducrest, chan. de Sixt, 1683 ; P. Buchard, bénédictin, 1677 ; P. Bisilliat, 1633 ; Cl. F. Poëncin, 1634 ; A. Brassoud, 1652 ; P. Delhôpital, 1633 ; G. Bisilliat, capucin, 1643 ; L. Delhôpital, 1637 ; Noble U. Gaspard Madelain, 1647 ; Noble Th. Melchior Madelain, 1656 ; V. Buchard, 1657 ; A. Chappuis, 1675 ; J. Chappuis, 1699 ; H. Dutour, barnabite, 1700 ; Fr. Charmet, 1672 ; P. Delallier, 1689 ; J. Demonvignier-Pucellaz, 1680 ; J. Cl. Buchard, chan. N. D., 1713 ; M. Dubettier, 1713 ; J. Poëcin, lazariste, 1735 ; P. Delachenal, bénédictin, 1740 ; Ph. Buchard, 1745 ; Ph. Pitton, 1741 ; J. Viguet, chan. des Machabées, 1745 ; J. Pontet, 1784 ; J. Durand, 1749 ; J. Lallier, 1771 ; L. P. Lallier, chan. de N. D., 1775 ; Cl. Lallier, 1785 ; Fr. Poëncin, 1789 ; Cl. A. Berthet, 1785 ; L. Gabert, 1751 ; Cl. Delachenal, 1754 ; J. B. Berthet, capucin, 1759 ; M. Delachenal, 1770 ; E. Tissot, capucin, 1828 ; Ch. Croisonnier, 1844 ; J. P. Poëncin, 1820 ; P. Métral-Charvet, missionnaire, 1832 ; J. F. Dubettier-Barut, 1839 ; J. F. Poëncin, 1850 ; A. V. Salomon, 1822 ; H. Geny, 1853 ; J. F. Dubettier-Plat, 1854 ; H. Page, 1866 ; H. Poëncin, 1869 ; J. M. Personnaz, d'Outrechaise, 1876 ; L. Naire, 1880 ; F. Naire, 1886 ; L. Buffet, Missionnaire de S. F. de Sales,1896 ; A. Dubettier, 1898 ; et J. Novel, 1925 (la solennité de sa première messe est racontée dans l'*Almanach paroissial* d'Ugine pour 1926).

naire de St-François de Sales ainsi qu'un clerc Assomptioniste, notre compagnon d'école Félix Démaison, décédé à Jérusalem où il étudiait les Saintes Ecritures sur les lieux mêmes où elles reçurent leur accomplissement. Il est aussi remarquable que les mêmes noms reviennent souvent, et montrent dans quelles familles étaient les traditions sacerdotales. On trouve 4 Buchard, 4 Berthet, 6 Dubettier, 6 Ducrest, 8 Poëncin et 5 Lallier.

Le plus ancien nom qui nous soit parvenu est celui d'un cordelier de Chambéry, dont l'Obituaire de son Ordre fait l'éloge en deux mots : « Hac die (2 juillet 1374) obiit Rdus Pater, *Frater Hugo de Ugina,* qui laudabiliter se habuit in vita sua. » Cette note dit le commentateur (28) du vieux registre, a été écrite à sa date de 1374 ; l'écriture le confirme. C'est tout ce que l'on peut savoir du Frère Hugues.

Puis vient, en 1430, l'Abbé commendataire des monastères de Filly et d'Abondance en Chablais, *Rd François Ducrest* (29). Il fut un personnage éminent, conseiller d'Amédée VIII premier duc de Savoie ; on le trouve aussi au Concile de Bâle comme gardien du conclave qui éleva ce même Amédée VIII au souverain pontificat sous le nom de Félix V. Le célèbre Æneas Sylvius loue cet Abbé *d'Abondance* d'être aussi *abondant* en science et en vertus qu'en richesses : tam scientia et virtutibus quam temporalibus bonis *abundans.* Il mourut le 12 mai 1459.

Un autre *Ducrest,* du nom de Jean, était religieux carme. îl figure à la date du 17 décembre 1639 dans le catalogue des Savoyards qui étudiaient à l'Université d'Avignon (30) :

R. P. Joannes Ducrest, Uginensis, diœcesis Gebennensis, re-

(28) Fr. Rabut, dans S. S. H. A., 6, 1862.

(29) Nous faisons de cet Abbé un Uginois d'après les indications de Foras et de Gonthier. Ce dernier (III, 128) dit que la famille Ducrest reçut peu après des patentes de noblesse. Ce *peu après* a duré deux siècles. Mgr Piccard parle aussi du même Abbé dans son étude sur l'Abbaye d'Abondance, p. 51, à propos du *Code de la table* dont F. Ducrest est l'auteur.

(30) *Revue Sav.* 1920, p. 169.

ligiosus Ordinis B. M. V. de Monte Carmelo, conventus Ruperculæ (La Rochette) in Sabaudia, obtinuit doctoratum in theologia.

Nous avons fait plus haut, de ce Carme devenu dans son Ordre le P. Ange (31), l'oncle de Rd Urbain Ducrest, curé d'Ugine, comme nous avons fait plus sûrement du chanoine de Sixt, Aimé Ducret, présent à la fondation de la chapelle de Mont-Dessous en 1683, le frère de ce même curé.

Nous verrons (32) en 1454 le prieur des Bénédictins de Bellevaux en Bauges, Venerabilis Dnus *Joannes de Beaufort,* quitter pour un temps son monastère pour venir assister à Ugine au mariage de Claude de Beaufort avec Marguerite de Crécherel. A ce même monastère vivait en 1594 un autre Uginois, *Dom Jacques Glairon,* parrain de Jacques de Cerisier, fils de Valentin et de Louise Glairon.

Il y eut en 1635, après la mort de l'évêque Jean-François de Sales, frère du saint, une longue vacance qui dura jusqu'à la nomination de Dom Juste Guérin en 1639 ; or un Uginois de la famille *Roux, dit Marthod,* fut pendant ce temps vicaire général et official du diocèse (33).

Les Buchard comptent aussi plusieurs prêtres : un Bénédictin de Talloires du nom de Pierre, né en 1677, et qui fut maître des novices sous le nom de *Dom Théophile;* un chanoine de N.-D. d'Annecy, du nom de Jean-Claude, né en 1703 ; un professeur de rhétorique au collège royal de cette ville en 1745. Ils firent leurs études dans les Universités, à Avignon, à Turin, mais l'un d'entre eux, qui s'appelait Valentin, ne voulut jamais être autre chose que prêtre altarien d'Ugine. Né vers 1638, il mourut à 80 ans, et mérita cet éloge dans l'Obituaire du diocèse :

R. D. *Valentinus Buchard,* capellanus Uginiensis, altari ser-

(31) Nous espérons qu'il n'est pas ce P. Michel-Ange, prieur de Chambéry et auteur d'une Vie mystique illisible dont parle l'abbé Bremond dans *Histoire du sentiment religieux,* VI, 417.

(32) Au chapitre XIX.

(33) Est-ce un Uginois, son homonyme Jacques Marthod, décédé à l'Abbaye de Talloires le 11 septembre 1598, au temps de la peste, et qui fut enterré « in vinerio ubi condita sunt corpora eorum qui illo anno letali morbo obierunt » ? *Revue Sav.,* 1904, p. 244.

vire contentus, senuit in eo munere obeundo, et sacramentis munitus octogenarius obiit 1718.

Nous avions remarqué dans les notes d'Isidore Berthet le nom d'*Hilarion Dutour*, Barnabite ; en marge de son acte de naissance, une main étrangère a en effet écrit le mot « Barnabite » : « Le 1er juin 1678 a été baptisé Hilarion, fils de Noble Louis Dutour et de damoiselle Antoine Decluse, mariés ». Il était donc le frère du commandeur César-Alexandre et du chevalier Joseph. Les Barnabites avaient alors une maison à Annecy où Saint François de Sales les avait appelés en 1614 pour tenir le collège. Hilarion entra dans leur Ordre, et on le voit revenir à Ugine où il prêche le carême vers 1730, recevant même « un écu patagon » pour chaque sermon. On dit (34) qu'il fut archevêque nommé à Moûtiers, mais qu'il mourut avant d'avoir été sacré. Si c'est exact, ce dut être après le décès de Mgr Milliet d'Arvillard, survenu en 1744 (35). On était en pleine occupation espagnole ; les choses durent traîner en longueur et Dom Hilarion se trouva trop âgé pour l'épiscopat.

Rd Michel Dubettier, curé de Talloires, baptisa un enfant devenu célèbre dans le monde de la science et dont la statue se dresse près du port d'Annecy :

> Le 9 décembre 1748 est né, et le lendemain a été baptisé Claude-Louis Berthollet, fils du sieur Louis Berthollet, châtelain et secrétaire de Talloires, et de Dlle Philiberte Donier, mariés. Ainsi est (36).

Plusieurs prêtres uginois firent bonne figure à la Révolution, mais surtout deux que nous allons sommairement faire connaître.

Rd Claude Lallier, fils de Jean et de Laurence Pontenier, était né le 22 juillet 1758. La Révolution le trouva vicaire au Montcel (Chambéry). La partie héroïque de sa vie fut celle qui s'écoula entre son retour de l'émigration

(34) Même note Isidore Berthet.
(35) Lettre du chanoine Emprin, de l'Académie de la Val d'Isère, 15 décembre 1927.
(36) *Revue Savoisienne*, 31 mai 1883.

et son transfert à l'île de Ré. Il eut alors trois années d'un ministère fécond, mais combien difficile !

Jeune, intrépide et plein de zèle, raconte un historien, (37), il fit un bien immense dans tous les environs d'Aix. Son quartier général était Trévignin, et la famille Mailland eut l'honneur de l'héberger. Pour dépister les recherches, il passait pour le domestique de la maison, s'associait aux travaux des champs, et s'était adjugé le jardin pour son lot particulier. Le fils Mailland était son servant de messe. Le soir vers onze heures, ils partaient en toute saison et par tous les temps pour se rendre au Montcel, à Pugny, à Mouxy, à Grésy(-sur-Aix), là, en un mot, où le bien des âmes l'appelait, et ils rentraient vers les quatre heures. M. Lallier prenait alors un moment de repos avant de se rendre au travail pour qu'on ne pût le soupçonner. Son jeune servant de messe a raconté plus tard des choses admirables sur ce saint et digne prêtre.

Son rival en foi et en courage, *Rd François Poëncin*, du village du Cugnet, était fils de Joseph et de Jeanne Lombard. En 1792, il était encore tout jeune prêtre et vicaire aux Houches. Il refusa le serment, partit pour l'émigration, et nous avons, le concernant, plus et mieux que des documents de seconde main ; nous avons :

1° Son certificat de prêtrise, qui lui servait de passeport. On y voit le sceau des gouvernements d'Ivrée et d'Aoste en 1793 ; on y devine surtout, écrites en caractères invisibles, les souffrances d'un départ en plein hiver, par des chemins inconnus, les allées et venues d'une vie qui fut pleine d'angoisses, malgré les compensations charitables de l'hospitalité ;

2° L'autorisation donnée par Mgr Paget à Rd Poëncin de revenir en Savoie, en pleine persécution (38). Le papier porte ces simples lignes, précédant la signature de l'évêque :

Nous autorisons Rd sieur Poëncin, prêtre de notre diocèse, à y rentrer pour travailler à l'œuvre des Missions. Bien entendu qu'il se concertera avec le chef de celle à laquelle il sera agrégé. Nous lui conférons tous les pouvoirs accordés à nos Missionnaires. Du lieu de notre retraite, le 30 juillet 1797.

(37) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, II, p. 548.

(38) Il travailla surtout à Bellecombe et aux environs de Flumet.

3° L'acte bizarre de son installation à la cure des Houches, après le Concordat, en 1803. Sa bizarrerie vient d'un amalgame de style révolutionnaire et de termes religieux. « Le citoyen François Poëncin » y est dit « avoir célébré le sacrifice de la sainte messe paroissiale », et cela « le premier jour complémentaire, an onze de la république française une et indivisible », en présence du « citoyen Revilliod, curé de Bonneville ».

4° Des renseignements sur son séjour à Viuz-en-Sallaz (39). Il y était curé quand fut construite l'église de cette paroisse, église très grande et très belle. C'est aussi lui qui fonda à Viuz l'école des filles. M. Poëncin était un curé « à l'ancienne mode », qui se promenait dans son église pendant son catéchisme du dimanche, interrogeant au hasard les vieux et les jeunes (40) Il était l'ami du célèbre M. Vuarin, curé de Genève. Décédé à Viuz, il repose dans l'église, et on lit sur sa pierre tombale : « Bienfaiteur de la paroisse, 1840. »

Nous devons aussi une mention spéciale au *Père Ambroise d'Ugine*. Eugène Tissot, religieux capucin, né au village de Mont-Dessus le 29 décembre 1805, suivit le célèbre P. Eugène de Rumilly, venu pour prêcher les Pâques en 1821. Il fut « définiteur provincial », en grand renom dans l'Ordre. En 1855, quand furent appliquées en Savoie les lois sardes d'incamération, il fonda, pour préparer un abri à ses religieux, le couvent de Meylan, près Grenoble. Sous lui également la mission des Iles Seychelles, au nord-est de Madagascar, fut confiée à la Province de Savoie, et lui-même s'y rendit deux fois comme visiteur. Homme de travail et de mérite, il a laissé plusieurs ouvrages ou brochures concernant l'Ordre des capucins : Manuel du Tiers-Ordre, Rituel, Cérémonial, Notice sur la Portioncule, Règle et Testament de saint François d'Assise, sans compter plusieurs autres qui sont restés en manuscrit ; cependant, l'influence profonde qu'il exerça fut plutôt d'ordre

(39) *Monographie de Viuz-en-Sallaz*, par M. Rollin, p. 113.

(40) On raçontait à Viuz qu'il portait les cheveux longs, à la manière de l'ancien clergé. Il se poudrait aux fêtes et se coiffait du *cône*.

monastique et spirituel. Après 69 ans de vie religieuse, il mourut à Chambéry, en 1890, à l'âge de 85 ans (41). On l'ensevelit à Meylan ; son tombeau porte l'inscription latine : *Hic jacet adm. Rdus P. Ambrosius ab Ulginea,* avec ce verset du Psaume : *Dilexisti justitiam et odisti iniquitatem* (Tu as aimé la justice et haï l'iniquité).

Son contemporain le *P. Pierre Métral-Charvet,* des Missions Etrangères de Paris, était né au village de Mont-Dessus le 14 mars 1805, de Laurent et de Marie Avrillier-Grange. Au collège de Cluses on l'appelait déjà « le pieux Métral ». Il fut ordonné prêtre en 1832, la même année que le P. Ambroise Maistre, et ces deux intrépides missionnaires se suivirent de bien près dans les régions infidèles. On devait alors, pour gagner les Indes, faire un immense circuit par le Cap de Bonne-Espérance. Le P. Métral débarqua à Pondichéry en mars 1836, et nous savons avec certitude qu'il fut proposé à Rome comme vicaire apostolique de Coïmbatour, mais les bulles arrivèrent dans l'Inde après le décès de notre compatriote, survenu le 16 février 1857.

Dans son livre *La Chartreuse du Reposoir* (42), l'historien J. Falconnet consacre de bonnes pages à *l'abbé J.-F. Dubettier-Barut,* lui aussi du village de Mont-Dessous, demeuré 18 ans vicaire à Magland et 35 ans curé du Reposoir. Les Chartreux, ses voisins, étaient constamment édifiés de ses exemples. Quand il mourut en 1893, à l'âge de 79 ans, il avait le gros souci de savoir s'il laisserait assez d'argent pour ses obsèques. De fait, il ne laissait pas de dettes, mais seulement quelques hardes, avec le souvenir d'une vie toute d'abnégation et de piété.

C'est ainsi qu'Ugine a compté des prêtres nombreux. Bien moins nombreux furent les religieux non prêtres. Nous en trouvons surtout deux : M. Dupraz, en religion

(41) Excellente notice sur lui dans le *Nécrologe des capucins de la Province de Savoie,* par le P. Eugène de Bellevaux, p. 364. V. *Ephémérides,* par N. Dunoyer, I, 138. On conserve dans la famille A. Viguet, du Bon, un portrait du P. Ambroise. V. notre 5me gravure.

(42) Imprimé à Montreuil, 1895, p. 459.

Frère Bernard (43) et son neveu M. Déaclard (44), d'Uginette, en religion *Frère Félicien*. M. Dupraz, décédé vers 1880, a passé toute sa vie à Paradis, près du Puy ; c'est lui qui fit construire presque dans son entier cet important pensionnat. M. Déaclard fonda plusieurs stations aux Etats-Unis, à Mobile, à Natchez ; il y fut très estimé ; on y parle encore de lui avec reconnaissance. De relour en France, il fut professeur à Paradis, où il composa des Méthodes d'anglais et d'harmonium ; c'est aussi à Paradis qu'il vient de mourir, en 1928, à l'âge de 90 ans.

Nous donnons aussi les noms d'un certain nombre de religieuses natives d'Ugine, avec une courte notice sur deux ou trois d'entre elles, dont le rôle dans leur communauté ou dans l'Eglise a été plus marquant.

Comment ne pas signaler une pièce des Archives de la Haute-Savoie (45) où plusieurs moniales des familles nobles d'Ugine sont dites habiter au XVII[e] siècle le monastère cistercien de Sainte-Catherine, qui s'élevait sur les flancs du Semnoz, à quelque distance d'Annecy ? C'est un albergement de 1625, où figurent d'abord la Mère Abbesse Pernette de Cerisier, fille d'Antoine et sœur d'une religieuse clarisse d'Annecy, puis Françoise de Beaufort, Jacqueline Ducrest, une autre Françoise de Beaufort, « toutes religieuses professes de l'Abbaye de Sainte-Catherine », et aussi Philiberte de Cerisier, encore novice, nièce de la Mère Abbesse. Tous ces noms étaient des noms d'Ugine. Peut-être Pernette (46), dont la mère s'appelait Philiberte de Chevron-Villette, et qui était cousine de saint François de Sales, se réclamait-elle de cette parenté pour ne pas se plier aux désirs du saint concernant la réforme exacte de son monastère. Mais une de ses nièces, sœur de la novice

(43) Congrégation de l'Instruction chrétienne, ou des Frères du Sacré-Cœur, fondée à Lyon Croix-Rousse en 1820.

(44) Les Déaclard étaient une ancienne famille de Saint-Jorioz, où le prêtre Aymon Déaclard, en 1446, fonde déjà une chapelle de Saint-Antoine, du patronage des Déaclard (*Monographie de Saint-Jorioz*, Lavanchy, 246).

(45) Catalogue Max Bruchet, E, 534.

(46) Nous en reparlons au chapitre XIX.

Philiberte, a mérité que son nom figurât dans ce trésor de la Visitation qu'on nomme l'Année Sainte (47). Le texte que nous citons à ce sujet est de la Mère de Chaugy, l'annaliste officielle de l'Ordre :

> Notre chère Sœur Fçoise-Augustine de Cerisier était parente fort proche de saint François de Sales. Ses avantages de biens, de naissance, de corps, d'esprit, et sa qualité d'enfant unique (sa sœur étant religieuse cloîtrée) retardèrent longtemps son entrée au monastère. Dans ce combat d'esprit, elle coula très vertueusement quelques années chez M. son beau-père (de Monthoux du Barrioz), mais enfin, par la lecture de la conversion de saint Augustin, elle vit combien il est mal de résister à la grâce et de faire la sourde oreille quand il plaît à notre souverain Maître de nous appeler à son service. Notre digne Mère (sainte Chantal), auprès de qui cette chère Sœur n'a eu la grâce de demeurer que quelques mois à la fin de sa vie, en faisant grand état. Notre Très Honorée Mère de Blonay, sous le gouvernement de laquelle elle a le plus vécu et qui lui a fermé les yeux, ne la regardait qu'avec vénération. Le jour de la Saint-Augustin, elle désira communier en viatique des mains de Mgr Charles-Auguste (neveu du saint). C'était le 28 août 1645. Elle était âgée de 32 ans, dont 5 de profession.

Que voilà donc un heureux détail dans une Histoire d'Ugine : une religieuse de la Visitation aimée de sainte Chantal, vénérée de la Mère de Blonay, louée par la Mère de Chaugy, communiée par Charles-Auguste, et bénie de son noble et illustre parent saint François de Sales !

Ici nous franchissons plusieurs siècles et nous célébrons l'âme courageuse de Sœur Sainte-Claire, Jeanne Mugnier-Bajat, religieuse de Saint-Joseph d'Annecy, née en 1804. La Providence permit qu'elle fût élevée avec soin par une ancienne Ursuline, sa parente, que la Révolution avait chassée de son couvent : la Sœur Viguet, d'Outrechaise. Jeanne entra au noviciat d'Evian, y fit profession en 1830, fut nommée supérieure locale en plusieurs endroits, mais spécialement à Sallanches, où elle se trouvait en 1840 lorsqu'éclata le vaste incendie, un des plus terribles qui aient désolé nos pays. Elle ouvrit alors son jardin et son habitation aux familles éplorées, qui reçurent

(47) Tome VIII, p. 736. Cf. aussi *Œuvres de S. F. de Sales*, XIX, 181.

d'elle soins, secours et consolations, et ne cessèrent de bénir leur bienfaitrice.

Cette charité, si admirable soit-elle, n'est cependant pas la vraie raison pour laquelle nous sommes heureux de signaler Sœur Sainte-Claire à l'admiration de nos lecteurs. Elle avait déjà 45 ans lorsque fut organisé le tout premier départ des Sœurs de Saint-Joseph pour l'Inde en 1849. Elles partirent quatre, dont notre compatriote était la directrice. Le voyage fut très long, comme nous l'avons remarqué pour un autre enfant de Mont-Dessus qui fit ce même voyage vers la même époque. La famille Bajat conservait le journal écrit par Sœur Sainte-Claire pendant la traversée ; nous l'avons lu dans notre enfance. Tout y est empreint de résignation et de zèle. Mais à peine la digne religieuse avait-elle organisé, aux Indes, ses premières œuvres d'apostolat, qu'elle paya de sa vie son sublime dévouement. Elle mourut à Yanaon, colonie française, ayant reçu les sacrements des mains de Mgr Neyret, de Gyez, premier Vicaire apostolique de Vizagapatam (48). En expirant, elle était étonnée des joies qui inondaient son âme au milieu des plus cruelles souffrances et s'écriait : « Quelle grâce Dieu m'a faite en m'appelant à mourir aux Indes ! »

Jeanne-Antoinette ou Jenny Ducrest, du Clos, en religion Sœur Saint-Vincent de Paul, religieuse de la Salette (1863-1924), ressemble beaucoup à Sœur Sainte-Claire. La Notice que lui consacrent les Annales (49) l'appelle « l'un des soutiens de la communauté ». Nièce de S. Adélaïde Ducrest (50), elle fut envoyée par ses supérieures pour établir une fondation en Pologne, en 1911. Elle avait déjà 48 ans, ce qui semblait un obstacle à son départ pour ce lointain pays, dont elle ignorait la langue. Elle commençait l'installation quand la grande guerre éclata. Dieu seul peut savoir ce qu'elle endura de privations, d'angoisses, et ce qu'elle souffrit du manque parfois absolu de nouvelles. Elle put enfin revenir après la paix, et on la choisit comme

(48) *Vie du P. Mermier,* par le P. Léon Buffet, p. 221.
(49) *Annales de N. D. de la Salette,* 19 avril 1924.
(50) Des Sœurs de St-Joseph de Bourg, décédée en 1861.

supérieure à la maison même de la Salette, où elle travailla avec une activité extraordinaire, voulant suffire à tout, contenter tout le monde, se dépenser jusqu'au bout pour les pèlerins et les pauvres. Mais sa santé, débilitée par la guerre, ne pouvait plus se remettre ; elle mourut le 18 mars 1924, en disant, elle aussi : « Que je suis contente de mourir à la Salette ! » Il était tombé deux mètres de neige, et l'on dut creuser de larges tranchées pour aller de la Basilique au cimetière. Entre deux murs de neige, un cortège bien humble, passant tout proche de l'endroit des apparitions, conduisit cette brave Uginoise à sa dernière demeure.

Nous voudrions parler aussi des autres religieuses, chacune ayant bien rempli son rôle d'obéissance et de dévouement ; mais nous serions entraîné trop loin, et d'ailleurs elles ont toutes aspiré à une autre récompense qu'à celle qui peut venir des éloges d'ici-bas (51).

(51) Liste des religieuses d'Ugine dont nous avons pu trouver les noms :

Cisterciennes : Péronne de Crécherel, abbesse, 1400 ; Françoise de Beaufort, abbesse, 1560 ; Pernette de Cerisier, abbesse, 1620 ; Aimée-Philiberte de Cerisier, 1622 ; Jacqueline de Beaufort, 1611 ; une autre Françoise de Beaufort, 1611 ; Josephte-Prospère de Blancheville, 1692.

Visitandines : Françoise Augustine de Cerisier, 1645 ; Suzanne Dutour, née le 27 mars 1672, du second monastère d'Annecy.

Clarisse : Françoise de Cerisier, 1616.

Ursulines : Laurence de Magdelain, 1625 ; Jeanne-Marie Viguet-Carrin, † 1835 ; (?) Philiberte Lacroix, † 1833 ; (?) Florence Tissot, 1797.

Sœur de St-Joseph de Bourg : Adélaïde Ducrest, † 1861.

Sœurs de St-Joseph d'Annecy : S. Ste-Claire Bajat, † 1850 ; S. Blandine Mugnier-Bajat (sa sœur), † 1858 ; S. Nathalie Poëncin, † 1871 ; S. St-Jean Mugnier-Bajat, † 1877 à St-Jeoire, où elle était supérieure depuis 7 ans.

Sœurs de St-Vincent de Paul, de La Roche : S. Bénigne Dubettier-Grenier, † 1909 ; S. Vincentine Dubettier-Grenier, † 1912 ; S. Marie-Bathilde Lhopital-Pataraz, † 1888 ; S. Laurentienne Personnaz, à l'orphelinat de Bonneville ; sa nièce S. Scolastique Personnaz, à l'hospice de la Charité, à Nice ; S. Marie Claret, † 1892, à l'hôpital de Thonon, où elle était garde-malades.

Carmélite de Lémenc-Chambéry : Marie-Louise Proust (S. Paule du Christ), sœur du député Paul Proust.

Sœur de la Salette : Jenny Ducrest (S. St-Vincent de Paul), † 1924.

CHAPITRE XII

Les Confréries

Confréries des villages ; usages à Soney. — Confréries des métiers : celle des cordonniers ; ses procès. — Celles du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement. — Fondation de cette dernière en 1596 ; ses statuts. Aperçu des élections en 1636. — Le procès de 1710, entre les nobles et les pénitents. — Le prêtre des âmes en 1695. — Après la Révolution.

Les confréries actuelles semblent une sorte de luxe dans la religion, le refuge d'une élite. Autrefois, certaines d'entre elles comprenaient presque tous les fidèles, et pourraient être assimilées à des sociétés de secours mutuels qui seraient très chrétiennes ; d'autres ressemblaient à des syndicats qui inscriraient l'esprit et les pratiques religieuses aux premières lignes de leurs statuts. A ce point de vue, le présent chapitre a une grande importance historique.

Les chapelles des villages (1) comportaient d'ordinaire, outre les messes fondées et dites par le recteur, une confrérie locale. Voici comment s'exprime le curé Carret dans son rapport à Mgr Biord, en 1766 : « Dans plusieurs de

(1) Et même celles de l'église, puisque dans les minutes du notaire Bisilliat il est question de Pierre Berthod, marchand d'Ugine, « moderne recteur de la confrérie de Saint-Nicolas, qui se fait annuellement en la ville d'Ugine » (Acte du 21 février 1600). La même année, Noble Gardet de Cyvin paye une somme au « recteur moderne de Mgr Saint-Nicolas ».

ces chapelles d'Ugine s'exerçait autrefois une espèce de confrérie qui consistait dans l'union arbitraire des habitants de chaque quartier, lesquels, au jour du patron de leur chapelle respective, s'assemblaient pour faire une aumône générale aux pauvres, précédée d'un service pour les trépassés. » Celle de ces confréries qui dura le plus longtemps fut celle de Soney. A l'époque où écrivait le curé Carret, une vingtaine d'années avant la Révolution, subsistait encore dans le village la coutume de louer, pour les usages des familles et des ménages, deux chaudrons de cuivre, moyennant une rétribution qui formait un fonds commun destiné à l'aumône des fêtes patronales ; dans ces chaudrons on faisait cuire les légumes destinés aux pauvres, ainsi que la soupe d'un grand repas.

Que cette confrérie de Soney restât bien vivante, nous en avons pour preuves deux testaments ; d'abord celui d'une femme du village, Claudine Joly (2), laquelle, en 1774, lègue à titre de fondation perpétuelle 300 livres « à la vénérable confrérie de Saint-Claude, érigée au village de Sonney-Dessous » ; ensuite et surtout celui de Fçois Glairon-Mondet, mort à Paris, le 22 septembre 1788, à l'âge de 64 ans, et inhumé dans l'église Saint-Sulpice (3). Ce dernier testament est fort curieux, surtout par certaines inexactitudes qu'il renferme sur les lieux et les choses, le notaire parisien n'étant pas au courant des détails locaux. Il est question du diocèse d'Annecy, qui n'existera que 34 ans plus tard, et aussi d'une somme de 500 livres, argent de France, qui sera remise « au syndic du village du Trembley » pour la confrérie de Saint-Claude.

Des confréries d'un autre genre, sortes de syndicats chrétiens, réunissaient les artisans d'un même métier. C'est ainsi qu'à Ugine les cordonniers formaient une confrérie des saints Crépin et Crépinien, leurs patrons (4).

(2) Pérouse, *Inventaire sommaire*, I, 273.

(3) Registre paroissial d'Ugine.

(4) « Les cordonniers avaient comme armoiries un couteau à couper le cuir, à forme de tranchet de francisque, sur fond soupçonné d'azur. » (Morand, dans *Académie de Savoie*, 4e S., 4, 1893).

Elle existait déjà en 1585, puisque cette année-là, le 25 octobre, trois maîtres cordonniers se reconnaissent débiteurs, envers la confrérie, de 13 florins monnaie de Savoie, et s'engagent à les payer, faute de quoi ils prendront à leur charge la moitié du repas qui se donne aux confrères en la fête des saints patrons (5). La confrérie comportait donc une caisse de secours où les confrères empruntaient et rendaient. Dans les actes du notaire Chappuis, au siècle suivant, on constate à maintes reprises, en 1677, en 1681, l'existence de la même confrérie ; mais surtout elle fait parler d'elle en 1737, année où se plaide un procès intenté par les cordonniers à l'un d'entre eux, J.-L. Mollier-Billiet. Les demandeurs, « en qualité de confrères de la dévote confrérie des Saints Crépin et Crépinien fondée dans l'église d'Ugine, tous maîtres cordonniers natifs ou habitants du dit Ugine », ont choisi comme procureur honnête Charles Glairon, qui représentait H. Lallier, J. Riondet de Tours, J.-B. Avrillier-Grange, Maurice Thirion, ce dernier « natif de Joppincourt en Lorraine ». Il s'agissait d'un contrat de 1720 par lequel « 5 ou 6 *cordonniers* se reconnaissaient débiteurs d'une somme globale de 400 florins anciens », et où Mollier-Billiet intervenait comme caution (6).

Mais d'autres confréries, beaucoup plus importantes, réunissaient la presque totalité des hommes et des femmes (7), soit, au moment de la Révolution française, « environ 500 hommes et 600 femmes », dit le curé Delachenal. Il y avait eu d'abord la confrérie du Saint-Esprit, vaste association de charité. Elle existait à Ugine comme presque dans toutes les paroisses. Florimonde de Beaufort, dans son testament de 1361, lui lègue quatre quartes de

(5) S. S. H. A., Tome 35, LXXXVI.

(6) Fonds Périllat-Charlon.

(7) Nous avons vu au Jeudi Saint 1907, dans une grande paroisse du Valais, l'église absolument remplie de pénitents et de pénitentes en habit de confrérie ; les hommes occupaient dans la grande nef tous les bancs de droite, depuis la porte de l'église jusqu'à la table de communion.

froment « pour être converties en pain et distribuées en aumône aux pauvres dans les trois jours de Pentecôte ». Les abus qui mirent fin à la confrérie en 1596, ou plutôt qui obligèrent l'évêque à l'unir à une confrérie nouvelle semblent avoir tenu précisément à ces aumônes. On les distribuait à tous, « aux riches aussi bien qu'aux pauvres » ; d'autre part, les fondations étaient à la charge des familles, à qui l'on négligeait d'en demander les revenus. Mgr de Granier, l'évêque du diocèse, reconnaît tout cela à sa visite de 1596 ; il spécifie qu'il faut, si possible, faire rentrer les arrérages (8) et faire cesser les abus. La confrérie qu'il fonde et qui absorbera l'ancienne est celle du Saint-Sacrement. Les statuts sont précédés d'une supplique de la paroisse à l'évêque ; ils sont très sages et très beaux ; l'on verra par les extraits suivants comment ils mêlent religion et charité :

> Que tous ceux et celles qui seront de la confrérie soient gens et personnes de bon nom et bonne renommée ; qu'ils vivent pieusement et selon les lois de notre mère sainte, l'Eglise catholique.
>
> Et seront tenus tous les dits confrères, tant hommes que femmes, sans toutefois peine de péché, de confesser et administrer, n'étant légitimement empêchés, toutes les fois qu'on fera la procession générale de la dite confrérie, à laquelle assisteront le plus dévotement que faire se pourra avec cierges et chandelles allumées. En ces dites processions ne se porte le Saint Sacrement par la ville que le jour de la Fête-Dieu. Ez autres jours, la procession étant achevée, pourront porter le Saint Sacrement autour de l'église tant seulement. Et quand reposera le très pieux Corps de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ sur l'autel (par exemple le Jeudi Saint et aux Quarante Heures) seront tenus assister alternativement et par ordre deux des confrères et deux sœurs, les deux genoux en terre.
>
> Suivront le Saint Sacrement qu'ils accompagneront quand on le portera à quelque malade, et priant Dieu qu'il lui plaise de bénir et assister le malade pour le salut de son âme ; ne désisteront (cesseront) suivre jusque dans la maison du dit malade en la ville, et, sortant dehors, jusques au lieu qu'on a de coutume de donner la bénédiction, laquelle, les genoux en terre, ils recevront, ayant en leurs mains, si possible est,

(8) Dans un acte du notaire Chappuis en 1690, Dubettier la Guiche donne à B. Brun, pour avoir travaillé à l'église d'Ugine, les censes qu'il doit encore « à la dévote confrérie du Saint-Esprit », ce qui prouve que le nom subsista pendant plus d'un siècle.

un cierge ou chandelle allumée. Visiteront les uns après les autres, deux pour chaque jour, le dit malade, en la ville ceux de la ville, et aux villages les voisins, si mieux faire ne se peut, le plus charitablement que faire se pourra. Advenant qu'il plaise à Dieu appeler à soi le dit malade, accompagneront son corps tous les dits confrères tant hommes que femmes qui s'y pourront trouver jusques en l'église en priant dévotement pour son âme, comme aussi au chantal (service funèbre) qui se fera toutes les années une fois avec les Matines et messe à diacre et sous-diacre pour et au nom de tous les décédés de la dite confrérie.

N'oublieront de relever (rétablir) les aumônes lesquelles se faisaient autrefois en la confrérie du Saint-Esprit ; exiger les revenus d'icelle sans offenser Dieu et son prochain ; annuellement les donner en aumône, le tout par l'avis du prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers. Se fera toutefois, le jour de Pentecôte, un gros pain bénit ou deux, duquel sera donné en l'église à tous les assistants en mémoire de : *Omnes de uno pane participamus* (9).

Advenant aussi que quelques confrères ou sœurs tombassent en quelque différend pour quelque occasion que ce soit, qu'à Dieu ne plaise ! les dits prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers les mettront d'accord sans offenser l'un ni l'autre des parties, mais y procédant avec toute équité et justice, sans haine ni faveur, et à l'arbitrage desquels ne se voulant ranger, s'il n'y a difficulté qui mérite autre conseil (tribunal), seront après la troisième admonition rayés de la dite confrérie.

Ne sera aussi permis à aucun priant Dieu à l'église se lever ou saluer à l'entrée de quelqu'un, d'autant qu'il n'est (pas) raisonnable que Dieu, qui est créateur, soit laissé pour des créatures, auquel est dû tout honneur, obéissance et gloire.

Se feront les dites processions sans aucune ambition d'honneur ou de prééminence, d'autant que l'humilité plait à Dieu, et que qui plus s'humlilie plus mérite d'honneur, soit au rang ou à porter le pallie (c'est-à-dire qu'il ne faut pas ambitionner les premières places au cortège, ou vouloir toujours porter le dais).

Tiendront aussi main les prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers, que l'on pourvoie de bonne heure un prédicateur pour le carême, comme aussi, si possible était, les principales fêtes, et qu'il soit honnêtement logé, entretenú, et payé, et que l'aumône du prieuré du dit Ugine soit faite par le dit seigneur prieur ou ses agents, comme il est de coutume, si mieux faire ne se peut.

Se chantera aux processions *Pange lingua* et *Veni Creator Spiritus* avec les oraisons propres et autres.

S'étudieront tous les dits confrères et sœurs, chacun en famille, exhorter que tous ceux de la dite famille, le matin et le soir, rendent à genoux grâces à Dieu, lui demandant hum-

(9) Nous mangeons tous du même pain (I Cor. X, 17).

blement pardon de ses fautes par la mort de Notre Sauveur et Rédempteur, avec un petit examen de conscience, empêchant de ne jurer ni blasphémer, et le tout le plus humblement ou simplement que faire se pourra.

Et, sonnant la cloche de l'Ave Maria (l'angélus), le diront les genoux en terre tant à midi qu'à l'heure de complies. Plaise à Dieu venir le tout à sa gloire et au salut de nos âmes ! Au nom de Jésus-Christ. Amen.

Nous avons relevé ces statuts (10) sur la copie authentique qui en fut faite en 1710, lors du procès intenté aux « pénitents blancs » par les nobles d'Ugine. Nous arrivons incessamment à ce procès, mais nous voulons donner auparavant un aperçu des diverses élections dont nous avons le résultat sous les yeux. On y verra comment les principaux du pays se faisaient un honneur de porter l'habit des pénitents, cet habit qui comprenait une robe blanche en toile sans dentelle, un cordon blanc comme ceinture, une coiffure de toile qu'il faut avoir vue pour s'en faire une idée. Les femmes avaient aussi une robe blanche et un cingule ; un voile leur servait de coiffure.

L'élection de 1636 eut lieu le 24 mars, en présence du P. Cécile de Bonneville, capucin, prédicateur du carême. Le prieur élu fut Me Cl. Bertrand, châtelain d'Outrechaise, avec 42 voix, et le sous-prieur Me Thomas Buchard, notaire, avec 27 voix, « lesquels ont accepté la charge devant l'autel du Rosaire, avec proteste d'y rendre bien leurs devoirs ». Le trésorier fut Me Georges Bertrand, de la famille du prieur ; le contrôleur Me Bisilliat (11) (il s'agit d'égrège Cl.-François, notaire). On voit que ces bourgeois sont qua-

(10) Il n'y est pas question du Rosaire, dont la confrérie fut sans doute annexée vers la même époque à celle du Saint Sacrement. Un inventaire de la famille de Magdelain parle en 1604 de Jacques Ducrest « prieur de la confrarie du Rosaire ».

(11) Quand M. Fernand Bisilliat-Donnet d'Anvers nous envoya sa savante brochure sur la Chapelle du St Sacrement « par F. Donnet, confrère », nous eûmes le plaisir de lui communiquer ces élections de 1636 et de lui montrer, à sa grande joie, qu'il demeurait dans les vieilles traditions de sa famille. Son avis mortuaire, du 30 décembre 1927, note parmi ses nombreux titres honorifiques : Commandeur de la Légion d'Honneur, Oblat de St-Benoit, membre et ancien président de la Chapelle du T. S. Sacrement... Nous lui consacrons plusieurs paragraphes au chapitre XX.

lifiés de « Maîtres ». Ils étaient notaires, praticiens. hommes de loi ; les conseillers de la confrérie : Fçois Degenève, Cl. Bovier, Fçois Delhôpital, Ant. Ducrest, portent ce même titre.

En 1655, le sous-prieur, Me Th. Buchard, devient prieur, et un autre notaire, Me Jean Vallaz, sous-prieur. Parmi les choristes, on voit Me Melchior Delachenal, fermier des seigneurs comtes de Menthon et fermier aussi « des revenus de Son Altesse Royale rière Ugine », grand-père de Jean. Le seigneur de Crécherel est porte-poêle, c'est-à-dire porte-dais ; ils sont du reste plusieurs notaires désignés pour cet office : Buchard, Chappuis, Genix. Laurent Demontvignier est porte-falot aux processions ; H. Pécherand-Laviuz est porte-clochettes. Il y a aussi le trésorier, le quêteur, le porte-croix, le porte-gonfaron, les bordonniers (12).

La tradition continue sous le curé Durier, où Me A. Chappuis est prieur, et Me Jean Dubettier trésorier. « Le 29 avril 1691, écrit Rd Durier, j'ai enseveli mon bon ami, Me Thomas Bertrand, au grand regret de toute la ville. Il était prieur des pénitents. » Nous avons d'autres élections, avec déjà une petite plainte d'un altarien à l'évêque, en 1685. Il demande

> que la confrérie du Saint Sacrement et du Rosaire soit visitée de temps en temps par le Rd Curé pour en ôter les abus ; que les confrères ni sœurs ne fassent aucune quête par l'église sans la permission du Rd Curé.

Les plaintes deviendront plus vives cent ans plus tard, en 1788, quand les confréries comptaient déjà deux longs siècles d'existence et se rendaient un peu trop indépendantes de l'autorité ecclésiastique. Elles devenaient comme une paroisse dans la paroisse. « Aux siècles de la ferveur chrétienne, écrit non sans amertume le curé Delachenal, les anciens confrères d'Ugine n'avaient jamais en vue que les bonnes œuvres. Ils s'y portaient avec une sainte avi-

(12) Les bordonniers portaient le bourdon, sorte de bâton orné ; ils marchaient entre les rangs de la procession, pour y exercer un droit, surtout honorifique, de surveillance.

dité ! On ne cherchait pas à se mutiner par des cabales secrètes ! » Ces verbes à l'imparfait font mal augurer du présent. mais laissons cela.

Les démêlés de 1710 ont quelque chose de plus noble et de plus « chevaleresque ». A-t-on remarqué les quelques noms de confrères que nous avons donnés ? Ce sont des bourgeois ; il y a très peu de gentilshommes, deux ou trois en tout, en comptant le prieur de 1675 : Noble Bernardin de Veigy de Lespigny. Il est clair que les nobles se tenaient un peu en dehors, pensant que leur noblesse étaient aussi une confrérie. Mais ils voulaient porter le dais à la procession de la Fête-Dieu, et les pénitents s'en faisaient aussi un honneur. A la date du 2 mai 1710, quatre nobles d'Ugine, commencent un procès devant le Sénat contre la confrérie : c'étaient Noble de Launay, Nobles Dutour père et fils, Noble de Durier, l'ancien écuyer de Son Altesse Electorale de Bavière. Ils eurent gain de cause, pour cette raison sans doute que, les statuts étant versés au dossier, on n'y trouva rien qui ressemblât à un privilège en faveur des pénitents.

Les fonctions de trésorier étaient loin d'être une sinécure, la confrérie ayant de toutes parts des débiteurs. Nous avons les comptes de Me Jos. Delachenal : quelques lignes suffiront à en donner une idée.

> Du 28e novembre 1750, j'ai reçu d'honorable Fçois Debeauchamp-Nicoud la sömme de 26 livres, au moyen d'une génisse que j'ai achetée de lui pour le susdit prix, et c'est à compte des intérêts retardés qu'il devait à la susdite confrérie... Du 9e juillet 1752, j'ai reçu de Fçois Mugnier-Montagnettaz 30 livres, et lui ai restitué la cédule qu'il m'avait passée... Plus, reçu de Valentin Garin-Loré 6 livres qu'il m'a données gratuitement pour être appliquées à l'avantage de la confrérie.

Enfin, il y eut en 1695 un essai d'installation d'un troisième prêtre qu'on appellerait « les prêtre des âmes » et de la confrérie. C'était sous le curé Durier. Me Ant. Piton représentait les quatre syndics de cette année-là ; les conseillers étaient aussi au nombre de quatre. On a « baillé assignation à tous les communiers, manants et habitants

d'Ugine de promptement s'assembler au Banc du droit de la châtellenie ». Suivent les noms des paroissiens présents. Le châtelain Bernard Buchard leur lit plusieurs articles qu'ils déclarent « par l'élévation de la main » accepter volontiers. Ces articles portent que « pour le bien spirituel de toute la communauté, l'édification du peuple et l'exaltation de l'église d'Ugine, qui à cause de la disette des prêtres a perdu son premier lustre, il est de nécessité d'augmenter le nombre des prêtres. » D'autre part, « la boîte des âmes, dont la paroisse a la direction sous un procureur établi, se trouve maintenant suffisante pour l'établissement d'un prêtre surnuméraire, qui aura la troisième place après Messieurs le curé et prêtre (13) de Monsieur le prieur ». Ils nomment donc « pour orner la dite église et secourir la paroisse Rd Messire Jean-Jacques Masson », lequel aidera aux confessions, au port des sacrements aux malades « tant du bourg que des villages », et de plus « prendra la peine de monter sur les tribunes des pénitents pour recevoir à confession les pénitents qui se présenteront, leur fera des exhortations les principales fêtes de l'année, et assistera les dits pénitents quand ils psalmodieront leurs offices, qui seront par lui commencés, ou par le prieur ou sous-prieur des pénitents ». Enfin, « le jour de toutes âmes » (2 novembre), il sera obligé de faire un sermon « pour convier le peuple à la dévotion pour ces pauvres prisonnières ». Le prêtre Masson promet tout cela « par serment par lui prêté à la manière ecclésiastique » ; il ne paraît pas cependant être demeuré longtemps à Ugine et avoir été remplacé comme « prêtre des âmes et prêtre des pénitents ».

Quant aux confréries rétablies après la Révolution, elles ne présentent rien de spécial à signaler. Vers la fin du siècle, le nombre des hommes qui en faisaient partie diminua considérablement, même après qu'on eut rem-

(13) Remarquez cette vieille tournure où *Messieurs*, alors vrai titre d'honneur, qualifie le curé et le prêtre du prieur. Ce dernier est le vicaire, qu'on appellera aussi Prêtre du Commandeur.

placé pour eux, vers 1890, le vieil habit des pénitents par un insigne. En 1880, deux confrères servaient encore la grand' messe, une fois par mois, avec cet habit (14). A la fin du glas qui annonçait la sépulture des hommes et des femmes de la confrérie, on tintait, avec la grosse cloche, quelques coups dont tout le monde connaissait la signification ; et pour indiquer qu'une défunte appartenait au Rosaire, on sonnait quelque peu la petite cloche des catéchismes.

(14) Les derniers habits furent enterrés avec les derniers confrères.

CHAPITRE XIII

Les Missions

Fondation de la mission par le notaire Thomas Buchard, en 1664. — Organisation des exercices. — Procès de la paroisse contre les Lazaristes, en 1763. — Augmentation du capital par le curé Carret. — Mission de 1827. — Le P. Mermier bénit le chemin de Croix, en 1838. — Le capucin Tissot et le missionnaire Tissot ; le P. Norbert. — Prédicateurs du carême. — Les Quarante Heures. — Une lettre du Cardinal Caprara.

Les grands ouvriers des missions dans nos pays, à partir de 1640, furent les Lazaristes, fondés par saint Vincent de Paul (1). A la date que nous venons d'écrire, le saint était encore vivant, et, sur la prière de Mgr Juste Guérin, il envoyait à Annecy des prêtres de sa Congrégation, au nombre de six. Ils se mirent à prêcher avec beaucoup de zèle, et l'évêque écrivait (2) au saint fondateur : « Les fruits que Messieurs les Missionnaires, vos chers enfants en Dieu, font en notre diocèse, sont tels que je ne puis les exprimer. » Ce fut bientôt comme une généreuse émulation entre les paroisses : elles désiraient toutes avoir leur mission.

Ugine fut l'une des premières, peut-être même la toute première (3), qui donna son nom pour une fondation de ce genre. L'honneur en revient au notaire Thomas Buchard.

(1) Sous le nom de prêtres de la Mission.
(2) *Souvenirs historiques d'Annecy*, par Mercier, p. 269.
(3) *Le Grand Séminaire*, par Mgr Rebord, p. 77.

L'an 1664 et le dernier jour de décembre, il passa un acte avec « les sieurs prêtres de la Mission d'Annecy », et leur versa par son fils, Bernard Buchard, 500 florins de Savoie, ce qui était sans doute la somme alors fixée pour assurer une mission de huit ans en huit ans.

La première fut prêchée en 1671, mais les Lazaristes ayant retardé de quelques mois celle de 1688, on adressa à l'autorité épiscopale, le 10 mars, « une requête contre les Révérends sieurs supérieurs et prêtres de la Mission pour avoir manqué de venir faire la mission dans la paroisse d'Ugine, comme il est porté par le contrat de fondation. »

De loin en loin, dans les registres, on rencontre des allusions à ces missions régulières.

Celle de 1762 fut également retardée, au grand mécontentement des paroissiens. Le Conseil municipal, dans sa réunion du 5 août 1763, se fait l'écho de ce mécontentement et délibère « au sujet des plaintes de toute la communauté en possession, dès un temps presque immémorial (4), d'avoir chaque huitième année une mission pendant le temps des avents ». On nomme un procureur en la personne d'honorable Pierre Lallier, pour agir à Annecy et même à Chambéry, au nom de tous.

C'est un procès qui commence. Les Uginois attaquent les Lazaristes.

> Les suppliants, est-il dit dans l'acte initial, ont été privés de la mission qui devait se faire l'année dernière. On a donné atteinte à leur possession, et comme ils ont tout lieu de craindre d'en être privés dans la suite, ils se voient obligés de recourir à nos Seigneurs (du Sénat).

Ils veulent que les missionnaires viennent sans retard pour prêcher, catéchiser, confesser, et autres fonctions propres à une mission, la dernière desquelles fut faite en 1754, même avec moins de zèle que la précédente, ce qui fit penser que les dits Rds prêtres de la Mission étaient dans le dessein de priver les suppliants de leur possession.

Mais les Lazaristes avaient respectueusement représenté à l'évêque, dès le mois de mai 1762, que la fondation

(4) Pieuse exagération. Il y avait une centaine d'années.

datait d'un siècle, qu'elle rapportait, chaque huit ans, 133 livres 6 sols 8 deniers, « ce qui ne fait pas, ni près de là, un revenu proportionné à la charge ».

Interrogé à ce sujet par l'autorité épiscopale, Rd Carret répond avec prudence qu'il se soumet « très humblement à tout ce qui sera ordonné », mais qu'il communique les pièces à Me François Buchard, notaire et châtelain de la communauté, « pour être, iceluy, le principal intéressé », comme « seul héritier résidant du fondateur ». François était en effet l'arrière-petit-fils de Me Thomas.

Au fond, le curé pensait comme les Lazaristes ; selon l'usage d'alors, les missionnaires devaient se loger, se nourrir, s'entretenir, pendant quatre semaines, avec une somme qui suffirait tout au plus, aujourd'hui, pour les frais communs du voyage ! Et ce qui prouve la pensée intime de Rd Carret à cet égard, c'est qu'il va lui-même, de ses deniers, augmenter notablement la fondation, offrir 800 livres en rente viagère « pour augmenter le capital et permettre une mission de seize ans en seize ans, en se fiant à l'évêque pour le choix des ouvriers ». Encore en 1788, le 5 décembre, quatre Lazaristes de la maison d'Annecy, qui viennent d'achever un long ministère à La Bâthie, arrivent à Ugine pour y exécuter, mais avec un retard d'un an, la fondation Buchard. C'est le curé Delachenal qui note ce retard. La mission, dit-il encore, s'ouvre le dimanche 7 décembre et s'achève le dimanche 4 janvier 1789 ; exercices à 8 h. et à 2 h.; « une personne de piété a donné une piastre à la confrérie pour qu'elle fournisse le luminaire. Il y a eu grand froid, beaucoup de neige ; on a communié environ 1500 personnes. »

C'était à la veille de la Révolution. Quand elle éclata en Savoie, les Lazaristes d'Annecy furent des premiers à partir, en refusant le serment révolutionnaire. Les missions cessèrent tout à coup : il s'agissait de bien autre chose ! Mais après le Concordat elles reprirent peu à peu, sous l'influence de M. Favre à Chambéry et du P. Mermier à Annecy (5). Les prêtres des paroisses se prêtèrent aussi

(5) Nous avons raconté leurs débuts dans la *Vie du P. Mermier*, chapitre XI.

à ce ministère, dont les résultats comblaient de joie le clergé et les fidèles.

Rd Burnoud laisse une note enthousiaste (6) sur l'une de ces missions, ouverte à Ugine le 6 janvier 1827, et achevée le jour de la Saint François de Sales, 29 du même mois. Le supérieur était M. Trosset, curé de Cruseilles. Les 800 livres de Rd Carret et même les 500 florins de Thomas Buchard auraient été les bienvenus ! Quant aux résultats spirituels, ils ont été magnifiques ; cependant, fruit amer de la Révolution, « les incrédules sont restés tels ».

Une autre mission a dû trouver place vers 1835 (7). Cette année-là le P. Mermier, ayant réuni à La Roche les premiers Missionnaires de Saint François de Sales, les occupait activement à ce ministère fructueux. Il ne paraît pas cependant qu'il vînt prêcher à Ugine une vraie mission, mais on a le plaisir de le voir bénir le Chemin de croix de l'église. Les quatorze tableaux sont des peintures à l'huile ; chacun d'eux, disait-on autrefois, a été payé 100 fr. Le document que nous allons citer ne parle pas de leur origine ; c'est le procès-verbal de la bénédiction :

> En 1838, le 27 février, nous soussigné Pierre-Marie Mermier, missionnaire du diocèse d'Annecy spécialement désigné par Mgr Rey, évêque d'Annecy, pour ériger le Chemin de croix dans la paroisse d'Ugine ; vu la demande de Rd Burnoud, curé du lieu, adressée à l'Ordinaire le 21 janvier 1838... avons fait solennellement la bénédiction des tableaux et des croix, que nous avons placés avec les cérémonies accoutumées selon les stations, en présence des témoins : Georges-Raymond Suarez, juge ; Cl.-J. Neyre, vice-juge, J.-Hyacinthe Berthet, notaire et secrétaire, qui ont signé avec nous. P. Mermier, prêtre.

La mission de 1856, sous le curé Morand, est d'autant plus à remarquer que le principal artisan de cette mission fut précisément un Uginois, le P. Ambroise (Tissot), capucin, dont nous parlions au chapitre des prêtres. C'était « un maître de la parole », et son second l'était plus en-

(6) Archives du presbytère. Cette mission comptait dix ouvriers.
(7) Note de M. le curé Morand. Archives du presbytère.

core : il se nommait le P. Edmond (Dardel), d'Aix-les-Bains :

Je me rappelle avec délices, écrit Charles Buet (8), une soirée que je passai aux Iles Seychelles avec deux capucins de Chambéry dont l'un est mort depuis, à l'heure même où la mitre épiscopale venait récompenser toute une existence de travaux apostoliques.

Ce religieux était le P. Edmond, le second des missionnaires de 1856. Ils étaient neuf Pères. M. Morand se montre très heureux : « Tous sont venus à la mission, dit-il, à part quelques personnes si peu considérées qu'elles eussent plus scandalisé qu'édifié. »

Pourquoi Rd Morand ne fit-il pas donner de nouveau les saints exercices ? Ce fut l'un des premiers soucis de Rd Mugnier quand il fut nommé à Ugine, et deux ans n'étaient pas écoulés qu'il appelait dans sa paroisse, en janvier 1886, le R. P. Joseph Tissot d'Annecy et les Missionnaires de Saint-François de Sales. On sait la réputation du P. Tissot comme orateur, écrivain, poète, mais surtout comme missionnaire et homme de Dieu (9). Sa venue à Ugine, où il demeura trois semaines avec cinq de ses collaborateurs, fut une grâce pour le pays, et, dans son rapport à l'évêque, Rd Mugnier loue surtout l'assiduité des hommes à l'église et aux sacrements. La mission se termina par la bénédiction de 36 croix dans les hameaux et aux abords de la ville, et l'inauguration d'une grande statue du Sacré-Cœur.

En 1897, sous le curé Perret, la belle mission du P. Norbert, capucin, du P. Fidèle, du P. Ildefonse, et de leurs compagnons, donna lieu à une cérémonie très solennelle : aux accents de la fanfare un christ de fonte fut porté en procession au cimetière par 60 hommes et jeunes gens qui se relayaient de distance en distance. Victor Verboux raconta dans un journal d'Annecy (10), en la poétisant un

(8) Dans son livre *Les Savoyards chez les autres,* Genève, 1887, page 30.

(9) *Vie du P. Tissot,* par le P. Léon Buffet. Page 81, un trait se réfère à la mission d'Ugine.

(10) *L'Indicateur de la Savoie,* du 6 mars 1897. Article signé Viator.

peu, cette splendide cérémonie finale, et son article donna lieu, dans d'autres journaux, à d'âpres réponses, puis à une polémique regrettable, mais qui n'alla pas jusqu'à compromettre les heureux résultats de la mission (11).

Depuis lors, le zèle de Rd Perret a fait donner des missions à date fixe, selon les prescriptions du nouveau Droit Canon.

Dans les siècles passés, un prédicateur étranger venait chaque année pour prêcher le Carême à Ugine. Nous en avons parlé à propos des conventions de 1766 et de l'honneur qu'on faisait à Dom Dutour de lui laisser choisir le prédicateur une fois sur deux. La paroisse le rétribuait et la Commanderie complétait cette rétribution. On peut suivre comme à la trace cette rubrique dans les comptes des exacteurs (percepteurs locaux).

Il arrivait que ce prédicateur trouvait le moyen, peut-être l'après-midi, de se rendre dans les paroisses voisines pour y vaquer au même ministère. C'est ainsi qu'en 1636 (12)

> les syndics de Marthod ont livré au R. P. *Yppolyte,* prédicateur, pour ses peines, étant venu exprès d'Ugine *toutes* les dimanches et fêtes du caresme au dit lieu de Marthod prêcher la parole de Dieu, la somme de 21 florins.

Enfin dans la « Cotte générale de la taille » de 1699, il est dit déjà que le collecteur d'Ugine doit « exiger de toutes les familles 4 sols pour la rétribution du Père prédicateur qui annonce la *parole Dieu* annuellement au dit Ugine ».

En 1695, le 28 mars, le P. Augustin et son compagnon le P. Félix, capucins, gagnèrent Chambéry par Annecy. Ils partirent d'Ugine à cheval, par un temps d'orage et de pluie, et durent se couvrir du manteau rouge des dragons ; c'était le moment de l'occupation française, et Montmélian

(11) La statue de saint Antoine de Padoue fut inaugurée à cette mission de 1897, et d'autres souvenirs demeurent des missions suivantes.

(12) Pérouse, *loc. cit.*, p. 41.

venait d'être pris par Catinat. Un dragon dut même les accompagner pour ramener les chevaux. Cette petite aventure des capucins couverts d'un manteau rouge de dragon paraît avoir beaucoup intrigué le curé Durier qui la raconte dans ses notes.

Nous avons enfin un papier de 1701 où l'on voit que dans ces temps de foi vive le prédicateur avait d'autres occupations que son travail ordinaire à l'église. Nous sommes au 1er mars ; l'étranger est un Barnabite, qui a commencé déjà son ministère à Ugine. Les Bisilliat-Donnet des Rippes le choisissent pour arbitre dans un différend qu'ils ont avec Jean-Cl. Delallier ; « voyant, le dit Bisilliat, que tel procès allait causer de grands frais et dépens », il promet de s'en tenir à la sentence du prédicateur. L'acte est dressé devant le notaire Chappuis, dans la maison du curé Durier, en la présence de Me Thomas Delachenal et de Fçois Glairon, témoins.

Quelques lignes sur les Quarante Heures trouveront ici leur place. C'est encore Rd Delachenal qui nous dira l'essentiel dans ses écritures de 1810.

Rd Carret, curé d'Ugine, par son testament clos du 5 septembre 1761, lègue la cense de 16 livres de Piémont, sous le capital de 400 livres, en augmentation de la première fondation des Quarante Heures faite par le Rd Crédoz, à la charge d'une messe basse l'un des jours des Quarante Heures ;

Rd Sr Cl. Crédoz par contrat de transport du 3 juillet 1766, F. Buchard notaire, donne le capital de 500 livres de Piémont, et la cense de 25 livres pour les prières des Quarante Heures.

Enfin Mgr Yves de Solles, évêque de Chambéry et Genève après la Révolution, permet qu'on unisse pour cet objet plusieurs restes de fondations anciennes « impossibles à exécuter ponctuellement » : celle des Nobles Fçois-Nicolas de Michaille, en 1615, Michel de Magdelain, en 1625, de Riddes de Charbonnières en 1744 ; celle aussi de Rd Brassoud en 1686 (13).

(13) La Fabrique, au moment de la dernière Loi de Séparation, a été dépouillée d'une rente italienne de 100 fr. ; la Mense, de 137 fr. de rentes sur l'Etat, de 22 obligations au porteur des chemins de fer

Quant aux indulgences, elles ont été concédées pour sept ans par une lettre très bien conservée, envoyée de Paris le 20 décembre 1807, portant les armes et le sceau d'un diplomate illustre, le cardinal Caprara, légat du pape Pie VII auprès de Napoléon Ier, *ad Francorum imperatorem, Italiæ regem, a latere legatus* ; de sorte qu'intervient quelque peu, dans l'histoire de la paroisse d'Ugine, le cardinal qui célébrait la messe du Concordat dans l'église Notre-Dame, aux fêtes de Pâques 1802, tandis que retentissait le *Te Deum* accompagné par les deux orchestres que conduisaient Méhul et Chérubini (14).

Austro-Lombards et d'un champ à Soney (*Journal Officiel* du 24 juillet 1909). De ces biens, les 8/9 ont été attribués au Bureau de bienfaisance, et 1/9 à la commune d'Outrechaise.

(14) *Napoléon*, par Lacour-Gayet, p. 117.

CHAPITRE XIV

Les Ecoles

Gratuité des écoles d'autrefois. — Les Uginois à Avignon. — Collèges ; Maîtrise d'Annecy en 1618. — Œuvre de Rd Crédoz : le fondateur, le Conseil, l'assemblée populaire de 1749. — L'école des filles. — A la Révolution. — L'école libre Berthet. — Les Frères et les Sœurs. — Sœur Bathilde. — M. Grillet. — Le groupe scolaire. — Des Uginois écrivains.

Dans les siècles qui ont précédé la Révolution, le gouvernement ignorait le budget de l'enseignement primaire, et la gratuité des école était comprise tout autrement que de nos jours. Le principe de cette gratuité était les fondations volontaires, faites, entretenues, augmentées par des dons généreux, lesquels en s'accumulant fournissaient des intérêts suffisants pour les locaux (1) et pour les maîtres. Dans son Histoire de l'Instruction publique en Savoie, M. de Jussieu a écrit : « Partout il existait des fondations pour les écoles, ce qui rendait partout l'enseignement gratuit. »

Dès 1424, un Savoyard éminent, le cardinal de Brogny, avait fondé à Avignon un collège où 24 étudiants de nos pays étaient reçus gratuitement pour y prendre leurs grades.

(1) On verra plus bas comment cette question des locaux était le plus souvent simplifiée. Quant au texte de Jussieu, nous le trouvons cité par Trédicini, dans *Un régiment provincial en 1792*, p. 13. V. aussi brochure Gonthier sur le même sujet, p. 66 (Annecy, Niérat, 1877).

Ugine ne fut pas oubliée dans la répartition de ces bourses, et nous citions plus haut, pour l'année 1639, un Joannès Ducrest, religieux carme, qui prit son doctorat à Avignon. D'autre part, Jean-Cl. Buchard, celui qui mourut chanoine de Notre-Dame d'Annecy, obtint le 20 mars 1724 des lettres dimissoriales pour recevoir les saints Ordres au même collège (2) ; son frère Philibert en eut de semblables en 1729. Ce ne sont là que quelques exemples ; ils prouveront que plusieurs de nos compatriotes faisaient alors de hautes études, en théologie, en droit civil et canonique.

De même, le chanoine Eustache Chapuis, honoré de la confiance de Charles-Quint, avait fondé, vers 1550, un collège à Annecy et un autre à Louvain, en Belgique. Nous aurons un jour la liste de ces étudiants ; il est très probable qu'Ugine y sera représentée.

Les collèges furent d'ailleurs nombreux dans notre diocèse. Saint François de Sales, dans son rapport au Pape Paul V, en compte quinze, « où à l'enseignement de la grammaire se joint celui des belles-lettres ». Il aurait pu nommer la gentille maîtrise d'Annecy, tenue, en 1618, par un Uginois du nom d'Antoine Besson. On conserve aux Archives départementales de la Haute-Savoie (3) le curieux contrat par lequel le Chapitre confie à Besson

> les six enfants qui servent au chœur de l'église cathédrale, pour le temps de trois ans, pendant lequel temps il promet bien nourrir et traiter honorablement les dits enfants *du cœur,* et iceux apprendre, élever et bien instruire de tout son possible à l'art de musique et en toutes bonnes mœurs et doctrine, pour 600 florins monnaie Savoie, et 30 *coppes* de froment.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier ce qu'étaient la discipline, les études, dans ces nombreux collèges ; mais dans les minutes du notaire Ant. Chappuis, le même qui était procureur de l'église d'Ugine en 1681, nous avons trouvé une feuille jaunie, un document comme nous en aurions

(2) De même Charles Buchard, en 1674, et déjà Jean-Louis Roux dit Marthod, né vers 1570, avaient étudié à l'étranger

(3) Minutaire de Me Duret.

souhaité des centaines en composant cette histoire. C'est une lettre d'il y a 250 ans, et une lettre de collégien. Joseph, fils de ce notaire Antoine, écrit à son père, et le père a conservé la lettre parce qu'au verso il a mis le brouillon d'un acte, mais la lettre est plus intéressante que l'acte :

Mon très cher et très honoré père, ayant trouvé la commodité de vous écrire, je n'ai voulu manquer. Je vous prie que vous ayez tant de bonté de m'envoyer du pain car je n'en ai plus (4). Comme je suis monté en humanités, je vous prie de venir ou de m'envoyer d'argent pour acheter mes livres, car je ne peux rien faire, et que vous ayez un peu souvenance de moi pour mon habit, car vous savez la nécessité où je suis. J'espère ces grâces de vous, et je tâcherai de bien étudier pour récompenser vos peines. Je vous prie de saluer ma mère et tous mes frères, mon très cher père. Votre très obéissant serviteur Joseph Chappuis.

C'est ainsi qu'on écrivait alors aux parents. Joseph devint prêtre, et curé de la Compôte en Bauges, où il mourut, en 1727.

Mais les familles qui pouvaient envoyer leurs enfants dans les collèges n'étaient qu'en petit nombre. Les autres avaient recours à des maîtres du pays ; ainsi, un Louis Berthet (5) était recteur des écoles d'Ugine, en 1454 ; des maîtres de passage, moyennant de légères rétributions en argent ou en nature, enseignaient à la jeunesse les rudiments les plus nécessaires. D'ailleurs, beaucoup plus que les parents, l'Eglise faisait des « petites écoles » sa vive préoccupation. Dans le Rituel de 1661, Mgr d'Arenthon d'Alex y insiste, et, dans sa visite de 1685, il encourage les prêtres d'Ugine à prendre ou à reprendre cette œuvre :

Le Révérend sieur curé, soit le sieur son vicaire ou l'un des altariens, est exhorté de tenir les petites écoles pour l'instruction et l'éducation des enfants, leurs pères étant aussi exhortés d'user de quelque gratitude à l'endroit de celui qui voudra prendre ce soin.

(4) Quand les parents fournissaient le pain, la pension était diminuée d'autant ; le pain se conservait plusieurs semaines.

(5) Louis Berthet porte ce titre de recteur au mariage de Claude de Beaufort et de Marguerite de Crécherel. (*Monographie de Saint-Jorioz*, p. 155.)

Mais l'essentiel manquait encore, à savoir une fondation importante et stable. Elle fut l'œuvre de ce bienfaiteur d'Ugine, nous voulons dire le Révérend prêtre Crédoz. Indiquerons-nous cependant une réflexion qui nous est souvent venue à l'esprit en parcourant les papiers d'autrefois ? Il y a toujours eu, à Ugine, un bon groupe de gens instruits. L'acte du 8 septembre 1659, où Messire Brassoud se fait reconnaître comme recteur de l'hôpital, est signé de huit notaires ou praticiens, tous d'Ugine. Combien figurent aussi dans les procès-verbaux des confréries ! En 1715, à l'assemblée générale (6), que de « maîtres » à la fois ! deux des quatre syndics, Curton et Dubettier, et, parmi le public, Ant. Chappuis, Cl. Delhôpital, Jean Delachenal, et au moins dix autres.. Ils n'étaient pourtant qu'une infime exception dans une grande paroisse comme Ugine, et leur présence n'empêche pas la gratitude de la postérité envers le fondateur des écoles.

Claude Crédoz était né aux Clefs, dans la Vallée de Thônes, et avait rejoint son compatriote le curé Comparet, en qualité de vicaire-altarien. Il devait passer à Ugine presque un demi-siècle, et ne mourir qu'à l'âge de 85 ans. Son portrait, conservé à la mairie et à la cure, le représente très âgé, avec des traits énergiques et de longs cheveux tout blancs. D'une main il tient un livre, sans doute par allusion aux écoles qu'il fonda ; de l'autre, il montre le ciel. Le rabat blanc qu'il porte est celui des prêtres de son jeune temps : précisément à cette époque, se faisait ce petit changement dans le costume ecclésiastique ; ses contemporains, Mgr Deschamps de Chaumont et Mgr Biord, portaient déjà le rabat noir.

Rd Crédoz mourut en 1766, le 4 juillet, quand

(6) Celle où fut accordé un tombeau à Cl. Charlon. On disait aussi « maître » pour désigner un chef de métier, mais ceux dont nous parlons ici sont tous notaires ou praticiens.

(7) Nous espérons donner dans cette édition une reproduction de ce portrait La plupart de nos photographies ont été faites par notre confrère E. Paravy, et groupées d'une manière très originale par le P. Jules Comerson. A tous deux notre cordial remerciement.

Mgr Biord était en visite pastorale à Ugine. Ce fut l'évêque qui lui administra les derniers Sacrements, et Jean Delachenal écrivait de lui : « Rd Sieur Crédoz est mort ; c'était un très digne prêtre, qui doit bien avoir mérité le paradis. *Requiescat in pace. Amen !* » On l'enterra dans le chœur de l'église.

Dans ses notes, le curé Delachenal avoue très franchement que Rd Crédoz n'avait pas de talents extraordinaires; mais on le vénérait. Outre les vertus du prêtre, ce que l'on vénérait en lui c'était le désir qu'il avait, et que chacun lui connaissait, de fonder les écoles. Il passait pour avoir fait des économies, qu'il voulait toutes consacrer à l'avenir d'Ugine. Cette vénération apparaît visiblement dans une délibération du Conseil, à la date du 7 juillet 1749.

Rd Crédoz vient de faire sa première offre. Sont présents le syndic Bisilliat-Cheneval et les six conseillers : Delachenal, Mondet-Moutonnet, Poëncin, Berthet, Démontvignier, Charlon-Lafontaine. Rd Crédoz est dit « prêtre altarien, vice-prieur d'Ugine (c'est-à-dire prêtre du Commandeur) » :

Par un zèle pour le bien public, il a fait offre de la somme de 4.800 livres pour l'établissement d'un collège (8) dans cette paroisse, composée de 430 feux et 1.700 communiants, où la jeunesse croupit dans l'ignorance et l'oisiveté, la plupart des habitants n'étant pas en état d'entretenir les enfants dans les collèges des capitales, pas même de payer 20 ou 30 sols par mois à quelques personnes qui ont voulu ci-devant enseigner par intervalles. Cette somme qu'il veut bien donner dès à présent en bonnes rentes solvables et dues par des particuliers de cette paroisse, au 5 0/0, produira un revenu annuel de 240 livres à un régent, qu'il veut être prêtre séculier, de la nomination de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de ce diocèse de Genève, qui enseignera les enfants dès l'alphabet jusqu'aux humanités, pendant le cours de l'année, à la réserve du mois d'octobre tant seulement, destiné pour les féries (vacances).

Puis sont fixées les heures de classes, différentes suivant la saison. De Toussaint à Pâques : de 7 h. à 9 h. 1/2,

(8) On verra que les grands élèves pouvaient étudier le latin jusqu'en humanités.

et de 1 heure à 4 h.; le reste de l'année : de 6 h. à 9 h.; de 2 h. à 5 h.

A la sortie de classe, le matin, ils iront à la messe deux à deux, avec modestie, et Monsieur le Régent sera obligé d'assister, les dimanches et fêtes, à la *grande messe* de paroisse et aux vêpres, et de confesser les dits jours ceux qui s'adresseront à lui.

Chaque année, l'exacteur sera chargé de faire rentrer les intérêts des sommes prêtées. Il les remettra à Rd Crédoz, sa vie durant :

Ces offres sont trop intéressantes pour ne pas les accepter avec toute la reconnaissance possible, s'agissant de l'éducation de la jeunesse, pour donner à l'Eglise et à l'Etat de bons sujets, et d'avoir un quatrième prêtre dans une grande paroisse où trois peuvent à peine suffire. Et comme ce revenu ne sera pas suffisant pour l'entretien de Monsieur le Régent, on prendra dans la suite les mesures convenables pour l'augmenter.

Le seigneur Maistre, avocat fiscal général au Sénat de Savoie, à qui la délibération est adressée pour qu'il l'approuve, répond qu'il faut une assemblée générale des paroissiens, et cette assemblée, autorisée par « le seigneur intendant général Ferraris », se réunit le 27 juillet de la même année 1749.

Les Uginois étaient tous au courant des projets Crédoz. « Tous unanimement » approuvent l'acceptation déjà faite par le Conseil, « d'autant que le Régent doit être prêtre séculier, et par ce moyen on aura un quatrième prêtre, dans cette paroisse d'une vaste étendue ».

L'an d'après, à une nouvelle assemblée générale, le fondateur propose, à la joie de tous, d'augmenter la première somme et de l'élever à 5.480 livres, qui produiront un revenu annuel de 274 livres. Ce revenu, le vieillard l'économisait avec tant de soin que le capital disponible finit par atteindre la somme de 6.700 livres, dont l'intérêt annuel : 333 livres, 6 sols, 3 deniers, était précisément ce que demandaient les Statuts diocésains pour l'entretien et le traitement d'un prêtre (9).

(9) Délibération du 14 juin 1756.

Entre temps (10), Rd Crédoz avait complété son œuvre en fondant une école pour les filles : 1.200 livres de capital pour le traitement annuel d'une institutrice,

femme ou fille d'âge moyen qui fasse résidence au présent bourg, pour enseigner les jeunes filles, leur apprendre à lire, à coudre, filer et autres ouvrages semblables, les tirer de l'oisiveté et leur apprendre à mener une vie chrétienne.

Sauf erreur dans notre transcription, il n'est pas question pour les filles d'apprendre à écrire, mais seulement à lire et à travailler. L'écriture paraissait alors un luxe, et la lecture une nécessité. Beaucoup de ces Uginois, qui ne savaient pas signer et dont « les croix » hésitantes étaient, dans les actes, « la marque ordinaire », lisaient l'office dans leurs Heures et psalmodiaient le latin sur « les loges des pénitents ». Les devoirs de l'institutrice sont aussi spécifiés. Elle fera la classe « dans sa maison d'habitation » deux heures le matin et deux heures le soir,

et sera la dite maîtresse d'école présentée par le Rd sieur curé du lieu, et acceptée par le Conseil, qui sera tenu de faire payer par l'exacteur annuel la somme de 60 livres, à commencer après le décès du Rd sieur Crédoz ; et au cas que cette somme ne soit pas suffisante, en attendant que quelques personnes bien intentionnées l'augmentent, il lui sera payé un petit salaire de gré à gré par les écolières.

Le bienfaiteur des écoles pouvait maintenant mourir, ayant accompli une œuvre essentielle dont les effets se perpétueront bien des années après son décès (11). Pendant longtemps son portrait orna la salle des classes, et l'on voit que « le conseiller Naire, d'ordre de M. le syndic, a enlevé de la maison commune, le 21 juillet 1827, le tableau de M. Crédoz, fondateur du Collège, pour le porter à la chambre de l'école ».

(10) Délibération du 12 octobre 1760.

(11) Dans une clause de la délibération du 1er août 1762, Rd Crédoz ajoute que ses libéralités ont aussi pour but de procurer à la jeunesse un bon maître pour apprendre à lire, à écrire, avant de la mettre sous la discipline du vicaire-régent, qui pourrait difficilement tout faire seul. Il avait déjà avancé 400 livres à cette intention.

« Le régent » fut traité comme vicaire et logé à la cure. Un des premiers qui exercèrent cette charge fut Rd Jacques Decerize, du Châtelard en Bauges. Le Conseil lui rend justice dans sa délibération du 10 mars 1771 : « Il a enseigné la jeunesse avec le plus grand applaudissement et à la satisfaction du public, et même avec la plus grande exactitude (12) ».

Une des premières institutrices fut Nicole Roche, veuve Delhôpital. Elle faisait la classe chez elle, tandis que le vicaire-régent la faisait au presbytère, ou parfois à la vieille cure, appelée aussi « le bâtiment du collège (13) ». C'est ainsi que toutes choses fonctionnèrent jusqu'à la Révolution.

Cette terrible époque arrêta presque partout la marche des écoles en interrompant ou en tarissant les fondations. A Thonon, on resta douze ans sans école (14). A Ugine, il n'y en eut aucune jusqu'au 26 fructidor an IV, c'est-à-dire pendant trois ans. Ce jour-là le Conseil se plaint que « la jeunesse croupit dans l'ignorance et l'oisiveté ». Il essaye de nommer provisoirement un instituteur, pour faire la classe aux enfants du bourg et de tous les villages, moyennant une rétribution des parents. Mais cette nomination est bientôt déclarée arbitraire, illégale (16 ventôse an V). Une autre école n'existait que sur le papier. Il n'y en avait pas non plus à Outrechaise, ni à Marthod, ni à Héry. Le nommé Balthazard Excoffon fut enfin installé au presbytère, où il touchait la fondation Crédoz. C'était en 1801 (15) ; l'école, totalement supprimée pendant trois ans, n'avait guère été faite régulièrement pendant les six années suivantes, alors que pour l'école des filles l'interruption devait durer quatorze ans, de 1793 à 1807. Cet

(12) Parfois l'exacteur voulait remettre au curé les intérêts de la fondation, parfois c'était au vicaire-régent. Il y eut aussi une interdiction de l'évêque au curé de se charger de cette fondation avant qu'elle fût complétée par le Conseil. (Gonthier, *loc. cit.*, p. 96.)

(13) Pérouse, *loc. cit.*, p. 266.

(14) Rapport de M. Vernaz, ancien directeur des écoles de Thonon. (*Acad. Chabl.* ,XV, 103.)

(15) Sa nomination officielle par le Conseil n'est en effet que du 15 pluviôse an IX (1801). Peut-être était-il déjà en exercice.

Excoffon se disait « jacobin », et l'Assemblée générale de 1749 n'aurait guère reconnu en lui le quatrième vicaire nommé par le Révérendissime évêque ! Il demeura à ce poste environ cinq ans, mais déjà le 26 novembre 1803, c'est-à-dire aussitôt que ce fut possible, le notaire Berthet, secrétaire de la municipalité, ouvrait une école dans sa maison, sous la direction d'un abbé Dupuy, prêtre de Chambéry, auquel il payait un traitement, par lui-même et par les autres pères de famille, « voulant, disait-il, suivre l'intention de M. Crédoz, qui a fondé une école en cette commune, quoique nous ne puissions pas profiter du revenu de cette fondation, dont le citoyen Balthazard Excoffon jouit, ayant été nommé instituteur par le Conseil municipal ».

Ce citoyen Excoffon ayant été invité par le maire, en 1805, à assister avec ses élèves aux solennités qui devaient avoir lieu pour la fête de saint Napoléon (16) et pour celle du rétablissement de la religion en France, il s'y refusa et ne parut pas à la solennité. Placé ainsi en désaccord avec la municipalité qui l'avait soutenu jusque-là, il abandonna l'école, et les vicaires-régents reprirent leurs fonctions comme avant la Révolution.

En 1821, il y avait deux écoles communales et trois particulières. Le vicaire-régent, Pierre Dutruel, avait 40 élèves; l'institutrice, Veuve Ducheney, en avait le même nombre. L'école du Tondut, tenue par F. Berthet, comptait 56 élèves ; celle d'Uginette, avec J.-M. Francoz, 30 élèves, ainsi que celle de Soney, avec J.-F. Pontet. Tous ces maîtres étaient approuvés par l'évêque et le Conseil, mais les trois derniers étaient payés par les élèves. On se rend compte par l'addition de ces chiffres de ce qu'était la population scolaire, alors que les écoles officielles n'existaient pas. Mais, en 1852, le Conseil parle de cinq écoles « de quartiers », ouvertes pendant les mois d'hiver : Le Gombert, Lisle, Mont-Dessus, Banges et Soney. Il vient de renouveler sa confiance aux deux institutrices du bourg, Mlles Berthet et Losset, « qui ont jusqu'ici rempli leurs

(16) C'est un saint du calendrier, patron de l'empereur.

fonctions de la manière la plus satisfaisante pour la meilleure éducation des filles » (17).

Ne pouvant toujours fournir des vicaires régents pour l'école, Mgr Rendu, évêque d'Annecy, autorisa, en 1846, le Conseil d'Ugine, « sous la réserve des messes fondées dont la charge restait à la commune », à employer les revenus de la fondation Crédoz en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes. Il résulte d'une lettre à l'Intendant qu'ils sont venus (18) au nombre de trois, puis de quatre, avec un traitement de 1.500 francs pour les quatre. L'enseignement (19) comprenait la lecture, l'écriture, les principes de la doctrine chrétienne. Suivent les détails du programme : éléments des mathématiques, arpentage, dessin linéaire et de perspective, tenue des livres et littérature. Les Frères s'engageaient aussi à faire l'école du soir pendant deux heures, de la Toussaint à la fin de mars, et l'école du dimanche après vêpres, également pendant deux heures. Ils surveilleraient les enfants à l'église et assisteraient à la sortie des classes pour le maintien de l'ordre.

Les Frères enseignèrent à la maison Lallier, près de la fontaine du bourg, puis à la grand'maison, et ensuite, malgré l'opposition du reste bien justifiée de plusieurs conseillers, qui trouvaient le local trop distant, à la maison de Magdelain, à Uginette. L'un d'eux mourut même à Ugine : le Frère Albert-Théodule Rollet ((20), le 17 octobre 1848. Ils ne tinrent les écoles communales des garçons que pendant sept ans. Leur institut avait trop d'écoles à pourvoir, et ce grand nombre rendait impossible aux supérieurs le choix de maîtres vraiment capables et expérimentés. Le Conseil, dans sa séance du 6 janvier 1851, applaudit cependant « aux heureux résultats de leur enseignement ».

A leur départ, le mobilier scolaire fut transporté à la

(17) Délibération du 6 janvier 1851.
(18) Envoyés par le C. Fr. Gal, provincial de Savoie.
(19) Délibération du 26 septembre 1847.
(20) Il était de Villargondran (Maurienne) ; décédé à 22 ans (Renseignements fournis par l'Institut).

cour du Ty, dans la maison que la « congrégation de la charité » ou bureau de bienfaisance venait de rebâtir, pour y installer l'hôpital (21). C'était dans le bourg, un peu cependant en dehors des maisons, tout à fait sur les anciens remparts, dans un endroit assez solitaire pour que des écoles y fussent parfaitement installées. La commune, aidée d'un don du curé Burnoud (22) et d'un autre du curé Morand, y fit venir trois Sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul (23). C'était en 1856, soit pendant une trentaine d'années. L'une des religieuses, Sœur Bathilde Seybot, originaire du Canton de Fribourg, avait débuté à Faverges, mais elle passa presque toute sa vie d'institutrice à Ugine. Elle avait de beaux talents, mais surtout un doigté spécial pour l'éducation des jeunes filles ; aussi était-elle très appréciée des autorités et des familles, qui parfois lui laissaient leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. A plusieurs reprises, elle reçut des félicitations pour la tenue de sa classe, et on lui décerna, dans un Concours agricole d'Ugine, une médaille pour les travaux manuels exécutés par les élèves. Elle mourut dans son pays de Fribourg, en 1901.

La laïcisation des écoles amena le chanoine Mugnier à fonder immédiatement une école libre de filles dans la maison Avrillier-Benzon, ancienne maison Dutour. Sœur Amélie Sautier, de Magland, une amie de Sœur Bathilde, ouvrit l'école, en octobre 1886, et mourut presque aussitôt. Les enfants demeurèrent dans leurs familles pendant le mois nécessaire aux nouvelles démarches, puis l'école se rouvrit avec Sœur Marie-Philomène Pettelaz comme directrice. D'autres religieuses, les Sœurs de la Croix (24) vinrent continuer l'œuvre, en 1892, sous la direction de Sœur Marie-Louise Ravoire ; elles ne partirent qu'au mois

(21) Maison actuellement occupée par la pharmacie.

(22) « Considérant, dit le Conseil, 3 décembre 1853, que Rd Burnoud a donné 250 livres neuves dont l'intérêt sera donné aux pauvres jusqu'à l'époque où l'école des filles sera régie par des Sœurs... »

(23) Filles de la Bienheureuse Mère Thouret ; Maison-mère à La Roche-sur-Foron.

(24) Fondées en 1838, par le P. Mermier, à Chavanod (Haute-Savoie).

d'août 1903, quand fut appliquée la loi contre les Associations religieuses.

Alors que Révérende Sœur Bathilde et ses compagnes se dévouaient aux écoles communales de filles, celles des garçons, qui se tenaient dans l'ancienne maison Lallier, près de la fontaine, possédaient, depuis 1867, un instituteur modèle : c'était M. Joseph Grillet. Lui aussi resta à Ugine presque toute sa vie, puisqu'il ne partit qu'en 1903, pour prendre sa retraite, après trente-six ans d'enseignement. Il était né à Grésy-sur-Isère, et c'est là qu'il fut enterré, après une mort très chrétienne, le 12 janvier 1905. C'est pour nous un devoir de reconnaissance et de justice que de rendre hommage à sa mémoire.

> Il instruisait le mieux du monde, avec clarté, avec science, avec méthode, et, ce qui est plus rare et non moins méritoire, avec patience. Il aimait ses fonctions, avait la vocation de son métier et en comprenait la grandeur. Il imposait le respect ; sa bonté était proverbiale ; sa modestie n'avait d'égale que son mérite (25).

Ce mérite reçut une sorte de consécration officielle quand M. Grillet fut nommé officier d'Académie. Ce fut un événement pour le pays, et chacun se réjouissait de ce qu'il appelait la plus méritée des distinctions. Les anciens élèves de M. Grillet garderont fidèlement sa mémoire (26).

Après lui, M. Bertrand fut vingt-deux ans directeur et enseigna trente-quatre ans à Ugine ; Mlle Léonie Bornarel fut vingt-sept ans institutrice au chef-lieu, sans compter

(25) Article d'un de ses anciens élèves, le député Paul Proust, dans *Le Progressiste d'Albertville*, janvier 1905.

(26) Il faisait des expériences agricoles, y intéressait tout son petit monde, nous apprenait les différentes greffes des arbres fruitiers et de la vigne... Sur les murs de la classe, lui-même avait dessiné et colorié sept grandes cartes. Nous les avons encore devant les yeux pour y avoir récité, toujours dans les mêmes termes, les provinces de France, les bassins des grands fleuves, les principales lignes de chemin de fer... Chose qui montrera la largeur de ses idées pédagogiques, M. Grillet avait ainsi peint une carte de la Savoie et une autre, très grande, de la commune d'Ugine, avec les principaux villages. Ajoutons un détail qui paraîtra puéril, mais dont nous garantissons l'authenticité. Interrogé au baccalauréat sur la géographie, un élève de M. Grillet donna, avec beaucoup d'assurance et sans y changer un mot, les réponses que son

les années passées dans deux écoles de hameaux. Est restée longtemps à Soney, Mlle Guillot, et, au Trembley, Mlle Messiez-Petit.

M. Grillet était directeur des écoles quand on construisit un groupe scolaire au fond de la ville, sur l'emplacement de l'ancienne maison Delachenal. Les vieux murs furent complètement démolis et la nouvelle maison, qui paraissait alors très vaste et très commode, fut inaugurée en 1886, sous la présidence de M. Jules Roche, député de la Savoie. Jusqu'à cette époque, le Conseil avait donné au deuxième vicaire 300 francs sur la fondation Crédoz. Le vicaire, disait-on, répond en partie aux désirs du fondateur: il aide les prêtres de la paroisse et fait aussi la classe de latin aux enfants que l'on désire acheminer vers les collèges (27). Mais, en présence de nouvelles dépenses, le Conseil cessa tout à coup de fournir au vicaire ce chétif traitement. Ce fut grand émoi au Conseil de fabrique, qui, dans sa séance du 7 novembre 1886 (28), expose l'essentiel de la fondation Crédoz, le transfert de la fondation aux Frères, en 1846, par Mgr Rendu.

On a ensuite appliqué la fondation aux instituteurs. La Fabrique laissait faire, parce que la commune payait le traitement du deuxième prêtre et faisait acquitter les messes Crédoz. Mais maintenant qu'on veut arrêter tout payement le Conseil proteste, affirmant d'autre part que les écoles étant à la charge de l'Etat il n'y aura là aucune perte pour personne.

Presque en même temps que le groupe scolaire, fut édifiée en contre-bas, au lieu dit Montroux, une Ecole supérieure, et depuis lors, par suite de l'établissement des usines, on dut construire le groupe scolaire des Fontaines et acheter en outre, pour 100.000 francs, la propriété Verboux, soit : le château du Crécherel. Il n'est pas non plus

ancien maître lui avait apprises. Le professeur (M. de Crozals, de la Faculté de Grenoble) parut si satisfait qu'il n'ajouta pas la moindre question. M. Grillet le sut, et en fut attendri jusqu'aux larmes.

(27) Cette année-là même, l'abbé H. Delacroix avait encore trois élèves « au latin » : F. Pettex, aujourd'hui curé de Balmont, le conducteur des Ponts-et-Chaussées Hyacinthe Vallet, aujourd'hui décédé, et le P. Léon Buffet.

(28) Archives de l'Evêché d'Annecy.

une seule école de hameau à laquelle on n'ait pas fait quelques réparations ou qui n'ait reçu quelques perfectionnements.

Peut-être est-ce ici le lieu d'analyser, en achevant ce chapitre des écoles, quelques livres ou productions qui ont des Uginois pour auteurs.

L'abbé Jean-François Dubettier des Rippes (29), passait ses longues soirées d'hiver à traduire un ouvrage sur le Saint Sacrement, de l'auteur italien Pagani, directeur spirituel au Grand Séminaire de Novare. Savait-il qu'un Savoyard éminent, aide-de-camp du roi Charles-Albert, le comte de Gerbaix de Sonnaz, avait caressé, en 1843, l'idée de traduire ce même ouvrage (30), « qui m'a paru dicté, écrit-il, par l'esprit de charité le plus pur » ? Le noble comte n'eut pas le temps d'achever son manuscrit, mais l'abbé Dubettier, ayant longtemps travaillé le sien, le confia, vers 1873, à la grande maison Vivès. L'exemplaire que nous possédons a 464 pages ; il fait partie de la onzième édition (31), ce qui indique un chiffre très élevé d'exemplaires. La traduction est du reste élégante et fort pieuse. Nous aimons aussi les quelques pages de préface où M. Dubettier fait connaître l'œuvre de Pagani et la sienne :

> Ce beau sujet, dit-il, est présenté sous une forme propre à le faire aimer, sans rien de cette aridité qu'on trouve souvent dans les écrits ascétiques. Nous ne connaissons pas de livre en ce genre qui réunisse au même degré la tendresse, la vivacité du sentiment, la naïveté de l'expression, et surtout cette heureuse fusion des plus beaux passages de nos Livres saints, cette onction et cette grâce que nous gémissons, hélas ! de ne pouvoir assez reproduire, et qui dénotent chez l'auteur autant de science que de foi.

Dans les *Défenseurs du Val d'Arly* (32), de Victor Ver-

(29) Il est ce vicaire des Villards-sur-Thônes dont il est question dans *Bois et Vallons*, de Replat, L, 215, à propos d'une pierre druidique.

(30) *Notice biographique* par l'abbé Puget, Annecy, 1862, p. 34.

(31) *L'âme devant la Sainte Eucharistie*, par Pagani, traduit sur la 14e édition italienne, par l'abbé F. Dubettier ; Paris, Vivès, 1884.

boux, paru en 1895, on trouve, sinon beaucoup de science et de foi, du moins une imagination très vive, une sensibilité violente, et un grand amour pour Ugine. Dès les premières lignes, il s'agit du Mont Charvin « l'une des cimes les plus belles des Alpes » ; plus loin :

> Le voyageur qui, parcourant à petites journées le beau pays de Savoie, aime à délecter ses yeux au spectacle des beaux sites, ne s'arrête point sans émerveillement à l'aspect de cette conque de verdure enchâssée dans une superbe ceinture de montagnes et qui s'appelle la vallée d'Ugine.

L'auteur n'a garde d'oublier la maison seigneuriale, le vieux château du Crécherel où lui-même a passé son enfance :

> Son développement d'autrefois couvrait tout le faîte du mamelon : enceinte grandiose aux remparts crénelés, donjon orgueilleux où veillaient les hommes d'armes, tourelles et poivrières attachées à ses flancs comme l'aigle se suspend au rocher pour épier ses ennemis.

Le personnage principal de cette fantaisie au cadre historique s'appelle précisément Robert de Crécherel ; il organise avec son vieux père, en 1813, la résistance du Val d'Arly. A chaque instant des noms connus frappent les oreilles ; on oublie les anachronismes, on se laisse prendre au charme du récit. Vraiment, « V. V. d'Ugine » serait peut-être devenu un grand écrivain s'il avait su discipliner son talent, et surtout si les soucis d'une existence difficile ne l'avaient pas jeté loin des loisirs au moins relatifs que demande la carrière des lettres.

M. Ernest Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugine, descendant de la famille Delachenal, a publié en 1925 et 1927 deux brochures très curieuses et fort appréciées des spécialistes, sur la *Faune* et la *Flore des Orgues.* Nous extrayons de la *Revue des Lectures* (33) cette ingénieuse appréciation :

(32) *Les Défenseurs du Val d'Arly*, de 1813 à 1815, roman historique par V. V. d'Ugine, Annecy, Niérat, 1895. Avait d'abord paru dans l'*Indicateur de la Savoie.*

(33) Numéro du 15 octobre 1927, p. 1059. C'est la Revue dirigée par l'abbé Bethléem.

L'auteur est un savant et un artiste ; il est entomologiste et botaniste en même temps qu'amateur passionné de l'orgue. Et c'est en plus un homme d'infiniment d'esprit. Aussi ces deux brochures sont-elles extrêmement savoureuses, pleines d'imprévu et de fantaisie humoristique, mais aussi sérieusement documentées, patiemment étudiées, munies d'un arsenal de recettes pratiques. Mammifères, oiseaux, poissons (qui l'eût cru ?), batraciens, reptiles, insectes, tous les ordres sont représentés dans la faune des orgues. Et parmi les mammifères, que de genres et de races diverses, depuis les habitants des orgues qui s'installent dans les tuyaux ou se logent dans les boiseries, les simples amateurs organophiles, jusqu'aux organophobes déterminés, et aux organistes, qui ne sont pas les moins dangereux !

La flore est aussi savamment traitée. L'auteur la présente en quelques lignes originales, surmontées de l'écusson des Perrier de la Bâthie et de leur devise ; écusson qui représente, sous la clarté d'une étoile, des *pierres* formant une bâtisse ; devise latine : *Non deficiam*, Je ne dégénèrerai pas !

Enfin, en avril 1930, paraît une troisième brochure de 48 pages intitulée *Orgues Savoyardes*, avec des dessins, des proverbes patois, la description technique des orgues disparues et des orgues existantes. « Bien que limitrophe du Piémont et de la Suisse, où l'on trouve des orgues dans le moindre village, la Savoie ne compte que quatre douzaines d'instruments. » Ils sont énumérés et décrits dans ce travail très neuf, qui comble une vraie lacune.

Nous renvoyons à d'autres chapitres une brève étude sur d'autres auteurs : le docteur Ducrest, le P. Ambroise Tissot, Fernand Donnet d'Anvers, et même le poète Ducis, qui, par sa mère, appartient à Ugine. Quant aux ouvrages du P. Léon Buffet, nous les énumérons dans une note (34).

(34) *Ugine*, Notes d'histoire ; c'est le présent ouvrage ;

Vie du P. Tissot, Supérieur des Missionnaires de Saint-François de Sales. Ouvrage de 500 pages, couronné par l'Académie Française et l'Académie de Savoie ;

Vie du P. Mermier, Fondateur des M. S. F. S. et des Sœurs de la Croix. Ouvrage de 300 pages, couronné par l'Académie Florimontane ;

Diverses brochures : *Vie abrégée du P. Tissot*, *Le Guide des Allinges*, *La Congrégation des Missionnaires*, etc. Ce sont des plaquettes illustrées, de 32 pages.

CHAPITRE XV

La Commune

Les communes primitives. — L'assemblée générale ; son fonctionnement. — Celles de 1673, de 1749. — Les syndics : nombre et élection. — La peur du syndicat en 1697. — Les conseillers. — Local des séances. — Nomination des exacteurs ; leurs charges. — Recettes et dépenses. — La boucherie. — Les regrattiers. — Le cadastre de 1729 ; son utilité. — En note, une liste de syndics et de maires.

On est porté à croire que les communes ont toujours été ce qu'elles sont, c'est-à-dire des groupements territoriaux (1) ; que les Conseils ont toujours été nommés par les électeurs ; que chaque commune a toujours eu un seul maire ou syndic; qu'enfin ces sortes de titres ont toujours été recherchés ou sollicités des autres citoyens. Nos développements montreront ces différences et bien d'autres entre l'ancien régime et celui d'aujourd'hui.

La commune primitive n'était pas déterminée par le territoire mais par la possession en commun. On pouvait appartenir à une commune où l'on n'était point du tout domicilié, et surtout, chacun pouvait dépendre d'un grand propriétaire suzerain, alors que les voisins, les gens du

(1) V. surtout l'étude de M. Pérouse sur les *Communes de l'ancienne Savoie*. Nos textes et nos exemples ne font souvent que corroborer cet excellent travail.

même village et peut-être habitant la même maison, n'en dépendaient pas.

Parmi tous ces seigneurs, grands et petits, le comte puis duc de Savoie est celui que l'on rencontre le plus souvent. Nous avons expliqué qu'il avait à Ugine son château, où résidait son représentant, le châtelain, qui percevait ses revenus, faisait payer les amendes, jugeait les petites causes, intervenait dans les plus importantes, avait « un banc du droit », percevait les subsides extraordinaires et librement consentis. Il assistait aux assemblées générales des communiers non pas pour les présider mais pour en dresser le procès-verbal officiel.

Le grand ressort de toute l'administration civile était en effet l'assemblée générale (2). Quelques exemples feront voir comment elle se réunissait, comment elle fonctionnait, comment les décisions y étaient prises à l'unanimité, chacun se rangeant à l'avis des autres, sans cependant y être obligé. Le jugement des syndics, des conseillers, n'était pas prépondérant, et le plus pauvre des « communiers » aurait pu, s'il l'avait voulu, s'inscrire contre la décision prise et expliquer son refus.

Une des plus anciennes assemblées dont nous ayons le procès-verbal, dressé par le notaire-châtelain Melchior Delachenal, est celle du 28 mai 1673, déjà citée au chapitre de la Commanderie. Répétons-en les termes qui vont le mieux à notre sujet et font connaître le fonctionnement de ces assemblées :

> A requête des syndics, conseillers et communiers de la ville et paroisse d'Ugine, Me François Delhôpital, sergent ducal (huissier) a baillé assignation aux dits communiers, à l'issue de la messe matinière, de s'assembler au-devant du banc du droit du dit lieu pour déterminer la dîme du vin avec illustre seigneur Messire Antoine-Melchior Demareste, commandeur de Saint-Laurent d'Ugine.

(2) Ce système a fonctionné jusqu'à nos jours, avec des divergences de détails, dans certains petits Cantons suisses. Le principe, dit-on, remonte, en Savoie, aux invasions burgondes. Dans sa *Germanie*, l'historien Tacite en parle clairement : « *De minoribus principes consultant; de majoribus, omnes.* »

D'où l'on voit que l'assemblée était proposée par les syndics, le Conseil et les communiers, qu'elle avait lieu au banc du droit, c'est-à-dire, pour Ugine, devant l'Hôtel de Ville actuel, où prenait place le châtelain, comme greffier officiel.

« A quoi satisfaisant ont comparu... » Suivent les noms. D'abord, celui des nobles : Dutour, de Ruffier, de Launay ; puis les syndics, du moins les trois qui étaient présents : Pierre Dubettier l'aîné, Louis Demontvignier-Monnet, Laurent Dubettier ; ensuite trois conseillers, tous trois « maîtres » : Georges Bertrand, Thomas Buchard, Claude Pomat ; enfin les autres communiers, tous signalés avec leur prénom et celui de leur père. Ils sont 76 en tout, et le châtelain a soin d'indiquer, en terminant l'énumération, qu'« ils excèdent les deux parts, les trois formant le tout ». On délibère ; on transige pour cette dîme du vin, et c'est l'unanimité dans l'acceptation, c'est le serment collectif, toutes les mains droites se lèvent. « Le tout ont promis observer par foi et serment, le seigneur Demareste en mettant la main sur la croix (des Saints Maurice et Lazare, qu'il porte sur la poitrine), et les communiers par l'élévation de la main. » Ont signé les principaux membres présents, et aussi, comme c'est la règle, deux témoins étrangers, « témoins à ce requis ». La dernière signature est celle de « Delachinal, notaire et châtelain, qui a reçu le présent (acte) ».

Avec le temps, le pouvoir des syndics et des conseillers augmente. Eux-mêmes délibèrent entre eux avant de demander à l'Intendant de la province l'autorisation de convoquer l'assemblée générale ; mais cette assemblée est encore réunie toutes les fois que l'affaire est d'importance, quand elle concerne la paroisse et l'église, les biens communaux, les écoles.

Le registre des délibérations, en 1749, offre, dans des pages successives, d'abord la délibération du Conseil concernant les offres de Rd Crédoz pour la fondation du collège, puis, dressé par F. Buchard, « notaire collégié et châtelain, secrétaire du bourg et communauté d'Ugine », le compte rendu de l'assemblée générale des « chefs de

famille ». Tout se passe comme ci-dessus. Le notaire spécifie qu'on a fait sonner la cloche « à la manière accoutumée » ; le sergent Poëncin a annoncé « tant devant que dernier l'église, à l'issue des grandes messes », la convocation de l'assemblée. 270 communiers sont présents. Nous n'y avons pas remarqué des noms de femmes ; mais le cas est fréquent où elles venaient aux assemblées comme veuves ou tutrices. Une fois la décision prise, il est presque inouï que quelqu'un s'inscrive contre l'avis général. Si le fait a lieu, il est noté sur-le-champ, comme lorsque Jean Delachenal, « pour n'être pas sûr de demeurer en la présente paroisse », dégage sa responsabilité en tout ce qui concerne les sommes prêtées par Rd Crédoz.

Ces deux exemples montrent les communiers et paroissiens se gouvernant eux-mêmes et délibérant sur leurs propres intérêts. Que c'est loin du vote actuel, qui exclut les minorités, même importantes, et qui n'intervient plus, sauf à des intervalles réglés d'avance, quelles que soient les affaires à traiter ou les questions à débattre ! Mêmes différences, on va le voir, dans les détails d'administration.

Pendant plusieurs siècles il y eut quatre syndics ; ils s'appelaient *consyndics*, c'est-à-dire exerçant ensemble le syndicat. Voici pour Ugine quelques-uns de leurs noms, choisis parmi les plus anciens ; nous en donnerons d'autres en note à la fin du présent chapitre, en y ajoutant une liste des maires.

Les syndics de 1695 étaient : Bisilliat-Donnet, Gardet-Jaillet, Demontvignier-Chavonnière, Mondet-Blanc (3) ; ceux de 1699 : Laurent Ducrest, Laurent Mugnier-Bajat, Laurent Mollier-Billet et Mermet Fichet (4) ; en 1715, à l'assemblée où intervient Claude Charlon-Lafontaine, figurent les consyndics Curton, Dubettier, Banget-Mossaz et Berthet (5).

(3) Assemblée générale pour le prêtre des âmes. Archives Orsier-Suarez.

(4) Cotte générique de 1699. Archives Berthet-Proust.

(5) Archives Périllat-Charlon.

Le colonel **de Magdelain** en 1829. Le prêtre **Crétoz**, fondateur des écoles 1749.
Le **P. Ambroise,** capucin, en 1880. **Maurice Ducrest** du Clos chez le prince Soubise, 1760.

B.F.

La charge de syndic, même exercée à plusieurs, entraînait des pertes de temps, des responsabilités pécuniaires. On faisait tout pour s'en exempter. Nous avons un exemple des plus remarquables de cette peur du syndicat, dans le compte rendu d'une assemblée générale tenue le 29 septembre 1697 (6).

A cause des guerres récentes soutenues contre la France — la prise de Montmélian est de 1690 et l'occupation française vient à peine de cesser — Ugine doit encore au Trésor des impôts qui remontent à 1689. L'on imagine alors un moyen qui paraîtrait aujoud'hui des plus extraordinaires de se procurer quelques ressources :

> Considérant que la communauté est « à la dernière extrémité d'argent », l'assemblée demande s'il se trouvait quelqu'un d'entre les communiers qui eût envie de se libérer de sa charge syndicale moyennant des sommes sortables et convenables selon leur pouvoir. Sur quoi s'est présenté Laurent l'aîné, à feu F. Dubettier-Plat de Mont-Dessus, qui aurait offert (7) de bailler au nom de Balthazard son fils 60 florins, puis a rehaussé sa mise à 70 florins, qui auraient été acceptés. Puis après, aurait comparu Jean à feu Antoine Rey, demeurant aux Rippes, des moins cottisés (imposés) et plus faibles, qui aurait aussi offert de payer 40 florins, puis venu à 50, qui de même auraient été acceptés ; lesquelles sommes chacun en ce qui le vise ont promis et promettent avec serment de payer à la communauté ou à celui qu'elle députera pour ce regard, ou aux syndics.

N'est-ce pas inattendu, le sacrifice que font ces communiers, même ce Rey si peu fortuné, qui avance 40 puis 50 florins pour être sûr de n'être jamais syndic ?

Il y a aussi quelque chose de patriarcal dans la façon dont on remplace les syndics et les conseillers. A l'assemblée du 7 novembre 1700, les quatre syndics représentent que « l'exercice de leur charge syndicale s'en va expirer », et chacun d'entre eux propose son successeur. Me Thomas Delachenal nomme Louis Mondet-Moutonnet ; Jean-Louis Buchard nomme Jean-Claude Demontvignier-Monnet ;

(6) Fonds Mollier-Carroz.

(7) Ces conditionnels dovent s'interpréter par des passés : ... qui a offert, ... puis a comparu. Ce sont des souvenirs du discours indirect latin.

Claude Poëncin, Jean-Claude Mollier, et François Poëncin, Jean-Claude Pontet ; les quatre ainsi désignés acceptent « après quelques difficultés et raisons par eux avancées » ; l'assemblée est consentante, et les voilà syndics, tous les quatre pour une année. Mais on voit bientôt le chiffre des syndics descendre à deux, puis, à partir des réformes de 1738, sous le roi Charles-Emmanuel III, il n'y aura plus qu'un syndic, assisté de six conseillers. Il touchera même un salaire, fixé pour Ugine à 30 livres annuelles.

Nous sommes très documenté sur la façon dont se fait ensuite (8) le renouvellement du syndic et de ses conseillers.

Le syndic est élu par le Conseil à sa dernière réunion annuelle :

L'an 1749 et le 28 du mois de décembre, à une heure après-midi, au bourg d'Ugine, ont comparu, par devant- moi secrétaire, honorable Jean-Antoine Bisilliat-Cheneval, syndic, le sieur Hy. Delachenal, Pierre Mondet-Moutonnet, Jean-Cl. Poëncin, Me Laurent Berthet, Pierre Demontvignier et Pierre Charlon-Lafontaine, les six derniers, conseillers faisant le Conseil ordinaire du présent lieu, dûment assemblés au dit lieu et convoqués au son de la cloche à la manière accoutumée, s'agissant de l'élection d'un nouveau syndic et d'un conseiller, l'année du syndicat du dit Jean Ant. Bisilliat-Chenaval étant expirée ; en place d'iceluy qui sort du Conseil dès aujourd'hui, les dits administrateurs ont unanimement élu et nommé pour nouveau syndic le dit Hyacinthe Delachenal, plus ancien conseiller par ordre de réception, et pour nouveau conseiller ils ont unanimement élu honorable Jean fils de feu Balthazard Lombard, l'un des plus aisés, et en état d'accomplir cette charge. Je leur ai ensuite fait lecture des Instructions et expliqué leurs devoirs respectifs, après quoi le dit nouveau syndic et conseiller ont séparément promis et juré sur les Saintes Ecritures de Dieu entre mes mains touchées, en qualité de châtelain du présent lieu, de bien et fidèlement exercer chacun leur charge en hommes d'honneur et de bien s'acquitter des commissions qui leur seront données et d'en rendre compte lorsqu'ils en seront requis.

C'est ainsi chaque année. L'un sort et l'autre arrive, sans que rien ne trouble, d'ordinaire, la monotonie de cette institution.

(8) L'assemblée générale de 1738 fut la dernière qui eut à élire les syndics

Nous avons omis ci-dessus une ligne concernant le local où ont lieu les séances. Après le serment des élus le secrétaire ajoute : « Ils ont continué le choix de la maison de moi secrétaire pour tenir les assemblées. » Il n'y avait donc pas d'hôtel de ville; chaque année, on faisait de nouveau le choix d'un local et on l'indiquait dans le compte rendu, en même temps qu'on fixait l'heure des assemblées, tantôt huit heures du matin tantôt une heure de l'après-midi. Mais quand la commune, en 1766, grâce au bon vouloir du premier commandeur Dutour et à la savante diplomatie du curé Carret, obtint comme presbytère la rectorie de l'hôpital, elle songea, le jour même où Mgr Biord approuvait les conventions, à construire pour le Conseil une salle attenante au presbytère, et à employer l'ancien grenier voûté « fermant à porte de fer » pour y déposer les archives. La salle des assemblées fut construite immédiatement (9). On fit venir de Faverges le maître maçon Casarechia, en lui donnant 2 livres 8 sols pour sa journée ; on prévit 295 livres pour construire à neuf un escalier de pierre et « un couvert ardoises ». Deux ans plus tard, un menuisier promet de faire une table, des bancs, « 12 chaises de noyer à la dauphine ». La salle s'appelle « salle consulaire ». Elle sert aussi aux séances de la justice (10). On ne l'a démolie qu'en 1846, quand fut bâti au même endroit le nouveau presbytère, gendarmerie actuelle, et c'est alors que l'on construisit le nouvel Hôtel de Ville, dont nous parlerons plus loin.

Chaque année, la dernière réunion du Conseil revêtait donc une particulière importance et solennité. Mais cette importance paraîtra encore plus grande quand on saura qu'en cette même circonstance était faite l'élection d'un exacteur, et aussi d'un regrattier pour l'année suivante.

L'exacteur était le percepteur chargé de lever la taille,

(9) C'est du reste l'époque où l'on en construit presque partout. Pérouse, *Les Communes*, p. 88.

(10) « Par devant nous Joseph Coppier, avocat au Sénat, juge d'Ugine, tenant ses assises dans la chambre des assemblées consulaires » (1781).

d'*exiger* l'impôt. Il était du pays, et susceptible d'être remplacé si un autre se contentait d'un pourcentage moindre, pourvu cependant qu'il fournît une caution suffisante. Quant au regrattier, il était nommé de la même manière, par adjudication, mais sa charge était différente : il devait, à cause du monopole du sel réservé à l'Etat et qu'on appelait la gabelle, recevoir le sel et le débiter aux familles. Il retirait pour lui-même un bénéfice proportionné à la vente, bénéfice dont il déclarait se contenter.

Le mot exacteur est très ancien, mais ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle qu'à Ugine l'exacteur est choisi en dehors des syndics. Auparavant, eux-mêmes se chargaient d'exiger les tailles (11) et de les porter à la trésorerie, ce qui économisait le traitement de l'exacteur, c'est-à-dire le pourcentage dont nous parlons. Sur ce point, l'assemblée générale du 7 novembre 1700 explique clairement la situation :

> Iceux syndics et conseilliers ont remontré à la communauté que le receveur de la taille leur est tellement à charge qu'il serait fort à propos, moyennant le consentement et permission des souverains seigneurs de la Chambre de Savoie, que les syndics que l'on nommera fassent la recette des tailles ainsi qu'il a été, de temps immémorial, observé rière le présent lieu.

Les communiers présents approuvent à l'unanimité la proposition des syndics, mais le système ainsi demandé ne plaisait plus au gouvernement, et bientôt la nomination d'un exacteur devint générale, au moins dans les communes importantes.

Pour donner une idée de ces nominations, nous raconterons celle de 1750, l'année même qui suivit l'Edit sur l'organisation des provinces, édit « qui réglait qu'Ugine payerait ses tailles à Annecy au lieu de Chambéry, et continuerait à y plaider (12) ».

27 décembre. On a procédé à l'élection d'un exacteur de

(11) 1635. « Injonction aux habitants des diverses communes possédant biens rière celle d'Ugine de nommer un entre eux pour exiger les tailles et les délivrer ensuite entre celles du syndic d'Ugine. » (Archives d'Etat, Turin.)

(12) Journal de Jean Delachenal.

la taille et des revenus de la présente communauté pour l'année prochaine 1751. Ensuite des affiches faites, se sont présentés divers miseurs, entre lesquels le sieur Joseph Dorlyan a misé à raison de 3 et demi pour cent de salaire ; honorable Jean Pontenier a couvert cette mise et l'a portée (13) à 3 livres 9 sols ; le dit sieur Dorlyan en a donné une autre à 3 livres 8 sols ; le dit Jean Pontenier une autre à 3 livres 5 sols ; le dit Dorlyan une autre à 3 livres 6 deniers.

On voit que les enchères étaient quelquefois vives, les miseurs obstinés, et les secrétaires très attentifs à tout inscrire dans le menu détail.

Enfin, le dit Dorlyan l'a portée au deux et demi pour cent, et personne n'a enchéri sur cette dernière mise, tellement qu'elle lui a été expédiée sous la caution du sieur François Delhôpital, aussi d'Ugine, icelle caution aussi reconnue bonne et suffisante, et on a député pour la passation du contrat Me Berthet.

Jean Pontenier laisse donc le dernier mot à son concurrent ; il savait jusqu'où il pouvait abaisser son tarif pour que la situation lui demeurât quand même avantageuse. Il l'avait occupée l'année précédente et il en rend compte le 19 juin 1751.

Il se charge d'avoir exigé ou d'exiger des particuliers inscriis dans le Cottet (le registre) de la taille la somme de 5.364 livres 12 sols 3 deniers pour la taille ordinaire ; plus 1.703 livres 4 sols 11 deniers pour une augmentation en raison de 6 sols 4 deniers sur chaque livre de taille suivant l'ordonnance du seigneur Intendant général Ferraris ; plus 251 livres 4 sols 9 deniers qu'il a dû exiger d'honorable Maurice Lallier, exacteur de l'année précédente (le compte n'était pas encore bouclé) ; plus la ferme de la boucherie et divers autres revenus de la commune .

Ces articles se nommaient Articles des charges. C'étaient les recettes. Elles s'élevaient à 7946 livres 19 sols 6 deniers. Puis viennent les dépenses, tant les dépenses locales que les versements faits à la trésorerie d'Etat ; pour chaque compte l'exacteur fournit les quittances et les reçus. Il a versé par petites sommes la taille ordinaire ; il a payé à Annecy l'augmentation demandée ; plus 40 li-

(13) C'est-à-dire diminuée, et ramenée à une somme inférieure, afin d'être lui-même choisi.

vres « pour les ustensiles (14) de Son Excellence M. le Gouverneur » ; il a soldé l'imposition pour le chemin de Faverges et le pont de Conflans ; le gage de 30 livres au syndic Delachenal ; au Rd curé Carret 15 livres pour le service voué à saint Sébastien et à saint Roch ; 60 livres au P. Célestin, le capucin qui avait prêché le carême ; 2 livres pour la poudre qu'on a distribuée, « ainsi qu'il est de coutume, à ceux qui prennent les armes le jour de la fête du Corps de Dieu (Fête-Dieu) » ; l'honoraire du régent du collège (remis à Rd Credoz pour sa rente viagère), 274 livres ; le gage de l'exacteur ainsi que le montant du « papier marqué » (papier timbré).

Cette énumération donne une idée sommaire de ces comptes annuels. « Le verbal » qui suit ces additions dans le registre montre avec quelles précautions on procédait. Me Laurent Berthet, conseiller, a été député par le syndic et le Conseil pour « l'assistance en contradictoire » ; il a même rogné certaines dépenses ; il a prouvé qu'on avait brûlé un peu moins de 2 livres de poudre à la procession ; il a déclaré non existante, « néant », la 24e dépense ; il a cependant constaté que l'exacteur ayant reçu 7946 livres en a dépensé un peu plus, soit 7968,

tellement que pour avoir plus dépensé qu'exigé il se trouve créancier de la communauté de la somme de 22 livres, qui lui sera payée par l'exacteur de la présente année suivant les ordres de M. l'Intendant de la Province, et moyennant quoi il se trouvera valablement acquitté de la dite exaction.

Ont signé Laurent Berthet, Jean Pontenier, Me Buchard, notaire royal collégié et secrétaire d'Ugine. Vu à Annecy, le 4 juillet 1751 (15).

Cette adjudication de l'exacteur demeura longtemps en vigueur, puisque même à la Révolution on continuait à soumissionner. Mais la loi du 5 ventôse an XII créa l'emploi de percepteur. Les premiers titulaires furent d'an-

(14) Impôt primitivement affecté aux ustensiles, literie, tables, sièges et qui a été maintenu sous ce nom.

(15) Nous pourrions citer ici des exemples de dégrèvements sollicités et obtenus pour grêle, inondations, incendies, charges de famille. En 1771, l'exacteur déduit la taille de M. Deville « exempt pour le nombre de 12 enfants ».

ciens exacteurs. Peu à peu cependant la nécessité de venir en aide aux anciens officiers ou blessés de guerre fit qu'on leur donna la préférence. Presque tous les percepteurs du premier Empire furent d'anciens officiers ; la tradition d'autrefois était rompue.

A-t-on remarqué plus haut, parmi les recettes, « la ferme de la boucherie » ? C'était une patente que le boucher payait à la commune ; elle s'élevait à environ 26 livres par an. Cette somme (16) servait pour l'entretien de la fontaine ; mais elle devait être souvent insuffisante, puisqu'en avril, cette année-là, « on examine la quittance du prix-fait donné pour remettre l'eau au bassin du bourg, qui manque subitement et totalement, les canaux étant pourris, et usés, et pleins de limon, qu'il a fallu lever, et en replacer 18 neufs, dans l'espace d'environ 100 toises en longueur, portant la somme de 47 livres. »

Il existe, en ce qui concerne la boucherie, des papiers plus anciens ; l'un du 9 avril 1673 (17) : c'est une convention entre le boucher d'alors, Michel Tissot, et Balthazard Dubettier-Martellet ; un autre du 15 juillet 1685, où Jean-Louis Mollier-Billiet, cordonnier et fermier de la boucherie, s'engage à « tuer et détailler de bonne viande, nullement corrompue ni tarée (18) ». La Révolution fit cesser ce fermage de la boucherie, mais le Conseil, dans sa séance du 19 mai 1806, regrette l'ancien état de choses, un peu à cause de la redevance qui ne se paye plus, mais surtout « en considération que la liberté indéfinie peut occasionner plusieurs abus, soit par la mauvaise qualité de la viande soit autrement ». Il propose donc un nouveau bail, au plus offrant, pour trois ans. En 1849, ce bail est repris par Francelin Salomon. En 1822 (19), on accusait, comme « bêtes tuées pour la consommation locale, aucun bœuf,

(16) La famille Ract (ou Rat) conserva longtemps ce droit de boucherie. En 1751, Cl. Rat essaie de faire baisser son tarif en offrant 12 livres ; le Conseil refuse.

(17) S. S. H. A., 37, p. XI, Dubettier se réserve toutes les têtes de gros bétail, moyennant 6 sols par tête.

(18) Pérouse, *Inventaire sommaire*, p. 275.

(19) Rapport à l'Intendant.

100 vaches, 400 veaux, 60 moutons ou brebis, 60 chevreaux, 300 porcs ».

L'exacteur n'était pas seul nommé par le Conseil. Dans la même séance était aussi nommé le regrattier, qui débitait le sel à l'entrepôt nommé « banc à sel », lequel avait été distrait de celui de Conflans en 1594. Sur le sel consommé par la population et le bétail, l'Etat avait un bénéfice net et assuré, la gabelle. D'une part il vendait plus haut que le prix de revient, comme dans les monopoles actuels du tabac ou des allumettes; d'autre part chaque famille était obligée de prendre au magasin et de payer une certaine quantité de sel évaluée d'après le nombre de personnes vivant à la maison, d'après le nombre et la qualité des bestiaux et des bêtes à saler, et enfin d'après le négoce exercé et le plus ou moins de sel qu'il demande.

Les mises se faisaient comme pour les exacteurs, mais les miseurs étaient moins nombreux. Ce sont parfois des femmes : une « damoiselle (20) Catherine Mansord » en 1751, procuratrice de son mari Hyacinthe Delachenal, mise « pour un denier par chaque livre de sel qu'elle distribuera tant en gros qu'en détail ». Elle offre une caution « bonne et suffisante » en la personne de J.-Claude Poëncin.

En 1757, une réclamation est adressée à l'Intendant du Genevois par Jean-Joseph Delachenal, « disant que, dès plus de trente ans, tant son père que lui ont eu la charge de regrattiers sans avoir occasionné aucun sujet de plainte », mais que récemment « le secrétaire et le Conseil ont nommé d'office pour regrattier de l'année prochaine le sieur Laurent Berthet, sans avoir aucunement convoqué le peuple pour miser à la manière accoutumée, de manière que le suppléant, un des littérés (gens instruits) d'Ugine, a été exclu de donner sa mise ». L'Intendant donna raison à Delachenal (21).

(20) On voit par cet exemple et beaucoup d'autres qu'une femme mariée était appelée Mademoiselle quand elle était de famille très honorable.

(21) Pérouse, *loc. cit.*, p. 268.

Une fois le regraltier nommé, il prenait en charge, de son prédecesseur, « les fonds en sels et saquerie ». Les sacs appartenaient donc à l'administration.

La gabelle était pour la monarchie une source de revenus, mais aussi une source de dépenses et d'ennuis. Les contrebandiers pullulaient. On leur faisait une chasse dangereuse, on les menaçait de punitions terribles. Le compte des tailles, en 1766, porte une dépense de 6 livres « pour l'achat de la poudre et balles à ceux qui sont chargés d'arrêter les contrebandiers, à forme des lettres patentes de Sa Majesté » (22). Le sel venait d'Aigues-Mortes, en France, mais surtout du Piémont, et de Salins, en Tarentaise. « La voiture des sels » l'apportait en suivant un itinéraire fixe, par l'Hôpital, Ugine, Faverges, Annecy, Le Plot, Arbusigny, Mornex, Bellerive. Aux relais étaient établis les entrepreneurs, et pour le passage de cette voiture les chemins étaient rigoureusement entretenus (23). En 1753, on construisit, à Conflans, « le bâtiment de graduation pour le service des Royales Salines ». Le vice-intendant Perrin avait imaginé de réquisitionner, en les payant, les muletiers d'Ugine. Ils viendraient jusqu'à Conflans chercher le sel, mais ils devaient, en passant à Marthod, charger des ardoises pour le bâtiment neuf. L'ordre est du 30 avril ; il est déjà comminatoire. On devra commander, à partir du 2 mai, 10 mulets ou chevaux de charge, et M. Perrin parle de « contraindre les rénitents » (ceux qui refuseront). « Les syndics et Conseil » n'ont pas répondu docilement puisque, le 16 mai, on leur annonce qu'« ils logeront un soldat en brigade, à qui ils payeront 20 sols par jour, pour n'avoir pas commandé les 10 mulets, sauf au Conseil de loger la dite brigade chez les rénitents, supposé qu'il ait commandé les mulets ». Le 18, nouvelle lettre comminatoire pour en exiger 20 au lieu de 10, et comme quelques-uns n'avaient obéi qu'à moitié, en venant chercher le sel sans apporter les ardoises, on menace aussi

(22) Pérouse, *loc. cit.*, p. 269.
(23) *Revue Savoisienne*, 1918, p. 89.

de la brigade « ceux qui n'auraient pas chargé les ardoises en venant » (24).

La répartition de la gabelle par familles suppose des listes bien dressées et tenues à jour, où figurent les habitants et aussi le bétail. C'est ainsi qu'en 1741, sur les 345 chefs de famille, 162 n'ont pas de bœufs, 71 n'ont pas de vache, 133 n'ont « ni cochon ni portion de cochon à saler » (25). On pouvait calculer facilement, à l'aide de ces listes, la somme à exiger de tous et de chacun.

L'impôt ordinaire et extraordinaire était plus difficile à répartir d'une façon équitable. Presque partout existaient des cadastres, pour que dans cette répartition il fût tenu compte des possessions et revenus de chacun. Le roi Victor-Amédée II, par lettres patentes du 9 avril 1728, ordonna le cadastre général de la Savoie, ainsi commencé presque 75 ans avant le cadastre général de la France, qui date seulement de 1802. Ce cadastre de Savoie, que le fameux économiste écossais Adam Smith ne craignait pas d'appeler « admirable », demanda dix années. Les travaux furent entrepris à Ugine dès 1728. On lit en effet dans le registre du cadastre, conservé aux Archives départementales :

> L'an 1729 et le 16 du mois de décembre, soit notoire et public que la mensuration de tout le territoire de cette communauté d'Ugine à été commencée le 3e de septembre année dernière, et icelle parachevée le 28 octobre dernier par le sieur géomètre Vigliada et par le sieur Tiaffey. Signé : F. Curton et Hyacinthe Delachenal, estimateurs d'Ugine.

Le n° 1 est la chapelle de Saint-Clair et Sainte-Catherine sous le château du Crécherel ; l'église paroissiale porte le n° 54 ; la tour commune du banc du droit, le n° 60 ; les derniers numéros, 7580 et 7581, sont à Lisle.

Les travaux du cadastre étant devenus exécutoires

(24) Archives Berthet-Proust.

(25) Pérouse, *loc. cit.*, p. 269. En 1769 la consigne donne : 336 bœufs, veaux ou génisses, 671 vaches, 680 moutons, 1.166 brebis, 331 chèvres, 11 cochons ou grosses bêtes à saler, 63 chèvres ou menues bêtes à saler.

à partir de l'édit du 15 septembre 1738, appelé édit de peréquation générale, la propriété bâtie continue d'être exemptée de tout impôt (26), mais la propriété non bâtie fut taxée selon son revenu et dut payer, au moins théoriquement et en règle générale, environ le 18 % de ce même revenu. Or, *la cotte pour la taille,* ce qu'on appellera plus tard le repartement de l'impôt foncier, se règle sur le cadastre ; c'est ainsi que le secrétaire Jean-Fr. Buchard parafe le registre des impôts de 1744 en « certifiant le rôle ci-dessus conforme au cadastre » (27).

Pour écrire ces chapitres, nous avons choisi la plupart de nos exemples dans un siècle où les règlements sont bien établis, où chaque commune s'y conforme. Les siècles précédents marquent évidemment des hésitations, des tâtonnements qu'il serait trop long et trop compliqué de faire connaître (28).

(26) L'ancien régime n'imposa jamais la propriété bâtie ; les maisons échappaient aux taxes.

(27) Nous ne parlerons pas du *Journalier* ni du *Livre de transport :* ces questions appartiennent à l'histoire générale de la Savoie. Max Bruchet, dans son étude sur *l'Ancien Cadastre,* fait remarquer l'autorité dont il jouit encore : l'inscription sur ce cadastre forme une présomption légale de propriété.

(28) Quelques noms de syndics et de maires jusqu'à la Révolution et jusqu'à nos jours :

1499 : Pierre Mollier, P. Delhôpital. 1549 : Thomas Roux dit Marthod. 1573 : Pierre Gleyrod, notaire. 1588 : Egrège André Yver, Jean Banget. 1592 : M^e^ Claude Ducrest, Laurent Benoît. 1596 : Aimé Guyard, Aymard Desrippes, Cl. Berthet ou Berthier. 1608 : Jacq.-H. Berthier. 1621 : Cl. Debeauchamp. 1622 : Martin Genis. 1623 : Jean Descombes. 1634 : F.-Cl. Geny. 1639 : F. Poëncin, du Villard. 1649 : Vuillerme Banget-Lingrat. 1673 : Pierre Dubettier l'aîné, Laurent Demontvignier-Monnet. Laurent Dubettier. 1677 : Jean Ducrest, Pierre Mugnier-Bajat, Mermet Apvrillier-Grange, Ant. Mollier. 1680 : H. Poëncin, Philibert Mugnier-Bajat, F. Richard, J.-B. Martinet. 1683 : Pierre Joly, Jean Combet-Thoinet. 1689 : Jean Dubettier, notaire. 1694 : Cl. Pépin-Savoyard. 1695 : J.-F. Bisilliat-Donnet, F. Gardet-Jaillet, Nic. Demontvignier-Chavonnière, Cl. Mondet-Blanc. 1697 : F. Rey-Savoye, Jos. Charmet, Joseph Berthet, Laurent Mugnier-Collie. 1699 : Lt Ducrest, Lt Mugnier-Bajat, Lt Mollier-Billiet, Mermet-Fichet. 1700 : M^e^ Th. Delachenal, Louis Buchard, Cl. Poëncin, F. Poëncin. 1701 : Louis Mondet-Moutonnet, J.-Cl. Demontvignier-Monnet, J.-Cl. Mollier, J.-Cl. Poncet. 1707 : Georges Mugnier-Bajat, Cl. Ducrest, F. Carroz,

Pierre Genod. 1710 : Cl. Charlon-Lafontaine, Ant. Demontvigner la Pucelle, F. Mugnier-Bajat le jeune, Jean Donnet. 1735 : Me F. Curton, Me J.-P. Dubettier, André Banget-Mossaz, Ant. Berthet. 1739 : Bernard Buchard. 1743 : Laurent Glairon-Mondet. 1745 : Georges Mollier-Carroz. 1749 : Jean-Ant. Bisilliat-Chenaval. 1750 : Hyacinthe Delachenal, fils du notaire Thomas. 1751 : Pierre Mondet-Moutonnet. 1752 : Jean-Cl. Poëncin. 1753 : Me Lt Berthet. 1754 : Pierre Demontvignier. 1755 : Pierre Charlon-Lafontaine. 1756 : Jean Lombard. 1757 : Henri Lallier. 1758 : Jos. Lallier-Dhéry. 1759 : Jos. Ducrest. 1760 : F. Mugnier-Montagnette. 1761 : Jos. Joly. 1762 : Maurice Pontenier. 1763 : Jos. Dubettier. 1766 : Cl. Charlon-Lafontaine. 1768 : Lt Dubettier-Martellet. 1770 : Jean-Jos. Delachenal. 1771 : Ant. Poëncin. 1772 : Jean Pécherand-Charmet dit Gavilloud. 1775 : Cl.-Jos. Naire. 1776 : Jos. Delachenal. 1777 : Mermet Avrillier-Grange, Jean Ducrest. 1781 : André Dubettier-Grenier. 1782 : Jean Favrin. 1783 : Jos. Lallier. 1784 : F. Curton. 1785 : J.-F. Dubettier. 1786 : Jean-Benoit Glairon-Rappaz. 1787 : Hy. Pontenier. 1788 : Jos. Dubettier-Barut. 1789 : Lt Pringolliet. 1791 : Jean-Cl. Poëncin. 1793 : Jos.-Marie Delachenal. 1799 : J. Dubettier, maire provisoire. 1799 : J.-M. Delachenal.

1800-1814 : Joseph-Marie Delachenal. 1814-1815 : César-Alexandre de Magdelain. 1816-1817 : Charles-Emmanuel Delachenal, fils de Joseph-Marie. 1818-1821 : Joseph-Marie Delachenal cadet. 1821 : Pierre-Marie Montgellaz. 1822 : Jacques Geny. 1825 : J.-Victor Pontenier. 1829 : Cl. Donnet. 1829 : Joseph-Marie Delachenal cadet. 1842 : Pierre-M. Montgellaz. 1845 : Alphonse Delachenal d'Outrechaise. 1848 : Jos.-Balth. Poëncin, faisant fonction de syndic. 1849 : J.-Bapt. Pétel. 1851 : François Page. 1857 : Isidore Berthet. 1889 : Auguste Dubettier-Barut. 1896 : Auguste Proust. 1908 : André Pringolliet, réélu en mai 1929.

CHAPITRE XVI

Les Communaux

Plusieurs communaux sans valeur. — Les grands pâturages. — L'acte fameux du 17 août 1499. — Ses conséquences durant 350 ans. — Procès successifs. — Pétition des Uginois de Paris au roi Charles-Albert. — L'émeute de 1750. — Les affranchissements. — La grande assemblée générale de 1772. — Aperçu des fiefs. — La comtesse Ducrest. — Lettre de Me Léger à Suarez, le 27 juin 1791.

Nous avons plusieurs listes des communaux d'Ugine dans le passé, avec l'étendue des terrains, leur nature et leur valeur approximative ; on peut conclure de cette énumération, en même temps que l'importance des communaux « en superficie », leur valeur proportionnellement moindre que celle des biens appartenant aux particuliers. Quelques exemples montreront à l'évidence ces deux points. La liste à laquelle nous les empruntons ne porte pas de date, mais nous pouvons sans crainte d'erreur notable lui assigner celle de 1760.

Le premier bien communal est à deux pas de l'église, « à la Crozetta, au dehors des murs de la ville d'Ugine, part de bise, n° 112 du cadastre ». Ce terrain était alors « en pente rude et sablonneuse, proprement dite teppe, de peu de valeur », et comprenait « zéro journal 196 toises 3 pieds » (1).

(1) Une toise de surface = environ 7 centiares.

Ce mot *teppe* revient souvent sous la plume du secrétaire, ainsi que « broussailles, rocs, ruppe, abîme, pentes rudes » et autres termes méprisants. Quand le notaire Léger, en 1768, veut évaluer le revenu de ce n° 112 et ce qu'il payerait de taille s'il était loué (taille figurative), il n'ose rien inscrire, pas même un denier. Il laisse aussi la colonne en blanc pour le numéro que nous allons dire et pour plusieurs autres, alors que « les broussailles de Champfroid » sont par lui taxées 13 livres.

N° 5125. Rocher à la Repettaz (l'Arpettaz), appelé Charvin, contenant broussailles et teppes, et quelques bois de chêne de peu de conséquence, servant pour le pâturage du menu bétail ; qui s'étend depuis et par-dessus les vignes de Champfroid jusqu'aux confins de la paroisse de *Merlens*, dans laquelle étendue il y a divers particuliers de la présente paroisse, de même que de celle de Merlens, qui ont défriché environ une douzaine de journaux de terre au lieu appelé au Panay, où ils ont bâti des granges : 1751 journaux 385 toises 2 pieds.

Mais ce qui regarde les montagnes à pâturages est plus intéressant. C'est même à propos de ces montagnes qu'ont eu lieu des luttes qui ont duré plusieurs siècles. On observera les réflexions dont le secrétaire fait suivre ce numéro.

N° 5103 etc. Pâturage qui est destiné à la communauté en général et dont ne jouissent que quelques particuliers qui y ont construit des chalets avec ceux des montagnes y aboutissant pour le pâturage du gros et du menu bétail : 361 journaux 135 toises 3 pieds.

Nota que les pièces ci-dessus sont éloignées du bourg d'Ugine d'environ 5 heures, des hameaux de Mt-Dessus et Mt-Dessous d'environ 4 heures, de ceux de Soney, des Rippes, Pussiez, le Trembley d'environ 4 heures et demie. Tous les particuliers sont en possession et droit d'y envoyer paître leur bétail de toute espèce, l'ayant possédé en général, n'ayant jamais été acensés au profit de la communauté, y ayant même divers avis du Sénat à l'occasion de procès entre divers particuliers et le Conseil d'Ugine, portant défense de les acenser, ce qui met dans l'impossibilité d'en évaluer le produit.

Ces lignes sont un résumé rapide des luttes auxquelles nous venons de faire allusion. L'affaire est bien ancienne, puisqu'elle remonte au 17 août 1499. Ce jour-là, fut rédigé, en latin, un acte très important, un des plus importants de l'histoire d'Ugine, dressé au nom de Philibert le Beau.

Ce duc avait alors 20 ans ; il avait épousé Marguerite d'Autriche (2) et devait mourir à 24 ans, alors que sa femme en avait 25. Il fut à ce point regretté de sa veuve qu'elle fit construire la magnifique église de Brou, dans la Bresse, pour recevoir sa dépouille. Le jeune duc y est représenté étendu, mains jointes, revêtu de ses ornements princiers ; c'est lui qui a signé le document tout uginois que nous allons analyser :

Philibert duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, Prince du Saint-Empire, Prince de Piémont Comte de Genevois et des Bauges, Baron de Vaud et du Faucigny seigneur de Nice, Verceil et Fribourg. A la prière de nos chers féaux Pierre Mollier et Pierre Delhôpital, syndics et agents de la communauté des hommes tant bourgeois et non bourgeois de la paroisse d'Ugine dans notre comté de Genève, *hominum tam burgensium quam non burgensium paræciæ Uginæ comitatus nostri Gebennensis,* comme aussi de Georges Jacquemon, procureur des habitants d'Outrechaise, de la dite paroisse d'Ugine, nous donnons en albergement les terres suivantes...

Suivent des délimitations de montagnes très vastes, et difficiles à identifier par le détail, même celle qui est située *inter et supra Uginam et Flumetum juxta cacumen seu frestum* (le faîte) *montis appellati Blandin et arestam montis illorum de Flumeto ex oriente ; natum Le Flon ac rupem de Charvino ex occidente.* Le duc donne ainsi à ses féaux sujets d'Ugine non seulement ces montagnes élevées, mais encore tous les prés et bois qui sont considérés comme communs : *necnon alia omnia universa et singula communia pascua prata, sive nemora ubique existentia in tota parochia Uginæ situata. C*es divers bois et terrains sont albergés, c'est-à-dire définitivement loués, mais pour une somme infime à payer immédiatement et qu'on nomme *introge,* laquelle consiste pour cette fois en 600 florins d'or petit poids, monnaie de Savoie, *sub introgio et nomine introgii sex centum florenorum auri parvi ponderis, moneiæ Sabaudiæ.* L'autre partie de la location sera fournie, chaque année, en nature sous le nom d'*auchèse* ou

(2) *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie,* par Max Bruchet, archiviste du Nord. Ouvrage considérable, édité avec le même soin qu'il a été écrit.

alpage : *sub annuali alpagio seu auchesio.* Cet auchèse était le lait d'un jour et ses divers produits. Qui n'accepterait, aujourd'hui, la location d'un aussi vaste domaine pour un prix aussi infime ? L'introge fut exactement soldé aux commissaires du duc, *quos florenos habuisse et recepisse confitemur manibus dilectorum nostrorum commissariorum.* L'acte déclare les Uginois quittes de toute dette envers le duc : *de quibus, scindicos et procuratorem* (le procureur d'Outrechaise) *cœterosque parrochianos et communeros quittamus per præsentes.* Il est ensuite spécifié que si les terrains sont reconnus valoir plus que l'introge et l'auchèse, le duc ne réclamera rien à personne: *Si vero ipsa bona supra albergata plus valent introgio et alpagio prædictis, totum illud plus valens vel valiturum concedimus et donamus.*

Tel est en résumé cet acte important. Nous en avons plusieurs copies (3) officielles, présentées au procès de 1806. Quant à l'original, il figurait encore au procès de 1685 : les syndics le présentèrent au Sénat « sur parchemin dûment signé, avec un sceau pendant au bas, qui est dans une *boëte* ».

L'interprétation la plus large de ce document fameux, celle qui s'établit immédiatement et dura trois longs siècles, est définie, dans une délibération de 1806 (4) « la liberté absolue laissée aux particuliers d'user des fonds communaux comme il leur plaît ». Ils coupaient dans les forêts le bois nécessaire pour les constructions et le chauffage ; non seulement les pauvres mais les riches amenaient aux pâturages leurs troupeaux et les faisaient paître à volonté ; les montagnards du voisinage agrandissaient leur propre domaine aux dépens du domaine communal, sur lequel ils construisaient des chalets leur appartenant. Tout cela était règlementé le moins possible, et quand l'autorité municipale voulait, dans l'intérêt même des communaux ainsi dilapidés, en retirer quelque argent parfois bien nécessaire, les communiers portaient l'affaire au Sénat,

(3) Nous l'avons lu d'abord aux Archives de la Savoie, Manuscrits Ménabréa.

(4) En réponse à la pétition Favrin, dont nous parlerons.

Isidore Berthet, maire d'Ugine. Les deux députés **Proust,** père et fils. Le député **Louis Berthet.**
Ambroise Delachenal, syndic de Chambéry, 1854. **M. Paul Girod,** fondateur des Usines, 1903.
Ugine, vue des Charmettes en 1930.

engageaient un procès contre la municipalité et le gagnaient chaque fois, au nom du duc Philibert le Beau (5).

C'était même si peu défini, si peu tranché dans le sens actuel, qu'au cours de l'année 1846, il n'y a pas encore cent ans, les Uginois de Paris, au nombre de quatre-vingt-dix, « tous pères de famille et garçons libres de leurs droits », signeront encore une protestation véhémente au roi Charles-Albert contre le Conseil et la prétention qu'il a de partager et de vendre les pâturages communaux : « Sire, prosternés aux pieds de Votre Majesté, les soussignés, vos sujets émigrés à Paris, viennent exposer à Votre Majesté les fautes et les abus que commet l'administration municipale d'Ugine. ». La pièce est conservée aux Archives départementales ; elle est contresignée de noms très évidemment authentiques, et se ressent, dans sa teneur, des protestations d'autrefois contre toute atteinte portée, de près ou de loin, à l'absolue liberté que les Uginois prétendaient avoir en matière de communaux.

Il y eut le long des âges quatre ou cinq procès, ou, si l'on veut, quatre ou cinq phases de cette lutte.

Le procès de 1685 fut engagé par la plupart des communiers, représentés à Chambéry par Georges Mugnier-Bajat, Noël Montvignier, Jean Dubettier-Barut, contre Me Antoine Chappuis, qui représentait le Conseil et les autres communiers. Il y avait « deux sacs d'exploits », c'est-à-dire de titres et de papiers. Le Sénat, adoptant déjà ce qui sera sa ligne de conduite, « fait défense et inhibition, le 6 décembre 1687, aux syndics et communiers d'Ugine, d'acenser la grande montagne (6) et de troubler les demandeurs en leur possession, à peine de mille livres et tous dépens ». Il en sera ainsi en 1785, et encore en 1789. Cette année-là, les communiers maintiendront leurs mêmes droits, affirmant que « les anciens l'avaient ainsi ouï dire à leurs anciens, et ceux-ci à leurs plus anciens » (7).

(5) En 1806, l'établissement d'un « garde-forêts » souleva mille récriminations.

(6) Nous mettons cette périphrase plus convenable pour remplacer le mot Merdacier, à consonnance trop bucolique !

(7) Pétition Favrin .

La Révolution passe sur ces événements sans amener de changement notable, sauf la loi de Messidor an I (1793): « Tous les biens sur la propriété et le produit desquels tous les habitants d'une commune ont un droit commun sont des biens communaux » et sont traités comme tels. Cette loi sera la grande force du Conseil de 1806 dans sa réponse aux pétitions violentes d'un certain Joseph Favrin au préfet du Mont-Blanc.

Favrin fait des remarques très habiles : L'acte de 1499 vise les bourgeois, les non-bourgeois et leurs héritiers ; or, un corps moral comme la commune n'a pas d'héritiers ; donc les communaux n'appartiennent pas à la commune mais à chacun des communiers (8). Que le sous-préfet d'Annecy (Annecy était alors chef-lieu d'arrondissement) ait désigné des numéros à acenser, son arrêté, « s'il existe réellement, est radicalement nul » ; il ne peut viser que des biens appartenant à la commune ; mais ceux d'Ugine n'appartiennent pas à la commune ; ils appartiennent aux communiers, ce qui est tout différent, et l'arrêté constitue « un attentat au droit, aux décrets précédents du Sénat ». Le préfet du Mont-Blanc est très embarrassé ; le Conseil d'Ugine l'est encore beaucoup plus. « Il est inouï et même ridicule, dit-il, que des particuliers veulent s'arroger l'administration des biens communaux. Ce système constituerait la plus parfaite anarchie. ». Favrin ne voit-il pas, et tout le monde avec lui, que cette liberté amène la ruine des communaux ?

C'est à cet abus seul qu'on doit attribuer les défrichements, les éboulements des terrains supérieurs, les inondations fréquentes de la plaine et la dégradation générale des forêts.

Le Conseil proteste d'ailleurs qu'il ne veut pas vendre, mais louer, parce qu'il a besoin d'argent. Que Favrin, lui qui est si habile, indique donc d'autres moyens de s'en procurer !

Il nous faut ici, malheureusement, sacrifier une multi-

(8) Ces mots reviennent souvent dans les procès des communaux : « Les habitants ont toujours joui des montagnes, pacages et forêts, *comme singuliers.* »

tude de détails, de suggestions du Conseil, de distinctions aussi entre les différents troupeaux (9), selon que leur présense aux alpages est plus ou moins nuisible. Signalons du moins, d'après un rapport du châtelain Buchard (10), une véritable émeute ou, comme on écrivait alors, « une émute » (11), qui eut lieu le 25 juillet 1750.

C'était un dimanche. Deux propriétaires notables sonnèrent la cloche pendant la messe, réunirent le peuple par la nouveauté du fait, répondirent mal à M. de Magdelain, qui leur demandait raison de leur conduite. Ils se mirent à discourir et à crier contre la taxe du bétail et l'acensement des communaux. Si l'on cède sur un point, s'écriaient-ils, peu à peu le roi s'emparera de tout et il n'y aura plus de communaux ! On disait bien tout bas que les chefs émeutiers agissaient par intérêt personnel ; que l'un, « possédant une montagne en propre, y tient des vaches au double de ce qu'il en tiendrait s'il n'occupait pas le communal aboutissant » ; que l'autre, « possédant aussi une montagne, lui et ses prédécesseurs ont fait un bâtiment » sur le bien communal le plus rapproché. N'empêche que leur cause était la cause de tous et qu'à « l'émeute » il eurent beaucoup de partisans. Alors, il fallut les saisir, « les emmener aux royales prisons d'Annecy », où du reste ils ne restèrent pas longtemps, car le 3 octobre, à dix heures du matin, des membres de leur famille se présentèrent, s'offrant à payer pour leur libération tout le cautionnement qu'on voudrait (12).

Qu'on ne s'imagine pas qu'Ugine soit ici une exception. Partout s'élèvent des chicanes et des procès au sujet des communaux. C'est le temps où Marlens plaide avec

(9) « Les moutons et brebis, introduits prématurément, dévorent l'herbe jusqu'à la racine et portent un préjudice notable. » Il y avait dans la commune, en 1783, jusqu'à 1.800 moutons et brebis, et 400 chèvres. (Pérouse, *loc. cit.*, p. 267.)

(10) Archives de la Haute-Savoie, Série C.

(11) Comparer « mutin », « mutiner ».

(12) Et que de discussions en plein Conseil ! Le secrétaire se plaint : « Un conseiller m'a cruellement maltraité en paroles, et a effectivement essayé de me jeter par la fenêtre. » (1745). Cité dans Pérouse, *loc. cit.*, p. 272.

Soney (1775) à cause de la montagne appelée le grand Champfroid. Aux environs du carnaval, deux habitants des Rippes et un d'Uginette s'étaient avisés de couper dans cette montagne « *sisse* chariots de bois à brûler ». Les syndics et conseillers de Marlens se saisirent de ce bois, « attendu que les susnommés l'avaient coupé par usurpation ». Mais les Uginois répondent que cela s'est toujours fait, « et ce, dès 10, 20, 30 ans et plus d'années tant ayant qu'après le cadastre ».

Marlens était assez habitué à de pareilles aventures, puisqu'il eut contre Marthod un procès qui dura 500 ans ! Il avait commencé en 1330 et le juge Nassapor, au mois de juillet de cette année-là, interroge à Ugine jusqu'à vingt-huit témoins. En 1698, les syndics de Marlens font même pour le triomphe de leurs idées une offrande à Saint-Claude de Soney. L'enquête de 1339 « forme un rouleau de papier de dix-huit mètres de longueur » (13) !

Quand survient l'affranchissement général, il remet en cause toute l'affaire des communaux.

La Savoie après 1750, fut un véritable laboratoire d'expérimentation sociale. Les rois de Sardaigne y pratiquent le despotisme éclairé. Une des réformes dont ils s'enorgueillissaient le plus, c'était d'avoir supprimé la servitude qui pesait sur ce pays, sur les personnes et les biens, en organisant le rachat des droits féodaux, et cela, 25 ans avant la Révolution française (14).

Par ses édits de 1762 et de 1771, Charles-Emmanuel III obligea les seigneurs à faire connaître leurs droits sur la grande et la petite propriété, les sommes annuelles qui leur revenaient, les locations payées en nature, les corvées, l'auciège, tout ce qu'on appelait du nom général de *servis*, et il invita tous ceux qui dépendaient d'eux, leurs *favetiers*, à racheter à prix d'argent les droits qu'ils avaient dû payer jusque-là. Le second de ces édits provoqua la plus solen-

(13) L'Inventaire des Archives de la Haute-Savoie par Max Bruchet, E, 1004, donne un long résumé de cette enquête, avec le nom de plusieurs témoins : Morellus de Ugina, Stephanus de Villario supra Uginam, etc.

(14) *Revue Universelle*, 15 janvier 1926. F. Vermale.

nelle des assemblées générales, solennelle par le nombre des communiers, solennelle aussi par l'importance des intérêts mis en cause. Me Jean-Cl. Buchard, notaire royal et secrétaire de la communauté, en a rédigé le compte rendu avec un soin spécial. Nous sommes, selon le mot banal, à un tournant de l'histoire, parce que quelque chose d'important, qui avait tenu une grande place dans la vie du peuple, va être changé.

Le 7 juin 1772, les communiers sont accourus au nombre d'environ 320, sur 345. Le secrétaire aura à peine besoin d'ajouter qu'« ils excèdent les deux tiers des possédants fonds », soit « les deux tiers de la taille cadastrée ». « Jean à feu Joseph Pécherand-Charmet dit Gavilloud » était alors syndic. Plusieurs des assistants sont revêtus d'un mandat spécial. Joseph Joly est procureur du sieur Dubettier de Fréterive ; Maurice Catex est là par procure du seigneur comte Delhôpital ; « le sieur Jean-Fr. Dubettier, tant à son nom qu'au nom du seigneur Victor-Hyacinthe Dutour, seigneur de Pontvoire et de Verdun ». Plusieurs femmes sont mêlées à l'assemblée, veuves ou filles propriétaires à Ugine, comme « Marie Ducrest, veuve de Fr. Poëncin, en qualité de tutrice de la Marie Poëncin sa petite-fille ; demoiselle Marie-Fr. Cornuty, veuve du sieur Louis Bourgeois ». Le secrétaire lit à haute voix l'arrêt royal, et tous les assistants sont d'avis de « profiter des grâces que Sa Majesté leur accorde : ils demandent et requièrent l'affranchissement général de toute taillabilité, des loads (15), servis, censes et autres droits auxquels les personnes et les maisons, édifices ou biens quelconques du territoire de la présente paroisse pourraient être assujettis ». C'est de la dîme due à la Commanderie qu'ils veulent surtout se libérer. Quant aux fonds nécessaires, ils les payeront peu à peu, et « pour parvenir à une fin si désirable » ils constituent pour leurs procureurs Joseph Joly (de Lisle, habitant la ville d'Ugine), Michel Ducrest (du Clos) et Fr. Curton (de Soney, meunier aux Glaciers). Ceux-là transigeront avec les seigneurs et en référeront

(15) Somme à payer pour qu'un terrain puisse être loué ou vendu.

au Conseil « augmenté d'au moins quatre des plus forts cottisés (imposés) de la paroisse ». Le document est accompagné d'un grand nombre de signatures et de croix.

Un tel acte annonçait le renversement légitime, et consenti par tous, d'un système qui durait depuis les jours lointains de la féodalité. C'était la suppression des fiefs, moyennant une compensation légitime. A Ugine, ces fiefs (16) étaient alors répartis entre les seigneurs et les corps moraux dont les noms suivent : baron de Chevron-Villette, Morand comte d'Ugine, dame Chevillard de St-Oyen comtesse d'Ugine, seigneur Dutour, marquis de Lescheraine, Milliet marquis de Faverges, hôpitaux d'Ugine et de Chambéry, Bernardines de Conflans, Plébainie de Thônes, alors représentée par un Uginois, Rd Claude Delachenal, curé-plébain de Thônes, Collégiale d'Annecy, Abbayes de Tamié et d'Entremont, Ordre des Saints Maurice et Lazare (17). De tous ces fiefs, le plus important était celui de la comtesse d'Ugine, puisque la première estimation qui en fut faite à Chambéry, en vue de l'affranchissement, en avait fixé provisoirement la valeur à la somme, énorme pour l'époque, de 72.826 livres.

Rien d'instructif comme « les reconnaissances » qui souvent en avaient été dressées jusque-là. Tout y est spécifié, les numéros, les confins, les obligations ou servis. En 1739, un seul propriétaire, Fr. Raymond Delachenal, remplissait de ses reconnaissances dix pages de papier timbré, d'une écriture fine et serrée, sous le titre général : « Rôle des biens que tient et possède le sieur F. R. Dela-

(16) Nous citons ici les propriétaires des fiefs en 1772. Mais ces fiefs portaient des noms plus anciens, à savoir : Le Prince, Buttet-Tondut, Cerisier, de Riddes, Seythenex, Le Châtel, Pontverre, Gyez, Gémilly, Marthod, Beaufort, Rhodes, Crécherel, Cevins, Mouxy, etc.

(17) Max Bruchet, dans son livre sur l'*Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, spécifie de la sorte ce qui regarde Ugine : Abbaye d'Entremont, 100 livres ; Collégiale de Notre-Dame, 80 l. ; Hôpital d'Ugine, 960 l. ; Bernardines de Conflans, 400 l. ; Ordre de St-Maurice, 3.000 l. ; Cure de Thônes, 600 l. ; Hôpital général de Chambéry, 2.000 l. ; Baron de Chevron-Villette, 1.800 l. ; Morand comte d'Ugine, 2.050 l. ; Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, 42.000 l. ; Dutour, 1.100 l. ; Abbaye de Tamié, 18 l. ; Marq. de Lescheraines, 80 l. ; Milliet de Faverges, 1.000 l. Total : 55.758 livres.

chenal rière la paroisse d'Ugine, se mouvant en fief emphithéose perpétuelle (18) des dames comtesses d'Ugine ».
La liste contient une vingtaine de propriétés différentes. Le premier numéro donnera une idée suffisante de la manière dont chacune est présentée, avec son histoire sommaire, ses confins, les conditions particulières de la location.

C'est un jardin situé près de la maison d'école actuelle, à l'entrée du bourg. Noble Paul Baptendier l'avait autrefois possédé et reconnu auprès du notaire Vibert, puis les frères Baptendier et enfin le comte d'Ugine Ducrest ; d'où les explications suivantes à propos de ce jardin :

Biens dernièrement reconnus emphithéose perpétuelle et direct domaine en faveur de très illustre prince Jacques de Savoie, ès mains de Me Pierre Vibert notaire, par N. Paul Baptendier ;

et auparavant reconnus en faveur de très illustre prince Philippe de Savoie ès mains de Mc Cl. Ducis notaire, par Nobles Louis, Bon-Amed, et Pierre Baptendier ;

à savoir : aucun curtil (19), situé au bourg d'Ugine, sous les nos 70 et 71 de la mappe, jouxte la maison, places (cours) et jardin du sieur Hyacinthe Delachenal et du sieur confessant, dessus (au nord) ; les murailles de la ville d'Ugine, au-delà desquelles un verger, dessous (au midi) et du couchant ; et la voie publique, devant ;

sous le servis annuel et perpétuel, à savoir 3 sols 7 deniers forts, loads et vends.

C'étaient ces 3 sols 7 deniers, avec le droit aux « loads et vends », et c'étaient des milliers de servis de ce genre qu'il s'agissait de racheter dans tout le pays (20).

Mais les seigneurs comprennent qu'ils ne peuvent pas urger ni demander les sommes complètes. Ainsi :

Dame Anne-Fçoise, fille de feu Messire Pierre Gabriel Chevillard de St-Oyen comtesse d'Ugine, native et habitante de Chambéry, épouse de Noble Cl. Fçois-Alexandre Morand baron de Montfort, affranchit quitte et libère la communauté d'Ugine et tous les particuliers, habitants et possédants biens dans le

(18) Nous traduirions : loués pour toujours.

(19) Un jardin.

(20) Les servis en nature dus à la comtesse d'Ugine étaient très compliqués : ceux en gerbes de froment, en tourtes de pain, en picots de vin ; ceux « en poules », qui reviennent à 12 poules et les trois quarts d'une autre ; ceux en poivre, en gingembre, en cire...

territoire d'icelle, sans réserve ni exception quelconque, à l'acceptation de sieur Joseph Joly et Fr. Curton en qualité de procureurs, et encore à l'acceptation du sieur Pierre Fr. Lachenal conseiller et député de la dite commune, pour et moyennant le prix de 42.000 livres.

Suivent des précisions sur le mode de payement complet, sur les intérêts au 4 0/0 à fournir jusque-là.

Comment réaliser la somme nécessaire ? Il y a une caisse centrale des affranchissements, mais il faut faire honneur aux intérêts, augmenter pour cela de 3.000 livres les impôts annuels, imposer si possible le bétail qui profite des communaux, louer quelques parcelles, en vendre d'autres, ou du moins l'essayer, car nous savons le beau tapage que ces derniers projets suscitaient. Les affranchissements ne se payent que lentement, sauf cependant à la dame comtesse, puisqu'en 1785 on avait déjà soldé plus de 32.000 livres.

En 1790 et durant les années suivantes, Me Léger, un des principaux commissaires chargés des répartitions, échange de Chambéry une correspondance avec le notaire Victor Suarez, secrétaire d'Ugine, pour essayer, en pointant chaque numéro du cadastre, d'arriver à des solutions complètement équitables ; mais une de ces lettres, datée du 27 juin 1791, ajoute ce Post-Scriptum laconique :

> On avait enlevé la famille royale de France pour la faire sortir du royaume, c'est-à-dire le roi, la reine et le dauphin ; mais on vient d'apprendre qu'ils ont été arrêtés dans leur route par les gardes nationales d'une petite ville de Champagne.

Me Léger est bien informé. Cinq jours auparavant Louis XVI a été arrêté à Varennes... La Révolution est en marche, qui achèvera dans la violence ce que les rois de Sardaigne avaient commencé dans la paix.

CHAPITRE XVII

Police municipale

Les gardes-vignes : nomination, importance. — Les chiens dans la vigne. — *Une aventure de Töpffer.* — *Quelques accidents.* — *Procès-verbaux.* — *Plainte contre la Jacqueline.* — *Ponts et chaussées.* — *La route du Faucigny.* — *Terribles inondations de 1715 et 1740.* — *Le pont des Glaciers et celui des Mollières.* — Une planche appelée pont.

Le mot *police* est ici pris dans son sens le plus large : gouvernement de la cité. Il nous fournira l'occasion de grouper des renseignements très divers, les uns d'une grande importance, les autres de simple curiosité. Nous les emprunterons le plus souvent à ce XVIII^e^ siècle qui fut, comme nous l'avons déjà remarqué, l'aboutissement de plusieurs siècles d'hésitations et de tâtonnements. Les Royales Constitutions en 1725, les Edits d'affranchissement en 1762 et 1771, le Règlement de Savoie en 1773, établissent ou consacrent cette police générale dont nous parlons. Mais passons vite aux détails.

Un long chapitre du Règlement de Savoie a pour titre « De la récolte et conservation des fruits ». Il fixe entre autres choses la nomination et les devoirs des gardes-vignes, sortes de fonctionnaires intermittents, autrefois désignés par l'assemblée générale. On les nommait en juillet, un ou deux par vignoble, chacun offrant une caution en la personne d'un voisin, d'un ami riche et complaisant. Ils prêtent serment après qu'on leur a rappelé ce

à quoi ils sont tenus. C'est ainsi qu'en 1754, le 28 juillet, les communiers s'étant rassemblés au son de la cloche, « en conformité du Titre IX du Règlement de Savoie, étant d'ailleurs de coutume d'établir des gardes aux vignobles respectifs du présent lieu, ont été choisis entre les plus en état et les plus capables pour veiller à la conservation des fruits et notamment des raisins », savoir :

Pour le vignoble de Champfroid deça, delà, *dernier* les Rippes, Champrenier et dépendances, Jacques Métral-Charvet, J. Curton, A. Poëncin-Burat (chacun avec sa caution) ; Pour le vignoble des Charmettes, *dernier* les murs et dépendances, savoir, de la part du comte d'Ugine qui a la nomination, et proposé par honorable Maurice Lallier son fermier, honorable Cl. Biguet ; et de la part du seigneur Abbé de Lescheraine, en coutume d'en nommer un en alternative avec le seigneur comte de Montjoie, étant cette année à celle du seigneur Abbé, a été présenté F. Poëncin-Burat ; Pour le vignoble des Perrières, honorable Cl. Bossonet-Dutruy, et pour l'autre garde J. F. Mugnier maréchal.

Tous lesquels gardes, avec leurs cautions après le serment par eux respectivement prêté, ont promis de se garder chacun son vignoble dès aujourd'hui jusqu'à l'élection des gardes de l'année prochaine, tant de jour que de nuit, qu'il ne s'y commette aucun abus, dommage, ni perte par qui que ce soit ; de n'y laisser introduire aucune espèce de bétail, et de se conformer en tout au Titre du règlement dont *je secrétaire* leur ai fait lecture.

On leur promet «le salaire accoutumé, savoir deux sols argent, ou d'un demi-pot de vin en moût au choix des vignerons ou propriétaires, ou bien des raisins à la discrétion des vignerons, lequel salaire leur sera payé avant le déplacement de la vendange ». Et tous, les gardes et leurs cautions, signent ou font leur marque.

Une autre fois, 1760, l'Abbé de Lescheraine étant mort, c'est son héritier, l'hôpital de Chambéry, qui nomme un garde « à l'alternative du seigneur de Montjoie ». « Les gardes-vignes, est-il dit en 1761, devant empêcher qu'*aucune espèce de bétail entre dans les vignes, pas même le propriétaire,* vignerons et cultivateurs, dès que les raisins commencent à mûrir. » De fortes amendes, avec confiscation de la récolte, sont aussi applicables à ceux qui vendangent avant le jour fixé.

Les gardes-vignes avaient donc parfois, et même souvent, à intervenir. L'un d'eux, en 1782, s'appelait Maurice Issard. Il faisait un jour son service au chemin des Plattes, sous la tour du Crécherel, lorsqu'il entendit, dans le vignoble, « des chiens qui donnaient de la voix ». Son oreille expérimentée ne le trompa pas, et il vit bientôt, avec quatre chiens, trois chasseurs, dont l'un ou l'autre étaient de tout jeunes gens, appartenant à de bonnes familles, un Delachenal, un Lallier, un Dubettier-Barut, « ayant chacun un fusil ». Le garde les interpella, leur disant d'arrêter leurs chiens, et qu'eux-mêmes ne devaient pas chasser dans les vignes. Ils répondirent qu'ils le savaient bien, mais qu'ils ne pouvaient retenir leurs chiens, qui ne leur obéissaient pas. Malheureusement, quelques jours plus tard, le 27 septembre, et dans le même vignoble, un peu avant midi, Issard retrouva nos chasseurs, et dit « qu'il essuya de leur part bien des menaces et injures ». Nous ne savons pas la suite.

Rodolphe Töpffer, le spirituel écrivain dont nous avons déjà cité quelques lignes, raconte une histoire qui rappelle, mais de loin, celle de nos chasseurs. Elle est beaucoup plus plaisante. Il passait à Ugine, en 1858, avec le petit pensionnat genevois dont il était le directeur. C'était sans doute sous Champfroid. « Quelques élèves, dit-il, comme au temps de l'âge d'or, détachent d'un cep bienfaisant des raisins plus doux que le miel, afin d'en rafraîchir leurs gorges altérées. Tout à coup sort de terre le garde-champêtre », qui demande à chacun dix sous d'amende. On les lui donne. « Le garde alors les accompagne poliment, et l'on remarque qu'il ne prend congé d'eux qu'à l'endroit où finissent les vignes. » (1) Ce vieil Uginois est un homme prudent, qui ne se fie pas outre mesure aux belles manières de ces jeunes messieurs.

Les comptes des exacteurs, les délibérations du Conseil montrent en action « la police municipale ». Les lignes

(1) *Loc. cit.*, p. 330. Un dessin impayable représente le garde d'Ugine avec un bicorne et un fusil.

suivantes sonnent plus tristement que les plaisanteries de Topffer :

34 livres payées à la réquisition du Conseil pour les journées d'un sergent et deux soldats du Régiment de Savoie, et quatre autres personnes qui ont arrêté un malfaiteur de cette paroisse, ensuite des ordres de M. le fiscal (magistrat chargé des finances et de la justice), à qui il était recommandé expressément de le faire arrêter et traduire dans les royales prisons d'Annecy, et qui a ensuite été condamné aux galères (2).

Voici qui est beaucoup moins important, mais qui montre la police municipale s'exerçant avec vigilance sur un point particulier :

Le 19 novembre 1774. A M. le juge du comté d'Ugine. Le soussigné fait observer qu'il lui est venu à notice qu'au mépris de l'arrêt du Sénat du 1er juin 1770 Claude Charlon dit Lafontaine s'est avisé et s'avise de tenir cabaret à Ugine quoique le nombre fixé s'y trouve déjà établi.

Le juge de paix appellera devant lui le dit Charlon « pour venir convenir ou disconvenir s'il ne tient pas cabaret au dit lieu ». Charlon a sans doute convenu plutôt que disconvenu car il écrit de sa main sur ce même papier: « Payé au juge, le 21 novembre 1774, 4 livres et 8 sols »(3).

C'est ordinairement à l'un des conseillers que le châtelain a recours dans les procès-verbaux des accidents, « pour excuser (remplacer) le procureur fiscal », c'est-à-dire le magistrat chargé de contrôler ces sortes d'enquêtes. Un exemple pourra suffire à montrer avec quel sérieux on procédait déjà à ces opérations ; mais nous abrégerons considérablement les citations que nous allons faire, car plusieurs pages du présent volume ne nous suffiraient pas s'il fallait reproduire toute la procédure, même relative à un seul cas (4).

Le 17 juin 1774, on vint informer le notaire-châtelain Berthet qu'une femme de Mont-Dessous, la veuve Joséphine Garin-Perrière, était morte subitement, au Charvin,

(2) Comptes d'un exacteur.
(3) Fonds Périllat-Charlon.
(4) Un gros cahier d'enquêtes, écriture Berthet, 1774.

et qu'on l'avait descendue chez elle. Il s'y transporte aussitôt,

sur les dix heures du matin, ayant fait appeler Me Naire, conseiller de cette paroisse, pour intervenir pour le fisc (la justice), attendu l'absence du procureur fiscal, et Me Joseph Suarez, chirurgien juré. Comme il n'y avait de parents de la défunte que cinq petits enfants dont l'aîné peut à peine être âgé d'environ dix ans, *il manda venir* au dit lieu les honorables Claude Mugnier-Bajat et François Montjovet-Basset, des plus proches voisins.

Tous prêtent serment les uns après les autres. Ainsi

Claude-Jos. Naire, conseiller, a promis et juré sur les Saintes Ecritures entre mes mains touchées de bien fidèlement m'assister, de garder le secret et de procéder avec exactitude et diligence en tout ce qui regarde son office.

On les interroge ensuite séparément, puis on convoque ceux par qui l'on a appris l'accident, Jos. Poëncin-Burat et Jos. Mugnier-Bajat. Chacun dépose, spécialement Burat :

M'étant trouvé, dit-il, au-dessus de ce village dans un champ où je transportais de la terre hier matin, l'Antoinette Favre vint me dire que sa grand'mère avait pris mal à la montagne, où elle était allée chercher de la litière. Je m'y transportai incessamment avec Jos. Bajat et quelques personnes de ce village qui y portèrent du vin dans une bouteille. La dite Favre nous ayant conduits où elle avait laissé sa dite grand'mère, nous ne la trouvâmes pas au même endroit mais à environ vingt pas au-dessous, dans un get (couloir) qui descend de la montagne, où elle était couchée. Lui ayant demandé ce qu'elle avait, elle nous dit : « Donnez-moi à boire », et but sans difficulté. Après cela, je la pris entre mes bras pour la descendre, et dès que nous fûmes dans la plaine au-dessous elle mourut entre mes mains sur environ dix heures du matin.

On a pour ce seul fait, qui pourtant paraissait bien simple, la déposition des voisins convoqués, celle des deux témoins, celle du chirurgien Suarez, en tout cinq dépositions, chacune signée des déposants et appuyée sur leur serment religieux, chacune contresignée par le châtelain Berthet et le conseiller Naire. Dans tout ce registre, nous assistons à plusieurs petits drames du même genre.

Chaque cas fait l'objet d'une enquête sérieuse, et de temps à autre le compte rendu porte une approbation offi-

cielle, celle du lieutenant-juge, ou celle de l'avocat fiscal du Genevois : « Vu à Ugine, nos assises tenant, ce 25 novembre 1775, Richard. Vu à Ugine, nos assises tenant, ce 12 novembre 1777, Demaison ».

On lit aussi, sous la même couverture, les disputes des particuliers, ce qu'ils se disent et se font dans leur colère : choses drôles et choses tristes se succèdent dans la même page ; ce sont les mœurs d'autrefois et celles de toujours, prises sur le vif.

Un habitant de Lisle se plaint :

> Je me plains de ce qu'hier, 4e jour de ce mois (juillet 1774), sur environ quatre à cinq heures après-midi comme je descendais de ma maison d'habitation pour charger du foin dans les Glières, dans la plaine au-dessous, et qu'en suivant le grand chemin je rencontrai la Jacqueline, qui se trouva là auprès d'un murger soit tas de pierres. Elle se saisit de plusieurs des dites pierres qu'elle jeta violemment contre moi. Elle me dit plusieurs fois que j'étais un voleur et un receleur, sans que je lui aie jamais rien répondu, mais je demande justice !

Une autre fois, le 25 juin 1776, on entend les deux Simon, père et fils, maçons, natifs de Samoëns, accuser vivement le charpentier Favrin, « natif de *l'Emens* près Chambéry ». « Au lieu de Monmain, près du présent bourg », le dit Favrin donna au dit Simon père « un coup de pied sur le rognon, au défaut de la côte ». Quant à Crozet, de Nâves, domestique à Pussiez, il affirme avoir reçu « un coup de poing *sur la physionomie* ».

Et c'est un film qui se déroule, la rivalité des intérêts, quelquefois les batailles après boire, les discussions entre voisins, en ce temps où la politique ne suscitait pas encore de divisions. Le châtelain prend diligemment ses notes, et quand le juge ou son « lieutenant » viennent d'Annecy à Ugine tenir leurs assises à la salle consulaire, ils distribuent les blâmes et les amendes.

Cet aperçu étant donné sur « les accidents, crimes et délits », venons à un point d'intérêt général.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de Savoie, les châtelains sont chargés d'inspecter régulièrement les ponts et les chemins; que doivent entretenir les communiers eux-

mêmes, surtout « les voisins et les aboutissants ». Mais cela s'entend des chemins les moins nécessaires, ceux qui font communiquer les villages entre eux, car « les chemins royaux » demandent des réparations que les communes ne peuvent assumer toutes seules ; et l'on voit apparaître sur les comptes des exacteurs une somme annuelle fixe pour la caisse des Ponts et chemins. Plus la route est importante, plus sont nombreuses les communes qui doivent s'intéresser à ses réparations. Ugine contribuera en 1750, pour un sixième, « aux réparations nécessaires et urgentes à faire contre le torrent d'Eau-Morte, qui menace de détruire le bourg de Faverges et la plaine », et cela, au moment où la commune doit encore payer 33 livres 6 sols 8 deniers pour l'entretien du pont de Conflans (5). Du reste, observe le Conseil, « Marthod et Outrechaise, confinantes le Mandement de Faverges d'aussi près qu'Ugine, devraient aussi être invitées à concourir aux réparations, y ayant le même intérêt ».

Concernant les réparations ordinaires, aucun cantonnier officiel, pas d'agent-voyer. Si c'est peu important, les *corvistes* suffisent, sous la direction d'un conseiller ; dans le cas contraire, l'Intendant désigne un inspecteur pris dans le pays, notaire, médecin ; il est rétribué, pour ses jours de vacations, par mandats que tire l'Intendant sur l'exacteur.

Ugine était au croisement de trois routes très importantes, celle du Faucigny par Flumet, celle de Tarentaise par l'Hôpital, celle d'Annecy et de Genève, par Faverges. Mais précisément ces trois routes, dont deux sont maintenant longées par le chemin de fer, ne suivaient pas, dans les siècles passés, le même tracé qu'aujourd'hui. Il faudra aller jusqu'en plein XIX^e^ siècle, à la restauration sarde et au second empire, pour en voir la réalisation. Il n'y avait pas de grand'route le long de la Chaise, pas de grand'route le long de l'Arly. La route importante, celle que suivait « la voiture des sels », partait de l'Hôpital, gravissait la pente de Pallud, gagnait Marthod, descendait à mi-côte

(5) Pérouse, *loc. cit.*, p. 84.

jusqu'au « Pont des Glaciers », remontait au bourg d'Ugine, et de là par Uginette, Pussiez, Soney, elle atteignait Marlens. La route du Faucigny partait aussi du bourg d'Ugine, montait au Clos, au Château, à Banges, continuait sur Héry, St-Nicolas, Flumet, tandis qu'au bas, dans la gorge, où passe maintenant la plus pittoresque des routes, quelques sentiers difficiles côtoyaient l'Arly par endroits. Le bourg d'Ugine était donc, en même temps qu'un centre commercial, un lieu de nécessaire passage.

Cette route du Faucigny ne cessait de préoccuper l'autorité communale, à partir spécialement du jour où l'on résolut d'y faire passer « la voiture des sels ». On a peine à se figurer l'état lamentable où elle se trouvait, et on ne lira pas sans surprise le rapport officiel adressé à l'Intendant (6) sous ce titre : « Briève relation de la route d'Ugine à Sallanches. »

Dès le bourg d'Ugine jusqu'au village du Châtel, le chemin est des plus affreux en montée la plus rapide ; enfoncé dans la roche, dans des endroits, plus de quatre piéds ; si étroit que dans la plupart des endroits deux voitures ne peuvent se contrepasser ; chargé de pierres, d'eau et de glace alternativement, selon la saison. De sorte que les réparations provisionnelles (provisoires) et autres qu'on y fait ne subsistent que peu, pas même un pavé qu'on y avait fait il y a quelque temps, dont on ne voit les vestiges que par amas de pierres, de sorte qu'il conviendrait, tant pour adoucir cette montée si rude que pour avoir un chemin plus doux et plus sec, de le transporter sur la droite ou sur la gauche, dans des endroits où il se trouve déjà des sentiers.

Depuis le village du Châtel, par l'espace d'environ une heure jusqu'aux confins de la paroisse d'Héry, le chemin est très peu en plaine, en partie chargé d'eau, de pierres et de boue, aussi fort étroit dans des endroits. Il peut être provisionnellement réparé en *courvées*, comme le précédent, cependant sous les yeux d'un inspecteur sans quoi les travailleurs qui n'ont pas des idées justes ne savent pas dévoyer les eaux, mettre les pierres dessous, le surchargement de gravier, le réduire en dos d'âne ou en parapet, ainsi que la situation l'exige.

Plus loin, le chemin ne valait guère mieux. Entre Héry et St-Nicolas, « un mulet chargé pouvait à peine passer

(6) Par le secrétaire Buchard, en 1757. Il se met au point de vue pratique du passage de la voiture des sels.

sans toucher le roc supérieur ou se jeter dans l'affreux précipice inférieur, où plusieurs *sont péris* ».

En 1761, les réparations continuent (7) ; on trouve « des rocs et pierres appelés serpentins » ; on ne peut les enlever qu'à force de mines. L'inspecteur envoyé n'a pas compté assez de journées et de poudre à canon. Il faudrait, en plus de ce qu'il a prévu, 100 journées de maçon et 10 livres de poudre.

Chaque année, deux membres du Conseil étaient nommés pour inspecter les routes, et un troisième « pour l'entretien des digues aux torrents et rivières, pour éviter les inondations et corrusions si fréquentes dans cette paroisse ». Les trois conseillers choisis en 1740 étaient Laurent Glairon-Mondet, le sieur Fçois Raymond Delachenal, et Georges Mollier-Carroz. Ils avaient fait leur visite en septembre, et leur rapport n'est pas alarmant. Mais ils ne pouvaient prévoir les terribles inondations de décembre, dont le triste récit nous servira d'exemple ; Rd Comparet (8) raconte ainsi le cataclysme :

Le 19 du mois de décembre 1740, il plut si abondamment toute la nuit, puis le 20, le 21, le 22, que toute la plaine d'Ugine semblait un lac. Tout le monde était aux alarmes. Nant Pugin n'avait jamais été si grand ni si impétueux. La grange de Monsieur Dutour fut abattue et emportée. L'eau du dit Nant vint verser dans sa maison (le château Bisilliat). Les chambres de l'appartement dessous furent toutes remplies à la hauteur de deux hommes ; les tonneaux dansaient dans la cave. Si cela fût arrivé de nuit, toute la famille aurait été engloutie. M. le baron de Gy (Giez), M. le comte de la Tour, Piémontais, major du régiment des Dragons de la Reine en quartiers d'hiver à Faverges, et M. Cochet, mon filleul, qui était venu rendre visite à M. Dutour, faillirent périr. Ils se sauvèrent avec toute la famille à Pierre-Martine, chez les frères Mollier-Carroz, pour n'avoir pas pu passer devant le Nant Pugin, et sans que ceux de la ville puissent donner du secours. Le lendemain, jour de Saint-Thomas, il *débagagea,* et fit apporter tous ses meubles chez son frère le commandeur d'Ugine, qui s'était aussi trouvé dans ce malheur avec ces messieurs ci-dessus. Monnin fut

(7) Délibération du 8 septembre 1761. Le Conseil vient de voter une grosse somme pour la réparation de cette route (1930).

(8) Archives communales. Nous rajeunissons quelques mots sans importance.

presque tout inondé. Le Nant Pugin quitta son lit et alla passer par le milieu des Corrües, et perdit et abima presque tout ce beau mas.

Nant Trouble fit encore plus de mal, car la moitié de l'eau vint du côté des Corrües et l'autre moitié alla du côté de Pussiez.

Le Nant de Croëx passa par derrière le village de Soney.....

Deux choses contribuèrent à ce funeste malheur. Il fit tous ces jours-là des éclairs avec *des horribles tonnerres,* et avec un vent chaud qui fit fondre la neige des hauteurs, et avec la pluie si copieuse que rien n'était si horrible. M. le Prieur de Viuz et M. Décombes, vicaire de Faverges, qui m'étaient venus souhaiter les bonnes fêtes (Noël), furent obligés de rester quatre jours avec moi, tout inquiets qu'ils étaient de se trouver absents de chez eux. Comme nous étions tout consternés et tout affligés, je priai tous ces messieurs ci-dessus nommés de venir dîner chez moi, mais nous ne savions ni ne pouvions manger ni boire, lorsqu'au milieu du dîner on nous vint dire que Nant Pugin allait inonder la maison de M. Madelain. Nous quittâmes la table pour aller secourir la dite maison. M. Madelain n'y était pas, il était allé dehors depuis douze jours. Soney faillit d'avoir le même malheur qu'il eut le 29 de juin 1715, où il fut presque tout abîmé. Mont-Dessus eut du mal ; deux granges au Cudray furent renversées, outre plusieurs éboulements. Le Verney derrière et les Culées souffrirent beaucoup. Il acheva de perdre les Mollières, soit à droite soit à gauche. L'eau passa jusqu'aux murailles de la chapelle. Toute la plaine du Crécherel et de Saint-Clair fut inondée. Le village de Lisle-Dessous eut le malheur que les maisons furent remplies que de terre que d'eau, et la plaine dessous abîmée.

Le terrible événement dont il vient d'être témoin rappelle à Rd Comparet celui qu'il a vu autrefois, quand il venait d'arriver à Ugine et que nous l'avons entendu rappeler plus haut. Il l'a aussi raconté avec détails, mais nous citons seulement les premières lignes de sa narration :

Le 29 du mois de juin 1715, jour des saints Pierre et Paul, apôtres, il fit sur la montagne de Charvin, dessus les Monts, un tonnerre si violent et si horrible dont l'éclat causa une si grande abondance d'eau, laquelle se divisa et descendit, partie par la rivière appelée Nant de Croëx, partie par la rivière appelée Nant Trouble. Celle de Nant de Croëx vint abîmer toutes les terres, prés, vergers, jardins, avec le village de Soney, qui fut réduit à un si pauvre état qu'il était méconnaissable. Celle qui descendit par le Nant Trouble commença à abîmer et perdre le Bon, le pré des Tailles et le moulin du *Moutet.*

Nous ne poursuivons pas. Ces deux inondations, à 25 ans de distance, montrent à quoi l'on pouvait s'attendre

dans une paroisse sillonnée de tant de cours d'eau, alors que les barrages, qui depuis ont souvent empêché des catastrophes, n'existaient pas, alors que les digues, les ponts (9) étaient dans un état si précaire.

Ainsi, le sieur Geny notaire a acheté le long de la Chaise tout un terrain à l'Abbé de Lescheraine ; il y avait alors des peupliers, des vernes, des broussailles, « ainsi qu'il est notoire » ; mais « le dit sieur Geny les ayant fait arracher insensiblement pour réduire en plus grande culture sa possession en y semant du blé, la dite rivière, trouvant un terrain plus dégagé, s'y est peu à peu introduite ». (10).

Le pont du Nant Trouble cause aussi des ennuis. On veut en 1768 le reconstruire en pierre, et cela pour des raisons qui aujourd'hui nous causent quelque surprise mais qui alors étaient parfaitement justes :

> Ce pont est le seul passage pour la capitale de la province de Genevois (Annecy), et la ville de Genève, de même que pour la voiture des sels. A défaut de pont dans le temps des crues d'eau et lors des gelées, les chariots chargés enfoncent, mouillent les sacs de sel, leur causent des déchets, outre que les voituriers, dans ces temps, discontinuent la voiture (en cessent le service), au préjudice des royales gabelles et du commerce.

Mais il y a surtout deux ponts qui dans les siècles passés n'ont jamais donné un impression de durée : c'est le pont des Mollières conduisant au Gombert, et celui des Fontaines, appelé pont des Glaciers.

Ce mot de Glaciers n'est pas celui qui désigne les sommets couverts de neige ; il a remplacé ici le vieux mot *glacis* au sens de talus en pente et glissant. Nos anciens disaient « le pont des Glacis » ; on a francisé le mot, qui est devenu « Glaciers ». Le pont qui portait ce nom étant très rapproché des confins de Marthod, le Conseil cher-

(9) En 1822 (Rapport à l'Intendant), il y avait 5 ponts et 2 passerelles : Ponts des Glaciers, du Nant Pugin, du Nant Trouble, du Nant de Croëx, du Nant de Banges ; passerelles sur l'Arly aux Mollières et à Lisle.

(10) Délibérations de 1756, p. 26. On insiste aussi pour que soient plantés des peupliers le long du Nant Pugin, et « pour faire un cours » au Nant de Croëx .

chait beaucoup à intéresser cette dernière commune à ses perpétuelles réparations. Il est, disait-on, plus près de Marthod et du bief du moulin, appelé aussi moulin des Glaciers, que d'Ugine. Ugine avait quand même sa plus grande part de responsabilité.

En 1768, et le 11 du mois de décembre, le Conseil, réuni autour du syndic Dubettier-Martellet et du secrétaire Buchard, examine

> le nouveau devis du pont des Glaciers par le sieur architecte Cheneval. Le dit pont, situé sur la rivière *du Chaise,* soit torrent de Montoux, sur le confin de la paroisse de Marthod, seul passage pour la voiture des sels des salines, qui entretient le commerce et la communication avec la vallée de Savoie et sa capitale, avec la Tarentaise et la Maurienne, de même que (la communication) du haut Faucigny avec les dites provinces, tellement que pour ne pas laisser languir le dit commerce et voiture la communauté fut obligée de réparer *un trajet* (une traverse) du dit pont, en bois, qui était tombé par caducité. Les autres trajets ne sont pas moins en risque du même sort, ce qui forme la nécessité urgente de faire les réparations convenables, avec une digue en pierre pour réduire les eaux dans un seul canal, et gagner un tiers de la longueur du pont du côté d'Ugine, ainsi que résulte du devis.

La délibération s'achève par une demande pressante à l'Intendant. Le secrétaire Buchard sait faire valoir les raisons générales, et insiste « afin qu'un ouvrage de cette nature et de cette importance soit conduit dans la perfection, et dirigé » aux frais de la province, puisque toute la province y est intéressée.

Mais là non plus la perfection n'était pas de ce monde. C'est toujours à recommencer. On renouvelle les pièces de bois, en attendant le fameux pont de pierre qui ne vient jamais. En 1791, le maître charpentier Benoît Dupraz fait encore l'expertise et demande 320 plateaux de sapin, de 4 pouces d'épaisseur à 25 sols pièce, le tout « au compte de la caisse de la province, pour être une grande route. » (11).

La réparation fut-elle remise à plus tard ? Le fait est qu'au bout d'un an, le 3 novembre 1792, il se produisit à cet endroit un accident qui jeta l'effroi dans tout le pays.

(11) Délibération du 1er novembre 1791.

Un gentilhomme connu de tous, Noble Jos. F. de Madelain, officier au régiment du Chablais, revenant de la chasse, vers sept heures du soir, avec l'un de ses fils, et s'étant déchaussé pour traverser à gué la rivière, roula dans l'eau et s'y noya. Le châtelain Berthet dresse avec émotion le procès-verbal. Noble de Madelain était le père du fameux colonel de ce nom ; il fut enterré le lendemain dans l'église, et son trépas attira sans doute, au moins pendant quelque temps, l'attention générale sur le pont à refaire.

Dans un rapport du syndic à l'Intendant, en 1822, on parle d' « un beau pont neuf » exécuté l'année d'avant. L'actuel date de 1888.

Que de détails on pourrait aussi donner sur le pont des Mollières ! « Attendu, dit le beau texte cité plus haut sur la fondation d'une chapelle à Lisle en 1682, attendu la chute et le bouleversement du pont de pierre des Mollières (12) par les inondations survenues le mois de novembre dernier... » A la fin du siècle, « le 18 juin 1692, fut baptisée à Césarches la Balthazarde Pins, et cela à cause qu'on n'a pas pu passer la rivière débordée ». Le 14 septembre 1733, un jeune homme de dix-sept ans, fils d'une des meilleures familles d'Ugine, Pierre F. Delachenal, trouva la mort dans l'Arly (13), « où il était allé pour ramasser du bois que l'impétuosité d'une si grande abondance d'eau qui abattit l'arcade du pont des Mollières et qui inonda presque toute la plaine d'Arly y avait amené ». Ainsi parle le curé Comparet, et il se lamente sur ce beau jeune homme, « doux, humble et très sage, dont le père et la mère (14) étaient inconsolables ».

Plusieurs villages, un grand nombre de maisons se trouvaient de la sorte comme isolés du reste de la paroisse. Les habitants du Gombert et de Lisle adressent à l'autorité centrale des pétitions éplorées. Celle-ci, du 8 juin 1760, est spécialement pressante :

(12) On voit qu'on passait sur ce pont pour se rendre à Lisle.
(13) Détails indiqués dans l'acte de décès.
(14) François-Raymond Delachenal et Nicole Guillet.

... Chaque année il s'y noie du monde. Surtout dans le temps de la fonte des neiges les habitants de ces hameaux sont privés de l'administration des Sacrements, de la sépulture, qu'ils cherchent dans les paroisses voisines ; la jeunesse ne peut venir à l'église, y prendre les instructions chrétiennes, outre que c'est la grand'route des vastes mandements de Beaufort et d'une partie du Faucigny.

On construisit sans doute un nouveau pont, mais trop sommairement, et la rivière, non suffisamment diguée, changeant son cours, renversait les ouvrages : « Il n'y a pour traverser la rivière, écrit un syndic (15), qu'une planche étroite, dite le pont des Mollières ! »

Depuis, une civilisation plus ingénieuse et plus riche a établi dans les Glières des constructions immenses avec des routes pour les desservir ; elle a édifié plusieurs ponts solides là où l'on ne pouvait pas même en faire subsister un seul.

(15) Fr. Mugnier-Montagnette, 1760.

CHAPITRE XVIII

Armée et Invasions

Avant le XVIII^e^ *siècle. — Volontaires nommés par le Conseil. Les officiers nobles. —* Il avait vu toute l'Europe. *— Occupations françaises sous Henri IV, sous Louis XIV. — L'occupation espagnole : le serment de fidélité d'Outrechaise ; soldats et officiers morts à Ugine. — L'hôpital du Barrioz. — Les fusils livrés. — Reconstitution du pays.*

Il faut arriver jusqu'au XVI^e^ siècle pour trouver en Savoie une armée permanente, et jusqu'à la Révolution et à l'Empire pour rencontrer quelque chose de comparable au régime actuel, où tout le monde est soldat. Autrefois, les soldats étaient la grande et la très grande exception parmi les hommes valides. Ils étaient choisis dans les familles nombreuses, là où le jeune homme était le moins nécessaire, où l'on souffrirait le moins de son absence. Il se présentait au gouverneur, qui le renvoyait dans ses foyers avec un uniforme militaire dont il était responsable. Il devenait alors « homme de milice », tenu à la résidence habituelle, obligé à des périodes régulières, et surtout appelé à faire campagne à l'occasion. D'autre part, il jouissait de certains privilèges et même de certains honneurs.

Ces renseignements expliquent les annotations qu'on lit dans les registres d'Ugine. Nous n'en excluons pas les réflexions des curés :

> 1729. Le 18 juillet, est décédé au Villard Antoine Genis, dit *Grous*, âgé d'environ 30 ans. Il était soldat dans le régiment national de Tarentaise. Il était homme de probité.

1730. Le 12 février, est décédé honorable Antoine fils de feu Marc Delhôpital, âgé d'environ 48 ans. Il avait servi dans le régiment de Savoie et avait épousé la Claudine, fille de Me Chappuis, notaire.

1735. Le 24 mai est décédé Jean Laurent Mollier-Carroz, à l'âge de 28 ans. Il était maréchal-ferrant et avait été soldat dans le régiment national de Tarentaise. Je l'ai bien regretté. Il ferrait pour moi. (Il y avait un cheval à la cure pour desservir les villages éloignés).

Inutile de prolonger cette énumération, qui montre au moins combien les « hommes de milice » étaient peu nombreux, puisqu'on signale dans leurs actes de décès qu'ils sont ou qu'ils ont été soldats.

A partir de 1733, c'est le Conseil qui nomme les volontaires, et qui charge un de ses membres d'accompagner le nouveau soldat à Chambéry ou à Annecy. Le 9 novembre 1751, « ensuite de l'ordre de Monsieur Depassier Intendant de la province de Genevois », le syndic et les conseillers ont choisi comme soldat

honorable Jacques fils de Laurent Métral-Charvet, natif et habitant de Mt-Dessus, paroisse d'Ugine, et ont député Jean Lombard, conseiller, l'un d'eux, pour accompagner et présenter l'élu le jour qu'il leur sera assigné à Annecy à M. l'Intendant de la province, et successivement à l'enrôlement.

On retrouve cette affaire dans le compte de l'exacteur Dorlyan, pour l'année suivante. Il a dû allouer 3 livres 15 sols à Jean Lombard, pour son voyage, c'est-à-dire « pour la présentation de Jacques Charvet élu pour soldat dans le régiment provincial de Chablais ». En 1761, on choisit de même, le 24 février, « Laurent fils de François Mugnier dit Bajat, natif et habitant de Mt-Dessous ». On députe le conseiller Michel Ducrest, qui reçoit lui aussi 3 livres 15 sols « pour trois jours de vacation à cheval ». C'était donc un temps bien différent du nôtre, que celui où un seul soldat était choisi, et pas même un chaque année, parmi tous les jeunes gens d'Ugine.

Nous avons aussi, de loin en loin, quelques exemples de soldats dont on apprend la mort, survenue à l'étranger. Le lecteur se souvient peut-être de ce Joseph Banget-Lingrat qui mourut à Palerme, le 15 juin 1714. Ses camarades

l'appelaient *la Jeunesse :* c'était son nom de guerre (1). En 1762, un autre Uginois, Nicolat Losset, mourut à l'hôpital militaire de Gupen. C'est du moins le nom de la ville qui figure à son acte de décès ; le surnom de ce Losset était *Idem*. Il servait au régiment des Gardes françaises, en pleine Guerre de Sept ans, et un Père récollet, aumônier de ce régiment célèbre, transmet l'annonce de sa mort, écrivant les mots comme il les avait compris de la bouche du mourant. Il écrit *Losser*, de la province de *Champellis* (Chambéry).

Mais c'est surtout parmi les nobles d'Ugine que nous trouvons des officiers, des soldats de carrière, comme Noble Thomas de Launay, brigadier des gens d'armes de Madame Royale, décédé en 1704, et plusieurs Nobles de Magdelain. Noble Pierre mourut à Uginé, en 1737, à 55 ans. « Il n'y avait que quinze mois, écrit Rd Comparet, qu'il était revenu du service des troupes espagnoles, où il était capitaine de cavalerie. Il avait vu toute l'Europe. C'était un gentilhomme de mérite. » Le colonel de Magdelain (2) se distingua, à son tour, sous la Restauration sarde, comme s'étaient distingués les vieux guerriers d'Ugine, le chevalier de Crécherel, en 1391, l'écuyer Antoine de Beaufort, *scutifer domini*, en 1426, et tant d'autres. Les Dufour maintinrent aussi ces grandes traditions, depuis Noble Louis, lieutenant de l'escadron de Savoie, en 1687, jusqu'à son fils César, capitaine au régiment de Montferrat, en 1732, gouverneur en second au Château d'Annecy, et jusqu'à son petit-fils Victor-Hyacinthe, major au régiment de Tarentaise.

Nous verrons plus tard la dette du sang payée abondamment par les Uginois durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et payée surabondamment durant la grande guerre de 1914 ; mais si nos aïeux des siècles précédents n'ont pas connu de pareilles hécatombes, qui dira les terreurs et les misères que les invasions, les passages de troupes, les occupations étrangères leur ont causées ? La Savoie fut envahie environ vingt fois, et dans nos di-

(1) V. page 74.
(2) V. le chapitre XIX ; famille de Magdelain.

verses archives les documents ne sont pas rares qui rappellent ces temps malheureux.

Un très vieux papier, difficile à déchiffrer, est signé du notaire Ducroisonnier « par commandement des syndics ». C'est en l'année 1592, au temps des projets belliqueux de Charles-Emmanuel, au temps où, pour le compte de la France, Lesdiguières, « le renard du Dauphiné », prélude à ses campagnes sanglantes et au siège de Montmélian. Il faut entretenir les soldats. Claude Ducrest et Laurent Benoît payent « pour 2 lances (3) de la compagnie du seigneur marquis de Treffort, logés à Ugine ». « Pour le titre du dit Ducrest » le notaire reçoit 20 florins et 9 sols ; « pour le titre du dit Benoît », 16 florins, et d'autres sommes plus petites pour Avrillier, Prin, Mermet Prin-Golliet, Mugnier-Bajat, Fichet, et « les hoirs d'honorable Jacques Marthod ».

De même, en 1597 et 1598, encore sous le roi Henri IV, plusieurs donnent un reçu à Me Amed Marthod, en qualité de « tuteur de la Jacquemine, fille d'honorable Jacques Marthod, de son vivant apothicaire » : Reçu d'Amed Marthod la somme de 55 florins pour 14 quartiers, savoir 6 quartiers accordés pour « l'entretènement (entretien) du régiment du seigneur de Bussy, en garnison à la ville de Conflans, 3 quartiers pour l'entretènement des scarafiés (4), 2 pour la compagnie de Chastel, 3 pour les Italiens. En foi de quoi je me suis soussigné, ce 20e mars 1598. Bisilliat notaire ». Tous ces « quartiers » supposent des suppléments à la taille ordinaire, les communes devant ainsi assurer le ravitaillement des hommes et des chevaux.

D'autres occupations étrangères, celles de Louis XIII et de Louis XIV, laissent nécessairement des traces. Des papiers, timbrés aux armes de France avec les trois lys, débutent par ces mots : « Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, au premier huissier de notre

(3) Lance était un terme collectif désignant un groupe de cavaliers avec des gens de pied qui les accompagnaient. Cent lances faisaient plus de mille hommes. *(Dict. Littré.)*

(4) Nous abandonnons ce mot à de plus habiles.

Sénat en Savoie, salut ! » Les allées et venues des militaires sont aussi visibles dans les registres de catholicité, mais un cahier signé Buchard (5) est d'un intérêt plus général. Il est adressé à la souveraine Chambre des Comptes de Savoïe et vient à l'appui de ce que disent les historiens (6), que l'intendant d'Angervilliers prit tous les moyens possibles pour adoucir les rigueurs de l'occupation et assurer le paiement des fournitures militaires. Il s'agissait d'obtenir, en janvier 1711, pour les quatre syndics d'Ugine, le remboursement des avances « qu'ils ont été contraints de faire au nom de la paroisse à Messire de Crézeney, capitaine de dragons du régiment de Villegagnon, logé dans la paroisse pour le présent quartier d'hiver ».

Chaque dépense est contrôlée, approuvée dans la marge, parfois contestée ou diminuée. Ainsi :

Les syndics demandent leur être allouée la somme de 240 florins pour les peines, et vacations, et dépens d'honorable Glairon, marchand, qui a été député par la communauté pour aller recevoir et contrôler, à l'Hôpital sous Conflans, tous les fourrages, avoines, bois à brûler, piquets, fourches, traversiers, palissades, bœufs et vaches, pailles et autres fournitures que la communauté a été obligée de fournir au camp de l'Hôpital au temps de la campagne ; à raison de 2 florins par jour.

Le châtelain écrit dans la marge : « Alloué pour 200 florins. » On prend ainsi en pleine activité ce qu'on appellerait aujourd'hui « la Commission pour les réparations de guerre ».

Au traité d'Utrecht, en 1713, le duc Victor-Amédée recouvra la Savoie et reçut même, des mains de Louis XIV, le titre de roi. Son règne fut un grand règne et « ses ambitions furent d'accord avec le bien du pays (7) ». Mais sous son fils Charles-Emmanuel III, la guerre de la Succession d'Autriche nous fut fatale. Notre roi avait fait alliance avec Marie-Thérèse, mais c'était contre la Prusse, l'Espagne et la France, et dès le début des hostilités les

(5) Tous les documents de ces dernières pages sont tirés des Archives Berthet-Proust.

(6) *Histoire de Savoie*, Ch. Dufayard, p. 219.

(7) *Ibid*, p. 227.

Espagnols, avec l'Infant don Philippe, fils du roi Philippe V, s'emparèrent de la Savoie, la couvrirent de troupes et l'occupèrent pendant six ans, de 1742 à la paix d'Aix-la-Chapelle, 1748. Cette occupation si longue a laissé de tristes souvenirs, à cause surtout des impôts, en nature et en argent, qui accablèrent le pays.

Nous tirons des archives d'Outrechaise un document du plus haut intérêt sur cette occupation ; Ugine dressa certainement un acte du même genre, comme aussi toutes les paroisses de la Savoie. Dès les premières lignes on en comprendra l'objet. Qu'on veuille bien remarquer chacun des termes ; ils sont pesés avec soin et respectueux sans bassesse à l'égard du vainqueur :

Au nom de Dieu. A tous soit notoire qu'ayant Son Altesse Royale don Philippe, infant d'Espagne, grand amiral d'Espagne et des Indes, et généralissime des armées de Sa Majesté Catholique en Italie et en Savoie, par son ordre général du 27 janvier dernier, ordonné à toutes les villes, bourgs et lieux des Etats de Savoie d'élire et constituer deux procureurs pour comparaître à Chambéry et se présenter le 25e du mois de février par devant sa dite Altesse Royale pour prêter entre ses mains à Sa Majesté Catholique le serment de fidélité qui lui est dû à l'occasion de la conquête qui en a été faite par ses armes et selon qu'il est plus amplement conclu dans le susdit ordre, en exécution duquel s'étant assemblés les plus apparents de la présente paroisse d'Outrechaise après les dues monitions et citations faites par moi secrétaire soussigné du dit lieu et le syndic, et le son de la cloche conforme à l'usage, par devant les honorables Fçois Bisilliat Vincendaz syndic et Jean Avrillier-Jacolin et Maurice Cugniet, les deux derniers, conseillers représentants tout le Conseil ordinaire de la dite communauté d'Outrechaise, et nul absent, lesquels, souhaitant de satisfaire à leur obligation comme vrais, fidèles et obéissants sujets, tous unanimement, tant à leur nom que de tous les manants (résidants) et habitants en la communauté du dit lieu d'Outrechaise, (au nom aussi de) leurs héritiers et successeurs, ont fait, nommé et constitué leurs procureurs spéciaux et généraux le dit Jean Avrillier-Jacolin et François, fils du dit Fçois Bisilliat-Vincendaz, ici présents et acceptants. Et c'est pour se transporter en la Ville de Chambéry et se présenter personnellement au dit jour 25 février courant par devant Son Altesse Royale pour prêter entre ses mains à Sa Majesté Catholique l'hommage et fidélité en l'âme des susdits constituants, comme dès à présent ils la jurent au nom que dessus. Fait et passé au dit Outrechaise, dans la maison du seigneur comte de la Valdisère choisie pour tenir les assemblées du Conseil, le 17e du mois de février 1743, à 3 heures après-midi, en présence d'ho-

norable Charles Glayrond, et de Fçois Poëncin-Crétet, natifs et habitants de la paroisse d'Ugine, témoins requis. Le dit Glayrond témoin a ci-après signé, et non les dits syndic et conseillers ni l'autre témoin pour être illitérés, de ce requis, lesquels ont fait leur marque ordinaire.

En cette année 1743, et les années suivantes, Jean Delachenal écrit des renseignements (8) tout matériels sur le passage et le séjour à Ugine des armées ennemies :

Le 26e juillet 1743, le régiment de Numantia-dragons est arrivé, auquel on a fourni le fourrage et ustensile (9). Le 30e juillet, le régiment Calatrava-cavalerie est encore arrivé, à mesure que les dragons sont partis.

1743. 27e octobre. Le régiment du prince don Philippe est arrivé à Ugine en quartiers d'hiver avec tout l'état-major, et j'ai eu à loger chez moi le major avec 5 valets...

1745. 8e février. Il est parti d'Ugine pour aller à Conflans les susdites compagnies, mais il reste 27 chevaux.

L'énumération continue, et l'on constate qu'à certains mois, les Espagnols n'étaient guère nombreux à Ugine (10). Cependant, les registres des décès en portent un certain nombre. Durant les premiers temps de leur séjour, le 11 novembre, meurt Jean Zarata, âgé d'environ 30 ans, « cadet dans le régiment du prince de l'armée d'Espagne ».

Le 15 décembre, Gabriel Lauroba, de la paroisse de Navarre, âgé d'environ 35 ans ; le 12e février 1744, on a trouvé aux environs du Nant Trouble le corps de Jean Firmin, originaire du royaume de Navarre, brigadier dans le régiment du Prince-cavalerie, lequel fut assassiné par un cavalier. La visite du cadavre étant faite selon les formalités de justice militaire il a été enseveli dans l'église de cette paroisse. Carret, curé.

Les officiers payent aussi leur tribut, et plusieurs ne reverront plus le beau ciel de l'Espagne.

Don Didace Gustamenta, natif de la province de Burgos,

(8) Nous regrettons la concision excessive de ces notes. Il y ajoute seulement ce qu'il a fourni : les chandelles, les fagots de bois. Pour la même époque, l'historien de la Ville d'Evian, C. Perroud, cite l'inénarrable Guillaume Faucoz, régent de 4e, qui raconte et décrit bien mieux que notre impassible Delachenal.

(9) C'étaient les objets mobiliers nécessaires aux troupes, literie, tables, sièges.

(10) Le régiment-cavalerie de Calatrava y eut encore sa résidence du 13 janvier au 18 juillet 1748.

lieutenant du régiment du Prince-cavalerie, âgé de 83 ans (11).

Don Auguste Oyararte, natif de St-Sébastien, province de Navarre, cornette porte-étendard dans le régiment du prince, âgé de 26 ans.

A un autre endroit, on lit ce mot intéressant :

Deux cavaliers espagnols sont morts à l'hôpital du Barrioz. Le dernier n'eut que le temps de recevoir l'extrême-onction, que je lui administrai le jour de Noël, de grand matin.

Les Espagnols avaient donc installé leur hôpital au Barrioz, c'est-à-dire près de l'église, à la maison Berthet-Proust.

On tenait compte aux habitants de tout ce qu'ils fournissaient à l'armée d'occupation, ou du moins on le prenait en note. Nous avons de ces feuilles à part, qui montrent que le Conseil ou ses procureurs répartissaient ces impôts, en contrôlaient le paiement :

Etat de la paille distribuée à la troupe, tant au régiment de Maltha qu'au régiment d'Estramadure, allant et descendant du Faucigny... Pierre Lafontaine aura la bonté de donner deux rations de paille à Monsieur son cornette ; on la lui entrera (on le dédommagera). Ugine, le 3e février 1745.

On voit qu'on parlait des envahisseurs avec la plus exquise politesse : « Monsieur son cornette ! » Même après leur départ, on les appelait « Messieurs les Espagnols ». Il y avait dans ces formules, outre la crainte du vainqueur, un hommage rendu à l'allure majestueuse de ces beaux officiers, aux uniformes rouges, qui passaient fièrement dans les rues de la petite ville, entrant dans les boutiques avec de grands saluts, et payant parfois très largement leurs emplettes.

Mais qu'étaient ces menus avantages comparés aux côtés pénibles de l'occupation ? L'ennemi avait fait dresser la liste complète des habitants et les avait pressurés d'impôts, de telle sorte que la taille ordinaire étant de 5.364 livres, elle monta, en 1745, à 7.152 livres ! Ces méthodes ont été remises lourdement en honneur en Belgique et dans les pays envahis, durant la grande guerre.

(11) Peut-être avons-nous mal lu.

Dès 1743, tous les fusils, fusils de chasse ou fusils militaires, qui restaient dans les maisons durent être livrés. L'ordonnance qui les exige est des plus rigoureuses :

D'ordre de Son Eminence le seigneur marquis de la Ensenade, Intendant général de Son Altesse Royale don Philippe, Infant d'Espagne, est ordonné aux syndics, conseillers, secrétaires et aux habitants, de remettre dans trois jours toutes les munitions de guerre appartenant au roi de Sardaigne et à tous ses officiers et autres qui sont dans le service, de même que toutes les armes que les particuliers ont chez eux ou dans leurs granges, sous peine de la vie et perdition de tous leurs biens. Conflans, ce 3e janvier 1743. Don Solanos, commissaire des gardes.

Sur cette même feuille, le secrétaire Buchard écrit qu'il a lu l'arrêté devant l'église, à l'issue de la première messe et de la messe de paroisse, et que les habitants ont remis entre les mains du syndic Laurent Glairon-Mondet les 23 armes qui se trouvaient chez eux. Le seigneur commandeur Dutour a apporté « une carabine rayée, avec sa baguette de fer, plus un fusil de chasse à garniture jaune, dont le montage est rompu entre le talon et la platine » ; le seigneur Joseph Dutour, « un fusil de calibre garni de jaune » ; Louis Buchard, « un vieux fusil de munition dont le canon est troué » ; Jean Mugnier, « soldat des nouvelles milices, un fusil de munition presque neuf » ; le seigneur Victor Madelain, « trois fusils de munition, le premier ayant une bordure d'argent au bout du canon » ; les Buchard ont marqué « B. D. au talon du fusil », avec la lettre de leur prénom...

Ce fut un immense soulagement, le 11 février 1749, quand les Espagnols quittèrent la Savoie. Si en plusieurs villes ils avaient su se rendre sympathiques (12), surtout à Chambéry, où don Philippe organisait des réceptions et attirait par ses largesses, le pays aspirait cependant de

(12) C. Perroud, *loc. cit.*, p. 220. Guillaume Faucoz raconte combien les cavaliers espagnols étaient aimés à Evian. Quand on les releva, « tout le monde pleurait ; les soldats se prosternaient devant les bourgeois, demandaient pardon du mal qu'ils pouvaient avoir fait ». Tout cela est drôle, exceptionnel, et se rapporte d'ailleurs aux premiers mois de l'occupation.

tout son cœur à la tranquillité des anciens jours. Peu d'Espagnols y restèrent pour s'y établir : on cite surtout, à Ugine, le Galicien Suarez, dont nous parlerons au chapitre XX.

Il y eut ensuite, et c'était fatal, une réaction concernant « les comptes à rendre », une enquête ordonnée par la Délégation générale. Dans sa délibération du 25 novembre 1759, le Conseil d'Ugine statue sur « ceux qui ont eu part à l'administration des affaires publiques pendant la dernière guerre ». Ayant bien examiné, il ne trouve qu'un seul homme qui soit peut-être digne de blâme, c'est le notaire « qui a été receveur des fourrages et bois pour la troupe pendant les deux premières années. Mais il est en fuite depuis sept ou huit ans ; il n'a laissé aucun héritage ni famille. » Les autres peuvent tenir la tête haute, spécialement Me Laurent Berthet, garde-magasin, et Maurice Lallier, nommé pour recevoir et distribuer l'huile et les chandelles (13) qu'on fournissait dans les maisons où la troupe était logée.

Charles-Emmanuel, aussitôt après la paix, eut le talent de gouverner avec économie. Il supprima les deux tiers des dépenses pour l'armée, s'opposa à tout impôt extraordinaire, et cela avec tant de sagesse et d'amour pour ses sujets qu'il y eut, au bout de quinze ans, un excédent de recettes de 8 millions de livres !

(13) C'était là une très grosse dépense, qui nous étonne aujourd'hui.

CHAPITRE XIX

Les Nobles

Familles Baptendier et de Beaufort ; testament de Florimonde, en 1361 ; une lettre de saint François de Sales. — Blancheville et Buttet; testament de Marie, en 1531; le problème du poète Marc-Claude ; l'archiministresse. *— Les de Cerisier ; une inscription de 1530 ; la parenté d'un saint. — Famille de Crécherel ; la tradition anglaise. — Le président Ducrest. — Les de Launay ; le drame sanglant de 1736. — Les de Magdelain ; un document précieux. — Les Dutour.*

Une quinzaine de familles nobles ont habité Ugine et Outrechaise. Elles y ont possédé des châteaux ou des maisons fortes, des biens, des fiefs. Plusieurs subsistent encore en d'autres endroits ; presque toutes ont complètement disparu du pays. Nous établirons donc peu de généalogies complètes (1) ; nous essayerons, en revanche, de citer des dates précises ou, mieux encore, des faits. L'ordre alphabétique étant plus commode, c'est celui-là que nous adopterons.

— Les Nobles **Baptendier** sont originaires du Mandement de Beaufort, mais l'ancêtre, égrège André, était notaire à Ugine avant 1515. Il était homme lige de Philippe de Savoie, comte de Genevois, lequel affranchit ses trois fils, Louis, Pierre et Bonaimé. Ils furent anoblis par

(1) On pourra les trouver dans le grand ouvrage de M. de Foras, *Armorial de Savoie,* lequel nous a été grandement utile. Rares sont les endroits où nous nous en sommes séparé.

patentes de 1521. On les trouve ensuite en Maurienne, où l'un d'eux, fils de Bonaimé, eut sa notoriété comme poète et juriste. Cette famille est éteinte ; il y a cependant à Ugine, non loin du Crécherel, un endroit qu'on appelle Battendier, tant les noms peuvent être tenaces, plus tenaces que les édifices et les familles !

La maison **de Beaufort** est l'une des plus illustres et des plus anciennes de Savoie. Elle eut des représentants à Ugine pendant plusieurs siècles, et c'est déjà une dame de Beaufort, Marguerite, que la tradition donne pour première épouse à Jean Becket de Cantorbéry, quand le Bienheureux Boniface, en 1248, l'amena avec lui en Savoie. Ce nom des Beaufort est du reste répandu (2) même en Angleterre, où une Revue amie publiait, en octobre 1927, un article où il était question des Beaufort d'Ugine :

It is a long step from the banks of the Thames to the banks of the Arly, yet does anyone know if the Beauforts of Gloucestershire are connected with this Margaret de Beaufort, John Becket's wife ? (3).

Jacquemet de Beaufort, en 1310, sous Amédée V le Grand, fut le premier seigneur de la Valdisère ; il serait le père ou le grand-père de Florimonde, dont le nom est important dans l'histoire d'Ugine.

Elle-même avait épousé Noble Berthelot, seigneur d'Héry, anobli par le roi de France Philippe de Valois et par le comte Vert, Amédée VI ; ce Berthelot était un des riches descendants de Vionnet, métral d'Héry, habitant Ugine (4).

(2) Il paraît cependant venir du château que cette famille possédait, dès l'origine, à Beaufort en Savoie.

(3) « Il y a une grande distance entre les bords de la Tamise et ceux de l'Arly ; cependant quelqu'un pourrait-il savoir s'il y a un lien entre les de Beaufort du Gloucestershire et cette Marguerite, femme de Jean Becket ? » *(S. F. of Sales Missionaries Magazine).*

(4) D'après le cahier du presbytère d'Héry. Nous pouvons identifier ces nobles Berthelot avec les Bertholet. A la visite de 1411, Ant. Bertholet est nommé avec sa sœur Catherine d'Arâches. Qui sont ces nobles d'Arâches ? Un Antoine d'Arâches est signalé, dans cette même visite, comme fondateur d'une chapelle. Les de Cerisier reconnaissent des biens à Catherine d'Arâches, en 1498. (*Monogr. d'Arâches,* par E. Plantaz.)

Il rendait la justice « aux Crests, sur la rivière », c'est-à-dire probablement au mamelon du Crécherel (5).

Héritière successivement de son mari Berthelot et de son fils unique Jean, elle teste à Ugine, dans la maison de son mari, le 8 octobre 1361, et de son testament, présenté à l'Académie de Savoie (6), le 30 janvier 1890, a été donné le résumé suivant :

Après avoir invoqué le nom de Dieu, qui n'est jamais omis en pareil cas, et rappelé l'avantage de régler toutes choses avant de mourir, le testatrice élit la sépulture de son corps à l'église Saint-Laurent d'Ugine, dans le tombeau de son mari. Elle veut que quarante prêtres assistent à ses funérailles. Ensuite elle fixe sur sa succession certaines sommes à donner pour des œuvres pies : 9 sous genevois à l'autel de la dite église, 4 sous genevois au curé, 2 au vicaire, 2 sous à tout moine ou chapelain qui réside dans les environs et qui viendra à la sépulture, 1 florin d'or à l'Abbaye de Tamié, 1 florin d'or également aux Frères mineurs de Chambéry, ainsi qu'à toutes les maisons des mêmes Frères et des Carmélites existant à Genève, à Seyssel et à La Rochette, 3 sous genevois à l'hôpital Saint-Antoine du Viennois, 3 sous à chaque léproserie d'Ugine, de Conflans, de Faverges, pour être partagés entre les malades, 4 quartes de froment à la confrérie du Saint-Esprit d'Ugine pour être converties en pain et distribuées en aumône aux pauvres dans les trois jours de Pentecôte. Enfin, elle établit pour son héritier universel le seigneur et chevalier Jean, son frère, et nomme pour exécuteurs testamentaires Don Gérard de Beaufort Abbé de Tamié, et Pierre de Baratte, chevalier. Témoins : Jacques Thabuid, curé d'Ugine, Jean fils d'Aymon.

Ainsi passa la fortune de Berthelot à la maison de Beaufort, qui la posséda l'espace de 297 ans, sous neuf seigneurs, et qui ajouta à son titre celui d'Héry. Il est donc tout naturel qu'à la visite de 1470 (7) figure Nobilis de Belloforti de Heyriaci. Cette appellation « d'Héry » n'est pas toujours donnée, puisqu'elle n'appartient qu'à une branche de cette nombreuse famille. Les autres s'appellent de la Valdisère, du Bois, de Salagine, de Villard-Chabod (à St-Jorioz)... Au XV^e^ siècle, Jean de Beaufort, de la proche parenté de Florimonde, est grand-chancelier de Savoie (8),

(5) *Monogr. de Marthod,* par Poncet.
(6) Rapport de M. Morand, curé de Maché, à Chambéry.
(7) Archives de Genève.
(8) Guichenon, I, 119.

dignité qui le mettait au premier rang de la magistrature et lui donnait le pas, même sur les chevaliers de l'Annonciade. Un autre Jean, son petit-fils, est prieur bénédictin du prieuré de Bellevaux en Bauges, et par acte du 22 juin 1454 (9) ce *Joannes de Belloforti, prior prioratus de Bellevaux in Bogiis, ordinis Sancti Benedicti,* se rend à Ugine avec ses frères et ses neveux pour le mariage de Claude, son autre frère, avec Marguerite de Crécherel, fille de noble Amédée.

Plusieurs actes contiennent le même nom. Un document rapporte une vente de Claude de Beaufort, à la date du 9 juin 1506, et se termine ainsi :

> Actum in villa Uginæ, in aula domus dicti Nobilis Glaudii de Belloforti (10).

Un peu plus tard, un acte de baptême est rédigé en ces termes, qui ajoutent plusieurs titres de noblesse à ceux que déjà nous avons énumérés :

> Die undecima mensis novembris 1599, baptizatus fuit Philibertus, filius Nobilis Antonii de Belloforti, *dominus* Heyriaci, *baron* de Montailleur, de Marthod et Cornillon (11), et Nobilis Gaspardæ de Gilly.

Qu'on se reporte aussi à la fondation de la chapelle dite des Quarts, en 1540 (12). Il y est question du consentement donné par Messire seigneur François de Beaufort, d'Ugine, protonotaire apostolique, prieur, curé, et commandataire perpétuel du prieuré de St-Laurent d'Ugine. Mais nous arrivons à « damoiselle Jeanne-Aimée de Beaufort ». Son père était Noble Jean, coseigneur d'Héry, Cor-

(9) *Les Bauges,* Morand, II, 118 et *Monographie de St-Jorioz,* Lavanchy, 152. Ces deux ouvrages sont d'accord sur cette date, mais non pas sur les prénoms et les parentés.

(10) Document communiqué par le chanoine Gros, de St-Jean-de-Maurienne. La maison forte des Beaufort, d'après d'autres indices, doit être aujourd'hui complètement détruite. Elle aurait occupé, à droite en montant la Charrière, et sur les murs de la ville, à peu près le n° 246 de la mappe.

(11) Cornillon est une forêt de Marthod au sommet de laquelle les seigneurs de Cornillon avaient bâti leur château-fort Avec le temps, chacun des possesseurs des 20 fiefs de Marthod s'appelait « coseigneur de Marthod et Cornillon » (*Monographie de Marthod*, p. 7).

(12) V. plus haut, chapitre IX.

nillon et Marhod ; sa mère Etiennette de Beaufort de Salagine. La grande édition des Œuvres de saint François de Sales (13) dit que Jeanne-Aimée était née à Ugine, « avant 1593 ». Les conjectures des savants éditeurs ne les ont pas trompés, puisque l'acte de baptême figure en ces termes au registre d'Ugine :

Die 24a decembris 1588 baptizata fuit Joanna, filia N. Joannis de Belloforti domini Heyriaci loci, et domicellæ de Belloforti, alias à Salagina suæ uxoris.

Le nom de cette noble Uginoise se rencontre plusieurs fois dans la correspondance du saint évêque, qui s'intéressait à son âme et à son avenir. Elle connut aussi sainte Chantal et la Visitation naissante.

Vous pouvez venir à votre gré, écrit le saint à sa parente Mme de la Fléchère le 14 août 1616, car notre Mère (de Chantal) n'aura pas de plus grand plaisir que de vous voir. Vous savez bien cela que la Visitation est toute vôtre, et à Mlle de Beaufort (14).

Le saint prélat fut même prié et supplié par un gentilhomme, François de Longecombe de Peyzieu, de négocier son mariage avec Jeanne-Aimée, ce à quoi l'évêque s'employa avec son ordinaire bonté ; et quand ce mariage fut enfin résolu, le saint, alors dans les dernières semaines de sa vie, se rendit au château de Salagine pour le célébrer : c'était le 5 novembre 1622. « Nous avons reçu, ma femme et moi, dépose Longecombe, l'incomparable bonheur d'avoir été mariés de sa main (15).

Ce n'est pas la dernière fois que nous rencontrerons l'aimable saint le long de cette histoire, et il nous semblera chaque fois, ainsi qu'à nos lecteurs, que ces allusions sont comme un sourire de lui sur nos récits et sur nos travaux.

Le nom des de Beaufort s'éteignit, à Ugine, avec les sept filles d'Antoine. L'une d'entre elles, Marie, épousa, vers 1630, le seigneur Guillaume de Coudrey de Blanche-

(13) XVII, p. 269.

(14) *Œuvres complètes*, XVII, 268. V. aussi XIX, 228 ; et XXI, 299.

(15) Jeanne-Aimée étant morte en 1643, son mari épousa une autre Jeanne-Aimée de Beaufort, fille d'Antoine et cousine germaine de son épouse décédée. (*Histoire de Thônes*, I, 171.)

ville, sénateur, puis premier Président et commandant général en Savoie.

Ce nom de **Blancheville** revient souvent dans les actes, ainsi que la mention : « Fait et prononcé dans la maison forte du seigneur baron de Blancheville » (16). Il y avait même, en 1697, « le logis de M. de Blancheville », c'est-à-dire une hôtellerie (17), confiée par lui à des fermiers. Celui de cette époque s'appelait Delallier-Latanche.

Les Blancheville venaient de Sallanches, où un village porte encore leur nom. Ils succédèrent, à Ugine, aux de Beaufort pour leur banc à l'église et leur droit de nomination à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ils étaient propriétaires en divers endroits. En 1648, il est question, entre Claude Glairon-Mondet de Soney et Me Mollier, notaire, d'une vigne « size au vignoble dernier les murs de la ville d'Ugine, jouxte la vigne du seigneur président de Blancheville » ; et, dans une reconnaissance Delachenal, en 1691 : « La vigne du seigneur président de Blancheville à la Chinalettaz, vignoble des Charmettes, qui fut des biens de Noble F.-Nicolas de Beaufort... »

Famille de Buttet. — Le testament de Marie de Buttet nous sera précieux (18), et même éclaircira un point controversé de l'histoire littéraire. Ce testament est du 26 septembre 1531 ; il a fait récemment l'objet d'une étude très consciencieuse (19). La testatrice était la fille de Noble Claude de Buttet, Maître à la Cour des Comptes du Genevois, et petite-fille de Mermet Buttet, d'Ugine, secré-

(16) Probablement la maison Suarez-Délémontex, appelée Montauban.

(17) Dans la cour, mourut, le 15 février 1697, le gendarme Décasse, tué d'un coup d'épée par un surnommé la Violette, de Marthod, qui le larda de traits (Actes Durier).

(18) Archives de la Haute-Savoie ; E, 592. L'Inventaire le signalait, mais avec une grosse erreur. Il a été vraiment découvert aux Archives, par J. Désormaux.

(19) De MM. Faure et Désormaux, dans *Revue Savoisienne;* 1924, 81. Nous renvoyons à cette étude, qui cite de vieilles expressions : « Nantrobloz ; Grangiata Nanti Turbidi prope Uginam ».

taire ducal (20). Les Buttet avaient comme armes trois *buttes* ou buttoirs d'or sur fond de sable, avec la devise à calembour : La vertu mon *but est*. Leur famille était très ancienne à Ugine, où l'on trouve, en 1452, discret Antoine, fils de Jean Bucteti, notaire. Il paraît même que les de Buttet de Chambéry venaient d'Ugine (21).

Marie avait épousé Noble Pierre Chappuis (22), tandis que son père, Claude de Buttet, épousait en secondes noces Jacquemine Chappuis, qui se trouvait être la tante de Noble Pierre. Marie fit très bon ménage aves sa belle-mère et tante. Elle lui rend hommage et la nomme son héritière.

On se demandera peut-être ce que l'histoire littéraire peut avoir de commun avec ce testament et les donations qu'il renferme. C'est que Marc-Claude de Buttet, le poète de la Renaissance, l'ami de Ronsard et de la Pléiade, a été bien souvent qualifié d'Uginois ; on en a fait le fils de Noble Claude de Buttet, d'Ugine, et le petit-fils de Mamert, secrétaire ducal. Certes, celui qu'on appelait « le docte, le bien-disant Buttet » serait pour Ugine une désirable illustration. Mais, puisqu'il est né en 1530, Marie Buttet, dont il serait le frère, parlerait de lui dans son testament, et surtout dans une donation subséquente, laquelle est de 1545. Elle ferait au moins allusion à leur parenté, ce qu'elle ne fait pas. Il est donc vraisemblable qu'à la même époque il y eut deux Claude de Buttet, l'un d'Ugine et l'autre de Chambéry, et que le poète était le fils du Claude Buttet de Chambéry, en même temps que le cousin du Claude Buttet d'Ugine.

Nous signalerons aussi aux amateurs la naissance, à Ugine, en 1562, de Cl.-Louis de Buttet, fils de noble Jean-François, sans doute l'historiographe de la Maison de Savoie (23), et le frère d'un autre Jean-François, seigneur

(20) Dans ses patentes de secrétaire ducal, il est nommé « Mermetus Butet de Ugina, Gebennensis diœcesis ».

(21) Foras est de cet avis.

(22) Ces Chappuis étaient nobles à cause de leurs charges à la Chambre des Comptes du Genevois.

(23) Est-ce lui qui composa la brochure fameuse intitulée *le Cavalier* (S. H. A. G. Tome 19, p. 337, 342), à laquelle on répondit en l'appelant « un syndic de rave qui a voulu se *buter* maladroit » ?

d'Entremont (24), qui fut sénateur en 1608, président du Conseil de Genevois en 1610 ; tous deux étaient les fils d'Humberte de Pingon, dont le premier mari était Noble Jacques Cartal, d'Ugine.

Nous expliquons cette parenté pour arriver à Madame Jeanne de Lucinge de Saint-Cergues, née de Cartal, qui fut la fougueuse tenante du protestantisme à Genève, où on l'appelait « l'archiministresse », « l'inconvertissable ». Elle fut cependant convertie par saint François de Sales en 1611 (25).

Dans une visite qu'elle fit à son frère maternel, le président Buttet, elle consentit en effet à le voir. L'entretien dura quatre heures, et l'évêque s'y montra si convainquant dans ses raisons, si paisible dans ses réponses, que Mme de Saint-Cergues revint à la religion qui avait été celle de son enfance à Ugine ; elle abjura en la présence de sainte Chantal et de ses filles (26). Nous avions lu son histoire avec un vif intérêt (27), mais Jacques Cartal (28), Mme de Saint-Cergues, le président de Buttet, tous ces noms nous semblaient alors tellement étrangers à Ugine ! Nous étions bien loin de nous douter que « l'archiministresse », celle qui habitait à Genève, au logis du réformateur Théodore de Bèze, était toute Uginoise !

Famille de Cerisier. — A Ugine, les Cerisier, ou Cirisier, étaient déjà une famille notable en 1411, puisqu'à la visite

(24) Lui aussi une illustration d'Ugine. Le 2 août 1610, il avait succédé, à Annecy, au président Favre, nommé président au Sénat de Chambéry. Il intervient dans la réforme de Talloires. (*L'Abbaye de Talloires*, par G. Pérouse, p. 76.)

(25) *Œuvres complètes*, XV, 15 et 35. Les notes sont parfaites, sauf l'assertion que Jean-François était le neveu du poète Marc-Claude.

(26) V. la lettre DCLX de saint François de Sales.

((27) Dans les biographies du saint, mais aussi, avec de bons détails, dans *Echo de la Basilique*, avril 1924.

(28) Mme de Saint-Cergues signait Jeanne Cartal. Un Jean Cartal est notaire à Ugine, en 1531. Dans un acte du notaire Bisilliat, 4 septembre 1600, il est question des « hoirs de Jacques Cartal » ; en 1575, J.-F. de Buttet demande l'entérinement des lettres de noblesse des Cartal contre la communauté d'Ugine. Ce dernier acte est aux Archives camérales de Turin, où M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, vient de lire pour nous une pièce précieuse du 11 octobre 1553, signée Jacques Cartal, châtelain : c'était le père de Jeanne.

pastorale un Cerisier traite avec l'évêque et représente les paroissiens. A celle de 1443, la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église d'Ugine, a pour nominateur Noble Jacques Cerisier. En 1447, un membre de la famille, Urbain de Cerisier, était président à la Cour des Comptes (29). Est-ce de lui que date la noblesse de la famille ? Déjà Claude et Jean, fils de Jacques, étaient très riches, ayant hérité de leur père, et de Noble Catherine d'Arâches, et de Noble Louis de Seythenex. Ils ont acquis des biens des Nobles Amé de Crécherel et Claude Tondut. Leurs descendants séjournèrent environ trois cents ans à Ugine ; ils n'ont disparu qu'à la fin du XVII^e^ siècle.

Dans sa lettre à L. Ménabréa (30), Francisque Delachenal dit avoir copié sur la pierre où elle était gravée l'inscription suivante (31), relative à Claude Cerisier, dignitaire ecclésiastique :

E.V.F.
1530
R. D. CLAVDIVS CIRISIER
R.A.P.
ET COMES PALATINVS

Il s'agissait sans doute d'une chapelle ou d'un oratoire érigé par ce personnage que les actes appellent Révérend Messire Claude Cirisier, du Saint-Siège apostolique protonotaire.

Si nos déductions sont exactes, c'est un neveu du protonotaire, Antoine de Cerisier, coseigneur de Marthod et

(29) *Inventaire des Chartes d'Amédée VIII*, par M. Bruchet. La 754^e^ concerne Urbain de Cerisier : « A Dno Urbano Ceriserii, die 23^a^ junii A. D. 1421, quamdam litteram a Dno nostro Papa Martino, datam Romæ apud Stum Petrum, continentem excusationem factam per Patriarcham Constantinop. » Urbain signe comme témoin au bas de maintes lettres d'Amédée VIII, parmi les grands noms de Savoie. Ainsi, le 29 mai 1428, à la nomination de Jean de la Porte comme concierge du château d'Annecy : « Præsentibus Johanne de Compesio, Roberto de Montevuagnardo, Urbano Ceriserii. » (*Revue Sav.* 1896, p. 137).

(30) Déjà citée p. 8, du 30 oct. 1839.

(31) Egregius Vir fecit.... Romanus Apostolicus Protonotarius. Il y avait peut-être S. A. P., Sedis Apostolicæ Protonotarius, ce qui serait plus régulier.

habitant Ugine, qui acheta, en 1583, de Noble Paul Baptendier, la curialité du Mandement d'Ugine, sorte de greffe et de magistrature alors en assez grand honneur et profit. Cet Antoine, qui occupait la maison forte des Cerisier (32), fut agréé par la famille de Chevron-Villette comme époux de damoiselle Philiberte. Ce mariage le rendait parent de saint François de Sales, dont la grand'mère s'appelait Bonaventure de Chevron--Villette. Les enfants d'Antoine de Cerisier se trouvèrent ainsi en rapport avec le saint, d'autant plus que leur situation demandait de sa part une particulière sollicitude : 1° L'un d'eux, Antoine-Roland (33), avait pris du service en Hongrie, et son frère Emmanuel, dans le Levant. 2° Un autre, Henri, avait épousé Gasparde de Mouxy, en 1612 ; il mourut jeune et laissa deux filles dont la mère se remaria avec Pierre de Monthoux du Barrioz, en 1619. 3° Deux filles de ce même Antoine de Cerisier devinrent religieuses : Pernette, à l'abbaye de Sainte-Catherine du Semnoz, dont elle fut l'abbesse, et Françoise, au monastère des Clarisses d'Annecy. 4° Leur sœur Michelle épousa noble et puissant Amé de Montfort, seigneur de Mionnas et de Conzié, dont le contrat fut signé à Ugine, en présence de saint François de Sales, le 1er mars 1609, et le mariage béni le même jour, par le saint lui-même (35). Tous ces noms se pressent sous notre plume ; nous devrions y joindre quelques lettres du saint évêque. Nous apprenons par elles et spécialement par une requête au duc de Nemours (36) que les agents de ce prince, « les fiscaux », avaient intenté un procès aux filles d'Henri, au sujet de la « curialité d'Ugine » ; François demande qu'on laisse aux pupilles la jouissance de la curialité au moins pour un certain temps, passé lequel elle sera réunie « au revenu de Sa Grandeur Henri de Savoie ».

(32) Probablement la maison Berthet-Proust.

(33) Baptisé à Ugine le 8 novembre 1587.

(34) Du moins le registre d'Ugine porte la naissance d'une Pernette en 1576, mais les *Œuvres* XX, 347, font de l'abbesse Pernette la fille de Nicolas et de Claude de Menthon.

(35) *Œuvres complètes,* XV, p. 14.

(36) Requête résumée *Ibid.* XIX, p. 181. A cette même page, lettre à Anne de Lorraine, duchesse de Nemours.

Ces pupilles furent toutes deux religieuses : Françoise-Augustine à la Visitation et Aimée-Philiberte à Sainte-Catherine du Semnoz. La première a les honneurs d'une belle biographie dans l'Année Sainte (37). L'autre avait rejoint au monastère plusieurs Uginoises que nous avons nommées, mais surtout sa tante Pernette, à qui nous devons un paragraphe (38).

C'était la Mère abbesse. Elle ne correspondit guère aux efforts de saint François de Sales au sujet de la réforme. Elle et ses religieuses, presque toutes de famille noble, vivaient trop comme des dames séculières et pas assez comme des moniales d'un Ordre sévère. « Je connais l'esprit de Madame l'abbesse, écrit le saint, en 1620 (39). Nous ne sommes pas de la même humeur, elle et moi. » La réforme se fit, mais l'abbesse de Cerisier n'eut pas l'honneur d'y attacher son nom. Cet honneur échut à la Mère de Ballon et à ses compagnes, retirées à Rumilly. Nous pouvons cependant rappeler à la louange de l'abbesse de Cerisier que pendant son séjour à Ste-Catherine il y avait parmi les jeunes pensionnaires élevées à l'abbaye la jeune Marie-Aimée de Blonay, celle qui devint, selon le mot de saint François de Sales, « la crême de la Visitation ». Il est donc sûr que plusieurs Uginoises, entre autres l'abbesse Pernette, contribuèrent à cette angélique formation. Elles attirèrent aussi, par leur présence sur les flancs du Semnoz, d'autres jeunes filles du pays, comme on le voit par un acte du notaire Bertrand, à la date du 23 novembre 1645, où « damoiselle Marie Benoît, veuve de feu noble Charles Berthody d'Ugine, de son bon gré confesse devoir à Révérende Dame Françoise de Vallon, abbesse de l'abbaye de Ste Catherine au mont de Semine (Semnoz) fondée, la pension et nourriture de damoiselle Antoine Berthody, fille d'icelle damoiselle ».

(37) V. la fin du chapitre XI.

(38) Elle fut plusieurs années coadjutrice de l'abbesse Clauda de Menthon ; elle-même ne fut mise en possession de Sainte-Catherine que le 1er août 1622, par Dom F. Nicolas de Riddes, et ce fait jette un certain doute sur la personne désignée sous le nom d'abbesse durant les années précédentes.

(39) *Œuvres complètes*, XIX, 411. V. aussi à propos de Sainte-Catherine l'étude de D. Duret (*Acad. Sal.*, Tome XXXIX).

A un autre membre de la famille de Cerisier, Noble Jacques, capitaine à Miolans, saint François de Sales écrit avec affection (40) ; mais ce que nous voulons citer, c'est ce mot (41) à la religieuse clarisse : « Ma très chère cousine, vivez toujours à Dieu et me recommandez toujours à sa miséricorde », et encore ce billet excellent envoyé à Michelle de Montfort de Conzié, celle que lui-même avait mariée à Ugine, à propos de l'heureuse naissance de son premier-né :

Annecy, 14 janvier 1611.

Madame ma chère cousine,

Ç'a été de tout mon cœur que je me suis réjoui du contentement que Notre-Seigneur vous a donné, et à Monsieur de Montfort mon cousin, puisque l'affection avec laquelle je vous honore me fait participer à tous vos ressentiments. Dieu vous fasse voir longuement cet enfant profiter dans les bénédictions que lui souhaite, Madame ma cousine, votre humble cousin et serviteur,

François, Evêque de Genève.

Après ces personnages, on retrouve au XVII^e^ siècle, à divers baptêmes ou pour diverses ventes, le nom des Cerisier, mais les biens de la famille passent aux de Monthoux du Barrioz, par le second mariage de Gasparde de Mouxy (42), veuve d'Henri de Cerisier ; et bientôt Rd Valentin Buchard, encore jeune prêtre, procureur des autres altariens, traduit les trois frères de Monthoux devant Nos Seigneurs du Sénat à cause des biens de « damoiselle Decerizier ». Cela se passait en 1662 ; déjà la famille s'éteignait à Ugine. Un lieu-dit porta longtemps ce nom, au n° 432 du cadastre : « En Cerisier, *alias* à la Chinaletaz (des Charmettes), ou en-delà Dom Jeandaz. »
une renommée de charité à cause de l'hôpital dont elle a été la fondatrice.

La Famille **d'Hollande de Crécherel** a laissé plusieurs souvenirs: un nom de château, et, ce qui vaut mieux encore,

(40) XVI, 149. Il est question de Jacques et de sa fille Gasparde dans les Archives de Queige (Pérouse, *Inventaire som.* p. 166). Le saint écrit aussi à Gasparde et parle d'elle : XVII, 270.

(41) XVII, 281.

(42) De ce second mariage est né Rd Cl. Fr. de Monthoux, qu'on appelait M. de Queige. Il devint Prévôt du Chapitre en 1677.

Déjà nous avons signalé l'antique prétention de cette famille, d'être venue d'Angleterre avec le Bienheureux Boniface en 1248, et d'avoir pour ancêtre un neveu du martyr saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. La généalogie qui existe aux archives du presbytère (43) a été dressée par un des derniers descendants de la famille, Jean-Baptiste de Crécherel, vers 1670. Elle débute ainsi :

Généalogie de la maison de Créchérel selon les titres et contrats d'icelle dès qu'ils ont habité au pays de Savoie. Les chefs de cette maison sont sortis du royaume d'Angleterre, de la ville de Londres, et vinrent en ce pays lorsque Boniface, un des enfants de Thomas, comte de Savoie, étant élu évêque ou archevêque de Cantorbéry au dit royaume d'Angleterre, fit un voyage en ce pays pour visiter ses frères les princes de Savoie, amena en 1248 avec lui les dits seigneurs d'Hollande, les premiers qui se domicilièrent au dit pays, avec plusieurs gentilshommes.

Suit la filiation des premiers représentants de la famille : Gilbert d'Hollande épouse Mathilde dite de Rocester ; leur fils Thomas Becket est l'illustre martyr (44), et de leur fils Edmond naquit Jean, qui vint en Savoie en même temps que Jacques son frère, prieur d'Ugine et d'Allondaz. Jean épousa à Ugine Marguerite, fille de Vuillerme de Beaufort. Leur fils, le seigneur Hugonnet, s'était appelé jusque-là Becket d'Hollande, mais l'archevêque Boniface lui fit don de la maison forte du Crécherel qu'il venait d'élever, à la condition de porter les deux noms, et d'unir dans ses armes les écussons des deux familles : celui d'Hollande, avec une tête de cerf d'or sur champ d'azur, et celui de Créchérel avec une croix partagée de deux fleurs de lys. C'est au seigneur Hugonnet qu'on attribue la fondation de l'hôpital. Il épousa Béatrice de Ser-

(43) Lue de tout près par le chanoine Pochat-Baron. Foras la révoque en doute : « S'il fallait admettre les généalogies fantaisistes du XVII^e^ siècle, cette famille serait des plus anciennes de Savoie. Son véritable nom serait Becket. »

(44) Mgr G. A. Burton, évêque de Clifton en Angleterre, veut bien nous signaler, en juin 1928, la tradition de la famille italienne des Minabekti d'après laquelle un frère de saint Thomas Becket serait venu à Pise ; il s'appelait Becket le jeune, ou Becket minor, dont on aurait fait Minabekti.

raval, et vivait encore en 1324. Il y eut par la suite deux branches de Crécherel : celle d'Ugine et celle de Cevins. Elles comptèrent des officiers, dont plusieurs combattirent à Rhodes, des religieuses, entre autres une abbesse de Sainte-Catherine du Semnoz, Péronne de Crécherel, vers 1370 (45). Au chapitre du Prieuré nous avons fait la connaissance du prieur Jacques de Crécherel (46). Il était bénédictin : *Religiosus et honestus vir Jacobus de Crecherello prior prioratus Uginæ, Ordinis Sancti Benedicti.* En 1391, son frère Antoine, le *miles,* c'est-à-dire le chevalier, le guerrier admis dans la chevalerie par des cérémonies spéciales, intervient comme son homme d'affaires : *negotiorum gestor.* Un de Crécherel de Chambéry, originaire d'Ugine et seigneur des Déserts, est docteur en droit de Ferrare en 1552 ; il étudie aussi à Toulouse, Valence, Pavie, Padoue, et meurt avocat au Sénat en 1565 (47). Sous le duc Amédée VIII, de 1424 à 1430, « Amye dou Crescherelle » était « mestre de l'ostel » au service de la duchesse de Milan, et sa femme faisait partie de cette cour. La Chambre des Comptes de Savoie avait en 1461 pour premier président le seigneur Amédée d'Hollande de Créchérel (48).

Nous pourrions poursuivre cette énumération, mais le lecteur attend de nous quelques lignes sur la tradition des Crécherel. Ce que nous en pouvons dire, et c'est déjà beaucoup, c'est d'abord qu'elle est des plus anciennes et des plus vraisemblables. Il existe dans les *Monumenta historiæ patriæ* (49) un texte formel sur l'origine anglaise de la famille. D'autre part, la dernière représentante des Crécherel à Ugine, damoiselle Jeanne-Antoine, fille de

(45) Mercier. *Souvenirs d'Annecy,* p. 104.

(46) Ce prieur Jacques de Crécherel ou son homonyme fut aussi prieur de Chamonix en 1420 (Perrin, *loc. cit.,* p. 131).

(47) *Rev. Sav.,* 1920, p. 67. Dans les *Epidicta* de Tabouet, 1560, on trouve des vers latins à lui adressés.

(48) Le Répertoire des fiefs (Archives de la Savoie) porte : Autre hommage d'Amé de Crécherel, seigneur de Civin, pour raison de la maison forte de Crécherel et de ses appartenances, dont il a été invêtu le 12 novembre 1440.

(49) Tome III, p. 146. Cité dans S. S. H. A., 35, p. LXXVII.

Noble Sébastien, testa à l'âge de 65 ans, le 28 juillet 1689, deux jours avant sa mort. Dans ce texte, contresigné par le notaire Gaspard Tiaffey, il est dit que la testatrice demande trois messes « à l'honneur et intention de Monseigneur saint Thomas de Cantorbéry, à la chapelle d'iceluy, fondée par les seigneurs de Crécherel (50) ». On ne peut déduire qu'une chose d'une telle fondation et des autres plus anciennes que nous rappelons en note, c'est que les Crécherel ont toujours tenu à leur origine anglaise, à tout ce qui les rattachait à saint Thomas Becket de Cantorbéry.

Mais un document cité par nous au Chapitre de l'hôpital est ici d'un plus grand poids (51). Il est à peine postérieur au séjour à Ugine du Bienheureux Boniface ; dans sa teneur, il corrobore tout ce que pensaient les Crécherel sur le mariage de Jean Becket d'Angleterre avec Marguerite de Beaufort, fille de Vuillerme : c'est la nomination d'un recteur de l'hôpital en 1293. Qui le nomme ? Dame Egline, veuve du noble chevalier Vuillerme de Beaufort, « relicta quondam dni Vuillermi de Belloforti militis » ; mais en quelle qualité agit-elle ? Comme tutrice de Hugonnet, patron de l'hôpital, fils de Jean d'Allondaz, « filius Joannis de Allonda ». Or tout cela est conforme à la généalogie établie en 1670 par Jean-Baptiste de Crécherel. Pour que le document soit décisif, il lui manque d'identifier Jean d'Allondaz avec Jean Becket d'Angleterre. Mais cette identification paraîtra facile, si l'on songe que le frère de Jean Becket, Jacques, était prieur d'Allondaz ; il a pu prendre son frère avec lui. Tout cela coïncide trop parfai-

(50) Foras cite ce texte et s'écrie ironiquement : « Voilà enfin la preuve ! » voulant faire entendre que la preuve est bien récente, pour des faits si lointains. Mais la nomination de Rd Cusin à la rectorie de l'hôpital est d'un siècle plus ancienne, 6 janvier 1579, et la veuve de Laurent de Crécherel y demande déjà au nouveau recteur trois messes par semaine, dites « en la chapelle de Saint-Thomas, en la maison forte du Crécherel fondée ». Nous pouvons même monter encore plus haut, puisqu'un acensement fait par Noble Amédée de Crécherel en faveur de Rd chapelain Gardy contient déjà cette obligation des trois messes à la chapelle de Saint-Thomas, et cet acensement est du 24 janvier 1452 (Ecritures Delachenal).

(51) Produit par Noble Dutour dans son fameux procès. Ecriture Delachenal, lequel a transcrit ce titre sans la moindre arrière-pensée de confirmer les traditions des Crécherel.

tement pour n'être pas exact ; mais quelle idée de ne pas se dire bien haut Jean Becket d'Angleterre, quand on l'est, et de laisser tomber, parmi les noms qu'on porte, le plus honorable et le plus glorieux !

Le 30 janvier 1680, la dernière des Crécherel, sans nouvelles de son frère François-Raymond, fit don de ses biens à un allié de sa famille, Noble François de Lescheraine, Conseiller d'Etat, et second président à la souveraine Chambre des Comptes, « à condition de porter le nom et les armes de la maison d'Hollande ». Mais si F. Raymond revenait au pays, lui ou ses enfants légitimes, la donation serait nulle.

Elle eut son plein effet, et voilà pourquoi les Lescheraine interviennent dans les affaires d'Ugine comme représentants des anciens droits des Crécherel. Peu à peu le château tomba en ruine ; il était couvert en chaume en 1705 ; en 1834, il y avait encore une vieille tour, un portail qui avait été martelé à la Révolution mais où l'on voyait encore trois fleurs de lys (52). La construction actuelle est donc plus récente, faite par la famille Geny, propriétaire du château depuis 1740. Elle a cependant un profil grandiose et on la jugerait très ancienne ; nous croyons même que les murs de la petite chapelle y sont encore existants, cette vieille chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry, « en la maison forte du Crécherel fondée ».

Famille Ducrest. — Ce n'est pas en deux mots que les nobles Ducret écrivaient leur nom. Ecrivons-le donc comme on l'a toujours fait autrefois et disons qu'un membre de la nombreuse famille Ducrest — *de Cresto* dans les actes latins — obtint la noblesse par les charges importantes dont il fut investi. Tour à tour avocat au Sénat, sénateur, « Conseiller d'Etat de Son Altesse Royale et son

(52) Lettre citée de F. Delachenal à L. Ménabréa. Il a sans doute mal lu cet écusson défiguré, qui devait porter les vraies armes des Crécherel, la croix partagée de deux fleurs de lys. Est-ce la pierre qu'on peut apercevoir sur la tour du midi ? En reconstruisant le château on a bien fait de la conserver, mais pourquoi la loger si haut ?

Anciens costumes et coiffures d'autrefois

G. R. Suarez en 1830. — Le géographe **Ducrest** du Clos, d'après un pastel de 1765 conservé dans la famille Ducrest de Grenoble.

Procureur général deça les monts », puis « Président de Chambre (53) », Claude-François Ducrest est anobli en 1627 ; il s'intitule d'abord seigneur de la Tour et de Thénésol ; mais son vrai titre, non rencontré encore dans les familles étudiées au présent chapitre, est celui de comte d'Ugine. Ce titre « d'Ugine » (54), donné par le comte Amédée IV en 1252, à son frère l'archevêque Boniface de Cantorbéry, fut aliéné à Catherine de la Chambre par Amédée VIII. C'était pendant sa minorité, et sa noble tutrice et aïeule Bonne de Bourbon signa la lettre officielle, indiquée ainsi dans la nomenclature des chartes (55) :

Copiam litteræ traditionis factæ per Dnam Bonam de Borbonio, Dominæ Catharinæ de Camera, de castro, castellania et mandato Uginæ. Datis A. D. 1387.

Le titre d'Ugine passa ensuite, vers 1428, à Urbain de Chevron-Villette et à sa famille, puis, après diverses vicissitudes, à Claude-François Ducrest, bourgeois d'Ugine. Anobli déjà par ses charges, il acheta le 8 mars 1681 (56) la seigneurie, la terre et le mandement d'Ugine, qui lui fut inféodé à titre de comté : il portait *d'azur au lion lampassé de gueules* (57), *accompagné en chef de deux étoiles du même.*

C'était un personnage très considéré. A l'arrangement des dîmes avec le commandeur de Mareste, il figure comme arbitre, et il exerçait à Ugine un droit de justice puisqu'en 1704 il y avait encore « le patibulaire de M. le comte d'Ugine » où l'on pendit en effigie Laurent Guichon meurtrier de son frère François.

Un fils de Noble Claude-François, Rd Pierre, fut recteur de la chapelle de Saint-Clair et de Sainte-Catherine, et son autre fils, François, comte d'Ugine et seigneur de

(53) *Histoire du Sénat,* par Burnier, *passim.*

(54) *Quasco Antichi Stati Sardi nel Comitato di Savoia,* IV.

(55) *Trésor des chartes d'Amédée VIII,* Bruchet, n° 509.

(56) Comme miseur et dernier enchérisseur, au prix de 12100 ducatons de 3 florins pièce, dont une partie fut employée aux frais du mariage de S. A. R. avec la Sérénissime Infante de Portugal. (Répertoire des fiefs. Archives de la Savoie).

(57) C'est-à-dire que la langue du lion est fortement dessinée, et de couleur rouge.

Thénésol, reconnaît tenir de la succession paternelle « une tour (c'est la tour carrée du Château) et inasure autour d'icelle, qui sollaient être (étaient d'habitude) le château du prince à Ugine, avec comté, mandement et seigneurie d'Ugine ». Il n'habitait pas ce château, mais peut-être sa maison d'Uginette, où se voit encore une tour carrée, proche de la maison de Magdelain.

Noble François n'eut pas de fils. Ses trois filles, Jacqueline, Marie-Jacqueline et Thérèse épousèrent des nobles du pays de Savoie (58). On les appelait « les dames comtesses », et ce fut Thérèse, épouse en 1728 de Messire Pierre-Gabriel Chevillard de Ladhuy, comte de St-Oyen, qui demeura le plus longtemps à Ugine. Elle habitait la maison Berthet-Proust, appelée alors le Barrioz, ou encore « la maison forte des dames comtesses ». Son mari fit passer dans des entreprises hasardeuses de mines en Tarentaise les biens de sa femme. Leur fille, Anne-Françoise, épousa en 1765 Noble Cl.-Fr.-Alexandre Morand (59), baron de Montfort et de St-Sulpice, officier au régiment des Gardes, qui prit à son tour le titre de comte d'Ugine, de même que son fils Pierre-Gabriel, baron de St-Sulpice et colonel au régiment de Maurienne, qui signe encore l'affranchissement d'Outrechaise en 1787.

Les seigneurs de Gémilly (ou Gimilly) tiraient leur nom de la maison forte de Gémilly près Marthod. Ils habitaient la ville d'Ugine. Une Clauda de Gémilly y avait épousé Laurent de Crécherel. Tous deux proposent des recteurs pour l'hôpital d'Ugine (60). De plus, un Claude

(58) Le comte de Rochefort, le baron de Luiset, le comte de Saint-Oyen.

(59) Un Jos. de Morand était baron de Confignon en 1780. On voit à Confignon ses armes, « un phénix s'essorant d'un bûcher », dans la chapelle des seigneurs. Joseph de Maistre épousa Fr. Marg. de Morand, sœur de Joseph.

(60) Inventaire de la chapelle St-Jacques ; écriture Rd Carret. Un curieux journal du seigneur Hugues Richard de Montpon relate un voyage de ce seigneur pour se rendre auprès du roi de France Henri II, en 1555. On lit ces mots, à la date du 26 novembre : « Coucher à l'Hôpital de Conflans. Le jeudi 27, dîner au Créchery avec Monsieur

de Gémilly et son frère passent une reconnaissance en 1461, et déclarent tenir d'Aymon, comte de la Chambre, une maison forte au bourg d'Ugine, dans laquelle le dit comte « habet retractum tempore sibi necessario contra quoscumque homines, excepto dno nostro comite Sabaudiæ ». Enfin, un acte est passé en 1610 « en la ville d'Ugine, devant la maison de Gémilly ».

La famille **de Launay** a de très beaux quartiers de noblesse. L'aulnaie ou l'Aulnay serait un village de Bretagne, dans un lieu planté d'aunes, et un des premiers de Launay aurait été un compagnon de du Guesclin en 1123. En Savoie, ils vinrent à Sillingy, à deux ou trois lieues d'Annecy, et de là rayonnèrent sur Ugine, Duingt, Cercier, et aussi sur Confignon, Avusy, Compesières, qui font partie du canton actuel de Genève (61).

Le premier que nous rencontrons à Ugine est Noble Thomas, brigadier des gens d'armes de Madame Royale, et époux de Reymondine Berthody. Il mourut relativement jeune.

Noble Thomas de Launay est mort soudainement après la minuit du dimanche 24 novembre 1704, âgé d'environ 55 ans. Sa mort nous a tous surpris. Il était mon bon ami et de tout le monde. Il n'a laissé que François de fils. Durier, curé.

Noble François traita plusieurs fois avec la communauté. Nous l'avons vu fonder la chapelle de Saint-Joseph en 1715, avec le consentement de l'évêque, du curé et de tout le peuple. Il arrange avec le curé Comparet et les altariens, le 22 novembre 1714, tout l'arriéré des fondations Berthody, dont il restait débiteur (62) par sa mère Reymondine.

de Gémilly, mon beau-frère ; coucher et diner le lendemain à la Thuile chez Monsieur de Sales. » *Echo de Savoie,* du 28 juillet 1929.

(61) Ils écrivaient tous Delaunay. Nous devrions faire une observation pareille à chaque numéro de ce chapitre, à propos des noms nobles ainsi écrits en un seul mot. C'est notre époque égalitaire qui fait tant de cas de la particule séparée.

(62) « De la part d'honorable Pierre Berthody premier, mais nullement de Pierre Berthody second, ni de Charles. » En 1600, M^e^ Jean Berthod est dit « jadis châtelain d'Ugine ».

Il avait épousé Jacqueline Favre de Péroges, de la famille de l'illustre président Favre. Comme président du Conseil du Genevois, le grand magistrat, ami de saint François de Sales (63), avait Ugine dans sa juridiction (64); un Uginois, Jean-François de Buttet, lui succéda à Annecy. A un autre Uginois, l'avocat Francisque Delachenal, revient, comme nous le verrons, la première idée de lui élever une statue à Chambéry ; enfin, au moins deux familles uginoises, les de Launay et les de Magdelain, eurent des liens de parenté avec lui (65).

Mais nous devons aussi raconter, concernant Noble Joseph-François de Launay, fils de ce François et de Jacqueline de Péroges, l'événement le plus dramatique de cette histoire.

Jeune homme, il avait été placé pour son éducation à Annecy, chez les Delachenal ; mais quand il eut 17 ans, il lui prit une telle idée d'entrer à Turin dans les Gardes du corps ou au Régiment de Montferrat, que M. Delachenal fit en vain mille efforts pour le retenir. Dans une lettre qu'il écrit à M. de Launay père, le 6 avril 1730, il exhale sa profonde tristesse :

> Monsieur, votre valet vous dira quelle instance j'ai faite pour engager M. votre fils d'aller à Ugine, jusqu'à me fâcher contre lui. Je n'ai rien oublié pour lui représenter les bontés que vous avez pour lui, et la punition que Dieu lui enverrait de sa grande désobéissance. Avant que d'aller à la Valdisère, il veut qu'il soit habillé. Outre l'habit, il veut chapeau brodé, bas, solliers, et six chemises de toile fine avec des cravates. Il veut encore que vous lui envoyiez du droguet pour faire un autre habit d'été, après quoi il ira à la Valdisère (par Tamié, l'Hôpital et Moûtiers) et ne veut pas passer par Ugine. Je ne doute pas que deux ou trois années de campagnes ne lui fassent beaucoup de bien, car c'est une bonne école que la guerre. Il aurait besoin de souffrir un peu. Je vous assure, Monsieur, que j'entre bien dans vos peines ; vous ne sauriez croire combien nous les ressentons, ma femme et moi.

(63) Le saint disait de lui, dans son livre *l'Etendard de la Sainte Croix* : « Monsieur notre Président du Genevois, Antoine Favre, l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre âge ait porté... »

(64) *Testament du Président Favre*, par Albert, p. 10.

(65) Jacqueline de Péroges, fille de Gabriel-Philibert de Péroges, était l'arrière-petite-fille du président ; son grand-père était René de la Valbonne. Elle épousa en premières noces Joseph-Benoit de Magdelain (contrat 1699) et en secondes noces François de Launay.

Cette lettre, aussi curieuse que navrante, nous fait déjà connaître un peu ce qu'était ce François à 17 ans. Mais une autre lettre, portant la signature du gouverneur de la Savoie, le comte Picon, et adressée à M. de Magdelain, est conçue en ces termes :

Chambéry, 17 décembre 1736.

Monsieur, ayant donné mes ordres pour arrêter M. de Launay, vous verrez arriver au premier jour un détachement à Ugine pour exécuter cette commission, et je vous en préviens en premier en vous disant qu'il conviendrait que vous fissiez entrer le détachement dans votre maison, jusques à l'heure propre pour entreprendre l'expédition et sur laquelle il sera bon que vous vous concertiez avec l'officier qui commandera le détachement, en prenant ensemble les mesures les plus justes et les plus sûres pour que le coup réussisse.

Nous nous demandions quelle suite pouvait avoir eue une lettre si froidement catégorique, lorsque des notes laissées par Rd Comparet nous tombèrent sous les yeux (66). On y voit ce que fut cette expédition et combien tristement elle réussit :

Le 21 décembre 1736, sur les sept heures du soir, 18 soldats du régiment national de Chablais ayant à leur tête un officier nommé M. de la Croix d'Hauturin arrivèrent d'Annecy et s'allèrent présenter à la porte de Noble Delaunay et lui demandèrent de leur ouvrir la porte de sa maison de la part de M. le comte Picon, gouverneur de Chambéry, duquel ils avaient l'ordre en poche pour se saisir du dit Delaunay, et, n'ayant pas voulu obéir, ils commencèrent à vouloir enfoncer la première porte de la maison. Pour lors, le dit Delaunay commença à leur tirer des coups de fusil et de pistolet. Le sergent, nommé Bouquet, fut blessé à la jambe. Le 22 décembre, les soldats ne firent que garder les portes et les avenues de la maison sans qu'il ne se tirât ni de part ni d'autre un seul coup de fusil. Et le 23 décembre, sur les deux heures et demie après midi, les soldats, par ordre de l'officier, crièrent au dit Delaunay s'il voulait ouvrir la porte et se rendre. Il leur répondit que non. Pour lors, les soldats commencèrent à casser et enfoncer les portes à coups de pierres, et le dit Delaunay leur tirait des coups de fusil de dedans, et les soldats tiraient aussi de dehors, par la porte d'entrée de la première chambre, où il était. Voyant qu'il ne pouvait plus résister, il demanda à parler à l'officier. Dans le temps que l'officier se voulait présenter à lui, à l'instant on entendit de dehors qu'il criait : « Je suis mort ! » Les soldats, ayant ouvert les deux portes, entrèrent.

(66) Archives du Presbytère.

On ne sait pas s'il se tua lui-même d'un coup de pistolet ou si ce furent les soldats qui le tuèrent. On m'envoya d'abord prendre. J'y accourus avec M. Favre mon vicaire. Nous le trouvâmes étendu et ramassé par terre. Je commençai à crier : « Monsieur Delaunay ! demandez-vous pas bien pardon à Dieu ? N'êtes-vous pas bien marri (désolé) de l'avoir offensé ? » Le tenant par la main : « Donnez-moi quelque signe comme vous êtes bien fâché d'avoir offensé Dieu ! » Je remarquai qu'il faisait quelques signes de la tête (67). Je n'hésitai pas à lui donner l'absolution en semblable cas, en présence du dit M. Favre, du R. P. Benjamin capucin (68) qui s'y trouva, et quelques moments après il expira. Il était né et baptisé le 29 janvier 1713, (était donc âgé de 23 ans).

Rd Comparet fait suivre ce récit de ces lignes trop discrètes : « Je passe sous silence les raisons qui ont causé une mort si triste et si funeste. Quoi qu'il en soit, il a été pleuré et regretté de toute la paroisse d'Ugine. »

Quelles étaient ces raisons ? Affaires d'argent ? Affaire politique ? C'était le temps où le pouvoir central était dur pour les nobles qu'il appauvrissait par système (69). La correspondance du comte Picon, aux Archives de Turin (70), ne laisse rien soupçonner de ce mystère, et le commandant de Miolans, cet autre de Launay qui fut plus tard disgrâcié pour avoir favorisé l'évasion du comte de Sade dont il était le beau-frère, avait-il quelque chose à démêler avec ceux d'Ugine ? Ce que nous savons, c'est qu'après cette mort tragique Noble de Launay d'Arare (Genève) vint à Ugine vendre les biens de la famille, et que Noble Dutour en fut le principal acheteur (1743).

Le nom revient peu après dans les registres à cause des deux demoiselles de Launay : l'une, Victoire, épousa Jos.-Hy. Berthet et fut la mère d'Isidore Berthet, maire

(67) Dans une autre lettre de M. Delachenal d'Annecy à M. de Launay père, il est dit précisément : « Il ne faut pas tout à fait le pousser au désespoir. Les prières de Madame votre épouse toucheront le Seigneur et apaiseront sa colère et permettront que votre fils se reconnaîtra. » Lettre du 12 juillet 1730.

(68) Favre est Claude-François, du Grand-Bornand, décédé curé de Magland en 1758. Le P. Benjamin était Jean Châtron de Thônes (*Nécrologe* déjà cité, p. 93).

(69) Dufayard, *loc. cit.*, p. 240.

(70) Parcouruc pour nous en juillet 1928 par M. Camille Monnet, président du comité de l'Alliance Française de Turin.

d'Ugine ; l'autre, Rosalie, épousa Marie-François Geny et fut la mère du commandant Geny (71).

Famille de Magdelain. — Nous écrivons ainsi pour nous conformer à l'orthographe admise, mais les actes portent plutôt *Madelain*. Le premier noble de la famille, Jean, était notaire et châtelain de Megève ; il fut anobli par lettres patentes du 1er octobre 1613, avec des armes compliquées (72) et la belle devise : *Virtute et labore !* Par la vertu et le travail ! On le voit déjà fixé à Uginette. Son fils, Noble Michel, y habite également (73), tandis que ses deux frères, Georges et Claude, paraissent être demeurés à Megève.

Nous possédons au sujet de ces origines un Livre de raison dressé avec beaucoup de soin, en 1637 et dans les années qui ont suivi, par plusieurs membres de cette famille. C'est un carnet étroit de 8 centimètres à peine, mais de 25 centimètres de longueur ; il est recouvert d'un parchemin précieux, qui est une feuille manuscrite de Missel, où les titres sont en rouge, les initiales en bleu, et le texte ordinaire en belles gothiques. L'intérieur contient surtout des affaires d'intérêt, entre autres l'énumération des biens et des revenus :

> La vigne des Charmettes est acensée de main privée par moi à Michel et Laurent Poëncin sous le prix annuel de 36 florins et une paire de *polletz*... Henri Rappaz doit une carte de *chastagnes*, Claude Burdin 3 pots d'huile, et la veuve Banget-Lingrat 3 cartes de noix...

Comme on le pense aisément, l'agrément principal de ce Livre est ailleurs, dans les détails sur la famille, dans un arbre généalogique que nous avions eu mille peines

(71) La parenté de Mme Geny et de Mme Berthet avec les de Launay d'Ugine remonte à Thomas de Launay, époux de Raymondine Berthody. Elles étaient les sœurs du chevalier Claude-Gabriel de Launay, général d'armée, dernier vice-roi de Sardaigne. (Cette dernière parenté est tirée de l'arbre généalogique de la famille Geny).

(72) D'azur au sautoir d'or, cantonné en chef d'une étoile d'argent, aux trois autres cantons d'une gerbe d'or.

(73) Il est dit noble dans un acte passé chez le notaire Delachenal le 9 juin 1623, au nom du prince-cardinal de Savoie, prieur commendataire d'Ugine.

à esquisser à l'aide d'actes de baptêmes, de décès et de ventes. Il serait trop compliqué de le reproduire, mais nous pouvons citer quelques-unes des lignes qui le suivent.

Noble Michel teste le 27e décembre 1623, Degenève notaire; laisse trois fils et quatre filles (74), savoir trois qu'ont été mariées et payées (dotées), et une, Laurence, religieuse à Sainte-Ursule de Chambéry, aussi dotée. Des trois enfants sont les deux sieurs frères, et feu Noble Révérend Messire Thomas-Melchior Magdelain, prêtre et chanoine institué de Sa Sainteté en l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, et décédé à Saint-Jean de la Porte le 22 octobre 1648. Noble et spectable Balthazard Magdelain, avocat au Souverain Sénat de Savoie, tient de sa femme, damoiselle Claudine de Vigié de l'Espigny (paroisse de Montailleur), le tiers de la maison forte et possession de Gémilly. Noble Révérend Messire Urbain-Gaspard Magdelain, prêtre, docteur en sainte théologie, seigneur des maisons fortes de la Gorge et du Touvet, est le puîné de ses deux siens frères.

Les trois fils de Noble Michel sont les mêmes qui fondèrent à Uginette la chapelle des Trois Rois. Avec le temps, les frères et cousins signèrent, les uns Magdelain de l'Etraz, les autres Magdelain de l'Espigny.

Un des fils de Balthazard, Noble Joseph-Benoît, baptisé à Ugine le 25 juillet 1649, eut un parrain illustre, cousin de saint François de Sales ; c'était l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chevron-Villette, religieux bénédictin, parfois appelé « le Bienheureux » (75). La sœur de ce vénérable archevêque, Sébastienne de Chevron-Villette, était du reste mariée à Ugine, où elle avait épousé Noble Fr. Nicolas de Michaille d'Outrechaise.

Joseph-Benoît, époux de Jacqueline Favre de la Valbonne, mourut sans postérité, mais son nom se perpétua dans la famille de ses cousins. Déjà nous avons rencontré, le long de nos chapitres, Noble Pierre de Magdelain, fils de Charles-Joseph et de Charlotte-Christine de Croisia, celui qui était, en 1736, « capitaine d'une compagnie de cavalerie d'Espagne » et qui « avait vu toute l'Europe ».

(74) L'une de ces filles, Jeanne-Sébastienne, épousa Noble Marius Régis : contrat du 26 février 1634. Elle est dite « fille de feu Noble Michel Magdelain d'Uginette sous la ville d'Ugine ».

(75) V. la Notice que lui a consacrée le bénédictin Dom Mackey. Tiré à part de l'*Académie de Savoie*, 1909. La Révolution Française arrêta le procès de béatification.

A 55 ans, il revenait à Ugine pour y goûter enfin les charmes du repos, lorsqu'il mourut, le 3 février 1737. Son petit-neveu Jos.-François, officier au régiment du Chablais, est celui qui trouva la mort en revenant de Marthod, dans les flots torrentueux de la Chaise, un soir de novembre 1792. On était alors au début de la Révolution, et sa veuve, Marie-Christine de Riddes de Blay (76), qui avait le grand tort de porter un nom aristocratique, fut emprisonnée à Annecy, malgré ses 50 ans, avec quatre autres Uginois (77),

Remise en liberté sur certificat de civisme, elle éleva de son mieux ses deux fils : Marie-Hyacinthe, qui devait mourir à Gênes, en 1825, capitaine au 1er régiment de Savoie, et Joseph-Louis-Alexandre, la gloire de la famille. Il avait épousé Marie-Aimée de Lachenal d'Outrechaise, et il joua dignement un grand rôle comme serviteur de la monarchie sarde, colonel de carabiniers, commandant de place à Chambéry, « commandant de la Savoie ». Dans la correspondance Berthet (78), il est dit « s'être distingué par son zèle et son attachement à la cause de nos rois dans les malheureux événements de 1821 (79), et s'être acquis la faveur du souverain, qui l'a décoré de la croix des Saints Maurice et Lazare ». A Uginette, dans le salon de la maison de Magdelain, se remarque un portrait (80) de ce colonel à la figure martiale ; il arbore fièrement sur sa poitrine la décoration dont parle ici le secrétaire Berthet, lequel donne encore ce renseignement : « Déjà le colonel avait eu parmi ses ancêtres un commandant du fort de Brunette, nommé le 14 avril 1752 et mort à Brunette le 7 mars 1762. » Les anciens de Magdelain, on le constate une fois de plus, étaient surtout militaires. Joseph-

(76) Les de Riddes, de Flumet, étaient propriétaires à Ugine. J. F. de Riddes de Charbonnière (St-Nicolas) fait une fondation en 1623 ; Antoine avait un bois à l'Aire vers 1750, et un de Riddes de Belletour est propriétaire à Planfey en 1691.

(77) Voir le chapitre XXI, sur la Révolution à Ugine.

(78) Correspondance officielle. Archives communales.

(79) Insurrection à Turin et abdication de Victor-Emmanuel Ier en faveur de son frère Charles-Félix.

(80) Signé Giovanni Martino 1829. Nous le reproduisons dans notre cinquième gravure.

Alexandre fut aussi un Uginois complaisant, auquel on eut souvent recours (81) pour la bonne marche des affaires du pays, pour la poste, les pompiers, le passage du roi Charles-Félix, en 1826 ; il répondit toujours promptement, et avec bienveillance.

Son fils César fut ingénieur à Faverges ; il eut deux fils, dont l'un était juge de paix à Ugine, c'était Léon ; l'autre, Albert, était ingénieur comme son père ; il reçut la croix de la Légion d'honneur (82).

La famille actuelle du général Madelin et de l'historien Madelin, membre de l'Académie Française, est apparenté avec les de Magdelain d'Ugine par ceux de Flumet et de Megève (83). L'orthographe si changeante des noms propres n'est pas une difficulté en pareil cas.

Famille de Ruffier. — Il y eut, au XVI^e^ siècle déjà, plusieurs notaires de ce nom. L'un d'eux, égrège Jacques, était aussi curial en 1523 (84). Noble Claude-Henri, présent à la fondation des Quarts, figurait à la transaction de Mareste, en 1673. Sa fille Jeanne épousa Pierre Dumonal, d'Annecy. Nous connaissons les deux filles issues de ce mariage, Philiberte et Jeanne, la première mariée à N. Jean-Jacques de Champrond, de la noblesse de Marlens ; l'autre à Noble Ignace de Morgenex.

Famille Dutour. — Les Dutour viennent de Moûtiers (85). A Ugine, le premier que nous connaissions est Noble Louis Dutour, officier de l'escadron de Savoie, en 1687, et seigneur de Pontverre, du fait de son mariage avec Antoinette Décluses (86). Le vrai Pontverre est à

(81) V. les chapitres XVIII et XIX.

(82) Albertine, fille d'Albert et de Sophie Chaix, épousa Augustin Lefèbvre ; Hélène, fille de Léon et d'Anaïs Ducrest, épousa le notaire Collin.

(83) *Revue Savoisienne* 1921, p. 32 ; *Echo de Savoie*, 29 nov. 1925.

(84) Document des archives de Queige. (Pérouse, *loc. cit.*, p. 159).

(85) On les dit parents de Mgr de Maupas du Tour, évêque du Puy en 1641 et d'Evreux en 1661. (Etude citée plus haut, de Dom Mackey).

(86) Il y avait des Decluses à Ugine au XVII^e^ siècle : « Die 27^a^ novembris 1600 fuit baptizatus Franciscus Urbanus, filius Nobilis Jacobi

Lovagny, au-dessus des Gorges du Fier ; mais ce titre existait aussi à Ugine et à Queige. Il n'est pas perdu, puisque le dernier des commandeurs d'Ugine le vendit à une famille italienne qui le porte encore aujourd'hui.

Ce Noble Louis habitait à Uginette, probablement le château Bisilliat, qu'on appelle « sa maison » dans un acte de 1694, où il est témoin. De son mariage avec Antoinette Decluses il eut beaucoup d'enfants, entre autres : 1° Suzanne la Visitandine, née en 1672 ; 2° Hilarion le Barnabite, né en 1678 ; 3° le petit Antoine, né en 1684 et mort à trois ans et demi, « un très aimable enfant », écrit le curé Durier ; 4° Jacquemine, qui se dévoua jusqu'au bout pour soigner sa mère, qu'elle rejoignit après quatorze heures (87) ; on les enterra en même temps ; 5° Noble Jos.-François, celui qu'on appelait « le chevalier », et qui avait épousé Florence de Mareste ; 6° enfin, Noble César-Alexandre, capitaine au régiment de Montferrat, en 1732, gouverneur en second au château d'Annecy, mais surtout commandeur d'Ugine, en 1736, après qu'il eut acheté, en 1735, à Madame Denis, deux fois veuve, la maison qui sert actuellement de presbytère (1930). Il mourut le 17 février 1748 et nous avons cité la phrase un peu dédaigneuse des Mémoires de Jean Delachenal à son sujet (88). Quoiqu'il n'ait « rien donné à l'église ni à la paroisse » son testament ne manque pas d'intérêt. Il lègue à son neveu Victor-Hyacinthe « deux habits galonnés, une épée à poignée d'argent, deux services d'argent » ; à sa nièce Apollonie Dutour, épouse de Noble F.-Amédée Dutour de Villeneuve, une écuelle d'argent ; il recommande qu'on distribue divers cadeaux à ses domestiques,

Decluse et Pernetæ ejus uxoris. » Antoinette était fille de Thomas Décluse et de Jacqueline de Monregard ; mais quel était le petit Louis Dutour de 1683 (*Histoire de Thônes,* I, 331) ?

(87) Ces coïncidences sont toujours très touchantes. En 1880, Cl. Mugnier-Bajat et sa femme Fçoise Glairon-Mondet sont morts à trois heures d'intervalle. En octobre 1897, une autre Glairon-Mondet, Rosalie, femme de Fçois Page, ancien syndic, mourait aussi quelques heures avant son mari. Le même fait vient de se produire en décembre 1928 pour les époux Lanternier-Lombard.

(88) Au chapitre VI, de la Commanderie, p. 77.

et son héritier, qui est précisément ce Dutour de Villeneuve, obtiendra de son beau-père, Joseph le chevalier, « la clef des archives » de la famille.

Joseph eut deux fils, qui furent tous les deux commandeurs d'Ugine. Le premier, Noble César-Louis, filleul de son oncle César-Alexandre, testa le 9 mai 1770, recommandant à ses héritiers l'exact payement des trois fondations provenant de sa famille, celle de Noble Antoinette Decluses, sa grand'mère, celle du commandeur César, son oncle, celle du seigneur Joseph, son père (89). Dom Victor-Hyacinthe, le second fils de Joseph, était aussi soldat : lieutenant en 1760, major au régiment de Tarentaise, défenseur du val d'Héry contre les Français, en 1793, gouverneur du fort de Bard, en 1794. Il ne mourut qu'en 1814, à Moûtiers, à l'âge de 80 ans (90).

Il était baron d'Héry (on l'appelait pour cela Dutour d'Héry), mais ce titre était récent dans sa famille; il l'avait acheté en 1770, de François-René de Coudrey de Blancheville, qui le tenait des Beaufort. Dutour le paya 6.000 livres.

Nous n'osons prolonger ces renseignements sur les nobles d'Ugine, et nous renvoyons au chapitre spécial d'Outrechaise ce que nous avons à dire d'autres familles, non étudiées ici (91).

(89) Registre de Rd Carret. Après la Révolution, nous verrons deux nobles Dutour transiger avec l'autorité ecclésiastique pour ces mêmes fondations.

(90) Il avait épousé Charlotte de Charbonnière ; leur contrat dotal est du 28 mars 1787. La sœur de cette Charlotte, Marie-Christine de Blay, épousa, le 22 septembre 1774, Noble Joseph-F. de Magdelain, fils de Louis-Victor.

(91) Les Capré de Megève ont été propriétaires à Ugine, et l'un d'eux y possédait des tanneries en 1630. Vers 1730 intervient comme riche propriétaire Pierre-Anselme de Montjoie. Son fils Charles-Fçois reconnaît en 1739 aux dames comtesses une foule de biens à Ugine, entre autres la grand'maison, et le château de Crécherel : « une maison forte avec ses places et une salle y contiguë située dessus les vignes d'Arly, lieu dit ès Crez, le tout à présent en ruine et en vigne couverte ». L'hoirie de Charles-Fçois donna lieu à des procès avec la commune, à un placet au roi en 1756, à des difficultés devant le Sénat en 1767.

CHAPITRE XX

Les Familles

Quelques listes de noms : 1428, 1549, 1749. — Famille Berthet : Isidore et Louis. — Les deux députés Proust. — Famille Bisilliat : Messire Fernand Donnet d'Anvers. — Famille Buchard ; un livre de raison. — Famille Delachenal : les quatre fils de Me Thomas. Francisque et sa carrière en Italie. — Les Dubettier. — Diverses branches de la famille Ducrest. — Les Geny. — Les Glairon : la mère du poète Ducis. — Famille Mollier : le testament du notaire Noël, en 1592. — Les Suarez d'Espagne et ceux d'Ugine.

Le présent chapitre sera nécessairement l'un des plus incomplets. Le pays demeure, mais les familles passent. Rares sont celles qui durent plusieurs siècles ; elles finissent ou vont s'établir ailleurs. En feuilletant les documents du passé, nous avons cependant remarqué à Ugine plus qu'en d'autres paroisses la persistance des familles. On s'en convaincra facilement par la lecture de tous ces noms d'autrefois dont nous transcrirons quelques listes.

Une observation préalable pourra peut-être surprendre. Les papiers officiels nous ont présenté des milliers de noms, mais jamais nous n'en avons lu un seul où le nom de maison précédât le nom de baptême, sauf pour les listes alphabétiques de la taille ou des écoles. Chappuis Jean, ou Buchard Marie, sont des formules inconnues des anciens actes, qui écrivaient toujours Marie Buchard, Jean Chappuis, en ajoutant : fille ou fils d'Antoine, ou de feu Laurent.

La première liste qui nous paraisse à reproduire est

celle du 20 décembre 1428, quand les bourgeois reconnaissent au duc de Savoie, en la personne d'Urbain de Chevron, des droits et possessions à Ugine. Dans cet acte sont inscrits les noms suivants : Combet, Durand, Pécherand, Roux *alias* (1) Marthod, Besson, Ducrest, Glairon, Champanges, Croisonnier. Ce dernier nom regarde les environs immédiats de la vieille tour, au Château ; le notaire Du-croisonnier apparaît en 1588.

En 1549, les franchises sont renouvelées en faveur des communiers Roux, Bouvier, Bisilliat, Desrippes, Rey, Métral, Mollier, Glairon, Ducrest, Delhôpital (2), Berthet.

L'assemblée nombreuse réunie le 11 juin 1695, pour la nomination de Rd Masson, prêtre des âmes, donnera une énumération un peu plus complète. Il manque évidemment quelques noms, puisque les habitants présents à l'assemblée ne font qu'« excéder les deux parts, les trois formant le tout » ; il est facile de relever, au registre des baptêmes de 1560, des Folliet, des Riondet, des Poëncin, des Pontenier qui ne sont pas ici, mais la majorité des Uginois du XVII^e^ siècle était certainement composée des noms suivants :

M^e^ Ailloud, sergent, Antonin, Avrillier-Grange, Bally, Banget-Mossaz, Berthet, Bisilliat, Bisilliat-Donnet, Bisilliat-Gardet, Borsier, Bosson, menuisier, Brassoud, M^e^ Buchard, notaire et châtelain, les notaires Delachinal et Delallier, M^e^ Delhôpital, commis au sel, Delhôpital-Navarre, Demontvignier-Charvonnière, Demontvignier-Pucellaz, Demontvignier-Monnet, les notaires Dubettier et Ducrest, Dubettier-Breven, Dubettier-Plat, Fichet, Gardet-Jaillet, Garin-Perrière, Glairon, Glairon-Mondet, Glairon-Rappaz, Lombard, Métral, Mollier, maniglier (clerc), Mollier, hôte (hôtelier), Mollier-Billiet, Mollier-Planfey, Mondet-Blanc, Montjovet-Basset, Mugnier, cordonnier, Mugnier-Bajat, Mugnier-Richard, Nicoud, Pécherand-Charmet, Pécherand-Molliex, Pépin-Savoyard, Perral, les notaires Pitton et Pomat, Prin, Prin-Dolliard, Prin-Golliet, Rey-Savoye, Roux, « tailleur d'habits », Serrazin, M^e^ Philibert Tiaffey, le notaire Vallaz, Viguet-Carrin.

(1) Adverbe latin qui signifie *autrement dit.*

(2) Delhôpital ou Lhôpital, nom très répandu. Dans un acte de 1661, Maitre Pierre Delhôpital est dit châtelain et fermier pour S. A. R. (Son Altesse Royale) rière Ugine, en même temps que M^e^ Th. Buchard est dit fermier de la Rente du Seigneur duc de Nemours rière Ugine.

Nous avons là une soixantaine de noms. Plusieurs sont doubles, comme Banget-Mossaz, Glairon-Mondet, Mugnier-Richard, Delhôpital-Navarre, Demontvignier-Monnet, ce qui suppose que le premier nom était tellement répandu qu'il a fallu l'accompagner d'un mot supplémentaire ou d'un surnom pour distinguer les familles. D'ordinaire, c'est le deuxième nom qui a prévalu ; l'autre sert très peu dans le langage courant.

L'assemblée générale du 27 juillet 1749, tenue en vue des écoles et de la fondation Crédoz, nous permet de dresser une nouvelle liste, qui vaut pour le XVIII^e^ siècle, mais nous en supprimons tous les noms qui figurent déjà dans l'assemblée ci-dessus. Ceux qui restent sont :

Avrillier, Benoît-Lallemand, Berthod, Bertrand, Biguet, Bossonnet-Dutruy, Bisilliat-Cheneval, Bisilliat-Maret, Bovier, Bouvier, Catel, Chapelle, Charlon-Lafontaine, Charmet-Gavilloud, Chevallier, Chimontet, Combet, Combet-Curt, Croisonnier, Curton, Cusin-Mermet, M^e^ Dangon, Debeauchamp-Nicoud, Demontvignier-Collet, Demontvignier-Marion, Demontvignier-Nissard, Dépommier, Dubettier-Carroz, Dubettier-Martellet, Dunand, Favre, Gabert, Garin-Loré, Geny-Gros, Golliet, Hérisson, Joly, Lachenal-Dulaurier, Lallier, Lallier-Dhéry, Lallier-Gollet, Lallier-Lavullion, Lallier-Monnet, Lhôpital-Burdin, Lhôpital-Cussiat, Lhôpital-Mattioret, Lhôpital-Pattarat, Losset, Marin-Pache, Mollier-Carroz, Mondet-Moutonnet, Montgellaz, Mugnier-Collie, Mugnier-Montagnetta, Paris, Pécherand-Galloëx (se prononçait Gallois), Pécherand-Laviuz, Périer, Poëncin, Poëncin-Burat, Poëncin-Caillat, Pommerat, Pontet, Pontenier, Rat, Ravallon, Reverdan, Richard, Riondet, Riondet-Curtet, Sonnerat, Suarez, Tissot-Charlot, Viguet, Viguet-Poppeloz (se prononçait Poupel).

Ces listes étant données, reprenons par lettres alphabétiques quelques-uns de ces noms (3). D'autres figureront ailleurs dans cette histoire.

Famille **Berthet.** — On lit déjà ce nom en 1391, dans les documents relatifs au prieuré, et, en 1454, un Louis Berthet est dit « recteur des écoles d'Ugine ». En 1604, égrège Laurent Berthet fut parrain chez le notaire Bisilliat ; en 1631, M^e^ Pierre Berthet est curial d'Ugine, et un

(3) Avec le regret de ne pouvoir, faute de place, en étudier davantage.

Mᵉ François Berthet, « commis au banc à sel », en 1677 ; il signe à la donation de Reymondine de Launay, en 1683. Joseph Berthet, syndic en 1752, était fermier du comte d'Ugine. Son fils Pierre-François, notaire royal et châtelain, acheta, en 1784, la maison seigneuriale de la comtesse d'Ugine (4), dame Chevillard de Saint-Oyen (maison Berthet-Proust), ainsi que la moitié de la vieille tour du Château, l'autre moitié appartenant à Jos.-F.-Michel Ducrest. Le curé Burnoud fait l'éloge de ce Pierre-François dans le registre des décès, 4 février 1827 ; il l'appelle « bienfaiteur de l'église, père des pauvres, prieur de la confrérie du Saint-Sacrement ». Nous savons d'autre part, par le certificat que lui délivra le Conseil, en 1816, « qu'il a toujours mérité l'estime et la confiance des habitants, que son intégrité même et son attachement pour la religion et pour le gouvernement paternel du Roi de Sardaigne l'ont mis dans le cas de beaucoup souffrir pendant les temps malheureux de l'anarchie révolutionnaire » (5). Sa fille Françoise-Aimée, institutrice à Ugine après 1806, a laissé le souvenir d'une femme charitable et pieuse, dont le nom est inscrit parmi les bienfaiteurs sur les plaques de marbre du Grand Séminaire d'Annecy. Elle avait un frère, né en 1789, qui se prénommait Joseph-Hyacinthe. Notaire, géomètre, secrétaire de la commune, il gardait le double de sa correspondance officielle ; tout y est bien classé, et nous avons pu y puiser fréquemment. Il avait épousé Victoire de Launay, de Duingt, fille de Louis-Philibert et d'Anne-Françoise de la Mollière, dont il eut plusieurs enfants. Nous devons consacrer quelques lignes à l'un d'eux : le notaire Isidore Berthet.

(4) V. le dessin-frontispice de notre chapitre Iᵉʳ.

(5) C'est un fait à noter que l'abbé J. Neyre, le persécuté de la Révolution, resta très attaché à la famille Berthet. Dans une lettre adressée par lui à l'abbé Suscillon, 19 octobre 1801, on voit qu'il s'intéresse beaucoup aux deux enfants du notaire Pierre-Fçois. Ces enfants commencèrent leurs études à l'école presbytérale du Cohennoz, ouverte par M. le curé Massé. L'école commença avec cinq élèves. Nous avons le travail intéressant d'un de ces jeunes Berthet traduisant en français, comme exercice, la lettre latine d'érection de la paroisse du Cohennoz en 1789.

La fanfare en 1883.

Isidore fut élève au collège ecclésiastique de Cluses, en 1834, puis étudiant en droit à Chambéry. Il succéda à son père comme notaire d'Ugine et fut nommé syndic en 1857 (6). Serviteur exact de la monarchie sarde, il prononça dans un discours public la phrase qui lui fut souvent reprochée depuis : « Notre attachement pour la Maison de Savoie est aussi immuable que les murs de granit qui entourent notre Ugine. » Il favorisa cependant la poussée populaire qui aboutit au fameux plébiscite de l'Annexion.

Confirmé par l'Empire français en 1860, puis par la République en 1870 dans ses fonctions de maire, il les exerça pendant 32 ans, jusqu'à sa mort, survenue le 13 mai 1889. Plusieurs fois élu conseiller général, il fut l'un des premiers Uginois qui reçut la croix de la Légion d'Honneur au titre civil (1882). Trois membres de sa famille, son gendre, son neveu, son petit-fils, affrontèrent avec succès les suffrages populaires et arrivèrent à la députation (7).

De son mariage avec Cécile Fornier de Thonon (8), Isidore Berthet eut une fille unique, Alix, qui épousa Auguste Proust, originaire de la Touraine, receveur de l'Enregistrement à Ugine. M. Proust ne tarda pas à prendre la succession de son beau-père comme notaire. Il devint, lui aussi, maire d'Ugine, le 17 mai 1896, et député de l'arrondissement d'Albertville dans les rangs du parti progressiste.

Le docteur Louis Berthet, neveu d'Isidore, fils de son frère Jean-Baptiste et d'Augustine Glairon-Rappaz, fut élu député le 28 juin 1896. Il avait une intelligence solide et brillante, une physionomie des plus sympathiques, une taille au-dessus de la moyenne. C'était comme passé en proverbe à Ugine de dire « grand comme Louis Berthet ».

(6) Le sapin commémoratif qu'on remarque à quelques pas du pré de foire fut planté cette année-là.

(7) Notre sixième gravure donne les portraits de ces quatre personnages : Isidore et Louis Berthet, Auguste et Paul Proust. Les photographies nous ont été communiquées par M. René Proust, frère de Paul.

(8) D'une famille très considérée de Thonon, Mme Berthet-Fornier mourut à 23 ans, en 1861.

Il avait épousé Mlle C. Horteur d'Albertville et se réjouissait d'une gracieuse couronne d'enfants, lorsqu'il fut frappé par la mort, le 1er décembre 1896 ; il n'avait que 39 ans. On peut lire au « Journal Officiel » (9) l'éloge funèbre que prononça de lui M. Brisson, président de la Chambre.

Quelque chose de lui revivait dans son jeune cousin Paul Proust, avocat à la Cour d'appel de Paris (10), député de la Savoie, conseiller général d'Ugine, né le 10 avril 1889 et mort au champ d'honneur, comme sergent réserviste du 97e d'infanterie, le 24 octobre 1914, à St-Nicolas-les-Arras. Cette mort héroïque fut le digne couronnement d'une vie bien courte, mais toute fidèle aux nobles convictions qui le faisaient s'écrier, à Chambéry (11), six mois avant la guerre :

> Etre fier de ses origines, de sa religion, de sa race ; rêver pour son pays des destinées glorieuses et être choisi, pour faire triompher la cause commune, par ceux qui tiennent aux mêmes racines profondes et que guident les mêmes espérances, je n'imagine pas qu'on puisse souhaiter de meilleures raisons de vivre, d'agir et de se dévouer. C'est le cœur léger et l'âme sereine que je fais, sur l'autel de nos revendications imprescriptibles, le sacrifice de mon repos et de ma tranquillité. C'est à un poste de combat que vous m'appelez. Je vous promets que mon courage et mon énergie seront à la hauteur des circonstances.

Paul Proust a tenu son engagement, et sur un champ de bataille plus terrible que celui auquel il pensait. Ugine salua sa mort avec respect, et plaça une plaque commémorative (12) sur la maison du jeune héros. M. Pringolliet, maire, prononça en cette circonstance de très dignes paroles d'union et de patriotisme. Le nom de Paul Proust fut ensuite donné à un cuirassé de l'escadre française en même temps qu'à une rue de Chambéry et d'Ugine. Pour nous, qui voyons le passé plus encore que le présent, nous avons

(9) Numéro du 3 décembre 1896.

(10) Sa thèse de docteur en droit a pour sujet *Les Effets secondaires de la Solidarité passive*, 130 pages.

(11) A la Salle du Foyer ; discours à ses électeurs, le 8 février 1914.

(12) Elle porte ces mots : « A la mémoire de Paul Proust, enfant de la maison, mort pour la France le 24 octobre 1914. »

rencontré depuis, dans les notes du notaire Pierre-François Berthet, grand-père du grand-père de Paul Proust, quelques lignes très sobres où il parle de son fils Louis-François, « parti pour la conscription de 1807, sergent-major au 14e Régiment d'Infanterie légère, présumé mort à la retraite de Leipzig, à Hanau, passage du Rhin, le 26 octobre 1813 ». C'est, presque jour pour jour, à un siècle de distance, que ces deux sergents de la même famille sont morts pour leur pays.

Plaçons ici, en regard de cette mort glorieuse de Paul Proust, celle non moins glorieuse de son collègue Félix Chautemps, député d'Albertville (13) tué dans les Vosges, le 20 janvier 1915. Ils n'avaient pas siégé à la Chambre sur les mêmes bancs, mais leur double trépas, survenu à cinq mois seulement d'intervalle, secoua d'une douloureuse surprise le pays tout entier.

La famille **Bisilliat**, même avant le XVIIe siècle, distingua ses différentes branches par des noms supplémentaires ou des surnoms. L'on eut les Bisilliat : Cheneval, Gardet, Maret, Vincendaz, et aussi les Bisilliat-Donnet, dont une branche s'est établie à Anvers (Belgique) ; elle a laissé peu à peu tomber le nom de Bisilliat pour s'appeler uniquement Donnet.

Décédé le 30 décembre 1927, Fernand Donnet, d'Anvers, était un homme éminent. Historien érudit, auteur d'ouvrages considérables (14), correspondant de plusieurs Académies, administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, il a été nommé par le gouvernement français, après

(13) Fils et frère de deux sénateurs et ministres ; arrière-petit-neveu du R. P. Mermier, fondateur des Missionnaires de St-François de Sales et des Sœurs de la Croix. V. au chapitre XIII, le P. Mermier bénissant le Chemin de Croix, dans l'église d'Ugine, en 1838, et sur cette proche parenté Mermier-Chautemps notre *Vie du P. Mermier*, p. 6.

(14) Surtout *Bruxelles, Anvers,* dans la collection des Villes d'art (Paris, Laurens) ; *Mémorial de la Banque d'Anvers,* vol. grand in-4°, imprimé sur papier de fabrication spéciale et abondamment illustré ; l'édition a coûté plusieurs centaines de mille francs. M. Donnet a aussi écrit de nombreuses brochures d'art et d'histoire.

la guerre, commandeur de la Légion d'Honneur. Désireux de connaître les origines lointaines de sa famille, il avait fait photographier, à Ugine, dans les vieux registres de la paroisse, les divers actes de baptême qui concernent ses ancêtres, et ces actes, il les reproduisit à grands frais dans un ouvrage spécial. La généalogie des Bisilliat (15) y remonte à égrège Antoine, notaire ducal, habitant Soney, qui mourut en 1589. Son fils François-Nicolas lui succéda, ayant obtenu l'adjudication de ses minutes, le 19 février 1590, après trois criées, pour la somme de 30 florins (16). La généalogie entière comprend environ 137 noms, et, dans ces conditions, nous ne pouvons pas même en donner une idée (17) ; mais nous voulons reproduire l'essentiel d'un rapport lu à l'Académie Florimontane d'Annecy, le 7 octobre 1914, par M. Miquet, président:

M. Donnet est d'origine savoisienne. Son bisaïeul, Jean Bisilliat-Donnet, naquit à Ugine (à Garin, sur les Rippes), le 29 novembre 1766. Après un séjour à Reims, il fit du commerce à Chimay (Belgique), où il se maria en 1797, et s'établit définitivement à Anvers. Il y devint armateur, membre du Tribunal de Commerce et consul de Sardaigne. Il y mourut en 1818, laissant quatre fils : 1° Jean, armateur, conseiller communal et échevin de la ville d'Anvers ; 2° Paul, consul du Mexique à Anvers ; 3° François-Joseph, inspecteur de l'administration du pilotage belge ; 4° Mgr Jean-Auguste, curé de la paroisse royale de Saint-Jacques de Bruxelles, protonotaire apostolique. Cette belle famille, qui honore autant la Savoie que son pays d'adoption, est un remarquable exemple de ce que peuvent les qualités de notre race, quand il leur est donné de se développer dans un milieu propice (18).

(15) V. spécialement sur la généalogie belge des Donnet la *Revue Savoisienne*, 2e Trimestre 1921, p. 100.

(16) Archives de la Haute-Savoie, E, 1040.

(17) Les Bisilliat sont parfois dits, dans les actes latins, *Bissilliati ex Rippis*, puis *Doneti de Rippis, alias Bizilia*. « 30a octobris 1573 Fuit baptizatus Antonius, filius Aymaris Bissilliati ex Rippis et Claudiæ ejus uxoris. »

Autre acte de baptême, 28 janvier 1568. Il s'agit de Jeanne, « filia magistri Bernardi Bissilliati et Jacqueminæ. Patrinus : Venerabilis Dnus Joannes Marthod, curatus Alfondæ ; Matrina : Anthoina, uxor magistri Joannis de Borello. »

(18) La famille Donnet a été inscrite dans la noblesse de Belgique ; ses membres portent le titre d'*écuyers*, et Fernand Donnet était dit *Messire*. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, était reçu

Famille **Buchard.** — A Me Thomas Buchard, notaire, prieur de la confrérie en 1634, fondateur de la mission en 1644, ses fils et petits-fils succédèrent comme notaires. L'un d'eux est curial d'Outrechaise, et d'autres, châtelains, En 1682, Laurent Buchard-Lacroix est « chirurgien et baigneur de Son Altesse », tandis que Jeanne Buchard-Lacroix épouse Hugues Bastiens (ou Bastian), avocat au Sénat. En 1706, au registre des décès, Rd Durier fait un éloge ému de Me Philibert Buchard, et, en 1747, Me François habitait « au lieu du Tondut ». Un des trois ou quatre Livres de raison que nous avons rencontrés en composant le présent travail a été tenu, à Annecy, par spectable Bernard Buchard, médecin (19) ; il l'a commencé le 6 février 1722. Ce cahier ne présente malheureusement pas d'autre intérêt que le payement effectué entre les mains du propriétaire par ses locataires d'Ugine (20).

Famille **Delachenal.** — Cette famille, d'après ses traditions, serait une de celles qui vinrent d'Angleterre, au XIIIe siècle, avec le Bienheureux Boniface (21); elle se serait établie en Tarentaise, où plusieurs de ses membres furent anoblis par des magistratures. Un noble Delachenal faisait partie, en 1638, d'une réunion de la noblesse en Tarentaise, et une note est adressée, en 1669, par Rd Cl. Viguet, procureur de la Visitation de Chambéry, à noble et spectable François de la Chinal, syndic de Moûtiers. Ceux d'Ugine écrivaient aussi Delachinal. Me Laurent, notaire, mourut en 1649, et son fils, Me Melchior, en 1693. Ce

comme parent chez les Donnet d'Anvers. M. Fernand Donnet nous a écrit ces détails et bien d'autres. Il s'intéressait avec une vive sympathie à cet ouvrage sur Ugine et voulait en être le premier souscripteur.

(19) Archives départementales de la Haute-Savoie.

(20) Nous avions espéré, sur la foi d'une de nos meilleures Revues, que le contre-amiral Buchard était, par son grand-père, originaire d'Ugine, mais cet officier nous écrit qu'aucune tradition de ce genre n'existe dans sa famille. (Sa lettre du 22 mars 1927.)

(21) Dans une lettre à l'archéologue Bonino (1860), Me Fr. Delachenal invoque l'autorité de L. Ménabréa : « Il a déclaré plusieurs fois avoir vu une lettre du prince Boniface dans laquelle se trouvaient indiquées plusieurs des familles qui l'accompagnèrent d'Angleterre, entre autres les Becket et les Lachenal. »

dernier était « châtelain d'Outrechaise, fermier du seigneur comte de Menthon et des revenus de Son Altesse Royale rière Ugine ». Sa femme, « l'honorable Gasparde Delhôpital, prioresse des confréries du Saint Sacrement et du Rosaire », était appelée « la mère des pauvres ». Leur fils Arnould-Pierre devint bénédictin de Talloires et signe, en 1741, « prieur de Sillingy ». Quant à leur fils Thomas, aussi notaire et châtelain d'Outrechaise, décédé en 1701, il eut une nombreuse postérité ; ses quatre fils fondèrent des familles dont chacune devint vite notable à Ugine et dans tous les environs : ils s'appelaient Jean, François-Raymond, François et Hyacinthe.

Jean Delachenal est déjà connu du lecteur. Il signait « Jean, l'aîné, bourgeois d'Annecy » ; nous le retrouverons sous peu (22) en traitant des seigneurs d'Outrechaise.

F.-Raymond eut de sa seconde femme, Anne-Marie Delaplace, sœur du juge mage du Genevois, un fils qui devint curé d'Ugine, Rd Maurice Delachenal ; son nom revient constamment dans cette Histoire, mais spécialement aux chapitres des prêtres et de la Révolution.

Discret Me François, chef de la troisième branche, épousa Antoinette Borne, de Beaufort. Il possédait, en bordure du pré de foire actuel, la maison de Bongain. Son fils Antoine, dit le gros, fut chirurgien juré de la Royale Université de Turin et professeur de chirurgie à Thonon ; son autre fils Claude était prêtre comme son cousin Maurice, et curé-plébain de Thônes à la Révolution ; un troisième de ses fils, l'avocat Joseph-Marie, épousa à Thonon Jeannette Dessaix (23), sœur du général comte de l'Empire, gouverneur de Berlin en 1812, que l'on a appelé le Bayard de la Savoie et dont la statue orne aujourd'hui la Place du Château à Thonon. Enfin, un quatrième fils de Me François, appelé Pierre-François, fut lui aussi chirurgien de la Royale Université de Turin. Nous voulons con-

(22) Au chapitre XXIV.

(23) Fonds Pettex, curé de Balmont. Nous y avons trouvé le testament du docteur Dessaix, père du général, écrit le 8 décembre 1816. Il recommande qu'on n'oublie pas « sa fille Jeannette, veuve Delachenal ».

sacrer à son arrière-petit-fils, Francisque Delachenal, quelques lignes, trop courtes à notre gré, mais qui contiendront tout l'essentiel (24).

Francisque était né à Ugine le 24 juin 1815. Avocat au barreau de Chambéry en 1841, professeur de droit et d'économie politique, il avait un esprit très ouvert. On s'en rend compte par les nombreux articles qu'il écrivait dans les Revues. C'est à lui, comme il le revendique dans une lettre au sénateur Girod le 8 juin 1858, que revient l'initiative d'ériger une statue au Président Favre dans la ville de Chambéry. « Je publiai, dit-il, dans le Courrier des Alpes du 3 juin 1850 et dans le Patriote Savoisien du 4, à l'occasion de la pose de la première pierre du Palais de Justice par notre roi bien-aimé (Victor-Emmanuel), un article dans lequel je résumai les titres de Favre à notre admiration et à notre reconnaissance. » Bref, maintenant que la proposition aboutissait, on en faisait honneur à l'Académie de Savoie, tout comme si l'Académie n'avait pas d'autres titres à la reconnaissance publique !

Au moment de l'Annexion, Francisque Delachenal, comme beaucoup d'autres, beaucoup d'officiers surtout, demanda au ministre Cavour de continuer ses services en Italie. « Je cherche en vain mon pays, lui écrivait-il (25), et c'est au-delà des monts que j'entends encore le cri national de *Savoia* ! » Il fut alors nommé conseiller à la Cour d'appel de Cagliari puis à celle de Casale. Son fils Louis devint préfet de Varèse et de Palerme ; son autre fils, Aimé, fut avocat, et sa fille Joséphine épousa Me Dufaure de Citres. Tous restèrent très attachés au vieux pays, et il est touchant de voir Francisque Delachenal, en 1864, envoyer des livres pour un fonds de bibliothèque communale à Ugine : « Je prie le Conseil municipal de les agréer comme un gage de l'amour que je garde à mon pays natal et du bon souvenir que j'emporte de tous ses habitants (26). »

(24) Nous l'identifions, sauf erreur, avec Pierre-François Romuald.
(25) 18 juillet 1860. Fonds Alessandro de Lachenal, fils aîné de Louis.
(26) Nous donnons, page 8, d'autres détails sur Francisque Delachenal et les notes qu'il avait prises en vue d'une monographie.

Hyacinthe (27) Delachenal est le chef de la quatrième branche ; on l'appelait « Cadet » ; il habitait une maison au bas de la ville, près de son frère François-Raymond, mais ses descendants habitèrent Monmin-Uginette. Il fut syndic d'Ugine, comme du reste le furent plusieurs de ses enfants et petits-enfants. Son fils Jean-Joseph, bourgeois d'Annecy, fut exacteur de la commune pour les affranchissements en 1791. Une de ses filles, Françoise, épousa le chirurgien Georges-Etienne Suarez, et son fils Joseph-Marie est ce maire d'Ugine dont le nom est encore inscrit sur deux autels latéraux de l'église, avec celui de sa femme Adélaïde Blanc (1820).

Ambroise Delachenal, fils de Joseph-Marie, est né à Ugine en 1808. Docteur de Turin, inscrit en 1836 comme avocat à la Cour d'appel de Chambéry, il fut élu député au Parlement sarde en 1849. Syndic de Chambéry dans des temps fort difficiles (28), « il n'a laissé que des souvenirs honorables (29) », et sa nomination trop tardive comme chevalier des Saints Maurice et Lazare parut à tous comme la réparation d'un oubli et le payement d'une juste dette. Il mourut en 1894, à 86 ans (30), et après ses funérailles l'avocat Bourgeois, bâtonnier de l'Ordre, prononça un discours excellent dont nous voulons extraire ces lignes finales :

> Pendant cinquante-huit ans il fut des nôtres, et maintenant il faut se séparer. Vénéré doyen, nous garderons votre mémoire. Vous avez aimé le droit, cette forme humaine de la justice : que le Père de toute justice vous ouvre ses horizons infinis de lumière et de bonheur !

Ambroise Delachenal eut trois enfants : Adèle, qui épousa Eugène Guiter, préfet de la Savoie ; Joseph, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; Eugène, profes-

(27) Il avait eu pour parrain le chirurgien Hyacinthe Bertrand. On remarquera la fréquence de ce prénom à Ugine. Le patois prononce *Jacinthe*.

(28) Nommé en 1853, démissionnaire en 1855.

(29) *Histoire du Barreau de Chambéry*, par Louis Pillet.

(30) Il doit avoir à peu près cet âge dans notre sixième gravure. La photographie que nous reproduisons nous a été communiquée par son petit-fils Joseph, fils d'Eugène.

seur de droit aux Facultés catholiques de Lille, dont le fils Joseph, maire et conseiller général de Saint-Pierre-d'Albigny, fut deux fois député de la Savoie, en 1910 et en 1919. Il est resté très attaché à son pays, et ses cinq fils perpétueront les traditions de la famille.

Un frère d'Ambroise resta propriétaire à Monmin. Il s'appelait Hyacinthe, comme son ancêtre. Il fut notre parrain de confirmation et celui de tous les confirmands d'Ugine en 1884. En lui s'opéra l'union de la branche aînée et de la branche cadette puisqu'il épousa sa cousine Elisabeth de Lachenal d'Outrechaise, fille du comte Joseph-Antoine. L'actuel possesseur de Monmin, M. Ernest Perrier de la Bâthie, est son petit-fils.

Famille **Dubettier.** — Les Dubettier tirent probablement leur nom de l'endroit appelé Bettier ; ils sont, en tout cas, depuis plusieurs siècles à Ugine, puisqu'un acte latin de 1445 donne comme témoin *Petrus de Betterio junior*. Au XVII[e] siècle on les distinguait déjà en Dubettier simplement dits, et Dubettier : Baruz, Breven, Carroz, Guichon, Grenier, Martellet, Plat. Plusieurs furent notaires à Ugine, en particulier Jean, bourgeois de Montmélian, « châtelain moderne pour Son Altesse Royale rière Ugine », décédé le 15 avril 1712. Il laissa six garçons et deux filles. M[e] Tiaffey reçut son testament, que nous analyserons plus loin comme un exemple de la précision avec laquelle les bourgeois d'alors réglaient d'avance les détails de leur sépulture. Un filleul de Jean, sans doute son neveu, fils de Jean-Pierre Dubettier et de Marie Buchard, et baptisé le 28 décembre 1710 sous le nom de Jean, partit pour l'Afrique et mourut au Sénégal. Le registre ne donne malheureusement pas autre chose que cette indication ; on aimerait à savoir quel genre de commerce ou quelle entreprise attirait cet Uginois dans ces lointaines contrées. D'autre part, l'an 1773, l'un des six fils de M[e] Jean, M[e] François Dubettier, « notaire royal et procureur au Sénat de Savoie, natif d'Ugine, bourgeois de Montmélian, vend à Rd Sieur Pierre Richerod, prêtre, aumônier de la Visitation de Rumilly, un et chacun des bâtiments qu'il

possède au Châtelard-en-Bauges (31) ». On voit par ces seuls exemples dans combien de villes et de paroisses on pouvait trouver des Dubettier d'Ugine.

L'un d'eux, Jean-Joseph, habitait Fréterive, en 1772 ; nous l'avons vu envoyer un procureur à Ugine, pour l'assemblée générale relative à l'affranchissement. Il fut maire de Fréterive à la Révolution, et plusieurs baptêmes religieux furent administrés par lui. Son petit-fils Michel-F.-Ernest, décédé aux Marches, le 16 septembre 1921, testa somptueusement et fit plusieurs legs de charité : la ville de St-Pierre d'Albigny a donné son nom à l'une de ses places (32).

Famille **Ducrest.** — Cette famille était aussi très répandue à Ugine. Sans doute, un lien d'étroite parenté unissait tous les Ducrest aux temps lointains de Thomas *de Cresto,* en 1391, où de Joannes de Cresto, en 1445. Ce dernier était bourgeois d'Ugine et notaire, « burgensis Uginæ, auctoritate imperiali notarius publicus, et curiarum domini nostri ducis Sabaudiæ juratus ».

Nous avons dit la passagère fortune des Ducrest comtes d'Ugine, et fait remarquer le grand nombre de notaires, praticiens, hommes de loi que l'on pourrait compter dans une autre branche des Ducrest, à laquelle appartenait Rd Urbain Ducrest, curé d'Ugine ; son père, égrège Bernardin, était lui-même notaire en 1610. Ils étaient apparentés ou en bonnes relations avec les nobles du pays. Le 1er avril 1565, est baptisé Jacques, fils d'égrège Urbain. Les parrains sont « Claudius et Jacques de Cresto » ; la marraine, « Claudia de Cresto », tenant la place de Jacquemine Chappuis, veuve de Noble Claude Buttet. Ces Ducrest, notaires, sont parents avec la famille Delhôpital, avec le notaire F. Degenève, qui épousa, en 1618 la petite-fille de Me Bernardin Ducrest, avec les de Veigy de Lespigny, avec les nobles de Champrond.

(31) En 1760, « le sieur Joseph, fils de feu sieur François Dubettier », est dit « maître chamoiseur (tanneur), natif et habitant d'Ugine ».

(32) Renseignements fournis pour nous au R. P. Félix Simon par M. Marin, curé de Fréterive, avril 1928.

Les Ducrest du Clos (33) surnommés de temps immémorial « Basté », nom patois du bachal, de la fontaine, semblent être désignés d'un certain crêt ou mamelon, « sur le chemin de Montabri », appelé, dans l'acte latin de 1391, « Crestum de fonte », le crêt de la fontaine, ou du *basté*. En creusant, il y a quelques années, près de leur maison du Clos, ils ont trouvé un bassin de bois dur très ancien, lequel en avait sans doute remplacé un plus ancien encore, de sorte que cette vieille fontaine aurait servi à désigner l'endroit, puis ses habitants.

La généalogie écrite des Ducrest-Basté remonte à 1560; elle comprend 58 noms ; nous voulons y noter celui de Maurice Ducrest, qui naquit en 1728, il y a juste deux cents ans. Il était parti jeune pour Paris, disent les traditions de cette honorable famille, et il échoua, un soir, tout rompu de fatigue, dans la cour princière du palais des Soubise. Il y fut découvert par une des femmes de service, qui eut pitié de lui et le fit engager dans la maison comme petit domestique. Son intelligence éveillée, son esprit de travail, le firent avancer dans les bonnes grâces du prince (34) ; son avenir était assuré. Dans une des salles de la maison Ducrest du Clos, on peut voir son portrait (35). Il a revêtu la livrée des Soubise, en tout cas, un costume fort seyant du XVIII^e^ siècle. Tout auprès est le portrait de son épouse, savamment coiffée comme sa contemporaine, la reine Marie-Antoinette. Ils eurent un enfant qui mourut à douze ans. Un autre Ducrest de Paris, Jean, a aussi son portrait à la maison du Clos ; figure extrêmement grave et méditative. Nous avons lu une lettre de lui, dans laquelle il prie son frère Joseph, le 15 janvier 1821, d'offrir de sa part « un beau calice d'argent » à sacristie d'Ugine. Mais la plus belle offrande est celle qu'a réalisée Jenny Ducrest, en religion Mère Saint-Vincent

(33) François Ducrest vient de mourir, mai 1929, à l'âge de 67 ans. Membre du Conseil paroissial et ancien Conseiller municipal d'Ugine, il était très estimé.

(34) Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France (1715-1787).

(35) Nous le reproduisons, en bonne compagnie, dans notre cinquième gravure.

de Paul, qui offrit à Dieu sa santé et sa vie, fit une fondation en Pologne et mourut à la Salette, en 1924 (36).

D'une autre branche de la famille Ducrest, nous avons aussi l'arbre généalogique remontant à 1650, au mariage de Michel Ducrest avec Claudine Mugnier-Bajat. Un de leurs descendants, Jean-Joseph Ducrest, né au Clos, sur Ugine, en 1733, était ingénieur-géomètre. Un pastel remarquable, genre Latour, exécuté vers 1765 et conservé dans la famille Ducrest de Grenoble, le représente avec la perruque et la natte poudrée, le pourpoint de soie et le rabat de dentelle ; il prend des mesures au compas sur un plan étalé devant lui (37).

Un autre lointain descendant de Michel Ducrest mérite de notre part une très spéciale mention. Né le 7 février 1828, le docteur Joseph Ducrest était fils de Jean-Pierre et de Marie Gabert ; sa mère était de la famille du prêtre Gabert, un autre Uginois, curé de Rumilly à la Révolution. Le docteur fit ses études au collège chapuisien d'Annecy (38), et nous possédons toute une liasse de ses lettres d'alors à sa sœur Josephine, femme de Jacques Poëncin, plus âgée que lui de douze ans. Cette correspondance, il la poursuivra de Turin et de Paris, où, à partir de 1848, il continue et achève ses études médicales. Son cœur déborde d'affection pour sa famille et sa petite patrie. Avec quelle confiance aussi il renseigne sa sœur sur ses débuts, sur les désillusions que lui cause l'art qu'il exerce ! Et cependant, le docteur Ducrest croyait à son art, mais il croyait plus encore à l'influence de la bonté. Il disait de ses grands amis, les docteurs Callies, Dénarié, Guilland:

(36) V. la fin du chapitre XI.

(37) Notre septième gravure donne une idée de ce pastel, reproduit en simple photographie.

(38) Lettre à sa sœur, où, jeune collégien, encore tout tremblant de l'aventure, il raconte qu'avec trois ou quatre condisciples de son âge il est monté au-dessus de la voûte de la chapelle pour y fumer en cachette. La voûte ayant cédé sous leur poids, ils tombèrent dans la chapelle au milieu d'un nuage de plâtras. Aucun ne fut sérieusement blessé, mais tous furent très humiliés ! Joseph était cependant un excellent élève.

« Ils ne traitent pas leurs malades avec la tête seulement, mais aussi avec le cœur ! » On l'appréciait beaucoup comme médecin, comme chirurgien. Installé à Albertville, il épousa Mlle Sondaz, dont le père fut pendant quarante années consécutives syndic, puis maire de cette ville. Successivement nommé médecin légiste, professeur d'hygiène, médecin de l'Ecole normale, il n'abandonne cependant jamais la littérature, passant ses temps libres à écrire, à prendre des notes, à faire des vers. Il publia, en 1870, une édition fort curieuse (39) du *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. A chaque chapitre, il adapte une strophe qui sert d'épigraphe, tandis que son ami Latil l'illustre d'eaux-fortes qui ne sont pas sans mérite. Voici quelques vers du début :

Qui n'a relu vingt fois ce modèle de grâce,
Chef-d'œuvre littéraire écrit en badinant ?
Des vieux sentiers battus abandonnant la trace,
De Maistre — la fortune aide parfois l'audace —
A trouvé dans sa chambre un nouveau continent.

Un peu plus tard, le docteur Ducrest donna au public savoyard les Œuvres de son ami le docteur Trésal : Récits de voyages, Descriptions de la Tarentaise, Poésies diverses, en les faisant précéder d'une intéressante Notice, où, pris entre son amitié, ses convictions, et sa volonté d'être juste, il s'explique avec précision et sincérité.

Il mourut le 19 juillet 1883, et, sur sa tombe, le docteur Dénarié s'écriait :

« Il y a longtemps, Ducrest, que nous avons commencé ensemble la campagne de la vie et tu as toujours partagé nos immortelles espérances ; aussi n'est-ce pas adieu que je te dis, *car tu m'entends, Ducrest,* c'est au revoir (40) ! »

Son fils lui a fait honneur. Pierre Ducrest entra à l'Ecole polytechnique. Comme officier, il fut l'inventeur, en septembre 1904, du canon de montagne, le 65, qui a rendu tant de services pendant la grande guerre, surtout

(39) Parue à Largentière, chez Herbin.

(40) Brochure de l'Assemblée générale des médecins, 1884, p. 26. Il écrivait peu auparavant au docteur Guilland : « Je porte au côté le vautour qui me tuera (la cirrhose du foie). »

sur le front des Vosges, en Alsace, en Roumanie, en Serbie, Depuis, comme ingénieur civil, M. Ducrest s'employa à intensifier le rôle de la houille blanche. Son fils Robert sort aussi de l'Ecole polytechnique ; il est ingénieur des Travaux publics du gouvernement de l'Indo-Chine (1930).

Famille **Geny**. — Famille aussi très ancienne, la même qui fonda la chapelle du Montgombert. Son nom vient du prénom Genest, qu'on prononçait Geni, comme il est encore visible dans plusieurs noms de communes : St-Genix-sur-Guiers, St-Genis-Laval. Cette étymologie, et la popularité du martyr saint Genest, expliquerait que ce nom soit répandu ailleurs qu'en Savoie et en Dauphiné ; c'est ainsi que des Geny d'Ugine (41) écrivant un jour leur nom, selon l'usage, sur le gros registre placé à Domremy, dans la maison de Jeanne d'Arc, ne furent pas peu surpris de trouver dans la même page plusieurs autres Geny, ou Gény, ceux de Lorraine, avec lesquels ils n'avaient probablement pas d'autre parenté que celle du nom.

Le plus ancien Geny dont nous ayons connaissance à Ugine est Antoine, surnommé Grantet, né vers 1550. Il était sergent ducal, bourgeois d'Ugine, et avait obtenu pour lui et les siens, en léguant une pièce de terre à l'église, d'être enterré dans la chapelle du Rosaire. Sa femme, Urbanne Debeauchamp, teste le 19 juin 1627. François-Claude, fils d'Antoine, est maître chamoiseur (tanneur) de la fabrique d'Ugine, qui appartenait aux nobles de Capré de Megève. Il fut syndic en 1634 (42).

Au XVII^e^ siècle, les Geny fréquentent les nobles familles Dutour : en 1678, une Laurence Geny est marraine d'Hilarion le Barnabite ; l'année suivante, Mamert Geny est par-

(41) Famille de Jacques Geny, percepteur à Thonon, officier d'Académie. Né à Ugine, en 1838, il avait épousé Aurélie Raymond, d'Evian. Vu avec plaisir, à Thonon-Concise, le portrait à l'huile du grand-père Jean-Joseph, conseiller d'arrondissement, trésorier de fabrique à Ugine. Là nous avons pu consulter un arbre généalogique, très bien dressé par Louis-Ernest Geny, d'Albertville. Remarquer les différentes orthographes de ce nom de famille. Au XVII^e^ siècle, Jean Geny signe toujours Genix.

(42) De Martin fils d'Antoine sont issus les Gény-Dumont.

rain de Jacquemine, sœur d'Hilarion. Quant à Valentin Geny, fils de François-Claude, il est dit comme son père, en 1676, « chamoiseur de la ville d'Ugine ». De son temps fut réparée sa maison du Cugnet, car on lit distinctement, sur une porte en accolade, donnant sur la cour, la date 1684. Il avait épousé la fille de Me Thomas Buchard. Mais en 1677, ayant épousé en secondes noces la veuve Turinaz, dont le mari exploitait les forges de Carlet en Bauges, entre Ecole et le couvent de Bellevaux, lui-même y devint « maître de fabriques » et y mourut, en 1687. Son fils, Me Jean, était fermier du comte d'Ugine. Syndic à la visite pastorale où Mgr d'Arenthon d'Alex consacra l'église, il nous est aussi connu pour avoir été bourgeois de Montmélian, et, comme son père Valentin, « maître de fabriques à Carlet ». De nombreux actes du notaire Chappuis lui donnent ce titre, entre autres un qu'il passa aves son beau-frère, époux de sa sœur Raymondine, « Me Georges à feu Me Pierre Lamarine, bourgeois de Flumet ». S'il ne garda pas longtemps ses forges de Carlet, c'est qu'il se compromit par sa fidélité au duc de Savoie durant la conquête de cette province par les armées de Louis XIV. Il servait d'intermédiaire entre le duc et sa garnison de Montmélian ; dénoncé comme tel, il fut obligé de verser une forte somme à M. de Villeneuve, gouverneur de Miolans. Ses fils vendirent ensuite sa fabrique ; mais il reste, à Ugine même, des spécimens de son travail. Ainsi, dans la maison du Cugnet, une plaque de cheminée porte des inscriptions encore très apparentes : une croix sous laquelle se voit le monogramme ordinaire du Christ, les trois lettres I. H. S., puis *Fa*(brique) *Carlet 1685* et une guirlande de roses. La tradition de la famille n'a cessé d'attribuer aussi aux Geny de Carlet des œuvres d'art bien plus nobles, à savoir la table de communion en fer forgé qui existe encore à l'église, ainsi que la grille qui surmonte la grande porte et que nous avons signalée déjà à l'attention des connaisseurs : le monogramme du Christ en occupe la place centrale, et au-dessous, très visibles aussi, les initiales entrelacées V. G., Valentin Geny.

Plusieurs mariages unirent les familles Geny et Dela-

chenal. Me Joseph, notaire, fils de Me Jean, avait épousé Louise-Françoise Delachenal, fille de Me Thomas notaire, et sœur des quatre chefs de famille dont nous parlions. De plus, Jean-Joseph Geny, fils de Me Michel, épousa Jeanne-Gasparde, fille de François-Raymond et sœur du curé d'Ugine. Ainsi se trouve expliquée l'inscription qu'on peut lire facilement sur la pièce principale du pressoir des Geny, au Cugnet. Nous la donnons au chapitre des Villages.

C'est Me Michel Geny, fils de Me Joseph, qui acheta vers 1740 le château du Crécherel « avec tous les honneurs et privilèges qui y étaient attachés ».

Un fils de Jean-Joseph, Jacques Geny, fut nommé syndic d'Ugine le 31 décembre 1822. Nous avons son acte de nomination et la formule du serment qu'il devra prêter entre les mains du juge du mandement, « d'être fidèle à Dieu et au roi, de n'appartenir à aucune société secrète réprouvée par Sa Majesté, et d'exercer sa fonction avec honneur, probité et désintéressement, comme il convient à un bon et fidèle serviteur et sujet de Sa Majesté ».

Marie-François, fils aussi de Jean-Joseph, épousa Rosalie de Launay, sœur de Victoire. De ce mariage naquirent : Mme Louise Verboux, le curé Geny et le commandant. Nous louerons ce vaillant officier à propos des avant-dernières guerres et des exemples de bravoure qu'il y donna (43).

Famille **Glairon**. — Dans l'acte latin de 1391, il est question d'une grange appartenant à Aymond Glairon, « grangiam Aymonis Gleironis » et d'un terrain appartenant à Glairon-Mondet, « Mondeti Glaironis » ; le nom d'un témoin est Jean Mondet, « Joannis Mondeti ». Le mot Glairon vient de *glarea*, glière, dont le sens serait « sable, gravier, bois chassé par l'eau » (44). Glairon signifierait donc : qui habite tout près de la rivière, ou qui a quelque domaine, quelque droit à exercer à cet endroit. Un mot

(43) Un petit-fils du dernier Jean-Joseph d'Ugine, Paul Geny, est élève de l'Ecole des Beaux-Arts, artiste peintre, second grand prix de Rome.

(44) *Revue Savoisienne*, 1915, p. 25.

tout voisin est Glayrod : une famille du pays s'appelait ainsi en 1699.

Les Glairon-Mondet étaient fixés au Trembley. Nous avons vu que l'un d'eux, François, décédé à Paris en 1788, enterré honorablement dans l'église Saint-Sulpice, laissa une fondation importante confiée par le notaire « au syndic du village du Trembley ».

Les Glairon-Rappaz habitaient plutôt le Montgombert. Rappaz serait le même mot que Rippes, et désignerait un terrain boisé, exploité irrégulièrement (45).

En 1706, Joseph Glairon-Rappaz avait épousé Thérèse Buchard, âgée elle-même de 22 ans, et déjà veuve de Jacques Charmet du Château. Elle était partie pour Paris après son veuvage, car on cherche en vain dans les registres d'Ugine son mariage avec Joseph Glairon-Rappaz. Mais, le 2 avril 1707, le curé Durier baptise « la Jeanne, fille de Joseph Rappaz qui est à Paris et de la Thérèse Buchard, mariés ». Cette petite Jeanne eut une sœur du nom de Thérèse, qui épousa, le 3 février 1728, à l'âge de 17 ans, Pierre Ducis d'Hauteluce, commerçant à Versailles; elle fut ainsi la mère du poète Ducis, né le 22 août 1733.

Ducis n'est pas un auteur de premier ordre, mais il est, comme on dit, un des premiers parmi les seconds. Il fut surtout poète dramatique, et essaya d'adapter sur notre théâtre, plus régulier, les pièces anglaises de Shakespeare. C'est lui qui succéda à Voltaire à l'Académie Française, et qui commença son discours de réception par le mot fameux : « Il est des hommes à qui l'on succède mais que l'on ne remplace pas ! » Plus tard, il tint tête à Bonaparte, même quand Bonaparte fut devenu Napoléon. Il refusa la Légion d'honneur, la mairie de Versailles, le titre de sénateur, en disant noblement : « Il vaut mieux porter des haillons que des chaînes. » On l'a défini par ce vers du poète Andrieux :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Or. si Ducis naquit à Versailles, sa mère était donc ori-

(45) *Ibid.*, 1915, p. 10.

ginaire d'Ugine. Elle marqua d'une empreinte ineffaçable l'âde de cet enfant qui, plus tard, au milieu d'un siècle sceptique, reconnaissait l'influence de cette Uginoise qui avait façonné son cœur : « J'ai appris de ma mère, écrivait-il, la grande leçon de l'homme et du chrétien, j'ai appris à souffrir ; » et dans la même lettre, rappelant ses jours de particulière difficulté : « J'ai mis ma confiance dans le Dieu de ma mère. » Il parle encore de sa mère dans son testament :

> Je commence par rendre grâces à Dieu de m'avoir accordé pour père un homme de bien, né en Tarentaise, dans les montagnes de la Savoie, d'une famille vertueuse et ancienne, et pour mère une femme digne de lui, appartenant à la même religion et à la même nation, qui m'ont donné une éducation libérale et soignée, et les plus grands exemples de probité et de christianisme (46).

Famille **Mollier**. — Il y eut des Mollier à Ugine avant 1499, puisque dans les Patentes du duc Philippe, c'est un Pierre Mollier qui est syndic, avec Pierre Delhôpital. Plus tard, on trouve des Mollier *dits* Carroz (on prononce Care), puis simplement des Mollier : Carroz, Généraz, Billiet, Bochot, Loyson, Planfey, Poupelloz.

Des renseignements nous arrivent de Moûtiers (47), au sujet d'un prêtre Jacques Mollier d'Ugine, qui demeura

(46) Nous renvoyons avec plaisir, au sujet de Ducis, à une étude très documentée et très fine en cours de publication dans la *Revue Savoisienne*, 1929, 1930. Elle a pour auteur le professeur Jean Levitte, qui ne néglige rien pour la rendre parfaite. De lui nous recevons, la photographie d'un tableau conservé chez M. Chapperon de Chambéry, signé Duplessis et représentant Thérèse Glairon-Rappaz tenant à la main un livre ouvert : ce sont peut-être les tragédies de son fils. Cette Uginoise a vraiment grand air. Elle eut onze enfants. Coïncidences intéressantes : Le poète épousa une petite-nièce de l'orateur Bourdaloue ; son frère Georges, le magistrat, fut le père d'un lieutenant-colonel de cavalerie qui se distingua au siège de Constantine ; son autre frère, Louis, le commerçant, eut à son tour pour fils Jean-Louis Ducis, peintre de valeur, qui épousa Euphrosine Talma, sœur du grand Talma, l'acteur célèbre qui jouait la tragédie devant Napoléon Ier. On ne s'attendait guère à trouver ces noms de Ducis, de Bourdaloue et de Talma dans une histoire d'Ugine.

(47) Dus à la complaisance de M. le chanoine Emprin, Académie de la Val d'Isère.

à Villargerel et à Bellentre durant de longues années, vers la fin du XVI[e] siècle.

En 1581, il reçut 4 florins des syndics de Valezan pour lui et ses compagnons, pour être allé chanter les vêpres à Valezan à l'occasion des fêtes de Pentecôte. Un de ses frères s'appelait Philippe, un autre, Jean. Etaient-ils parents de M[e] Noël Mollier, notaire à Ugine, au sujet duquel nous avons (48) de beaux documents ?

L'un est son testament, écrit en 1592, conjointement avec sa femme Françoise Grillet. Il est « en délibération s'en aller ci-après à la guerre pour le service de Son Altesse » et, dans ces conditions, « étant tous deux en bonne santé, et mémoire, et entendement », ils mettent ordre à leurs affaires, réglant leur place « au tombeau de leurs prédécesseurs, quand leurs âmes seront séparées de leurs corps », fixant aussi les messes qui doivent être célébrées pour eux, avec « les lumières, à la coutume de l'église d'Ugine, selon la puissance de leurs biens ». L'héritière de Noël sera « la dite Fçoise Grillet, sa bien-aimée femme » ; l'héritier de Françoise sera « le dit Noël Mollier, clerc, bourgeois d'Ugine, son bien-aimé mari ». C'est un ménage parfait. Les témoins sont, entre autres, « honorable Jacques Ducrest, Jacques Glairon dit Rappaz, de Montgombert, Antoine Avrillier, Laurent Mugnier dit Bajact de Mt-Dessous, tous paroissiens d'Ugine ».

L'autre document contient une vive réclamation de Jacques Berthier, ancien syndic, le 27 mars 1609, auprès d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, au sujet d'une vigne contestée à M[e] Noël Mollier. C'est Berthier qui a le dessus. On mettra la vigne « sous la protection et sauvegarde de Monseigneur (le duc) » et en signe de cette protection, vous tous, officiers et sergents du Genevois, « vous affigerez les panonceaux représentants les armoiries de mon dit seigneur afin que personne n'ose et prétende cause d'ignorance ».

Mais les Mollier (49) n'étaient pas tous notaires, et le

(48) Fonds Périllat-Charlon.

(49) On prononçait beaucoup Mollièr*e*, comme on va le voir. V. plus bas, au chapitre XXIII, ce que nous disons du village des Mollières.

grand cahier écrit en 1828, lors de la construction de l'église du Valentin, à Lausanne, porte parmi les souscripteurs, tout proche de « Sa Majesté le roi de France, 1.455 livres » et de « Sa Majesté Sarde, 1.000 livres tournois, qui font 666 livres », cette humble annotation : « 8 septembre, reçu de Fçois *Molière* d'Ugine en Savoye, ramoneur à Morges, 4 livres. »

Famille **Suarez.** — Jean-Benoît Suarez, Espagnol, vint en Savoie avec les armées du prince Philippe, en 1742. Il était maître chirurgien, né à Ste-Marie d'Argos, près de Lugo, diocèse de St-Jacques de Compostelle et se fit agréer dans la famille Marin, de Flumet ; il épousa Péronne Marin, le 13 juillet 1745. Sa famille subsista à Ugine durant 150 ans.

Les enfants de ce premier Suarez furent : deux médecins, Joseph et Georges ; le notaire Victor, secrétaire d'Ugine à la Révolution ; un prêtre, Rd Pierre-François, professeur de philosophie à Chambéry, enfin Jean « le Parisien », qui revint à Ugine après fortune faite ; on l'appelle, dans un acte, «rentier sans état » ; il rebâtit, en 1815, la maison de son père, appelée Montauban, et fait en mourant un legs pour l'hôpital et pour les écoles d'Ugine, avec charge d'une grand'messe annuelle à laquelle tous les écoliers assisteront (50).

Un fils du notaire Victor, Georges Raymond, juge du Mandement d'Ugine, à la date du 1er janvier 1823, frère d'un curé de Plancherine et aussi du fondateur de l'hospice Suarez, à St-Sigismond, eut une famille de dix enfants: 1° Jean-Marie, président du tribunal de Pondichéry ; 2° Hyacinthe, major de cavalerie italienne ; 3° Christin-Aimé, inspecteur des chemins de fer dans les Indes Anglaises, qui, revenu de l'Inde, tint quelque temps à Paris le premier hôtel Pasteur, établi pour recevoir les malades qui affluaient de toutes parts ; plusieurs filles (51), entre

(50) Délibération des 6 janvier et 22 mars 1821.

(51) Il y a au presbytère de Neydens un grand tableau à l'huile représentant Louise Suarez. Elle avait six sœurs, dont plusieurs ont eu de nombreux enfants.

autres Louise, qui épousa, en 1842, César Orsier, secrétaire de l'Intendance, à Annecy Elle fut la mère de M. l'abbé Félix Orsier, curé de Neydens, par qui nous avons eu plusieurs documents sur Ugine et des papiers intéressant la famille Suarez. Par lui nous avons appris la proche parenté des Suarez avec le général italien F. Vicino, le docteur Léon Blanc, longtemps maire d'Aix-les-Bains, l'avocat Usannaz-Joris, de Chambéry, l'écrivain Georges Suarez (52) (tous ceux-là sont les petits-fils de Georges Raymond) ; avec le député Falcoz, de Saint-Jean de Maurienne, qui fait en ce moment partie du second ministère Tardieu (mars 1930) ; avec aussi le médecin du roi d'Espagne, Georges Portmann, professeur de médecine à Bordeaux (M. Falcoz et M. Portmann sont des arrière-petits-fils de Georges-Raymond Suarez) ; avec enfin les d'Angeville d'Allonzier, les Mugnier de la Roche-Cevins, les Delachenal d'Ugine. Mais surtout, nous avons pu lire, à Neydens, un travail commencé sur la famille Suarez et les familles alliées. L'auteur avait d'abord, d'après une peinture sur ivoire, dessiné au trait un profil très artistique du grand-père Georges-Raymond : rasé, cheveux crêpus, menton volontaire (53) ; il avait ensuite recueilli des notes sur les Suarez d'Espagne ; le grand théologien Suarez (54), le chef de marine Don Suarèz, qui, vers 1520, avec Jean de Castro, agrandit l'empire des Indes, dont le centre était à Goa. L'ouvrage était prévu, au moins dans ses lignes principales ; nous ne savons pas s'il a été continué.

(52) Georges Suarez, fils de Christin Aimé, est l'héritier direct du nom des Suarez. Il a écrit plusieurs volumes dont M. Poincaré a dit : « Chez G. Suarez, l'histoire est une résurrection. » Le plus connu de ces ouvrages est intitulé *La Vie orgueilleuse de Clemenceau.* « C'est toute l'histoire politique de notre pays, de 1848 à 1929, rangée autour d'un seul homme. »

(53) Le portrait que nous donnons dans notre septième gravure reproduit ce dessin.

(54) Une gloire de l'Espagne (1548-1617). Malheureusement, on n'indique pas la parenté.

CHAPITRE XXI

La Révolution

Pourquoi la Révolution ? — Passage des émigrés. — Départ des prêtres en 1793. — Les municipaux. — Le culte schismatique à l'église. — Rd Joguet et les prêtres fidèles. — On change le nom d'Ugine. — Le maire et les aristocrates aux prisons d'Annecy. — Vente des biens du clergé. — La réquisition militaire. — La seconde Terreur. — Rd Neyre. — Les fêtes du Directoire. — Une arrestation mouvementée à Outrechaise. — Le Concordat.

Nos princes, comme on l'a dit, avaient « prévenu la Révolution » en opérant, de leur propre initiative et d'une manière légale, l'émancipation de leurs peuples. Pourquoi donc le premier enthousiasme qui salua l'arrivée du général Montesquiou en Savoie, le 22 septembre 1792 ? Pourquoi fut-on si pressé, à Ugine, de planter un arbre de la liberté ? (1). Pourquoi, à Chambéry, le maire provisoire Mensord se coiffa-t-il si vite du bonnet phrygien ? La garnison sarde se retire, on devrait dire « s'enfuit » par le Châtelard, Duingt, Ugine, l'Hôpital, et la vallée de Moûtiers. L'Assemblée des délégués se réunit à Chambéry. Elle espère, d'un régime nouveau, un bonheur nouveau ; elle

(1) Il coûta 16 livres. Quittance Tissot, du 1er décembre 1792. Cet arbre n'eut pas de chance. « Se trouvant long et pesant », il menaçait les toitures voisines et les passants (11 frimaire an IV). Il fut scié pour le feu du corps de garde et remplacé par « un jeune chêne avec ses racines », dont nous ignorons la destinée.

prend même le nom d'Assemblée des Allobroges, nous avons dit pourquoi. Ugine et Outrechaise y étaient représentées par deux Delachenal, Jean-Joseph et Joseph, élus le 13 octobre par les citoyens réunis à l'église, et se séparant aux cris de : « Vive la liberté ! La liberté ou la mort ! » Les deux députés avaient pour mandat de demander l'union de la Savoie à la France (2). Bientôt, l'Assemblée des Allobroges vota cette réunion : la Savoie constituera le 84e département français, mais elle sera appelée « le département du Mont-Blanc » et non le département de la Savoie, pour la même raison que le nom de Savoie rappelle trop « la domination des despotes ».

Ugine, étant placée sur le passage de trois grandes routes, n'avait pas attendu la fin de 1792 pour voir l'émigration des Français qui fuyaient leur pays devant la Révolution triomphante. Un Orléanais a même raconté, et c'est un récit navrant, son voyage en septembre 1792 à travers notre pays (3) : l'accumulation des émigrés à Annecy ; leur fuite désordonnée à dix heures du soir, sur de fausses nouvelles et par une pluie battante ; leur arrivée, à quatre heures à Marlens, et à dix heures au bourg d'Ugine. Ils étaient exténués ; ils s'attablent en hâte à l'auberge, où l'on vient crier que les Français sont à Conflans : c'étaient les Piémontais qu'on avait pris pour les Français ! Il faut repartir, et par cette pauvre route d'Héry que nous avons vue plus haut décrite par le secrétaire Buchard, et qui effraye l'émigré d'Orléans.

Déjà notre évêque, Mgr Paget, avait gagné Turin, et tandis qu'en France le roi Louis XVI mourait sur l'échafaud (21 janvier 1793), la Constitution civile du Clergé était proclamée en Savoie (8 février), les évêques destitués, des peines cruelles portées contre les prêtres non assermentés, s'ils restaient au pays.

Ceux d'Ugine, le curé Delachenal, ses deux vicaires, Neyre de Flumet et Suscillon de Viuz, le vicaire-régent, Angelloz-Nicoud du Grand-Bornand, firent à la hâte prê-

(2) Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792, par J. Dessaix, p. 173.

(3) *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, par Max Bruchet, p. 340.

cher les Quarante-Heures (4) et se présentèrent le 22 février à la municipalité, déclarant qu'ils ne prêteraient pas le serment et qu'ils demandaient le passe-port prévu par l'article 26. Nous avons celui du curé, très respectueux pour sa personne. Rien n'y fait prévoir les violences des mois suivants :

Il a déclaré ne pouvoir prêter le serment personnel et vouloir se retirer en Valais, en Suisse ou en Piémont, et sortir de la République dans le délai porté par la proclamation. N'y ayant aucun motif de l'en empêcher, nous recommandons de le laisser passer librement. Il est curé du lieu, d'où il est natif ; âgé d'environ 50 ans ; taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux gris, grands yeux un peu enfoncés, visage rond et un peu lentillé. Nous n'avons pu apposer le sceau de la municipalité pour n'en être (pas) encore pourvus (5). Signé, en l'absence du maire Delachenal (cousin du curé) : Ract, officier municipal, Poëncin, Beauchamp, municipaux, Delachenal, secrétaire-greffier (autre cousin du curé).

A peine les prêtres étaient-ils partis pour l'émigration que deux jours plus tard, 24 février 1793, commença l'Inventaire des biens ecclésiastiques. Il comprend 193 articles, convenables dans la forme. Le secrétaire et les municipaux connaissent les choses de l'église ; ils en parlent pertinemment. C'est à peine si deux ou trois mots sentent déjà leur époque, ainsi « le banc du ci-devant commandeur », et surtout la signature du maire. Lui qui s'appelait authentiquement « Noble Joseph-Marie Delachenal, comte d'Outrechaise », il signe prosaïquement « Lachenal » en enlevant soigneusement la particule. Les indications de la marge, indications tracées de la même main, mais plus tard et d'une autre encre, sont aussi moins rassurantes. Elles désignent les objets qui ont été envoyés à Annecy, chef-lieu du district, le 8 frimaire an II, c'est-

(4) Ce détail est tiré des comptes fournis par Rd Delachenal après la Révolution.

(5) Nous avons retrouvé ce sceau, très bien conservé. La République s'appuie, de la main gauche, sur un faisceau, et de l'autre sur une pique portant à son extrémité le bonnet phrygien. En exergue : Administration municipale du Canton d'Ugine. Le sceau avait coûté 15 livres (Pérouse, *Inventaire sommaire*, p. 270).

à-dire le 28 novembre de cette même année 1793. On a envoyé le grillage en fer « de l'auteur de 2 pieds 1/2 » qui entourait la tribune, et même la balustrade qui fermait la chapelle du Montgombert (6).

Il y a là une gradation facile à remarquer. Le Conseil municipal, épié de toutes parts, se trouvait poussé aux mesures extrêmes par le Comité révolutionnaire, le Conseil de surveillance, la Société populaire, le Comité du district. En janvier 1794, on inaugure un nouveau cahier pour les procès-verbaux des séances :

> Registre commencé le 14 nivôse an second, *année républicaine une et indivisible*. Séance du 14 nivôse. Présents : Lachenal maire, Rat et Glairon-Rappaz, municipaux ; Berthet, Lallier, Pécherand-Charmet, notables. Le Conseil déclare qu'il ne connaît aucune maison ni édifice portant des armoiries.
>
> 16 nivôses, 10 heures du matin. Tous les suffrages se trouvent réunis en faveur du citoyen Jean Elisabeth Naire ci-devant procureur, qui a été nommé agent de commune.

Ce même 16 nivôse, 2 heures de l'après-midi. *Lachenal* est président. Debeauchamp est dit *Beauchamp* et Dubettier, à un endroit, signe *Bettier*. Ils ont tous peur de passer pour des aristocrates ! Ils se justifient comme ils peuvent de n'avoir pas encore envoyé à Annecy quelques objets de métal appartenant à l'église, et s'excusent « sur la simplicité de leur valeur ». C'est « un ostensoir en argent pesant 23 onces ; une croix en argent pesant 118 onces y compris le fer ».

Séance du 24 nivôse. L'agent de commune demande

> « la liste des biens de tous les prêtres déportés, de tous les citoyens absents du lieu de leur domicile, ou du territoire de la république, comme encore des pères et des mères dont les enfants sont absents, avec désignation de l'absence et de ses motifs ».

Il s'agit ici des soldats qui ont continué leur service dans l'armée du roi sarde ; on rendra les parents responsables de la fidélité de ces jeunes gens à leur drapeau.

(6) La Société populaire va bientôt demander et obtenir — 12 ventôse an II — qu'on fasse revenir ces piques pour en armer la garde nationale du canton. Qu'elles servent, souhaite le Conseil, « à exterminer les ennemis de l'intérieur, s'il s'en trouve ».

Le Comité de surveillance (7) s'est aussi plaint que le Conseil général, c'est-à-dire les municipaux et les notables, ne montrait pas assez d'assiduité « et d'amour pour la cause de la liberté qui fleurit chaque jour, en exécutant les lois plus promptement ». Le Conseil fixe à cause de cela « des séances permanentes pour deux membres successivement ».

Cependant l'absence des prêtres légitimes avait répandu l'alarme dans les paroisses. Le 14 avril 1793, avait été installé à Annecy un soi-disant évêque du nom de Panisset ; il avait à son service quelques prêtres assermentés, en très petit nombre, et que les fidèles fuyaient. Un de ces prêtres fut nommé à Ugine vers la Toussaint 1793. C'était un ancien vice-prieur de Grésy-sur-Aix, du nom de Mallinjoud, qui avait été interdit autrefois par Mgr Paget. Panisset en fit son vicaire général, et l'envoya à Ugine. Il célébrait des offices auxquels on n'assistait pas ; on ne voulait pas de ses sacrements (8). Au bout de quatre mois, il quitta le pays et fut remplacé par un autre mauvais prêtre qui s'appelait Fernex (on prononçait Farné). Il scandalisa Ugine par son apostasie encore plus que ne l'avait fait Mallinjoud (9).

L'arrivée d'Albitte, « représentant du peuple », fut annoncée de Bourg-en-Bresse, par son arrêté du 27 janvier 1794, ordonnant la destruction des cloches, des clochers, des ornements ; prescrivant aux quelques prêtres qui restaient un serment exécrable, serment par lequel ils renonçaient à leur sacerdoce. Fernex, à Ugine, proféra ce serment :

> A la date du 20 pluviôse an II, s'est présenté le citoyen Henri Fernex, ex-capucin, natif de Thonon, ci-devant curé de cette commune depuis trois mois, âgé de 29 ans, lequel a déclaré renoncer, ainsi qu'il renonce, à ses fonctions sacerdo-

(7) Le président était Joseph Lachenal, et le secrétaire J.-M. Chappuis. Tous deux contrôlent un laissez-passer délivré par la municipalité le 24 nivôse an II au « citoyen Pierre-F. Berthet, juge de paix de ce canton ».

(8) *Le diocèse de Genève à la Révolution*, par Lavanchy, II, 715.

(9) Tous deux se réconcilièrent avec l'Eglise, au moins à la mort.

tales, en nous remettant une patente de minoré (10), une autre du sous-diaconat, et l'autre de prêtrise, auquel il renonce de son plein gré et joie, lequel, pendant son séjour dans cette commune, a donné des preuves continuelles de civisme.

Jamais pourtant Ugine ne fut abandonnée des vrais prêtres durant ces huit ou neuf ans pendant lesquels ils restèrent bannis. Les registres, mis en ordre en 1820 par le curé Belliard, ne laissent aucun doute sur ce point. Que de noms différents ! Quel dévouement de la part de tous ces prêtres venant dans le pays pour absoudre, marier et baptiser ! Quelle fidélité aussi chez les habitants qui les appelaient, les cachaient dans leurs maisons ! Nous avons relevé quelques signatures au bas des actes de catholicité (11). Rd Delachenal, curé, revenu en août 1793, parti et de nouveau revenu en 1796, fait des baptêmes et bénit des mariages ; de même ses vicaires : Neyre, Suscillon, Angelloz ; et Genolin, curé des Clefs, Entremond, curé du Cohennoz, le saint M. Joguet, Dépommier, le vicaire de Faverges, et Bétemps, que nous retrouverons bientôt, et Bally, qui mourut au St-Bernard, au milieu d'une tempête de neige ; Bogain, vicaire d'Héry, Rouph, vicaire du Châtelard, et F. Poëncin, d'Ugine (12).

Des laïques courageux leur prêtaient assitance. En février 93, un enfant naissait dans la famille Berthet, fils de F. Berthet, municipal. Il est aussitôt baptisé en cachette par le procureur Jean-Elisabeth Naire, bientôt agent national, et ce baptême fut si bien garanti par les témoins que le prêtre-missionnaire, Rd Bétemps, n'eut qu'à faire les cérémonies, le 3 mars 1795, mais sans redonner le baptême. Au contraire, on rebaptisait sous condition les quelques enfants baptisés « par l'intrus Pharnex » (sic), comme il arriva, en 1793, pour l'enfant de Jean Bisilliat-Donnet et de Josephte Dubettier-Grenier, qui fut rebaptisé, l'année suivante, par Rd Charles Joguet.

(10) Il s'agit du certificat de l'évêché, attestant qu'il avait reçu les Ordres mineurs.

(11) Dans le partage du diocèse — partie Savoie — en 22 missions (15 août 1795), la 15e comprenait les archiprêtrés d'Ugine et de Menthon, ainsi que les paroisses de Chevaline, Doussard et La Thuile.

(12) V. à propos de Rd Poëncin le chapitre XI.

Ce Joguet fut un héros, un martyr. Natif du Crest-Voland, revenu de l'émigration en avril 1794, il rayonnait dans les villages, célébrant la messe dans les granges, assistant les mourants. Il passa encore sur la place d'Ugine, le matin du 9 août, et fut reconnu par des hommes de confiance à qui il adressa la parole (13). Il y avait quatre mois quil avait quitté l'Italie. Avec son ami Jean Neyre, vicaire d'Ugine, ils étaient rentrés par les montagnes, au milieu de fatigues inouies, en suivant des chemins différents. En cette nuit du 9 au 10 août, tandis qu'ils se trouvaient au Crest-Voland, chez la tante de Joguet, Marie Claret-Clarésy, ils furent trahis par un homme de l'endroit, qui s'était laissé tenter par les 500 francs promis aux dénonciateurs. Les gardes nationaux cernèrent la maison au moment où Joguet confessait un homme du Gombert (14). Ils lièrent les prêtres et les emmenèrent avec eux ; mais, près de Combloux, l'abbé Neyre réussit à leur échapper. Joguet fut conduit à Cluses, chef-lieu du district, et, cinq jours après, la veille de l'Assomption 1794, après un jugement sommaire, il fut condamné à mort et fusillé (15).

L'abbé Neyre ne se consola jamais d'avoir ainsi esquivé le martyre. Aussitôt qu'il fut à peu près remis, — il s'était cassé une jambe en tombant, — il reprit ses dangereux ministères, fut de nouveau saisi, cette fois à Flumet, et déporté comme un forçat à l'île de Ré (1798), où nous le retrouverons bientôt.

Son collègue l'abbé Suscillon revint une première et une seconde fois d'Italie et chercha souvent un asile à Ugine. Une note laissée (16) par l'un de ses successeurs,

(13) L'abbé Lavorel, ancien vicaire d'Ugine, le tenait des anciens. V. son livre *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution*, Abry, 1907, p. 153.

(14) Ce dernier détail nous a été donné en 1894 par le missionnaire Granjux, qui fut vicaire au Crest-Voland en 1859 avant d'être missionnaire et supérieur du collège d'Evian.

(15) Lavanchy, *loc. cit.*, I. 439 et seq.

(16) Au presbytère de Seythenex. M. le curé Dérippe a bien voulu nous transcrire tout ce document, mars 1928.

l'abbé J.-F. Guillot, nous renseigne longuement à se sujet. Rd Suscillon (17) se réfugia dans les maisons, les écuries, les granges ; « il trouvait partout l'accueil le plus cordial ; c'était à qui lui donnerait l'hospitalité. Toutes les habitations étaient devenues des églises ». Le bon prêtre fut cependant dénoncé, pris dans une maison amie, lié, livré aux gendarmes, qui se mirent en devoir de le conduire aux prisons de Conflans. Mais, en passant proche de l'église de Marthod, ils entrèrent dans une auberge, où ils trouvèrent des gens d'Ugine attablés et buvant. C'étaient des bouchers, des maquignons, qui, reconnaissant leur vicaire, échangèrent entre eux un regard d'intelligence, invitèrent joyeusement les gendarmes, les retinrent longtemps, pendant que l'abbé passait dans la chambre voisine, était débarrassé de ses liens, enjambait la fenêtre et, à grands pas, retournait à Ugine, où il se cacha de nouvau, redoublant de prudence et de zèle (18). Le narrateur a pu « recueillir, de témoins tant oculaires qu'auriculaires, les faits qu'il relate ici. Ils lui ont montré les endroits et les maisons ». Quel dommage que lui-même ne les ait pas nommés ! Voici du moins deux noms très sûrs, qui mettent à l'honneur deux anciennes familles. On lit au registre des délibérations (19), à la date du 17 pluviôse an VI (1798), cette phrase laconique : « L'agent d'Ugine déclare qu'il a fait arrêter deux prêtres réfractaires chez les frères Dubettier-Grenier ; » et le 4 vendémiaire an VI : « Il s'est dit le 3 courant une messe (20) chez Poupelloz d'Outrechaise. »

N'insistons pas sur la profanation du cimetière et des tombes de l'église, tristes renseignements déjà donnés au chapitre VIII : portes démontées, murs démolis, tombes souillées pour extraire le salpêtre des squelettes et de la poussière des morts. Mais transcrivons quand même ces autres repoussants détails d'une délibération du 3 bru-

(17) L'abbé Guillot écrit Souscillon ; on prononçait ainsi.

(18) Le troisième vicaire, Rd Angelloz-Nicoud, fut aussi missionnaire à Ugine, mais il vécut surtout à Moye près Rumilly, et réconcilia l'église de cette paroisse.

(19) Les registres des années IV et suivantes sont aux Archives départementales de la Savoie.

(20) D'autres détails au chapitre XXIV.

maire an V : L'administration municipale, « considérant que dans le cimetière dont les murs sont détruits les animaux, notamment les porcs, en fouillant la terre, découvrent les ossements des cadavres et infectent l'air », décrète qu'il faut sans tarder relever les murs...

Dans la séance du 5 nivôse an II, février 1794, l'agent national explique au Conseil l'arrêté d'Albitte, la nécessité de nommer des commissaires pour « faire descendre la croix et pommeau existants au-dessus du clocher, de même que le christ (21) existant au-dessus de la nef du cœur de l'église (tout en haut et en face, entre l'arc du chœur et la voûte) ». Le Conseil en convient, mais ne presse pas l'exécution d'un pareil arrêté. Mal lui en prend, car dix jours après, le 15 ventôse, la Société populaire se plaint âprement « que la municipalité n'a pas encore daigné enlever les signes de la superstition existants à l'église et au clocher, ainsi que les anneaux existants sur les planchers de l'église (c'étaient les anneaux des tombes) ». Il menace de dénoncer le Conseil aux autorités du district. Le Conseil se soumet. Il parle, lui aussi, « des signes de la superstition » et de « la ci-devant église » devenue « le temple de la raison ». Il nomme dans son sein deux commissaires, membres du Comité de surveillance, qui pourront « requérir les charpentiers, menuisiers et maçons », et pour apaiser la Société populaire il lui permet de tenir ses séances dans la ci-devant église et d'y allumer les deux lustres.

Mais la Société populaire ne désarme pas pour autant. La commune paye pour descendre les cloches (22), pour enlever du toit de l'église la croix et les girouettes. Le 3 germinal, « les citoyens chez lesquels il existe encore des niches à saints sont invités à les démolir incessamment », et Joseph Ducrest devra « démolir la tour du château »,

(21) A propos de ce christ et du citoyen qui monta sur la longue échelle pour le dépendre, une tradition raconte qu'un clou du crucifix érafla le pied de cet homme ; ce clou rouillé lui causa une blessure mauvaise et inguérissable.

(22) Défaire le toit, le refaire après avoir descendu les cloches : 150 livres.

comme offusquant les yeux par sa hauteur et les souvenirs qu'elle rappelle. Le 8 germinal, 28 mars 1794, neuf chariots réquisitionnés par les commissaires sont partis pour Annecy, contenant les meubles et objets du culte. Ils sont énumérés pêle-mêle dans le registre et non sans moquerie : nous sommes bien loin de l'Inventaire respectueux de l'année précédente. Les neuf chariots contiennent « 2 pierres sacrées, un ci-devant *prie-dieu,* le battant du timbre de l'horloge, pesant 116 livres, une vieille lanterne, tant de vieux saints, christ petits et gros, et plusieurs autres effets ».

Le 6 juin suivant, 18 prairial an II, le ton change tout à coup. C'était après le dégoût soulevé de toutes parts par le culte de la déesse Raison :

Le Conseil, considérant que la Convention nationale, loin d'abolir la religion, vient de décréter que le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme ; considérant qu'il sera célébré à cet effet une fête le 20 prairial et qu'aucun individu ne peut se refuser à assister à une si belle cérémonie sans se montrer partisan du royalisme et du fanatisme ; considérant que le premier devoir d'un républicain est de rendre hommage au Créateur de la nature : Arrête que tous les citoyens de cette commune balayeront la rue devant leurs maisons respectives, orneront leurs maisons de feuillages et de fleurs, en observant qu'ils doivent uniquement s'occuper à célébrer une fête qui rappelle à l'homme sa dépendance et le souvenir d'un Etre qui protège les républicains contre les ennemis de notre révolution. Quiconque s'y refusera sera regardé comme suspect et traité comme tel.

Un autre arrêté du même mois surprendra plus encore. Il s'agissait tout simplement de changer le nom d'Ugine.

Que pouvait-on lui reprocher ? Ce n'était pas un nom de saint, ni un nom rappelant le régime féodal ; mais les meneurs n'avaient garde d'oublier qu'au début de la Révolution, quand l'armée sarde avait fui Chambéry devant les Français de Montesquiou, elle avait passé par Ugine pour gagner l'Hôpital et Moûtiers. Pour cette raison, Ugine ne pouvait plus, d'après eux, continuer à s'appeler Ugine ! Ils imaginèrent dont l'arrêté suivant :

Considérant que quoique le nom d'Ugine ne rappelle pas la féodalité ni le fanatisme, mais qu'une partie de son territoire a été souillée par les satellites du despote sarde dès notre régé-

nération, le Conseil arrête, ensuite de l'avis de la Société populaire, qu'il s'appellerait désormais Mont-Charvin, ci-devant Ugine.

Disons ici, à la décharge du Conseil, que lui-même, par la suite, n'a pas employé le nom nouveau, et que de nombreuses communes (23) donnaient alors le même exemple. C'était une affaire de mode et d'entraînement, une passagère folie.

La nomination de Gauthier, qui remplaça Albitte comme représentant du peuple, le 9 fructidor an II, donna cependant quelque espoir aux modérés, Gauthier étant l'un des adversaires de Robespierre. Nous avons, portant son nom, une sorte de grand placard-affiche avec ce titre : « Tableau pour la réorganisation et le complément des Municipalités du District. » Suivent 24 noms pour Ugine : le Maire, 4 Officiers municipaux, l'Agent national, le Juge de paix et son Secrétaire, 2 Assesseurs, 12 Notables et leurs 2 Assesseurs.

Le maire « Lachenal » reste à son poste. Il venait cependant, comme ci-devant aristocrate, de faire connaissance avec le château de l'Ile et les Prisons d'Annecy (24). Ils étaient cinq détenus d'Ugine : le maire, Noble Jos.-Marie Delachenal d'Outrechaise, 53 ans ; sa femme, née Charlotte Gallay de St-Pierre, 34 ans ; Noble Hyacinthe Delachenal d'Outrechaise, frère du maire, 52 ans ; sa femme, née Jeanne de Loche, 41 ans ; et avec eux la veuve de l'officier Joseph de Magdelain, née Marie-Christine de Riddes, 50 ans. La détention de ces cinq Uginois à Annecy ne dura que quelques semaines ou quelques jours, car la Société populaire d'Ugine, dont le maire était membre, les officiers de la garde nationale, dont son frère était le commandant, firent auprès d'Albitte, encore représentant, des démarches réitérées. Proclamée le 13 floréal an II, la

(23) F. Gex donne une longue liste de ces changements de noms dans *Autour des clochers de Savoie*, Chambéry, 1928, chapitre I^er^.

(24) Fin germinal an II (1794). Il signe encore à la séance du 8 germinal. *Revue Savoisienne*, 1884, p. 82. Tableau dressé par Eloi Serand.

libération du maire entraîna probablement celle des autres prisonniers. Les motifs de cette libération sont ainsi libellés :

Le citoyen *Lachenal* s'est toujours comporté en parfait républicain ; il a fait don à la commune d'un drapeau et d'une caisse (tambour) ; à la République, de 2 selles, 2 housses, 2 brides, une paire d'éperons ; a fourni 32 livres de pain aux frères d'armes l'été précédent ; il a marché lui-même contre l'ennemi et a fait feu sur eux. Jeanne *Loche* a déposé sur le bureau 3 sacs pleins de chemises, bas et autres objets en dons patriotiques, produit de la cueillette qu'elles ont faite (peut-être elle et sa belle-sœur de Gallay) dans leur commune. Hyacinthe a coopéré avec son frère et d'autres vrais patriotes à la formation de l'esprit dans sa commune, *qui est bien prononcée,* et il a marché contre les Piémontais. La citoyenne Christine Deriddes, veuve Magdelain, est sans biens et a produit des certificats avantageux de la part des patriotes. Observation: la commune est celle qui est le plus à la hauteur (25).

C'est ainsi que les aristocrates d'Ugine quittèrent la prison d'Annecy au printemps 1794, en l'anniversaire du jour où Marguerite Avet, la Frichelette, la petite Jeanne d'Arc de la Vallée de Thônes, la compatriote de Charlotte Gallay de St-Pierre, quittait la même prison d'Annecy, mais avec les menottes, pour être fusillée sur la place du Pâquier, le 17 mai 1793, tandis qu'elle criait : « Vive la Religion ! Vive le Roi ! » (26).

On n'attendit pas longtemps pour mettre en vente les biens de l'église et des chapelles, et, bientôt après, les biens des prêtres originaires du pays.

12 ventôse an II. Vente des biens de Maurice Lachenal, ci-devant curé d'Ugine : sa grangeric du Bon-Conseil, sa vigne des Charmettes, au Reposoir, sa vigne sous la tour (du Crécherel), son verger au-dessous de la maison du bourg...

Biens de François Poëncin, prêtre, avec ceux indivis de Joseph son frère...

Biens du prêtre Gabert, curé de Rumilly, prêtre déporté, indivis avec son frère...

Biens indivis de Louis Lallier, ci-devant aumônier de la grande Visitation d'Annecy...

Vignes et champs du ci-devant Prieuré d'Héry...

(25) Nous mettons ensemble le Registre des délibérations et les documents Eloi Serand.

(26) Pochat-Baron, *loc. cit.*, II. La guerre de Thônes.

Plusieurs familles se compromirent dans ces locations et ces achats, et aussi pour servir de cautions à ceux qui achetaient ou louaient : tentation d'autant plus violente que les assignats qui servaient à payer ces marchés étaient méprisés, considérés comme sans valeur. Une lettre du représentant Hérault de Séchelles (27), datée de Chambéry, 27 avril 1793, contient une plainte amère à ce sujet : « Notre plus grand tourment est le défaut de circulation des assignats. Ils perdent la moitié, les trois quarts. Dans beaucoup d'endroits on n'en voudrait pas pour une feuille de chou ! » A Ugine, Me Victor Suarez avoue qu'en l'an III il n'a pas retiré 30 francs des 400 francs d'assignats qu'il avait reçus pour son traitement de secrétaire. Cette dépréciation avait sur le commerce local de si fâcheuses répercussions qu'il fallait obliger les propriétaires à apporter leur blé sur le marché ; ils se souciaient fort peu de le vendre en assignats. De même, plusieurs cordonniers refusent de continuer leur métier. Ils prétendent qu'ils n'ont pas de cuir; « ils ne trouvent que du baudrier » (28).

Mais ce qui préoccupe le Conseil presque autant que les décrets antireligieux dont il poursuit l'exécution, c'est la levée des troupes, « la réquisition », comme on disait. A l'arrivée de Montesquiou, l'armée régulière de Savoie avait laissé le champ libre et passé rapidement en Italie. Cette armée comptait plusieurs soldats d'Ugine, mais ils n'étaient pas en grand nombre puisqu'il n'était pas encore question du service obligatoire pour tous. Nous pouvons cependant nommer plusieurs de ces soldats réguliers, versés au régiment de Maurienne : Jos. Personnaz ; son nom de guerre était « Outrechaise » ; Claude Pringolliet, Maurice Lhôpital-Cussiat, Joseph Favergeon ; ce dernier était le *frater*, c'est-à-dire le barbier du régiment; son nom de guerre était « La Verdure » (29). Ceux-là restèrent probablement fidèles au drapeau bleu, mais on ne saura

(27) Arch. Nat., A. F. D. 251.
(28) Séance du 9 floréal, an II.
(29) Ouvrage de M. Tredicini de St-Séverin : *Un Régiment provincial en 1792*. Il y a là des listes officielles intéressantes.

jamais ce qui se passait dans leur conscience, pris qu'ils étaient entre leur devoir militaire et l'évolution des idées dans la Savoie, devenue département français. Ils demeuraient sans doute plus héroïques en gardant leurs serments, mais dans le pays beaucoup se levèrent pour les combattre. La Légion des Allobroges, bientôt conduite par les Dessaix, les Caffe, les Doppet, entra en guerre contre les troupes du roi de Sardaigne, où servaient cependant beaucoup de leurs compatriotes, de leurs frères d'armes, de leurs amis d'autrefois.

Dès février 1793, quatre cavaliers du 3e régiment, en cantonnement à Ugine pour la correspondance, donnèrent de l'ennui aux autorités, « ne cessant de faire des insultes et de causer du trouble dans la commune, surtout dans les cabarets ». Leur exemple n'était guère fait pour engager les jeunes gens à les suivre. Dans le même mois, le commandant de la garde nationale dut se transporter avec sa troupe au village de Banges, où le soldat Perrin avait cherché un refuge.

Encore durant ce même mois, 28 pluviôse an II, des compagnies du bataillon du Rhône et Loire, soit 240 hommes, sont logés à Ugine, 120 dans le bourg et 120 dans les hameaux. Le Conseil insiste pour qu'on en fasse vite partir la moitié, « vu que le bourg ne peut en contenir qu'une compagnie ».

Ce sont là des détails sans importance comparés aux vrais ennuis que rencontre le Conseil quand il s'agit, le 6 germinal, de conduire à Annecy les 73 jeunes gens de la première réquisition. On cherchait dans toute la commune, « avec l'assistance du comité de surveillance » et de quelques militaires, ceux qui se dérobaient.

Les 11 et 15 messidor, Albitte a réclamé à Ugine 15 hommes pour la garde nationale ; on ne les a pas trouvés, et le Conseil demande qu'ils soient pris dans le canton ou l'arrondissement. Il veut bien admettre enfin qu'Ugine en fournira 8, mais à la condition qu'Héry en fournisse 3, Marthod 3 et Outrechaise 1. Un nommé Michel, compris dans les huit hommes levés pour Ugine, s'échappe malgré l'invitation qu'on lui avait faite de se rendre. La muni-

cipalité de Marlens devra le conduire « à la garde de Faverges, et fera un reçu aux citoyens qui le livreront ».

Nos documents contiennent une foule d'exemples du même genre, montrant que le pays n'est pas encore fait aux réquisitions.

Le curé Delachenal, dès le mois de mars 1797, avait pu rentrer à Ugine (30), d'où il demandait au grand-vicaire Saint-Marcel de venir lui-même réconcilier son église : « Votre voix, Monsieur, produirait le meilleur effet ; vous ferez l'œuvre de Dieu avec le plus grand intérêt des paroissiens ». Et il signe du pseudonyme « Joseph Lallier des Corriers », ajoutant que ce jour-là même, 29 juin 1797, et par délibération municipale, « on a recommencé à carillonner (31) et à sonner l'angélus ». A cette date, comme on le voit par la même lettre, ils étaient trois ecclésiastiques à Ugine : le curé, les abbés Neyre et Suscillon, « aux messes desquels les paroissiens désirent assister successivement, las qu'ils sont de courir et d'importuner trois maisons, où ils se rendent depuis deux ans sans pouvoir tous entrer ». Quelles sont ces trois maisons ? Le saurons-nous jamais ?

Rd Delachenal parlant plusieurs fois, dans ses notes, du maître-autel qu'il a refait parce que « c'était nécessaire pour la réconciliation de l'église », il faut placer cette réfection en juin 1797, et penser qu'à ce moment-là, par un accord plus ou moins tacite, le culte avait repris. Mais l'accalmie ne dura pas longtemps : le coup d'Etat de fructidor, 4 septembre 1797, qui éclata au sein du Directoire (32), inaugura une seconde Terreur, plus cruelle,

(30) Il revint deux fois de l'émigration. La seconde fois. fin 1796, il se réfugia à Villaz sur Annecy, où il avait une propriété. Servant de missionnaire à la paroisse de Veyrier, il y procura la réconciliation de l'église, février 1797.

(31) Le Conseil avait réclamé à Annecy une des 5 cloches pour sonner les assemblées, convoquer la garde nationale, sonner le tocsin. La pauvre cloche resta longtemps sans être remontée, « l'administration ne se trouvant aucun moyen pour subvenir aux frais du montage ». (Délibération du 11 frimaire an IV).

(32) Trois des Directeurs chassèrent les deux autres, excluant de force du Conseil des 500 et de celui des Anciens la majorité royaliste.

dans un sens, que la première. Les Jacobins, comme effrayés en voyant se rouvrir une ère de pacification, firent emprisonner de nombreux prêtres. C'est l'époque des déportations à la Guyane et à l'île de Ré. La guillotine avait soulevé trop d'horreurs, mais les horreurs de ces déportations, augmentées encore par l'arbitraire effrayant des employés subalternes, furent appelées « la guillotine sèche ». Tous les prêtres savoyards alors conduits à la Guyane y périrent. Parmi ceux de l'île de Ré, deux tiennent de très près à Ugine : Rd Cl. Lallier (33), que déjà nous avons fait connaître, et Rd Neyre, vicaire de la paroisse.

Ce dernier fit partie du convoi qui arriva à Rochefort à la fin de juillet 1798. Il était si persuadé qu'on l'embarquerait de là pour la Guyane et Cayenne, qu'il envoya de Rochefort aux fidèles d'Ugine, de Flumet et du Crest-Voland une sorte de circulaire qui rappelle les lettres des anciens martyrs à leurs frères dans la foi. Elle est datée de Rochefort, dernier jour de juillet 1798. On ne peut rien lire de plus touchant, surtout les lignes où il rappelle qu'il était le compagnon du saint M. Joguet en 1793, et qu'il n'a pas eu l'honneur d'être fusillé avec lui :

> Etais-je digne, saint prêtre, d'être le compagnon de vos travaux et de vos liens ? Mais maintenant le Dieu des miséricordes, qui sait ce qu'il me faut, va remplacer le martyre d'un moment par de longues souffrances. L'exil va mettre entre vous et moi une distance de 1700 lieues, mais le Dieu de l'univers n'est-il pas aussi le Dieu de la Guyane ? Demain je monte sur le vaisseau. Je renouvelle mes actions de grâces à mes bienfaiteurs ; ils sont en grand nombre. Je demande pardon à ceux que j'aurais eu le malheur d'offenser. Je pardonne à mes ennemis ; mon dernier soupir sera encore en leur faveur. Je prie Dieu de vous conserver la religion de Jésus-Christ à qui est dû tout honneur et toute gloire dans les siècles des siècles !

Cependant les transports à la Guyane cessèrent, par crainte des croisières anglaises, et les prêtres destinés aux longues souffrances dont parle M. Neyre furent entassés

(33) V. le chapitre XI. Ne pas confondre Rd Claude, vicaire au Montcel, mort curé de Cruet en 1821, avec Philibert, aumônier de la Visitation, ni avec Joseph, curé d'Arcine. Les trois abbés Lallier émigrèrent à la Révolution.

plus de mille dans la citadelle de l'île de Ré. Lui-même s'y distingua par sa patience et sa bonne grâce. Après plusieurs mois et avec la complicité d'un ou deux gardiens, il réussit enfin à s'évader en descendant avec des cordes dans les fossés. De là il parvint à la mer où une barque l'attendait ; il gagna ainsi le rivage et revint à Ugine, après mille fatigues et mille alertes. Nommé curé à Thonon après le Concordat, puis supérieur du Grand Séminaire d'Annecy, il mourut en 1827 ; sa tombe est dans l'église de Taninges. C'est un honneur pour Ugine de l'avoir eu comme vicaire (34).

Chose presque incompréhensible, les fidèles pouvaient avoir accès aux églises. A Ugine, plusieurs citoyens pétitionnent, le 26 frimaire an IV, pour avoir « la clef de l'édifice qui a servi pour l'usage des cultes ». Mais il était défendu d'y chanter des hymnes et des cantiques et surtout d'y célébrer la messe. Le Directoire multipliait les fêtes publiques pour mieux déshabituer le peuple des solennités d'autrefois ; il cherchait à « endimancher le décadi ». Plusieurs de ces fêtes ont laissé des traces dans les registres du Conseil. Des commissaires sont nommés pour les préparer ; quelques livres sont votées pour les dépenses. On a décidé, par exemple, « une pompe funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche » ; on a fêté « la juste punition du dernier roi des Français » : pour cela, on a fait venir deux tambours de l'Hôpital, deux musiciens d'Annecy ; on a « rangé un autel de la patrie sur la place de la liberté », sans oublier « un baril de vin pour les frères d'armes ». Ainsi ont été solennisées la fête de la Jeunesse, la fête de la Souveraineté du peuple, la fête des Laboureurs, tant d'autres enfin, demandées par l'administration centrale ; le Conseil ne sait plus, parfois, quel en est l'objet. Il rend compte cependant, en termes pompeux, des détails de la cérémonie (36) : toujours devant l'autel de la patrie un hymne a été chanté par le peuple ;

(34) *Notice sur M. Neyre* (par M. Pioton, curé d'Alby). Annecy, 1856.
(35) Le 25 vendémiaire an VI.
(36) V. la délibération du 22 ventôse an VI.

Delachenal, le commissaire du Directoire, a prononcé un discours « analogue à la circonstance » ; les enfants « ont récité les droits de l'homme » ; un bal champêtre a réuni les citoyens enthousiasmés. Le tour de la garde nationale arrive très souvent. Elle parade avec son drapeau de soie, ses deux caisses (tambours), ses 18 fusils « de calibre », ses 14 baïonnettes. Son commandant Victor Pontenier (37) jure fidélité à la république, haine à la royauté. Ces jours-là, les boutiques sont fermées, les travaux suspendus, et si des citoyens s'avisent de le trouver tyrannique ou passablement ridicule, leurs blâmes ou leurs plaisanteries risquent d'être dénoncés à l'administration municipale. Elle devra sévir, faire emprisonner pour une heure Laurent Poëncin et Louis Lhôpital-Burdin, dénoncés par le commandant de la garde nationale ou celui de la garde mobile, comme ayant détourné des fêtes civiques leurs amis et connaissances (38) ; elle devra traduire à sa barre François Berthet, qui a conseillé à Jean Bouvier de ne pas laisser aller ses filles devant l'autel de la patrie ou devant l'arbre de la liberté (1er ventôse an IV).

Une preuve entre cent des excès de la seconde Terreur, c'est ce qui arriva au prêtre Joseph-François Bétemps, natif des Clefs, le même qui fut plus tard chanoine de la Primatiale à Lyon et l'un des fondateurs de la Propagation de la Foi (39). Il avait la même audace que M. Neyre. On le voit par les longues pages qu'il écrivit une fois la paix revenue, et qui renferment le récit des événements auxquels il avait été mêlé. Nous avons tenu dans nos mains ce document vénérable (40), avec le regret d'y trou-

(37) Le citoyen Jos. Salomon fut aussi chef de bataillon de la Garde nationale, 25 vendémiaire an V.

(38) Fête de Vendémiaire, an VII.

(39) Il assista à la fameuse réunion du 3 mai 1822. Ce que nous disons de lui est bien loin de répondre à son mérite. Voir la brochure de Mgr Rebord sur la Propagation de la Foi dans le diocèse d'Annecy, p. 7, et aussi la Vie de Pauline-Marie Jaricot.

(40) Genève, Archives Vuarin. Titre du cahier : « Récit abrégé des événements divers arrivés à un missionnaire du diocèse de Genève. » Dans Lavanchy, *loc. cit.*, 120, 536, sont exprimés des regrets semblables aux nôtres, au sujet de ce manuscrit authentique, qui pourrait être si intéressant et qui ne l'est pas.

ver trop peu de précisions, presque pas de noms propres. Ce bon prêtre craignait-il de jeter le discrédit sur certaines paroisses ou certaines familles ? Nous devrons donc nous contenter de résumer, en nous aidant des registres, ce qu'il dit de son arrestation.

Le lundi de Pentecôte 1799, vers onze heures du soir, on vint le prévenir qu'un mourant réclamait à Outrechaise l'assistance de son ministère. C'était chez les frères Nicolas et Louis Viguet-Poupelloz, ce dernier étant maire d'Outrechaise. Le malade était si bien disposé que « pour achever de le consoler » le prêtre consentit à célébrer la messe dans cette maison. Ce n'était pas la première fois, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. Bien vite, des fidèles accoururent ; il y avait même « quatre ou cinq étrangers », que le prêtre pria « de sortir avant jour » pour moins attirer l'attention. Au moment où ils ouvraient la porte pour obéir, ils se trouvèrent en face des douze gendarmes de la brigade de Faverges, qui saisirent le prêtre. « *Venit hora !* » (41), écrit Rd Bétemps. Dévisageant le brigadier, il reconnut en lui « un compatriote et presque un compagnon d'école », et profita de cette circonstance pour demander qu'on lui laissât quitter ses ornements. On le lui permit, alors qu'une minute auparavant on voulait l'emmener ainsi vêtu. Sans retard il fut placé au milieu des gendarmes. Le jour commençait à luire, et l'on arriva ainsi à la cure, devenue maison commune (42). De là le prisonnier fut conduit à Annecy (43) et enfin à Lyon. Nous verrons au chapitre XXIV avec quelle noble fierté, un peu plus tard, les frères Viguet-Poupelloz réclamèrent à la municipalité le calice du prêtre et ses ornements, pour qu'ils fussent restitués à l'église.

Mais nous avons, semble-t-il, donné une idée suffi-

(41) Mot de l'Evangile. « L'heure est venue », dit Jésus aux apôtres.

(42) Est-ce à Ugine ou à Faverges ? Plutôt à Faverges, c'est pourquoi nous omettons ce qui regarde le voyage et l'interrogatoire.

(43) Rd Bétemps analyse ici, en plusieurs pages, sa longue conversation avec le brigadier.

sante de la Révolution à Ugine (44) où sauf certains gardes nationaux qui se disaient d'Ugine et se conduisirent très mal jusque dans la vallée de Thônes (45) les deux citoyens les plus lancés dans les idées nouvelles nous semblent avoir été le commissaire Delachenal (46) et l'adjoint municipal Tissot-Charlod. La réaction, d'ailleurs, ne tarda pas à se produire contre eux. Dans un écrit à peine postérieur, le commissaire est dit « plus tyran que les tyrans », et Tissot finit par être harcelé en plein Conseil, accusé d'avoir mal tenu ses comptes de percepteur ; et comme il proférait contre tout le monde des menaces et des injures, les municipaux lui jetèrent à la face, dans la séance du 1er jour complémentaire an VI, que sa fille Florence était religieuse-émigrée, et que ses cris de haine n'empêcheraient pas les lois d'avoir leur effet contre lui.

Cependant les cœurs avaient soif de paix, et les yeux se tournaient vers le jeune vainqueur des Pyramides et de Marengo. Le coup d'Etat du 18 brumaire, par lequel, revenant de l'Egypte, il renversa le Directoire et le remplaça par le Consulat, achemina la France vers une ère nouvelle. Après ses victoires d'Italie, Bonaparte avait assisté au *Te Deum* de Milan, et il avait dit au diplomate qu'il accréditait à Rome : « Allez, et traitez avec le pape comme s'il avait deux cent mille hommes ! » Après tant de luttes, de discordes et de sang, on marchait vers le Concordat, et, dans les clochers, les cloches semblaient frémir d'impatience en attendant la fête de Pâques 1802.

(44) V. d'autres détails dans d'autres chapitres, spécialement les chap. XIV pour les Ecoles et XXIV pour Outrechaise.

(45) Pochat-Baron, *loc. cit.* II, 152 et *passim*..

(46) La *Monographie de Marthod* rapporte que le commissaire d'Ugine, étant un jour à Marthod, pour enquêter au sujet des prêtres cachés, sa présence fut signalée, et la population, irritée, le chassa à coups de pierres. Il se réfugia dans une maison, sous un lit.

CHAPITRE XXII

La Ville

Le titre de ville. — Château Delachenal. — Maison Mollier-Carroz ; cheminée et cadran solaire. — La fontaine. — Montauban et son inscription. — La Charrière du four. — *Maison de Ruffier-Dutour.* — Le banc du droit. — *L'Hôtel de Ville et la rotonde. — La cour du Ty. — Maison de Bongain et pré de foire. — La poste. — Le Barrioz. — Maison de Launay. — Le Chaffal : hypothèses plausibles. — La Grand'maison et son inscription lapidaire.*

Le titre de ville a été donné à Ugine dans tous les anciens documents. Non seulement Janus de Savoie, établissant un marché par ses lettres patentes du 20 janvier 1468, les adresse à ses sujets fidèles de *la ville d'Ugine,* « nostris fidelibus subditis villæ nostræ Uginæ », mais le cadastre de 1729, les traités internationaux de 1815, un grand nombre de textes privés et publics emploient ces expressions et d'autres analogues : la ville d'Ugine ; sous les murs de la ville d'Ugine ; sous la porte d'entrée de la ville d'Ugine. C'est là un titre d'ancienneté et un titre d'honneur, beaucoup plus qu'une affirmation de grandeur et d'importance. Le présent chapitre nous conduira à travers cette ville d'Ugine pour signaler quelques particularités historiques ou quelques curiosités qui difficilement auraient pu trouver place à d'autres endroits de notre livre.

Nous supposons franchie la première porte, celle qui se trouvait à la hauteur de l'école actuelle, à l'entrée du bourg. L'école a remplacé un vieux château « en masure »

que nous avons encore connu et qui appartenait aux Delachenal. La maison suivante avait pour propriétaire une autre branche de la même famille ; on l'a longtemps appelée « la maison Dubois », à cause du commandant Dubois, qui avait épousé Marie-Louise Folliet, veuve du vicomte de Lachenal d'Outrechaise.

En face, la maison Mollier-Carroz offre à l'attention son cadran solaire et, à l'intérieur, outre plusieurs tableaux de famille (1), une plaque de cheminée très remarquable. Le cadran est sur la porte d'entrée. C'est peut-être le seul spécimen de ce genre qui subsiste dans tout le pays d'Ugine : il porte très lisiblement la date de 1716 ; l'inscription est aussi très facile à déchiffrer ; elle se rencontre du reste en beaucoup d'endroits ; on la traduit en sous-entendant le mot heure :

VTERE PRÆSENTI MEMOR VLTIMÆ

ce qui signifie : Profite de l'heure présente, en te souvenant de celle qui sera la dernière ! On lit ensuite la signature et la date : « Cib. G. 1716. fecit. »

La plaque de cheminée (2) a 96 cm. de long, 77 de large. On distingue le monogramme du Christ I H S surmonté d'une croix, la date 1790, le nom d'Henry Molie(r) Caro(z). D'autres lettres superposées peuvent signifier : *F. M. C*arroz, *P*ierre *B*aptiste, *J*ean *R*aymond qui sont des prénoms de la famille. Entre les deux dates, celle du cadran solaire et celle de la plaque de cheminée, la maison avait changé de propriétaire. Elle avait appartenu au comte de Lhôpital, résidant à Chambéry, et Henri Mollier-Carroz l'acheta en 1773. Aujourd'hui, elle réunit les jeunes gens de la Jeunesse catholique ; on y joue des pièces de théâtre, on y donne des concerts très appréciés : c'est « la maison des œuvres ».

(1) Celui d'Auguste Mollier-Carroz, géomètre, et surtout celui de sa sœur Antoinette. Elle est représentée avec un petit bonnet-linge d'intérieur, en train de broder, pour l'église, une nappe très fine. On sait qu'elle mit tout son dévouement au soin des autels, M. Morand étant curé.

(2) Renseignements fournis par l'abbé J. Novel, 1927.

La fontaine, au centre de la place, a été agrandie, modernisée. Elle présentait encore en 1890 un fût de pierre moussue, avec une boule également en pierre ; elle avait tout à fait l'air de ces fontaines « paisibles et somnolentes » telles que les peintres en représentent dans les villages bretons. Il est maintes fois question de cette fontaine dans les délibérations d'autrefois. Nous disions que la cense annuelle de la boucherie servait à y entretenir l'eau. Les canaux étaient de bois ; on les appelait bourneaux, avant d'appeler ainsi les bassins eux-mêmes, au nombre de deux. Celui de dessous a été construit en 1754 ; il devenait indispensable, dit le sergent Poëncin dans l'acte d'adjudication, « tant pour conserver un amas d'eau que pour faciliter à faire la lessive dans l'un et faire boire le bétail dans l'autre ».

Que de fois ces bassins ont été vidés lors des incendies ! Le curé Comparet en raconte un, qui éclata un peu avant minuit, le 1er août 1728. Le feu du ciel tomba sur une maison « entre les cheminées de la veuve J.-Cl. Lallier et de Jean Brassoud », précisément auprès de la fontaine.

« Dans un instant le feu réduisit en cendres cinq maisons. Par un miracle il n'y avait pas de vent. En même temps, il plut si abondamment, et les toits (de chaume) des maisons voisines furent si mouillés que le feu ne put les endommager. Le milieu de la ville fut si rempli d'eau que c'était comme un étang. Sans cette abondante pluie toute la ville aurait été incendiée, avec l'église. »

A droite, au fond d'une longue cour, s'élève, appuyée aux vieux murs, la maison Suarez-Délémontex. On l'appelait « Montauban », et l'on dit qu'elle était, à Ugine, le pavillon de chasse du Comte Vert. Elle fut restaurée en 1685 : cette date est gravée dans la pierre, au-dessus de la porte du jardin, avec la devise ingénieuse :

OSTIUM NON HOSTIUM

c'est-à-dire : Ceci est la porte, mais les ennemis n'y doivent point passer. L'entrée principale portait un écusson, peut-être celui des Blancheville ; seule la partie inférieure est encore visible, sous la fenêtre pratiquée en cet

endroit. Suarez le Parisien, en réparant la maison, garda la date 1685 et l'inscription.

La petite rue qui s'ouvre sur cette cour s'appelait autrefois *la Charrière du four*, mais depuis très longtemps on dit simplement « la Charrière », oubliant que c'était un nom commun désignant tout passage accessible aux chars à travers un village. Les autres rues étaient donc aussi des charrières, mais le nom a persisté ici, précisément à cause de ce mot de four qui distinguait cette charrière des autres. Le four a disparu : c'était le four banal où le duc se réservait, moyennant quelques redevances, le droit de cuire le pain pour tout le pays : *Dnus noster dux Sabaudiæ habet furnum*, disent les bourgeois, en 1428, *aliter in banno Dni*. Le four était déjà en ruine en 1690.

A droite de la Charrière, au n° 246 du cadastre, nous avons situé la maison forte des de Beaufort. Il n'en reste pas trace, mais dans un document du seigneur de Montjoie, en 1739, il est dit clairement qu'il y avait autrefois à cet endroit une maison forte avec un jardin, le tout transformé en jardins et en cours, avec les murs de la ville au levant, et la Charrière du four au couchant.

Nous revenons vers la fontaine et nous avons, à notre droite, une autre maison forte (3), celle qui sert actuellement de presbytère (1930), et dans laquelle on trouve des traces nombreuses d'ancienneté et de fortune : plusieurs portes en accolades, l'escalier en colimaçon, les grandes pièces à poutrelles qui doivent dater du XVII^e^ siècle, époque où beaucoup de grandes maisons furent reconstruites à Ugine. Certains indices préciseraient même la date de 1695, et donneraient la noble famille Ruffier comme ayant habité à cet endroit de temps immémorial (4). Après les Ruffier vinrent les filles de Pierre Dumonal, puis Pierre

(3) Visible dans notre troisième gravure, à droite de l'Hôtel de Ville

(4) En 1573, Jacques Poëncin du Villard admodie des terres à Jehan Pécherand du Châtel ; l'acte est passé en la ville d'Ugine, sous les arcs de la maison de Noble Jacques Ruffier.

Durier, « écuyer de Son Altesse Royale l'Electeur de Bavière ». Il avait épousé dame Marie Denis, qui se remaria plus tard avec Noble Pierre de Mellarède, comte du Bettonnet, ministre et premier scerétaire d'Etat de Sa Majesté Sarde. Veuve pour la seconde fois avec le titre d'Excellence que posédait son mari défunt, elle vendit sa maison à Noble César Dutour, pour la somme globale de 2.600 livres. C'était en 1735, l'année même où Dutour devint commandeur d'Ugine.

La maison resta aux Dutour jusqu'à ce que le dernier des commandeurs la vendît à Noble Hy. de Lachenal d'Outrechaise, avant la Révolution. Les époux Avrillier-Benzon, qui avaient réalisé une fortune à Paris, l'achetèrent, et leurs héritiers la vendirent au curé chanoine Mugnier, pour y installer les écoles libres, en 1886.

Il y eut jusqu'à nos jours, en devanture, sous cette belle maison, deux halles ouvertes avec deux belles arcades, qui semblaient donner la réplique aux arcades de l'Hôtel de Ville ; on appelait cette halle, en 1573, « les arcs de la maison de Noble Jacques Ruffier », et, en 1781, « la halle de M. le comte d'Outrechaise ».

C'est précisément tout près de là, vers le centre de la place, que se dressait « le banc du droit », « la tour commune du banc de droit », sorte d'édifice autour duquel se réunissaient les assemblées générales. Qu'était cette tour ? Avait-elle quelque allure ? Aux Archives Camérales de Turin, on peut voir un « Acte de visite (5) aux fins de réparations » portant la date du 11 octobre 1553 et contresigné du châtelain d'Ugine Jacques Cartal. Le visiteur est le superintendant seigneur de la Bâthie. Il a trouvé

« la tour nouvellement par Mgr (de Nemours) érigée être bien et dûment couverte. Le greffe de court ou banche du châtelain du dit lieu aussi bien couvert avec ses bonnes portes, esparres, angons (crochets), barre de bois, verrous, ferrures et clef, le tout en bon ordre, fors que en la petite portelle de la dite banche il y a un des quartiers du battant qui est un peu remis de son siège, et est nécessaire le referrer et morteyrer pour le faire tenir ».

(5) Déjà cité au chapitre XIX ; famille de Buttet.

Notre vieille mappe donne simplement, à ce n° 60, un vague quadrilatère, et dans une délibération du 13 janvier 1847 — le banc du droit existait encore — on le dit « de 6 toises, et confiné de toutes parts par la place publique ».

La rue étroite qui commence à cet endroit et aboutit derrière la place des platanes fut le théâtre d'un terrible incendie, le 28 août 1845. Les pompiers d'Albertville accoururent, ainsi que les carabiniers et, par de puissants efforts, ils parvinrent à circonscrire le feu. Toutes les maisons brûlées étaient encore couvertes en chaume ; elles appartenaient aux familles Devaux, Salomon, Lafontaine, Garin, Glairon-Mondet, Chassy, Dunand. Alors on s'avisa de rebâtir avec plus de prudence.

L'Hôtel de Ville est un des ornements du bourg ; son style italien ne jure pas trop avec le paysage et paraît même s'y adapter facilement. Nous avons raconté comment le Conseil élisait, chaque année, un local pour ses délibérations ; comment, à partir de 1766, on eut « une chambre consulaire », à la rectorie de l'hôpital. Mais quand fut bâti le presbytère, il fallut construire ailleurs un véritable édifice. Il y avait, près du banc du droit, de petites masures, possédées ou louées par des familles peu fortunées. Le Conseil résolut de les acheter (6). L'architecte Mattola présenta, le 29 décembre 1845, un projet intéressant : il comportait, au rez-de-chaussée, une halle au blé, avec un hangar pour le matériel d'incendie; au-dessus du hangar, « une grande salle d'école » ; sur le devant, une rotonde, appelée aussi salon circulaire, primitivement destinée aux réunions du Conseil et éventuellement aux réceptions princières. Les discussions portèrent sur cette rotonde. Au sein du Conseil et parmi les habitants consultés, plusieurs demandaient « une maison carrée en avant ». Mais la majorité du Conseil déclara, le 14 mars 1846, que « la façade de M. Mattola était conforme aux lois de la symétrie et de l'eurythmie, que ses

(6) Délibération du 2 août 1842.

ressauts (7) étaient motivés », et que l'ensemble du plan était adopté. Une lettre du syndic Jean-B. Pétel, en 1850, montre que les autorités eurent ensuite beaucoup d'ennuis avec les entrepreneurs, dont l'un disparut du pays, mais à la reprise des travaux tout marcha à souhait ; l'ensemble du monument satisfaisait les plus difficiles et, dans l'intérieur, sur la cheminée de marbre du salon circulaire, dans une sorte de niche évasée, on plaça la statue en pied de Charles-Albert, qui régnait au moment où l'Hôtel de Ville avait été commencé. Dans la suite, vers 1874, cette statue a été malheureusement mutilée ; Ugine a été en cela moins respectueuse de son passé qu'Albertville, qui a placé le portrait de Charles-Albert dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, entre les portraits des Présidents de la République. Que sont aussi devenus, à Ugine, « les portraits équestres de Leurs Majestés » dont parle le syndic de Lachenal dans une lettre à l'Intendant, le 2 décembre 1831, alors que ce même Charles-Albert venait de monter sur le trône avec la reine son épouse, Marie-Thérèse de Toscane ? Que sont devenus le grand buste de Victor-Emmanuel et celui de Napoléon III ? Nous avons vu ce dernier, vers 1879, dans les combles de l'Hôtel de Ville : il portait un grand trou au front. *Sic transit gloria mundi!*

A gauche de la fontaine, en passant sous la vieille arcade gothique, sous les fenêtres autrefois en accolades et à meneaux, on arrive à la maison (Pharmacie actuelle) que les anciens appelaient « la Cour du Ty » ou parfois « la tour du Ty », d'un vieux mot qui signifie « tilleul ». Il y avait donc là un grand arbre. La maison était sur les remparts de la ville ; elle appartenait aux de la Valdisère, qui la vendirent aux Delachenal, en 1743, et ceux-ci à la commune, en 1844, en échange de la maison appelée « la vieille cure ». On voulait alors en faire un hôpital, mais on y installa bientôt les écoles communales de filles, où les

(7) Terme d'architecture : passage brusque de la ligne droite à la ligne courbe. La photographie que nous donnons dans notre troisième gravure montre très bien « l'eurythmie de ces ressauts », comme dit le Conseil.

religieuses enseignèrent pendant trente ans, de 1856 à 1886. Déjà en 1771, il y eut un procès visant le passage qui va de la cour du Ty à la rue. Sur ce passage, dont profitait Jean Delachenal, ainsi que les deux propriétaires voisins, honorable Pierre Lallier et Me Alexis Bertrand, l'un d'eux s'arrogeait, paraît-il, le droit d'entreposer du bois, chariots et autres « empêchements qui gênaient le dit passage et même le croisaient », alors que le passage devait rester indivis. Jean Delachenal demande le déblaiement et 10 écus d'or d'amende chaque fois. Le piquant de l'affaire est que le même procès recommença, il y a une quarantaine d'années au grand préjudice des intéressés.

La maison qui fait l'angle du pré de foire et de la rue est un ancien château construit par le Bienheureux Boniface de Savoie : c'est du moins ce que soutenait Franciscque Delachenal, dont c'était la maison paternelle. En 1712, le 27 mai, demoiselle Louise Marin, veuve de spectable Guillet (8), la vendit à Noble Constantin de Bongain, seigneur du Noiret à Conflans. Ces de Bongain, en latin Boni Lucri avaient été anoblis par une charge au Sénat et leur devise jouait sur leur nom. Elle signifiait : C'est pour moi un *bon gain* de mourir pour Dieu, la patrie et le prince. Ils achetèrent la maison 1.300 florins monnaie de Savoie, et un louis d'or vieux d'épingles (arrhes). Ces nobles propriétaires n'habitèrent que jusqu'en 1757 leur nouvelle demeure : ils la revendirent à Antoine Delachenal et à son frère, le curé-plébain de Thônes, qui la possédèrent par indivis. Elle est ainsi décrite dans l'acte de 1712 :

> Une maison haute, avec sa cour et jardin adjacent, clos de murailles, située en la ville d'Ugine, jouxte la place publique du levant, bois du seigneur comte de la Valdisère du couchant, les murailles de ville entre deux, et le verger du seigneur comte d'Ugine de bise (pré de foire actuel).

Les altariens y avaient des droits, mais ces droits, précisait l'acte de vente de 1712, « demeurent à la charge de la demoiselle venderesse sans que le seigneur acheteur

(8) Avocat au Sénat et bourgeois d'Annecy.

(de Bongain) en puisse jamais rien souffrir ni être molesté sur les biens présentement vendus ».

Le jardin se terminait du côté des bois par une longue tonnelle, sous laquelle s'ouvrait un jardin d'hiver pris sur les anciens souterrains du château.

Le pré de foire était encore, en 1864, après avoir appartenu au seigneur comte d'Ugine, le verger de Me Franciscque Delachenal, conseiller à la Cour de Casale. Un grand mur lui servait de clôture du côté de la route, laquelle se trouvait bien étroite. Cependant, les foires si importantes d'Ugine faisaient désirer un emplacement plus vaste et plus propice que les pauvres places d'alors. Le Conseil, en 1858, envoie ses plaintes à Chambéry (9) : « La foire occupe toutes les rues, même le chemin d'Albertville et le chemin d'Uginette à une certaine distance. » Précisément vers la même époque, M. Delachenal vendait sa maison et son jardin à M. Buffet, pharmacien, et se montrait très désireux de vendre à la commune son verger, dont l'emplacement réalisait parfaitement le but poursuivi par le Conseil. Il transigea, le 18 avril 1864, pour 9.500 francs, et la paisible population du bourg, un beau matin, entendit tomber à grand fracas et par grosses quantités à la fois la muraille de clôture. Les arbres et les treilles furent vite arrachés, le pré déblayé et, aux foires suivantes, les bêtes et les gens remplirent tout l'espace, jusqu'au mur du fond.

Là se tinrent aussi les premiers concours agricoles : « L'enceinte du concours était sur la nouvelle place d'Ugine », écrit le « Journal de Savoie » du 30 septembre 1868 ; et un autre ajoute cette particularité qui se retrouvera dans tous les concours successifs : « L'exposition des produits agricoles était placée dans un joli pavillon (la tonnelle qui tenait tout le fond du jardin) que M. Buffet avait gracieusement mis à la disposition du comice. »

Depuis lors, la commune ayant acheté (10) la propriété

(9) Archives départementales. Fonds Sarde.

(10) Délibération du 10 décembre 1919. Prix global : 70.000 francs. Sur cette propriété ont été construits les abattoirs et établis des terrains de jeux.

de M. Perrier de la Bâthie — celle qu'on appelait autrefois le bois de M. de la Valdisère — le pré de foire a été agrandi, transformé, et l'on a élevé à cet endroit, dans un emplacement très bien aménagé et au milieu d'un imposant décor de montagnes, le monument aux morts de la guerre (11). Il comprend une stèle quadrangulaire, portant à sa base une grande plaque avec les noms de ces vaillants, et tout auprès une statue de bronze, la statue de la patrie, offrant une couronne de laurier à ses enfants morts pour elle. Au-dessous, deux dates, 1914, 1918, et trois grands noms : Marne, Verdun, Somme. Le monument a une hauteur totale de 8 m. 60 ; la pyramide supérieure mesure 5 m. 40 ; elle provient, comme du reste le socle avec la plate-forme, des montagnes d'Ugine, au lieu dit Sous la Ruyne.

Nous avons parlé suffisamment de la Place des Platanes à propos des anciens cloîtres et du vieux cimetière cédé par Reymondine de Launay en 1683 ; nous avons vu aussi comment s'opéra, en 1818, le transfert du cimetière à son emplacement actuel. Les platanes sont de vieux Uginois, ils ont maintenant un siècle d'existence. Le 26 août 1830,

> le syndic requiert Jos. Chasy et F. Dulaurier, pour venir, munis de *pafers*, massues et autres outils nécessaires, placer des tuteurs en chêne à tous les jeunes platanes de la place sur le vieux cimetière et au sommet du chef-lieu, sous la direction d'un membre du Conseil (12).

La poste est récente, l'usine ayant rendu nécessaire un bâtiment spécial et plus commode que les appartements de fortune, loués jusque-là chez des particuliers. En 1818, le Conseil avait demandé un bureau ou au moins « un piéton qui porterait les lettres deux fois par semaine à l'Hôpital et à Conflans ». En 1833, il réclame avec plus

(11) Architecte Bugnard ; prix total : 73.000 francs ; inauguré le 2 août 1925, sous la présidence de M. Camille Chautemps, ministre. V. notre neuvième gravure.

(12) Le syndic écrit à l'Intendant, 20 juin 1829, au sujet des poteaux de châtaignier placés tout autour de la place, et remplacés, en 1847, par des chasse-roues de pierre, réunis par de grosses chaînes.

d'insistance « un bureau de distribution de lettres », en faisant remarquer que les lettres mises à Annecy pour Ugine passent par Ugine sans s'y arrêter, vont au bureau de Conflans pour n'en revenir que le lendemain ou le surlendemain, « selon le jour du piéton ». Au 1er janvier 1834, satisfaction est enfin donnée à cette demande ; un bureau de quatrième classe est ouvert, et le syndic remercie de nouveau le colonel de Magdelain de s'être entremis pour cela, selon son habitude, en faveur d'Ugine. Le télégraphe ne fut installé que le 29 juin 1866, et le téléphone le 5 novembre 1899. La lumière électrique éclaira pour la première fois les rues le 10 décembre de cette même année. Quelqu'un se souvient-il encore des anciens réverbères à l'huile minérale, dont l'installation avait paru un grand progrès le 15 octobre 1882 ? Le garde-champêtre Pontenier, à la longue barbe grisonnante, ou parfois son collègue Pirod circulaient pittoresquement dans le bourg, l'après-midi, avec une échelle légère et des récipients de cuivre, et une seconde fois, à la nuit tombante, avec l'allumoir qu'on voyait s'avancer dans l'ombre. Les réverbères avaient coûté, installation comprise, 1.043 francs et la souscription en avait rapporté 1.061. Nous avons la liste des 70 souscripteurs de 1882. Ils sont maintenant tous décédés (1930) sauf un seul, dont la vie se maintient doucement, comme la flamme des réverbères d'autrefois.

Le Barrioz avec ses deux tours, c'est-à-dire la maison Berthet-Proust dans sa partie ancienne (13), appartint successivement, croyons-nous, aux de Cerisier, aux de Monthoux du Barrioz, aux de Launay, aux nobles Ducrest, comtes d'Ugine. Par Noble François Ducrest, le Barrioz parvint à sa petite-fille, Anne-Françoise Chevillard de St-Oyen, épouse de Noble de Morand de St-Sulpice. Son mari étant officier des Gardes et demeurant à Chambéry, elle vendit la vieille demeure à son homme d'affaires, le notaire Pierre-F. Berthet, qui écrit dans un de ses carnets :

(13) Le dessin de Paul Mondet, frontispice de notre chapitre Ier, donne le Barrioz vu d'Uginette.

1784. J'ai acquis de dame Fçoise Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, la maison, la masure de grange, avec la cour, le jardin, le pré et le verger, de même que toutes les appartenances, et dépendances, meubles et effets qui s'y trouvaient et que la dite dame possède au bourg et paroisse d'Ugine.

La maison Page paraît avoir été la vraie maison de Launay. C'est là que s'est passé (14), vers la Noël 1736, le drame que nous avons raconté au chapitre des familles nobles. La maison a de l'allure : le grand escalier qui monte dans la tour, le beau jardin, le truy (le pressoir), tout cela est ancien. Le curé Durier a aussi habité là, et les Gabert après les de Launay.

La rue Chaffal, ou mieux «la rue du Chaffal ». quoique jusqu'à nos jours étroite et délaissée, a droit à une mention. Son nom est intéressant : il signifie, en vieux français, tréteau, échafaudage. Dans son testament de 1711, l'altarien Valentin Buchard dispose de sa maison « située en la présente ville d'Ugine, à la rue du Chaffal ». Il y avait donc là un échafaudage de bois, placé peut-être tout au fond, contre le mur d'enceinte. A quoi servait-il ? On dressait un chafal, « chez nos dévots aïeux », pour jouer les Mystères ; ils aimaient ces représentations, où passaient sous leurs yeux ravis Joseph vendu par ses frères, ou Abraham immolant son fils, ou surtout le Christ dans sa vie d'ici-bas. Faut-il supposer ici un chafal de ce genre, ou encore, chose bien différente, ce vieux chafal était-il la potence ou quelque échafaudage contenant pilori et autres instruments de justice ? Il existe, près de Banges, un *Bois sur les fourches,* E feursté ; or ce nom de fourches est synonyme de potence. Le vrai patibulaire du comte étant donc proche de là, il pouvait y avoir, en ville, le pilori, ou peut-être le chafal plus poétique où l'on jouait les Mystères (15).

La Grand'maison, enfin, mérite et surtout méritait bien

(14) Et non pas à la maison Berthet-Proust, qui, en 1736, n'appartenait pas aux de Launay, mais aux comtes d'Ugine. On aperçoit la maison Page dans notre troisième gravure, à gauche de l'église.

(15) Il y avait d'ailleurs aux Charmettes, en 1655, un autre endroit appelé « au Chaffal ».

son nom. Dans une vue d'Ugine (16), prise en un temps où le clocher était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui, la Grand'maison, remarquablement nette et flanquée de sa haute tour massive, domine véritablement tout le reste. Elle fut restaurée de fond en comble, peut-être par un prieur commendataire, vers 1600. Les de Monjoie, en 1739, la reconnaissent aux comtesses d'Ugine ; ils la décrivent en style du temps : « Une maison forte, située en la ville d'Ugine, près l'entrage de la dite ville. » La succession de noble Pierre-Anselme de Montjoie amena la vente aux enchères, en 1767. La Grand'maison fut alors cédée à plusieurs particuliers ; la famille Ract en acheta une notable partie. En 1785, à l'ouverture du testament de Rd Carret, Me Nouvellet, juge, dit qu'elle appartient à Hy. Pontenier. Au moment de la Révolution, la maison n'avait donc plus rien d'un bien seigneurial, mais l'écusson de la porte d'entrée, dont on voit seulement le portour, fut sans doute martelé, comme tant d'autres, à cette époque. L'inscription n'est plus guère lisible; c'était la plus belle du pays ; elle avait de remarquable l'ensemble et la grandeur des lettres. Celles de dessus sont le monogramme du Christ, I.H.S. et celui de la Sainte Vierge, A.M.; les autres contiennent la date très développée : « l'an 16.. et le 13 du moys de juin fondée ».

Nous avons maintenant achevé notre promenade en ville, promenade nécessairement rapide. Celle que nous allons commencer à travers les villages le sera plus encore.

(16) Album de la *Savoie pittoresque*. Nous ne reproduisons pas cette prétendue vue d'Ugine ; elle nous semble trop mêler la fantaisie avec la réalité. Notre troisième gravure laisse apercevoir le toit de la Grand'maison, à droite de l'église.

CHAPITRE XXIII

Les Villages

Leur population en 1806. — Planfey et ses carrières. — Les Mollières en 1688. — L'incendie de Banges. — Une légende du Château. — Un pressoir au Cugnet. — Etymologie de Corrües. — Lisle et la prime sur les loups. — Les Monts. — Le moulin de Montgombert. — Projet d'une paroisse. — Dom Michel à Pussiez. — Les Rippes incendiées. — Soney et la légende du Bouchet. — Les maisons des nobles à Uginette. — Monmin et le panneau des cerises. — *Les abattoirs. — Mathæus de Bellocampo au Vernay, en 1444.*

Le recensement de 1806 compte 22 villages ou groupes de villages. Il nomme d'abord le Bourg : 456 habitants ; puis : Le Crécherel (1), Tondut, 38 ; Les Fontaines, les Glières, 37 ; Les Corrües, le Mottey, 46 ; Uginette, 113 ; Pierre-Martine, Le Bon, 72 ; La Plagne, 31 ; Le Mont, 22 ; la Muraille, 21 ; Le Verney, 32 ; Le Mollard, 19 ; Pussiez, Bavelin, 97 ; Bellecombe, Le Brevent, 29 ; Mont-Dessus, 105 ; Mont-Dessous, 124 ; Le Trembley, 98 ; Les Rippes, Garin, 95 ; Soney, 165 ; Banges, Planfey, 157 ; Le Châtel, l'Aire, 107 ; Montgombert, 275 ; Lisle, 176 ; Le Clos, le Villard, Bellon, les Culées, la Montagnette, 151. Population totale en 1806 : 2.466 habitants. Nous reprenons, mais par lettres alphabétiques, quelques-uns de ces villages, en y ajoutant quelques noms de lieux dits.

(1) On écrivait ainsi ; la Carte de l'Etat-major donne Crest-Cherel. Elle fait autorité, en ce sens qu'on ne peut être blâmé quand on s'y conforme. Elle écrit cependant Ugines, contre l'usage des documents. L'orthographe des noms propres est souvent très incertaine.

1° **Banges, Planfey, les Mollières.** — Banges (2) est le *territorium de Bangiis* dont parle l'échange du 29 juin 1391. Il y a du reste d'autres Banges dans notre pays de Savoie.

Dans les *Défenseurs du Val d'Arly*, V. Verboux donne comme authentique (3) un fait très drôle arrivé à Banges, le 14 mai 1793, au début des guerres de la Révolution, quand les troupes sardes du marquis de Cordon combattaient celles de la République, rangées de l'autre côté du Noyeré. Vint à passer, descendant du village, un paysan inoffensif qui portait sur sa tête une seillette de lait et la maintenait des deux mains. Une balle égarée survint, qui perça de part en part le récipient. Furieux, mais aveuglé par le lait qui coulait, notre bonhomme, faisant un détour, courut sus aux ennemis en brandissant sa seillette, avec derrière lui les soldats sardes, qui firent ainsi une belle avance, mais non suivie d'effet.

Chose plus terrible, le 11 juillet 1881, un incendie éclata à deux heures du matin et consuma onze maisons du village. Nous voyons encore dans notre souvenir tout le ciel empourpré dans cette direction.

Planfey, dont le nom peut signifier : lieu plat et planté de hêtres, de fayards (4) offre cette particularité qu'on y exploitait, déjà en 1337, les pierres meulières (5). Ainsi, le 23 octobre 1712, un papier est signé par « spectable Hugues Bastiens, avocat au Sénat, bourgeois de Chambéry, et Cl. Delhospital, commis au banc à sel ».

Nous ferons descendre au *giet* (6) des Molières 50 pierres de moulin, par les nommés Jean Delallier-Gollet et Joseph Cusin-Mermet, et pour que les dites pierres soient plus tôt au dit giet

(2) Nous écrivons parfois Bange sans s, à cause des exemples pareils fournis par les documents ; mais Banges est certainement plus conforme au nom latin du village, *de Bangiis*.

(3) I, p. 143. Il n'indique pas de référence.

(4) Il y a plusieurs Planfey, Planfayon, dans le canton de Fribourg. Planchéney est composé de la même façon : lieu plat planté de chênes.

(5) Rouleaux des châtelains, aux Archives de Turin. V. aussi p. 151.

(6) Giet (couloir) serait le même mot que Gets, Giettaz, Gyez, Gy. Montaigne, traversant le Mont-du-Chat, craignait de tomber, écrivait-il, « dans les gittes » qui sillonnent la montagne.

des Mollières, le dit sieur Del'hôpital fournira la corde pour en faciliter la descente.

Une lettre du syndic à l'Intendant montre qu'en 1823 la carrière de Planfey est encore en pleine exploitation, mais elle est

de difficile extraction, par rapport aux précipices voisins, par lesquels on est obligé de descendre les pierres jusqu'aux Mollières. Cette pétrière est en forme d'escaliers de deux énormes marches par rapport à l'élévation. Le premier escalier supérieur, près le chemin, appartient à Georges Mollier-Généraz et à Michel Mollier ; l'autre escalier est propriété communale.

Il est vraisemblable que le nom des Mollières comme aussi le nom de famille Mollier, si souvent prononcé autrefois Mollière, viennent tous deux de ces pierres meulières (7), exploitées par les Mollier et descendues aux Mollières. Le procès Brassicarde, en 1720, porte du reste en toutes lettres une famille « Mollier des Mollières », dont faisait déjà partie, en 1581, Rd Jacques Mollier, prêtre à Bellentre (Tarentaise).

Alors que la route de Flumet passait par le bourg d'Ugine, le village des Mollières comptait quand même plusieurs maisons, et spécialement une auberge pour ceux qui montaient au Gombert ou en descendaient. Le curé Durier nous apprend comment s'appelait « l'hôte », c'est-à-dire l'aubergiste de son temps :

« Le 12 mars 1688, j'ai enseveli mon bon et cher ami Aimé Riondet, maréchal et hôte des Mollières, bienfaisant à tous, regretté de tous, et mort après avoir reçu les sacrements d'un bon chrétien, âgé de 40 ans. »

Le moulin des Mollières, qui devint la scierie Riondet, ne date que de 1828. Un siècle plus tard, la scierie, le moulin à blé sont devenus une grande cité industrielle.

En 1822, il y avait aux Mollières un teinturier ; c'était le seul d'Ugine. Il teignait par an « 200 aunes drap de laine, 700 aunes en toile de rite de chanvre, 10 livres métriques de fil de rite de chanvre ».

Lieux dits : La Corbassière de Planfey (mot très répandu : terrain sinueux, recourbé), la Combaz-neire (la Combe noire),

(7) Un mot patois, molaire, désigne un aiguiseur.

à l'Ormet, le mas des Benaîts, les Fantanettes, le Nyorê (lieu planté de noyers), au Millier, au mas Grasset, en Coutaz, le Bois sur les Fourches, Planchéney, la Croix sur Banges, le Lieuste, la Boche, Pierre à Coquin (le mot était répandu au sens de coureur de grands chemins, faiseur de mauvais coups ; il se peut que cette Pierre passât pour leur servir de cachette ou d'abri).

Le Brevent, le Trembley, Bellecombe. — Une famille Dubettier s'est appelée Dubettier-Brevent ; nous avons sous les yeux un vieux testament de 1645, Bertrand, notaire, où teste « Jean fils de feu Claude Dubettier-Brevent du Brevent, paroisse d'Ugine ».

Les Glairon-Mondet ont toujours habité le Trembley. Nous avons parlé de François, décédé à Paris en 1788, en faisant une fondation importante. Un autre, Pierre-François, est dit en 1822, dans le rapport à l'Intendant, « chapelier sans ouvrier ni apprenti, fabriquant dix douzaines de chapeaux communs par an, soit en laine grossière seulement ».

Par délibération du Conseil, 21 novembre 1866, on décide l'ouverture d'une école au Trembley. Le 16 novembre 1868, un legs généreux est fait pour le même objet par Thérèse Poëncin. Le 12 novembre 1881, l'école est transférée à Mt-Dessous.

Le 11 mai 1921, un incendie a consumé, au Trembley, trois maisons et une grange.

Lieux dits : A la Sommettaz (petit sommet d'une colline), aux Vaneils, à Lyez, les Sauges, Enversins, les Crets, Bettier (origine probable de la famille Dubettier), à la Reisse de Bellecombe (la scie à eau), Vers le gros poirier, le nant Bernard, en Reculaz, aux Teppes, entre deux Nants, Longeraie, le Jardin des vignes (actuellement planté de châtaigniers).

Le Châtel, l'Aire, Montabri, le Suit. — Le Châtel tirait son nom du vieux château des ducs ; la prononciation actuelle « le Château » est récente.

La vieille tour avait aux quatre angles intérieurs des têtes de sphinx, sculptées dans la pierre blanche ; on dirait qu'elles font allusion au mystère qui plane sur ces rui-

nes (8). Là doit pousser la légende ; c'est un terrain propice. Nous avons rappelé celle de Ruppert et Gidda (9). De nos jours, on prétendait qu'un trésor était caché proche de la tour. On ajoutait même, chose bizarre, que c'était un jeu de quilles, avec sa boule, le tout en or. Nous demandons l'agrément qu'on pourrait trouver à jouer avec des quilles aussi précieuses et aussi lourdes. Un amateur de trésors entreprit des recherches avec un sien voisin, et tous deux se mirent à creuser avec une persévérance digne d'une meilleure cause. L'un d'eux sentit enfin sous sa pioche une résistance qui lui parut de bon augure. Proclamer sa trouvaille, c'était s'exposer à la partager. Alors il cria qu'il n'y voyait plus assez, envoya son compagnon à la recherche d'une chandelle, et pendant que l'ami trop crédule se dirigeait du côté du village, notre homme reçut une avalanche de sable en plein visage et périt étouffé. Il y a un fond historique à cette histoire, mais la fin en est bien douteuse, car si le chercheur est mort comment a-t-on pu savoir qu'il avait envoyé l'autre par méchanceté, pour ne pas partager le trésor avec lui ?

Rappelons les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Georges réunies à cet endroit.

Lieux dits : Le village de l'Aire tire tout simplement son nom du latin *area,* champ, place à bâtir ou à battre le grain. Les Echelliers, aux Abarrioz (s'explique par un abreuvoir creusé à cet endroit, qui s'appelait aussi « au Suit dernier »), à la Vullion ou à l'Avullion (d'où le nom des Lallier-Lavullion), le Champriond, Bellieuza, la Gonellaz, Grange-vieille, le Sauzier, le Suit (famille du mot latin *solium,* même sens qu'aire), les Rippes sous l'Aire, le Retournet, la Verpillère (même mot que Vulpilière, lieu abondant en renards, en vieux français Vulpil), les Lanches (les ravines), au Plan du Clos. Montabri est un mot très reconnaissable dans les anciens documents. Celui de 1391 indique le chemin qui passe *per Crestum de fonte* (par le Crêt du basté) pour arriver *ad montem Albri.*

(8) L'Acte de visite de 1553, déjà cité, corrobore notre page 43 : « Le chastel, dès long temps ruyné et inhabitable et n'y a lieu d'habitation, pour rayson de quoi Me Jacques Cartal, moderne chastellain, n'y peult habiter. » V. la tour en troisième vignette, dans notre deuxième gravure.

(9) Page 36.

Le Clos, la Montagnette, le Villard, Bellon, les Cullées. — Le mot Clos est des plus répandus. Au centre de la France la forme Clou est fréquente ; le patois d'Ugine dit aussi Clou. Le village des Cullées est clairement indiqué dans le même texte : « Juxta viam tendentem a castro Uginæ versus Culatas ».

Lieux dits : « Devant chez Monnet, soit le verger de la Fontaine » ; « au Maillet, terre dite au Parterre », la Contamine au Villard (signifiait souvent « prairie contaminée » où pousse une herbe nuisible), la Fracharde ou Frassiarde (mot très ancien, peut-être apparenté à frasse, frache, du latin *fraxinus :* frêne), Provenaz, le Crez, le Crétel, Champrocher, la Motte, le Bon-Conseil (y avait-il là un oratoire à N.-D. du Bon Conseil ?)

Le Crécherel, Tondut, le Cugnet. — Le Crécherel proprement dit est le crêt, le mamelon sur lequel est bâti le château de ce nom. Cherel serait un nom d'homme et les auteurs de *Boutæ,* faisant remonter le mot de Crécherel jusqu'à l'époque gallo-romaine, l'ont traduit par *Crestum Carelli ;* il existe aussi, au-dessus de Giez et de Doussard, le col Cherel et même le Précherel.

Pour expliquer le mot Tondut, qui paraît bizarre, il suffit de rappeler qu'une famille de ce nom fut anoblie au XV[e] siècle par Ogier de Conflans, évêque de Maurienne, en faveur d'un neveu par alliance, Guigonnet Tondut bourgeois d'Ugine, habitant Soney. La famille est oubliée à Ugine mais le nom est resté (10).

Cugnet est le vieux mot français *coignet,* désignant le coin d'une combe, d'un vallon, et le village qui semble s'y cacher. Cinq maisons ont été incendiées au Cugnet en mars 1924.

Si l'on pénètre dans la cour de la maison Geny, on a la surprise de pouvoir lire, outre la date 1684 sur une porte d'entrée, une longue inscription latine (11) sur la pièce principale d'un vieux pressoir. Elle sera bien facile

(10) Dans son livre sur *Conflans,* p. 130, M. Pérouse orthographie Tondu. Le t final se justifie par l'acte latin que nous possédons : Guigonneti Tonduti.

(11) Nous parlons de la plaque de cheminée au chapitre XX (Famille Geny).

à interpréter si l'on se reporte aux explications déjà données sur la parenté des familles Geny et Delachenal :

Jos. Jca. Genii cura actum est ;
Joanna Gua. Delachenal uxor reficiebat ;
Jud. et Jac Genii natu majores adjuvabant ;
Delachenal pastor mem. tradebat ;
Peguet egit anno salutis M D C C C oct. IV
Reip. Gall. anno IX Ven. XII
Jos. Geny restauravit anno 1881
Carret fecit.

c'est-à-dire : « Par les soins de Jean Joseph Geny ce pressoir a été fait ; par son épouse Jeanne Gasparde Delachenal aidée de ses fils aînés il a été réparé. Le curé Delachenal en a composé l'inscription. Péguet l'a construit, en l'an de grâce 1800 le 4 octobre, le 12 vendémiaire de l'an IX de la République française. Jos. Geny l'a restauré en 1881 ; Carret a exécuté cette réparation. »

Lieux dits : Crèvecœur (nom très répandu, désignant un chemin en pente, où l'on perd haleine, et parfois un terrain stérile, vrai crève-cœur pour ceux qui doivent le cultiver ; on rencontre un Crèvecœur non loin du Col des Aravis) ; le Plan d'Arly, les Sablons, Sous la tour, les Crets.

Les Corrües, le Mottey. — On écrit les Corrües, on prononce en patois les Corriers et en français les Courrois. Le mot est donc bien étrange, évidemment très ancien, et il faudrait le faire remonter jusqu'au temps des moines. Assez loin du monastère habitaient *les corriers,* à la maison de la correrie : c'étaient les hommes d'affaires des religieux. En Maurienne, c'étaient même des juges à pouvoir limité, dont le nom latin était *correarii.* Cette étymologie s'appuie sur un grand nombre d'exemples similaires ; elle explique parfaitement la prononciation patoise. qui est la seule qui importe, mais elle ne rend pas compte de l'orthographe des vieux actes, où le mot est rarement écrit Corriers, le plus souvent Corrues, et jamais Courrois.

A propos du Mottey, notons ce qui concerne les forges d'Ugine dans un rapport de 1822 à l'Intendant : « Il y a 3 forges et 2 martinets à traiter le fer, avec 3 marteaux qui sont en activité toute l'année. Ces forges fabriquent

des haches, serpettes, serrures simples, pioches, socs de charrue. » Ugine ne connaissait pas encore l'acier bichromé, ni le four électrique !

Lieux dits : Le Mottey, Manfey (peut-être Maufey, mauvais fayard), Cottaré, Grand-Buisson, Grand-Curtil, Grands-Champs, le Chemin de fer (mot bien plus ancien que le passage du train à Ugine), Bavelin, où existaient des moulins au sujet desquels interviennent plusieurs familles nobles, spécialement les Nobles Ouvrier, les Menthon, les de la Valdisère.

Les Fontaines, les Glières. — On sait de quelle importance étaient les sources ; celles des Fontaines étaient abondantes, fraîches et limpides (12). Captées par des moyens très rudimentaires, elles aboutissaient à une vasque à fleur de terre où l'on devait se baisser pour puiser l'eau. Proche de ces fontaines et dans la direction d'Ugine, au-dessous des Plattes et de Tondut, un bas-fond était fréquemment envahi par les eaux. Les jeunes y faisaient, durant l'hiver, d'interminables parties de *glisse*, et, au printemps, ils y capturaient des grenouilles en vue du carême. L'endroit s'appelait le Boubioz, d'un mot qu'on rencontre ailleurs, toujours dans le sens de bas-fond bourbeux.

A cause du fameux pont des Glaciers, situé à quelques pas, les Fontaines étaient déjà un lieu de passage, mais les routes ne s'y croisaient pas encore, puisqu'il fallait traverser le bourg d'Ugine pour aller à Faverges ou à Flumet. Pour cette raison, une auberge n'est établie à cet endroit que depuis un siècle environ. Le 1er septembre 1843, le Conseil se plaint que l'auberge est vacante par le décès du dernier occupant. Le cabaretier Losset vint s'y établir. En 1848, son auberge s'appelle « la Parfaite Union ». Le Cercle démocratique s'y installe, Cercle auquel le Conseil se déclare « complètement étranger ».

En 1827, le moulin des Glaciers appartenait à J.-B. Pétel. Il adresse, le 21 octobre, une supplique au roi, afin d'obtenir le rétablissement d'une ancienne scie dans les bâtiments du moulin. Elle sera d'autant plus utile qu'il n'en existe aucune autre. »

(12) En 1867, le Conseil céda une prise de cette eau à Albertville.

Lieux dits : Aux Glières (apud Gleyrias, dans un document de 1338), du Plan d'Arly, sous le prieuré, aux Granges brûlées, les Glaciers.

Lisle. — La voix populaire donne ce nom à des territoires plus ou moins entourés d'eau, sans que ce soit toujours une île proprement dite. Lisle d'Ugine s'appelle déjà *Insula* dans les rouleaux des châtelains.

L'histoire du village rappelle surtout la longue distance qui le sépare de l'église (13). Le pont qui le desservait était celui des Mollières. Au-dessous de Lisle il y avait seulement une passerelle que le cours changeant de la rivière renversait bien souvent. Chaque année, on avait à regretter des accidents ; parfois de tout jeunes enfants étaient entraînés par les eaux :

Le 4 avril 1721, Jacqueline fille de Jos. Joly gouverneur de Lisle a été ensevelie dans l'église d'Ugine, âgée d'environ 13 ans. Elle tomba de dessus la planche de Lisle, venant au catéchisme, et périt dans la rivière d'Arly. Comparet, curé.

En 1859, le 2 novembre, une crue subite de l'Arly et de la Chaise inonda tous les terrains sous Marthod; « la route neuve » fut coupée et la maison de Jean Banget-Lingrat fut détruite. Les ponts solides sont récents. On en vota un le 26 février 1899 ; l'actuel date de 1918.

Le 22 avril 1787, trois maisons brûlèrent à Lisle. « Le bourron d'un pistolet mit le feu à des feuilles sèches et de là au couvert de chaume. C'était un dimanche après vêpres. Le prompt et abondant secours empêcha l'incendie du reste du village. » Le 28 avril 1850, à 9 heures et demie du soir, le feu prit à deux maisons dont l'une était habitée par la mère Revillet, paralysée depuis trois ans. Son grand fils Jacques se trouvait près d'elle, ainsi que le fils de Jacques, le petit Lucien, âgé de sept ans. Deux hommes courageux, Guiguet et Combet, aidèrent Jacques à sauver sa mère ; il retourna alors dans la maison et on le vit reparaître, traversant les flammes et portant son petit Lucien entre ses bras.

(13) Voir plus loin la tentative de 1780 pour une séparation d'avec Ugine au spirituel.

L'étendue du village de Lisle et sa proximité des bois expliquent la fréquente apparition des loups auprès des habitations. Ces bêtes redoutables inquiétaient souvent les autres villages (14). « Chacun s'en plaint chaque jour », est-il dit dans une délibération du 7 juillet 1782. Mais plusieurs fois ce furent des gens de Lisle qui tuèrent des loups et les apportèrent à la mairie, afin de toucher la prime prévue par les règlements. Le 17 janvier 1822, à une heure, Françcis Demontvignier-Nissard, accompagné de Jean-J. Riondet-Curtet et de Jean-J. Belleville, a tué, au Mont, à Lille, une louve de deux ans, poil gris, ventre fauve. Il l'a descendue à trois heures. Le même Demontvignier a tué un loup, le 3 décembre 1835, et un autre, aux Plancheules, le 5 janvier 1843. Eugène Pucellaz a tué une louve de cinq ans, le 29 novembre 1842, et un loup, au Bois carré, le 9 janvier 1850. Une lettre du syndic à l'Intendant, le 30 mai 1821, sollicite la permission de faire une battue :

On m'apprend depuis quelques jours qu'une troupe de loups ayant leur repaire dans le bois des Lauches, pressés par la famine, vont en maraude dans les campagnes voisines, rôdent autour des habitations, ravissent les animaux abandonnés, ceux surtout qu'ils peuvent emporter aisément, comme les agneaux et les chevreaux, excitent contre eux la haine des habitants...

Payaient des tailles à Lisle, en 1699 : Delhôpital, Joly, Descombes, Banget-Mossaz, Planoud, Bally, Revil, Combet, Poëncin. Aucun Pécherand cette année-là ; ils sont à la Plagne et au Verney : famille très ancienne, puisqu'à une ratification de 1398 on trouve comme témoin *Joannes Pecherandi.* En revanche, plusieurs Demontvignier avec des surnoms divers : Demontvignier Marin, Michel, Lapucelle, Monnet. Ce nom fut d'abord porté par une famille possédant une belle vigne, habitant sur une colline parée de fourcheaux et de ceps. De nombreux Demontvignier ont émigré. Un certificat de décès porte ces mots :

Paris, 1773. Nous soussigné religieux prieur du Couvent et hôpital de St-Jean-Baptiste, Ordre de St-Jean de Dieu, certifions

(14) Un bois près du Gombert s'appelait le bois du Loup et un autre endroit le Chailoup.

Le maire **A. Pringolliet** en 1930.

Le Monument aux Morts en 1925.

que le sieur Cl. Montvignier, gagne-deniers, âgé de 42 ans, natif d'Ugine, diocèse de Genève, fils d'Urbain et de Claudine Viguet, est entré malade au dit hôpital le 8 septembre. Après y avoir été assisté tant spirituellement que corporellement il y est décédé le 26.

Parmi les émigrés de Lisle, on signale M. Jean-Baptiste Clarey, qui tint longtemps une librairie à Paris ; il était, en 1853, vice-président de la Société philanthropique savoisienne (15) et mourut à Ugine, le 17 avril 1871. Un vieil officier français, le lieutenant-colonel Donat Trépier, nous a dit, en 1908, que sa mère, Laurence Montgellaz, était de Lisle. Il avait de beaux états de service : 30 ans à l'armée, surtout dans l'infanterie légère d'Afrique, treize campagnes, et tous ses grades conquis à la pointe de l'épée. Retiré à Myans, où il avait épousé Jeanne-Marie de Coucy, il y est mort le 27 juillet 1910.

Lieux dits : Horzale, Plan-Vorger, le Reyret, aux Pins, Batailiouz, les Espignières, Bellossy, dont le vin était recherché.

Mont-Dessous, Mont-Dessus. — Les villages appelés *Monts* étaient primitivement des hauteurs boisées ou herbeuses, situées aux limites des villas gallo-romaines et servant à la nourriture des bestiaux. Après le IIe siècle, ces lieux déserts furent en partie défrichés, et on appela *monts* les villages qui s'y élevèrent (16). Le patois d'Ugine dit : Mandessus et Mandezo.

Un petit lac, situé non loin de ces villages, est appelé le Leuté. Dans nos promenades de collégiens, nous faisions des rapprochements ingénieux entre ce mot et le Léthé, ce fleuve des enfers où l'on buvait l'oubli du passé :

Je viens chercher vivant le calme du Léthé,

dit Lamartine, en face d'un vallon de ce genre (17). Mais la ressemblance est toute fortuite, et le Leuté de Mont-Dessus signifie simplement *petit lac*. On en trouve un autre

(15) On le félicite d'avoir fait admettre, à lui seul, 13 sociétaires. Son adresse était alors « 27, rue Serpente, près de l'Ecole de médecine. » (Compte rendu de 1853).

(16) *Revue Savoisienne* 1912, p. 92. Article Marteaux.

(17) Pièce intitulée *le Vallon*, dans les *Premières Méditations*.

à une lieue de La Clusaz, sur le Nant du Var ; le mot existe aussi en Suisse romande sous la forme Leythet, Leyty, et désigne toujours un endroit avec mare ou petit lac.

En 1711, une dizaine d'habitants supplient qu'on les exempte des charges et impôts, parce que, le jour du Vendredi Saint, ils ont eu « leurs biens et bâtiments péris ». Une sommaire apprise ou papier officiel du notaire Tiaffey et du châtelain Buchard apprécie les pertes de chacun. Ont été « abîmés par le déluge » de ce jour Louis Plat, Laurent Chevalier, Cl. Carroz.

En 1826, le 5 septembre, un incendie détruisit quatre maisons à Mont-Dessus, « pendant que tout le monde était aux offices divins ». Cl. Pétel, Cl. Dubettier-Carroz, Cl. Garin-Perrière y perdirent tout ce qu'ils avaient.

Lieux dits : A la Noyère Forchuaz (le noyer fourchu), la Rozière, au Carron, Mabel (ou Mabbey), le Mont (où demeurent les Geny-Dumont), le Soleil, le Sautet (diminutif de *saltus*, petit bois ?), le Coudrey ou Cudrey (l'endroit des Coudriers), le Leuté, l'Exertmarin (l'endroit défriché, *exsartum*, qui appartenait à Marin), la Fugière, le Verger, l'Airettaz (mot très répandu en Valais, diminutif de l'aire), le mas Dumérieux (du miroir ? Endroit d'où l'on a une belle vue), la Muraille, le Nant Quinchat, les Vrets, la Combaz, le Nant Probère, auquel on attribue une terrible inondation, et les montagnes citées dans le rapport du syndic à l'Intendant, 6 juillet 1822. Elles sont au nombre de 22, « dont 6 à gruyère sans beurre, et les 16 autres à beurre et fromage persillé, savoir Merdacier, la Grande montagne, le Meruz (peut-être : le joli endroit, comme le Mérieux ci-dessus), la Regottaz, la Moustérière, le Retornet, Gualla, Bellieuvre, l'Arpettaz, le Planay (la petite plaine), la Petite Croix, autre Petite Croix, les Sauges (pour : les Saules), la Corbassière (l'endroit qui forme une courbe), la Têtaz, le Planauz, le Sappey, le Frêne, la Cugnette, Euguette, la Chaz, autre l'Arpettaz, autre la Corbassière, La Giettaz. »

Montgombert (18). — L'acte de 1391 signale un témoin: *Joannes Porralis de Montegomberto.*

L'année 1699 vit s'ouvrir un procès entre le seigneur comte de la Valdisère et Me Jean Gény, alors fermier de Noble Ducrest, comte d'Ugine. Geny s'était permis de construire des moulins au Gombert ; ce qu'apprenant,

(18) V. chapitre III et VI, ce dernier surtout, sur la situation juridique spéciale de ce village.

le comte pensa y mettre opposition, voulant que Bavelin, le Mottey et les Glaciers continuent à moudre tout le grain du pays.

Cependant le procès traîne en longueur. En 1706, il est loin d'être achevé. C'est le moment de l'occupation française, sous Louis XIV, et on lit sous le sceau des fleurs de lys la formule usuelle : « Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre..., etc. » Suit l'ordre donné à l'huissier du Sénat : « Nous te mandons et commandons que tu contraignes Jean Geny à détruire les moulins et artifices construits rière le village du Montgombert et tout ce qui leur sert, sans pouvoir jamais les rétablir, ni aucun autre artifice, ni pareillement se servir d'iceux. »

L'huissier Sibuet se présente chez Geny, le 26 mai 1706, mais il trouve à qui parler, car Geny, ayant détruit le moulin depuis une année, proteste du droit qu'il a de construire sur son bien, où bon lui semblera. Nous ne savons pas la suite.

A caúse du pont sur l'Arly toujours à refaire et toujours imploré des habitants, il y eut, en 1780, une forte poussée d'opinion en faveur d'une nouvelle paroisse à créer, ou du moins d'une succursale à établir pour Montgombert et pour Lisle. Nous avons plusieurs de ces actes : 1° Pétition de ces deux villages pour demander leur démembrement d'avec le reste de la paroisse pour le spirituel ; 2° « Requête à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque et prince de Genève (Mgr Paget) », à la date du 24 février 1790 ; 3° « Requête à Sa Majesté, Grand Maître de la Religion des Saints Maurice et Lazare », pour le supplier de donner ses ordres et d'activer la construction d'un pont. Dans cette requête apparaissent très visiblement les idées et même le style du curé Delachenal. Il admettait fort bien qu'une succursale était souhaitable pour ces gens privés de secours religieux ; mais il fallait ou une succursale ou un pont ; et lui préférait le pont.

En 1850, un legs important de 1270 livres est fait à l'école du village par Pierre Glairon-Rappaz. Le Conseil

d'Ugine accepte ce legs avec reconnaissance et fait ressortir, dans sa séance du 26 novembre 1853, le service ainsi rendu aux familles : « Les enfants sont exposés pour aller à Ugine à des fatigues au-dessus de leur âge, et même à des dangers réels. » Il y avait, cette année-là, 29 enfants aux écoles du Gombert. Donnent aussi pour la même œuvre : Jean-Laurent Riondet, plusieurs Glairon-Rappaz, Laurent Demontvignier-Monnet. Mais une vraie fortune fut léguée à cette école, le 19 février 1883, par Pierre Lallier-Gollet ; en son nom fut versée la très coquette somme de cent quarante-quatre mille francs (19).

Lieux dits : Nant Grillet, la Grangette, le Planet, les Béné ou la Chapelle, le grand village, Nant Berthet, la Combaz, la Crépiat, l'Ormet, Malatrey, Baguier, Bandaret, Nant de la Muraz, les Charmettes, la Croix, les Mollies (c'est-à-dire les Marais), le Pré du Bois (le praz du Boet), la Molettaz, le Biolley, le Beauloz, Mas des Mossaz, Mas dit Allemand, le Châtelet, Nant Rochat, le Chosal (où quatre maisons brûlèrent le 15 juillet 1863, à 10 heures du soir), la Dubouz, le Nay, le Biolley (lieu planté de bouleaux), en Couétan, en Crépellaz, la Plattaz, la Gonellaz, la petite Gietaz, la Dérochette, au Chailoup, le bois au loup (ou Bauloup), aux Outagues, à la Combaz, en Revenet.

Pierre-Martine, Le Bon. — Nous avons dit nos conjectures à propos de cette pierre énorme (20) qui donna son nom au village voisin ; mais la proximité de l'endroit appelé *vers le Bon* leur donne une plus grande vraisemblance. Le document de 1391 porte en effet : *incluso territorio de Libone.* Il s'est produit une séparation d'article : on dit « Poëncin le Bon », « Viguet du Bon », mais, pour désigner l'endroit : *Vé Lebon,* vers Lebon. Or on donne *Libo, Elbo,* comme synonyme de feu sacré, feu rituel, en plusieurs endroits des Bauges (21). Le voisinage de la Pierre Martine et du centre cultuel païen n'a-t-il pas quelque importance ?

(19) Nous parlons de la chapelle du Montgombert au chapitre IX. V. aussi notre quatrième gravure, quatrième vignette.

(20) Cette grosseur est visible dans notre deuxième gravure, où la pierre, en quatrième vignette, apparaît entre deux arbres. On l'appelle « la pierre Cordier », mais la pierre Cordier était une « Pierre Martine ». V. page 26, note 13.

(21) *La Saint-Jean,* par Van Gennep, p. 48.

Lieux dits : En-là Martine, la Grangette, au Molliex, le Grand-Pré, en Combaz-Buttin ou Champrocher, au prâ de la Boullaz, à la Ponsaz, au Pré-Bernard.

Pussiez. — Le patois dit *Puchez* (22). Ce village a eté bien souvent désolé par les inondations du Nant Trouble, le *Nantum Turbidum*, le Nant Trobloz des documents. Son voisin, le Nant de Croëx, vient tout récemment; juillet 1927, octobre 1930, de faire de grands dégâts.

Pussiez était le village des familles Lombard, Ravallon, Dubettier-Grenier. Métral-Charvet, Naire. Cette dernière a donné, de notre temps, les deux abbés Naire, l'abbé Louis, archiprêtre de Faverges, l'abbé François, professeur à Thônes, qui tous deux avaient conquis, élèves aux Facultés catholiques de Lyon, leur diplôme de licenciés ès-sciences.

Lieux dits : Pussiez d'en haut et d'en bas, Préchevalier, Revel, la Rozière, Nant Borrioz, la Pierre des morts, au Reculaz, au Blancharde de Reculaz, sous les Mûriers (peut-être un souvenir de la tentative d'Emmanuel-Philibert pour introduire en Savoie la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie; à Ugine, la culture est restée embryonnaire) ; la Combettaz, l'Acrétaz ; Dom Michel (mot déjà hors d'usage. La maison ainsi appelée appartenait aux Delachenal, et, d'après Francisque, un de leurs ancêtres, à cause d'un emploi honorable, s'appelait Dom Michel et aurait habité autrefois cette maison. Mais il semble qu'il faille appliquer ici ce que l'on trouve ailleurs, où Dom Michel, Dom Sébastien... signifient le champ, la propriété dont le revenu était appliqué aux chapelles de Saint-Michel, de Saint-Sébastien).

Les Rippes, Garin. — Les Rippes, en latin *ad Rippas*, signifient « terrain boisé à coupe irrégulière » ; c'est un mot très répandu. Même à Ugine, un autre endroit portait ce nom, près du Clos et de Banges. Une famille aussi s'appelait Desrippes ; elle s'est ensuite confondue avec les Bisilliat-Donnet. Bernard, fils de Jacques Desrippes, épouse Jeanne Durand ; leur contrat est du 2 mai 1557 ; le notaire est Thomas Roux dit Marthod. Voici un vieil acte de baptême, dressé par le curé Urbain Rosaz ; la mère est la fille de ce Bernard :

(22) Il se peut que le mot soit d'origine gallo-romaine (V. chap. II); un Pierre Pussier est nommé à la visite de 1411.

Die 18a junii 1601 baptizata fuit Anthonia, filia honorabilis Joannis de Rippis et Urbanæ filiæ Bernardi de Rippis ejus uxoris. Et fuit cpater Franciscus, filius honorabilis Anthonii Marthodi, et cmater Anthonia uxor Joannis Bisilliati de Soney.

Plusieurs fois le village des Rippes a été éprouvé, même anéanti par de terribles incendies. Celui du 21 mai 1878, dont quelques Uginois se souviennent encore avec terreur, consuma en deux heures toutes les maisons sauf une. Le feu avait été allumé par l'imprudence d'un enfant (23), Mais cet incendie n'était pas le premier, puisque le Journal de Jean Delachenal en relate deux autres, arrivés de son temps : celui du 16 juillet 1734 et celui du 20 avril 1750, où « le feu s'est pris chez le grand Jean Bisilliat-Donnet ».

Lieux dits : En Carmentrant (Carême-entrant, endroit peu fertile ; les bêtes y font pénitence), Bois-Cheney « le terroir du Correy, lieu au champ du Frêne sous les vignes des Rippes », à la Bonettaz, Montana, Brancolin, Cortai, Zéraudière, les Combettes, le Rocher du Baron, Champrégnier, la Pallud, Vuize (où existe un gros bloc amené par le Nant Probère), la Planta, les Fins, les Esserts, Cherchelin, les Amplets, la Verpillère, la Pouza dernier les Rippes, les Perrières, la grand Stilla (mot intéressant, très répandu. Les documents disent « la grand Chilla ». C'est un nom commun signifiant *haie*. Il y avait à Ugine une autre Stilla, près des Quarts).

Soney. — Le patois prononce Sounê et le français local Sônê. Le village est gallo-romain (24), disent les auteurs de *Boutæ*, et nous avons raconté la découverte de tombeaux probablement burgondes dans le terrain de César Bisilliat-Donnet.

Les vignes de Champfroid, avec crû principal aux Mouettes, sont cultivées depuis de longs siècles. A leur sujet, M. le Curé (25) du Bouchet-de-Serraval a recueilli de ses paroissiens une gracieuse légende qui doit trouver place ici.

Il y avait au Bouchet une statue de la Sainte Vierge

(23) Notes du curé Morand.

(24) On trouve une foule de noms analogues : un Saunay dans la Vienne, un Saunay dans l'Eure-et-Loir. V. au chapitre IX ce qui regarde la chapelle de Soney ; nous la donnons dans notre quatrième gravure, sixième vignette.

(25) Abbé F. Birraux ; sa lettre du 24 août 1927.

pour laquelle les gens d'Ugine avaient beaucoup de vénération. Ils voulurent même s'en emparer, et l'installer honorablement dans un oratoire, au milieu des vignes de Champfroid. Mais la statue disparut d'elle-même et retourna au Bouchet, avec une halte au Platon et une autre à la montagne du Praz, où l'on prétendait reconnaître sur une grosse pierre la trace de ses pieds. Depuis lors, les gens d'Ugine vinrent chaque année, spécialement le 15 août, en dévotion à N.-D. du Bouchet (26). L'église était très petite et les hommes du Bouchet se massaient vers la porte, à l'extérieur, pour laisser l'intérieur aux pèlerins d'Ugine.

Lieux dits : La Montannaz dernier Soney, la Serraz, la Pierre de Pointe (remarquer le *de* ; c'est la pierre *d'apointe,* celle qui se tient debout), la Pallud (le marais), le Pré au Comte, derrière l'abîme, Champ Bardin, Pré Chapelle, au Raffour (mot très usité au sens de four à chaux), la Portellaz, Barrevier.

Uginette était habitée par des familles nobles : les Ducret, les de l'Espigny en 1680, les de Magdelain en 1613, et surtout les Dutour, au château Bisilliat. Cette demeure a été fort modifiée depuis. Autrefois, une magnifique allée de peupliers y conduisait de la route. Nous avons vu les derniers en 1880, et fait la réflexion si heureusement exprimée par l'auteur des *Petites Géorgiques* (27) :

Les arbres meublent et décorent un domaine. Ils lui confèrent une physionomie personnelle ; ils répondent de son ancienneté et blasonnent sa noblesse. L'arbre est un témoin du passé et il le raconte.

La maison Charlon-Lafontaine, près de la grange du dîme, est l'ancienne ferme de la commanderie. On peut y voir encore, gravée dans la pierre, sur la porte de la cave, la date 1576. C'est peut-être la plus ancienne inscription d'Ugine (28).

(26) On trouve dans des testaments des traces de cette dévotion. En 1760, le 11 mai, honorable Nicolas Lombard de Pussiez, en présence de J. Delachenal notaire et des témoins, recommande à son héritier et fils Claude Lombard « de faire dire deux messes au Bouchet, à l'honneur de Notre-Dame du dit lieu, dans l'année après son décès. »

(27) *Les Petites Géorgiques,* par Louis Mercier, p. 19.

(28) Contemporaine du prieur commendataire F. de Lambert.

La demeure appelée Monmin a une grande allure. L'acte de 1391 l'appelle « Clausum de Monmino ». Elle appartenait peut-être aux de Cerisier, puis, en 1696, un acte du notaire Delallier est « prononcé au lieu d'Uginette, dans la maison forte de Monmin appartenant au seigneur (Ducrest) comte d'Ugine ». Des nobles Ducrest, Monmin passa aux Delachenal-cadet qui le rebâtirent. Son possesseur actuel, M. Ernest Perrier de La Bâthie, a transformé Monmin en y installant un grand orgue électrique (29), ainsi qu'un vrai musée d'antiquités et de souvenirs. Il a attiré l'attention des érudits (30), celle surtout des fervents de Rousseau, sur une peinture à l'huile faite sur panneau de bois à la fin du XVIII[e] siècle et représentant « la scène des cerises » : Jean-Jacques jetant du sommet d'une échelle des poignées de cerises à deux jeunes filles placées au pied de l'arbre. L'une des jeunes filles est Claudine Gallay de Thônes, dont la nièce, Charlotte Gallay de Saint-Pierre, épousa Noble Joseph-Marie de Lachenal d'Ugine. Il y a donc là, en même temps que l'illustration d'une page fameuse, un souvenir de famille.

Dans le voisinage de Monmin s'élèvent aujourd'hui les abattoirs d'Ugine. Nous avons donné au chapitre XV un aperçu des règlementations anciennes concernant les viandes de boucherie. Ces règlementations suffisaient alors pour un petit pays, et l'opinion n'en demandait pas d'autres. Mais depuis l'établissement des usines, par suite de l'augmentation considérable de la population et des progrès accomplis partout sur ce point si important de l'hygiène et de la santé publique, la commune a construit en 1925 au mas d'Uginette, sur la propriété achetée quelques années auparavant à M. Perrier de la Bâthie, des abattoirs importants, étudiés sur les installations similaires de plusieurs autres villes, et comportant des perfectionnements de tout genre pour la conservation des viandes de bouche-

(29) En voir la description dans sa brochure *Orgues Savoyardes*, 1930, p. 26.

(30) *Revue Savoisienne*, 1912, article d'A. Serand, avec une reproduction du panneau d'Ugine.

rie et le traitement des viandes congelées. Le projet de l'architecte Bugnard (Zanone entrepreneur), comportait avec les accessoires, une dépense de 500.000 fr., dépense qui serait en partie couverte par une subvention de l'Etat (200.000 fr.). Des taxes spéciales serviront à l'amortissement de ce capital.

Lieux dits autour du chef-lieu d'Ugine : Les Quarts sur la ville (1391 : in clauso supra villam, juxta pratum vocatum pratum Aquardi. Les Carts, Quarroz, sont un mot très répandu. Il signifie parfois *Quadruvium*, carrefour), le décontour, dessous les Maillets, le Rechet (1391 : Petrus de Recepto), le Nant Bernard, la Balme (ou Bârma. Le mot signifie *grotte*. Y avait-il une grotte dans le rocher appelé « le rocher de Montroux » et quel était ce rocher ?) Montroux (Mont ruptus, le rocher ou le mont coupé à pic. Le mot serait parent des *Routtes*, mais ce dernier, au féminin, qualifie terres ou vignes), la Combe sous la ville, derrière les murs, sous les murs, la grange du Dîme (mot très répandu ; nous l'avons rencontré à Avenches, à Aigle, Suisse), le mas des Sables, au Sablon, le mas des Tailles, les mas des Gits, chemin du Borret, la Perrière ou clos du Maure vers Nant Pugin, le Gorê, la Crozetta (français local Creusette), le Grand-Pré, les Plattes, l'Isérable (nom patois de l'érable), au Reposieux, la Battendière (ou à Baptendier, souvenir d'une famille noble), les Charmettes (n'ont rien de commun avec l'adjectif charmant, ni avec le bois de charme ; mais diminutif du bas latin *calma*, pâturage. On explique ainsi les Charmettes de Chambéry, où résida Rousseau), la Chenalettaz (petit chenal, petit ruisseau) ou En-là Dom Jeandaz.

Le Verney, la Plagne. — Le Verney est appelé ainsi des bois de verne, nom vulgaire de l'aune. Dans l'albergement du duc Philibert, en 1499 : Ceux du Verney : *Illi de Verneto*.

Payaient des tailles à la Plagne et au Verney en 1699 : Poëncin-Crétet, Debeauchamp-Nicod (ce nom si agréable, Debeauchamp, dont bien des familles nobles s'accommoderaient, figure déjà à un acte de 1444 sous sa forme latine. Un témoin signe « Mathæus de Bellocampo »), Becquet (était-ce un souvenir des Becket d'Angleterre ?), Geny, Pécherand-Mollier, Croisonnier, Combet.

L'an 1776 et le premier du mois de février teste à la Plagne « François Poëncin dit Caillat ». Le notaire Joseph Delachenal constate que le malade n'est pas alité, « étant

assis dans sa cuisine au coin de son feu ». Il fait un beau signe de croix, règle les détails de sa sépulture et de son anniversaire, recommande sa veuve aux soins de Louis, son fils et héritier, qui devra lui donner perpétuellement, « pendant sa vie naturelle, 4 quartes de froment, mesure d'Ugine, 3 de seigle, 2 de blé noir, 4 d'avoine, 12 livres de sel, 12 livres de beurre, 15 livres de fromage blanc, 2 draps de lit, du terrain pour semer demi-quarte de chanvre, avec son habitation dans sa maison... Fait et prononcé auprès du feu du testateur où il est assis. »

CHAPITRE XXIV

Outrechaise

Rareté du cas. — Orthographes successives. — Document Jacquemon en 1444. — Chapelle de Saint-Grat, fondée en 1527 ; son histoire ; la cloche de 1897. — Les nobles : Ouvrier, de Michaille, de Menthon, de la Valdisère, de Lachenal : lettres patentes du roi Victor-Amé en 1776. — Vie municipale. — La Révolution à Outrechaise. — Lieux dits, syndics et maires.

La plupart des communes qui ne forment pas une paroisse autonome, dans notre pays de Savoie, ne sont liées à une paroisse plus grande que depuis la Révolution française. Elles avaient autrefois leur curé (1). Le cas d'Outrechaise, qui a toujours été commune et n'a jamais été paroisse, est plus rare. Elle s'est administrée elle-même et n'a pris part à l'administration d'Ugine que dans les questions paroissiales et les questions connexes. Nous mettrons donc ici, en renvoyant pour le reste à tant d'autres chapitres où nous avons nommé Outrechaise, ce qui la concerne spécialement.

L'orthographe de ce mot, en latin et en français, a beaucoup varié. On trouve au XIV^e^ siècle *Ultra Uchesiam, Ultrochesia ;* en 1444 *Utrochisia, Ultrachisia ;* puis, dans les lettres de saint François de Sales, *Autrechèse ;* dans une reconnaissance de 1630, *Oultrechèse ;* au XVIII^e^ siècle,

(1) Ainsi Chevaline, unie aujourd'hui à Doussard ; Droisy, uni à Clermont.

Outrechesse ; enfin les deux mots sont aussi séparés *Outre-Chaise* (2). Le patois *Utrestièze* ajoute souvent un *n* euphonique : Nutrestièze. Le Dictionnaire Joanne, en 1896, donne 156 habitants ; superficie 468 Ha, altitude 450 m.. forêt communale 141 Ha ; essences : chêne, hêtre, épicéa. Le dernier recensement, celui de 1926, donne 160 habitants.

Un très ancien document a été signalé déjà ; il est daté du 15 décembre 1444 et vise Jean Jacquemon d'Outrechaise, *Joannes Jaquemonus de Utrochisia parrochiæ Uginæ,* héritier par sa femme Jeannette, *Joannetta,* de son beau-père Jacquemet Dufour bourgeois d'Ugine, *Jaquemetus de Furno, burgensis Uginæ.* Ce Jacquemon vend à discret Guigonnet Tondut, fils de feu Jean, de Soney, bourgeois d'Ugine, *discreto viro Guigonetto Tonduto, filio quondam Joannis Tonduti de Soney burgensis Uginæ,* une partie d'une cense annuelle importante qu'il prend sur les dîmes du prieuré. Cette transaction, plusieurs actes qui l'avaient précédée, et aussi, un siècle après, en 1540, la fondation des Quarts, dans sa teneur complète, montrent que les seigneurs d'Outrechaise ont toujours eu des droits sur ces dîmes. Le commandeur César Dutour les loua ou les acheta pour 66 livres 10 sols au comte de la Valdisère.

Il y a juste trois cents ans qu'il existe une chapelle à Outrechaise.

L'an courant de la Nativité de Notre-Seigneur 1527 et le 6e du mois de may, que les modernes sachent et que la postérité n'ignore pas que se sont personnellement constitués les susnommés (au nombre de 17), ayant à cœur le salut de leur âme, et premièrement vénérable homme Michel Viguet *chappelin,* Estienne fils de feu Jean Viguet, Laurent Mugnier, Georges Jacquemon, Gabriel Vuillermoz, tous du Mandement d'Outrechaise, paroisse d'Ugine, diocèse de Genève, lesquels étant tous émus de la même dévotion, voulant et désirant toujours plus le salut et le remède de leurs âmes et de celles de leurs parents, de leurs antécesseurs et de leurs successeurs, ont résolu et or-

(2) Plusieurs de ces formes sont indiquées dans le *Dictionnaire topographique de la Savoie,* par Vernier. Le contrat cité plus loin, de 1667, écrit *Outrechèse.*

donné de fonder une chapelle à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous le vocable de la très glorieuse et très pure Vierge Marie Mère de Dieu et du bienheureux saint Grat confesseur.

Le vénérable homme donne « 100 florins de bon or à petit poids, chaque florin valant 12 deniers gros de bonne monnaie courante parmi les marchands dans ce pays ». Tous les fondateurs présents ajoutent quelques florins à cette première somme qui atteint le total de 340 florins, mais le prêtre Viguet reste « le dotateur et fondateur » principal de la chapelle ; aussi il en sera lui-même « d'un consentement commun et d'une volonté unanime » le premier recteur et chapelain, tenu d'y célébrer deux messes par semaine. Michel Mugnier donne pour la construction un emplacement « situé au territoire des Troismaisons, lieu dit à la Chenalettaz ». L'acte de fondation est signé dans sa maison, en présence de plusieurs témoins : Egrège Laurent Mugnier, notaire, Laurent Champange, de Pussiez, Laurent Descombes, Philippe Avrillier (3), Collet Durand. Les notaires sont nobles et égrèges Jean et Louis Viguet, tous deux « par l'autorité apostolique notaires publics ».

A la suite de cet acte solennel, la chapelle fut construite, chapelle très humble, avec un petit toit de chaume. La première fondation, perdant de sa valeur, fut peu à peu augmentée. Il est remarquable que saint Grat, évêque d'Aoste et protecteur des campagnes, fut ainsi honoré à Outrechaise plus d'un demi-siècle avant que saint François de Salès ait rendu sa fête et son office obligatoires dans son diocèse (4).

Les recteurs, par la suite, furent présentés par les nobles d'Outrechaise. « Vénérable Messire Loys Bertrand » était recteur à la visite de 1606 ; en 1685, « sieur Viguet, curé de Mésigny », sans doute de la famille du fondateur, est présenté par le seigneur comte de Menthon ; Rd An-

(3) Nom très ancien. En 1535, Mermet Apvrillier signe une reconnaissance à l'illustre prince Louis de Savoie pour le moulin de Mont-Dessous.

(4) Vie de saint Grat, par le chanoine Béthaz, Aoste, 1884, p. 189.

selme Dufayet, le recteur de 1751, avait été présenté par le comte de la Valdisère ; enfin celui de 1784, Rd Maurice Delachenal, est une de nos connaissances. Nommé par son parent Noble Hyacinthe Delachenal comte d'Outrechaise, il échangea bientôt son rectorat contre la cure d'Ugine. Son passage à Outrechaise nous fournit un « état des titres et meubles de la chapelle » et aussi un inventaire, signalant entre autres objets :

> Un ornement complet de soye portant toutes les couleurs avec un devant d'autel assortissant, donné par les garçons du village qui étaient à Paris en 1758 ; un tableau avec son cadre, sur l'autel, représentant la Sainte Vierge et saint Grat... Tous lesquels meubles, vases sacrés et autres, sont tenus dans un coffre fermant à la clef et déposé chez les frères Losset (5).

En avril 1930, la chapelle, proprette et bien parée, fait plaisir à voir (6). Le tableau du maître-autel est ancien. Il représente à la fois saint Grat, en costume d'évêque, et saint Bernard de Menthon. Serait-ce le tableau d'avant la Révolution, sauvé à cette époque par quelque voisin, et y aurait-il une erreur dans l'inventaire ci-dessus, qui spécifie « la sainte Vierge et saint Grat » ?

La cloche actuelle n'a que 33 ans d'existence :

> L'an 1897 et le 10 du mois de novembre la cloche de la chapelle d'Outrechaise, offerte par Mme Veuve Jardin, née Hérisson-Garin Félicité, fut bénite solennellement à la suite de la grand'messe à diacre et sous-diacre célébrée selon les intentions de M. le maire Dunand-Chatelet Constant. La bénédiction fut donnée par M. le chanoine Chevallier Etienne du Crest-Voland, prévôt du chapitre de la cathédrale d'Annecy et délégué à cet effet par Mgr Isoard, évêque d'Annecy. Fut parrain : Rd abbé Personnaz Jean-Marie, curé d'Habère-Poche, qui a offert un riche ornement blanc à la chapelle ; marraine : Mme Jardin Félicité. Cette cloche, je l'ai commandée chez MM. Paccard frères, à Annecy-le-Vieux. Elle pèse 175 kilos, et elle a coûté 742 fr. Pierre Perret archiprêtre, curé d'Ugine.

Passant aux familles nobles d'Outrechaise, nous mentionnons d'abord les nobles Ouvrier (7). Ils venaient peut-

(5) En 1848, Nicolas Losset étant maire, la chapelle fut complètement réparée ; Canova, entrepreneur.

(6) V. notre 4^{me} gravure, 1re vignette.

(7) Uniquement parce que le principal d'entre eux a eu comme héritier le seigneur d'Outrechaise.

être de la vallée de Thônes, mais leur présence est très ancienne à Ugine, où « honnête et discret Amédée Ouvrier » acquiert une maison de Noble Louis de Seythenex, en 1466. Dans un vieux cahier jauni sont relevés ou analysés un grand nombre d'actes concernant André Ouvrier, fils anobli de cet Amédée, bourgeois d'Ugine (8). Noble André est chambellan, *camerarius*, du comte de Genevois. Il achète, en 1581, à Noble de Chevron *de Thenesouz* et à sa femme Louise de Seythenex, une partie des moulins du Mottey et de Bavelin. Une maison possédée, à Ugine, par cet André Ouvrier, en 1492, était placée contre les murs de la ville, *juxta mœnia ejusdem villæ ;* il reçut de Blanche de Montferrat, veuve de Charles I^er^ et tutrice de son fils Charles II, la permission « de rompre les murailles d'Ugine et d'y faire une porte pour sa commodité ». Enfin, ce personnage teste le 1^er^ novembre 1539. Il veut être enterré dans l'église d'Ugine.

Nous laissons de côté une foule d'autres notes concernant ce Noble Ouvrier pour passer à la famille de son héritier universel. Vraisemblablement, elle venait de la Michaille, petite contrée entre le Valromey et le pays de Gex, où domine Châtillon-de-Michaille. Par son mariage avec Jeanne de la Forêt, François de Michaille devint seigneur d'Outrechaise (9). Il était le premier noble de sa famille. Ses charges, qui aboutirent, vers 1531, à celle de premier Président à la Cour des Comptes du Genevois, étaient considérables. Il fit construire aux Quarts, selon le testament formel de Noble André Ouvrier, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et à saint Roch. L'acte de

(8) Une donation lui est faite, aux Quarts, par un noble du Canton de Fribourg, seigneur de Vaulruz et de Romanens, agissant comme oncle d'une demoiselle de Beaufort.

(9) Le titre d'Outrechaise, dit Foras, était de Novéry, passa aux de Monthoux avant 1420, puis aux Duyn de la Valdisère (1447), aux de Michaille, aux de Menthon, de nouveau aux de la Valdisère (1667), aux Delachenal (1776). Nous avons le relevé d'un acte de 1319, entre Amédée V et Humbert de Conflans ; mais il ne concerne pas Outrechaise assez sûrement pour que nous l'insérions ici. Le mot Outrechaise n'y est pas.

fondation dressé en cette circonstance, le 18 octobre 1540, sous le prieur de Beaufort, est des plus intéressants. Nous l'avons analysé au chapitre IX. On y remarque avant tout la sollicitude de l'héritier pour remplir dans ses plus petits détails la volonté du testateur.

Il laissa plusieurs enfants. Claude-Louis et Catharin de Michaille, qualifiés d'écuyers, entreprennent, en 1550, contre le prieur-évêque F. de Lambert un procès retentissant, au sujet des dîmes du prieuré (10). Puis Catharin disparaît, mort ou parti en expédition lointaine. Quant à Claude-Louis, dit de Martel, il épouse Oriane de Mareste, dont on lit le nom au baptême de Louis Bisilliat, le 17 juin 1580 :

Fuit cmater N. Oriana, uxor nobilis et potentis Claudii Ludovici de Michallia.

Cette dame fit son testament sans notaire, le 14 avril 1598, alors que la contagion régnait. On la soupçonnait d'en être elle-même atteinte, et le notaire refusa d'écrire sous sa dictée les legs qu'elle se proposait de faire, surtout à la chapelle de Saint-Claude. Elle dut plus tard les réitérer dans son vrai testament et en recommander avec force l'exécution.

Sa fille Charlotte, née à Ugine, le 6 février 1577, épousa Christain seigneur de Montregard, originaire de la vallée de Thônes et qui vint habiter Ugine (11). Elle fut marraine chez le notaire Bisilliat, le 2 août 1597 :

Fuit cmater nobilis Charlotta, filia quondam Nobilis Ludovici Demichallia, domini de Ultrochesia.

Le frère de Charlotte, François-Nicolas de Michaille, fut l'héritier de la seigneurie d'Outrechaise. Son acte de baptême, du 6 juin 1579, nous apprend que son parrain était noble et puissant F. Nicolas de Beaufort, et sa marraine Noble Claudine de Crécherel. Lui-même épousa Sébas-

(10) V., au chapitre VII, la fondation des stalles, et, au chapitre V, le procès contre le prieur de Lambert.

(11) *Histoire de Thônes,* I, 183. Ce Christain, dans un inventaire de 1634 parle « des biens à lui et à damoiselle Charlotte de Michaille sa femme appartenant, assis rière la paroisse d'Ugine, prix de 3.750 fl. ».

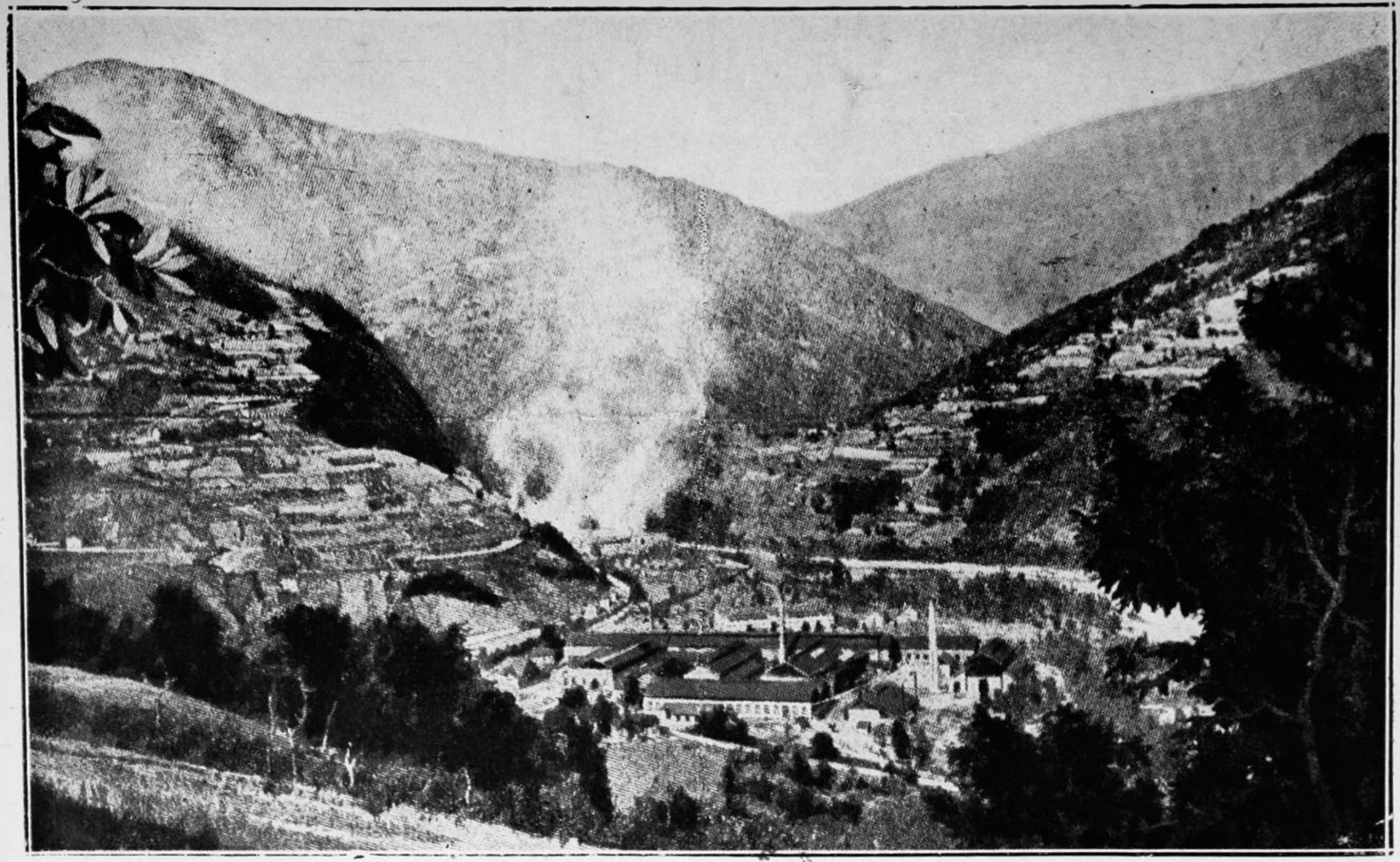

Les Usines

BIBLIOTHÈQUE R.F.

(Cliché de l'*Echo de Savoie*.)

tienne de Chevron-Villette, mais ce mariage ne fut pas longtemps heureux, puisque Sébastienne mourut au bout de deux ans, à Dérée (Duingt). On l'enterra à Saint-Dominique d'Annecy (église actuelle de St-Maurice). Elle était la fille de Jeanne de Menthon et la sœur de cet archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile dont nous avons dit la présence au baptême de Noble J. Benoît de Magdelain. Sébastienne était donc la cousine de saint François de Sales, et par cette parenté nous retrouvons le grand évêque de Genève.

Ces explications trop tassées sont-elles cependant suffisantes pour qu'on puisse comprendre cette lettre de lui (12), adressée le 4 décembre 1607 au baron Amédée de Villette ?

Nous jouissons cet Avent de la présence de Madame de Chevron (la mère désolée de Sébastienne), laquelle viendra pour dissiper par la conversation et hantise des saints offices l'ennui que le trépas de Madame d'Autrechèse lui donne. Mais faut-il que je vous die les résolutions de M. le baron de Menthon (Bernard, alors veuf de Clémence de Genève) et de M. d'Autrechèse (F. N. de Michaille, après la mort de Sébastienne), dont le premier, s'étant déjà revêtu de la soutane à l'ecclésiastique, minute (projette) son départ entier des affections du siècle pour se lier aux ordres sacrés ; et le second, ayant solennellement voué, dédié et consacré tous ses biens à l'Eglise pour l'érection d'une collégiale à Ugine (13), persiste vaillamment à la résolution de prendre le subdiaconat à cette première ordination. Voilà de rares exemples, des monuments de piété, et combien cela me doit-il animer à me bien dédier au service de Dieu !

F. de Michaille reçut en effet la tonsure à Annecy des mains de saint François de Sales, le 21 décembre 1607, mais il se découragea bien vite, et devint, comme son testament en fait foi, « capitaine des gens de pied au régiment du marquis de Lans ». Bernard de Menthon ne persista pas davantage et épousa Claudine de Michaille, qui devint ainsi comtesse de Montrottier et, à la mort de son frère, dame d'Outrechaise.

Le titre d'Outrechaise passa ainsi des Michaille aux

(12) *Œuvres complètes,* XIII, 343.

(13) C'est-à-dire un chapitre de chanoines comme à Flumet, à Sallanches. Ce projet n'eut pas de suite.

Menthon, et plus tard il revint aux de la Valdisère, par le mariage de Claude-Jacqueline de Menthon, petite-fille de Claudine de Michaille, avec Sigismond de la Valdisère, le 25 avril 1667. Rien de plus solennel que ce contrat, avec les titres des nouveaux époux ; nous les abrégeons des deux tiers :

Illustre seigneur, Messire Sigismond de Duin dit Maréchal, comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, baron de Sainte-Hélène des Millières, commandeur des Allinges, colonel et grand gruyer (haut fonctionnaire des forêts) de la province de Tarentaise ; et illustre damoiselle Claude-Jacqueline de Menthon, fille d'illustre, haut et puissant seigneur René, comte de Menthon et de Montrottier (14), seigneur de Chavaroche et d'Outrechèse, coseigneur du Vuache et de Pontverre... »

De ces seigneurs d'Outrechaise, les Menthon et les Valdisère, les Delachenal furent les hommes d'affaires et les fermiers (15), en même temps qu'ils étaient notaires et châtelains, c'est-à-dire secrétaires et magistrats de la commune.

Ce que furent les rapports des Delachenal avec les Menthon jusqu'au 18 juin 1696, et avec les la Valdisère jusqu'au 18 mars 1763, quelques lettres échappées à la griffe du temps en témoignent avec évidence. Du côté des fermiers, c'étaient des comptes très nets, arrivant à point nommé ; du côté des seigneurs une très grande confiance en leurs hommes d'affaires, une bienveillante sympathie qui faisait dire à M. de Menthon écrivant à Me Melchior Delachenal le 19 février 1685 : « Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur : Menthon » ; et au comte de la Valdisère écrivant à Jean Delachenal, le 27 mars 1759 :

Je m'en rapporte à ce que vous ferez, n'ayant personne à qui j'aie plus de confiance qu'en vous, vous assurant que je suis toujours très sincèrement, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur : Lavaldizère.

(14) Montrottier, Chavaroche, Pontverre sont des noms familiers à ceux qui connaissent la région pittoresque des Gorges du Fier ; le Vuache est, plus près de Genève, la montagne qui domine Vulbens et Chaumont.

(15) Ils avaient succédé aux Bertrand, eux-mêmes successeurs des notaires Bisilliat.

Voilà des seigneurs dont la morgue n'avait rien de bien humiliant pour leurs fermiers ! Jean Delachenal finit par acheter « leur fief et juridiction » : il mourut comte d'Outrechaise, à 83 ans, le 21 septembre 1776, riche lui-même, possédant plusieurs maisons, de nombreux biens à Ugine, à Pallud, à Chevron, du chef aussi de sa femme Jeanne Frézat. La pièce suivante (16) expliquera la genèse de ce titre authentique de noblesse, qui répondait du reste aux anciennes prétentions de la famille et à sa parenté avec les nobles Delachenal de Tarentaise. Ce sont les Lettres Royales adressées au petit-fils de Jean, le comte Joseph, fils du notaire Joseph et de Marie-Aimée Franchet :

Victor-Amé, par la grâce de Dieu roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie. L'avocat Joseph, au nom de Jean de la Chenal, bourgeois d'Annecy, son aïeul paternel, nous a supplié de la concession de lettres de noblesse, comme aussi qu'il fût de notre bon plaisir de lui accorder notre royal agrément à l'acquisition que son dit aïeul paternel avait fait du fief et juridiction d'Outrechaise, du feu comte Joseph-François de Duin de la Valdisère (c'était le fils de Sigismond), par acte du 18 mars 1763, Chabert notaire, et d'ériger la dite seigneurie en titre et dignité de comté, ayant offert à ces fins la finance de 5.500 livres de notre monnaie de Piémont. Nous avons daigné d'accueillir favorablement ses demandes et nous avons même saisi cette occasion pour honorer d'un trait particulier de nos grâces cette famille qui est en cas de soutenir avec décence les rangs auxquels nous voulons bien l'élever, et à ces causes, par les présentes, de notre certaine science et autorité royale, et sur l'avis de notre Conseil, nous avons créé et déclaré le dit Jean Delachenal et ses descendants pour jouir, en vertu de nos présentes Lettres de noblesse, de tous les privilèges, honneurs, immunités, prérogatives, et autres choses dont jouissent les autres nobles de nos Etats ; et en outre nous avons érigé et érigeons le dit fief d'Outrechaise en titre et dignité de comté en faveur du dit Jean de la Chenal pour lui et pour l'aîné de ses descendants à perpétuité. Car tel est notre bon plaisir. Données à Montcalier, le 9e du mois d'août de l'an de grâce 1776, de notre règne le 4e : Victor-Amé.

C'était donc quelques jours avant la mort de Jean : « Cette mort, dit encore son petit-fils dans une lettre au roi, est arrivée trop tôt pour celui à qui Votre Majesté venait d'accorder ses faveurs ».

Les armes du nouveau comte furent « d'or à un che-

(16) Archives d'Alessandro di Lachenal, à Biella.

vron raccourci d'azur (17), accompagné de trois étoiles de gueules, et à la champagne d'une rivière d'azur chargée d'un cygne d'argent ». Cette rivière est évidemment placée là pour indiquer la Chaise (18), et le cygne rappellerait Annecy, avec cette bourgeoisie dont « Jean l'aîné, bourgeois d'Annecy », était si fier.

Le comte Joseph-Marie, qui reçut avec tant de reconnaissancé les Lettres Royales de 1776, est celui qui fut maire d'Ugine à la Révolution et détenu comme aristocrate dans les prisons d'Annecy, en même temps que sa femme, son frère Hyacinthe et sa belle-sœur de Loche (19). Ses sœurs devinrent : Mme Folliet (d'Abondance), Mme Cornuty (de Chevron), Mme de Launay (d'Avusy, Genève).

Marie-Aimée Delachenal, fille d'Hyacinthe et de Jeanne de Loche, épousa le colonel de Magdelain, mourut à Faverges en 1835, mais fut enterrée à Ugine « comme elle l'avait exigé dans sa maladie », écrit le curé Burnoud. Son frère, le comte Joseph-Antoine, né en 1783, épousa Josephte-Marie-Sophie Perrier de la Bâthie. Leur fils aîné, l'avocat Ambroise-Ernest, chevalier des Saints Maurice et Lazare, juge à Faverges, mourut en 1866, sans postérité, ainsi que son frère, Noble Alphonse, qui était maire en 1847, quand fut construit l'Hôtel de Ville ; il habitait la maison Dutour, presbytère actuel (1930).

Le mariage d'Elisabeth, fille de Joseph-Antoine, avec son cousin Hyacinthe, unit la branche aînée avec la branche cadette (20). Ainsi finit la famille de Lachenal d'Outrechaise. Elle avait duré un peu plus d'un siècle.

Passons à d'autres renseignements bien différents d'importance et d'intérêt.

D'abord l'incendie (21) du 17 avril 1726.

(17) Peut-être une allusion aux Nobles de Chevron-Villette, qui portaient aussi un chevron dans leurs armes. La champagne est un terme de blason qui désigne la partie basse de l'écu.

(18) Lettre du professeur Rabut, de Dijon, à son ami F. Delachenal, 1er janvier 1864.

(19) V. le chapitre XXI, la Révolution.

(20) V. le chapitre XX, famille Delachenal.

(21) En 1923, ont éclaté à Outrechaise trois incendies en quelques mois.

Le 18e jour d'avril, la Pernette Demontvignier, veuve de Michel Avrillier, a été ensevelie dans le cimetière d'Ugine âgée de 80 ans. Elle périt dans l'incendie du village d'Outrechaise, qui arriva le 17. Tout le village fut incendié sur les cinq heures du soir, sans qu'on y pût donner aucun secours. Il n'y eut que quelques granges derrière le village qui furent garanties. L'on n'y put rien sauver. Il y eut environ douze maisons incendiées et quatre granges. Comparet, curé.

D'autres morts tragiques sont signalées dans les registres de paroisse.

« Le 20 juin 1698 on a enseveli l'infortuné Bisilliat-Vincendaz de l'Enfermet à Outrechaise, à qui une pierre descendue de la montagne a cassé la tête pendant qu'il ramassait d'herbe pour son bétail. Il est mort sur la place, âgé d'environ 36 ans, et homme de bien. Durier, curé. »

« Le 1er juin 1760 a été enseveli, ensuite de la réquisition de sieur Michel Geny, châtelain d'Outrechaise, Jean Mugnier, mari de Françoise Pécherand-Charmet, qui le 29 mai tomba du haut des rochers de la Dent, montagne du dit Outrechaise, où il était allé couper du bois. Il était âgé d'environ 58 ans. Carret, curé. »

Jean Delachenal possédait des terres importantes à Outrechaise. L'année 1770 surtout lui causa bien des déceptions :

Rière le lieu d'Outrechèze, ils n'ont eu ni froment, ni avoine et point de fruits. Les deux années dernières ils ont eu de bien petites prises (récoltes), et quant à la vendange il y en a eu très peu, et point du tout mûr, et tout vert. Il fait toujours de la pluie, de la neige. Nota que l'on n'a vendangé à Ugine que le 2 novembre 1770, jour que l'on a commencé. Que le bon Dieu nous envoie de meilleures prises, s'il lui plaît ! Ainsi soit-il.

Les deux années suivantes n'apportèrent pas beaucoup plus de consolations, outre que l'exposition des terrains, à Outrechaise, n'est pas toujours des plus propices aux bonnes récoltes.

Les registres des deux Conseils, d'Ugine et d'Outrechaise, se complètent mutuellement. Ce sont souvent les mêmes délibérations, les mêmes dépenses dont la petite commune prend sa part, ordinairement un neuvième. A l'élection du 15 décembre 1771, faite au Conseil d'Ugine pour élire « un syndic, conseiller, exacteur, regrattier des paroisses d'Ugine et d'Outrechaise pour 1772 », le procès-

verbal est écrit par « J. Cl. Buchard, notaire royal collégié, et secrétaire des communautés d'Ugine et d'Outrechaise ». Il signale la présence du syndic d'Outrechaise, « Joseph Pécherand-Galloy » et de ses deux conseillers, F. Losset et J. B. Personnat (22), « lesquels profitant du bénéfice accordé aux petites communautés de s'unir à d'autres pour éviter des frais, on a commencé, à la réquisition des deux Conseils, l'élection d'un regrattier ». On accepte Jean Pontenier et son fils Hyacinthe, qui délivreront aux habitants d'Ugine 155 balles de sel, à ceux d'Outrechaise les 20 balles restantes.

En 1771, la commune se plaint qu'on lui ait assigné une part trop forte et trop ennuyeuse — depuis le pont des Glaciers jusqu'à la carrière d'ardoises — pour la route d'Ugine à l'Hôpital :

> La communauté est une des plus petites et des plus pauvres de la province, n'y ayant en icelle que 38 corvistes, 12 chevaux ou mulets, et 5 bœufs, et d'ailleurs, étant unie à Ugine pour le spirituel, elle lui aide en tout pour les chemins, qui sont de 3.000 toises, et pour les ponts des Glaciers et du Nant Trouble (23).

Cette même année, le Conseil expose à l'Intendant que le 15 novembre le pont d'Outrechaise a été détruit, « qui est l'unique moyen d'aller et de venir ». En 1788, le pont vient d'être refait. Le curé Delachenal, à la demande de F. Durand syndic, a bénit « la croix du pont neuf sur la rivière de Chaise ».

La vie communale continue ainsi. Depuis 1738 les conseillers sont au nombre de deux, sans compter le syndic, tandis qu'ils sont six à Ugine ; le syndic d'Ugine touche 30 livres par an, et 10 celui d'Outrechaise ; le Conseil se réunit, au moins durant de longues années, « dans la maison du seigneur comte de la Valdisère, choisie pour tenir les assemblées ».

Sans insister sur le précieux document transcrit par

(22) Les Personnaz vinrent de Bessans (Maurienne) vers 1750. Deux chanoines de ce nom sont signalés en Maurienne en 1793 ; l'un était curé de Modane. Comme le voit, on écrivait Personnat (et Galloy).

(23) Pérouse, *Répertoire alphabétique*, p. 248, 249.

nous au chapitre XVIII et concernant l'occupation espagnole, observons que, pour Outrechaise aussi, le XVIII[e] siècle est rempli de contestations interminables au sujet des communaux. Ainsi, en juin 1719, Outrechaise a dû retirer des montagnes d'Ugine 20 vaches à lait, 2 chevaux, 2 douzaines de chèvres, les communiers d'Ugine menaçant de les tuer durant la nuit si on ne les enlevait pas. Et c'est ainsi sans cesse. En 1793, les Uginois vont dans les communaux d'au-delà de la Chaise comme s'ils étaient chez eux ; ils y coupent des branches, y font des dégâts. Le procureur d'Outrechaise explique tout cela devant le Sénat avec force détails et le Sénat finit par lui donner raison.

Au moment des mensurations cadastrales, il y avait eu procès avec Marthod (24), qui revendiquait 300 journaux de pâturages à la Léaz et à Comberosse. Le procureur de Marthod avait défendu au géomètre Rocheti, chargé de la mensuration, d'inscrire ces numéros sur la mappe d'Outrechaise. Blessés dans leurs prétentions et furieux de l'injustice qu'ils disaient leur être faite, les habitants d'Outrechaise saisirent 69 moutons à la montagne, en pendirent deux devant la geôle (prison). On eut mille peines à tout arranger. C'était en septembre 1729. Ce ne sont là que quelques exemples.

Ce siècle fut du reste celui des affranchissements, et les affranchissements demandaient des précisions nouvelles.

Au Château Royal de Chambéry, le 29 mai 1787, dans l'office des archives royales, Pierre-Gabriel Morand, baron de Montfort, comte d'Ugine, capitaine, écuyer, en qualité d'héritier d'Anne-Françoise Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, sa mère, affranchit la communauté d'Outrechaise de tout droit de fief ou féodal moyennant 2.050 livres (25).

C'était une somme importante, à laquelle il fallait ajouter 800 livres pour les Delachenal, ces 2850 livres composant du reste toute la somme que devait Outrechaise pour ses affranchissements.

(24) Poncet, *loc. cit.*, p. 191.
(25) Pérouse, *loc. cit.*, p. 249.

La commune a aussi ses traditions par rapport à la Révolution française. Il s'y est célébré beaucoup de messes dans les maisons et dans les granges, mais une fois, l'agent national de Marthod fit irruption avec ses deux grands fils en pleine cérémonie prohibée. Le prêtre passa précipitamment par une autre porte et l'agent, furieux d'avoir été joué, saisit le calice et les ornements qu'il piétinait avec rage (26). C'était peut-être le 3 vendémiaire an VI, puisque l'affirmation fut lancée en plein Conseil par l'agent national : « Il s'est dit le 3 courant une messe chez Poupelloz d'Outrechaise ! » La maison était suspecte aux révolutionnaires, et le prêtre Bétemps y fut arrêté le 25 floréal an VII (27). Les ornements sacerdotaux qu'il avait quittés et les objets du culte furent déposés par le commissaire Delachenal dans la salle du Conseil d'Ugine ; ils sont énumérés avec soin dans l'inventaire du 7 brumaire an IX :

> Une chasuble, une aube, une étole, un voile de calice et sa bourse, une étole, un livre soit messel (missel), une pierre dite sacrée et deux tablettes (les cadres de l'autel), effets qui furent saisis par les gendarmes lors de l'arrestation du prêtre réfractaire Bétemps.

Mais on admirera la crânerie de Louis Poupelloz, ancien soldat du roi de Sardaigne pendant quatorze ans, maire d'Outrechaise, et celle de son frère Nicolas, lorsque quelques mois plus tard, en janvier 1801, ils viennent réclamer au Conseil d'Ugine ces mêmes objets. Nous avons leur réclamation, avec la signature de Louis et la marque de Nicolas ; ils ajoutent qu'ils protestent, car on ne leur a pas rendu non plus « le calice et sa patène, trois nappes, un devant d'autel en soie et autres menus objets qui furent saisis chez eux ». Nous ne savons pas si l'on put faire droit à leur réclamation.

Les comptes rendus municipaux montrent d'ailleurs qu'à cette époque les réunions du Conseil d'Outrechaise se tenaient régulièrement tandis que non moins réguliè-

(26) Poncet, *loc. cit.*, p. 245. L'agent de Marthod était originaire d'Outrechaise. Il y avait des parents très proches et se croyait chez lui.
(27) V. le chapitre XXI.

rement un agent d'Outrechaise assistait aux réunions du Conseil d'Ugine.

Après la Révolution furent choisies diverses maisons pour les séances. En 1816, le 12 juin, on délibère chez François Avrillier, « à défaut de maison consulaire ». La petite mairie actuelle a été construite en 1840 ; la plaque des morts de la guerre y a été fixée en 1920 ; l'école date de 1887.

Les principaux villages d'Outrechaise sont : les Trois-Maisons, l'Enfermet, la Montâ. Il y a aussi les Côtes et Sous le Rocher.

Une passerelle de communication existait au lieu dit l'Ecluse. Le chemin d'Uginette s'appelait le chemin du dîme ; le Conseil parlait de le supprimer comme non nécessaire en 1827.

Autres lieux dits à Outrechaise et aux environs (28) : La Serraz, la Sarnière, la Chassère, Chanonges, Cholioz, les Grands-Prés, la Culaz, les Combes, le Curtil du Nant-Montmelon; la Recennaz, la Combaz, La Chinal, au Plan du Bois, au Mait, le Terroy-Damont, Penloup, le Curtil-Ney (le jardin noir), au Plan-Crétet, la Bendière, Perruy (lieu où abondent les pierres), la Berrotière, Pensaroy, le Châtillon, la Banéraz, au Pralet (le petit pré), la Salle (la maison), Curtil-Borin, Curtil-Bozon, Grand-Curtil, les Poses (nom d'une foule de hameaux, petits plateaux où l'on peut se reposer en montant), Rendier, au Fayet (parfois le petit hêtre), Curtil-Rey, Fontaron, Raboet, Rabat, Lachat (la Chaz, probablement nom commun signifiant sommet), la Baumaz (y avait-il là une grotte, une baume ou une balme dans le rocher ?), au Picolet, la Verpillière (refuge des renards), le Plan de l'Ile, la Pessetaz (sans doute une parenté avec le sapin, la pesse), au Reposoir, la Fontaine, Pierre-blanche, la Prison, au Bioley (lieu planté de biolles, de bouleaux), la Coutaz de Châtillon, aux Abîmes, Babonnet, les Grands-Champs, les Champet, la Tronche (désigne un endroit où la forêt a été défrichée par abattage, la souche coupée, *tronquée,* restant en terre), Croix-Maillet, Prazville, Cheney, Champaget, la Bellarda, le Crest, le Replan, Mont-Verdier (la colline verte; ce sont les Verdy de la Suisse romande), au Boëx (le bois), la Brennaz, la Combaz-en-pierre-noire, la Rotta, Chantabeau (Stantabeau ; vigne dont le vin fait chanter beau ; mais peut-être aussi, comme Chanteraine est le lieu marécageux où

(28) Fournis en 1928 par M. L. Folliet, maire d'Outrechaise.

chantent les raines ou grenouilles, le Chantabeau serait l'étang où chantent les bos ou crapauds); aux Arcasses; au Thys ou Til (le tilleul) ; la Soffa ; Champagnat, Bellavardaz (la prairie belle verte) ; la Tardivaz (l'endroit où les récoltes sont en retard) ; la Frasse (le frêne) ; le Raffour (four à chaux, nom encore usité en Alsace, en Dauphiné).

Le premier numéro du cadastre est « au ruisseau de Lachenal » (ou mieux de la Chenal, mot très répandu au sens de petit canal. Aux Charmettes coule la Chenalette), et le dernier numéro est à Pierre-Mouchettaz (la pierre moussue). (29).

(29) Noms de quelques syndics et maires d'Outrechaise : 1613 : Laurent « Viguet dit Popelloz » (dans un acte du notaire F. Nicolas Bisilliat ; 1743 et 1751 : François Bisilliat-Vincendaz ; 1771 : Joseph Pécherand-Gallois ; 1775 : Pierre Gallois ; 1788 : François Durand ; 1789 : Laurent Brasset ; 1793 : Maurice Viguet-Carrin ; 1799, 1810 : Louis Viguet-Poupelloz ; 1816 : Joseph Lombard ; 1822 ; François Losset ; 1824 : Jean-Baptiste Dunand-Châtelet ; 1828 ; Pierre F. Poncet ; 1830 : François Viguet-Carrin (On lit encore sur la pierre de taille, au-dessus de la porte de sa maison, son nom et la date 1834) ; 1834 : Jean F. Personnaz ; 1848 : Nicolas Losset ; 1869 : Bisilliat ; 1875 : Viguet-Carrin ; 1880 : Losset ; 1884 : Constant Dunand-Châtelet ; 1917 : François Losset ; 1921 : François Avrillier-Benzon ; 1925 : Léon-Louis Folliet.

CHAPITRE XXV

Du berceau à la tombe

Baptêmes : berceau, fiain, *sonnerie. — Première communion. — Mariages : cortège, toilette ; les* répétailles, *le charivari. — Exemples de contrats ; pièces du* trossel. *— Un inventaire de 1663. — Cérémonie d'émancipation. — Dépenses d'une famille en 1772. — Tradition de la plume. — Monnaies en usage. — Les mesures. — Le serment. — Gestes traditionnels. — Les testaments : Pontet, Dubettier. — Funérailles :* J'eus son épée. *— Sonnerie. — Annuaire.*

Ce chapitre (1) et les suivants seront une contribution modeste à la science appelée *folklore,* d'un mot anglais qui signifie « étude des coutumes populaires ».

On portait les enfants au baptême le jour même ou le lendemain de leur naissance. Une femme parente ou amie tenait le berceau en équilibre sur sa tête à l'aide d'une « torche ». Le ruban blanc ou « fiain » que la mère avait mis le jour de son mariage était épinglé au berceau, à droite ou à gauche selon le sexe de l'enfant baptisé. Le parrain et la marraine suivaient, en compagnie de la sage-femme. Si l'enfant était d'une famille aisée ou proche de l'église, on le portait au bras, recouvert d'un voile, sur un coussin orné du « fiain », et devant marchait un gar-

(1) Le titre de ce chapitre est emprunté à un ouvrage de M. Van Gennep. Ce savant folkloriste s'est intéressé à notre travail sur Ugine ; il a bien voulu nous communiquer ses notes, et plusieurs des détails que nous donnons nous ont été suggérés par lui, entre autres l'idée de noter les lieux dits.

çonnet avec un gros cierge d'où flottait un large nœud blanc. La sonnerie dépendait du parrain et de sa générosité : elle comportait plusieurs airs de carillon, suivis de la sonnerie solennelle où la grosse cloche était mise en branle tandis qu'on « tintait » joyeusement avec les deux autres. Cette sonnerie annonçait souvent une distribution de caramels et de dragées, lancés par le parrain et la marraine, au sortir de l'église.

La première communion avait lieu quinze jours avant Pâques, le dimanche de la Passion. Elle était la vraie première communion, à laquelle on n'admettait pas les enfants avant douze ans, quel que fût du reste leur savoir ou leur assiduité. A cette cérémonie, les petites filles portaient déjà le voile du Rosaire, mais elles n'avaient pas de robes blanches. Les garçons n'avaient pas non plus de brassards : les premiers parurent vers 1880.

Le tirage au sort avait une grande importance sous l'empire et dans les années qui suivirent l'Annexion, car la durée du service dépendait du numéro qu'on avait tiré. Tandis que le numéro 1 et les suivants devaient s'attendre à partir « pour la marine » et les colonies, les derniers numéros et surtout le tout dernier, « le bouquet », étaient complètement exempts. La journée du tirage au sort, comme aussi celle de la révision, comportait des tours de ville et de villages, où les conscrits suivaient le drapeau en chantant. Ils étaient précédés, non d'une grosse caisse, mais d'un tambour, scandant la marche, ainsi que d'un porte-canne ou tambour-major, qui s'était exercé de longs mois à faire des moulinets savants et à lancer le plus haut possible la canne enrubannée pour la rattraper avec adresse. Quand venait le soir, le pommeau de cuivre se cabossait souvent. Chaque conscrit portait son numéro à sa coiffure, et les modistes avaient un grand travail pour agencer, tout autour, des plumets et des rubans multicolores ; ces rubans descendaient sur les épaules ; ils étaient en faille brillante. Les jeunes gens du haut canton apportaient avec eux des accordéons, des clarinettes, des violons;

certains se faisaient forts d'accompagner les chants. Il nous semble entendre encore, accompagné de la sorte : « ... Je suis conscrit, faut obéir ! Je dois servir la France. Et adieu donc, et adieu donc... »

D'autres chansons étaient plus compliquées comme rythme et comme musique ; ainsi celle où on lisait ces mots, chantés sur un air sérieux, rappelant de loin ceux qu'on entend chez les Basques : « Quand tu seras sur les frontières, Souvent je t'écrirai, Pour savoir de tes nouvelles Et de nos amitiés... » Dans un refrain plus récent, on avait d'abord célébré les beautés de l'Empire :

Et chantons tous en chœur :
Que vive l'empereur !

puis on avait corrigé, sans pitié pour la rime :

Et chantons tous en chœur :
Vive la République !

Une des plus vieilles parmi ces chansons de conscrits narrait les aventures d'un infortuné militaire à qui je ne sais quelle frasque avait valu les reproches d'un officier ; le soldat avait vu rouge :

« Au premier coup tiré je tue mon capitaine ; Mon capitaine est mort, Et moi je vis encor : Peut-être dans trois jours Ce sera z'à mon tour !

« Soldats de mon pays, dites rien à ma mère ! Dites-lui au plus tôt (2) Que je suis à Bordeaux, Sur un navire anglais, Que j'me suis en allé... »

Rien ne peut rendre la mélancolie de ces derniers vers, et de tant d'autres que bientôt personne ne saura plus.

Le cortège des mariages était parfois très long. Les invités marchaient deux à deux, en se donnant le bras. Jusqu'à la mairie et jusqu'à l'église, le père de la fiancée

(2) Sans doute qu'on lisait primitivement : « Mais dites-lui plutôt... » L'air, les paroles présentent une foule de variantes. M. Jean Ritz a publié (Annecy, Abry, 3e édit. 1910) un grand nombre de ces chansons. Celle du capitaine y est transcrite p. 24, mais quelques mesures seulement rappellent l'air d'Ugine. Il y avait aussi une longue complainte : « Mon père vint tout en pleurant : Adieu, mon fils, mon espérance ! Et ma mère aussi : Adieu mon très cher fils ! Après t'avoir nourri, c'est à présent que tu t'en vas *péri.* »

ouvrait la marche avec sa fille ; puis venaient la mère de la fiancée, avec son futur beau-fils, ensuite le couple formé du garçon et de la fille d'honneur. Au sortir de l'église, l'époux conduisait la nouvelle épouse. Suivant l'importance de la noce, le cortège était précédé d'un « violoneux » avec des « faveurs » à son instrument. Les invités avaient aussi un petit bouquet de fleurs blanches à la boutonnière ou au corsage, bouquet moins gros que celui des fiancés. La sonnerie était très rare aux mariages, et un peu moins rare le tir des boîtes.

Le voile, devenu comme obligatoire à la toilette de l'épouse, était presque inconnu. Inconnue aussi la robe blanche ; une belle robe de couleur ordinaire en tenait lieu, achetée par la marraine ; elle devait servir aux jours de fête ainsi que dans les grandes circonstances de la vie. La marraine de l'époux lui achetait, pour la cérémonie, une chemise de gala, et c'était la nouvelle épouse qui faisait confectionner des bonnets ou des coiffes pour toutes les femmes de sa future famille. Quant aux bijoux, alliance, collier, croix, cœur, et plus tard montre d'or, leur achat était considéré comme une promesse publique de mariage. On disait des fiancés : « On les criera dimanche (on les publiera à l'église), et ils ont déjà acheté *les beaux.* » Renvoyer les beaux constituait une rupture des promesses échangées.

Le fian ou « fiain » était primitivement la ceinture de l'épouse. Les rubans étaient aussi longs que la robe ; on le portait à la taille, mais plus tard on l'agrafa au corsage, du côté gauche.

Quand le cortège arrivait chez l'époux, la belle-mère, qui avait pris les devants, présentait à sa belle-fille un tablier de cuisine et une louche (on disait une poche), comme insigne de ses fonctions.

Le lendemain du mariage et le dimanche suivant, au premier matin, des coups de pistolets annonçaient à tout le pays « les répétailles », qui comportaient un nouveau repas, moins plantureux, et la conduite de la nouvelle épouse jusqu'à l'église, où elle venait occuper le banc ou la chaise de sa nouvelle famille.

Le charivari était réservé au second mariage des veufs ou des veuves. Il pouvait durer plusieurs jours, et comprenait, au commencement de la nuit, après des intervalles de profond silence, des moments d'un tapage infernal, produit par les instruments les plus hétéroclites : *cornues* de vendanges, couvercles de marmites, sonnettes de vaches. Il était reçu qu'on ne devait pas s'en fâcher (3) et simplement arrêter le tintamarre en offrant quelques « arrosoirs » de vin.

Donnons une idée d'un contrat très ancien, dont la teneur servira de premier exemple. Nous gardons aux premières lignes l'orthographe curieuse du document :

L'an mil six centz soixante trois et le dixhuitième juin. A tous soit notoire que mariage aie été traicté par parolles de présent entre honneste Claude filz d'honneste F. Fabvre, tisserand de la ville d'Ugine d'une part ; et honorable Jacquemine fille de Me Jean Loys Mollier d'autre (part). Et pour mieux devoir supporter les charges occurentes au dit mariage, par devant moi notaire soussigné (Th. Buchard), et présents les témoins bas nommés, personnellement s'est établie la dite Jacquemine Mollier, épouse future. Laquelle de son gré, en présence et du consentement du dit Mollier son père ici présent, l'autorisant et consentant, donne, baille et constitue pour sa dot et mariage au dit Favre son époux futur, présent et acceptant, savoir : la somme de 200 florins Savoie, à elle compétants et appartenants des droits dotants et d'augment de feue Pernette Ducrest sa mère ; et pour ses habits nuptiaux un habit de sarge de cham blanc, un cotillon et brassière couleur blanche presque neufs, outre ses habits quotidiens (4) ; et un coffre bois sapin ferré et serrant à la clef, *mi-use,* dans lequel sont les menus meubles, linges et ustensiles de la future épouse. Lesquels habits, linges, coffre et ustensiles au dedans, iceluy époux confesse et déclare d'avoir eus et reçus de la dite constituante. En réjouissance et contemplation duquel mariage le dit Favre donne et baille à la dite son épouse future, par donation pure et simple la somme de 200 florins Savoie, le tout néanmoins selon les bons us et coutumes de ce pays, dès longtemps observés. Fait et passé en la ville d'Ugine, dans la maison du dit Me Mollier. Présents : Me Antoine Ducrest oncle

(3) Vers 1884, des jeunes gens d'une commune d'en-haut furent cependant traduits devant le juge de Magdelain, qui demanda à l'un d'eux : « Avouez-vous avoir joué ? — Oui, Monsieur le juge ! — De quel instrument ? — D'une sonnette ! »

(4) Notre septième gravure donne trois coiffures et costumes anciens : la coiffe (ou béguine ?), les bandeaux, les bonnets ronds.

de la dite épouse, et discret Antoine Bovier, du dit Ugine, témoins requis.

Tout cela nous paraît assez modeste, et pourtant les 200 florins avancés par le mari sont dits « excéder l'ordinaire du présent pays » ; il déclare qu'il agit de la sorte « parce qu'ainsi lui plaît ».

D'autres papiers fourniront d'autres précisions (5). Le lecteur pourra trancher lui-même la plupart des difficultés que présenteront les textes suivants, et d'abord ces lignes d'un contrat signé le 16 avril 1697, entre Pierre Mugnier-Collie, du Villard, et Claudine Demontvignier-Chavonière, du bourg. Claudine aura « pour ses habits nuptiaux et trossel (trousseau) » :

Un cotillon et brassière sarge pierrelatte (6) gris neufs ; un autre même étoffe, violet, presque neuf ; deux rangs de toile commune neuve ; la moitié d'un tour de lit toile rite blanchie à deux bandes de rasoir (étoffe à poil ras) ; deux dentelles avec des moussets (mouchets) ; une aune rase de challon gris de fer pour faire un corps (corsage) neuf ; et c'est outre les habits quotidiens ; un tour à filer, bois noyer, my-use, et un coffre bois sapin, ferré et serrant à la clef, dans lequel sont mouchoirs de col, rabats, coëffes de nuit et autres menusailles.

Un inventaire excellent fut dressé le 18 février 1663, sous ce titre :

Meubles remis et délaissés par Révérend Messire J.-Cl. Questand, chapelain de généreuse dame et comtesse de Montrottier, dame d'Outrechaise, à Me Cl.-Aimé Bertrand, admodiataire (locataire) de la maison Ugine de la dite dame, possession des Quarts.

La seule énumération des salles et des meubles nous transporte à cent lieues de notre temps :

Au poille bas de la maison, une table bois noyer à 2 ais (planches), soutenue d'un triteau à forme de buffet, même boys, my-use ; 2 escabelles, même bois et bonté, marquées des armes de la dite dame ; plus une forme de lit, même bois noyer, fait à menuiserie, avec ses quatre piliers, même bois, tournoyés, entourés d'une tente à deux bandes, toile ritte ; une coistre

(5) Papiers de la maison Mollier-Carroz.

(6) Contrat de 1754, Mugnier-Dubettier : un vêtement de pierrelatte, un autre de dauphine, un couvert de mi-londre et l'autre de droguet ; 4 douzaines de coëffes, grandes et petites, ces dernières garnies de dentelles, 3 vêtements de ratine.

(duvet) de plumes, doublé de filayne ; son coussin mèmement de plumes, avec encore une méchante garde-paille (paillasse) toile grossière, peu de valeur ; un banc à lit, bois noyer, la serrure duquel est enlevée ; un landier de fer (sorte de crémaillère) à trois crocs et une boucle ; une pale à feu, de fer ; un soufflet de fer, fait d'un canon de musquet (mousquet) ; une grande chaire (chaise) à bras, boys noyer, faite à la grossière ; deux bancs, bois périer (poirier) ; un buffet, fait au-dessus à façon d'autel, et un sous-pied au-dessous .

A l'ayguier (chambre à lessive) : une arche, bois noyer, avec son couvercle sapin, les esparres rompues, fort caduque et vieille ; une cuvette à lessive (cuvier) bois sapin, cerclée à six cercles de bois, de la contenance d'environ dix à douze seaux.

Au petit poille : une forme de lit, avec passements, entourés d'une grossière dentelle de Megève et une catalogne verdie bonne valeur, à barres noires chaque tête...

Lui a été pareillement remis un pesant appelé livray (balance), tirant, du côté du plus, 60 livres, et de l'autre côté 12 ; plus trois grandes cuves à vin, cerclées à cercles de bois, et marquées des armes de la dite dame ; plus un grand pressoir, marqué en deux endroits des mêmes armes.

Nous avons peu respecté, en tout cela, l'orthographe d'alors. L'écriture de tout ce cahier est d'ailleurs d'une calligraphie qui fait honneur au scribe qui tient la plume en 1663 chez le notaire Thomas Buchard ; lui se contente, en avouant que « d'autre main est escrit », d'apposer son immense paraphe, qui tient toute la largeur de la page.

Enfin, un inventaire du même genre (7) et daté du 25 juin 1721, a l'avantage de fournir les détails les plus inattendus sur une cérémonie dont nous n'avons plus aucune idée, et par laquelle un père donnait « l'émancipation » à ses grands fils. Il faut savoir que ces fils, étant nés en 1689 et 1690, avaient déjà 31 et 32 ans. La puissance paternelle était donc bien vénérée pour que des jeunes gens, des hommes de cet âge se fassent émanciper par de telles cérémonies. Claude, le père, a du reste 75 ans, et il deviendra un jour nonagénaire.

(7) Jolies expressions dans un acte de 1712, où Jean Geny déclare tenir de Pierre Mugnier « une vache lactine, poil châtain noir, d'environ 8 veaux, marquée d'un pied de chèvre à la corne droite, et 7 brebis lactines, 4 blanches et 3 noires, ayant l'oreille droite fendue ». En 1690, Bertrand acense à la Fçoise Banget un pré situé au Brevent, au lieu dit Entre deux Nants, à condition qu' « elle empêchera tout vion non dû et ne puera les arbres que de trois en trois ans ».

A comparu par devant nous J.-H. Floccard, docteur ès-droits, juge ordinaire du comté d'Ugine, dans notre maison d'habitation et chambre d'étude (d'Annecy), honorables Claude et Pierre, enfants d'honorable Claude Charlon, de la paroisse d'Ugine, lesquels nous ont représenté avoir très humblement supplié le dit Claude, leur père, ici présent, de les vouloir émanciper et les mettre hors de sa puissance paternelle, afin qu'ils puissent, par ci-après, traiter, agir, négocier, transiger, passer tous contrats à leurs propres et privés noms et profits. Le dit Claude Charlon, leur père, étant assis, a pris, en signe de véritable émancipation, les mains de ses fils, qui étaient à genoux, les mains jointes, devant lui, tête nue, lesquelles mains il les leur a ouvertes à chacun séparément, et mis en l'air par trois diverses fois, et leur a dit : « Mon fils, je vous émancipe. » De tout quoi ils ont très humblement remercié leur père et nous ont requis acte que nous leur avons accordé pour leur servir et valoir ainsi que de raison.

Dans cette même famille, en 1772, un autre Claude inscrit sur une feuille volante les dépenses des quelques mois qui ont vu le mariage de son fils Joseph. Si l'on traduit les livres par des francs et les sols par des sous, comme il est logique, on remarquera de nouveau la diminution énorme des valeurs après un siècle et demi seulement :

Pour la taille de l'année 1772 : 25 livres. Pour l'achat d'un cochon, 21 livres. Pour les habillements de Joseph Lafontaine et de sa femme, 100 livres. Pour la façon de l'habit complet de Joseph, 4 livres 10 sols. Pour payer le curé, une livre 4 sols. Pour le tabellion (le notaire) du contrat de mariage, 3 livres et 10 sols. Pour l'achat d'un veau, 5 livres. Plus l'argent que j'ai donné pour payer le joueur de violon (Sur ces mots, un trait transversal. Peut-être que le violoneux n'est pas venu, ou qu'il s'est contenté pour son salaire d'un demi-pot de vin *claret*). Plus argent donné pour les clous de mataillon, 3 livres. Bois à brûler, 5 livres 10 sols. Du 28 mai 1773, j'ai délivré à J.-Cl. Bertrand 2 pièces de 14 sols pour m'avoir rasé l'année 1772 jusqu'aux fêtes de Pentecôte 1773, où il me reste débiteur de 4 sols sur les 2 pièces de 14 sols. D'accord à 24 sols par an (8).

(8) Dans ces feuilles de comptes, nous avons trouvé une vieille carte à jouer, un as de trèfle, remontant à cette époque. Sur le verso déjà jauni par les doigts des joueurs Charlon a écrit ses additions. Or dans les comptes du Collège de Mélan, M. Feige, l'historien de Mélan, a trouvé une autre carte de grandeur identique, un roi de carreau portant aussi des additions. On dirait que ces deux cartes, qui ont 200 ans d'existence, faisaient partie du même jeu.

Pierre Charlon, « fils de Claude, qui était d'autre Claude », vend un pré qu'il possède au village de Pussiez. L'acquéreur est son oncle. Le marché est conclu le 2 octobre 1747 « par la tradition d'une plume à écrire, à la manière accoutumée ». Pour solder cet achat, l'oncle doit payer 100 livres de Savoie, et il les paye « en la réalité de 4 louis d'or de France aux 2 L, valant 24 livres, et 3 livres effectives faisant la dite somme ». Le neveu contrôle « les dites espèces, reconnues bonnes et de poids ».

A quelles difficultés incessantes devaient donner lieu ces bigarrures, cette accumulation de monnaies différentes ! En une autre circonstance nous lisons : « Reçu 24 livres et 14 sols de J. Ducrest, le 5 septembre 1779, à savoir : un louis neuf de France, demi écu neuf de France, avec demi-guenille, plus une pièce de 14 sols et 3 guenilles (9), et 14 sols en monnaie, qui font les 24 livres 14 sols. » Un « peseur public » fut nommé par le Conseil le 15 février 1755, sur édit royal, en la personne de Laurent Berthet, choisi « entre les plus en état de cette charge de probité, et qui connaissent les espèces d'or et d'argent ».

Quelles difficultés aussi pour les autres mesures ! Une délibération du 22 décembre 1843 nous renseigne exactement : « La commune d'Ugine a ses mesures particulières, c'est-à-dire son pot pour les liquides : 1 litre 638 ; sa quarte pour les matières sèches : 1 décalitre 957 ; enfin son aune ordinaire : 1 mètre 130 et celle du tisserand : 1 mètre 354. Néanmoins on n'est en habitude que pour le détail, mais non pour les achats en gros, pour lesquels on est en usage d'employer les mêmes mesures qu'à Albertville. » C'était donc là une situation aussi vieille qu'anormale, et l'extension du système métrique, en enlevant cependant aux transactions leur côté régional et pittoresque (10), fut un bienfait. Cette extension ne devint offi-

(9) Ce mot, si drôle pour désigner une monnaie, doit-il être rapproché de « guinée » ? Au XVIII^e^ siècle on prenait des mesures pour empêcher « la circulation de la monnaie de Genève appelée guenille ». Archives de la Hte-Savoie, C. 140.

(10) Les anciens du pays, dans les transactions ordinaires et dans les conversations, disent encore « 2 quartes de pommes de terre, un moule de bois, un mur de douze pieds... »

cielle que le 1er janvier 1850, à la suite de l'édit royal de Charles-Albert, du 18 septembre 1846.

Dans les assemblées générales, le serment se prêtait « par l'élévation de la main, à la manière accoutumée ». Pour les achats, les ventes, l'entrée en fonctions des magistrats, il se prêtait sur les Saintes Ecritures, que le notaire présentait et qu'il fallait toucher. Les prêtres juraient en mettant la main sur leur poitrine, usage aussi des plus anciens, puisque le prieur bénédictin de 1398 prête ainsi son serment, « sub suo religionis voto, ponendo manus in pectore, more religiosorum (11) ». Dans un acte très bien conservé où Rd Valentin Buchard traite avec les nobles du Barrioz pour les fondations de Cerisier, 6 juillet 1662, il est dit que « Messire Buchard mit la main sur l'estomac à la manière ecclésiastique ». Les chevaliers des Saints Maurice et Lazare prêtaient leur serment en serrant de la main la croix qu'ils portaient.

On aimait ce qui parlait aux yeux, les gestes traditionnels sans lesquels un acte, tout prévu et réglé qu'il fût, n'avait pas sa vraie valeur. Nous avons vu plus haut les Commandeurs monter au clocher, en embrasser les murs ; les recteurs des chapelles en baiser l'autel en présence du notaire et des témoins ; les vendeurs affirmer leurs marchés par « la tradition d'une plume ». De même, le 29 avril 1727, pour entrer en possession, comme ses prédécesseurs, de la maison appelée « la vieille cure », Rd curé Comparet ouvre et ferme la porte, entre et sort ; ces gestes sont marqués au procès-verbal notarié ; il les accomplit « en signe de vraie possession ».

Les testaments étaient « le triomphe de la liberté sur le droit civil ». Depuis lors la loi, remplaçant la liberté, est devenue « l'arbitre entre le père et l'enfant », entre le testateur et ses héritiers. Sans toucher à cette question,

(11) Y avait-il peut-être une différence entre le serment des religieux et celui des prêtres ? Le prieur à mis *ses mains*, ponendo manus ; Rd Buchard a mis *sa* main sur sa poitrine.

une des plus graves et des plus difficiles de l'Economie politique, nous devons seulement noter les formules des vieux testaments et aussi leurs clauses principales.

Les formules étaient solennelles et religieuses à la fois. C'est ainsi que Marguerite Ducrest, sœur du curé Urbain Ducrest, teste le 24 février 1674, en présence du notaire Gaspard Tiaffey. Elle est malade, « gisante dans son lit », mais garde « son bon sens, mémoire et entendement ». Elle se recommande « comme bonne chrétienne » au ciel tout entier, mais surtout « à Monseigneur saint Laurent, son patron, à sainte Marguerite, sa marraine, de laquelle elle porte le nom ». « Elle élit sa sépulture dans l'église parrochiale du lieu d'Ugine, au vaz et tombeau de ses parents et prédécesseurs. »

Dans des termes un peu différents teste, 80 ans plus tard, Claude Pontet de Soney, domicilié à la Montaz d'Outrechaise. Nous sommes au 27 avril 1754 ; le notaire Joseph Delachenal a été convoqué :

> Voulant profiter de la bonne pensée que lui inspire le Seigneur de régler ses affaires temporelles pendant qu'il est dans une parfaite présence d'esprit, nonobstant la maladie qui le retient au lit, pour n'être occupé dans les derniers jours et heures de sa vie que du salut de son âme et de l'éternité, (Claude Pontet) a testé comme s'ensuit, en protestant de vouloir mourir en bon chrétien, catholique, apostolique et romain, à quelles fins il demande très humblement pardon à Dieu de tous ses péchés, implore pour toujours et surtout pour l'article de la mort son infinie miséricorde, et son secours particulier, celui de la très sainte Vierge et de tous les saints et saintes du paradis, qu'il supplie très humblement vouloir intercéder pour lui après du Tout-Puissant. Et premièrement, après s'être muni du vénérable signe de la sainte croix sur son corps en disant : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, a ordonné et ordonne à son héritière ci-après nommée qu'après qu'il aura plu à Dieu séparer son âme de son corps il soit inhumé dans le cimetière de l'église d'Ugine, auquel jour il veut et entend être dit des messes, et mis le luminaire selon sa condition. Et comme le chef et fondement de tout testament est l'institution héréditaire sans quoi ils seraient nuls et invalides, le dit testateur fait, crée, institue, et de sa proche bouche a nommé et nomme pour son héritière universelle la Marie, sa fille et pupille, et prévoyant en bon père que la dite fille et héritière a besoin à cause de son jeune âge de quelque personne qui veille à son éducation et conservation de ses droits, il a prié son épouse Jacqueline Pomerat ici présente d'accepter la tutelle

de sa dite fille, à quoi par une bonté maternelle la dite Pomerat sa femme a bien voulu consentir.

Treize pauvres seront habillés et assisteront aux funérailles selon la coutume d'Ugine, lesquels pauvres seront nourris et alimentés quatre jours en sa maison (le jour des funérailles et les trois jours suivants, où trois grand'messes quotidiennes seront célébrées pour lui). Item, l'aumône sera faite à tout venant le dit jour de son enterrement ou le quatrième après au plus tard, le tout selon la coutume du dit Ugine pour la fourniture de l'aumône.

Me Jean Dubettier (12), « notaire royal de la ville d'Ugine et bourgeois de Montmélian », teste en 1712 en présence de Me Tiaffey notaire. Par son testament il exige à sa sépulture 18 livres de cire, savoir 4 grands flambeaux de 3 livres chacun « autour de la caisse », 6 au grand autel, « 1 pour l'annuel de 3 jours de neuvaine à la coutume du lieu », et « un chantal au bout de l'année ». Il ordonne une aumône générale dans l'an du décès, où il sera distribué du pain, du vin, du fromage, des fèves. Les héritiers habilleront « 5 pauvres à l'honneur des 5 Plaies, savoir : d'un chapeau de bourre, haut-de-chausses (pantalon), casaque mi-laine, et souliers ».

Aux sépultures, la levée du corps ne se faisait à la maison que pour les défunts du bourg, rarement pour ceux des villages. On apportait leur bière sous le porche de l'église en attendant la cérémonie. Plus tard, une grosse pierre taillée servait à cet usage sur le chemin des Fontaines, et un oratoire de la Sainte Vierge vers la maison Dubettier, au sommet du bourg. Avant l'agrandissement de l'église en 1868, le banc des morts était placé au chœur.

A l'offertoire se faisait l'offrande d'un pain et d'un pot de vin pour le curé. L'usage, immémorial, reprit après la Révolution et ne cessa qu'en 1855 (13). Le curé Burnoud écrit qu'il se réjouit de le voir disparaître, les paroissiens se figurant que c'était un gros revenu pour le presbytère,

(12) C'était le parrain de Jean Delachenal.

(13) Le même usage persiste en Valais. A la mission de Savièse, mai 1907, nous avons vu le père de famille prosterné au pied du maître-autel, présenter cette offrande. Nous étions bien loin de nous douter alors que le même usage avait duré plusieurs siècles à Ugine.

alors que « les pauvres seuls en profitaient ». Un autre usage, bien bizarre, voulait qu'avant l'offrande, aux funérailles les plus solennelles, le clerc distribuât d'abord, sur un plateau d'étain, de vieux sous démonétisés, que les fidèles rapportaient ensuite à l'offrande en baisant les reliques. C'était sans doute pour que les assistants n'aient rien à fournir de leur propre bourse, la famille du défunt pouvant leur procurer à tous l'obole nécessaire. Quant aux sépultures plus ordinaires, elles comportaient toujours ce défilé et cette offrande très modique (un centime en 1845). Quand on décida d'en cesser l'usage, l'assistance en subit un fléchissement visible (14).

Il y avait deux grand'messes aux sépultures et aux services anniversaires, sauf aux funérailles solennelles, où une messe unique se célébrait avec diacre et sous-diacre.

L'habitude prise par les hommes de figurer seulement au cortège, et presque pas à la cérémonie religieuse, n'a commencé, et d'abord timidement, que vers 1884. Auparavant on n'en avait pas même l'idée.

Aux sépultures des nobles, leur épée, placée sur le cercueil pendant la cérémonie, appartenait de droit au curé. En 1720, le curé Comparet en marque sa surprise, et en 1737, pour son ami Pierre, « le gentilhomme accompli », celui « qui avait vu toute l'Europe », il rappelle : « J'eus son épée, qui m'appartient dans les sépultures de la noblesse. C'est un droit du curé, sauf au curé de la garder ou de la rendre. » C'était aussi un droit du curé, comme il est spécifié à la visite de 1751, « de retirer le linceul des sépultures, excepté de ceux du Montgombert, qui par coutume ne donnent point de linceul ».

Il y avait pour les enterrements jusqu'à cinq sonneries différentes : la très solennelle, avec glas espacés ; la plus ordinaire, avec les trois cloches ; celle des indigents, avec deux cloches ; celle des enfants déjà grands, avec la

(14) L'offrande avait lieu aussi aux messes d'anniversaires. Le défilé des fidèles jusqu'à l'entrée du chœur signalait leur présence aux membres de la famille, lesquels disaient, à l'occasion : « Il faut bien aller pour eux ; ils sont venus pour nous. »

cloche de l'angélus ; celle des tout petits, avec la cloche des catéchismes.

La femme qui marche derrière le cercueil, conduisant le deuil et portant un gros cierge cravaté de crêpe, vient à l'église pendant l'année entière, chaque dimanche, aux seconds coups de la grand'messe, et au chant de l'absoute se présente vers le chœur avec son cierge allumé. Le prêtre passe devant chaque cierge, disant le Pater et l'Ave, et donnant l'eau bénite. « L'annuaire » (on disait aussi *l'annuel*) ne s'achève qu'après le service anniversaire. Cet usage existe à Ugine comme ailleurs, avec cependant cette différence qu'à Ugine les prières pour les morts sont toutes achevées avant dix heures. moment où elles commencent dans beaucoup d'autres paroisses.

CHAPITRE XXVI

L'Année chrétienne

Le pain bénit et ses artichauts ; *l'offrande.* — *La Saint-Antoine.* — *La Saint-Sébastien :* au temps de la contagion. — *Un pèlerinage à saint François en 1632.* — *Les* faîlles. — *Les* chevaux *et les* cavaliers. — *Les* raillettes. — *La nuit de Pâques.* — *Les Rogations.* — *La fête du* Corps-Dieu. — *La carte de la Saint-Jean.* — *Le jour des morts et la 5e messe.* — *Le pain blanc de Noël.* — La liturgie uginoise *en 1685.*

Chaque dimanche, selon l'ordre des villages et des maisons, une famille « faisait (1) le pain bénit ». Celui d'Ugine était un petit monument original, colorié au safran, et formé de deux énormes gâteaux superposés : celui du bas était plus grand et d'une pâte parfumée à l'anis ; celui du haut était d'une pâte analogue à celle qu'on emploie pour les gâteaux des Rois. Les deux pièces étaient tenues écartées l'une de l'autre par trois ou quatre colonnettes, composées chacune de plusieurs « artichauts », ou boules de pâte safranée, avec des pointes. Un bouquet de fleurs couronnait le tout, et quand ce n'était pas la saison des fleurs, le boulanger confectionnait une sorte de grille plate, avec des dessins à jour, et surmontée d'une croix. Il y avait rivalité pacifique entre les familles et aussi entre les bou-

(1) L'expression se conserva après que le pain bénit fut toujours commandé aux boulangers. Elle est un souvenir du temps où le pain bénit était pétri à la maison.

langers ; c'était à qui aurait ou confectionnerait les plus beaux pains bénits.

Jusque vers 1875, on envoyait des invitations pour la circonstance. Le pain bénit était « accompagné » et comportait un cortège pour l'entrée à l'église, cortège « accompagnant » la femme qui portait le pain bénit sur sa tête. Peu à peu la coutume tomba. On blâma beaucoup la dame qui la première osa ne pas lancer d'invitations, puis chacun fut bien aise de l'imiter. Le pain est apporté au chœur par le boulanger, et, pendant l'évangile, la femme qui l'offre et qui représente la famille s'avance vers la table de communion avec un cierge allumé. Elle assiste à la bénédiction, puis le prêtre lui donne le reliquaire à baiser ; autrefois elle regagnait sa place après avoir fait sa révérence (2) à l'autel. Si c'était la fille de la maison, ou la domestique, ou une voisine complaisante, on lui achetait un tablier neuf ou « une pièce de sa vêture ». Toutes les familles faisaient le pain bénit, sauf les très pauvres. On disait : Le pain bénit *est* à Soney ; il *est* au Gombert. Il revenait environ tous les douze ans, et l'on donnait en même temps à l'église une bouteille d'huile, qui servait à entretenir durant toute la semaine suivante la lampe du Saint Sacrement, cela depuis la fin de la Commanderie, qui autrefois devait fournir 30 pots d'huile par année pour cet usage. Seul le gâteau inférieur du pain bénit était coupé en menus morceaux et distribué aux fidèles, dans des corbeilles (3), par les jeunes gens de la maison ou du voisinage ; le reste était offert au clergé, aux voisins, aux amis, ou mangé en famille. Les enfants croquaient avec délices « les cornes » des artichauts ou aussi la grille safranée, qui pouvait se conserver longtemps.

(2) Nous mettons le passé parce qu'à l'église, autrefois, jusque vers 1900, les femmes faisaient la révérence et non pas la génuflexion. Cette révérence était une vraie révérence « à l'antique » ; on la réussissait en se reculant un peu, et le geste ne manquait pas de grâce. On se signait en même temps.

(3) Un inventaire de 1785 porte « 3 écharpes en taffetas, toutes fanées par le mauvais usage qu'on en fait en s'en servant pour porter le crochon des pains bénits solennels ».

Nous n'avons rien de spécial à dire concernant le nouvel-an, les souhaits des enfants aux portes des maisons, et les menues étrennes qu'on leur distribuait. La formule patoise était la suivante : Ze vo souhète on bon an, na bonna santâ pe to l'an.

Malgré Uginette et sa petite chapelle des Trois Rois, nous ne croyons pas que l'Epiphanie ait donné lieu, à Ugine, à des coutumes particulières, sauf le gâteau, ou *épogne*, et les réjouissances. C'est ainsi que le notaire Pierre Berthet écrit à son frère, vicaire à Jarzy-en-Bauges, le 12 janvier 1786 :

> Nous sommes charmés que vous soyez roi, surtout de la manière gracieuse dont vous me marquez que vous l'avez été ; et ma mère, qui est reine aussi et qui fera la solennité de son avènement, selon la coutume, le jour de saint François de Sales, voudrait bien que vous puissiez être de la fête.

Le 17 janvier, on apporte à l'église, pour les faire bénir, un peu de sel et des grains que l'on donne ensuite au bétail pour sa nourriture. La coutume était d'autant plus suivie qu'il y avait à Ugine une chapelle de Saint-Antoine ; il en reste un vieux tableau (4). Ce jour-là, on exposait sur une petite table, entre les cierges allumés, la relique de saint Laurent. « Après l'office de dix heures, explique le curé Burnoud, en 1845, dans son rapport à l'évêque, baisement des reliques, offrandes en sols et en tommes. »

Le dimanche d'après avait lieu « la dévotion à Notre-Dame du Puy », avec nouvelle exposition de la relique de saint Laurent, et procession « afin d'être préservé des incendies et des débordements de l'eau ». En 1845, il y avait encore procession autour de l'église, chant de *l'Ave maris stella* et offrande en grains.

Le 20 janvier, les paroissiens faisaient célébrer une messe en l'honneur de saint Sébastien et de saint Roch, « pour dévotion vouée au temps de la contagion ». Les 14 ou 15 livres que l'on payait pour cet office solennel étaient prises sur l'argent des tailles annuelles, et soigneusement notées par l'exacteur.

(4) V. le chapitre VII.

Le 29 janvier, saint François de Sales était fêté avec empressement. « A Ugine, continue le rapport Burnoud, on a beaucoup de dévotion à la Sainte Vierge, surtout pour les malades, à N.-D. du Puy contre les incendies, à saint Laurent, patron de la paroisse, à saint Antoine pour la conservation du bétail, et à saint François de Sales pour le soulagement des malades. » De même, « si les pèlerinages ne sont pas fréquents, il y en a cependant à N.-D. du Bouchet, à Saint-Clair (Dingy), à N. D. de la Vie, en Tarentaise, à saint François de Sales, à Annecy. » Ce dernier mot est corroboré par la relation d'un pèlerinage au tombeau du saint, dix ans après sa mort, en juin 1632. Les Uginois étaient au nombre de 500, et leurs syndics étaient avec eux. Une gelée générale avait menacé, au printemps, de faire périr tous leurs arbres. Les paroissiens recoururent au bienheureux prélat, et « tandis que presque tous les arbres du voisinage furent gelés, le seul terroir de la paroisse fut excepté et sauvé par son intercession » (5).

La Chandeleur, au 2 février, était très aimée des familles. Chacune avait son cierge bénit, qu'on allumait dans les moments d'orage, et aussi pendant qu'on bénissait les maisons, qu'on administrait les derniers sacrements aux malades, ou qu'on récitait pour eux les prières des agonisants.

Le culte de sainte Agathe, au 5 février, n'a laissé aucun souvenir, à notre connaissance, dans les anciens papiers. Nous nous demandons même pourquoi l'image de cette sainte martyre figure au tableau de l'autel de la Sainte Vierge, où elle est représentée levant le bras au ciel, avec, près d'elle, un bourreau tenant des cisailles de fer. La donatrice du tableau s'appelait-elle Agathe ? Sa famille venait-elle de Queige, où existe depuis de longs siècles une dévotion spéciale à la sainte de Sicile (6) ?

Le premier dimanche du Carême, on allumait, sur les hauteurs, des feux qu'on appelle ailleurs brandons, escar-

(5) *Écho de la Basilique*, janvier 1923.

(6) *Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie*, par Van Gennep, p. 1. On peut distinguer à la loupe, dans notre quatrième gravure, le tableau de l'autel et la silhouette de sainte Agathe.

lavés et, à Ugine, « faîlles », mot qui peut s'expliquer par le latin *facula,* petite torche. A la nuit tombante, un grand nombre de ces faîlles se voyaient de toutes parts. D'où venait cet usage, du reste commun à beaucoup de peuples ? Coutume païenne, héritage des anciens Gaulois ? Ce qu'on appelle « les allouyes » était inconnu à Ugine ; inconnus aussi, croyons-nous, des divertissements très particuliers au moment du carnaval, dont le vieux nom est cependant remarquable : *Carmentrant :* carême entrant.

Dans les siècles passés, la bénédiction des Rameaux, à Pâques fleuries (en patois Rampos), ne se faisait pas à l'église (7), mais au sommet de la ville, au lieu dit les Quarts, qui était peut-être l'emplacement de l'église primitive. Les vicaires se plaignent encore, en 1685, de cette anomalie et voudraient qu'à sa prochaine visite Mgr d'Arenthon d'Alex mît sur ce point la paroisse dans le droit commun. Il y avait cependant quelque chose de poétique dans cette entrée en ville de tout le peuple portant des rameaux verts et se présentant ainsi à l'église. Une telle manifestation, à une époque où tous y prenaient part, devait rappeler d'une manière parfaite l'entrée du Christ à Jérusalem et l'hosanna triomphal au Fils de David.

Si la Sainte-Agathe ne donnait pas, comme à Queige, l'occasion de fabriquer des gâteaux d'une forme spéciale, en revanche, le jour des Rameaux, les boulangers mettaient en vente, pour la plus grande joie des enfants, « des chevaux et des cavaliers », grossièrement taillés d'après un moule unique et passés au safran (8). On confectionnait aussi, dans certaines familles, des rameaux plus compliqués qu'une simple branche de buis : ils étaient travaillés, ouvrés ; on y suspendait de petits rubans, « des faveurs » ; on y accrochait des friandises, des fruits, et aussi un ou deux de ces gâteaux bizarres dont nous parlons.

(7) V. ce que nous écrit Van Gennep, p. 82.

(8) Peut-être ces cavaliers étaient-ils une allusion à Celui qui à pareil jour était entré à Jérusalem monté sur une ânesse ? Avec le temps, on mit une sorte de sabre à la main du cavalier, et « le cheval seul » ressemblait vaguement à un cerf.

Les trois derniers jours de la Semaine Sainte (9), à l'office des Ténèbres, les enfants remplissaient les bancs du chœur, attendant, avec une impatience fébrile, la fin des Lamentations de Jérémie et du *Benedictus* des Laudes, l'heureux moment où, en mémoire du tremblement de terre du Calvaire, ils pourraient « faire aller » leurs crécelles. Ce dernier mot n'était d'ailleurs pas connu : on disait *raillettes*. Le signal du concert était donné par le curé ; nous voyons encore le vieux M. Morand, en 1878, frapper trois coups sur la stalle avec son gros livre et s'enfuir à la sacristie en se bouchant les oreilles.

Le Jeudi Saint rappelle le jour où la Commanderie devait fournir, outre tous les cierges nécessaires aux cérémonies, même *le triangulaire,* 12 pains de 2 à 6 sols aux douze pauvres venus à l'église pour le lavement des pieds.

Le mémoire des vicaires à l'évêque, en 1685, présente comme des anomalies de la liturgie uginoise des coutumes très anciennes et qui étaient devenues des abus : une procession parcourant les rues du bourg, dans la nuit du Vendredi Saint, et aussi une longue sonnerie des cloches dans la nuit qui précède la fête de Pâques (10).

Le 25 mars, fête de l'Annonciation, était le jour où l'on engageait les domestiques. Dans la lettre déjà citée, le notaire Berthet écrit à son frère :

> Je suis charmé que Raymondine persiste dans sa promesse. Ma mère et ma femme vous prient de la faire partir, même avant la Notre-Dame de mars.

Les processions des Rogations (en patois les Rogachons) ont lieu : le lundi, à la chapelle d'Outrechaise, le mardi, au Château, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Nôtre-Dame et de Saint-Georges, et le mercredi à Soney. On célèbre la messe aux deux chapelles. Autrefois,

(9) L'entreprise de M. Martin, curé de Megève, en 1840, fut très populaire à Ugine. Chaque année des pèlerins en grand nombre allaient faire leurs dévotions au Calvaire et visiter « la Palestine de la Savoie ». Mais ce pèlerinage avait lieu de préférence au 2 août, à l'occasion de la Portioncule.

(10) Nous avons entendu une sonnerie de ce genre à la mission d'Estavayer-le-Lac (Fribourg), 7 avril 1912 ; du haut du vieux clocher, la chorale paroissiale chante, à minuit, l'alleluia entre deux carillons.

à mesure que la procession avançait à travers les champs, elle se grossissait des fidèles venus des maisons isolées ou des villages, et ces fidèles rentraient chez eux, au retour, sans revenir jusqu'à l'église. Nous n'avons pas connaissance que le prêtre quittât le cortège, comme nous l'avons vu faire ailleurs, pour la bénédiction des fontaines et des puits, ni non plus qu'il bénît de petites baguettes de coudrier, à planter dans les champs. Les Litanies des Saints se chantaient sur un air solennel et traînant, avec un long silence entre chaque invocation : le *Sancta Maria* en donnera une idée :

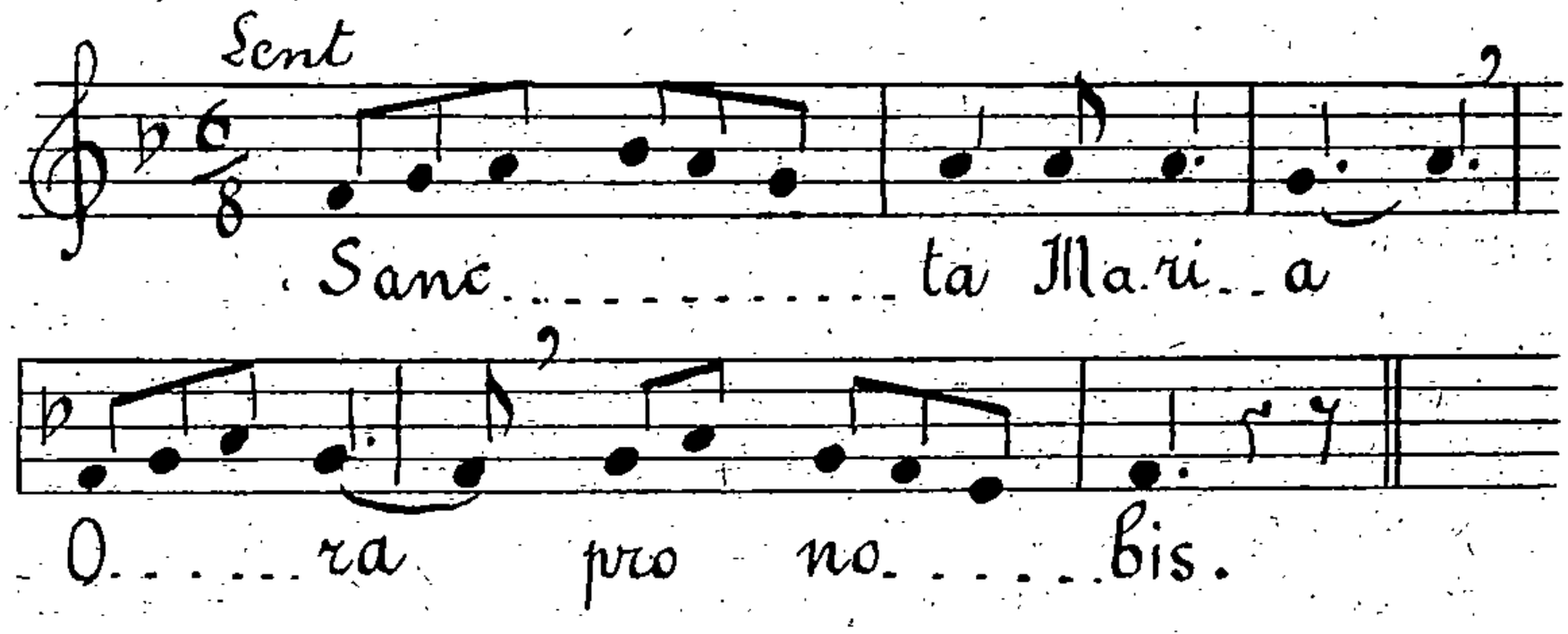

mais ce que rien ne peut rendre, c'est la poésie de ces processions, où l'on n'entendait que le bruit des deux sonnettes, les pieuses invocations des Litanies, et le chant des oiseaux.

Les registres de l'exacteur portent, chaque année, une dépense pour la procession de la Fête-Dieu. Environ deux livres et demie de poudre sont prélevées sur les tailles « ainsi qu'il est de coutume à ceux qui prennent les armes le jour de la fête du Corps-Dieu ». Ce simple détail suffit à montrer combien la cérémonie était populaire. Le procès qui fut plaidé devant le Sénat, en 1710, entre les nobles et les bourgeois d'Ugine se disputant l'honneur de porter le dais, nous permet de tirer la même conclusion (11). Rien d'étonnant donc si la procession reprit avec entrain à l'aurore du Concordat. On la célébrait le jeudi même de la fête, avec un grand éclat.

(11) V. le chapitre XII.

Le 6 juin 1819, le syndic invite tous les habitants de la ville à déblayer, débarrasser et nettoyer les places et les rues dans la journée du mercredi 8 afin de procurer pour la célébration de la journée du jeudi toute la propreté et la décence que demandent les cérémonies augustes qui auront lieu dans cette sainte journée (12).

De même, à la date du 15 mai 1826, le syndic Pontenier écrit à Blanchet, lieutenant des pompiers, pour qu'il annonce cette fête, dès la veille, par le tir des boîtes et réunisse sa compagnie à l'heure de la grand'messe, les Conseils d'Ugine et d'Outrechaise devant assister en corps à la cérémonie. En 1834, le syndic prévient le brigadier des carabiniers — c'étaient les gendarmes du temps — et l'invite à assister à la procession avec sa brigade.

Les maisons, pour la circonstance, étaient ornées de branches de hêtre appuyées contre les murs ; dans les rues étroites étaient tendues des guirlandes, avec, au milieu, suspendue dans le vide, une couronne en tulle blanc et une colombe en étoffe blanche. Sur les fenêtres étaient disposés des vases de fleurs, parfois des statuettes entre deux bougies allumées. Le reposoir principal se dressait près de la fontaine, et il y en avait un autre au sommet de la ville; plus tard, seulement, on le plaça au pré de foire, et nous en avons une photographie (13) de l'année 1899, où l'on aperçoit, prosternées, de longues files d'hommes et de femmes, avec des rangées de voiles blancs ; ce sont les voiles des confréries. La fanfare apparaît, massée vers le reposoir.

Au sujet de la Saint-Jean d'été, le 24 juin, et des coutumes qui s'y rattachent, M. Van Gennep a publié une étude très fouillée (14), où deux ou trois fois il parle d'Ugine. Dans la carte géographique qu'il a annexée à son étude, il a souligné d'un trait le mot Ugine, l'a marqué d'une croix et d'un x. Le trait indique l'existence d'une ou plusieurs chapelles sous ce vocable : une à l'église, une

(12) Archives municipales d'Ugine, ainsi que les pièces suivantes.

(13) Tirée par M. Noguier, alors commis des Ponts et Chaussées à Ugine. De nos jours, le reposoir est dressé aux Charmettes, au milieu des villas.

(14) *Journal de Psychologie*, 15 janvier 1927.

autre au Montgombert ; l'x marque l'absence, à Ugine, des feux si populaires dans d'autres villes ou dans d'autres pays ; enfin la croix laisse supposer qu'il se faisait, le 24 juin, une cueillette d'herbes auxquelles on attribuait, comme dans mille autres lieux, une influence heureuse (15).

Rd Burnoud explique encore, dans son rapport de 1845, qu'il y avait trois bénédictions à domicile par an : celle des montagnes, à la fin de juillet, celle des semences, dans le courant d'août, celle du chef-lieu et des environs, la veille de Noël. Les montagnards donnaient « une tomme », reste de l'auchèze d'autrefois ; à la bénédiction des grains, on donnait des œufs ; le marguillier avait pour lui le tiers du produit de ces deux premières bénédictions, particularité déjà signalée à la visite épiscopale de 1626 ; enfin, la veille de Noël, chaque famille visitée donnait « un sol », et les sols ainsi amassés étaient distribués à la porte du presbytère : c'était l'aumône de Noël.

Le 10 août, le patron saint Laurent était solennellement fêté et ses reliques portées en procession : le rapport du curé Carret, en 1766, précise ce renseignement. Le dimanche dans l'octave ont lieu les réjouissances populaires: concert par la fanfare, mât de cocagne, jeux divers.

Les vêpres de la Toussaint évoquant le souvenir des morts, on s'était mis, et c'est aussi un abus que dénoncent les vicaires de 1685, à sonner le glas « durant toute la nuit ». La commémoration des trépassés comportait d'autres particularités (16) : quatre grand'messes pour les âmes, chacune avec absoute ; procession au cimetière et absoute ; retour à l'église et cinquième messe, celle-là très solennelle, avec diacre et sous-diacre. La dernière absoute s'accompagnait d'une offrande en « sols, tommes et vin ». Voit-on les Uginois de 1845 assister ainsi à cinq grand'messes, au chant du *Libera* répété six fois? C'étaient eux qui le voulaient, et leur curé d'alors leur rendait cette

(15) Peut-être que la Saint-Jean était surtout, à cet égard, une date facile à retenir. Ainsi, on cueillait ce jour-là les noix qu'on laissait tremper dans l'eau-de-vie ; c'était parce qu'elles avaient alors la consistance nécessaire ; elles étaient « à point ».

(16) Rapport de 1845.

justice : « En général, ils sont très aumônieux, très charitables pour leurs défunts ; ils font beaucoup prier pour les morts. » La boîte des âmes existait déjà en 1626. Administrée par deux procureurs, elle servait soit à faire célébrer des messes soit à réparer l'église et les autels. Le petit buffet qui contenait l'argent était dans le mur de la sacristie et fermait à deux serrures ; le curé avait une clef et un procureur l'autre.

On sait combien était populaire la fête de saint Martin, célébrée le 12 novembre. C'était la fête des bergers ; ils allumaient du feu dans les champs, faisaient cuire des châtaignes ou d'autres fruits. On ne trouve cependant aucune trace d'une dévotion spéciale, sauf qu'il y avait, en 1606, une statue du saint dans l'église. Saint François de Sales ordonna de l'enterrer « étant permis d'en faire faire une autre » (17). A Ugine comme ailleurs, les enfants, vers cette époque, mangent le long des haies les fruits rouges de l'aubépine ; ils les appellent « poires de Saint-Martin ».

Nous n'avons aucun renseignement concernant la bûche de Noël, mais en 1845 existait encore l'usage, évidemment plus que séculaire, de faire bénir, aux prêtres, un pain ou deux, préparés avec soin et que l'on mangeait « pour les fêtes ». C'était du pain meilleur que le pain ordinaire ; il était blanc et sans avoine (18). « Les fêtes » désignaient Noël, le nouvel-an et les Rois, jours de particulière allégresse et de réunions familiales : les salutations d'autrefois comportaient souvent ces mêmes mots. On disait en patois : A revê, à c'tet fêtes, c'est-à-dire Au revoir, aux fêtes prochaines !

Depuis l'établissement de l'Adoration perpétuelle dans le diocèse d'Annecy par Mgr Magnin, en 1867, Noël a été le jour fixé pour la paroisse d'Ugine.

En achevant ce chapitre, nous rassemblons ici d'autres observations présentées à l'évêque par les vicaires de 1685.

(17) Rebord, *Visites pastorales*, II, p. 570.
(18) Van Gennep, *le Cycle des douze jours*, p. 22.

Comme celles que déjà nous avons notées, elles sont très curieuses :

1) Il se disait deux grand'messes chaque dimanche. On demande de supprimer la première ;

2) Le 3e dimanche, les vêpres se chantaient aussitôt après la grand'messe (19). C'était à une époque où tout le monde assistait aux vêpres, et l'on voulait sans doute donner par cet usage comme un congé mensuel à la population. Qu'il plaise cependant à Monseigneur de faire dire les vêpres à trois heures, « à l'accoutumée » ;

3) On sonnait les trois coups des vêpres au Magnificat : « Il faudrait les sonner au commencement, pour donner le signal aux prêtres et au peuple » ;

4) « Qu'on ne fasse pas la procession générale par la ville tous les dimanches, mais seulement autour de l'église ; »

5) « Que les processions qui se font dehors de la paroisse, par dévotion, ne se prennent pas sans l'avis de M. le curé, vu qu'elles sont souventes fois indiscrètes ; »

6) Qu'on ne soit pas obligé de chanter Matines et Laudes aux fêtes solennelles mais seulement aux trois principales : Noël, Pâques et Pentecôte. Aux autres fêtes on se contentera des Laudes, car ces longues Matines interrompent les confessions, et d'ailleurs presque personne n'y assiste.

(19) Dans plusieurs paroisses du Valais, qui ont gardé plus que d'autres les vieilles traditions, les vêpres se chantaient encore ainsi, au moins une fois par mois, en 1909.

CHAPITRE XXVII

Détails de folklore

Rissoles et beignets. — Farçons et ravioules. — Promoniers et soupe au salé. — Divers genres d'épognes. — *Pistolets et bescoins. — Gremailler et teiller. — Différence entre* borgue *et* brègue. — *Mélopées. — Jeux de boules et jeux de quilles. — Jeux d'enfants. — Formulettes et* emprôs. — *Français local. — Le patois. — Le* sto *d'Ugine. — Quelques dictons.* — Na Parabôla.

On pousse aujourd'hui très loin les enquêtes sur les vieilles coutumes. Les jeux, les usages de la table, les particularités du langage, rien n'est oublié. Nous donnerons donc à notre tour quelques brèves études sur ces différents sujets, au risque de tomber dans des puérilités.

Les ménagères confectionnaient les rissoles de Noël « à la ridelle » ou « feuilletées ». Les feuilletées étaient réservées aux grandes circonstances ; elles demandaient beaucoup de beurre. Les festins n'allaient pas sans beignets, mais il faut savoir que ces « bognettes » étaient aussi de deux espèces : « à la cuillère » ou « cordées », selon que la pâte était versée par cuillerées en plein beurre fumant, ou qu'elle était roulée en « cordes » de la grosseur du doigt, et ramenée sur elle-même en formant un dessin, toujours le même, rappelant la figure de deux O unis par le côté.

Le *crépé* est simplement l'ordinaire matefain. « Le farçon » — diminutif de farce — est un plat plus grossier, où entrent surtout des pommes de terre réduites en purée, toutes pénétrées de graisse, mêlées d' « augoûts »

divers, souvent de raisins confits, et mises au four. Le « farçon français » s'entendait parfois d'un matefain épais « au blé noir ». Les ravioles ou « ravioules » sont des beignets de pommes de terre, mais ils sont d'une forme spéciale, obtenus avec des pommes de terre déjà cuites, où il entre aussi des œufs. Les simples beignets sont au contraire préparés avec des pommes de terre crues et rapées.

Chaque année, quand l'hiver ramenait le temps où se tuent les cochons, on ne manquait pas de préparer, dans chaque famille, en même temps que des *janjôles* et des saucissons ou *diôs*, une ample provision de « promoniers » (1), sorte de charcuterie où entrent surtout des herbes pour deux tiers et des morceaux de lard pour un tiers, mais pas de choux ni de viande rouge. Du saucisson avec du promonier, quelques côtelettes de porc salé, des pommes de terre et des choux, tout cela cuit ensemble, dans le pot-au-feu, était le plus succulent des régals. Le bouillon épais n'en était pas perdu ; on le mangeait le soir: c'était « la soupe au salé ».

Le mot « épogne » s'entendait en plusieurs sens. Une tarte aux prunes, aux courges, avec rebord croustillant ; un pain spécial, fait de « crasse de beurre » mêlée avec de la farine, un beau gâteau pour la fête des Rois, tout cela était appelée « épogne » ; mais on désignait aussi sous ce nom une petite « couronne » confectionnée avec les restes de la pâte et qu'on donnait en cadeau aux enfants.

Les boulangers mettaient en vente, le dimanche des Rameaux, « les chevaux et les cavaliers » dont nous parlions ci-dessus. En temps ordinaire, ils plaçaient en devanture des « pistolets » et des « bescoins ». Le pistolet était un gâteau allongé avec extrémités recourbées en spirale ; la pâte en était fine. Les bescoins avaient deux ou quatre

(1) Le *Dictionnaire savoyard* donne *pormoniers* pour Albertville ; à Ugine on disait plutôt *pro*moniers. On préparait aussi, pour être mangé à Noël, un « b'tato » où entraient également de la viande et des herbes.

cornes ; ils étaient plus gros et de même prix, mais d'une pâte moins soignée. Il y avait aussi « les rioutes », en pâte tressée, d'une forme vaguement ovale, et « les craquelins » (2), délices des oiseaux et des enfants.

Les veillées avaient deux prétextes : teiller et « gremailler ». Toutes les familles, en un coin de champ ou de « corti », semaient du chanvre. On le teillait durant l'hiver, en chantant, en racontant des histoires. Il était ensuite battu en plein vent au moyen de cet appareil que le dictionnaire appelle « broie » et le patois d'Ugine « brègue ». Il fallait ensuite le peigner, puis le filer au rouet. Les grand'mères ne se doutaient guère que leur rouet ou « borgue » serait un jour vendu comme objet de curiosité, nettoyé avec soin, orné d'un ruban rouge et placé sur un guéridon de luxe. Elles se contentaient d'en activer la pédale, comme cette aïeule dont parle Ronsard dans son immortel sonnet :

> Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
> Assise auprès du feu, dévidant et filant...

Les écheveaux de fil étant ainsi préparés, on les portait au tisserand. Il y avait encore onze tisserands en 1822, ou plutôt quatre tisserands et sept tisserandes. Leur toile était de qualité diverse, selon le fil qu'on leur confiait, et avec des écheveaux de « ritte » ils faisaient une toile aussi fine que durable. On étendait les longues bandes neuves à la rosée et au soleil ; elles blanchissaient sur le pré avant de servir aux besoins divers de toute la maison. Tout cela ne se reverra plus, et les contrats de mariage ne contiendront plus des lignes commes les suivantes, extraites du « contrat dotal entre les honorables François Avrillier d'Outrechaise et la Jeanne Lallier-Gollet des Rippes », à la date du 2 septembre 1776 : « Le trossel consiste en deux habillements complets de droguet neufs, douze chemises de toile d'étouppe, plus 7 aulnes de toile mêlée, plus un tour à filer neuf. »

(2) Le mot est français ; le craquelin *craque* sous la dent.

« Gremailler », c'est casser les noix, séparer la coquille de l'amande :

Les noix ont fort bon goût mais il faut les ouvrir,

dit gentiment un des personnages de Florian. Les noix une fois passées au pressoir, on donnait aux porcs le tourteau qui restait et qu'on appelait « trolliet » ; les enfants en mangeaient aussi en le pilant avec du sucre. Les noyers si nombreux permettaient de faire beaucoup d'huile. Le rapport de 1822, du syndic à l'Intendant, en porte 600 litres pour l'année précédente. Chaque famille en possédait une provision. Depuis lors, les beaux noyers sont tombés sous la hache ; la vraie huile de noix est devenue très rare, et la bonne salade est un mythe.

Certains cris, sortes de mélopées, servaient à appeler les animaux, surtout au moment de leurs repas. Pour les chats : « Minn, minn, minn ! » Pour les poules : « Piî, piî, piî, té ! » Pour faire boire les vaches : « A bor, bor, bor » (mais il faut avoir « l'accent », la première syllabe étant élevée d'une tierce ou d'une quarte au-dessus des suivantes) ; pour exciter le chien de berger : « Aquoui, daré ! Passa devant ! Attrapà-là ! » On lui nomme la vache qu'il faut ainsi mordre ou aller chercher : « Aquoui la Florette, mords la Moutala ! » Le chien ne se trompera pas ; il ne confond pas Moutala avec Florette ; il lui a fallu une huitaine de jours pour connaître tout son monde.

La plus ancienne mention officielle que nous connaissions du jeu de boules et du jeu de quilles ne remonte qu'à 1818. Il n'y avait pas encore de Place des Platanes, pas encore de pré de foire, et ces jeux en plein chemin, en pleine rue étroite, étaient très dangereux pour les passants. Une fois même, la boule entra par la porte ouverte de l'église alors qu'il y avait encore des fidèles dans l'intérieur; elle roula jusqu'au chœur, à la grande frayeur de tous. Le syndic Delachenal prit peur à son tour et porta un arrêté sévère (3), défendant « à toutes personnes de quelque état,

(3) 16 août 1818. L'arrêt vise certainement quelqu'un de haut placé, mais qui ?

qualité, condition qu'elles puissent être » de jouer aux quilles ou aux boules sur le cimetière, ou à proximité de l'église, ou en général dans l'enceinte de la ville, et cela « sous peine de prison ». On trouva sans doute un emplacement propice, car, en 1845, Rd Burnoud écrit qu'on aime beaucoup jouer aux boules. Vers 1885, la boule avait aussi ses fervents ; ils achevaient leurs parties, le dimanche soir, à la lueur d'une bougie vacillante ; ce sont les vrais ancêtres des boulistes d'aujourd'hui.

Le jeu de quilles — on prononçait guilles — est peut-être plus ancien ; il a toute une histoire et tout un vocabulaire. Un jeu modèle était installé sur le pré de foire, vers 1875. Les neuf quilles s'y dressaient entre deux petits tertres appelés moraines et dont la présence permettait des « effets » très savants. Ce que M. Van Gennep appelle (4) *le jeu direct*, la boule lancée directement sur les quilles, se réalisait surtout dans la circonstance très solennelle où le joueur « demandait la neuf », en patois « la nou ». Il devait alors, d'un coup direct, enlever la quille du milieu, et cet exploit, s'il le réussissait, lui procurait un gain immédiat, ajouté à une petite gloriole. On ne connaissait pas *le jeu glissé*, que nous avons vu jouer ailleurs, avec une boule énorme et une planche lisse. Chaque partenaire déposait d'avance *sa mise ;* les termes *table* et *tabler* visaient le cas un joueur abattait le même nombre de quilles que son partenaire. Jouer « la belle », c'est ajouter une dernière partie, celle qui permet de « sauver l'honneur » Le « servant », qui renvoyait la boule, et, le cas échéant, relevait les quilles, recevait un sou ou deux par partie pour avoir « guillé », ou « servi ». Au moment où le joueur saisissait la boule pour tirer un nouveau coup, des paris s'engageaient parfois à son sujet entre les autres joueurs, ce qui donnait à la partie un intérêt de plus en y mêlant l'attrait des jeux de hasard. Nous entendons encore la voix provocante de l'un d'entre eux s'écriant : « Quatre contre dou pas dave ! », c'est-à-dire « Je parie quatre sous contre deux que le joueur n'abattra pas deux quilles ! »

(4) *Essai sur le jeu de quilles en Savoie*, Thonon, 1924, p. 1.

Les jeux des enfants comportaient aussi des mots spéciaux, moins étrangers cependant que ceux qu'on emploie de nos jours au foot-ball ou au tennis.

Le collin-maillard s'appelait « barre de fer », et quand le patient risquait de heurter la muraille, on lui criait : « Barre de fer ! » Jouer à cache-cache s'appelait « jouer au pourri ». Ce drôle de mot était sans doute la déformation de *Bourri,* que cite Blavignac (5) pour désigner le même jeu. Celui qui voulait cesser pour un instant de jouer disait *Péto,* mot latin emprunté au vocabulaire des anciens collèges et signifiant : Je demande (6).

Le jeu de barres s'appelait « les camps », « jouer aux camps ». De fait, les joueurs y sont divisés en deux camps, dont les soldats sont choisis successivement par les deux chefs. Ils ont « pidé » en se mettant à quelques mètres l'un de l'autre et en avançant peu à peu, chacun à son tour, d'« une semelle ». Le joueur dont le soulier finit par couvrir légèrement celui de son concurrent a le droit d'appeler le premier de ses copartenaires, et il désigne le meilleur coureur ; le second chef choisit ensuite parmi les autres, et ainsi les deux camps se constituent et se placent. Alors, quelqu'un du premier camp vient « demander, c'est-à-dire frapper trois coups espacés dans la main de celui de ses adversaires qu'il croit être un peu moins rapide ou moins adroit que lui. C'est le signal d'un premier engagement, où ceux « qui ont camp » sur les autres ont le droit de faire « des prisonniers ». On les met comme en prison tout proche du camp adverse, où il s'agit cependant de les « délivrer », car ces prisonniers d'un nouveau genre ne peuvent risquer par eux-mêmes une évasion. L'intermède s'appelle « la révolte » : l'un des joueurs va « engager » en dehors des deux camps. C'est tout un combat. Les enfants de l'école, surtout les plus grands, poursuivaient sur le pré de foire des parties homériques, faisaient « la révolte » sur la place des Platanes, et ceux qui alors

(5) *L'Emprô genevois,* p. 373.

(6) Dans « le jeu du loup » les enfants chantaient sur trois notes : « Prom'nons-nous dans les bois, Pendant que le loup n'y est pas ; Y est-il ? » La dernière syllabe était un cri plutôt qu'une note.

se déchaussaient, qui se mettaient « déchaux » pour courir plus vite, avaient plus facilement la victoire. Tout se passait d'ordinaire avec entrain, mais sans disputes, sauf à certains jours où s'échangeaient des horions rapides, parce que quelque rival moins heureux avait appelé les autres des « frouillons ».

Le « borriau » était un jeu cruel, où l'on se renvoyait « au camp » à coups de poings. Le mot « borriau » signifie « bourreau », et le vocabulaire du jeu comprenait aussi le mot « catalla », qui signifie « poulie » et qui avait le don d'interrompre un instant la partie commencée.

Mais les jeux plus pacifiques avaient aussi de nombreux amateurs. Le *viret* est un petit appareil percé en son milieu par une tige légère de bois, et qui tourne, *vire* sans se lasser. La « galline » est un bouchon que l'on dresse en le recouvrant de quelques sous, qui sont la mise des joueurs. On tâche de renverser la galline avec un palet, une ardoise arrondie, une pièce de deux sous. Un enfant jouait sottement à la galline, en 1881, avec une médaille superbe de Louis XVIII portant ces mots : « Décoration du Lys ». Il est bizarre que le mot galline, comme le mot Péto, soit emprunté au vocabulaire latin des anciens collèges et qu'il signifie « poule ». Bien des matches actuels portent encore ce nom : Poule aux boules, poule au billard. On pouvait aussi jouer à la galline avec des boutons, mais il y avait d'autres manières de gagner des boutons et d'en perdre.

Ils étaient de deux sortes, très différents de valeur selon qu'ils étaient « jaunes » ou « à piôte bettée ». Dans les jaunes, « la piôte » — lisez la patte — faisait partie du bouton ; dans les autres, elle était seulement adaptée, distinction importante puisqu'il fallait deux piôtes bettées pour valoir un jaune !

On jouait aussi : à la toupie, dite « fiargue » ; le grand art était de la faire « zon-ner » ; aux billes, dites « gobilles », que l'on conservait dans des « tâques » ; à la marelle, appelée « marolliat », et qui supposait des combinaisons savantes ; « au paradis » enfin, sorte de jeu à cloche-pied où des vestibules successifs permettaient d'éviter l'enfer et d'arriver, par le purgatoire, juqu'au ciel.

L'hiver, petits et grands « se glissaient » sur des « glisses », endroits préparés *ad hoc* et rendus propices par de nombreux efforts. Les luges étaient très connues, mais non le mot ; usant d'un vocabulaire peu compliqué, les enfants prenaient « leur glisse » pour aller « se glisser », à la descente du Clos, à celle des Fontaines, ou au Boubioz.

Au printemps, à la montée de la sève, ils fabriquaient des « équettres », « à eau ou à balles » ; le jeu durait plusieurs semaines, et les passants n'avaient pas toujours à s'en louer.

Quelques formulettes étaient en grand usage. Pour le serment : « Croix de bois croix de fer, si je *mentis* je vais en enfer » ; pour faire envoler la coccinelle qu'on tient au bout du doigt : « Bête à bon Dieu, va dire au bon Dieu qu'il fasse beau temps dimanche » ; pour les ventes et les achats, de billes ou de toupies : « Pasta râva, râva couéta, cinq sous pe tornâ défére » ; dans les rondes enfantines : « Rondin, picotin, la Marie a fait son pain, pas plus gros que son levain, Piii ! », ou encore : « Oh ! le beau château, matantire vire vire..., matantire virabeau » ; pour imiter le chant des petits ramoneurs : « En passant par la Bourgogne, J'ai rencontré un petit homme, Qui mangeait du pain, de la tomme, Et qui buvait du ratafia : Ah ! Didéra ! » Dans les jeux où l'on ne « pide » pas, c'est enfin la formule qui varie avec les pays et que l'on nomme *emprô*. Quel serait le véritable emprô uginois ? Vers 1880, on entendait : « Am' sam' gram' » et le reste ; mais cet emprô était récemment introduit. Il en reste un beaucoup plus vieux ; les mots « coquille » et « bordon » qu'il renferme suffiraient à prouver son ancienneté, car il y a de bien longues années qu'on ne voit plus de pèlerins avec « bourdon » à la main et « coquilles » cousues à leur vêtement (7). Dans le premier « vers », les deux syllabes *ni* et *nelle* comptent seules : on les rythme en désignant chacun des joueurs réunis en cercle ; les autres syllabes ne comptent pas ; de même, dans les lignes qui suivent celle-là :

(7) Voir ce qui est dit de l'apôtre saint Jacques, p. 92.

Uni, unelle, Gazin gazelle, Du pied du jonc,
Coquille bordon, Un loup passant, Par un désert,
La queue troussée, Le nez en l'air, A fait un... bruit,
Pour qui ? Pour toi ! (8).

et pendant qu'on recommencera l'emprô, le joueur pour qui le loup s'est donné la peine de faire un bruit s'exclut du cercle ; dans un instant, il jouera le premier.

En écrivant ces bagatelles, il nous vient à la pensée les graves écrits où saint Augustin fait plusieurs fois allusion aux rondes, aux emprôs qu'on chantait aussi de son temps (9).

On aura déjà remarqué, dans ce chapitre, plusieurs mots tirés du français local. Ces mots sont parfois, mais non toujours, du patois plus ou moins francisé (10).

Un peu partout, le français local est aujourd'hui en pleine décadence ; on l'a remplacé par l'argot, dont quelques mots à peine se glissaient, vers 1880, dans nos conversations. En revanche, le français local, malgré les louables efforts de M. l'instituteur Grillet, s'épanouissait dans nos conversations ; il s'y donnait libre carrière, et même ceux d'entre les élèves qui n'étaient pas patoisants disaient *adieu* pour bonjour ; *ça fait pas rien* pour ça ne fait rien ; *il a nom* pour il s'appelle (11). Ils ne pouvaient entendre chanter les oiseaux sans déclarer : C'est une *tchibèle* (mésange), un *cardinolin* (chardonneret), un pâssera (moineau). Nous appelions les pies des *jaquettes*, les bergeronnettes des *bergères*, les chauves-souris des *ratoulives*, les grillons des *grillets*, les hannetons des *badjouères*, les taons des *tavans*, les orvets des *lanvius*, les blaireaux des *tassons* et les perce-oreilles des *fourchettes*. Certaines mères, accueillant leurs enfants par quelques reproches,

(8) Il va sans dire que les emprôs n'ont pas de sens, ou n'en ont plus.

(9) *Confessions*, VII, 12 : « Solent pueri in aliquo genere ludendi hoc cantitare. »

(10) Les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* signalent beaucoup de ces termes intéressants.

(11) Voici encore une courte liste : Une lièvre, une serpent ; un cheval abade ; biler ; débercher ; émocher ; étieurne ; à l'apostiche ; mettre d'abouchon, d'acafon, d'apointe ; porter à coquabale.

comme autrefois la mère de Bertrand du Guesclin accueillait son bâtailleur de fils, leur disaient : « Tu as *ganfouillé*, tu t'es *mais* battu, tu es tombé dans une *gouille ;* tu aurais pu te casser *le fil des reins ! Et tes pantalons*, il faudra les laver au *lissieu ;* tu en auras *faute* pour demain. Tu verras *le régent !* Tu n'a point *d'aime.* Tu n'as rien soin de *çan tien !* » Les enfants, sous cette mercuriale, faisaient alors le *nom* de pleurer, accompagnant leur mauvaise grâce d'une *potte* expressive.

Le boulanger *Féli* était notre ami (Félix Allard, d'une famille venue d'Alex vers 1855). On le voyait passer, son *écové* sur l'épaule ; il le trempait dans le *bourneau.* Chez lui, on achetait du pain, des *pistolets,* des *bescoins,* tandis que chez Lanternier (famille venue de Viuz-la-Chiésaz, vers la même époque), les ménagères apportaient, dans des *bennons,* la pâte toute pétrie et venaient chercher les pains quand on avait *fait au four.* Nous achetions chez Salomon les *taillerins* (nouilles ; ce sont les taglierini italiens) confectionnés par la Fanchon Chappuis et sa nièce, la Lizâ; chez l'Econome (Joseph Mondet du Trembley) et chez *le Corboz* (famille Corboz, venue d'Entrevernes vers 1865), les *fidés* (vermicelles), les *lâzagnes,* et aussi *l'argalisse de bois* ou la noire, dont beaucoup étaient friands.

Mais il nous reste une étude à esquisser sur le patois d'Ugine. Il faudrait le dégager de la multitude des autres et en marquer les principales singularités. Il faudrait aussi, chose que nous ne voulons pas même tenter, signaler quelques différences d'accent et de vocabulaire entre les patois des grands villages d'Ugine, celui d'Outrechaise n'étant pas tout à fait semblable à celui du Gombert, lequel n'est pas identique à celui de Soney.

Une observation générale applicable à tous les patois, c'est qu'ils sont loin d'être une déformation du français : ils sont ses frères aussi anciens que lui, provenant comme lui, dans leur ensemble, de la même langue latine populaire, celle des soldats et des marchands.

Passant par des bouches si différentes pour devenir le patois, le latin populaire dut se déformer très diversement.

Il est des lieux où cette déformation se traduit par des sons, de voyelles et de consonnes, parfaitement inconnus au français. Quelle difficulté alors pour saisir et noter cette prononciation ! Rien d'aussi compliqué dans le patois d'Ugine, où les sons paraissent (12) pouvoir se noter plus facilement.

Il en est un surtout qui ne peut faire aucune difficulté : c'est le *ch*, rapproché ailleurs du *th* anglais, et qui, à Ugine, se prononce exactement *st : on stin* (chien), *on stet* (chat), *na stiévra* (chèvre). Dans l'Atlas linguistique dressé par Gilléron et Edmont, une carte phonétique (13) porte précisément cette inscription : *Les équivalents du* ch *français.* On y voit la France et les pays voisins partagés en régions marquées de hachures différentes : Régions où le *ch* se prononce *k,* comme la Provence : *kantâ* (chanter) ; régions où *ch* se prononce *ts* (c'est l'inverse d'Ugine), comme le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire : *tsantà ;* régions où l'on prononce *çhanta,* comme Annecy ou le Chablais ; régions enfin où l'on prononce *stantâ.* Or ces dernières sont des plus rares ; Ugine est entourée dans la carte phonétique d'une région très exiguë, comprenant Queige, Conflans, Marthod, Seythenex..., fidèles à cette prononciation spéciale qui forme encore un îlot vers le département de l'Isère, et c'est tout pour l'ensemble de la France.

Beaucoup de dictons se formulent en patois. Le plus connu n'est pas le plus honorable ; il repose uniquement sur une rime passablement inexacte (14). Il est à croire qu'on l'a inventé à Marlens et à Faverges, où le vent d'Ugine amène la pluie :

Jamais bon vint ni bonna fenna
Ne sant sortus d'Uzenna.

(12) Le mot *paraissent* est nécessaire. En pratique, la graphie que nous employons dans ce chapitre suffit à notre dessein, mais l'autre est la seule qui soit scientifique, précisément parce qu'elle distingue ce que nous confondons.

(13) Reproduite par Dauzat dans le *Larousse mensuel,* 1924, p. 338.

(14) On dit plutôt *Uzna,* et la rime disparaît. Le dicton se trouve sous une autre forme : Jamais bon vin...

D'autres proverbes sont intéressants, et se rencontrent du reste un peu partout.

Sajon de fein, sajon de rein.

La misère n'est jamais venue p'ron set (par la sécheresse).

Le bon maître fâ le bon dôm'stique, et le bon dôm'tique fâ le bon maître.

I é pas défindu d'se comparâ (de mettre à un travail toute son application).

I é le râcle qu' treuve à redire à l'écové (Celui qui fait une observation en aurait grand besoin lui-même. *Medice, cura te ipsum !*)

E fâ bon v'ni viu, é fâ mâ s'y trovâ.

On homme à Vârti in vaut dou à Favarzes (Plaisanterie sur le dicton français. Il existe un village de Verthier près de Faverges).

Faut pâ allâ qu'ri d'aiga dien on cavin.

I é d' vin de trê ; dou pe teni cé quet le bêt (C'est du mauvais vin, du vin de trois ; quand quelqu'un en boit, il en faut deux autres pour le tenir).

Est-ou de socre u de mié ? (Est-ce du sucre ou du miel ? Se dit quand on se défie de quelqu'un et de sa feinte douceur).

E vâ-tou rin miu ? (Exclamation plaisante quand on entend gémir ou tousser).

C' qué pare la stau pare la frê (Ce qui garantit du froid garantit aussi de la chaleur, comme les vêtements que portent les Arabes).

C' que louz ons âmont pas, louz âtres s'in crévont.

D'un homme très grand on disait : I est on grand décapadiô, c'est-à-dire qu'il peut sans s'aider d'un tabouret décrocher les diôs suspendus au plafond ; ou encore, plus drôlement : Le polet que porait lui attrapâ on vér u dari sin seutâ vodre bin cinquanta sous (Très beau prix pour un poulet d'autrefois).

Join-ne que veille, viu que dort, signe de mort.

Ces dictons auront intéressé le lecteur, en lui rappelant peut-être de lointains souvenirs, en lui suggérant quelques variantes plus exactes ou quelques rapprochements avec des patois similaires. Il voudrait aussi un spécimen de ce « Patoué d'Uzna et d'Utrestiéze ». Nous donnerons la Parabole évangélique de l'Enfant prodigue, non pas dans son entier, mais dans ses lignes essentielles (15). Nous l'avons transcrite à la dictée d'un ancien Uginois (16) :

(15) En 1807, M. de Montalivet en avait fait recueillir des traductions dans tous les dialectes de France. Pour la Savoie, cf. *Revue Savoisienne,* 1903.

(16) M. Fçois Avrillier-Benzon, ancien maire d'Outrechaise, que nous

L'éfant prodiqué.
Parabôla d' l'Evangile.

On homme avê dou z'éfants. Le ple join-ne a det à son pâre : « Bailliez-mèt la porchon de bin que dê me v'ni. » Et le pâre leu a partazia sou bin. Quâque zors aprés, l'éfant ramasse sous avoirs et fo le camp pe ron païe bien élouagna, yeu al a mezia (meja) to son bin, in béyin, et in fachin la via. Quand al a eu to mezia ce que son pâre l'avê bailla, al a êtâ d'obligea d'allâ barzé de cayons ; al a pas trovâ d'iœuvre ailleurs. Après avê réfléchi, â s'est det : « Z'ai fé na groussa bêtise, d'avê quittâ mon pâre, suto que stié lui, y a de pan à mezer (mejer), tandis que iche ze créve de fan. E me faut mezer avoé lou cayons ! E bin, z' min vé retornâ vé mon pâre, poué ze vé lui dière : « Mon pâre, z'ai pestia contre le ciel et contre vo ! Ze si pas mé digne d'étre applâ voutron néfant. Vo m' traiterez min voutron dôm'stique. » Le vatia parti vé son pàre.... Le viu pâre l'a rechu, l'a imbracha avoué de lârmes dien lous jus, in créyin : « Allâ tchuâ le vé (viau) gras, et fachin on bon din-nâ pe le retor de m' n'éfant. Al étê pardu, â s'est retrovâ; al étê mort, al a ressuscitâ. Le bon Diu sê benni! »

remercions de sa complaisance. Nous ne traduisons pas, ceux-là seuls s'intéressant á notre texte qui déjà le comprennent et le prononcent, malgré l'insuffisance de notre graphie.

CHAPITRE XXVIII

Les débuts du XIX^e siècle

Le Concordat. — Retour du curé Delachenal. — Napoléon empereur ; un vote extraordinaire. — Les Uginois sur les champs de bataille : aux Pyramides, à Wagram, en Russie. — Les deux traités de Paris. — Les zones. — Route de l'Hôpital et pétition Favrin. — Le roi Charles-Félix à Ugine, en 1824. — Routes de Faverges et de Flumet : une suite de travaux d'art.

Le Concordat fut signé le 16 messidor an IX, 15 juillet 1801. La hiérarchie fut rétablie : Ugine fit d'abord partie du grand diocèse fondé sous le titre de « diocèse de Chambéry et de Genève » ; ce n'est qu'en 1821 qu'on établit un nouveau diocèse à Annecy, où l'on nomma Mgr de Thiollaz (1).

Rd Delachenal retrouva son peuple avec bonheur, et prit le titre de recteur d'Ugine (2). Quant à l'église et au presbytère, bien qu'ils aient besoin de réparations, le Conseil se félicite de les avoir conservés (4 floréal an XI).

Cependant Napoléon-Bonaparte se faisait proclamer empereur héréditaire, 28 floréal an XII, 18 mai 1804, et les

(1) Il n'y eut aucune visite pastorale à Ugine depuis Mgr Biord, en 1766, jusqu'à Mgr de Thiollaz, 14 mai 1829. Ce dernier confirma 650 personnes de la paroisse et, le lendemain seulement, les fidèles des paroisses voisines. Encore en 1868, 16 juin, Mgr Magnin confirma 485 personnes.

(2) Que d'ennuis pour les fondations à régler, les transmissions, les remises des arrérages ! Deux nobles frères Dutour, dont l'un chanoine à la Superga de Turin, reconnurent les fondations de leurs ancêtres à Ugine et en obtinrent la réduction.

communes devaient ratifier ou blâmer ce coup d'Etat contre la République une et indivisible. Nous avons la feuille (3) où sont consignés les résultats du vote pour Ugine : Suffrage restreint : Nombre de votes par oui, 152 ; nombre de votes par non : Néant !

C'était donc la confiance absolue de la part des votants (4), un besoin immense d'autorité, et aussi de prospérité et de paix. Ce dernier souhait, hélas ! ne sera pas réalisé... Il y eut des Uginois sur tous les champs de bataille de l'Empire, comme il y en avait eu sur ceux de la Révolution :

Pierre Lallier, né le 24 décembre 1779, reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur pour s'être déjà signalé pendant les campagnes de l'expédition d'Egypte, de 1798 à 1801, et notamment à l'assaut de St-Jean d'Acre. Un capitaine Mondét-Blanc mourut aux Invalides, le 17 germinal an VI ; un Péchérand-Charmet Joseph-François, né le 9 juin 1785, devint aussi capitaine et fut retraité comme tel, en 1835, après 30 ans de service et 9 campagnes (5). L'officier Delachenal mourut au lazaret du Caire, en mai 1801. Jean Lhôpital-Navarre fut sous-lieutenant au 60e régiment de ligne, et Jean-Pierre Ducrest, sergent-voltigeur : entré en service en 1809, il assista au siège de Lérida, s'évada de Tarragone, gagna Castagne, près Gibraltar, fut rapatrié en 1814. Claude Bisilliat-Donnet, carabinier au 14e régiment d'infanterie légère, fit la campagne de Calabre et des Iles Ioniennes. Laurent Lombard fut bloqué sept mois à Barcelone, et Claude-Antoine Lombard, jeune soldat en 1810, fit partie de la grande armée, entra avec elle en Russie en 1812, resta cerné à Luxembourg, revint à Ugine en 1814. Henri Montvignier-Pucellaz, fait prisonnier à Beylen (Espagne), pendant le siège malheureux de cette ville, fut déporté aux îles Baléares, puis à Cadix. Jean-Marie Pontet, prisonnier à Dresde, fut amené par les alliés en Hongrie, et restitué à Strasbourg, en 1814. Laurent Pontet était à la bataille d'Eylau, à celle de Wagram ; il passa en Russie, où il fut fait prisonnier, enfermé à Tiératoff, et renvoyé en France, en 1815. Jean-Pierre Mollier était aussi à Iéna, à Eylau, à Wagram, et nous le voyons au siège de Figuière, en Espagne. Jean-Marie Dubettier-Plat prit part à la terrible bataille de Leipzig, où les 130.000 hommes de Napoléon luttèrent contre 300.000 Allemands et Russes ; Jean Bisilliat-Donnet y était avec lui, et Jean-Joseph Lombard y fut blessé, ainsi que Joseph Montvignier-Monnet, Michel Mollier-Bochoz et

(3) Archives Berthet-Proust ; écriture du notaire Pierre-F. Berthet.

(4) La France entière avait donné 3 millions et demi de oui, contre à peine 3..000 non.

(5) Miquet. *Revue Savoisienne*, 3e Trimestre 1924, p. 152.

Pierre Devaux. F. Métral-Charvet, ainsi que Laurent Banget-Mossaz, suivaient l'empereur victorieux à Lutzen et à Bautzen ; mais, blessé et fait prisonnier à Luchau, Charvet fut transporté à Berlin, à Kœnigsberg, à Riga, et jusqu'en Sibérie. F. Point d'Outrechaise, conscrit de 1806, se battit à Eylau, à Friedland ; il partit avec Bernadotte pour le Danemark ; à Wagram, il fut blessé à côté du maréchal Lannes ; il passa en Moravie, en Hollande, en Belgique, en Espagne. F. Joly, incorporé d'abord « dans la Compagnie des guides à pied du Mont-Blanc », fut le guide du général en chef Championnet, à Milan, ensuite du général en chef Murat, à Florence, et servit sous le général Brune, à Vérone. André Pontet a fait la campagne du Tyrol ; Jean-F. Viguet-Carrin, les campagnes d'Italie ; Pierre Banget-Lingrat, les campagnes d'Espagne et de Portugal, sous le maréchal Soult. Quant à Laurent Pringolliet, le recensement de 1806 le porte « absent, à l'armée ». Nous avons les états de service de ce brave, né à Ugine, en 1780 : campagne d'Alexandrie (1805), de là à Parme et en Prusse ; campagne dans la Poméranie suédoise, puis en Danemark ; bataille de Wagram (1809) ; campagne d'Espagne ; blessure à l'épaule au siège de Figuière ; de là au siège de Tarragone, où il fut blessé à la main ; rentré en France en 1812 (6).

Nous arrêtons là cette énumération, qui donnera une idée des chevauchées vraiment épiques de cette époque inoubliable. Tous ceux que nous avons cités sont revenus à Ugine, mais combien d'autres étaient morts à l'armée ! Les prêtres inscrivent les décès qu'on leur signale ; les familles, les communes ne pouvaient être prévenues que bien tard. J.-F. Bisilliat-Maret est décédé le 28 août 1807 « à la suite de la grande armée », et son père, F. Maret, a apporté l'acte de décès à la cure « le 29 novembre, dite année ». A. Dubettier-Grenier du Brevent est décédé à l'hôpital temporaire de St-Sébastien, le 27 janvier 1812 ; J. Curton, à l'hôpital civil de Maëstricht, le 29 décembre 1813...

Un papier du 21 mai 1810 transmet à Annecy le cas et le signalement d'un conscrit de l'an IX (année 1800) « qui n'a appartenu à aucun corps pour s'être soustrait aux re-

(6) Archives de la mairie. Registre de la correspondance : Recours des soldats de l'Empire pour avoir part au testament de Napoléon I^er. Ce texte, avec beaucoup d'autres, a été copié pour nous par Mlle Léonie Bornarel, ancienne institutrice, à qui nous offrons nos bien sincères remerciements, ainsi qu'à notre confrère le P. Michel Ticon, qui nous a patiemment aidé dans la correction des épreuves.

cherches » (7). Le maire demande au sous-préfet et obtient que cet homme (il a plus de 30 ans) puisse bénéficier, en rejoignant l'armée, de l'amnistie promise par décret impérial du 25 mars 1810.

Napoléon, après avoir atteint le plus haut degré de puissance qu'on eût vu sur la terre depuis Charlemagne, sentit sa fortune chanceler pendant la campagne de France, en 1814, et c'est alors que les Autrichiens envahirent la Savoie (8). Ils y commandaient en maîtres, comme on le voit par la lettre du maire de Chambéry, J. B. d'Oncieu, au maire d'Ugine, à la date du 22 janvier 1814 : « Je suis chargé par M. le baron Zeichmeister, général commandant des troupes autrichiennes dans ce département... etc. » Il s'agit de l'argent des contributions et des subsistances en nature, qu'il faut fournir « pour éviter d'y être contraint par les voies de rigueur ». Le premier traité de Paris, 30 mai 1814, mit fin à ces hostilités, plaça Louis XVIII, frère de Louis XVI, sur le trône de France, mais morcela la Savoie par la plus bizarre des inconséquences. Chambéry, Annecy, Rumilly restaient à la France, tandis que Thonon, Conflans, Ugine, Moûtiers, étaient rendus aux rois de Sardaigne. C'était, comme disait Joseph de Maistre, « la division de l'indivisible ». Cet état monstrueux dura dix-sept mois, pendant lesquels Ugine essaya de faire bonne contenance. Le maire Delachenal céda la place à l'officier Alex. de Magdelain le 29 juillet 1814, puis à Noble Charles-Emmanuel Delachenal (9). On annonça bientôt que le roi

(7) De là sans doute ou peut-être de la Révolution doit dater la vieille complainte avec son air lugubre : Chantons la chanson de la réquisition : On n'est jamais tranquille dedans nos maisons...

(8) A la Noël 1813, le comte de Rambuteau, préfet français du Valais, fuyant devant l'invasion avec 600 personnes d'escorte, passa par Martigny, le col de Trient, Chamonix, Ugine, « dont le maire ameuta la population contre les Français ». Nous n'avons pas réussi à obtenir d'autres détails que cette phrase laconique, alors que les mémoires du comte de Rambuteau expliquent peut-être les raisons de cette hostilité (V. *Nouvelliste de Lyon*, 4 janvier 1929, article signé P. Fiel).

(9) En juin 1816, le Conseil était ainsi composé : Noble Ch.-Em. Delachenal, « syndic de la Ville et communauté d'Ugine », Joseph-Marie

de Sardaigne — c'était Victor-Emmanuel Ier — envoyait dans la partie de la Savoie revenue à ses Etats le comte d'Agliano pour en prendre possession en qualité de plénipotentiaire. Il faut voir comme le Conseil d'Ugine se propose, malgré le malheur des temps, de fêter dignement ce passage.

Il s'agit, dit-il, de témoigner au comte d'Agliano toute la satisfaction que les habitants de cette commune éprouvent de rentrer sous la puissance et la protection de leur souverain légitime Victor-Emmanuel, le meilleur et le plus chéri de tous les rois.

La visite si bien préparée eut lieu en effet, et le Conseil ne sait comment en exprimer sa joie : « Ce jour, constate-t-il, sera à jamais mémorable ; il a été celui de l'allégresse la plus universelle ! » Ainsi va le monde, et nous voilà aussi loin des déclamations contre « les tyrans sardes » que des 152 voix sur 152 qui ratifièrent, à Ugine, le coup d'Etat du premier Napoléon !

Cependant, au mois de mai suivant (1815), l'empereur, quittant l'île d'Elbe, débarquait sur les côtes de Provence et s'avançait comme un triomphateur pour inaugurer le règne éphémère des Cent jours, tandis que l'invasion recommençait. Des troupes autrichiennes campèrent à Ugine, dans le champ où se trouve maintenant le cimetière, et le vieux curé Delachenal intervint auprès de leur chef pour que sa paroisse fût épargnée (10). Bientôt le second traité de Paris, novembre 1815, restituait, cette fois intégralement, la Savoie à Victor-Emmanuel, et l'on vécut enfin quelques années relativement tranquilles (11).

A cette restitution, prélude au Congrès de Vienne, vont se joindre des dispositions diplomatiques où le nom d'Ugine sera officiellement mêlé. La neutralité de la Suisse, reconnue et garantie par les puissances signataires, est étendue « au territoire qui se trouve au nord d'une ligne

Delachenal, Joseph Delallier, André Curton, Joseph Ducrest, Alexis Gabert, Jean-Fr. Lombard, conseillers. Le secrétaire était Me Pierre-Fr. Berthet.

(10) C'est un tradition. Nous n'avons pas retrouvé notre référence.

(11) Comptes de la commune en 1820 : 15.577 livres de recettes ; 14.376 livres de dépenses ; reste : 840 l. Percepteur J. El. Naire.

à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lescheraines et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône ». Ugine servira donc de limite à cette fameuse zone neutre dont on a tant écrit et tant parlé (12). Il ne faut pas du reste la confondre avec la zone commerciale ; cette dernière ne prit de l'importance qu'à partir de l'Annexion ; elle ne comprenait pas Ugine dans son enceinte.

« Dès le début de son administration, le préfet du Mont-Blanc, Poitevin de Messimy, 1804-1810, avait repris un projet conçu naguère par le gouvernement sarde pour la construction d'une route allant de l'Hôpital à Ugine le long de l'Arly. Elle sera achevée sous cette restauration piémontaise de 1815 (13). » On peut suivre dans les registres du Conseil et la correspondance des syndics la marche lente de ce projet.

Le 22 pluviôse an II, 1804, le sous-préfet ayant invité le Conseil à délibérer, la réponse est unanime et porte sur deux points : 1° Il faut établir une route, puisque les mauvais chemins qui communiquent de l'Hôpital à Ugine par Marthod rendent le commerce presque impossible ; 2° Les conseillers espèrent que le préfet et le sous-préfet les appuieront auprès du gouvernement, afin que cette route continue à passer par le bourg d'Ugine. A ce second point, le Conseil demeura fidèle jusqu'au bout. Il voulait, malgré des projets différents, que la route nouvelle, arrivant au pont des Fontaines, montât vers Ugine par une pente bien ménagée, puis empruntât, pour tendre vers Marlens, la route d'Uginette et de Pussiez, quitte à la réparer à certains endroits. On devine les raisons mises en avant : ne pas « priver Ugine de tout commerce et les voyageurs de tout secours » ; ne pas oublier que « la route de Sallanches (par Flumet) ne peut se pratiquer ailleurs que par le bourg d'Ugine (14) » ; ne pas s'exposer à des dépenses considé-

(12) Discours Poincaré au Sénat, 16 février 1923. *La vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord,* par l'abbé Marullaz, Thonon, 1915.

(13) *Histoire des Savoyens,* Pascalein, II, 163.

(14) On n'avait donc pas l'idée encore d'une route par le val d'Arly.

rables pour tracer dans la plaine de Bavelin et de Soney « une route nouvelle et inutile », qui demanderait des achats de terrains importants, des digues, des ponts sur trois torrents, et qui surtout laisserait de côté de grands villages, Uginette, Pussiez et Soney, lesquels « ne seraient plus lieux de passage et perdraient toute importance ». La route de l'Hôpital vers Faverges serait-elle donc faite uniquement pour aller de l'Hôpital à Faverges par la ligne la plus courte, et non pas pour desservir des villages très peuplés, spécialement le bourg d'Ugine ?

L'affaire se compliqua, en 1807, de cette pétition Favrin dont nous avons parlé au sujet des communaux. Ce redoutable Favrin attaque en ces termes le maire et le Conseil :

> Suivant le tracé fait par les ingénieurs et indiqué par la nature, cette route ne passe pas dans le chef-lieu, où résident les administrateurs et les riches. Ceux-ci, pour leur utilité et avantage particulier, veulent faire changer le plan de la route, et, en la rendant plus longue et plus montueuse, la faire passer par le chef-lieu (15).

Quand le roi Charles-Félix vint en personne, en août 1824, avec la reine et la duchesse de Chablais, pour poser, à l'Hôpital, la première pierre de la digue de l'Isère, on sent très bien, au milieu des fêtes qui marquèrent son passage à Ugine, quelle est la préoccupation constante des autorités.

Première surprise lorsqu'en juillet on s'aperçoit que le comte d'Andezeno, gouverneur du duché de Savoie, a donné l'ordre de graveler la route qui allait d'Uginette aux Fontaines : c'était indiquer clairement que le roi, venant d'Annecy par Marlens et Soney, laisserait Ugine à sa gauche. Ce fut une désolation. Le syndic Jacques Geny envoie une supplique éplorée au chevalier de Magdelain, officier à Turin, afin qu'il use de toute son influence à la cour en faveur de ses compatriotes. « Le passage de Sa Majesté

(15) Favrin y voyait surtout cet inconvénient que pour payer les travaux supplémentaires il faudrait louer ou vendre des communaux, lesquels, d'après sa thèse, n'appartenaient pas à la commune mais à chacun des communiers.

par Ugine, ajoute-t-il, fait pour nous une époque, et nous ne voulons pas que cette époque consacre la honte d'une indifférence qui n'existe pas. »

La réponse du chevalier est favorable ; il agit, il obtient. Le syndic le remercie, et vite on organise une compagnie de pompiers (16) ; on construit, au sommet de la ville un arc de triomphe dont l'architecte Ruphy a donné le plan : Elévation totale, 45 pieds ; arcade principale, 23 pieds ; « colonnes torses d'ordre dorique », avec, du côté de la route, l'inscription : Ugine à son roi! et de l'autre : « Ah ! le voici ! » le tout couronné du drapeau bleu. On semble oublier que l'avant-veille du grand jour un orage terrible, mêlé de grêle, a éclaté sur tout le pays (17) ; on répare dare-dare les dégâts, on tend les guirlandes ; « des drapeaux bleus flottent à toutes les fenêtres. » Les poètes se sont mis en frais ; on lit sur une maison un gracieux quatrain qui se termine ainsi :

> Si l'univers entier n'était qu'un seul empire,
> Félix par notre amour en serait nommé roi.

Cette réception du 16 août 1824, telle qu'elle est racontée par le secrétaire dans un article portant le sceau de la commune (18) et destiné au Journal de Savoie, fut vraiment belle et touchante. Le juge du Mandement, Georges Raymond Suarez, fit un discours à Sa Majesté ; Mlle de Magdelain, un compliment en vers à la reine et à la duchesse ; le capitaine des pompiers, Jean-Victor Pontenier, ancien militaire, présenta sa compagnie « avec toute l'émotion d'un vieux serviteur de nos rois » et termina par le serment de fidélité, que la compagnie répéta d'une seule voix. « Leurs Majestés, continue le rapport auquel nous avons emprunté tous ces renseignements, ont daigné pa-

(16) V. le chapitre suivant.

(17) On se remettait à peine de la famine de 1817, restée tristement célèbre (l'an de la misère). C'est surtout à partir de cette année qu'on a cultivé la pomme de terre en Savoie, où elle avait fait son apparition dès 1774.

(18) Le sceau représente la Croix de Savoie, avec, autour : *Comune di Ugine, Alta Savoia.* Ces mots italiens, dans un pays où l'on ne parlait pas italien, n'étaient guère habiles.

raître satisfaites de ces faibles hommages, et les ont accueillis avec bonté. Le lendemain, Sa Majesté a daigné recevoir à l'Hôpital (19) la députation d'Ugine. »

Cette députation comprenait le comte d'Outrechaise, MM. Suarez et Berthet. Elle venait présenter un placet au roi pour réclamer le passage de la route nouvelle par la ville d'Ugine. Elle expose tout ce que nous avons dit, en insistant sur le sort futur du chef-lieu : « Ce qui fut jadis une petite ville active et florissante » va-t-il donc devenir « un misérable village ? » Le roi répondit sans doute par quelques paroles bienveillantes, et la route se fit, jusqu'au pont des Fontaines avec les corvées et le secours pécuniaire des Uginois ; puis, en 1843, malgré tant d'instances, elle s'ouvrit vers Faverges, en laissant de côté Ugine et les villages, tandis qu'on travaillait depuis 1827 à la route de Flumet par les gorges de l'Arly, cette route que le Conseil avait déclarée impossible en 1806.

Il n'y avait, sur les bords du torrent, qu'un chemin étroit et tortueux, qui tantôt à droite, tantôt à gauche, suivait le lit capricieux creusé par les eaux. Des masses de roches énormes, des frondaisons qui couvraient les pentes, faisaient du fond de cette gorge un des endroits les plus sauvages que l'on puisse trouver. Le fracas étourdissant des eaux en animait seul la profonde solitude (20).

C'est là que l'on construisit cette route, « suite ininterrompue de travaux d'art », qui tient le voyageur enfermé entre les hautes berges de la rivière. Elle a coûté très cher. On parlait avec terreur de 400.000 livres, en 1854, dans un rapport au Conseil provincial ; mais par quel multiplicateur faut-il maintenant multiplier ce chiffre ? Et chaque fois qu'il s'y produit des accidents de personnes (21), on remet l'affaire en question et l'on se de-

(19) Sauf erreur, le roi était logé à l'Hôtel Royal, tenu par les frères Geny, Victor et Marcellin, d'Ugine. Ce sont eux qui en 1825 achetèrent avec Claude Pallud le monastère de Tamié afin de le préserver de la destruction. V. Garin, *loc. cit.*, p. 341.

(20) V. Verboux, *loc. cit.*, p. 341.

(21) Au moment où nous écrivons, novembre 1929, les journaux rapportent qu'un terrible éboulement vient de faire deux victimes sur cette même route : Maurice et Lucien Mongellaz.

mande si un autre tracé, par le bourg, ou par Uginette (22), la Motte, les Culées, le Château, ne serait pas une solution plus économique et plus prudente que la route nationale n° 202. D'aucuns proposent des tunnels en plus grand nombre, aux endroits dangereux. A leur tour les Conseils intéressés, surtout ceux d'Ugine (23) et de Flumet, s'inquiètent de la situation, laquelle n'est pas encore stable et ne le sera peut-être jamais.

C'est ainsi que les trois routes très importantes que le XIX^e^ siècle a construites à Ugine ont apporté aux autorités municipales et à la majorité des habitants des écœurements et des déceptions.

(22) On construit cette année, 1930, une route reliant la gare au chef-lieu par Uginette, avec une pente maxima de 7 0/0. Il a fallu beaucoup de temps et de persévérance pour passer de l'étude (1920) à l'exécution (Brochure sur l'*Œuvre municipale,* 1925 à 1929, par A. Pringolliet, maire). A quand le chemin de fer électrique d'Ugine à Megève, par Flumet ?

(23) Délibération du Conseil d'Ugine, 24 janvier 1926.

CHAPITRE XXIX

Après 1831

Charles-Albert ; sa visite à Ugine. — Les Pompiers : fondation, bannière, histoire. — Le Statut de 1848 et le service de Santa-Rosa. — La Garde nationale. — L'Annexion. — La guerre de 1870 : commandant Geny, commandant Dubois. — La fanfare : fondation, bannière, histoire. — Série des maires. — Liste des morts de la guerre (1914-1918).

Le roi Charles-Félix, à qui Ugine avait fait une si solennelle réception, mourut sans postérité le 27 avril 1831. L'héritier du trône était le prince de Savoie-Carignan, cousin éloigné du roi défunt. Il avait d'autres idées que lui sur le gouvernement et la marche des Etats. D'ailleurs chevaleresque et sympathique, il fut aussi reçu à Ugine avec grande joie, le 19 juin 1834. On avait fait suivre au cortège royal, non pas le chemin par Pallud et Marthod, mais le chemin « sur la digue de l'Arly », en prenant mille précautions pour la sécurité du roi et de sa suite. C'est la première fois que servit officiellement la nouvelle route, bien qu'elle ne fût pas encore achevée.

Nous avons le discours du syndic Delachenal (1), prononcé sous l'arc de triomphe, ainsi que celui de Me Louis Delachenal, lieutenant des pompiers, et même les inscriptions latines arborées pour la circonstance, à savoir, du côté d'Annecy : *Carolo Alberto, Uginenses gratulantes* (joyeux et reconnaissants), et, du côté d'Ugine : *Regi, patri-*

(1) Joseph-Marie Delachenal cadet.

patriæ, amor, felicitas, veneratio ! A Conflans et à l'Hôpital eurent lieu aussi de belles fêtes (2), où défilèrent, devant le roi, des jeunes gens et des jeunes filles de chaque paroisse en costume du pays, portant dans leurs mains quelques échantillons des produits agricoles. Pour Ugine furent choisis François Demontvignier-Nissard avec sa cousine, ainsi qu'Etienne Curton avec sa sœur Jeanne.

Les pompiers étaient au cortège. On lit à l'article 3 du programme imprimé par la Vice-Intendance : « Les compagnies des Pompiers de l'Hôpital, Conflans et Ugine se trouveront sous les armes, en grande tenue, et s'échelonneront sur le passage de Sa Majesté.»

La fondation des Pompiers remontait à la visite du roi, Charles-Félix, en 1824. Le Conseil, dans sa délibération du 6 juin, avait décrété cette fondation, et le 29 juin l'achat d'une pompe. Mais le temps pressait, le roi devant venir le 16 août. Une liste de 55 noms, avec des officiers et sous-officiers en nombre respectable, avait été dressée. De plus, le 2 juillet, 40 fusils de l'arsenal furent demandés à Turin, et grâce au chevalier de Magdelain, au commerçant Lallier, ils arrivèrent assez tôt, ainsi que les 30 costumes faits à l'Hôpital par le tailleur Grassis, en drap bleu « avec collet et passepoils cramoisis », sans oublier « les guêtres en coton blanc », « le tout à raison de 38 francs par homme ».

Bientôt, on fit confectionner une bannière-guidon, avec, sur une face, les armes du roi, et, sur l'autre, l'écusson d'Ugine. La bannière existe encore ; elle est riche, brodée en fort relief sur satin blanc. Elle ne porte pas de date, mais la lettre du syndic au capitaine de Magdelain, le commissionnaire bienveillant de la commune, est du 1er mars 1825, et la bannière est espérée « pour être bénite aux fêtes de Pâques ».

On voit encore les Pompiers à la visite de Charles-

(2) De gracieux fanions servaient à rallier les habitants d'une même commune. Peut-être celui que l'on conserve à Outrechaise, à la chambre des archives, date-t-il de cette époque. Il porte d'un côté le nom de la commune et de l'autre l'aigle et la croix de Savoie.

Albert, en 1834, puis les deux chefs principaux moururent, et en 1839 la société tomba. Elle se releva timidement en 1847, en 1859, et enfin, cette fois sérieusement, en 1880, avec, comme capitaines successifs, François Charlon-Lafontaine, François Poëncin, Auguste Mollier-Généraz, Albert David, André Pringolliet, Dufayard, agent-voyer, et M. Vallet, ancien gendarme.

Les incendies d'autrefois étaient de vraies calamités. Sauf exceptions rares, les toits étaient en chaume. En 1810, délibération du 10 janvier, le Conseil promet de surveiller les constructions et d'interdire le chaume quand il pourrait, au moins dans le bourg. Le règlement royal de Victor-Amé, en 1773, ordonnait aux maçons et charpentiers d'accourir diligemment « avec leur outil » dès les premiers coups du tocsin, « sous peine de 20 livres d'amende et de la prison pour trois jours ». Ce n'était pas sans sujet puisque pour l'année 1747 (3) on se plaint encore que des gens d'Ugine font du feu dans les maisons sans cheminée. Ce n'est que peu à peu, avec les toits de tuiles et d'ardoises, les précautions obligatoires, l'adduction des eaux, les perfectionnements apportés à l'outillage des pompiers et à leur formation, que les malheurs devinrent plus rares, et aussi que les sociétés d'assurances furent établies plus nombreuses et plus pratiques.

Dès 1829 et sur autorisation royale, Ugine eut son Règlement de police. C'est une forte brochure, très intéressante à consulter. Il y a 13 titres. Citons ce qui regarde les boulangers :

> Ils devront marquer leurs pains d'une marque particulière, le peser s'il est requis par l'acheteur, avec poids dûment échantillonné, faire du pain bien manipulé et bien cuit, avec du froment de bonne qualité, ne pas cesser l'exercice de leur profession sans l'avoir déclaré un mois d'avance à M. le Syndic...

Les rapports de la commune d'Ugine avec Charles-Albert furent toujours empreints de cordialité. Nous venons de voir la réception du roi en 1834. En 1842, une

(3) Pérouse, *op. cit.*, p. 272.

supplique lui fut adressée par les plus influents du pays, le colonel de Magdelain, Messieurs Delachenal, les nobles Delachenal d'Outrechaise, l'archiprêtre Burnoud, quatre notaires et le docteur Salomon, à l'effet d'empêcher le transfert du mandement, nous dirions aujourd'hui du chef-lieu de canton, à Flumet. Les considérants paraissent très forts, et ils eurent gain de cause, spécialement celui-ci que les relations d'Héry et de Cohennoz sont toutes avec Ugine et Albertville.

Saluons ce dernier nom. Il nous semble ancien, mais en réalité il était alors tout nouveau (4) ; le patois ne l'a même pas assimilé complètement puisqu'il dit encore *Léptê*. Albertville n'est devenue véritablement une cité, qui devait comprendre l'Hôpital et Conflans, qu'à partir de 1835, par un décret du roi Charles-Albert qui lui donna son nom (5).

Ce prince octroya, le 4 mars 1848, une Constitution à ses Etats : on appela cette constitution le Statut. Son apparition fut accueillie par une vive explosion de joie ; mais bientôt la guerre d'Italie et la sanglante défaite de Novare — 23 mars 1849 — vint mettre une sourdine à l'allégresse générale ; sans retard, le roi abdiqua en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel II.

Le ministre Santa-Rosa jouit à Ugine d'une particulière popularité. Il est du reste inscrit comme député d'Ugine dans le calendrier de 1849 (6). Nous avons une longue

(4) Il existe une autre Albertville, au Congo belge, et il est permis d'établir un parallèle entre Albert de Belgique et Charles-Albert de Savoie.

(5) V. au chapitre XVI, relatif aux communaux, la pétition des Parisiens en 1846. La Société philanthropique de Paris, fondée en 1833, comptait en 1853 plusieurs Uginois parmi ses 238 membres. Deux faisaient partie du bureau : Clarey et Pringolliet. Il y avait aussi : Belleville, Bibert, Cussiat, Glairon, Mollier-Carroz, Viguet-Carrin. Figurent dans la liste : F. Page et F. Delachenal, non loin de Buloz, le fondateur de la Revue des Deux-Mondes, et du philosophe Royer-Collard.

(6) Peut-être par erreur, dit M. Miquet. *Répertoire biographique des Savoyards contemporains,* p. 103. En tout cas, le 21 mars 1849, fut élu député du collège électoral d'Ugine l'avocat Ambroise Delachenal, con-

note lithographiée le concernant (7). Elle raconte le service célébré à Ugine après la mort bien peu édifiante de ce personnage, et offre ainsi un mélange bizarre de la religion avec les idées de 1848. On lit même entre les lignes l'embarras où devait se trouver Rd Burnoud en présence d'un appel adressé aux paroissiens par les syndics d'Ugine et d'Outrechaise le 29 septembre 1850 et s'achevant par ces mots : « Admiration pour une mort héroïque ! Honneur au vrai chrétien, au patriote, au bon citoyen, au ministre consciencieux ! » (8).

Les deux Conseils envoyèrent même à la veuve deux bouquets d'immortelles pour être placés sur le tombeau de son époux, et nous avons lu la réponse (9), du reste très digne, de cette dame : elle est datée de Turin, « Vigne de la Reine, 17 octobre 1850 », et signée « Louise, veuve de Sainte-Rose ».

Nous n'insisterons pas sur la garde nationale, fondée en 1793, disparue ensuite pour revivre un peu en 1814, puis en 1821, mais surtout en 1848. Cette année-là, le 21 mai, « les officiers, sous-officiers, caporaux et miliciens communaux » prêtent sur les Saints Evangiles un serment solennel dans l'église d'Ugine, en l'assistance du syndic : « Je jure, disent-ils, fidélité au roi, obéissance aux statuts et lois de la monarchie. Que Dieu me soit en aide ! » Ce serment, les carabiniers royaux, dont une station était établie à Ugine (10), le renouvelèrent le 30 mars 1849, au roi Victor-Emmanuel (11).

tre M. le comte Victor de Villette. Ce collège (Ugine, Beaufort, Faverges) comprenait 3 mandements, 33 communes, 1103 électeurs. Députés successifs : de Villette, Delachenal, de Villette, Blanc, Mathieu, Lachenal Eugène ; ce dernier, le commandeur, fut maire d'Annecy.

(7) Archives abbé Pettex, à Balmont.

(8) Ugine, Hôtel de Ville, 29 septembre 1850.

(9) Archives Alessandro de Lachenal.

(10) Etablie ou rétablie en 1814, puis transportée à Flumet, et réclamée de nouveau à Ugine en 1833.

(11) A la visite des princes, fils de Victor-Emmanuel (sauf erreur, août 1859), la garde nationale se distingua par son zèle. Commandée par Baptistin Berthet, elle se rangea au fond de la ville, rendit les honneurs, et cria : Vivent les Princes ! Les malins prétendirent qu'elle atteignit, en courant par la Charrière, le sommet de la ville, où elle se rangea de nouveau, rendit les honneurs, et cria derechef, tout essoufflée : Vivent les Princes ! C'était huit mois avant le plébiscite.

Après la guerre de Crimée, et surtout après Magenta, Solférino et la paix de Villafranca (1859), la Savoie se détacha progressivement de la monarchie sarde et tendit de tous ses désirs vers une réunion à la France. Selon le mot connu, « nos cœurs allaient où vont nos rivières », et le 22 avril 1860 eut lieu le plébiscite le plus extraordinaire de l'histoire : environ 130.000 oui, et 300 non ; pour l'arrondissement d'Albertville : 10.477 inscrits ; 10.342 votants ; 10.334 oui ; 6 non, 2 bulletins nuls (12). Les plus catholiques parmi les Savoyards accueillaient avec bonheur cette annexion, à cause des tristesses que leur avaient causées les derniers temps de la monarchie sarde, et nous lisons au bas d'une Adresse à Pie IX, signée des grands noms de la Savoie, celui du commandeur Lachenal (d'Annecy), député d'Ugine (10 octobre 1860).

Le notaire Isidore Berthet était alors maire. Il le demeura pendant 32 ans. Que d'événements divers durant cette longue édilité ! Nous avons parlé déjà de quelques-uns, mais il va sans dire que le grand événement, le plus triste, celui qui a étendu comme un crêpe de deuil sur Ugine et la patrie, a été la guerre de 1870, ces mois terribles où l'on ne recevait jamais que de mauvaises nouvelles.

Parmi les officiers qui ont fait cette campagne, deux surtout intéressent Ugine, le commandant Geny et le commandant Dubois.

Victor-Marie Geny était le frère du curé Hyacinthe Geny et de Mme Verboux, le cousin des Berthet par sa mère Rosalie de Launay. Né au château du Crécherel le 14 septembre 1820, engagé volontaire à 19 ans au 1er régiment de la Brigade de Casale, il se défendit comme un lion à Novare, et couvert de blessures, resta plusieurs heures sur le champ de bataille. Il passa au service de la France en 1860 et devint chef de bataillon. Le décret du 29 décembre 1860 qui le décora de la Légion d'honneur mentionne à son actif 5 campagnes et 10 blessures ; celui qui le fit officier

(12) Nous prenons ces chiffres précis dans l'ouvrage de M. l'abbé Trésal sur l'Annexion.

du même Ordre, en 1869, indique 37 ans de services effectifs, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre. L'on peut regretter qu'avec de pareils états de services il n'ait reçu aucun avancement en 1870 (13). Quand il mourut, à Ugine, le 3 octobre 1884, le maire Berthet prit la parole sur la tombe de son cousin et, en termes émus, raconta ses exploits (14).

Pour n'être pas né à Ugine comme Geny — il était né à Bonneville le 28 juin 1825, d'une famille originaire de St-Sigismond — le commandant Dubois était un Uginois d'adoption par son mariage avec Marie-Louise Folliet, veuve de Noble Alphonse de Lachenal. Lui aussi s'engagea avant vingt ans, au 1er Régiment de la Brigade de Savoie ; il fit les guerres d'Italie et d'Afrique, fut chevalier de la Légion d'honneur en 1863 et officier en 1871. Capitaine au début de la guerre, il devint commandant des Mobiles de la Savoie. Très crâne, il chargeait l'ennemi, la pipe à la bouche, à Beaune-la-Rolande, et plus tard, dans sa verte vieillesse, il se tenait encore très droit sur son beau cheval. Il mourut très chrétiennement à Ugine, le 15 mars 1900.

Nous avons fait visite, pour écrire ce chapitre, à un bon vieillard d'Outrechaise, François Personnaz, au village des Trois-Maisons, et nous l'avons interrogé sur la guerre de 1870. Les souvenirs se pressaient sur ses lèvres; il en oubliait ses 82 ans pour nous parler des Mobiles de la Savoie, dont il était, du commandant Dubois, qu'il avait bien connu, des soldats d'Ugine et d'Outrechaise qui avaient fait campagne avec lui : Salomon, Poëncin, Lanternier, Personnaz, Avrillier-Grange, Dunand-Châtelet, Bisilliat et bien d'autres. Il était de ceux qui passèrent en Suisse avec l'armée de Bourbaki, et il se rappelait surtout le joli village d'Attalens, au canton de Fribourg, et l'église

(13) F. Miquet, *loc. cit.*, p. 233. On trouvera dans ce précieux compendium de renseignements et de dates plusieurs détails que nous omettons.

(14) Le surlendemain eut lieu la confirmation, où le commandant Geny devait être le parrain des enfants ; la grosse cloche fut bénite ce jour-là par Mgr Pagis, évêque de Moûtiers, et le service du commandant fut le premier que sonna la nouvelle cloche.

dont il voyait encore, dans sa pensée, les sveltes colonnes et le gracieux clocher.

Après le traité de Francfort, la France répara vite ses désastres. Elle se remit à travailler, à espérer. Ugine construisit des routes nouvelles pour desservir les villages. Elle réalisa des progrès de tout genre, dans la voie surtout du confortable et des agréments de la vie.

Comptons parmi ces agréments l'heureuse naissance de la fanfare, en 1877. Elle s'appela dès le début l'Echo du Mont-Charvin. Plusieurs jeunes gens en eurent l'initiative, avec Gilbert Buffet (15). Le premier chef et directeur fut l'Italien Pierre Maschio, qui venait de Conflans pour les répétitions. Déjà les exécutions revêtaient un cachet agréable dont le pays tout entier se réjouissait, lorsque malheureusement la discorde vint troubler une si belle « harmonie », et une seconde fanfare, la Cécilienne, se constitua du vivant de la première (1880), sous la présidence d'honneur du commandant Dubois (16). Mais elle fut rapide-

(15) Il mourut à 37 ans, notaire à Thorens, le 24 janvier 1896. A ses funérailles, qui eurent lieu à Ugine, la couronne offerte par la fanfare portait ces mots : La fanfare d'Ugine à son fondateur. Sur une autre couronne on lisait : La fanfare de Thorens à son fondateur. Gilbert était notre frère aîné. Louis était notre second frère : géomètre à Ugine, il est décédé prématurément le 17 mars 1911. Son fils Joseph est le premier Uginois qui soit entré à l'Ecole Polytechnique. Notre père, né à St-Pierre-d'Albigny, était pharmacien à Ugine ; il y est mort en 1881, après avoir rempli les fonctions d'adjoint et de président du Conseil de fabrique. Notre bonne mère était née Cloppet, de Faverges ; elle est décédée en 1915. Le présent ouvrage lui aurait fait grand plaisir, sauf cette ligne qui la concerne et la reproduction que nous avons donnée en septième gravure (en haut, à droite) de sa photographie, prise en 1858... Ils reposent tous au cimetière d'Ugine. La domestique, Marie Martin, venue dans la famille en 1860, quand elle avait vingt ans, y est restée 55 ans, constamment dévouée. Plusieurs autres personnes, dans le pays, sont ainsi demeurées de longues années dans la même maison, spécialement une dans la famille Naire, à Pussiez.

(16) Il l'avait acceptée par une lettre des plus pittoresques, du 28 juin 1880, où il protestait contre un arrêté du maire, interdisant à la Cécilienne de jouer dans les rues et sur les places. Le vieux soldat de 1870 se révolte : « Ils veulent une république à la Bismark ! Vive la République libérale ! » L'arrêté en question eut des suites plaisantes. La Cécilienne jouait sur le chemin du Clos, sous prétexte que ce n'était pas une rue, ni une place ; elle se juchait aussi sur un plancher

ment diminuée par le départ de ses meilleurs membres. La conscription en envoya plusieurs aux colonies, au Tonkin et en Afrique ; l'un d'eux y mourut : François Allard, décédé à la La Manouba (Tunisie). Gilbert Buffet était en Algérie, mais quand il revint, en 1881, il réunit les deux sociétés, avec pour directeur l'ancien chef de la Cécilienne, son ami Maurice Mondet. Ce fut même ce dernier, alors surnuméraire de l'Enregistrement, qui abandonna à la fanfare le traitement de 500 fr. alloué au directeur par la municipalité, ce qui permit l'achat d'une bannière en velours grenat, portant l'écusson d'Ugine et la date de 1882. Depuis lors, la fanfare a toujours existé. Louis Buffet l'a dirigée avec compétence et dévouement pendant plusieurs années, et aujourd'hui, avec des éléments sans doute plus nombreux, elle ne doit pas oublier ses humbles débuts d'il y a 50 ans (17).

Il nous revient à la mémoire, se rapportant aux époques dont nous parlons, le soir terrible du 14 juillet 1881, où tout à coup, au milieu des accents de la fanfare et du bruit des réjouissances populaires, on entendit, sur le pré de foire, des appels au secours. Il était 9 heures. Le garde-champêtre Pauma venait d'avoir la tête emportée par le bouchon d'une boîte, tandis qu'il se penchait afin de savoir pourquoi la boîte ne partait pas. Ce fut une bien grande émotion à Ugine. (18).

commode, qui arrivait juste à la hauteur d'un des murs qui bordent le pré de foire. Elle avait les rieurs pour elle.

(17) Il existe un groupe photographique datant de 1883 et pris à Albertville, chez Sogno. Nous le reproduisons en huitième gravure. On y voit, en commençant en haut, à gauche :

J. Poëncin, L. Allard, M. Périllat, J. Périnet (porte-bannière). F. Allard, F. Lombard.

Deuxième rang : A. Déaclard, J. Vivanza, F. Pettex, Félix Ducrest, E. Mongellaz, J. Tissot.

Troisième rang : L. Vigliano, L. Buffet (sous-directeur), M. Mondet (directeur), L. de Magdelain (président), G. Buffet (vice-président), F. Billion (secrétaire), F. Mondet.

Quatrième rang : F. Démaison, B. Ducrest, L. Mollier-Généraz, L. Buffet, A. Mollier-Carroz.

Parmi les membres les plus actifs de la fanfare d'autrefois, citons aussi François Ducrest du Clos, et Stéphane Chassy.

(18) Le 3 septembre 1870, le feu du ciel tomba sur le clocher, et

Nous avons aussi le lointain souvenir de deux services funèbres célébrés dans l'église en 1878, à quelques semaines d'intervalle, et qui furent l'un et l'autre très solennels: celui du roi Victor-Emmanuel et celui du pape Pie IX.

Rappelons enfin la série des maires qui ont suivi Isidore Berthet (19). En 1889, Auguste Dubettier-Barut, d'une vieille famille uginoise. Le 17 mai 1896, Auguste Proust lui succéda. Sous son édilité fut ouverte en 1900 la ligne du chemin de fer Albertville-Annecy, avec gare à Ugine ; alors aussi commença l'installation de l'usine Girod (1903). Le 17 mai 1908 fut nommé André Pringolliet (20), lui aussi ancien Uginois par ses ancêtres, dont l'un, Pringolliet Laurent, était déjà syndic en 1790. Il a vu la transformation complète du pays par l'usine, et s'est trouvé en face d'une situation plus compliquée, plus difficile que celle de ses prédécesseurs. Avec un grand dévouement à la commune, il a mené à bien beaucoup d'entreprises utiles. Mais l'événement qui a rempli quatre années de sa magistrature a été la guerre, à laquelle tant d'Uginois ont pris part. De cette fournaise terrible beaucoup sont revenus, les uns, mutilés, et tous ayant souffert ; mais les cloches qui sonnaient l'armistice au soir de la Saint-Martin 1918 ont renouvelé aussi la douleur de bien des familles, et c'est par une liste funèbre (21) que nous achevons ce chapitre, afin de signaler, nous aussi, à la reconnaissance de la postérité, ceux qui sont morts pour la patrie. Ils étaient 88 d'Ugine ; les 3 d'Outrechaise sont nommés en dernier lieu :

1. Jean-Cl. ANTHOINE ; 2. Jean-Cl. ARMAND ; 3. Ernest AVRILLIER-GRANGE ; 4. Albert-J. AVRILLON ; 5. Jean-Louis BANGET-MOSSAZ ; 6. Emile-R. BARBAZ ; 7. Michel-J.-M. BARRAL ; 8. Laurent-H. BELLEVILLE ; 9. Jean BENOIT-LAL-

la femme Simond, née Laurence Métral-Charvet, venant prendre de l'eau à la petite fontaine, mourut foudroyée.

(19) V. la liste des syndics et maires à la fin du chapitre XV.

(20) M. Pringolliet a reçu les palmes académiques en 1910 et la rosette en 1930. V. notre neuvième gravure.

(21) Liste officielle, Brochure intitulée : *Hommage aux enfants d'Ugine et d'Outrechaise morts pour la patrie*. M. le Maire y a rectifié quelques légères erreurs. Nous rétablissons l'ordre alphabétique.

LEMAND ; 10. Gilbert BERAUD ; 11. Alexandre BERGERET ; 12. Léon BISILLIAT-VINCENDAZ ; 13. Antoine BONNETTI ; 14. Emile-M.-E. BOUVIER ; 15. Emile BRAUD ; 16. Paul-F. CABUT ; 17. Ernest-J. CHATIN ; 18. Jules CHEVALLIER ; 19.

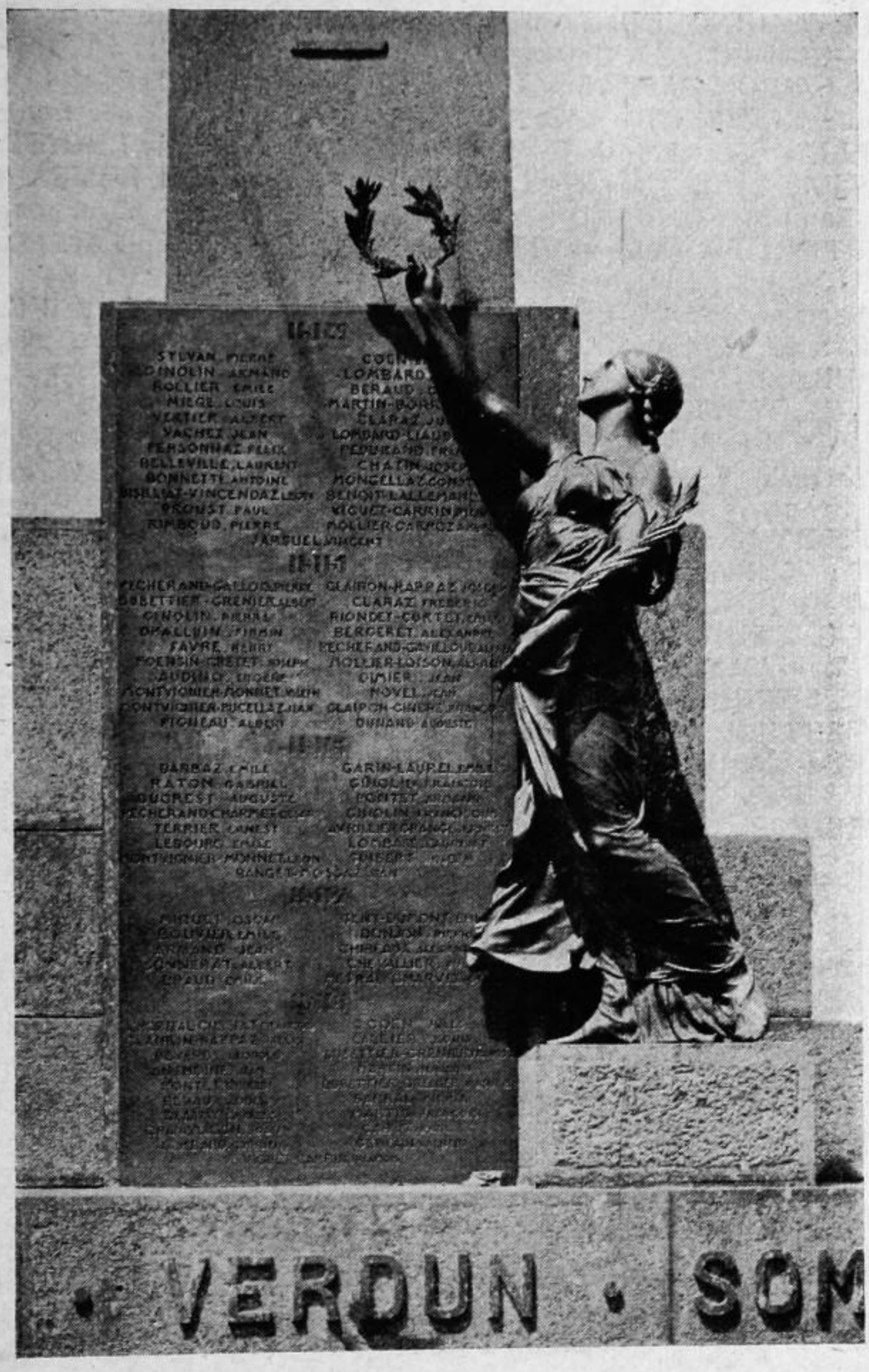

Alexandre-J.-F. CHIREAUX ; 20. Frédéric CLARAZ ; 21. Jules-P. CLARAZ ; 22. Ernest COEN ; 23. Jules COEN ; 24. Charles-L. DESAMY ; 25. Louis F.-A. DEVAUX ; 26. Jean DIMIER ; 27. Firmin DHALLUIN ; 28. Pierre-A. DONJON ; 29. Albert DU-

BETTIER-GRENIER ; 30. André DUBETTIER-GRENIER ; 31. Henri DUBETTIER-GRENIER ; 32. Auguste-M. DUCREST ; 33. Pierre-A. DUNAND ; 34. Henri FAVRE ; 35. Emile GARIN-LAUREL ; 36. Henri GARIN-LAUREL ; 37, Albert GERFAUD ; 38. Armand-M.-A. GINOLIN ; 39. Francisque GINOLIN ; 40. François GINOLIN ; 41. Pierre GINOLIN ; 42. François GLAIRON-GINDRE ; 43. François GLAIRON-RAPPAZ ; 44. Joseph-E. GLAIRON-RAPPAZ ; 45. Joseph GRANDMAISON ; 46. Joseph-A. GUIBERT ; 47. Vincent-C. JARSUEL ; 48. Louis-E. LALLIER ; 49. Antoine-E. LEBOURG ; 50. François LHOPITAL-CUSSIAT ; 51. Cyprien LOMBARD ; 52. Joseph LOMBARD ; 53. Laurent LOMBARD ; 54. Benjamin MARTIN ; 55. François MARTIN ; 56. Paul MARTIN-BORRET ; 57. Joseph METRAL-CHARVET ; 58. Louis-P.-A. MIEGE ; 59. Oscar MIQUET ; 60. Ambroise-L. MOLLIER-CARROZ ; 61. Rémi-A. MOLLIER-CARROZ ; 62. Joseph-C. MONGELLAZ ; 63. Joseph-M. MONTVIGNIER-MONNET ; 64. Léon-F. MONTVIGNIER-MONNET ; 65. Jean-A. MONTVIGNIER-PUCELLAZ ; 66. Jean NOVEL ; 67. César-A. PECHERAND-CHARMET ; 68. Léon-A. PECHERAND-CHARMET GAVILLOUD ; 69. Pierre PECHERAND-GALLOIS ; 70. François PEDURAND ; 71. Albert PIGNEAU ; 72. Joseph POENCIN-CRETET ; 73. Armand PONTET ; 74 Cyprien PONTET ; 75. Paul-L.-I. PROUST ; 76. GabrielA. RATON ; 77. Léopold REVERDY ; 78. Jean-Pierre RIMBOUD ; 79. Emile RIONDET-CURTET ; 80. Emile ROLLIER ; 81. Eugène-B. SAUDINO ; 82. Jean-A. SONNERAT ; 83. Pierre-L. SYLVAN ; 84. Ernest-A.-F. TERRIER ; 85. Francisque VACHEZ ; 86. Francisque-A. VERTIER; 87. François VIGUET-CARRIN; 88. Pierre-A. VIGUET-CARRIN ;

1. Emile GENY-DUMONT ; 2. Jean-François LOMBARD-LIAUDET ; 3. Hyacinthe-F. PERSONNAZ.

Héros de la grande épopée,
Petits chasseurs, humbles poilus,
La France par vous fut sauvée,
Par vous qui ne reviendrez plus.

Que ce martyre, un jour souffert pour elle,
Vous rende heureux dans l'éternel repos
Où du Seigneur la bonté paternelle
Nous donnera de revoir nos héros (22).

(22) Les quatre premiers vers sont tirés de la cantate Raymond-Béraud, exécutée à Chambéry le 30 septembre 1928, au pied du monument des morts ; les quatre autres sont l'humble palme que d'auteur dépose au pied du monument d'Ugine.

CHAPITRE XXX

L'Usine

Essor inattendu de la houille blanche. — Débuts de M. Paul Girod. — Le Vanadium. *— Usines de Venthon et d'Ugine. — Métaux rares et alliages ; le four électrique. — Les grandes Aciéries. — La trempe des obus. — Pendant la guerre :* Que ferais-je sans Ugine ? *— Perfectionnements sociaux. — L'usine actuelle. — La transformation du pays.*

Les destinées des pays sont parfois étonnantes (1). Qui aurait prévu, il y a cinquante ans, que la région des Alpes serait un jour au premier rang de l'économie nationale ? Qui aurait pu soupçonner le merveilleux essor de la jeune houille blanche, et les immenses ressources d'énergie renfermées dans la solitude glacée des majestueux sommets ? Qui aurait enfin imaginé la destinée d'Ugine, ce petit bourg tranquille, placé maintenant au premier rang de la métallurgie ?

Les deux vallées de la Chaise et de l'Arly, qui se rejoignent à Ugine, sont de dimensions bien modestes, et une bonne partie du terrain était autrefois ravinée par l'Arly impétueux. C'est cependant dans cet espace étroit que s'est développée l'une des plus puissantes aciéries n'utilisant que les méthodes électriques modernes, et cela par la seule énergie, le talent d'un jeune homme de vingt-cinq ans, **M. Paul Girod.**

(1) Nous utilisons largement, pour la rédaction de ce chapitre, un article paru dans l'*Echo de Savoie* du 8 juillet 1928 sous le titre : La naissance d'une cité industrielle.

Né à Fribourg (Suisse), en 1878, d'une famille venue, en 1747, des environs de Bozel (Tarentaise) et établie à Romont, jolie petite ville du Canton de Fribourg et ancien fief des comtes de Savoie, M. Paul Girod peut attribuer à une circonstance toute providentielle, en apparence bien minime, la suite de ses travaux et de ses découvertes. En relations avec le célèbre professeur Reverdin et prié par lui d'examiner un bistouri fameux qui venait de Suède, il y trouve des traces de Vanadium, attribue à ce métal rare les qualités exceptionnelles reconnues dans cet instrument par le distingué chirurgien, rêve d'industrialiser la fabrication de ce Vanadium, que l'Allemagne ne produit que par petites quantités et surtout pour le besoin des laboratoires. Bientôt ce rêve se réalise ; M. Paul Girod a trouvé sa voie, et il demandera à la fée bienfaisante encore si peu connue, l'électricité, de l'aider dans ses recherches et dans ses réalisations : il mettra dans l'électro-métallurgie toute sa foi en l'avenir.

La première usine qu'il installa, celle de Venthon, ayant connu immédiatement de grands succès techniques et commerciaux, l'éminent métallurgiste mit au point et poursuivit la préparation non seulement du Vanadium, mais encore d'autres métaux rares (2), destinés à être incorporés à l'acier pour lui donner des qualités spéciales. Il les obtenait sous forme de métaux purs ou de ferros, alliages du métal pur avec le fer.

C'est en 1903 que fut aménagée, à Ugine, la première chute sur l'Arly, d'une puissance maxima de 7.000 chevaux- vapeur. En même temps, fut fondée la Société anonyme Electrométallurgique, Procédés Paul Girod. L'usine fut mise en marche en décembre 1904, six mois après la fondation de la Société, moins de quinze mois après le commencement des travaux. Elle préparait, outre les métaux rares dont nous venons de parler, beaucoup d'alliages usités en métallurgie, et aussi des alliages mixtes (3) dont l'importance est très grande : ils permettent la

(2) Uranium, tantale, niobium, etc.

(3) Ferro-silico-aluminium ; Silico-calcium ; Silico-mangano-aluminium...

désoxydation des aciers avec formation de scories très fluides qui se dégagent complètement du métal et évitent les nombreux accidents dus aux inclusions des matières étrangères dans la masse.

Au bout d'un an, M. Paul Girod mit au point une invention précieuse du Français Héroult, le four électrique à fond conducteur, pour la fabrication de l'acier. On peut dire sans exagération que l'idée de ce four électrique rayonna d'Ugine sur le monde entier ; il est aujourd'hui universellement connu.

Les usines de St-Gervais, sur le Bon-Nant, de nouvelles chutes sur l'Arly et dans tout le bassin du Doron de Beaufort, ont amené en même temps qu'une force supplémentaire appréciable (4), la réalisation de tout un programme hydraulique.

L'année 1909 vit la construction des grandes Aciéries, ainsi que la fondation d'une nouvelle Société, celle des Forges et Aciéries électriques Paul Girod, qui reprit en les amplifiant les travaux commencés par la première Société.

Ces Aciéries électriques sont vraiment les premières de ce genre. Elles comprennent quatre fours électriques d'inégale capacité, un atelier de moulage, des laminoirs complets, une grosse forge dans laquelle on peut forger les plus gros obus employés dans les marines de guerre. Pour la première fois, on appliquait industriellement l'air comprimé pour actionner les gros pilons et les presses à forger, réalisant une magnifique utilisation de l'énergie hydraulique transformée d'abord en électricité, puis en énergie mécanique sous forme d'air comprimé, qui remplaçait l'emploi, toujours si dangereux, de la vapeur dans les engins comme les pilons et les presses. Cette application spéciale de l'air comprimé s'est généralisée, depuis, dans les installations modernes, même dans celles qui produisent l'électricité en utilisant la vapeur. C'est aussi dans ces mêmes Aciéries que furent fabriqués les premiers canons et obus faits en un acier obtenu entièrement au four électrique.

(4) En 1908, la seule usine de Saint-Gervais amenait à Ugine 15.000 C.V. supplémentaires.

M. Paul Girod mit enfin au point un procédé nouveau pour la trempe des obus ; la trempe à l'air y remplaçait la trempe à l'eau, toujours si difficile et si chanceuse. Bientôt, ces aciers acquirent une réputation mondiale. Dans les tirs de France, d'Angleterre, d'Italie, les obus fabriqués à Ugine traversaient des plaques de blindage d'une épaisseur égale à leur calibre, en restant cependant intacts : aussi des licences de fabrication furent-elles achetées par plusieurs usines étrangères.

Pendant la guerre, Ugine se spécialisa, dès le début, dans la fabrication des blindages de protection, puis dans la production des obus de gros calibres dont le métal, américain ou anglais, était fourni par le gouvernement français, tandis que l'acier d'Ugine était réservé à des fabrications plus fines destinées à l'armement, à l'aviation, à l'automobile. C'est au point que les Aciéries Girod ont fourni plus de la moitié des aciers consommés en France pendant la guerre.

Se souvient-on des petits chars d'assaut dont Louis Renault présenta le modèle et qui furent vite adoptés comme légers et rapides ? C'est encore Ugine qui en fournit le blindage et aussi celui des tourelles mobiles, pour lequel on employa l'acier à projectiles, moulé rapidement et économiquement produit.

Quant aux canons, ceux des usines Girod ne présentèrent aucun cas d'éclatement, aucune défectuosité de métal ; aussi un général inspecteur, arrivant dans les régiments d'artillerie, se dispensait d'examiner les canons dans le détail quand ils portaient la marque d'Ugine.

N'omettons point de signaler une spécialité des plus importantes et qui rendit de grands services à la défense nationale : celle des aciers destinés aux *roulements à billes*, sans lesquels l'automobile moderne et l'aviation ne sauraient exister. Avant 1912, ces aciers étaient tous importés d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche. Or, quand la guerre éclata, Ugine put faire face à ce besoin comme aux autres : la France n'eut pas à acheter ces aciers nécessaires,

dont la production finit par atteindre, à Ugine, la quantité énorme de 600 tonnes par mois (5).

Ce sont là des détails bien succincts, qui sont loin de rendre compte du développement extraordinaire des usines, des services surtout qu'elles ont rendus pendant la guerre, au moment où l'Aciérie avait seulement dix ans d'existence. Le conflit mondial permit à l'usine de doubler les étapes, de jouer un rôle si prépondérant dans la métallurgie française que le ministre de l'Armement (6) fit un jour cet aveu : « Je ne sais pas ce que je ferais sans Ugine » (7).

Nous n'insisterons pas sur les transformations de l'usine après la victoire. Sa place était faite désormais dans le monde métallurgique, mais il fallut la réadapter aux exigences de la paix. La Société actuelle, qui doit faire face à ces exigences, résulte de la fusion de plusieurs autres : Compagnie des Forges et Aciéries électriques Paul Girod, Société électrique du Giffre, etc. Dans les diverses usines qu'elle exploite, elle prépare le chlore, le magnésium, le sodium, l'oxygène, l'aluminium; elle fabrique les chlorates, les cyanures, l'ammoniaque, plusieurs alliages et de nombreux produits divers (8).

Mais il nous faut considérer aussi un côté tout différent de la question des usines, car, dès le début, les Etablissements Paul Girod offrirent aux curieux de sociologie un autre objet d'étude que des métaux rares ou des composés nouveaux.

Dès 1908, M. Girod construisit des villas pour ingénieurs, des maisons pour ouvriers, ces dernières aussi selon des plans commodes et confortables, avec le même respect de l'arbre existant, la crainte de le détruire ou de

(5) La production totale des Aciéries d'Ugine a été de 48 millions de kilogrammes pour chacune des années 1917, 1918, 1919.

(6) M. Loucheur.

(7) M. Girod fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1920. Il vient d'être promu officier en 1929. Nous l'avons placé parmi les Uginois, dans notre sixième gravure.

(8) M. Jules Barut, qui vient de mourir, 22 septembre 1929, était l'une des personnalités les plus marquantes de la Société.

le compromettre. Un phalanstère suivit, pour ouvriers célibataires, avec bains et douches, salles de restaurant, salles de fêtes et de réunions, magasins coopératifs. Comme complément nécessaire on eut bientôt, avec services assurés par les Religieuses de Saint-Joseph d'Annecy, un hôpital dispensaire contenant une salle d'opérations, où furent soignés et opérés quantité d'habitants de la région et d'ouvriers; ces derniers et leurs familles recevaient l'assistance médicale et pharmaceutique gratuite. Cet ensemble fut complété par une Goutte de lait avec vacherie modèle, qui a rendu et rend encore les plus grands services. Les santés étaient aussi fortifiées, et les jeunes gens intéressés par la fondation d'une Société sportive qui n'a eu qu'à se développer pour être à la hauteur des meilleures Sociétés de ce genre. Nous avouons avoir souvent fait cette réflexion, en lisant dans le détail les progrès sociaux réalisés ailleurs dans les milieux ouvriers : N'y a-t-il pas plusieurs années que la même chose existe à Ugine ?

Dès le début de la guerre, M. Girod avait mis à la disposition du Service de Santé son dispensaire-hôpital. Il transforma ensuite un des grands bureaux de l'usine en une ambulance qui prit le nom d'Ambulance Jeanne-d'Arc, tandis qu'il mettait à la disposition d'une œuvre municipale une grande villa des Charmettes, où fut créée l'Ambulance Saint-Paul. Il s'efforça aussi de soutenir les œuvres militaires ; tous les régiments régionaux furent par lui pourvus de bains-douches; il adopta des milliers de soldats savoyards comme filleuls de guerre, et aucun de nos régiments ne fit en vain appel à sa générosité. Mais frappé, pendant la guerre, par un très grand malheur, puis soumis à d'incessantes inquiétudes de santé pour les siens et pour lui-même, il se retira des affaires en 1921, après avoir fusionné sa Société avec des Sociétés similaires.

Enfin, ce serait le cas de décrire la transformation totale produite dans le pays d'Ugine au point de vue religieux, moral, économique, par un élément aussi considérable et aussi nouveau que l'établissement de l'usine, mais cette description sortirait du plan que nous nous sommes

tracé. Il nous est cependant facile, en déposant la plume, d'indiquer un point de comparaison qui paraîtra très juste.

Du pont primitif des Mollières et de la scierie Riondet jusqu'au pont des Fontaines, dans toute cette plaine du voisinage de l'Arly qu'on appelait les Glières, on ne voyait, il y a cinquante ans, pas la moindre habitation. Qu'on regarde aujourd'hui la même plaine et l'on aura le point de comparaison dont nous voulons parler. Il y a autant de différence entre l'Ugine d'autrefois et l'Ugine actuelle qu'il y en a entre les Glières de 1880 et celles de 1930. Le cadre seul est presque le même ; l'immuable nature demeure, comme le vieux témoin de tout ce passé que notre livre a raconté.

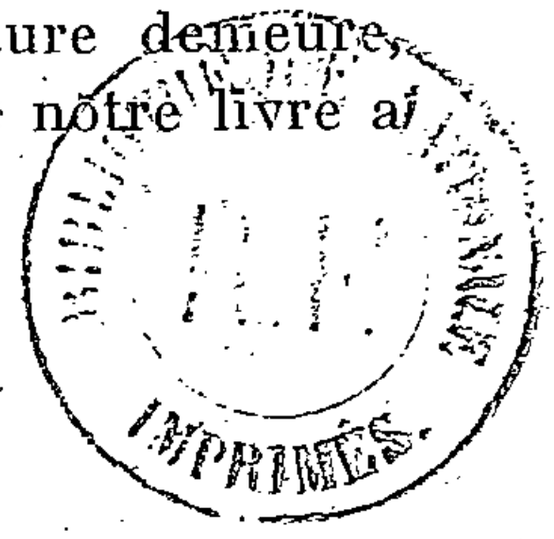

TABLE DES MATIERES

	PAGES
BULLETIN	V à XXX
UGINE, NOTES D'HISTOIRE	1
I. — *Généralités*	7
II. — *Allobroges et Romains*	22
III. — *Le Christianisme*	30
IV. — *La Féodalité*	38
V. — *Le Prieuré*	51
VI. — *La Commanderie*	64
VII. — *L'église*	81
VIII. — *Clocher et cimetière*	106
IX. — *Chapelles des Villages*	120
X. — *L'Hôpital*	133
XI. — *Les Prêtres*	146
XII. — *Les Confréries*	171
XIII. — *Les Missions*	181
XIV. — *Les Ecoles*	189
XV. — *La Commune*	205
XVI. — *Les Communaux*	221
XVII. — *La Police municipale*	233
XVIII. — *Armées et Invasions*	247
XIX. — *Les Nobles*	257
XX. — *Les Familles*	285
XXI. — *La Révolution*	310
XXII. — *La Ville*	330
XXIII. — *Les Villages*	343
XXIV. — *Outrechaise*	363
XXV. — *Du Berceau à la Tombe*	379
XXVI. — *L'Année chrétienne*	393
XXVII. — *Détails de Folklore*	404
XXVIII. — *Les Débuts du XIX^e siècle*	417
XXIX. — *Après 1831*	427
XXX. — *L'Usine*	439

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

TABLE DES GRAVURES

Dessin de la couverture, par Paul Mondet 5
Frontispice du chapitre Ier, (Id.) 7
Dessin final, (Id.) 445

I. — Le Bienheureux Boniface de Savoie 33
II. — Le Charvin neigeux. Ugine vue d'Uginette. La Tour du Château. La Pierre-Martine 49
III. — L'église. L'Hôtel de Ville. La chaire. L'autel de Sainte-Thérèse 97
IV. — Détails de l'église et Chapelles rurales 113
V. — Le colonel de Magdelain. Le prêtre Crédoz. Le P. Ambroise. Maurice Ducret. 209
VI. — Isidore Berthet. Les députés Proust. Louis Berthet. Ambroise Delachenal, Paul Girod 225
VII. — Anciens costumes et coiffures d'autrefois 273
VIII. — La fanfare en 1883. (V. les noms à la page 435.).. 289
IX. — Le maire Pringolliet. Le monument aux morts.. 353
X. — Les Usines 369
Détail du monument aux Morts 437

IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Orbituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Orbituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme

dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève ou moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT, Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL, Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M.-SAUTIER-THYRION, Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Buletin. — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ, Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'hitoire.